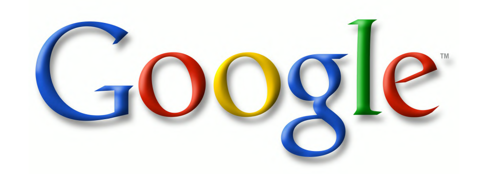
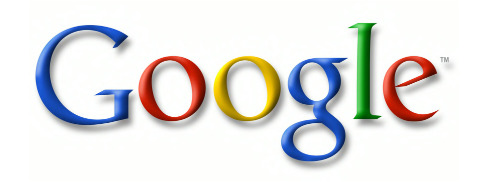
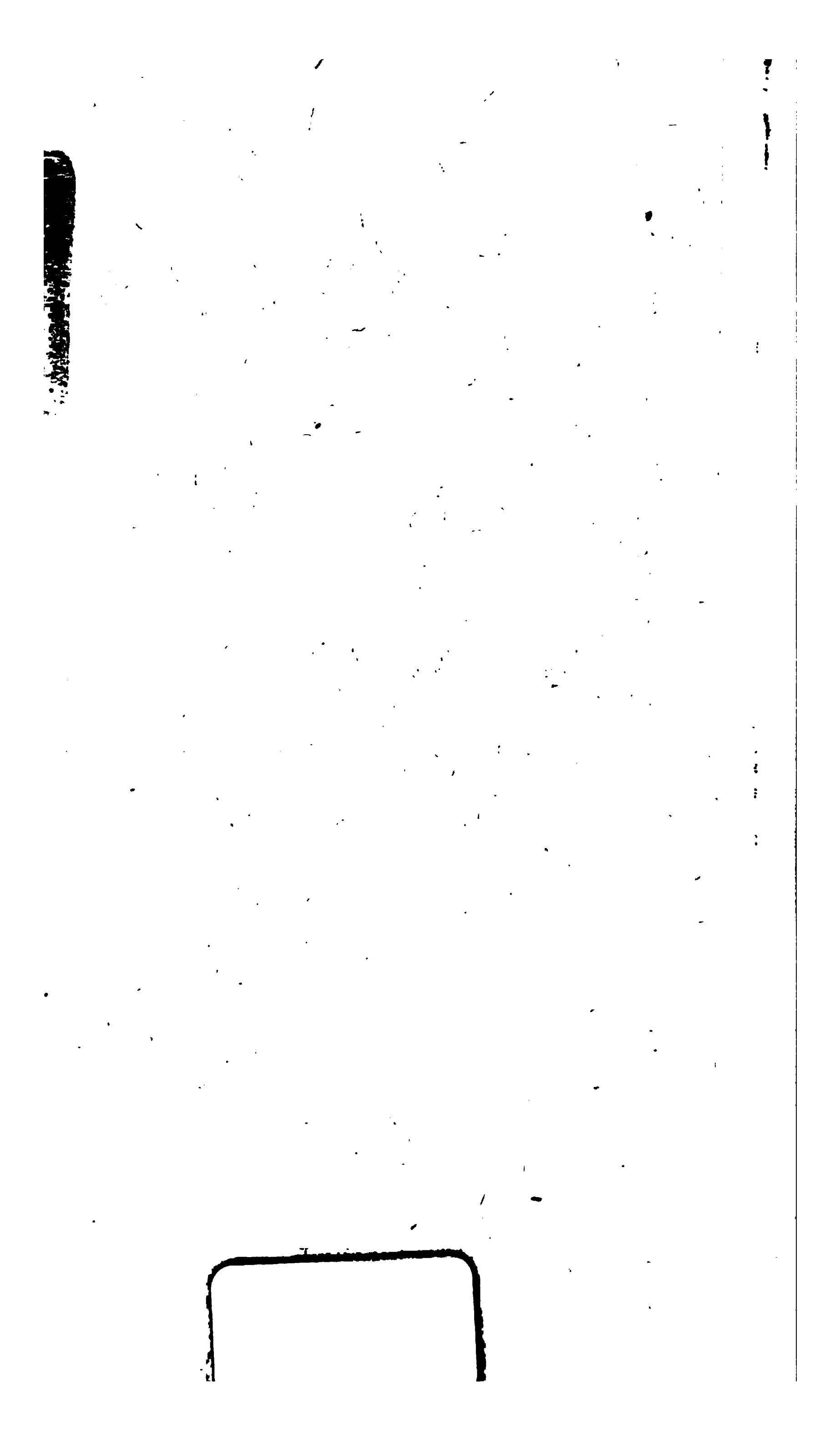





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828400 3



L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME PREMIER.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XIV.

TABLE
DU SECOND VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME

Fin de la Table du second volume.

On souscrit pour cet ouvrage, chez Adrien Le Clere, *quai des Augustins*, n°. 35.

Il en paroît deux n^{os}. par semaine, composé chacun de seize pages; prix, 25 fr. pour un an, 14 fr. pour six mois, et 8 fr. pour trois mois, franc de port par la poste; et pour les pays hors du royaume, 31 fr. pour un an, 17 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois, aussi franc de port.

Fin de la Table du premier volume.

On souscrit pour cet ouvrage, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35.

Il en paroît deux n[os]. par semaine, composé chacun de seize pages; prix, 25 fr. pour un an, 14 fr. pour six mois, et 8 fr. pour trois mois, franc de port par la poste; et pour les pays hors du royaume, 31 fr. pour un an, 17 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois, aussi franc de port.

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.

Sur la Providence dans la dernière révolution.

La Providence vient de frapper un de ces grands coups qui retentiront long-temps dans l'histoire, et qui formeront époque dans la suite des siècles. Le gouvernement oppresseur qui pesoit sur nous depuis tant d'années, vient d'être enfin renversé. Le fléau de la France et de l'humanité, le dévastateur de l'Europe, l'ennemi de la religion et de la morale, est tombé de ce faîte d'orgueil et de puissance où l'avoient porté son ambition, son audace et ses crimes. Nous pouvons nous écrier avec le Prophète : « Comment as-tu été précipité de si haut, Lucifer? comment l'ennemi des nations a-t-il été abattu? Tu disois dans ton cœur : Je monterai jusqu'aux cieux, je placerai mon trône dans les astres, je serai semblable au Tout-Puissant, et voilà que tu es plongé dans l'abîme. Ceux qui te verront dans ta chute, se diront avec étonnement : Est-ce donc là cet homme qui troubloit le monde, ébranloit les royaumes, faisoit de la terre un vaste désert, et détruisoit les cités (1) »? Il semble

(1) Isaïe, chap. XIV.

que le Prophète ait eu en vue notre délivrance, tant les expressions qu'il emploie dans ce chapitre sont applicables à la domination et à la chute de notre orgueilleux et farouche usurpateur.

Qui pourroit méconnoître le doigt de la Providence dans cette mémorable révolution? qui seroit assez aveugle pour n'y pas voir son action puissante marquée en caractères frappans, ou qui seroit assez ingrat pour ne pas bénir cette miséricorde qui vient de se déployer d'une manière si éclatante? Il n'est plus permis au plus indifférent d'oublier que c'est Dieu qui a tout conduit dans ces grandes circonstances. C'est lui qui a opéré notre délivrance; c'est à lui que nous devons adresser nos actions de grâces. Les hommes ne sont que ses instrumens, et quels que soient leurs bienfaits, la source et le principe en sont dans celui qui fait tout mouvoir à son gré. Il élève et abaisse à son gré les flots de la mer. Il appelle les vents et les orages, et d'un souffle il ramène le calme. Il ébranle les nations jusqu'en leurs fondemens, il laisse les passions humaines se déchaîner, et tout, quand il le veut, rentre à l'instant dans l'ordre. Terrible dans ses vengeances, il n'est pas moins consolant dans ses faveurs, et s'il frappe avec force, il sait guérir avec douceur. Adorons cette Providence conservatrice, qui a changé si subitement nos destins, qui, au milieu de notre naufrage, nous a présenté tout à coup une

planche secourable, et qui, tirant le bien de l'excès même du mal, nous a fait luire, comme par enchantement, des jours sereins, quand nous étions au plus fort de la tempête.

Quel plus grand exemple pouvions-nous avoir de la puissance miséricordieuse du souverain maître des hommes et des choses! quelle étonnante révolution dans toutes les circonstances qui l'ont accompagnée! Il semble que le ciel eût inspiré à celui dont il se servoit pour nous châtier, cet esprit de vertige et d'erreur, avant-coureur d'une chute certaine. L'ivresse de son ambition et les illusions de son orgueil l'ont conduit à sa ruine. Il a consumé, dans des projets insensés, les troupes qui faisoient sa force et son appui. On diroit qu'il s'est entendu avec ses ennemis pour hâter sa perte. La manie des conquêtes l'a aveuglé. Il avoit dit comme Assur: *Je vais déployer la force de mon bras et la supériorité de mes conseils. J'irai dans les contrées les plus éloignées, je bouleverserai les peuples, et j'arracherai les rois de leurs trônes.* Dans sa folle jactance, il affectoit les formes ambitieuses d'un oracle, en même temps que dans son imprévoyance il s'avançoit en insensé, sans calculer ni les distances, ni les rigueurs du climat, ni les besoins des vivres, ni les forces humaines. Bientôt il lui fallut revenir honteusement sur ses pas. Il vit disparoître par milliers, dans les neiges, les malheureuses victimes de son im-

prudence et de son orgueil, et il s'échappa lâchement du milieu des dangers où il les avoit précipitées. Depuis, tout concourut à dissiper les illusions et l'enchantement qu'avoient pu produire son charlatanisme et ses succès. Ce colosse de puissance fut sapé de toutes parts. L'Europe entière se ligua contre l'ennemi commun. En vain il appela à son secours les dernières ressources de la tyrannie expirante. Les levées en masse, les violences, le pillage, lés mesures les plus furieuses et les plus arbitraires prouvoient son impuissance et ses craintes. Il avoit aliéné le cœur des peuples; il se trouva au moment de la crise sans défense, et il tomba sans exciter ni intérêt ni même de pitié. Nous pouvons encore dire ici avec Isaïe : *Le Seigneur a brisé cette verge superbe qui frappoit les peuples et les rois. La terre va jouir enfin du repos. Elle se livre à la joie. Les cèdres même du Liban se félicitent en disant : on ne nous abattra plus. Les princes admirent la chute de celui qui les avoit si long-temps menacés d'un pareil sort. Ton orgueil a donc été humilié à son tour, lui dirent-ils.*

Mais oublions l'artisan de nos maux, et abandonnons-le au mépris et à l'horreur qu'il mérite. Attachons-nous plutôt à suivre et à reconnoître les bienfaits de la Providence dans cette suite d'événemens inespérés. Les habitans de Paris surtout ont de plus grandes actions de grâces à rendre pour leur délivrance. C'est-là

que la tyrannie, vue de plus près, étoit plus odieuse. C'est-là que sa chute pouvoit être accompagnée de plus de désastres. C'est-là, au contraire, qu'elle s'est opérée de la manière la plus douce. Le ciel a permis que celui dont nous avions tout à craindre, fût alors absent. S'il eût été au milieu de nous, il eût provoqué une résistance insensée, qui auroit appelé sur nous la vengeance, la destruction et le pillage. Il l'avoit annoncé. Son éloignement a permis de suivre les conseils de la prudence. Des vainqueurs généreux ont consenti à une capitulation inespérée. Cent mille hommes se sont arrêtés devant ces foibles remparts qu'ils pouvoient si aisément franchir. Qu'on nous explique comment ce torrent, qui devoit nous engloutir, a respecté une digue impuissante; comment cette masse de guerriers, animés par tant de combats et ulcérés par tant d'injures, s'est calmée tout à coup; comment cette invasion si redoutable s'est changée subitement en un triomphe et en un jour de fête. Paris n'a eu à gémir d'aucun excès, et sa paix n'a point été troublée. Nos conquérans sont entrés parmi nous en amis. On eût dit que c'étoient des frères qui revenoient dans leurs familles après une longue absence. Ils étoient couverts des symboles de la paix, et leurs fronts n'annonçoient que la concorde et la joie. Leurs souverains, à leur tête, leur donnoient l'exemple de la bonté et de la clémence. On les a vus, accessibles et affables, s'en-

tretenir avec les moindres habitans, sourire à la foule qui se pressoit autour d'eux, et déployer une familiarité noble, une curiosité à laquelle nous n'étions plus accoutumés, et un air de satisfaction et d'allégresse qui se communiquoient rapidement. Ils ne sentoient pas, ceux-là, le besoin de se relever en affectant de l'arrogance et de l'orgueil, et on ne pouvoit assez s'étonner de voir l'union, la confiance, la cordialité, la joie, régner dans cette marche qui eût pu être si funeste à la capitale, et être marquée par la terreur, le sang et le pillage. Qui a amené ces souverains des extrémités du monde ? qui leur a prescrit cette honorable alliance et ce concert si noble et si rare ? qui leur a inspiré cette clémence magnanime et si peu méritée ? qui a éteint subitement la foudre qu'ils portoient ? qui leur a dicté ces belles paroles : *L'Europe en armes attend votre choix et vos vœux ?* Voilà ce qui nous sollicite plus puissamment d'adresser les plus vifs remercîmens à l'auteur de tout bien, au souverain maître des cœurs, à celui dont les rois exécutent les décrets éternels, et qui juge les peuples dans sa miséricorde.

Ce bienfait signalé de la Providence n'étoit que le prélude d'un autre bienfait qui doit être vivement senti, et qui le sera universellement. Cette entrée des troupes alliées, et ce triomphe de leurs magnanimes souverains, n'étoit qu'une préparation à une autre entrée et à un autre triomphe. La France, veuve de ses rois,

étoit, depuis plus de vingt ans, livrée à toutes le agitations des partis. Victime tour à tour de l'anarchie et du despotisme, successivement en butte aux fureurs populaires et à la rage des conquêtes, elle avoit vu le plus pur de son sang couler, tantôt sur des échafauds, tantôt dans des combats sans cesse renaissans. Fatiguée de ces secousses, versant des larmes amères sur la perte de ses enfans, elle appeloit de tous ses vœux un gouvernement sage et doux, qui substituât la modération à la force, les lois à l'arbitraire, la justice à la violence, la paix à un état de guerre permanent, qui sentît le besoin du repos, de la stabilité, de l'ordre, et qui fît cesser ces agitations perpétuelles, ces inquiétudes, ces variations, et surtout cette effroyable consommation d'hommes que chaque année voyoit envoyer à la boucherie, et qui portoit le deuil dans les familles, la solitude dans les campagnes, l'épouvante dans toutes les classes. Tous les souvenirs se reportoient sur cette famille ancienne qui avoit donné à la France tant de rois, et à laquelle nous devions saint Louis et Henri IV; sur cette famille que ses malheurs rendoient encore plus intéressante et plus chère, et que le ciel sembloit tenir en réserve pour l'amener à notre secours quand le temps marqué dans ses décrets seroit enfin arrivé. Aussi, à peine un prince de cette maison reparut-il sur le sol françois, que tous les regards se tournèrent vers lui. La marche victo-

rieuse des alliés seconda ces dispositions, et à leur suite, nous avons vu entrer dans nos murs un héritier de nos anciens rois. Quel beau jour que celui qui le rendoit à la France et qui nous rendoit à lui ! Après vingt-cinq ans d'absence, il rentroit dans cette capitale, théâtre de tant d'événemens, souillée de tant de crimes, rougie de tant de sang. Quelles durent être ses pensées en revoyant ces lieux d'où il avoit été arraché par nos dissentions, et vers lesquels son cœur et ses regards s'étoient sans cesse reportés dans son exil ! Aussi son émotion étoit visible. Ses larmes perçoient à travers les effusions de sa joie, et son cœur étoit partagé entre de tristes souvenirs et de riantes espérances. Pour la capitale, elle étoit livrée à la plus vive allégresse. On ne pouvoit assez se rassasier du plaisir de voir enfin un prince françois avec ses manières affables, sa physionomie ouverte et franche, sa grâce chevaleresque, son air et ses habitudes nationales, si je puis parler ainsi. On s'apercevoit bien qu'il étoit né parmi nous, et qu'il avoit nos mœurs, notre caractère, et comme une ressemblance de famille. Chacun croyoit reconnoître en lui un parent, un ami, et il a dû être content des témoignages de joie et d'enthousiasme qu'il a recueillis partout sur sa route. Son premier soin a été d'aller rendre hommage au Dieu qui frappe et guérit, qui perd et ressuscite ; et les amis de la religion l'ont vu avec intérêt prosterné aux pieds

des autels, remercier avec larmes le souverain arbitre de toutes choses, qui avoit ménagé son retour dans sa patrie. Nous ne pouvons mieux terminer ces réflexions qu'en unissant nos actions de grâces aux siennes, et qu'en bénissant tous la Providence, qui a préparé de si grands changemens, et qui les a exécutés en peu de jours.



En attendant que nous entrions dans quelques détails sur les affaires d'Italie, et sur la persécution suscitée au Saint-Siége, nous allons donner à nos Abonnés une pièce fort intéressante, et qui mérite de trouver place parmi les monumens de l'Histoire ecclésiastique. Elle est fidèlement transcrite du latin, que nous n'avons pu insérer ici.

A notre vénérable frère le cardinal Jean MAURY, *évêque de Montefiascone et de Corneto, à Paris* (1).

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Il y a cinq jours que nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous apprenez votre nomination à l'archevêché de Paris, et votre installation dans le gouvernement de ce diocèse. Cette nouvelle a mis le comble à nos autres afflictions, et nous pénètre d'un sentiment de douleur que nous avons peine à contenir, et qu'il est impossible de vous exprimer.

(1) On le trouve, en latin et en françois, chez le même libraire.

Vous étiez parfaitement instruit de notre lettre au cardinal CAPRARA (1), pour lors archevêque de Milan, dans laquelle nous avions exposé les motifs puissans qui nous faisoient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Vous n'ignoriez pas que non-seulement les circonstances sont les mêmes, mais qu'elles sont devenues et deviennent, de jour en jour, plus alarmantes par le souverain mépris qu'on affecte pour l'autorité de l'Eglise; puisqu'en Italie on a porté l'audace et la témérité jusqu'à détruire généralement toutes les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, supprimer des paroisses, des évêchés, les réunir, les amalgamer, leur donner de nouvelles démarcations, sans en excepter les évêchés suburbicaires, et tout cela s'est fait en vertu de la seule autorité impériale et civile; (car nous ne parlons pas de ce qu'a éprouvé le clergé de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse des autres églises, ni de tant d'autres attentats). Vous n'ignorez pas, avons nous dit, et vous connoissiez, dans le plus grand détail, tous ces événemens; et, d'après cela, nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur la nomination dont nous avons parlé, et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle que si c'étoit pour vous la chose la plus agréable et la plus conforme à vos vœux.

Est-ce donc ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'Eglise catholique dans les temps les plus orageux de la révolution

(1) Du 26 août 1809.

françoise, vous abandonnez cette même Eglise, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié étroitement à elle par la religion du serment! Vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Eglise! Est-ce ainsi que vous faites assez peu de cas de notre autorité pour oser, en quelque sorte, par cet acte public, prononcer contre nous, à qui vous deviez obéissance et fidélité! Mais ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié près d'un chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez, de votre propre autorité, et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre église, bien loin d'imiter le bel exemple du cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, lequel ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir absolument s'interdire toute administration spirituelle de cette église, malgré l'invitation du chapitre.

Nous ne rappelons pas qu'il est inoui dans les annales ecclésiastiques, qu'un prêtre nommé à un évêché quelconque ait été engagé par les vœux du chapitre à prendre le gouvernement du diocèse avant d'avoir reçu l'institution canonique; nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qui en est) si le vicaire capitulaire élu avant vous a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière : nous ne voulons pas non plus nous informer s'il y avoit dans le sein du chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions

aussi importantes. Car enfin où veut-on en venir? On veut introduire dans l'Eglise un usage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile puisse insensiblement parvenir à n'établir, pour l'administration des siéges vacans, que des personnes qui lui seront entièrement vendues : et qui ne voit évidemment que c'est non-seulement nuire à la liberté de l'Eglise, mais encore ouvrir la porte au schisme et aux élections invalides? Mais d'ailleurs, qui vous a dégagé de ce lien spirituel qui vous unit à l'église de Montefiascone, ou qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu à un chapitre, et vous charger de l'administration d'un autre diocèse? QUITTEZ DONC SUR-LE-CHAMP CETTE ADMINISTRATION; NON-SEULEMENT NOUS VOUS L'ORDONNONS, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressés par la charité paternelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcés de procéder malgré nous, et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des SS. Canons : et personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église, prennent en main le gouvernement d'une autre église, avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons que vous vous rendrez volontiers à nos vœux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part feroit à l'Eglise et à la dignité dont vous êtes revêtu. Nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère, et si vous recevez notre lettre avec les mêmes sentimens qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous.

En attendant nous ne cesserons d'adresser au Dieu

bon, au Dieu Tout-puissant, de ferventes prières pour qu'il daigne appaiser, par une seule parole, les vents et les tempêtes déchaînés avec tant de fureur contre la barque de Pierre, et qu'il nous conduise enfin à ce rivage si désiré où nous pourrons librement exercer les fonctions de notre ministère. Nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 5 novembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII PAPE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Le dimanche 17 avril, à midi, MONSIEUR, accompagné des grands officiers de sa maison, M. le duc de Maillé, M. le comte d'Escars, M. le marquis de Chatenay, a traversé les appartemens du palais des Tuileries pour se rendre à la chapelle du château. La messe a été dite par un chapelain. M. l'abbé de Latil, aumônier du Prince, et qui lui est resté constamment attaché, lui a présenté son livre de prières et a reçu son chapeau. S. A. R. a entendu la messe à genoux. Elle y assiste également tous les jours de la semaine. C'est un usage que sa piété auroit rétabli, quand il n'auroit pas été conforme à la pratique de nos Rois. Louis XIV, dit le duc de Saint-Simon, ne manqua, dans sa vie, qu'une seule fois à la messe, un jour qu'il se trouvoit à l'armée.

— Le même jour, après la messe, MONSIEUR est descendu dans la cour des Tuileries, suivi d'un nombreux état-major, pour passer en revue la première légion de la garde nationale de Paris. S. A. R. étoit à pied : elle a parcouru tous les rangs, adressant à chacun des paroles pleines de bonté et

de cette grâce inimitable qui charme tous les cœurs. Pendant la revue, citoyens et soldats, tous faisoient retentir l'air du cri françois de *vive le Roi! vive Monsieur!* S. A. s'étant ensuite placée devant le péristyle du palais, les troupes ont défilé, en donnant à ce bon Prince des signes d'une allégresse mêlée d'attendrissement. La musique militaire a joué l'air chéri de *vive Henri IV!* S. A. R. est rentrée dans ses appartemens pour y recevoir les félicitations des cours de justice.

Demain lundi, et jours suivans, les autres légions de la garde nationale auront aussi l'honneur de passer la revue du lieutenant-général du royaume.

S. A. R., depuis son arrivée, a reçu plusieurs corps et beaucoup de particuliers. Elle a parlé à chacun avec cette bonté qui la caractérise. Un peuple nombreux se rassemble souvent sous ses fenêtres. Le Prince s'est rendu plus d'une fois aux désirs qu'on témoignoit de le voir. Il a paru et a reçu des applaudissemens unanimes. Son air, sa grâce, ses paroles heureuses, sa gaieté franche rappellent un digne fils de Henri IV.

S. A. R., informée de l'état de pénurie des hôpitaux, et des besoins qu'éprouvent un grand nombre de militaires blessés, a chargé M. le comte Matthieu de Montmorency, dont tout le monde connoît le zèle actif et la charité généreuse, de prendre des informations à cet égard, et de lui en faire son rapport.

— Monsieur, lieutenant-général du royaume, a nommé membres du conseil d'Etat provisoire :

MM. de Talleyrand-Périgord;

Le duc de Conegliano; maréchal de France;

Le duc de Reggio, maréchal de France;

Le duc de Dalberg;

Le comte de Jaucourt, sénateur;
Le général comte Beurnonville, sénateur;
L'abbé de Montesquiou;
Le général Dessoles.

M. le baron de Vitrolles, secrétaire d'Etat provisoire, fera les fonctions de secrétaire du conseil.

— La cour royale de Paris a eu l'honneur d'être admise à l'audience de MONSIEUR.

Le premier président, Séguier, a dit :

« Enfin la Providence nous restitue nos souverains légitimes. Déjà nous possédons le frère de notre Roi, MONSIEUR. Bientôt nous verrons celui, qui, après avoir été long-temps éloigné du trône, n'en a pas moins régné sur nos cœurs! Falloit-il donc qu'une cruelle absence le rendit plus cher à son peuple? Hâtons, d'un commun accord, le moment solennel où la religion va resserrer, sur le front des Bourbons, la couronne des lis. Tant que se perpétuera la race du saint Roi, la France sera son héritage, les François sa famille. Ainsi la raison le conseille, l'expérience l'enseigne, la loi l'ordonne, la justice le proclame; le véritable pacte entre un père et des enfans qui se réunissent, est une soumission respectueuse, l'oubli des erreurs, un renouvellement d'amour. Les expressions nous manquent aux pieds de MONSIEUR; mais quand les langues balbutient, les ames se parlent. Voilà, comme en ce moment, notre bon Roi, séparé de ses sujets, communique intimement avec eux et tressaille d'une joie sympathique! Les services des anciens magistrats, ses fidèles serviteurs, ne sauroient être effacés de sa mémoire. Que MONSIEUR daigne redire nos transports à son auguste frère; qu'il excuse le désordre où nous jette sa présence miraculeuse. Le Roi retrouvera toujours en nous, pour son service, fermeté, persévérance et dévouement ».

MONSIEUR a répondu à peu près en ces termes :

« C'est avec la plus vive sensibilité que j'ai entendu le » discours que vous venez de prononcer; j'en rendrai compte » au Roi, mon frère, qui sera aussi reconnoissant que moi des » sentimens que vous avez exprimés. La justice est le premier » devoir des souverains envers leurs peuples : ceux qui la » rendent avec intégrité ont toujours des droits à leur estime. » Oublions le passé; ne portons nos regards que sur l'avenir,

» que tous les cœurs se réunissent pour travailler, de concert, » à réparer les maux qui ont désolé la France ».

Au moment où la cour se retiroit, MONSIEUR a dit à M. le baron Séguier : « On voit bien, Monsieur, que vous avez » hérité des talens et de l'ame de votre père ».

— M. le comte Boson de Périgord et M. le comte Charles de Noailles, sont arrivés, le 16, de Paris à Londres, avec des dépêches pour le Roi de France.

— M. le duc de Duras et M. le duc de Luxembourg sont partis, le 18, pour aller au-devant de S. M. très-chrétienne. Ils passent par Calais et Douvres, et se rendent à Londres.

— Le 13 avril, Mgr. le duc de Berry débarqua à Cherbourg. Il y fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Il a pris sa route par Saint-Lo et Bayeux. Dans cette dernière ville, il a commencé par se rendre à la cathédrale pour y assister au *Te Deum*. S. A. R. a recueilli, sur sa route, les témoignages de l'allégresse générale. Elle est arrivée à Paris, le 21 avril. La garde nationale étoit allée au-devant du Prince, et la foule s'est pressée sur son passage.

— MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, le siége vacant, ont ordonné, par un Mandement, qu'il seroit chanté, dans toutes les églises du diocèse, un *Te Deum*, en actions de grâces des heureux événemens qui ont eu lieu pour la France, et notamment de l'entrée solennelle de S. A. R. MONSIEUR, dans cette capitale (1).

— Les prêtres de la Congrégation de Saint-Sulpice sont rentrés, le 19 avril, dans le séminaire de Paris, et ont repris leurs fonctions dans cette maison. On sait que ces hommes vénérables en avoient été expulsés, il y a deux ans, parce qu'on les supposoit trop attachés au Saint-Siége. On craignoit qu'ils n'inspirassent ces sentimens à leurs élèves. Leur retour a été un jour de fête pour le séminaire. Ils ont été installés par un des vicaires capitulaires du diocèse. C'est un acte de justice qui a réjoui les amis de la religion, et tous ceux qui connoissent le zèle et la piété de ces hommes modestes, qui se sont consacrés à l'enseignement ecclésiastique, et qui s'en acquittent avec tant de succès.

---

(1) On le trouve chez le même libraire.

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.

Sur le gouvernement de Bonaparte.

« Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné.... capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre.... enfin, un de ces esprits remuans et audacieux, qui semblent être nés pour changer le monde.... Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois ». Ainsi parloit autrefois le grand Bossuet, et ce portrait qu'il traçoit de Cromwell, nous pouvons l'appliquer à un usurpateur non moins hardi et à un despote bien autrement funeste à son pays. Sous ce dernier rapport, l'homme qui vient d'être si subitement renversé, laisse bien loin derrière lui Cromwell et les autres tyrans, et l'abus qu'il a fait de son pouvoir est si énorme, qu'on ne sauroit assez s'étonner qu'une nation toute entière ait pu le supporter. Examinons-le au dedans et au dehors; nous le trouverons faux, violent, barbare, insatiable.

Au dedans, quel régime tyrannique! Ce farouche aventurier, affectant l'orgueil de la domination, se faisoit un plaisir de fouler aux pieds les rangs, le mérite,

l'honneur, la morale. Rien de sacré pour lui. Egoïste endurci, il ne voyoit que lui. Il ne croyoit qu'en lui, a dit une femme d'esprit. Il nous regardoit tous comme si nous n'eussions été créés que pour être ses instrumens ou ses victimes. Il ne parloit jamais que de sa force, de sa puissance. Dieu m'a donné la force, disoit-il souvent dans ces discours d'apparat, où il semportoit de sang froid, et gourmandoit si durement ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire. Il avoit toujours à la bouche le reproche ou la menace. Jamais il ne lui est échappé de ces mots heureux qui annoncent une ame. Nulle trace de sensibilité. Quand il s'enfuit si lâchement de son expédition de Russie, après avoir causé la mort de tant de milliers d'hommes; quand toute la France étoit en deuil; quand chacun pleuroit un parent, un ami, il disoit froidement au Corps-Législatif : *Ces pertes auroient brisé mon ame, si j'avois pu être sensible à d'autres pensées qu'à l'intérêt et à la gloire de cet empire.* Le misérable trouvoit apparemment que la mort de plus de cent mille hommes ne faisoit rien à l'intérêt de l'empire. Je me rappelle que dans le temps ces paroles cruelles me pénétrèrent d'indignation.

Cet hypocrite avoit organisé un système de déception et de mensonge. Il se vantoit d'avoir des idées libérales, tout en nous écrasant de son despotisme et en nous menant à la barbarie. Il déclamoit contre

l'inquisition en Espagne, et il en établissoit une mille fois plus sévère et plus terrible. Sa police inquiète et soupçonneuse étoit un espionnage continuel. Les journaux, les pamphlets, tous les écrits publics lui étoient vendus. Il n'étoit pas permis de parler, de penser autrement que le maître, et une seule chanson a fait mettre à Vincennes un homme d'esprit qui s'étoit égayé d'une manière fort excusable. Je ne parle pas de l'arrogance de ces bulletins, dans lesquels les souverains, les ministres, les peuples étoient insultés et baffoués. On se rappelle comment ont été traitées plusieurs princesses respectables. Ce que je veux surtout remarquer ici, c'est le système de tromperie qu'il avoit établi dans les journaux. Le mensonge y étoit d'une impudence révoltante, et la vérité y étoit effrontément blessée à chaque page. Les mots avoient perdu leur acception ordinaire. On appeloit brigands et rebelles des sujets qui combattoient pour leurs souverains légitimes. Dans ce style, le courageux la Romana étoit un traître. Amsterdam, Hambourg, Lubeck étoient ravies d'appartenir à la France. Elles envoyoient des adresses remplies de leur dévouement, et l'empereur y étoit adoré comme un bienfaiteur et un père. C'étoit la formule ordinaire. On mentoit également sur ce qui se passoit sous nos yeux. On ne manquoit pas de parler d'applaudissemens, d'enthousiasme, d'exclamations de joie, pré-

cisément quand le peuple s'étoit montré plus froid et plus silencieux. Cette habitude de fausseté avoit été tellement prodiguée, qu'elle étoit devenue notoire, et elle n'a pas peu contribué à discréditer celui qui avoit recours à de si petits moyens.

Cet homme là avoit tout le génie du mal. Avide et fiscal, il savoit l'art de multiplier les impôts sous toutes les formes. Il faisoit argent de tout. Il lui falloit quinze cents millions par an, et il a dévoré à lui seul plus de trésors qu'il n'en auroit fallu pour rendre dix royaumes florissans. Tout, jusqu'à l'éducation, étoit devenu entre ses mains un objet de monopole. Autrefois on facilitoit l'instruction; lui en tiroit un tribut. Arrogant et impérieux, tous ceux qui l'approchoient avoient à souffrir de son humeur, de ses caprices, de ses boutades, de ses violences. Il apostrophoit rudement ses meilleurs généraux, et leur adressoit, en public, les reproches les plus durs. La moindre résistance à ses volontés étoit un crime. Combien ont langui des années entières, dans les prisons, pour une lettre, pour un mot, pour un soupçon! Votre nom, votre naissance, votre attachement présumé à la cause de vos rois, il n'en falloit pas davantage pour vous jeter dans les cachots, et vous y restiez oublié. C'est ainsi que des François fidèles et de généreux étrangers se sont vus condamnés à une longue détention. D'autres étoient bannis ou exilés. Un Fran-

çois étoit relegué dans un village d'Italie et un italien envoyé dans un hameau de France. Là il n'en étoit plus question, et chaque jour, depuis l'époque de notre délivrance, voit rendre à la société quelqu'une de ces victimes que l'on croyoit perdue sans retour.

Mais la mesure la plus atroce, le système le plus meurtrier, c'est la conscription; première iniquité qu'il a fallu soutenir par mille autres, et qui est devenue un code monstrueux. Par cette horrible loi les générations étoient mises en coupe réglée, comme les arbres d'une forêt. Chaque année on abattoit 80,000 hommes. C'étoit-là le taux. Mais dans ces derniers temps ce nombre ne suffisoit plus. On avoit doublé le tarif. Depuis un an surtout des levées extraordinaires s'étoient succédées sans interruption. Plus de 1500 mille hommes avoient été appelés dans cet intervalle. On avoit fini par déclarer que tout le monde étoit soldat et que personne n'étoit exempt. On avoit décrété des levées en masse. C'étoit autant de victimes qu'on envoyoit à la boucherie. C'étoit bien véritablement un boucher qui nous exploitoit ainsi. Comptez, si vous le pouvez, tout ce qu'il a consommé d'hommes depuis dix ans. Voyez ses armées énormes, ses guerres interminables, ses campagnes dévorantes, et ses batailles dont il étoit si fier. C'est depuis lui, en effet, qu'on a le plus vu de ces chocs épouvantables, où des masses immenses se heurtent sur une étendue

de plusieurs lieues. Voilà ce que son ambition a valu à l'Europe. C'est elle qui a forcé les puissances de mettre sur le pied des armées ruineuses. C'est elle qui a versé le sang de plusieurs millions d'hommes. Grâces à ce conquérant farouche, toutes les contrées de l'Europe sont couvertes de nos tombeaux. L'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Espagne ont été teintes du sang de nos frères. Qui a provoqué ces guerres affreuses? qui les a faites avec une barbarie dont les siècles modernes n'offroient plus l'exemple? qui a porté partout la dévastation et le pillage? qui a appelé dans nos cités, si long-temps paisibles, une invasion étrangère, et a provoqué contre nous des ressentimens et des vengeances dont le cri de l'humanité seule a arrêté les effets? C'est lui, c'est cet ambitieux aventurier. Son passage parmi nous n'aura été marqué que par notre sang et par nos larmes. Il aura été comme un de ces fléaux qui laissent long-temps après eux des traces profondes et déplorables, et l'histoire, en racontant tous les maux qu'il a faits, s'étonnera plus d'une fois de sa longue prospérité, et gémira sur les tristes détails dont elle sera forcée de noircir ses pages.

Ce que nous ne devons pas oublier de remarquer en terminant ces réflexions, c'est que cet homme, souillé de tant de crimes, étoit profondément irréligieux. On a dit qu'il étoit athée. Ce qui est certain,

c'est qu'il se jouoit de toutes les croyances. En Egypte, il ne manquoit pas, dans ses proclamations, d'invoquer le prophète Mahomet, et il se vantoit d'avoir détruit le grand muphti des chrétiens. Matérialiste, il ne voyoit dans les hommes que des machines de guerre. Ainsi son irréligion fortifioit son inhumanité; car on ne doit pas être disposé à faire beaucoup de cas de ce qu'on ne regarde que comme de la matière. Toutes les idées se touchent, et un faux systême conduit à des actions atroces. Il est honorable pour la religion d'avoir eu pour ennemi celui qui l'étoit de l'humanité, et pour l'Eglise d'avoir été attaquée par celui qui faisoit la guerre à toutes les idées justes et généreuses. Il ne parloit des prêtres qu'avec mépris, et la moindre plainte contr'eux suffisoit pour motiver les plus grandes rigueurs. Ils étoient exilés, emprisonnés, bannis sur le moindre soupçon d'avoir déplu au despote. Il sapoit la morale, il pervertissoit l'instruction. Comme le vieux de la Montagne, il auroit voulu n'avoir autour de lui que des hommes sans foi, sans règle, qui eussent été ses admirateurs serviles et ses instrumens aveugles.

Nous avons examiné le régime intérieur de l'usurpateur qui vient d'être renversé. Nous parlerons une autre fois de ce qu'il a fait au dehors, et nous nous bornerons, sur cet article, à deux chefs, sa conduite en Espagne, et celle qu'il a tenue contre le chef de

l'Eglise. Il y en aura bien assez pour apprécier la perfidie et la noirceur de l'ennemi commun du genre humain.



Nouvelles ecclésiastiques.

Au palais des Tuileries, le 19 avril 1814.

Nous, CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, fils de France, MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, etc. etc. etc.

Apprenant avec douleur que le chef vénérable de l'Eglise, en même temps qu'il avoit été arraché de sa capitale, avoit été dépouillé de plusieurs insignes et ornemens, et même des sceaux servant à l'exercice du souverain pontificat; que ces objets se trouvent en dépôt à Paris; désirant, par la promptitude d'une trop juste restitution, manifester au saint Père notre zèle, notre dévouement, et prouver à l'Europe et à la chrétienté, combien les excès passés ont été et sont loin de notre pensée et de notre cœur, de la pensée et du cœur des François :

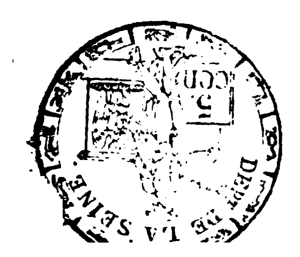
Vu le rapport du commissaire provisoire des départemens de l'intérieur et des cultes,

Le conseil d'Etat provisoire entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Les insignes, ornemens, sceaux et archives, et généralement tous les objets à l'usage de Sa Sainteté pour l'exercice du souverain pontificat, qui se trouvent actuellement à Paris, ou se trouveroient dans d'autres lieux du royaume, seront sur-le-champ mis à la disposition de Sa Sainteté, et elle sera priée d'en agréer la restitution.

Les amis de la religion verront avec intérêt qu'un des premiers actes de Monsieur ait été de rendre au souverain



Pontife ce qu'on lui avoit si injustement enlevé. Ainsi le Saint-Siége va recouvrer ses archives qu'on avoit fait venir de Rome à grands frais. Nous avons ouï dire qu'il en avoit coûté un million pour le transport de tous les papiers et registres du Vatican et des congrégations. Quelle folie dans ce déplacement! quelle nécessité de faire venir à Paris cet immense dépôt! Nous l'avons parcouru plus d'une fois, et nous avons gémi sur cette violation du droit des gens. Les archives sont une chose sacrée, une propriété respectable, un secret. Il étoit aussi absurde qu'injuste d'amener à Paris cette énorme collection de monumens antiques, dont la place véritable étoit dans le chef-lieu de la chrétienté. Honneur au gouvernement qui répare cette iniquité! Il n'y a pas encore deux mois qu'il est arrivé à Paris un chargement de plus de cinquante caisses.

En vertu de l'arrêté de S. A. R., on va également rendre au saint Père la tiare qu'on lui avoit enlevée, et le sceau connu sous le nom d'*anneau du pêcheur*. Ce sceau a été retrouvé. Il est en or, et représente saint Pierre jetant son filet. On croit qu'il sera remis entre les mains de Mgr. de Grégori, secrétaire de la congrégation du concile, et récemment délégué apostolique à Rome. Son zèle pour son souverain l'avoit fait condamner à la prison, il y a plus de quatre ans. Il vient d'en sortir, et se dispose à retourner à son poste, ainsi que plusieurs autres victimes de la dernière persécution.

— Les évêques qui se trouvent à Paris s'étoient empressés, dès l'arrivée de MONSIEUR à Paris, d'aller présenter leurs hommages à S. A. R., qui les avoit reçus avec une bienveillance particulière. Le 22 de ce mois, ils se sont réunis pour aller de nouveau rendre tous ensemble leurs devoirs au Prince. M. le cardinal de Bayanne a exprimé, en leur nom, la joie qu'a ressenti le clergé du retour du Roi très-chrétien, son dévouement

Nouvelles politiques.

Le 19 avril, à deux heures après midi, l'empereur de Russie est arrivé à Rambouillet, pour faire une visite à l'archiduchesse d'Autriche. Ce monarque est resté deux heures et demie avec S. A. I. Cette auguste princesse part demain pour Vienne, accompagnée de Mme. de Montesquiou, gouvernante de son fils, et de Mme. Soufflot, sous-gouvernante.

— L'empereur d'Autriche est sorti plusieurs fois pour se promener dans Paris. S. M. a visité le jardin du Roi et le Muséum d'histoire naturelle; elle a été accueillie sur tout son passage par les plus vives acclamations. Les François doivent leur admiration et leur reconnoissance à un monarque qui, par un sublime effort de magnanimité, a su faire le sacrifice de ses plus chères affections au bonheur de la France, ainsi qu'au repos de l'Europe.

— Tous les anciens gardes du corps du Roi qui ont pu se réunir à Paris, ces gardes qui se rendirent si célèbres par leur dévouement pour l'infortuné et vertueux Louis XVI, ont été admis avant-hier à l'audience de Monsieur. L'un d'eux, M. de Montfort, a porté la parole. S. A. R. leur a dit : « Messieurs, » nous n'aurons plus besoin de vos épées; conservez-nous vos » cœurs : le Roi saura récompenser vos services ».

— M. de Conflans, fils de M. le maréchal d'Armentières, arrivé à Paris, le dimanche 16 avril, avec des dépêches du Roi pour Monsieur, en est reparti lundi soir pour se rendre auprès de Mgr. le duc d'Angoulême à Bordeaux.

— On a deux fois annoncé prématurément la nouvelle du départ de Bonaparte : on a été trompé en cela par des bruits que répandoit l'impatience; mais on sait aujourd'hui que son

voyage a été retardé par la nécessité de placer des escortes, de distance en distance, pour le conduire en toute sûreté depuis Fontainebleau jusqu'à Saint-Tropez, lieu de son embarquement.

Il partit, le 20 avril, à midi, accompagné de quatre officiers supérieurs des puissances alliées, un anglois, un russe, un autrichien et un prussien, sous l'escorte de 150 à 200 hommes de troupes étrangères. Des escortes semblables sont établies sur toute la route. Quelques généraux de son ancienne garde l'accompagnent une partie de la route, et deux autres se retirent, dit-on, avec lui à l'île d'Elbe : ces derniers sont les généraux Bertrand et Drouot.

— Dans la séance d'aujourd'hui, le Corps-Législatif a délibéré d'envoyer une députation solennelle, composée de vingt-cinq membres, au-devant du Roi, pour porter à S. M. l'hommage des députés de toutes les provinces.

— Le numéraire, l'argenterie, les diamans, qui ont été ressaisis à Orléans, ainsi que nous l'avons annoncé, étoient sortis du trésor particulier de la couronne. S. A. R. s'est empressée d'ordonner que tout le numéraire seroit versé, à titre de prêt, au trésor royal, pour subvenir aux plus pressans besoins de l'armée.

— On annonce que le roi de Sardaigne vient d'arriver à Turin. Les Piémontois ont saisi avec transport l'espérance de retourner sous la domination de leurs anciens maîtres.

— D'après une décision du grand-maître de l'Université, le tambour est supprimé dans tous les lycées, les colléges, les institutions et les pensions. Le signal de tous les exercices sera donné au son de la cloche. L'habillement des élèves continuera d'être uniforme dans chaque établissement, mais il n'aura plus la forme militaire. Ce changement si désiré en annonce d'autres qui sont attendus par les amis de la religion et de la morale.

— La faculté de droit de Paris a été admise à l'audience de S. A. R. M. Delvincourt, doyen de cette faculté, a porté la parole. Le Prince a répondu :

« J'agrée vos sentimens, et je partage tous les principes que » vous venez de professer. Je vous engage surtout à ne pas » oublier dans votre enseignement la religion, qui fonde et » conserve les empires. Rappelez sans cesse à vos élèves que » c'est elle qui, dans toutes les situations de la vie, doit être » le premier et le plus puissant mobile ».

—S. A. R. Monsieur, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, a rendu hier le décret suivant :

I. Il sera envoyé, dans chaque division militaire, un commissaire extraordinaire du Roi. Sa mission aura pour objet : 1°. de répandre dans le pays une connoissance exacte des événemens qui ont rendu la France à ses légitimes souverains; 2°. d'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire; 3°. de prendre toutes les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement et l'action du gouvernement; 4°. de recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public.

II. A cet effet, lesdits commissaires du Roi sont autorisés a requérir toutes les autorités civiles et militaires, et même à leur donner des ordres auxquels tous fonctionnaires ou agens publics seront tenus de déférer.

III. Sur le compte qui leur sera rendu de la conduite qu'auront tenue, dans les circonstances actuelles, les divers dépositaires ou agens de l'autorité publique, ils pourront prononcer leur suspension et les remplacer provisoirement. Tout acte de suspension ou de remplacement provisoire devra être immédiatement, avec un rapport motivé et les pièces à l'appui, transmis au commissaire du ministère qu'il concernera, et qui sera, selon le cas, chargé de rendre ou de provoquer la décision définitive.

IV. Ils pourront faire mettre en liberté les individus qui auroient été arbitrairement arrêtés pour des faits politiques, s'ils ne sont détenus en vertu de mandats d'arrêt lancés par les procureurs impériaux pour d'autres faits.

V. Ils feront provisoirement cesser toutes poursuites, amen-

des, arrestations, et autres mesures semblables qui pourroient avoir été ordonnées pour faits de conscription militaire, sans cependant que les ordres qu'ils seront dans le cas de donner, à ce sujet, puissent avoir aucun effet rétroactif.

VI. Ils feront cesser l'effet de toutes réquisitions, perceptions, travaux, inondations, ou autres mesures extraordinaires ordonnées par le dernier gouvernement, dans le seul objet de prolonger la guerre.

VII. Ils correspondront avec le commissaire de l'intérieur pour l'ensemble de leur mission, et avec les commissaires des divers ministères pour les objets de leurs attributions respectives.

—Par décret du même jour, S. A. R. a nommé commissaires extraordinaires du Roi, à l'effet de se rendre dans les divisions militaires ci-après désignées, savoir :

1re. division. *Paris*. Le maréchal Pérignon.
2e. *Mézières*. Le duc de la Rochefoucault d'Eudoville.
3e. *Metz*. Le maréchal de Kellermann.
4e. *Nancy*. Le comte Roger de Damas.
5e. *Strasbourg*. Le chevalier de la Salle.
6e. *Besançon*. Le marquis de Champagne.
7e. *Grenoble*. Le comte Auguste de Juigné.
8e. *Toulon*. Le comte Bruno de Boisgelin.
9e. *Montpellier*. Le comte Matthieu de Montmorency.
10e. *Toulouse*. Le comte Jules de Polignac, aide-de-camp de S. A. R.
11e. *Bordeaux*. Le comte Dejean.
12e. *La Rochelle*. M. Gilbert de Voisins.
13e. *Rennes*. M. le comte de Ferrières.
14e. *Caen*. M. le duc Charles de Plaisance.
15e. *Rouen*. M. Begouen, conseiller d'Etat.
16e. *Lille*. Le maréchal Mortier, duc de Trévise.
18e. *Dijon*. Le général Nansouty.
19e. *Lyon*. Le comte Alexis de Noailles, lieutenant-colonel.
20e. *Périgueux*. Le général Marescot.
21e. *Bourges*. M. Otto, conseiller d'Etat.
22e. *Tours*. M. le vicomte d'Osmond.

— M. Royer-Collard est nommé, par S. A. R., directeur-général de la librairie.

— M. Maxime de Choiseul est nommé préfet du département de l'Eure; M. de Riccé, préfet de l'Orne; M. Jules Pasquier, préfet de la Sarthe; M. d'Allouville, préfet de la Creuse; et M. Alexandre de Talleyrand, préfet du Loiret.

— Le vaisseau *le Polonois*, envoyé de Cherbourg à S. M., et destiné à son passage en France, sera désormais appelé *le Lis*.

— Nous avons parlé de l'entrée de Mgr. le duc de Berry à Paris. Elle a eu lieu au milieu d'un grand concours de peuple. S. A. R. étoit accompagnée des maréchaux, de ses gentilshommes et des gardes à cheval. Elle est descendue aux Tuileries où MONSIEUR attendoit son fils. Les deux Princes se sont revus avec une expression de sensibilité qui a touché les spectateurs, et qui a excité des cris unanimes de *vive le Roi*.

— L'Université, l'ordre des avocats, et plusieurs corps et particuliers, ainsi que des députations des villes, ont eu l'honneur de saluer MONSIEUR. Leurs adresses respirent le dévouement et l'allégresse.

— Le 21 avril, l'empereur de Russie et le roi de Prusse ont assisté à une séance de l'Institut. Le président leur a adressé un compliment flatteur, et M. Villemain, qui a lu son discours sur la critique, l'a fait précéder d'un autre compliment, qui a été fort applaudi. Il a loué, avec effusion, la magnanimité de ces Princes, objet d'une si juste admiration, et si noblement liés ensemble pour faire le bonheur de la France, et assurer le repos de l'Europe.

— On s'est encore battu, le 10 avril, sous les murs de Toulouse. Les généraux François, inférieurs en nombre, furent forcés à la retraite. Le 12, lord Wellington entra dans la ville. Ses troupes observoient le plus grand ordre. Le peuple fit entendre ses acclamations. et ses vœux. On cria, *vive le Roi*. Le soir, on apprit les événemens de Paris. Alors la joie fut générale, et chacun en bénissant un vainqueur généreux, se félicita d'être délivré d'un gouvernement oppresseur, et de rentrer sous l'autorité paternelle d'un Roi vraiment François par sa naissance et ses affections.

Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'État romain, jusqu'à l'enlèvement du souverain Pontife, suivie de pièces officielles (1).

De toutes les iniquités du gouvernement ambitieux et tyrannique qui vient de crouler sous les coups de l'Europe liguée pour le détruire, je ne sais s'il en est qui réunisse plus de caractères de violence, de barbarie, de perfidie, de lâcheté même que la conduite qu'il a tenue avec le chef de l'Eglise, et l'opiniâtre persévérance avec laquelle il a épuisé, pendant six ans, l'insulte et les rigueurs envers ce digne pontife. Que lui avoit donc fait ce respectable et malheureux vieillard? en quoi avoit-il pu s'attirer tant d'inimitié? Souverain d'un petit Etat, il ne pouvoit causer ni alarme ni ombrage. Doux et modéré par caractère, il étoit bien éloigné de provoquer des sujets de querelle. Borné à l'exercice de ses droits spirituels et au gouvernement de l'étroit domaine qu'on lui avoit laissé, il n'offroit point de prise à l'ambition ni de prétexte

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25. c. franc de port. A Paris, chez Saintmichel, quai des Augustins, et Adrien Le Clere, même quai, n°. 35.

à la calomnie. Tout récemment il avoit donné l'exemple d'un grand sacrifice. Il avoit quitté sa résidence, et avoit passé les Alpes, dans la saison la plus rigoureuse pour venir à Paris rendre un service important à celui-là même qui devoit, dans la suite, le payer de tant d'ingratitude. Il avoit fait cette démarche dans l'espérance d'adoucir un esprit altier, et d'en obtenir des avantages pour la religion et pour l'Eglise. Il ne pouvoit sans doute donner une plus grande preuve de sa condescendance et de son amour pour la paix. Quel en fut le prix? Aussitôt qu'on eut obtenu du Pontife ce qu'on souhaitoit, on s'empressa peu de satisfaire à ses demandes. On ne lui accorda que quelques concessions de peu d'importance. Le reste lui fut refusé sans ménagement, ou bien on ne lui donna que des espérances vagues qui n'aboutirent à rien de positif, et il repartit pour l'Italie avec la douleur de ne tirer aucun fruit solide de l'éclatant sacrifice qu'il avoit fait, et de la condescendance qu'il avoit cru devoir montrer pour le bien de la religion et pour la paix.

Bientôt même celui qu'il venoit d'obliger si gratuitement, lui donna de nouveaux sujets d'inquiétude. Il se fit couronner roi d'Italie, et cette excessive augmentation de puissance dans un homme d'une ambition reconnue, dut causer quelque alarme à la cour de Rome, qui par ses intérêts temporels et même par

ses droits spirituels, ne sauroit être étrangère à la situation politique de l'Italie. Ces alarmes augmentèrent encore par la conquête de Naples, où fut envoyé, comme roi, un membre de la même famille. L'expulsion de l'ancien souverain dut paroître au Pape l'annonce de ce qu'il avoit à craindre pour lui-même au moindre prétexte. Il se voyoit entièrement à la merci d'un homme puissant et irritable, et ses Etats, cernés de toutes parts par ceux des deux frères, étoient des plus traversés, en tout sens, par leurs troupes, qui y séjournoient à leur aise, et vivoient aux dépens des habitans ou aux frais de la chambre apostolique, obligée de pourvoir à leurs besoins. Cette dépense seule se monta en peu d'années à une somme considérable.

Dans cet état de choses, le souverain Pontife se tourna naturellement vers un monarque qui avoit déjà montré son attachement au Saint-Siége en plusieurs occasions importantes, et à qui il devoit son retour à Rome et la restitution des domaines de l'Eglise. Il noua des relations plus intimes avec la maison d'Autriche. Ces relations éveillèrent les soupçons du maître de l'Italie. Il intercepta des lettres où le Pape manifestoit ses craintes, et cette première violation du droit des gens, fut la source de plaintes, de reproches et de mécontentemens, qui, avec un caractère hautain et absolu, prirent en peu de temps

la tournure la plus grave, et amenèrent une rupture ouverte. On s'empara d'abord de deux principautés qui étoient depuis long-temps du domaine du Saint-Siége. L'ambassadeur de France, à Rome, fut rappelé. Loin d'accorder au Pape les demandes qu'il avoit faites, on lui adressa à lui-même des demandes qui tendoient toutes à la diminution de son autorité spirituelle et temporelle. On vouloit qu'il se joignît à ce qu'on appeloit le système continental, et qu'il fermât ses ports aux Anglois. On exigeoit même qu'il leur déclarât la guerre, et qu'il épousât entièrement la cause et les intérêts de la nouvelle dynastie. Ces propositions et plusieurs autres, lui furent faites avec instance. En vain Pie VII représenta, que par devoir autant que par inclination, il lui convenoit de rester neutre dans les différends qui agitoient l'Europe; en vain offrit-il tous les tempéramens qui pouvoient se concilier avec sa dignité ou avec les intérêts de l'Eglise. Ses représentations et ses offres furent également dédaignées, et son refus d'accéder aux propositions qu'on lui faisoit, acheva d'aigrir un homme impérieux et impatient.

Des troupes marchèrent sur Rome. On prétexta qu'elles alloient à Naples. Mais, le 2 février 1808, elles entrèrent dans la capitale du monde chrétien, désarmèrent la garde à la porte del Popoli, s'emparèrent du château Saint-Ange, et se présentèrent avec

des pièces d'artillerie devant le palais Quirinal, où le saint Père faisoit sa résidence. Ce fut là le premier acte d'hostilité, et le premier anneau de cette chaîne d'injures et de violences que nous allons voir se succéder rapidement. On annonça au souverain Pontife qu'il alloit être dépouillé de la plupart de ses domaines. Six cardinaux, originaires du royaume de Naples, eurent ordre de s'y rendre dans les vingt-quatre heures; et en effet, quatre d'entr'eux y furent conduits par une escorte. Le général françois prit la direction de la poste, saisit les imprimeries, et incorpora les troupes romaines avec les siennes. Le colonel Bracci, qui refusa de se prêter à cet arrangement, fut mis au château Saint-Ange, puis exilé. Au mois de mars, quatorze autres cardinaux furent emmenés de Rome par la force armée, et conduits dans les villes d'Italie où ils avoient pris naissance. Ceux qui avoient des places et des charges auprès de Sa Sainteté ne furent pas exempts de cette mesure. En même temps, les cardinaux napolitains, qu'on avoit enlevés précédemment, furent transportés de Naples à Modène. Le saint Père fut obligé de choisir de nouveaux ministres. Seulement il conserva aux anciens leurs titres, et ne nomma que des vicaires. Le cardinal Gabrielli fut fait pro-secrétaire d'Etat, et se dévoua avec courage à une mission qui ne lui présageoit que des rigueurs, et qui, en effet, lui en procura bientôt.

Le 27 mars, un ordre du jour du général françois annonça aux troupes pontificales qu'elles *ne recevroient plus d'ordres à l'avenir ni des prêtres ni des femmes*. On reconnut à la grossièreté de cet outrage, le langage bas et insultant de celui qui, dans ses bulletins, prenoient plaisir à injurier toutes les puissances, et à calomnier les personnes les plus vertueuses et les plus élevées en dignité. Le même rendit, le 2 avril, un décret pour réunir au royaume d'Italie les provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino. Un autre décret, du même jour, confisqua les biens des cardinaux, prélats et autres italiens, qui ne se rendroient pas au lieu de leur naissance. Le 7 avril, on désarma la plus grande partie de la garde du saint Père, et on mit en prison les nobles de cette garde. Mgr. Guidobono-Cavalchini, gouverneur de Rome, fut enlevé et envoyé à Fenestrelle pour sa fidélité à son souverain. Le 11 juin, des officiers françois entrèrent dans l'appartement du cardinal Gabrielli, mirent les scellés sur son secrétaire, placèrent en face une sentinelle, et signifièrent à ce ministre de S. S. l'ordre de partir dans deux jours pour son évêché de Sinigaglia. Le Pape réclamoit vainement contre ces violences et ces attentats. On faisoit imprimer à Rome, sous ses yeux, une gazette où l'on insultoit à son autorité. On arrêtoit journellement quelques-uns de ses officiers et de ses servi-

teurs. On encourageoit ses sujets à la révolte, on aidoit des factieux à exciter des troubles. Le saint Père avoit choisi le cardinal Pacca à la place du cardinal Gabrielli. Le 6 septembre, deux officiers vinrent chez le cardinal pour l'arrêter et le faire partir pour Bénevent sa patrie. Ce fut alors que le souverain Pontife montra ce courage tranquille et cette dignité imposante qui déconcertèrent pour le moment ses ennemis. Il descendit dans l'appartement du cardinal, parla avec force à l'officier françois, se plaignit de tant d'outrages, et prenant son ministre par la main, remonta avec lui dans ses appartemens, laissant les ministres de la tyrannie honteux de leur rôle, et déconcertés par sa fermeté inattendue. Ils réussirent mieux contre le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége, que l'on fit partir de Rome, le 7 septembre, sans même lui laisser le temps de faire ses dispositions. On n'eut égard ni à sa dignité ni à son âge avancé, et ses vertus et ses lumières parurent même peut-être une raison de plus pour le bannir de Rome et le séparer du Pape. Le même jour, on déporta, en Toscane, Mgr. Arezzo, qui avoit remplacé Mgr. Cavalchini dans le gouvernement de Rome. L'évêque d'Anagni fut enlevé de son diosèse et conduit au château Saint-Ange. Le palais Quirinal étoit bloqué par des soldats. On arrêtoit et on visitoit les voitures qui en sortoient. Au

milieu de toutes ces violences, il est douteux si l'on devoit regarder comme une dérision ou comme un hommage la demande que fit le général Miollis, le 31 décembre 1808, d'être admis à saluer le lendemain le saint Père à l'occasion de la nouvelle année, et à le saluer *comme chef de l'Eglise et comme souverain de Rome*. S. S. se contenta de lui faire répondre, que dans l'état de captivité où elle étoit, il ne lui convenoit point de recevoir des félicitations. On lui ménageoit, en effet, dans le même temps, de nouveaux sujets de chagrins, et on sapoit sa souveraineté au moment où on affectoit de la reconnoître. On déportoit les évêques des provinces réunies, qui refusoient de prêter serment. On mettoit aux arrêts l'ambassadeur d'Espagne et deux auditeurs de Rote de la même nation. Le 17 mai 1809, un décret, daté de Vienne, réunit les Etats du Pape à l'Empire françois. Le préambule en étoit injurieux au Saint-Siége et au Pape régnant. Une consulte fut nommée pour régir la nouvelle conquête qu'on venoit de faire si glorieusement. Le souverain Pontife protesta, le 10 juin, contre l'usurpation, et refusa généreusement les deux millions de revenus qu'on lui offroit. En même temps, ulcéré par tant d'outrages, il usa des armes spirituelless auxquelles il crut que tant d'injustices lui donnoient le droit de recourir. Il donna la bulle d'excommunication contre les auteurs,



fauteurs et exécuteurs des violences exercées contre lui et contre le Saint-Siége. Il y récapituloit tous les griefs et les attentats dont il avoit à se plaindre, et s'abstenoit seulement de nommer ni l'auteur de tous ses maux ni aucun individu. On ne lui sut point gré de cette retenue. Un homme qui affectoit de se moquer de l'excommunication, parut outré qu'on en eût porté une contre lui; lui qui, depuis dix-huit mois, tenoit le chef de l'Eglise captif, s'emparoit de son autorité, frappoit et dispersoit ses conseillers et ses serviteurs, s'indigna que sa victime eût osé appeler à son secours ses armes naturelles. Pendant long-temps il en fit le sujet de ses plaisanteries amères et insultantes, et il ne tarda pas à en tirer une vengeance éclatante.

Tous les détails que nous venons de donner sont tirés des pièces officielles qui se trouvent dans le volume que nous annonçons. Ils sont, par conséquent, authentiques et certains. Dans un autre article, nous raconterons l'enlèvement du Pape et son voyage à Savone, et nous parlerons de la *Correspondance* et des pièces intéressantes qu'elle renferme.



Nouvelles ecclésiastiques.

Le 31 mars, jour de l'arrivée du souverain Pontife à Bologne, le roi de Naples, qui se trouvoit dans cette ville, alla faire visite à S. S., qui la lui rendit quelques instans

après. Le 4 avril, le prince adressa au saint Père *la lettre* suivante :

« Très-saint Père, je me suis réjoui, avec tous les fidèles, du retour de V. S. en Italie, et j'ai ordonné des prières publiques dans toutes les églises de mon royaume, ainsi que dans toutes celles des pays occupés par mon armée, pour en rendre grâces au Très-Haut.

» Mon désir est de voir bientôt le chef de l'Eglise reprendre, dans la capitale de la chrétienté, et ses honneurs, et l'exercice d'un pouvoir si nécessaire au bonheur du monde.

» Le sort des armes m'ayant rendu maître des Etats que vous possédiez lorsque vous fûtes forcé de quitter Rome, je ne balance pas à les remettre sous votre autorité, renonçant en votre faveur à tous mes droits de conquête sur ces pays.

» Si je connoissois moins les sentimens des souverains dont je suis l'allié, à l'égard de V. S., je croirois devoir attendre qu'ils les eussent exprimés, pour la rétablir dans son gouvernement, ayant la ferme volonté de ne rien faire qui ne soit conforme à leurs vues; mais ne pouvant pas révoquer en doute les intentions de ces princes magnanimes, dans une circonstance si mémorable, j'aime à les accomplir avec un empressement qui puisse être aux yeux de l'Europe la preuve de ma profonde vénération pour le Saint-Siége, ainsi que de mes sentimens particuliers pour un souverain Pontife, si digne, par ses éminentes vertus, du haut rang où la Providence l'a placé.

» Afin que la remise de vos Etats, dont le gouvernement françois avoit formé les deux départemens de Rome et du Trasimène, s'exécute avec l'ordre et la solennité convenables, je prie V. S. de me faire connoître à quelle époque, et par quels actes elle veut en prendre possession. Aussitôt que je serai instruit de vos déterminations, très-saint Père, mon chambellan, le marquis de Montrone, qui aura l'honneur de vous présenter ma lettre, recevra l'autorisation de se concerter pour tous les arrangemens à prendre avec la personne que V. S. voudra bien désigner. J'adopterai avec plaisir toutes les mesures qui auront pour objet, ou l'avantage du Saint-Siége, ou la satisfaction personnelle de V. S. ; je me flatte que de son côté elle voudra bien accueillir toutes celles qui seront jugées nécessaires; que le gouvernement provisoire établi par moi à Rome y cesse ses fonctions avec dignité. Les

fonctionnaires qui le composent ont droit à des égards particuliers par le zèle qu'ils ont mis à faire le bien.

» Je recommande aux bontés de V. S. tous les sujets romains qui ont secondé l'administration napolitaine. Je lui recommande surtout ceux à qui j'ai accordé des distinctions particulières. Ils ne les ont obtenues que par des talens renommés et des sentimens honorables, ou par des services qui intéressoient V. S. plus encore que mon gouvernement.

» Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, pendant de longues années, au régime du gouvernement de notre mère, la sainte Eglise ».

Bologne, 4 avril 1814.

Votre dévoué fils,

Signé, JOACHIM-NAPOLÉON.

— C'est le 11 mars que le château Saint-Ange, à Rome, a été évacué par le corps françois aux ordres du général Miollis. Le 21 mars, anniversaire du couronnement de Pie VII, la ville de Rome a été illuminée de la manière la plus brillante.

— M. l'évêque de Metz, nommé à l'archevêché d'Aix, s'est empressé de reprendre, par lui-même, l'administration du diocèse de Metz. Il a écrit, le 14 de ce mois, au chapitre métropolitain d'Aix, qu'il cessoit, dès ce jour, de remplir les fonctions d'administrateur capitulaire de ce diocèse.

— M. Hyacinthe de la Tour, archevêque de Turin, vient de mourir, le 8 avril, dans cette ville, à l'âge de 67 ans. Ce prélat, né à Saluces, en 1747, étoit d'abord entré dans l'ordre des Servites, où il se distingua par ses connoissances et ses talens. Il étoit versé dans la littérature italienne, et n'étoit point étranger à la nôtre. Promu à l'épiscopat, il fut successivement archevêque de Sassari, en Sardaigne, évêque d'Acqui et archevêque de Turin. Placé dans ce dernier poste dans des temps difficiles, il sut néanmoins opérer autant de bien qu'il étoit possible. Il étoit prudent, éclairé, et joignoit les vertus d'un évêque aux qualités de l'administrateur et aux talens de l'homme de lettres. Il a été inhumé sans pompe, comme il l'avoit demandé.

— M. l'abbé Camus, ancien grand-vicaire de Meaux, qui avoit été nommé à l'évêché d'Aix-la-Chapelle, vient de mourir à Paris des suites d'une longue maladie.

— L'église de Paris vient également de faire une perte en

la personne de M. Jean-Honoré Maurel, prêtre respectable, second vicaire de la paroisse Saint-Eustache. Ses funérailles ont eu lieu, le jeudi 28 avril: la cérémonie s'est faite par M. le curé. Tout le clergé de cette paroisse y a assisté.

Nouvelles politiques.

Un traité, du 23 avril, entre les puissances alliées et Monsieur, comme lieutenant-général du royaume, contient plusieurs dispositions importantes. Il est trop étendu pour que nous l'insérions ici tout entier. Nous n'en donnerons que la substance. Les parties contractantes y montrent la ferme résolution d'asseoir la paix de l'Europe sur des bases solides et durables. Dès ce moment toute hostilité cessera. La France paroît revenir aux limites qu'elle avoit au commencement de 1792; du moins les places non comprises dans ces limites seront rendues aux alliés. Les personnes sages ne pourront qu'applaudir à des arrangemens qui nous présagent le repos dont nous avons besoin. Nous devons être guéris de la manie des conquêtes, et l'ambition nous a coûté assez cher pour que nous renoncions sans regret à des envahissemens ruineux, et qui ont été et seroient peut-être encore pour nous une source de querelles. Le reste du traité porte sur des articles de détail qui montrent la bonne foi et la loyauté avec lesquels on traite de part et d'autre.

— De toutes les provinces on envoie des actes d'adhésion aux grands événemens qui ont changé si heureusement la face de la France. Les autorités civiles s'empressent d'applaudir à la chute d'un gouvernement qui nous menaçoit de faire de la France un désert. Les militaires, généraux, officiers et soldats, s'unissent à la cause commune. Ils ne peuvent qu'abandonner les intérêts d'un homme, qui, pour prix de leur dévouement, les fatiguoit de combats sans cesse renaissans, les menoit à une mort certaine, ne s'embarrassoit plus ni de les payer, ni de les nourrir, et qui vient d'ailleurs de se déshonorer à leurs yeux par la facilité avec laquelle il est descendu de son trône usurpé. Cette fin ignoble a détrompé ses partisans; ils sont honteux de s'être attachés à un homme qui n'a pas su mourir, et qui, contre l'ordinaire des tyrans, va être jugé de son vivant; à un homme qui n'a pas montré l'ombre de la sensibilité, et qui n'a pas eu un moment d'attendrissement. On diroit qu'il a craint de nous laisser des

regrets. Cet homme qui a joué tant de rôles, n'a pu prendre celui de la bonté. Il ne s'est inquiété que de lui, et il n'a pleuré que sur sa disgrâce. Personne ne peut plus s'abuser sur sa fausse grandeur, et il vient de montrer, par ce dernier trait, qu'il étoit entièrement indigne du poste éclatant où l'a maintenu notre longue patience.

Montargis, 28 *avril*. — Bonaparte a passé ici mercredi, à quatre heures du soir, dans une voiture à six chevaux, ayant environ vingt-cinq hommes à cheval derrière lui. Les généraux russe, autrichien, françois, anglois, prussien, occupoient six voitures à six chevaux; venoient après vingt voitures de suite pour les bagages et les domestiques de Bonaparte. Des chevaux d'attelage et de main, et des piquets de cavalerie, étoient passés le matin. La garde à pied, qui se trouve dans ces cantons, étoit sous les armes : elle a su respecter le malheur de Bonaparte en gardant le silence, et en ne donnant aucun signe d'approbation ni d'improbation. Bonaparte a traversé la haie de ces braves militaires, et est entré dans la ville en affectant un air calme. Bien des gens lui reprochent une jactance d'insensibilité. Le fait est qu'il a intéressé peu de monde. Le général Bertrand étoit dans sa voiture, et paroissoit plus affecté que lui. Bonaparte a couché au château de Briare; il voyage à petites journées, et se rend à Saint-Tropez.

— S. A. R. Monsieur, fils de France, frère du Roi, lieutenant-général du royaume.

Informé qu'un grand nombre d'individus gémissent dans les prisons et dans les bagnes, pour faits et délits relatifs à la conscription; considérant que ces faits et délits, dont aucun ne supposent des intentions vraiment criminelles, peuvent être excusés par la rigueur excessive des lois sur cette matière, et surtout par les mesures d'exécution, mesures toujours plus vexatoires que les lois elles-mêmes, et qu'il étoit permis de chercher à éluder, puisque, purement arbitraires, elles n'étoient revêtues d'aucune sanction légale; S. A. R., de l'avis de son conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Toutes les poursuites judiciaires pour faits et délits relatifs à la conscription, sont annullées. Tous les individus détenus dans les prisons ou dans les différens bagnes du royaume pour les mêmes causes, seront sur-le-champ mis en liberté.

2. S. A. R. n'entend remettre que les peines encourues; quant aux dommages-intérêts que des particuliers se croiroient en droit de prétendre, à raison de violences et voies de fait exercées sur leurs personnes et leurs propriétés, ils pourront être demandés par action civile et par les voies ordinaires.

3. Sont exceptés de la disposition de l'article 1er. les fonctionnaires publics qui seroient prévenus d'escroquerie et de concussion.

Par décret du 25 avril, MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, « voulant consacrer le souvenir de la courageuse résistance que les habitans de l'Ouest ont long-temps opposée au renversement du trône et de l'autel, résistance dont notre cœur a été doublement touché, tant par la fidélité persévérante de ces braves François, que par les maux déplorables qu'elle a attirés sur leurs provinces, a ordonné ce qui suit :

« La ville ci-devant appelée Napoléon prendra le nom de Bourbon-Vendée ».

—S. M. le Roi LOUIS XVIII a quitté Hartwell. Il a fait son entrée à Londres, le 20 avril. Le prince régent lui a rendu les plus grands honneurs, et l'a félicité de l'heureux événement qui le replace au trône de ses ancêtres. S. M. dans sa réponse a remercié S. A. R. de la part qu'elle a prise à cet événement, auquel l'Angleterre a tant contribué par sa courageuse résistance à l'ambition de l'usurpateur. Le Roi étoit accompagné de Mme. la duchesse d'Angoulême, du prince de Condé, du duc de Bourbon, et de beaucoup de gentilshommes françois. A la fin de la conférence, S. M. a revêtu le prince de Galles du cordon de l'ordre du Saint-Esprit; la joie publique s'est manifestée par des cris d'allégresse et des illuminations.

S. M. après s'être reposée quelques jours, se remit en route. Elle arriva, le 25 avril, à Calais, et dut coucher, le 26, à Amiens, et le lendemain à Compiègne, où elle s'arrêtera quelques jours pour se délasser, et en même temps pour donner le temps de faire les préparatifs de son entrée dans sa capitale. Ce moment est attendu avec impatience, et les étrangers accourent de toutes parts pour être témoins de cette fête vraiment nationale.

MADRID, *26 mars*. — L'un des événemens les plus étonnans de notre histoire vient enfin de s'accomplir, la délivrance de

notre bien-aimé Ferdinand, qui se trouve maintenant à Gironne, au milieu de ses fidèles sujets. Quel vaste champ cet événement fournit aux réflexions!

A cinq heures du soir, il arriva ici un courrier extraordinaire : d'après les bruits qui s'étoient déjà répandus, on conjecturoit que ce courrier apportoit la nouvelle de l'arrivée de notre roi; des groupes de citoyens se formoient de tous côtés pour s'en informer. Cette nouvelle ne fut pas plutôt annoncée, que l'air retentit de mille cris de *vivat*, qui se prolongeoient dans toute la ville, et en peu d'instans tout Madrid fut informé de cette circonstance tant désirée. La population entière étoit répandue dans les rues, et la joie se peignoit sur toutes les physionomies.

Le soir, il y eut une illumination générale, durant laquelle l'enthousiasme du peuple se manifestoit de mille manières. Il étoit presque impossible de circuler dans les principales rues, tant la foule étoit immense et pressée. Des *vivat* continuels retentissoient de tous côtés, des drapeaux étoient déployés à tous les balcons, à toutes les fenêtres. Différens groupes d'hommes et de femmes, portant des torches allumées, et précédés de la musique, parcouroient tous les lieux publics; en un mot, c'étoit un véritable *jubilé*, dont on ne peut se former une idée qu'en le comparant à celui de la journée mémorable du 19 mars 1808. Si l'on entendoit alors les cris continuels de *vive Ferdinand! périsse Godoy!* cette fois l'air retentissoit des cris de *vive Ferdinand! confusion à Napoléon!*

Du 30 mars. — Dans la séance extraordinaire des cortès, tenue le 28, où l'arrivée de Ferdinand fut annoncée à cette assemblée, on donna lecture de la lettre suivante de S. M. à la régence. Cette lettre étoit en espagnol, écrite de la main de S. M.

Gironne, le 21 mars 1814.

« J'arrive à l'instant en parfaite santé, grâce au ciel, et le » général Copons me remet la lettre de la régence, avec les » documens qui l'accompagnent. Je prendrai une connois- » sance exacte de ce qu'ils contiennent; en attendant, j'assure » la régence que je n'ai rien tant à cœur que de lui donner » des preuves de ma satisfaction, et du désir ardent que j'é- » prouve de faire tout ce qui peut contribuer au bonheur de » mes sujets.

» C'est une grande satisfaction pour moi de me trouver sur » la terre natale, au milieu d'une nation et d'une armée aux-

» quelles je dois toute ma reconnoissance pour une fidélité » aussi constante que généreuse ». *Signé*, Moi le Roi.

Dans la matinée d'hier, un corps de troupes est sorti de la ville pour recevoir Ferdinand VII, qui doit arriver par la route de Valence ; bientôt après, le cardinal de Bourbon, président de la régence, et le *senor* Layendo, ministre d'État, allèrent au-devant de S. M.

Aujourd'hui on a célébré dans l'église de Sainte-Marie, un service solennel en actions de grâces, auquel la régence et les cortès ont assisté. Ils s'étoient réunis dans la salle du congrès, d'où ils se rendirent en procession à l'église à travers un concours immense de spectateurs, et entre deux lignes de troupes. Ils étoient accompagnés des grands et des généraux du royaume, ainsi que de LL. EE. l'ambassadeur anglois et les envoyés de l'Autriche et du Portugal. Toutes les maisons, sur leur chemin, étoient ornées de tapisseries. Cette solennité excita l'enthousiasme dans la foule qui remplissoit les rues.

Du 4 avril. Assemblée des cortès. — Une lettre du général Copons, en date du 30, porte que S. M. et l'infant don Carlos continuent de jouir de la meilleure santé, mais que l'infant don Antonio est tombé malade à Mataro ; cependant cette indisposition donne d'autant moins d'inquiétude, que les médecins ont assuré que le prince pourroit continuer son voyage le 1er. avril.

Sur la motion du président, il a été résolu qu'il seroit donné avis au gouvernement de la part que les cortès ont prise à ces nouvelles.

L'ordre du jour ramène la discussion sur la liste civile : la régence est d'opinion que, considérant l'état de la nation espagnole et la dignité du roi d'Espagne, S. M. doit avoir annuellement 40 millions de réaux et six millions pour l'établissement de la maison royale, et que les infans d'Espagne jouiront de 150,000 ducats pour leur maison.

Du 5. — On a lu des dépêches du lord Wellington, concernant le combat qui a eu lieu près de Conches ; elles ont excité une joie très-vive.

Du 6. — Des lettres du gouvernement civil de Catalogne et d'Aragon annoncent que le roi a résolu de passer par Reuse, Sarragone, Lérida, Téruel et Valence.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Portugal sont partis pour Valence, où ils doivent attendre le roi.

Sur S. M. le Roi Louis XVIII.

La famille auguste, dont le retour fait en ce moment le sujet de la joie générale, est l'objet d'un intérêt bien vif et d'une curiosité bien légitime. On se plaît à connoître, et les sentimens qui l'ont occupée pendant son exil, et les différentes épreuves qu'elle a subies jusqu'au moment où elle vient d'être appelée au trône d'une manière si miraculeuse. C'est pour satisfaire cette juste curiosité, que nous allons entrer dans quelques détails sur le Roi, objet en ce moment de tant de vœux et d'hommages.

Louis-Stanislas-Xavier de France, naquit à Versailles, le 17 novembre 1755, et porta long-temps le titre de MONSIEUR, comte de Provence : il étoit le quatrième fils de ce sage et vertueux dauphin, enlevé par une mort prématurée. Il étoit le frère puîné de ce malheureux Louis XVI, dont nous avons si mal payé la bonté, la vie pure et irréprochable, l'amour pour ses peuples, le désir de faire le bien, les vertus morales et chrétiennes. Le Roi actuel a beaucoup de rapports de caractère avec cette illustre victime de la révolution. Il avoit aussi montré, au commencement de nos troubles, les mêmes vues conciliantes et modérées, qui ont si mal réussi à l'un et à l'autre. Il étoit populaire, et il resta parmi nous jusqu'au moment où il n'y eut plus d'espérance de le faire impunément. On se rappelle qu'il partit en même temps que Louis XVI. Mais il suivit une autre route, et le ciel permit qu'on ne mit pas d'importance à empêcher sa sortie de France. Tandis que le Roi étoit arrêté à Varennes, MONSIEUR arrivoit heureusement en Flandres, et il

à Venise, écrivirent, le 7 octobre, au Roi, suivant l'usage, pour lui annoncer la mort de Pie VI, et la tenue prochaine du conclave. Louis XVIII leur répondit, le 24 novembre. On remarque que dans sa lettre, tout en déplorant les malheurs de Pie VI, il insiste sur les témoignages de respect et d'intérêt que reçut ce Pontife en France. On y voit, qu'il aimoit à rendre justice aux François, et à ne point rendre la nation responsable des crimes de ses oppresseurs. On y voit, qu'il n'avoit point désespéré de la Providence, et qu'il comptoit sur son secours, en même temps qu'il le méritoit par ses sentimens religieux, et par sa noble résignation dans le malheur. Il eut, quelques années après, une nouvelle occasion de montrer son courage et sa constance à maintenir ses droits et ceux de sa maison. En 1802, Bonaparte, qui marchoit à grands pas au pouvoir absolu, mais qui sentoit le besoin de fortifier ses prétentions, et de s'entourer de quelque apparence de légitimité, fit proposer secrètement au Roi de lui céder ses droits au trône de France, moyennant des dédommagemens. Louis XVIII repoussa avec dignité des offres qui lui parurent incompatibles avec son honneur, et tous les princes de sa famille s'empressèrent d'applaudir à sa résolution, et de manifester leur vœu de ne jamais transiger sur leurs droits. Leurs lettres, bien dignes de chevaliers François, furent imprimées dans le temps dans les journaux étrangers, et elles se trouvent entr'autres dans le *Nouveau Registre annuel* (1), ouvrage périodique qui s'imprime en Angleterre. La lettre du Roi porte particulièrement un

(1) *New annual Register.* Cet ouvrage est à la bibliothèque du Roi.

de Louis XVI, échappée seule aux désastres de sa famille, après trois ans de captivité, de deuil et de larmes. Elle avoit été envoyée à Vienne, et le Roi souhaitoit ardemment de la revoir, et de l'unir à un prince de son sang. Il lui sembloit que l'héritier de tant de souvenirs ne devoit point passer à une alliance étrangère, quelque nécessaire qu'elle parût pour lui procurer un appui, et la princesse elle-même souhaitoit de ne point changer de famille et de patrie. Elle consentit à s'unir au sort de l'héritier de son nom, et à venir partager l'exil de sa maison. Elle arriva à Mittau en 1799. Quelles durent être les pensées de ces augustes proscrits, en se revoyant après de si grandes catastrophes! Ils confondirent ensemble leurs larmes, seul langage qu'eut d'abord leur douleur. La reine vivoit encore. Elle regarda la jeune princesse comme sa fille, et les fidèles serviteurs de leur Roi furent consolés un instant, en revoyant celle qui leur rappeloit des personnages si chers. Sa grâce, sa bonté, ses malheurs, les traits de ressemblance qu'on lui trouvoit avec d'illustres victimes, les sentimens tendres et religieux qu'elle montroit, tout contribuoit à lui gagner les cœurs. Le 10 juin 1799, son mariage avec Mgr. le duc d'Angoulême fut célébré à Mittau, par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, et grand-aumônier. Le Roi lui servit de père dans cette cérémonie si touchante par les réflexions qu'elle faisoit naître, et chacun ne pouvoit retenir ses larmes en songeant qu'une fille de France, et un prince issu comme elle du sang des Bourbons, n'avoient pu trouver qu'à 600 lieues de leur patrie un autel pour recevoir leurs sermens.

A la fin de la même année, les cardinaux assemblés

avoir erré quelque temps, il accepta un asile en Angleterre, où MONSIEUR, comte d'Artois, étoit depuis long-temps. Le gouvernement Anglois, constant dans son opposition aux vues ambitieuses de l'usurpateur, avoit accordé la plus généreuse hospitalité aux François, victimes de la révolution. Le clergé, la noblesse y avoient trouvé sûreté et protection, et les princes y recevoient un traitement proportionné à leur dignité. Le Roi trouva, dans ce pays, les mêmes égards et la même munificence dont il avoit joui long-temps sur le continent. C'est-là qu'il perdit la Reine, qui mourut, il y a environ trois ans, et dont les obsèques furent faites avec la pompe convenable à son rang. Il habitoit depuis quelque temps le château d'Hartwell, dans le comté de Buckingham, à seize lieues de Londres. Cette terre lui fut cédée par le propriétaire, et le Roi se plaisoit à y réunir les membres de sa famille, et particulièrement MONSIEUR et ses enfans. Il a eu constamment auprès de lui Mme. la duchesse d'Angoulême, dont les soins touchans et l'aimable bonté charmoient son exil. Lui-même cherchoit volontiers des distractions dans des lectures utiles. Il a toujours aimé l'étude, et a eu tout le loisir, d'abord dans une condition privée, et par la suite dans le bannissement, d'acquérir des connoissances, dont une mémoire heureuse lui fait conserver les avantages. D'ailleurs, c'étoit lui qui expédioit ses affaires, qui ouvroit ses dépêches, qui y faisoit les réponses, qui donnoit des instructions à ses envoyés, et qui recevoit le rapport de leur mission. Instruit à l'école du malheur, il aimoit à voir par lui-même et à entrer dans les détails. C'est ainsi qu'il a su se donner une expérience et des talens dont nous allons recueillir les fruits. Il revient parmi nous, muni de

cette sagesse qui fait le bien sans secousse, qui guérit le mal sans violence, qui se proportionne aux temps, qui juge avec discernement des hommes et des choses. Tous les détails que nous avons sur lui, ses proclamations, sa conduite, les rapports de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, annoncent la bonté de son ame et les dispositions indulgentes qu'il nous rapporte. Il arrive, comme l'a dit un de ses plus loyaux chevaliers, le testament de Louis XVI à la main, accompagné de cette princesse qui lui écrivoit après sa délivrance : *C'est celle dont ils ont fait mourir le père, la mère et la tante, qui vous demande de leur pardonner.* Il a été précédé par ce prince aimable, dont toutes les paroles respirent la paix et l'union, et annoncent un si noble et si beau caractère. Quel cœur françois ne s'ouvriroit pas aux plus riantes espérances, et ne voleroit pas en esprit au-devant d'une famille si intéressante par ses malheurs, d'une princesse en qui reposent tant de souvenirs, d'un Roi si respectable par sa généreuse constance dans l'infortune, et si propre à rassurer tous les esprits par son âge, par ses lumières, par sa sagesse, par sa religion éclairée, et par les nobles et beaux sentimens que lui inspireroient aujourd'hui ses magnanimes alliés, s'il n'en avoit la source dans son cœur, et s'il n'en trouvoit l'exemple dans les actions de ses illustres prédécesseurs et dans ses propres habitudes !



Nouvelles ecclésiastiques.

Parme, *12 avril.* Le Pape a fait, le 30 mars, à deux heures après-midi, son entrée solennelle à Bologne. Le

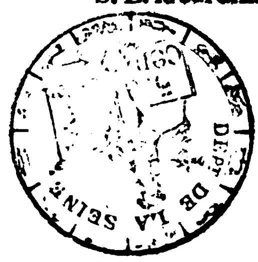
préfet du département étoit allé, avec tous les membres de la préfecture, au-devant de S. S. à plusieurs milles de distance. Les autres autorités attendoient le souverain Pontife à la porte de la ville. S. S. fut reçue au bruit du canon et au son de toutes les cloches. Le clergé s'étoit rendu en procession à sa rencontre. Malgré tous les efforts de la cavalerie qui escortoit le saint Père, le peuple dételа les chevaux de sa voiture, et la traîna jusqu'à l'église métropolitaine de Saint-Pierre. S. S. mit pied à terre, fit sa prière, donna sa bénédiction, et se rendit au palais archiépiscopal, où les autorités furent admises au baisement des pieds. Le soir, toute la ville fut illuminée, ainsi que le lendemain. C'étoit un spectacle attendrissant que le retour d'un Pontife vénéré après tant de tribulations. Les efforts de son ennemi n'ont servi qu'à lui imprimer ce je ne sais quoi d'auguste que le malheur a joint à la vertu.

Une circonstance peu connue, c'est que, par un décret du 10 mars, Bonaparte avoit ordonné lui-même de rendre au Pape la 38e. division, composée des départemens de Rome et du Trasimène, à condition que S. S. abandonneroit, par un acte de cession, les autres parties du territoire ecclésiastique. Le Pape n'a rien voulu signer.

Pendant son séjour à Bologne, le saint Père a eu plusieurs conférences avec lord Bentinck : dans la dernière ce ministre lui offrit, au nom de S. A. R. le prince régent d'Angleterre, 50,000 sequins pour les frais de son voyage. Le Pape est partit, le 4, pour Imola. S. S. passera la semaine sainte et les fêtes de Pâques, partie à Imola, partie à Césène, sa patrie.

Les forteresses de Saint-Angelo et de Civita-Vecchia ont capitulé; les garnisons retournent en France, sous condition de ne point porter les armes pendant un an contre les alliés.

— S. E. le cardinal di Pietro, qui avoit été précédem-



ment enlevé de Fontainebleau au milieu de la nuit, et transféré à Auxonne, sans qu'on sût comment il s'étoit attiré cette nouvelle rigueur, a quitté son exil. Il est arrivé à Dijon, le 22 avril, et a continué son voyage vers Rome, où se rendent également, de toutes parts, les autres cardinaux, prélats et ecclésiastiques arrachés à leurs fonctions et dispersés par la violence.

— On dit que depuis la démission donnée par M. l'évêque de Metz de ses fonctions d'administrateur capitulaire du diocèse d'Aix, et dont ce prélat avoit instruit S. S. dès le commencement du mois d'avril, le chapitre d'Aix a écrit au Pape pour l'assurer de son attachement aux règles de l'Eglise et de son dévouement pour le Saint-Siége.

— Les trois premiers mois de cette année ont vu périr un grand nombre d'ecclésiastiques qui ont été victimes de leur dévouement dans le service des hôpitaux. Il est peu de diocèses qui ne comptent à cet égard des pertes déplorables, tant par le nombre que par les qualités de ceux qui ont succombé dans ce généreux ministère. Nous pourrons donner, à ce sujet, quelques détails honorables pour la charité pastorale.

Nouvelles politiques.

On annonce que les corps de troupes alliées ne séjourneront que peu de temps en France. On leur a donné divers cantonnemens, d'où elles se mettront en marche dans quinze jours ou trois semaines. Elles sortiront de France dans différentes directions; les Wurtembourgeois par le Fort-Louis; les Autrichiens qui se trouvent dans le Midi par Bâle; ceux du Nord par Khell; les Russes par Mayence et Coblentz; les Prussiens par Cologne et Wesel. Toutes les réserves et les transports ont déjà reçu l'ordre de faire halte.

— S. A. R. a rendu une ordonnance qui supprime les cours prévôtales et les tribunaux des douanes, et qui rend à la liberté tous ceux qui se trouvent détenus dans les prisons, maisons de correction et bagnes en vertu de jugemens de ces cours et tribunaux.

— Un autre décret de S. A. R. modifie ceux rendus précédemment sur les droits réunis, retranche ce que cet impôt a de plus vexatoire, et le rend moins onéreux au peuple.

— Quelques journaux ont donné le texte d'un traité conclu, le 11 décembre 1813, entre Bonaparte et le Roi d'Espagne, Ferdinand VII, avant de rendre la liberté à celui-ci. Il y reconnoissoit l'intégrité de l'Espagne telle qu'elle étoit avant la guerre. C'est en exécution de ce traité que l'on avoit fait partir les princes espagnols du château de Valencey où ils étoient détenus. Mais depuis leur ennemi se repentit, sans doute, de sa condescendance, et leur suscita de nouvelles difficultés qui retardèrent successivement l'exécution du traité. Ce n'est qu'à la fin de mars que le roi d'Espagne, et les princes son oncle et son frère ont été délivrés.

— LL. AA. II. les grands-ducs Michel et Nicolas, frères de S. M. l'Empereur de Russie, sont arrivés à Paris.

— Dans un ordre du jour de M. le général Dessoles, il est dit que S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, désire que la garde nationale de Paris porte et conserve un signe perpétuel des services rendus par elle, soit lorsqu'après avoir combattu pour ses foyers, et chargée seule, dans la nuit du 30 mars, de la garde et de la sûreté de Paris, elle a conservé au Roi sa capitale, et à tant de familles leurs biens, la vie et l'honneur; soit lorsqu'occupant, outre ses postes, ceux de la troupe de ligne, elle offre tous les jours encore l'exemple du dévouement et des sacrifices; soit enfin, quand, malgré ce pénible service, elle fait celui de la maison militaire du Roi, et

donne aux Princes de la famille royale la satisfaction de n'être, pour leur garde, environnés que de François.

En conséquence, S. A. R. désire que MM. les officiers-généraux, supérieurs et particuliers, sous-officiers, grenadiers et chasseurs en activité de service, à mesure qu'ils auront passé la revue du Prince, reçoivent et portent le *ruban blanc* moiré, tenant suspendue une *fleur de lis en argent*, semblable à celle que le Prince porte lui-même, et a remise au général commandant en chef, comme représentant la garde nationale. Il sera délivré à chacun un brevet constatant le droit qu'il a de porter le ruban. Les gardes nationaux habillés, équipés et armés postérieurement à la revue, n'auront droit au ruban blanc qu'en présentant un certificat qui atteste qu'ils ont mérité cette distinction par leur zèle et leur exactitude dans le service, ou par quelque action utile à la société, et honorable pour la garde nationale.

— M. le comte Matthieu de Montmorency n'est point allé à Montpellier, où il devoit remplir les fonctions de commissaire du Roi, mais à Compiègne, dont le gouvernement lui a été postérieurement conféré par S. A. R.

Paris, *30 avril. Cérémonial pour la réception du Roi.* — La veille de l'arrivée du Roi, les députations des corps de l'Etat, MM. les maréchaux de France et colonels-généraux, les ministres provisoires, le général en chef de la garde nationale et les officiers-généraux qui se trouvent à Paris, se rendront à Saint-Ouen, où le Roi s'arrêtera quelques instans, et seront présentés à S. M. par le grand-maître des cérémonies, qui se sera rendu à cet effet auprès du Roi.

Chacun des corps, après avoir été présenté, retournera à Paris.

Le lendemain de ces présentations, le Roi partira avec son cortége, et se mettra en marche dans l'ordre suivant :

Un détachement de la garde nationale à cheval et un détachement de troupes de ligne à cheval.

Deux voitures pour les ministres provisoires.

M. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France; M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi; M. le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe du Roi, et le grand-maître des cérémonies de France dans la même voiture.

M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon dans la même voiture.

La voiture du Roi, dans laquelle seront S. M. et Mme. la duchesse d'Angoulême.

S. A. R. Monsieur à cheval, à la portière de droite de la voiture du Roi, accompagné d'une partie de MM. les maréchaux de France et colonels-généraux.

S. A. R. Mgr. le duc de Berry à cheval à la portière de gauche, accompagné d'une partie de MM. les maréchaux de France et colonels-généraux.

M. le duc de Grammont et M. le duc d'Havré, comme capitaines des gardes de S. M., se tiendront également aux portières de la voiture du Roi. S'il se trouve d'autres capitaines des gardes de S. M., ils prendront place avec MM. les ducs de Grammont et d'Havré.

M. le ministre provisoire de la guerre et M. le général en chef de la garde nationale se tiendront dans le groupe de MM. les maréchaux de France, à portée de S. A. R. Monsieur et de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Le cortége se rendra à Notre-Dame, en passant par la rue du faubourg Saint-Denis, la rue Saint-Denis jusqu'au marché des Innocens, l'Apport-Paris, le Pont-au-Change, la place du Palais de Justice, la rue de la Barillerie, la rue et la place du Marché-Neuf, la rue Notre-Dame, le parvis Notre-Dame.

La tête du cortége continuera sa marche par la rue du Cloître Notre-Dame, la place Fénélon, la rue Bossuet, et se développera sur le quai de l'Archevêché.

Le cortége s'arrêtera à l'instant où la voiture du Roi

arrivée devant le portail Notre-Dame; alors toutes personnes du cortége descendront de voiture pour ıcompagner le Roi.

ès que S. M. et son cortége seront entrés dans l'église, létachemens de la garde nationale et des troupes de e se remettront en marche en partant du quai de chevêché, et traverseront le parvis Notre-Dame, et évelopperont dans les rues Notre-Dame, du Marché-f, et sur le quai des Orfèvres, de manière à se trouver és et prêts à marcher à l'instant où le Roi sortira de re-Dame.

es corps de l'Etat se trouveront dans la cathédrale, : places qui leur sont assignées par l'étiquette. Huit nbres du corps municipal feront les honneurs de la hédrale, et présideront au placement des corps et pernes invités à la cérémonie.

Toute la partie du cortége qui précède la voiture de M. se mettra en marche quelques instans avant que Roi ne sorte de Notre-Dame pour remonter en voi-e.

près le *Te Deum*, le cortége se rendra aux Tuile-dans le même ordre que ci-dessus, en suivant la rue re-Dame, le Marché-Neuf, le quai des Orfèvres, le t-Neuf, la rue de la Monnoie, la rue du Roule, et la Saint-Honoré jusqu'à la rue de l'Echelle.

orsque S. M. sera arrivée au palais des Tuileries, se rendra dans la salle du Trône. S. M. se placera son trône, entourée des Princes de la famille royale, Princes du sang, des maréchaux, des ministres, des nds-officiers, du général en chef de la garde natio-e et des officiers généraux. Toutes les autres personnes cortége, après s'être réunies dans la galerie de Diane, endront dans la salle du Trône, et passeront devant M. en lui faisant leur révérence.

Il sera tiré des salves d'artillerie à l'entrée du Roi ıs Paris, à son arrivée à Notre-Dame, à son départ cette église, et à son arrivée au palais des Tuileries.

— Le 18 du courant, M. le maréchal duc de Dalmatie a conclu, avec le feld-maréchal lord Wellington, une convention portant suspension d'armes entre les armées françoises des Pyrénées et l'armée anglo-espagnole. Quelques jours auparavant, M. le général comte Decaen, commandant le corps d'armée de la Garonne, après avoir envoyé son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, avoit traité particulièrement avec M. le lieutenant-général lord Dalhousie, muni des pleins-pouvoirs de lord Wellington pour la cessation des hostilités entre leurs troupes respectives.

Le 20 du courant, le général Marulaz, commandant supérieur à Besançon, a conclu également un armistice avec S. A. le prince de Lichtenstein, commandant les troupes de S. M. l'empereur d'Autriche.

— C'est le 24 avril que le Roi est arrivé à Calais. Tous les habitans l'attendoient avec impatience. Ils étoient réunis sur le port. Ils s'y étoient rendus dès qu'on eût connoissance du départ de S. M. de Douvres. Après quelques heures d'attente, on aperçut les vaisseaux, puis l'*yacht* qui portoit le Roi. Ce bâtiment, décoré avec magnificence, approcha. Le Roi se fit reconnoître au milieu de ceux qui l'entouroient. Seul il ôta son chapeau, et levant les yeux au ciel, tandis qu'il portoit la main sur son cœur, il indiquoit assez par ce double mouvement à qui il se reconnoissoit redevable de la cessation de nos maux, et combien il étoit touché de ce bienfait. Il tendoit ses bras vers le peuple, qui répondit à ce mouvement par des acclamations prolongées. Beaucoup de personnes ne pouvoient retenir leurs larmes. C'étoit, en effet, un moment bien doux pour les ames sensibles de voir ce retour inespéré après un si long exil.

S. M. mit pied à terre au milieu des cris de joie. Elle monta dans une calèche découverte, avec Mme. la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. Seize habitans de Calais se présentèrent

pour traîner la voiture Le curé harangua le Roi, qui lui dit : *Oui, M. le curé, c'est un grand bienfait du ciel; allons-en remercier Dieu.* Le cortége s'avança, en effet, vers l'église, au milieu des fanfares, des cris de joie, et de toutes les démonstrations d'un enthousiasme vrai. S. M. arriva à l'église, et fut reçue sous le dais. La sainteté du lieu put à peine contenir les transports. Le recueillement du monarque et de Mme. la duchesse d'Angoulême imposa bientôt un silence religieux. Peu de *Te Deum* ont été chantés avec autant d'attendrissement et de joie. Rentré chez lui, le Roi reçut les autorités de la ville. Il parla à chacun avec bonté. Nous sommes fâchés de ne pouvoir citer ses réponses. Elles annonçoient la joie de son ame. Il dit aux frères de la Doctrine Chrétienne qui lui furent présentés : *Faites de vos enfans de bons chrétiens, vous en aurez fait de bons Français.* Mot plein de sens, de justesse et de vérité, et qui marque assez la sage politique du Prince, qui sent que tous nos malheurs viennent d'avoir méconnu la religion.

La route de S. M. depuis Calais a été marquée par le même enthousiasme. Ce Prince arriva à Bologne, le 26, avec Mme. la duchesse d'Angoulême et les deux Princes. Il se rendit à la cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum*. Ce furent les habitans qui traînèrent aussi sa voiture. Le soir toute la ville fut illuminée.

A Abbeville, même allégresse et mêmes acclamations. On y a aussi chanté le *Te Deum*.

L'entrée du Roi à Amiens, le 28 avril, a été plus brillante encore. Le cortége étoit nombreux. S. M. a été reçue à la cathédrale par M. l'évêque. Toutes les rues étoient tendues d'étoffes blanches, et des drapeaux blancs flottoient à toutes les croisées.

C'est ainsi que l'allégresse publique se signale de tous côtés. Ce moment de bonheur efface le souvenir des maux passés. C'est un père qui revient dans sa famille après une longue absence. Son retour est le signal de la concorde et de la paix.

Le Roi est arrivé à Compiègne, le 29 au soir : il en est parti hier, 2 mai, et a couché à Saint-Ouen, d'où il fait aujourd'hui son entrée dans la capitale. Nous en donnerons les détails samedi prochain.

TURIN, 29 avril. — Un armistice a été conclu, le 16, par le maréchal de Bellegarde et le prince Eugène, dans lequel toutes les troupes alliées se trouvent comprises. Les dernières nouvelles de Paris sont arrivées à l'armée napolitaine, le même jour, 16 avril, sous les murs de Plaisance, pendant qu'on se battoit. Le roi de Naples a fait suspendre les hostilités, a accédé à l'armistice du maréchal Bellegarde, et a expédié immédiatement le sieur Pignatelli, son aide-de-camp, à Mantoue, avec des pleins-pouvoirs pour conclure un armistice particulier à son armée.

Le prince Rospigliosi a pris possession de la Toscane au nom du grand-duc Ferdinand, archiduc d'Autriche et frère de S. M. I.

Entrée du Roi à Paris.

Comment rendre ce que nous avons vu? comment peindre ces transports, cette allégresse, ce spectacle vraiment touchant? quelle idée donner d'une si belle fête? Quel jour heureux pour nous, pour les Princes augustes qui viennent de nous être rendus, pour la France, pour l'Europe entière! Enfin après vingt-cinq ans d'orages et de calamités, nous avons retrouvé ce que nous n'eussions jamais dû perdre, et ce que nous avions perdu par notre faute. Enfans égarés, nous avons revu notre père, et au lieu que nous avions mérité un accueil froid, il ne nous a montré qu'indulgence et bonté. Il a été touché de nos larmes, il a entendu nos cris. Sa joie s'est mêlée à la nôtre. Il a paru oublier notre ingratitude et nos excès. Ses bras se sont ouverts pour nous recevoir, et ses yeux se sont remplis de larmes d'attendrissement. C'est Henri IV qui revient dans sa famille après des jours de dissentions. Sa seule présence réconcilie les partis. Son affabilité conquiert les cœurs. Ses bienfaits nous consoleront de nos maux, comme son exemple et ses vertus nous ramèneront aux principes salutaires que nous avons méconnus.

Nous allons essayer de raconter ce que nous avons vu, et de faire connoître les détails de cette mémorable journée, qui sera sans doute une des grandes époques de notre histoire.

Le roi étoit arrivé à Compiègne, comme nous l'avons dit dans notre dernière feuille, et il y avoit reçu plusieurs corps et particuliers qui s'étoient empressés d'aller lui rendre leurs hommages. Les maréchaux de France entr'autres se présentèrent. S. M. les reçut avec l'air de la joie et de la cordialité. Elle se fit nommer chacun d'eux, et leur exprima la part qu'il avoit prise à la gloire des armées françoises. Elle dit à chacun d'eux des choses agréables, et les laissa étonnés et charmés d'un accueil

auquel ils n'avoient pas été accoutumés sous l'empire d'un homme qui ne savoit que gourmander durement ses meilleurs amis.

Le 2 mai, S. M. partit de Compiègne, et arriva à Saint-Ouen sur les cinq heures du soir. Elle y reçut de nouveau les maréchaux et les généraux, et les députations du Sénat et du Corps-Législatif.

Le 3 mai étoit le jour désigné pour l'entrée du Roi dans sa capitale. Dès le matin des salves d'artillerie annoncèrent la solennité du jour. Une foule immense se porta dans les rues que devoit suivre le cortége, et même hors des barrières. La population de Paris sembloit s'être plus que doublée ce jour-là. Des étrangers affluoient de toutes parts. On avoit peine à se procurer des moyens de transport, et ce matin là même, on arrivoit encore de lieux fort éloignés pour assister à cette fête vraiment françoise. Il semble que toute la France voulût être témoin de ce spectacle, et qu'elle y envoyât ses députés pour s'unir à notre bonheur. Les rues étoient parées de guirlandes, et les maisons tendues de tapisseries. Chaque habitant avoit imaginé quelque décoration. Des écharpes, des drapeaux, des fleurs, des inscriptions, des draperies, des devises, formoient un coup d'œil agréable par l'élégance et la variété. Les figures répondoient à cet appareil; elles portoient l'empreinte de la joie. C'étoit de tous côtés un mouvement, un air de satisfaction, un besoin de la communiquer aux autres, qui annonçoient assez que le cœur présidoit à cette fête.

Le Roi partit de Saint-Ouen à onze heures. Il trouva toute la route couverte de spectateurs. La foule s'étoit aussi portée hors des barrières, et S. M. put juger par les acclamations qu'elle entendit, de la réception qu'on alloit lui faire dans sa capitale. Elle fut reçue à la barrière par M. le préfet du département, qui vint lui remettre les clefs de sa capitale, et lui exprimer l'allégresse générale. Le Roi répondit qu'il étoit charmé de se réunir à ses enfans, et qu'il remettoit volontiers les clefs de Paris dans

les mains de magistrats dignes de sa confiance, et capables de faire le bonheur du peuple. Au même endroit, une députation de quarante-huit jeunes demoiselles harangua Mme. la duchesse d'Angoulême, qui parut sensible à leur hommage, et leur répondit avec bonté.

S. M. entra dans sa capitale vers midi et demi. Ce moment ne pouvoit manquer de rappeler bien des souvenirs, et d'être mêlé de quelque amertume. Il y avoit vingt-trois ans que le Roi étoit sorti de Paris. Que de scènes tristes et terribles s'y étoient passées dans cet intervalle! que d'excès, de folies et de crimes avoient souillé cette cité malheureuse! Nous avions tout perdu, pour ainsi dire, en perdant nos Rois; et l'honneur, la justice, la morale, la religion sembloient s'être exilés en même temps qu'eux, et avoir abandonné une terre inhospitalière et barbare. Mais pourquoi revenir sur ces idées lugubres? Imitons plutôt la sage réserve d'un prince généreux, qui ne veut plus que nous parlions de nos torts, de nos erreurs, de nos attentats, et qui, jetant un voile sur le passé, ne nous promet que paix, espérance et bonheur.

Le cortége étoit nombreux et brillant. Il étoit ouvert par des détachemens de troupes de ligne et de gardes nationales à cheval. Huit voitures de la cour, attelées chacune de huit chevaux, et décorées, comme autrefois, des armes de France aux portières, étoient occupées par les ministres et les personnes de la maison du Roi. Des jeunes filles, vêtues de blanc, suivoient des détachemens de la garde nationale à pied. L'une d'elles portoit une bannière sur laquelle étoit cette inscription si juste: *La Providence nous rend les Bourbons. Vive le Roi!* Venoient ensuite les voitures de la ville, au nombre de dix-sept; puis un état-major extrêmement nombreux, composé d'officiers-généraux françois et étrangers. Car cette fête sembloit nous être commune avec toutes les nations, et il étoit juste que les alliés prissent part à un triomphe dont nous leur étions redevables. La plupart

avoient joint la cocarde blanche à celle de leur nation.

Le Roi étoit dans une calèche découverte, afin de procurer à ses sujets le bonheur de le mieux voir. Elle étoit traînée par huit superbes chevaux blancs, richement caparaçonnés. Le Roi occupoit le fond de la voiture, ayant à ses côtés cette princesse aimable et vertueuse, ce rejeton des rois, cette fille des saints, éprouvée par tant de malheurs, et qui partageoit en ce moment avec le Roi les hommages et les vœux expiatoires d'un peuple empressé de sécher ses larmes et de lui faire oublier ses chagrins. Le Roi étoit en habit bleu, avec les épaulettes de général. Il ôtoit souvent son chapeau, malgré le soleil, pour répondre aux acclamations de la foule. La figure de S. M. ne nous a point paru se ressentir, autant qu'on nous l'avoit dit, des impressions du temps. Son air de tête est plein de bonté, et les chagrins, qui l'ont privé de presque tous ses cheveux, n'ont point ôté à sa physionomie l'expression du calme et de la douceur. Mme. la duchesse d'Angoulême étoit vêtue d'une robe blanche, avec une toque et une ombrelle de la même couleur. On lisoit sur son visage je ne sais quelle sorte de joie grave qui a frappé tous les spectateurs. Elle paroissoit incommodée de la chaleur et de la poussière, ou plutôt c'étoit le moral qui souffroit chez elle plus encore que le physique. Elle n'avoit pu entrer dans nos rues sans se rappeler un autre cortége.... Ces souvenirs se mêloient visiblement à sa joie. On eût dit que les ombres des victimes illustres, enlevées successivement à son amour, planoient en ce moment devant ses yeux, et provoquoient des larmes qu'elle ne pouvoit retenir. Sa figure est pleine à la fois d'expression et de grâce, de finesse et de bonté. Devant le Roi et elle étoient deux princes, qui ont aussi leurs sujets de deuil, Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon. S. A. R. MONSIEUR et Mgr. le duc de Berry étoient à cheval aux portières de la voiture.

Il est impossible de peindre l'enthousiasme qui se ma-

nifestoit surtout quand la voiture de S. M. passoit. Les cris de *vive le Roi!* remplissoient les airs. On frappoit dans les mains, on agitoit des drapeaux, on faisoit mille signes de joie différens. Les cœurs étoient émus, et les acclamations répétées sans relâche annonçoient assez les dispositions générales des esprits. Ce n'étoit point là l'engourdissement, la froideur et le silence de ces fêtes prétendues que nous avons vu se succéder depuis vingt ans. Ce n'étoient point les cris rares, sourds et glacés qu'achetoit à prix d'argent un tyran imposteur. Non, nous n'étions pas payés. Une police adroite et active ne nous avoit pas commandé d'applaudir, et ne nous avoit pas chargé d'exciter un enthousiasme factice. Notre allégresse étoit naturelle et franche. C'étoit l'explosion spontanée des sentimens du cœur; c'étoit un épanchement vif et loyal, une effusion prompte, rapide, aussi impossible à comprimer qu'à feindre. Nous n'avions pas joui d'un tel spectacle depuis vingt ans, et nous pouvons dire actuellement, comme ce digne et ingénieux Parisien dans la devise mise à la porte de sa maison : *Nos fêtes ne seront plus sans allégresse.* C'étoit en quelque sorte un débordement de joie; et comme un ressort long-temps comprimé revient avec plus de force à son état naturel, ainsi nous sommes retournés avec plus d'ardeur à nos anciennes habitudes et au cri françois.

A la porte Saint-Denis une couronne est descendue de la voûte au-dessus de la tête du Roi. A la place des Innocens, les femmes de la halle ont présenté un bouquet et des vers.

Il étoit deux heures passées quand S. M. descendit à l'église Métropolitaine. M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et grand-aumônier de France, y avoit précédé le Roi. Ce vieillard, vénérable par son âge et par sa fidélité, remplissoit, pour la première fois, les fonctions de sa charge à Paris.

Arrivée sous le dais, S. M. se mit à genoux et baisa la vraie Croix, qui lui fut présentée par M. l'abbé de la

Myre, grand-vicaire de Paris. Il harangua le Monarque en ces termes :

SIRE,

« L'un des illustres aïeux de Votre Majesté déposoit ici, avec une religieuse confiance, ses prières et ses vœux aux pieds de notre auguste patrone, et il obtint la naissance d'un fils, Louis XIV. Pendant bien des années, nous avons déposé, sur le même autel, dans le silence de la douleur, nos prières et nos larmes, et le ciel nous rend aujourd'hui notre Roi, notre père, Louis XVIII.

» Le Dieu de saint Louis a relevé votre trône, vous raffermirez ses autels. *Dieu et le Roi*, telle est notre devise, telle a toujours été celle du clergé de France, dont l'église de Paris se félicite d'être en ce moment l'organe ».

Sa Majesté a répondu à-peu-près en ces termes :

« En entrant dans ma bonne ville de Paris, mon premier soin est de venir rendre grâces à Dieu et à sa sainte Mère, la toute-puissante Protectrice de la France, des merveilles qui ont terminé nos malheurs. Fils de saint Louis, je tâcherai d'imiter ses vertus ».

Le Roi a dit à l'officiant : « Je connois M. l'abbé Dastros. C'est sans doute à lui que je parle ». M. de la Myre s'est alors nommé, et le Roi lui a dit des choses obligeantes.

Arrivé dans le chœur, le Roi s'est mis à genoux sur un prie-Dieu recouvert d'un drap de velours cramoisi, semé de fleurs de lis d'or. Le trône étoit un simple fauteuil sans estrade, suivant l'antique usage; la piété de nos Rois leur interdisant un appareil qui ne paroît pas convenable dans le temple de celui devant lequel les trônes s'abaissent. A droite et à gauche du Roi étoient cinq coussins et cinq plians pour les quatre Princes et la Princesse. Derrière le Roi et les Princes étoient le prélat grand-aumônier, M. l'abbé de Chambre, ancien grand-vicaire de Metz, qui vient d'être nommé aumônier du Roi; M. l'abbé de Latil, aumônier de MONSIEUR; M. l'abbé de Reclesne, ancien aumônier de M. le comte de Pro-

vence. On voyoit dans le sanctuaire, M. le cardinal de Bayanne; M. de Barral, archevêque de Tours; M. de Pradt, archevêque de Malines, et MM. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne; de Lubersac, ancien évêque de Chartres; de Mérinville, ancien évêque de Dijon; de Ruffo, ancien évêque de Saint-Flour; Fallot de Beaumont, ancien évêque de Plaisance; d'Agoult, ancien évêque de Pamiers; de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo; de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude; Charrier de la Roche, évêque de Versailles; Bourlier, évêque d'Evreux; Manary, évêque de Trêves; Rollet, ancien évêque de Montpellier; André, ancien évêque de Quimper; de Broglie, évêque de Gand; Dupont, évêque de Coutances; de Faudoas, évêque de Meaux; Jauffret, évêque de Metz; et Boulogne, évêque de Troyes. Un grand nombre d'ecclésiastiques assistoient également à cette cérémonie, qui avoit attiré dans la Métropole un concours nombreux de spectateurs, lesquels remplissoient la galerie et la nef.

Le *Te Deum* a été chanté par la chapelle du Roi. Les musiciens devoient exécuter aussi le *Domine, salvum fac Regem;* mais le clergé et le peuple leur ont disputé ce plaisir, et ont chanté, à plusieurs reprises, ce verset national. La piété du Roi, pendant la cérémonie, a frappé les assistans. S. M. est restée à genoux plus d'un quart-d'heure. Les regards se portoient alternativement sur lui et sur la Princesse auguste qui, proternée en ce moment devant le Très-Haut, versoit des larmes où la douleur et la joie venoient se confondre. Son attitude pieuse, son recueillement profond, l'expression de ses yeux, mouillés de pleurs, ont touché tous les spectateurs.

Le Roi est ensuite sorti de là Métropole. Le cortége s'est remis en marche, et est arrivé au Pont-Neuf, où on avoit élevé deux temples et au milieu la statue de Henri IV, avec cette devise heureuse : *Ludovico reduce, Henricus redivivus. Louis est de retour, Henri revit.* Cette ins-

cription, pleine de sentiment, paroît avoir été suggérée par M. de Lally-Tolendal. A cet endroit un ballon est parti. Il étoit surmonté d'un drapeau blanc. L'aréonaute a lâché successivement plusieurs pigeons blancs, qui sembloient destinés, comme la colombe de l'arche, à aller annoncer à la terre que le déluge de nos maux étoit à son terme, et que le ciel étoit réconcilié avec nous.

Il étoit plus de quatre heures quand le Monarque est arrivé aux Tuileries à travers des acclamations qui n'ont pas été interrompues. Elles ont semblé redoubler quand S. M. est montée au palais de ses aïeux, et est rentrée dans ces appartemens qu'elle n'avoit pas vus depuis si long-temps. C'étoit un prodige si merveilleux que chacun en a été frappé. Chacun pouvoit s'écrier alors avec le Prophète : *Ce changement est l'ouvrage du Très-Haut. Hæc mutatio dexteræ excelsi.* On dit, et personne n'en sera étonné, que Mme. la duchesse d'Angoulême s'est évanouie en rentrant dans ce palais, qu'elle avoit quitté vingt-deux ans auparavant dans des circonstances si différentes, et qui lui rappeloit des souvenirs si déchirans. Elle a pris quelques momens de repos, et s'est ranimée peut-être aux cris d'allégresse dont retentissoient tous les abords du palais. La foule s'étoit principalement portée dans le jardin des Tuileries et sous les fenêtres de l'appartement de S. M. Elle sembloit y demander, par ses acclamations, que le Monarque daignât se montrer. S. M. a paru en effet. Toute sa figure portoit l'expression de la joie et de la sensibilité. Il a témoigné, par les gestes les plus expressifs, combien il étoit touché des signes de la joie générale. Il paroît qu'il s'est montré plusieurs fois dans la soirée à un peuple qui ne pouvoit se rassasier de le voir. Une fois, entre autres, il avoit à sa droite Mme. la duchesse d'Angoulême et à sa gauche M. le duc de Berry. Ce groupe de famille a redoublé les acclamations. Au bout de quelques instans, MONSIEUR a paru. Mme. la duchesse d'Angoulême lui a cédé sa place. MONSIEUR a été salué

par de nouveaux cris. Il a pris la main du Roi et l'a baisée. Mais S. M. prenant son auguste frère dans ses bras l'a embrassé plusieurs fois. A ce signe d'amitié fraternelle, à ces épanchemens d'une sensibilité si touchante, la foule n'a plus connu de mesures dans ses acclamations ni de bornes dans l'expression de sa joie; l'enthousiasme étoit au comble. De telles scènes ne peuvent se peindre.

Le soir, il y a eu un feu d'artifice et illumination, et on peut dire qu'elle étoit générale. On le disoit, en effet, de même dans les journaux, lors des fêtes maigres et froides que donnoit, à grands frais, un homme qui avoit besoin de nous éblouir et de nous tromper. Mais quelle différence de ces spectacles étudiés avec cette effusion de joie, ces cris spontanés, cette sorte d'ivresse dont nous venons d'être témoins! Nous pouvons le dire avec vérité, nous qui n'avons point brûlé d'encens devant l'injustice toute-puissante, et qui n'avons point menti en son honneur, l'illumination étoit générale. Un très-grand nombre d'habitans y avoient même ajouté par des décorations accessoires. On voyoit à beaucoup de portes des *vive le Roi!* en verres de couleur, des banderolles, des emblêmes, des inscriptions, dont quelques-unes étoient de la plus heureuse application. Nous en avons remarqué, à travers un très-grand nombre, quelques-unes qui avoient un caractère religieux. On lisoit dans un endroit : *Deus nobis hœc otia fecit : C'est à Dieu que nous devons ce bonheur*. Ailleurs, *Misericordiœ Domini quia non sumus consumpti*. A la porte de l'Hôtel-Dieu : *Pauper clamavit et Dominus exaudivit eum*.

Ainsi s'est passée cette journée à jamais mémorable dans nos annales, cette journée dont nous ne pouvons plus perdre le souvenir, et qui nous sera toujours présente et chère, journée de paix et de bonheur, journée d'espérance et de joie, journée d'amour et de concorde. Nous sentirons d'autant mieux le prix des bienfaits

qu'elle nous apporte, que depuis vingt-cinq ans nous gémissions dans la servitude et la barbarie. Nous roulions dans un cercle continuel de maux et de crimes. Le ciel a eu pitié de nous. Il nous ramène un Prince auguste, le descendant de nos Rois, l'héritier de leur bonté, le père de ses sujets. Car c'est ici le lieu de révéler une anecdote qui trouvera sa place dans l'histoire. Le lendemain de l'entrée du Roi, S. M. s'est montrée plusieurs fois au peuple. Une fois entr'autres elle a demandé silence avec des gestes de la main, et a enfin obtenu, quoiqu'avec peine, que l'on cessât les acclamations. Alors elle a dit : *Ne m'appelez plus votre Roi, appelez-moi votre père.* A ces paroles si belles et si tendres, à ces mots si dignes d'un fils du bon Henri, par leur sublime simplicité et leur sensibilité naïve, tout le monde a crié : *Vive notre père!* et les airs ont retenti long-temps de ces nouvelles effusions d'allégresse. S. M. en a joui avec un plaisir marqué pendant plusieurs minutes. Enfin elle a de nouveau demandé silence, et après l'avoir obtenu, elle a salué la foule, en disant avec l'accent de la sensibilité : *Adieu, mes enfans.* On se doute bien que les applaudissemens ont encore redoublé. Il est bon que les provinces connoissent ce trait charmant, ces mots vraiment paternels; il est bon qu'elles sachent que nous avons retrouvé un Roi qui nous aime, et qui met du prix à être aimé de nous : il est bon qu'elles apprennent à apprécier un monarque dont tous les discours respirent l'indulgence et la bonté, et qui va s'appliquer à nous faire oublier les maux qu'il a ressentis presque comme nous-mêmes. La souveraineté avoit été profanée par un despote violent, capricieux, maussade, dur, qui disoit comme Néron : *Qu'on me haïsse pourvu qu'on me craigne.* Elle va être réhabilitée par un Prince honnête homme, bon, affable, juste et modéré, qui connoîtra toute l'importance des vertus domestiques et sociales, et qui les pratiquera sans effort. Alors nous retournerons à nos anciennes habitudes. Ce qui vient

de se passer sous nos yeux nous en est un gage que nous saisissons avec empressement, et qui ne nous trompera pas.



Nouvelles ecclésiastiques.

Le cardinal di Pietro, qui étoit exilé à Auxonne, n'a pu en sortir qu'au moment où les troupes françoises ont évacué cette ville. Il a rencontré à Lyon le cardinal Pignatelli, venant de Fontainebleau, et qui, attaqué de paralysie, n'en a pas moins désiré de retourner à Rome pour y être témoin de la délivrance de l'Eglise, et du retour du souverain Pontife. LL. EE. sont parties ensemble de Lyon pour Rome, le 22 avril. Le cardinal Pignatelli a fort bien soutenu la route, et on lui a procuré à Lyon une voiture plus commode que celle dans laquelle il étoit venu de Fontainebleau.

— Le chapitre de Lyon a donné un Mandement pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion du rétablissement des Bourbons. Il semble que c'étoit aux grands-vicaires de M. l'archevêque à faire cette démarche en son absence, et le chapitre a plus consulté, en cette occasion, son zèle pour le Prince, que les règles de l'Eglise. Son Mandement est d'ailleurs rempli des sentimens que fait naître le bienfait signalé dont nous sommes redevables à la Providence. Depuis, M. le cardinal Fesch est arrivé à Lyon, où il n'a fait qu'un court séjour. Il en est reparti pour Rome, le 27 avril, avec sa sœur.

— M. l'évêque d'Amiens a harangué S. M. à son passage par cette ville. Ce prélat a su exprimer au Roi les sentimens de joie et de respect qui animent en ce moment tous les François. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier le discours qu'il a adressé à son entrée dans la cathédrale. Il lui a dit entr'autres : « C'est aux lois sages, c'est aux exemples du Roi très-chrétien, du

fils aîné de l'Eglise, titres précieux dont V. M. se glorifie, que la France sera redevable de son heureux retour à la religion et aux bonnes mœurs, qui doivent lui rendre les droits à l'estime des nations, et la replacer parmi les puissances les plus favorisées du ciel ». M. l'évêque a encore eu l'honneur de haranguer le Roi à la préfecture, et il l'a fait avec l'accent de la sensibilité, et en même temps de la manière la plus convenable dans la bouche d'un pasteur. « La religion trop long-temps méconnue, a-t-il dit, persécutée surtout dans son vénérable chef, dont le courage vraiment divin fera l'admiration de la postérité, respirera désormais à l'ombre des lis, recouvrera son antique splendeur et son influence salutaire. Les vertus de saint Louis, reprenant leur place autour du trône de son auguste petit-fils, mériteront à V. M. la protection du Roi des Rois, en même temps qu'elles assureront la félicité des peuples ». M. l'évêque a aussi adressé un discours à Mme. la duchesse d'Angoulême. Le défaut d'espace pouvoit seul nous empêcher de faire connoître en entier ces discours qui respirent le dévouement au souverain, et l'amour de la religion.

— De toutes parts on écrit pour annoncer la joie générale à l'occasion du retour du Roi. On chante partout des *Te Deum*. Les villes et les campagnes rivalisent de zèle. M. le curé de Cognac a prononcé avant le *Te Deum*, chanté dans son église, un discours fort bien fait sur les causes et le ies de l'heureux changement qui vient d'arriver. A la Cornuaille, au diocèse d'Angers, il y a eu feu de joie, décharge de mousqueterie, le 24 avril. Les bons habitans de ce lieu se réjouissoient comme nous le faisons à Paris. Ils se disoient sans doute : *On ne nous enlevera plus nos enfans.*

— M. Gillet, curé de Saint-Médard, vient de mourir. Il étoit aimé dans sa paroisse, où on a rendu les plus grands honneurs à sa mémoire. Les habitans ont voulu, suivant l'ancien usage, que son corps fut porté à bras tout

autour de la paroisse. La croix étoit élevée; elle précédoit le clergé qui étoit en surplis et chapes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS, *3 mai. — Déclaration du Roi.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

Rappelé, par l'amour de notre peuple, au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 3 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étoient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat;

Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année, le Sénat et le Corps-Législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir :

Le Sénat, et la chambre composée des députés des départemens.

L'impôt sera librement consenti.

La liberté publique et individuelle assurée.

La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

La liberté des cultes garantie.

Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

La légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

Signé, LOUIS.

— Le Roi occupe, au palais des Tuileries, les grands appartemens; Mme. la duchesse d'Angoulême, le pavillon de Flore; LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc de Berry, le pavillon Marsan. LL. AA. SS. Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon habitent le petit palais Bourbon.

— Par un décret du 9 mai, S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, a nommé aux préfectures ci-après, savoir :

M. le comte de Voyer d'Argenson à la préfecture des Bouches-du-Rhône;

M. Siméon à la préfecture du département du Nord;

M. C. de Montlivaut à la préfecture des Vosges;

M. de Mesy à la préfecture de l'Aube;

M. de Mik, maire de Nancy, à la préfecture de la Meurthe.

— On écrit que Bonaparte a passé à Aix, dans la nuit du 25 au 26, et qu'il a dû s'embarquer, le 28, à Saint-Tropez (1).

Marseille. Cette ville étoit dans l'incertitude et les alarmes, lorsque, vers les fêtes de Pâques, il se répandit des bruits de paix, qui commencèrent à donner l'essor aux esprits. Le préfet chercha à les comprimer par une proclamation où il annonçoit encore les victoires d'un homme déjà renversé. Mais le 14 avril, un voyageur arrivant d'Aix annonça que Louis XVIII y avoit été proclamé. Cette nouvelle mit tout en mouvement dans la ville, et tous les habitans se trouvèrent dehors pour voir arriver le courrier qui parut, en effet, vers les six heures du soir, avec l'olivier et la cocarde blanche. On n'eut pas besoin d'en voir davantage pour crier de toutes parts *vive le Roi!* Chacun se fit une cocarde. L'enthousiasme se communiqua rapidement. Le peuple se porta à la préfecture, et y auroit peut-être commis quelques voies de fait, sans les conseils de plusieurs personnes sages mêlées avec la foule, et qui donnèrent une autre direction à son ardeur. On alla à la colonne Bonaparte, on abattit sa statue et on la traîna par la ville. La statue qui étoit à la mairie fut aussi abattue. Toutes les autorités furent forcées de crier *vive le Roi!* et le pavillon blanc arboré. Toute cette soirée fut orageuse. Le peuple étoit dans un état d'effervescence difficile à rendre. Il y eut quelques excès; mais la garde nationale, qui se mit sur pied, parvint à rétablir l'ordre et à contenir la foule. La nuit toute la ville fut illuminée. Les jours suivans, l'enthousiasme fut le même, mais pourtant avec moins de tumulte. La joie étoit aussi grande, mais plus

(1) On nous a reproché d'avoir dit, dans notre troisième numéro, que cet homme n'avoit pas su mourir. On n'a pas apparemment compris notre pensée. Nous persistons à croire que ce *fier à bras* ne devoit point abdiquer, mais périr les armes à la main, s'il le falloit, pour défendre cette puissance à laquelle il avoit sacrifié tant de braves. Il est clair qu'il a eu peur de mourir, et dès-lors le voilà déshonoré.

tranquille. La ville avoit l'air d'être dans une fête continuelle. Tous les magasins et ateliers étoient fermés. Le 16, sur la demande du maire, on descendit Notre-Dame de la Garde, et après avoir chanté un *Te Deum* dans la cathédrale, on la porta en procession solennelle dans les différens quartiers. Deux frégates angloises parurent dans la rade : un fort tira contre elles par mégarde; mais le maire alla faire des excuses aux capitaines, qui descendirent, et assitèrent au *Te Deum* et à la procession. La plus grande cordialité régna entre les Anglois et les François. On faisoit des feux de joie dans les rues, on illuminoit les maisons, et l'allégresse générale se manifestoit par tous les moyens qu'elle pouvoit imaginer. Le dimanche 17, on a fait, comme autrefois, le feu de la Saint-Louis sur la place de ce nom. Les prisonniers d'Etat furent élargis. Parmi eux se trouva M. l'abbé Desmazures, prédicateur, qui étoit détenu au château d'If. Ils assistèrent à la procession, et on fit une quête pour eux. L'activité, le zèle, et surtout la prudence de la garde nationale, ont fait qu'il s'est passé peu de désordre. Le mouvement subit et spontané du peuple, sa joie franche, ses applaudissemens bien naturels et non payés, montrent assez combien l'homme qui régnoit étoit odieux. Marseille ne le cède pas, sur cet article, aux autres villes du royaume. Aujourd'hui la ville est calme; mais la joie, quoique moins bruyante, continue à se manifester dans toutes les classes. On admire une révolution si heureuse et si prompte, et on bénit la Providence qui a fait un si beau changement. *Dexterâ Domini fecit virtutem.* On a proposé de mettre la statue de la sainte Vierge sur la colonne de Bonaparte en remplacement de la statue de ce même homme.

— Il y a eu, le 20 avril, une révolution subite à Milan. Le peuple s'est soulevé, a massacré un des ministres de Bonaparte, et a insulté les sénateurs. Le prince Eugène est en fuite. Les Milanois demandent à former un Etat indépendant.

Sur une brochure nouvelle.

Parmi les nombreux pamphlets que fait éclore le moment actuel, et qui attestent, sinon toujours la sagacité de leurs auteurs, du moins la liberté des opinions et la douceur d'un gouvernement ennemi de la contrainte et de la servitude, il en est un qui a mérité d'être remarqué par un mélange de bizarrerie, de jactance et d'opiniâtreté. Un écrivain, qui se qualifie, *ancien évêque de Blois*, est l'auteur de cette brochure piquante par sa singularité. D'abord il prend un titre qui ne lui appartient pas. Il ne peut y avoir d'autre ancien évêque de Blois que M. de Thémines, qui étoit retiré en Angleterre, et qui a subi les rigueurs d'un long et honorable exil. D'après la constitution civile du clergé de 1790, l'évêque établi à Blois ne s'intituloit que l'évêque du département de Loir et Cher. Quiconque prend le titre d'évêque de Blois, est donc un homme qui cherche à tromper son monde, et qui veut se donner un air antique, quoiqu'il soit fort nouveau. On ajoute, ce qui rend la chose un peu plus ridicule, que le même homme se fait appeler *Monseigneur*, quoiqu'autrefois il ait déclamé avec toute l'énergie du patriotisme contre ces dénominations *serviles*. Quand on se vante de n'avoir pas varié, on devroit au moins ménager les apparences, et ne pas se mettre si fort en contradiction avec soi-même. Il y a au surplus un article sur lequel cet auteur ne change pas. Il nous parle encore de la souveraineté du peuple, pauvre système aujourd'hui frappé à mort, et qui après avoir été confondu par la raison, vient de l'être d'une manière péremptoire par l'expérience. Il s'élève avec

la chaleur d'un ardent ami de la liberté, contre tout ce qui rappelle les formes monarchiques, contre l'expression de *maîtres*, contre la souplesse des courtisans. Cet homme là ne peut se détacher de cette république, objet de ses plus chères affections, et qu'il a l'honneur d'avoir contribué à établir. Il ne sauroit oublier les discours qu'il a prononcés à la Convention, ni ces belles apostrophes à la liberté, ni ces véhémentes sorties contre les rois, qu'il appeloit si bien *des êtres purulens, l'écume de l'espèce humaine*; ni entr'autres ces éloquentes paroles: *Tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, est renfermé dans l'idée de sans culotisme*. Le Moniteur et les procès-verbaux de la Convention sont remplis de ces monumens du zèle civique de *Monseigneur*. Il ne faut pas qu'il crie ici à la calomnie. Ses discours sont imprimés, ses rapports sont écrits. Ces pièces authentiques se trouvent dans toutes les bibliothèques. Ce n'est pas nous qui les avons fabriquées; ce n'est pas nous qui avons rédigé un *Essai sur les arbres de la liberté*, où il y a sur la mort des rois des choses ineffables. Cet écrit est dans nos mains et sous nos yeux, et nous en pourrions citer tel passage, qui seroit à faire mourir de honte, dans ce moment, son auteur. Quelle est donc cette manie de vouloir faire songer à soi quand on a tant d'intérêt d'être oublié, de vanter sa constance quand on a encensé tour à tour tous les partis, de parler de son caractère et de ses principes quand on en a changé suivant les circonstances, et qu'on a juré tour à tour fidélité à toutes les constitutions, à la loi et au Roi en 1791, et à la république en 1792, puis haine à la royauté en 1796, puis de nouveau, fidélité à un usurpateur? L'auteur prétend aujourd'hui qu'il a toujours été ennemi de la dernière tyrannie. Il

assure qu'il a voté dans toutes les occasions contre les mesures désastreuses et injustes, contre *l'impérialité*, contre les conscriptions, contre le divorce. Cela est possible. Mais il se trouvera probablement des gens malins, qui diront que rien ne le prouve, que l'auteur se donne des éloges à bon marché, que son courage a été bien secret, et sa résistance bien prudente; qu'il avoit bien su parler plus haut dans un temps où il n'auroit pas mal fait de se taire, et qu'il s'étoit tu précisément quand il eût été à souhaiter qu'il parlât. Voilà ce que l'on pourra dire. Si l'auteur appelle cela de la calomnie, il sera tout seul de son avis. Il est juste que l'on rende à chacun selon ses œuvres. Les pièces du procès sont là. Elles sont nombreuses et authentiques. On ne peut ni les faire disparoître ni s'inscrire en faux, et celui qu'elles accusent, n'a d'autre ressource que de passer condamnation et de s'avouer coupable. Si au milieu de ses torts il veut prendre des airs arrógans, s'il se vante, s'il est content de lui, sa jactance ne sert qu'à le rendre plus ridicule, et qu'à donner plus d'envie de rappeler les sujets de reproche qu'on est en droit de lui faire. Telles sont les vérités dont l'auteur de la brochure nous force à le faire ressouvenir. Le ton qu'il prend lui est interdit par les rôles qu'il a joués. Il ne faut pas être si fier quand on a tant de raisons d'être modeste. Son écrit est d'ailleurs rédigé d'une manière bizarre. Point de suite, point de méthode, point de goût, point d'intérêt. Le style est brusque et haché, les digressions sont fréquentes. L'auteur semble en vouloir à tout le monde. Il attaque à droite et à gauche tout ce qu'il rencontre. Il inculpe tous les corps et tous les particuliers. Parce qu'il n'est pas pur, il ne veut pas, ce semble, que personne le soit. Il

fronde surtout les gens qui n'ont pas de caractère, et il paroît très-content de celui qu'il a. Mais on abuse de tout, de la force comme de la foiblesse, et un caractère trop prononcé a des inconvéniens graves. L'usurpateur qui vient de tomber, étoit aussi très-prononcé, et il se vantoit d'avoir une ame forte. Lui aussi se moquoit des gens pusillanimes, et il appeloit ainsi tous ceux qui n'avoient pas la même énergie que lui. J'ai peur que l'écrivain qui nous occupe ne raisonne de même, qu'il n'appelle foible tout ce qui n'est pas violent, et apathie tout ce qui n'est pas esprit de parti. Les auteurs de secte ont tous été des hommes très-prononcés, qui trouvoient aussi apparemment, que ceux qui n'avoient pas la même vigueur étoient des hommes mous. Dieu nous garde des gens ardens, des têtes chaudes et des caractères énergiques! Ce sont ceux là qui troublent le monde, qui enfantent ou propagent l'erreur, qui suscitent des guerres, et qui dans les révolutions se mettent à la tête des partis, soufflent la discorde, et se signalent par l'enthousiasme, l'entêtement et l'exagération.

Nouveau Chemin de la Croix, ou gravures nouvelles,

Représentant les quatorze Stations du saint exercice de piété, connu sous le nom de *Via crucis*, qui, sans parler d'une infinité d'églises, chapelles, oratoires, etc., où il est établi, a été érigé à Rome par Benoit XIV, dans l'enceinte de ce fameux édifice, dont le sol est empreint du sang des martyrs, appelé vulgairement Colisée. Là se trouvent quatorze petites chapelles, dans lesquelles il fit peindre ce que la tra-

dition nous rapporte être arrivé à Jésus-Christ montant au Calvaire.

Cet illustre Pontife, aussi pieux que savant, dans sa bulle de 1741 (qui commence par ces mots : *Cùm tanta sit Passionis et Crucis Domini vis*) exhorte MM. les curés à établir cette dévotion, dont il faisoit le plus grand cas, dans toutes leurs paroisses, (après en avoir conféré avec l'ordinaire, et obtenu sa permission) leur représentant, que la proximité des lieux n'est pas une raison suffisante, pour qu'un zélé pasteur prive son troupeau d'un si précieux trésor. L'on voit tous les jours en France les heureux fruits du Chemin de la Croix, qui, par la grande miséricorde du Seigneur et le zèle des ministres de la religion, se propage de plus en plus.

Les présentes Stations ont été gravées à Paris, par M. Duthé, dont on pourra apprécier le talent et l'habileté par la beauté de l'ouvrage. Elles sont plus complètes et plus parfaites que celles qui ont paru jusqu'ici, en ce que, 1°. dans toutes les autres, on ne voit que trois ou quatre fois paroître la mère de Jésus, tandis que dans celles-ci étant représentée comme de coutume à la quatrième Station, (où selon saint Bonaventure, elle joignit son adorable Fils, pour ne plus s'en séparer), elle se trouve aussi représentée dans toutes celles qui suivent, jusqu'au tombeau inclusivement. 2°. Il n'y en a pas encore eu dans lesquelles les portraits de Jésus et de Marie se trouvent aussi bien saisis, le graveur ayant observé une grande uniformité dans les traits du visage du Fils et de la Mère.

On a ajouté deux gravures, l'une de Marie pleurant auprès du tombeau, et l'autre intitulée : *Horloge de la Passion*. De plus, le portrait naturel et moral du

Sauveur et celui de sa divine mère. Ce qui forme une collection de dix-huit gravures, toutes de la même grandeur et par le même auteur. Elles se vendent 19 francs, imprimées sur papier vélin, chez MM. Testard, marchands d'estampes, quai Malaquais, n°. 15; Maradan, graveur, place Maubert, n°. 22, et au bureau du journal.

On trouve chez les mêmes, une instruction excellent sur la manière de pratiquer et d'ériger ladite dévotion.

Lesdites gravures, dont le débit a commencé au mois de juillet 1813, ont environ sept pouces de hauteur sur cinq et demi de largeur; grandeur propre à favoriser l'intention de ceux qui voudroient ériger le Chemin de la Croix, soit dans leurs chambres, soit dans des oratoires, soit même dans des églises,

L'éditeur du Chemin de la Croix, tout récemment gravé à Paris, par M. Duthé, auteur en même temps de l'Instruction sur cette pratique de piété, imprimée à Rome en 1795, réimprimée à Lyon, à Paris, etc., fait connoître aux ecclésiastiques, que le privilége (autrefois réservé aux Franciscains), d'ériger le Chemin de la Croix, est maintenant accordé à tous les prêtres; de manière qu'ils peuvent partout l'ériger publiquement avec la permission de l'ordinaire. De plus, que quand, pour de justes raisons, le Chemin de la Croix sera transporté d'un lieu à un autre, les indulgences y demeureront toujours attachées. En troisième lieu, que toutes les personnes qui feront le Chemin de la Croix dans des oratoires privés et même dans les chambres des particuliers, gagneront les mêmes indulgences qu'on acquiert en le faisant dans les églises ou autres lieures publiques, qui est le seul cas où il soit nécessaire de recourir à l'ordinaire pour l'ériger.

Nouvelles ecclésiastiques.

On avoit répandu le bruit que le souverain Pontife étoit arrivé à Rome, le 21 avril; mais il paroît qu'il n'y

a encore à cet égard rien de positif. On dit seulement que Sa Sainteté est partie, le 16 avril, d'Imola pour Forli. Ainsi, il est probable qu'elle ne tardera pas à être à Rome. On a même lieu de croire qu'elle a déjà pris possession de sa capitale par des commissaires nommés à cet effet, auxquels le général napolitain Pignatelli a remis le gouvernement de cette ville.

— Dans un moment où le gouvernement cherche à réparer les injustices, à faire cesser les vexations, et à briser les fers de tant de victimes de la persécution, il est bon de faire connoître ce qu'ont souffert des prélats et ecclésiastiques romains déportés en Corse par l'ennemi du Saint-Siége. On en sera d'autant plus touché, que ces généreux confesseurs de la foi sont à peine libres; du moins l'éloignement des lieux n'a pas encore permis d'apprendre leur délivrance. La lettre suivante nous a été communiquée par un prélat, victime lui-même de la tyrannie, et long-temps enfermé dans les prisons. C'est à lui qu'elle paroît avoir été adressée. La copie que nous en donnons a été fidèlement traduite de l'italien :

De la forteresse de Calvi, 30 juin 1813.

« Mon très-cher ami, il y a à présent deux mois que je vous ai écrit, et n'ayant point eu de réponse à ma lettre, j'ai à craindre qu'elle n'ait été perdue; c'est pourquoi je vous écris de nouveau dans des circonstances bien différentes des précédentes. Je vais donc en venir sur-le-champ aux détails de ma position. En conséquence du prétendu Concordat, on nous a pressé de nouveau de faire le serment : aucun de nous n'a cru devoir le prêter. Le 31 du mois de mai dernier, l'adjudant-général commandant, escorté d'une troupe nombreuse, vint au donjon de Bastia, et l'on nous lut notre condamnation, qui consistoit dans la mort civile, la confiscation de nos biens et la déportation. Nous ne pouvions supposer que la peine n'excéderoit point les bornes de cette condamnation; mais nous nous étions trompés en en jugeant d'une

manière trop douce. Le soir même, sur les huit heures environ, on nous signifia que nous devions partir à deux heures de nuit. Vous pouvez imaginer quel fut notre consternation en considérant le peu de temps qu'on nous donnoit, et la circonstance si fâcheuse de ce temps. Ayant fait un petit paquet des choses les plus nécessaires, et l'ayant mis sur nos épaules, sans que le gouvernement eût pourvu, en aucune sorte, aux commodités du voyage, à l'heure indiquée, nous fûmes entourés d'un grand nombre de gendarmes, de canonniers et de milice du pays, et pendant l'obscurité de la nuit, on nous fit partir de Bastia, en nous heurtant, nous poussant, et pointant les baïonnettes contre nous; et de plus, avec l'ordre de faire feu sur nous si quelqu'un s'écartoit même pour satisfaire à quelque besoin de la nature. Heureusement pour nous que, pendant le voyage, ceux qui purent se procurer une monture à leurs propres dépens, eurent la facilité de s'en servir. Dans cet état, suivis de ceux des habitans de Bastia, dont le cœur s'intéressoit à nos maux, et qui par-là représentoient les bonnes *Maries*, nous fûmes conduits jusqu'à *Saint-Fiorenzo*, où, après avoir été retenus quelque temps hors des maisons et exposés aux rayons du soleil, sans que le gouvernement nous fournît aucun rafraîchissement, nous fûmes embarqués pour être transportés à Calvi. Une fois on nous fournit, dans le bâtiment de transport, un peu de fromage, avec du pain de biscuit; une autre fois, un peu de fèves, mais bien dégoûtantes par certaines circonstances que je me dispenserai de vous décrire. Ainsi bien repus, comme vous voyez, nous arrivâmes à Calvi, où tambour battant, nous fûmes aussitôt et directement conduits et renfermés dans la forteresse.

On nous signifia que nous y vivrions de pain et d'eau, et que nous coucherions deux à deux sur une paillasse. On nous interdit toute communication au dehors, et on nous ôta tout moyen de célébrer la messe, sans nous permettre de chercher, même à nos frais, quelque soulage-

ment. Cet état de misère a commencé, le 5 de juin : il a duré de même, et dure encore à présent (que je vous écris). Une demi-pagnotte de pain (demi-livre d'Italie, de 6 onces), une certaine mesure d'eau, dont le gouvernement a fixé la quantité, encore n'est-elle pas toujours bonne. Notre position ne laisse pas cependant d'être très-dispendieuse, parce que, pour obtenir pendant quelques momens de l'adoucissement à nos maux, nous sommes obligés de prodiguer l'argent. *Leopardis* (*hoc est militibus*), *quibus cum beneficeris pejores fiunt.* S. Ignace, martyr. Nous voyons ici se vérifier ces paroles de l'Ecriture : *Aquam nostram pecuniâ bibimus*; attendu que nous sommes obligés de payer pour avoir quelque peu d'eau de plus que la ration, c'est-là une dépense qu'on peut faire ouvertement.

On ne nous donne plus les lettres de la poste à notre adresse. On ne permet point de nous faire passer de l'argent. En un mot, pour pouvoir obtenir quelque soutien, il faut faire la contrebande, toujours en cachette, et toujours avec des craintes ; et ce qui forme un des actes les plus déplorables de cette tragédie, c'est que nous sommes molestés jour et nuit. On fait ici des perquisitions fréquentes et imprévues avec la plus grande rigueur, et quelquefois avec fureur et dépit. On va même jusqu'à chercher dans nos poches, en sorte que nous nous trouvons heureux lorsque nous avons pu sauver, ou un morceau de pain blanc, ou une *gorgée* de vin, acquis je ne dirai pas à quel prix et avec quels dangers. En un mot : *Fessis non dabatur requies* (Jérémie, Thren.) *et qui nutriebantur in croceis amplexati sunt stercora.* (Ibid). C'est dans cet état cependant que se trouvent Mgr. Serlupi, Mgr. Gazzoli, et tant d'autres seigneurs et personnes de considération renfermés avec nous. Telle est notre position. Nonobstant cela, grâces au Seigneur, je me porte très-bien, et je suis même assez content, d'autant plus que jusqu'ici, à force d'argent, j'ai trouvé le moyen d'y remédier un peu.

On ne peut pourtant disconvenir qu'un tel système de rigueur tient de l'inhumanité, et il semble invraisemblable que des ordres de cette espèce puissent avoir été envoyés de cette capitale, où les droits de l'humanité ne peuvent être ignorés. Quoi qu'il en soit, c'est assez vous en parler. Priez le Seigneur que... *Recordatur quid acciderit nobis : intueatur et respiciat opprobrium nostrum.....*

Le dernier secours que vous m'avez annoncé, en date du 9 avril dernier, est déjà arrivé à Calvi. J'attends le moment favorable pour l'introduire avec sûreté. Je vous remercie de votre charité, comme vous en remercient tous ceux qui y participent avec moi.

— MM. les vicaires-généraux du diocèse de Paris ont donné, le 5 mai dernier, un Mandement (1) pour ordonner de chanter, le dimanche 8, une messe solennelle, *pro gratiarum actione*, suivie du *Te Deum*, et le dimanche 15, une messe du Saint-Esprit, avec le *Veni Creator*, pour attirer les bénédictions divines sur le règne de S. M. Dans ce Mandement, ils font admirer les bienfaits de la Providence qui nous a délivrés.

«Ce miracle est trop grand, Nos très-chers Frères, disent-ils, il offre un sujet de réflexions trop importantes et des instructions trop utiles, pour que nous nous dispensions de l'étudier avec vous et de l'approfondir. Nous pouvons vous dire ce que le Sauveur disoit à la Samaritaine : « Oh ! » si vous connoissiez le don de Dieu. *Si scires donum Dei*». Il faut, Nos très-chers Frères, le connoître dans toute son étendue, c'est-à-dire, depuis son origine jusqu'à sa consommation, ce bienfait du ciel envers la France. Dieu a ouvert devant nous le livre de sa Providence ; il en a rompu tous les sceaux ; il n'y a plus de mystère ; il nous invite à en parcourir toutes les pages ; nous apprendrons, en les lisant, comment et par quelles voies, sa sagesse est arrivée

(1) Se trouve, à Paris, au bureau du Journal ; prix, 50 cent. franc de port.

avec force et avec assurance au but qu'elle s'étoit proposée, le bonheur de la France, de l'Europe et de l'Eglise. *Attingit ergo usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter* ».

Ils ajoutent plus bas :

« Ce n'est pas seulement, Nos très-chers Frères, la dynastie de nos Rois que le Seigneur vient de nous rendre; mais, dans la personne du Roi et dans tous les Princes de son sang, il nous fait le don de la foi, de la piété, du zèle que nous offre l'histoire des règnes de leurs ancêtres les plus religieux. Et, par un merveilleux concours d'événemens que Dieu seul a pu préparer de loin, le siége de saint Pierre se trouve occupé par un Pape digne d'être comparé à ses prédécesseurs les plus saints, et qui, après avoir véou dans les plus grandes épreuves, rentre dans ses Etats, et reprend tout l'exercice de l'autorité pontificale au même instant où le Roi monte sur le trône, et reçoit le serment de fidélité de ses sujets. Le Seigneur vouloit-il nous inspirer de plus grandes pensées, nous faire entendre de plus grandes choses, lorsque, pour annoncer des œuvres nouvelles et magnifiques, il disoit par son Prophète : « Voilà que je crée de nouveaux cieux et une » nouvelle terre? *Ecce ego creo coelos novos et terram* » *novam* ».

Le Mandement est terminé par des conseils pleins de sagesse et de piété, sur l'esprit qui doit animer les fidèles dans ces grandes circonstances, et sur les sentimens de reconnoissance et de concorde, dont ils doivent se pénétrer à la vue de ces miracles de puissance et de bonté.

COMPIÈGNE, *30 avril.* Aujourd'hui, le Roi, accompagné de tous les membres de son auguste famille, suivi de MM. les maréchaux de France, des seigneurs de sa cour, et de diverses députations qui s'étoient rendues auprès de sa personne, a assisté à la messe dans la chapelle du château.

Après la messe, les autorités du département ont été admises à offrir leurs hommages au Roi et à la famille

royale. Parmi les personnes présentées, le Roi a remarqué les sœurs de la Charité, qui ont été introduites avec le clergé : « Mes sœurs, leur a-t-il dit, je vous vois avec » grand plaisir; je vous recommande les pauvres et les » malades : je sais, qu'avec vous, cette recommanda- » tion n'est pas nécessaire, mais c'est ici un mouve- » ment de mon cœur paternel ».

Ces sœurs hospitalières ont également suivi le clergé chez Mme. la duchesse d'Angoulême, qui a fait plusieurs pas vers elles, et leur a parlé avec une sensibilité affectueuse, donnant à leur charité les plus touchans éloges.

M. le vicaire-général du diocèse, dans le département de l'Oise, qui, à la tête du clergé de la ville et des environs, avoit harangué le Roi à son arrivée, sur le parvis de l'église paroissiale, a été l'interprète des sentimens de ce même clergé auprès de son altesse royale, et lui a adressé le discours suivant:

« Madame, il n'appartiendroit qu'aux anges admis dans les impénétrables conseils du Roi des Rois, de parler dignement des décrets de sa divine Providence envers votre altesse royale.

« Quelles rigueurs inouies, quelles éclatantes merveilles elle a déployées tour à tour sur votre auguste personne ! Jamais la terre ne vit une destinée comparable à la vôtre, Madame. L'univers, ravi d'étonnement, partage votre joie comme il partagea votre douleur. Nul langage humain ne sauroit exprimer tous les sentimens que font naître dans nos cœurs la miraculeuse conservation, le retour miraculeux de votre altesse.

» Permettez, Madame, qu'empruntant les paroles de la reine du ciel, de la plus puissante protectrice du trône de saint Louis, nous nous écriions : *Le Seigneur a signalé la force de son bras ; il a confondu l'orgueil audacieux ; il a couronné nos humbles espérances.*

» *A Dieu seul l'honneur et la gloire* ».

Son altesse a répondu : « Je suis bien touchée des sentimens du clergé; il ne doit pas douter de l'intérêt que

je lui porte, et des vœux que je fais pour la prospérité de l'Eglise ».

En finissant, Madame a demandé le secours de leurs prières aux ministres de la religion qui l'environnoient.

— M. l'évêque de Metz, absent du diocèse d'Aix depuis plus de quinze mois, n'a pas, comme l'ont dit quelques journaux, cessé les fonctions d'administrateur capitulaire de ce diocèse, par suite de la délibération du chapitre métropolitain, du 21 avril. Cette dernière délibération est postérieure à la démission de ce prélat, en date des 21 et 14 avril, et le fond en est conforme aux intentions de M. Jauffret, qui rentroit par lui-même, le même jour, 21 avril, dans l'administration du diocèse de Metz, par un mandement ou une circulaire à son clergé, dont voici les premières paroles :

« Depuis le moment, Nos très-chers Frères, où malgré toutes nos représentations et tous nos vœux, nous fûmes obligés d'accepter, d'après l'avis de plusieurs évêques et prêtres respectables, l'archevêché d'Aix, et de nous éloigner du diocèse de Metz, nous ne pouvions nous consoler de cet éloignement qu'en unissant nos prières à vos prières, et en offrant chaque jour à Dieu nos demandes les plus instantes, pour qu'il répandît sur vous tous, prêtres et fidèles, ses grâces et ses bénédictions les plus abondantes. Vous, et vos cités que nous avions visitées, vos campagnes que nous avions traversées, les paroles de vérité que nous avions adressées, les séminaires et les divers établissemens que nous avions formés, soutenus ou relevés par le concours de vos mutuelles charités, s'offroient tous les jours à notre souvenir; et en formant, dans le diocèse d'Aix, les mêmes institutions que dans celui de Metz, nous voulions, en quelque sorte, rapporter les distances et les diocèses. Mais si nous trouvions quelque consolation dans cette ressemblance des mêmes œuvres, il est vrai, cependant, que nous éprouvions les plus vifs regrets de nous voir séparés in-

définiment de vous sans pouvoir vous donner, par nous-mêmes, les moindres soins, lorsque nous étions toujours votre premier pasteur, que nous ne cessions pas d'avoir pour vous des entrailles paternelles et maternelles, et que nous ne pouvions plus prévoir le terme des affaires ecclésiastiques, ni l'époque de la paix entre les deux puissances. Nos regrets de nous voir loin de vous augmentoient, de jour en jour, avec ces dernières considérations, lorsque le jour de grands et mémorables événemens dans l'ordre des justices et des miséricordes éternelles est arrivé. C'est le premier moment qu'il nous soit donné, depuis notre nomination à l'archevêché d'Aix, de pouvoir reprendre par nous-mêmes l'administration du diocèse, et nous le saisissons avec une sainte joie, heureux de voir s'unir et se lier ensemble notre retour au milieu de vous, et ces prodiges de la droite du Très-Haut dont nous sommes les témoins.

— Un journal contient l'article suivant : « Le 28 avril, le vicaire apostolique de Londres a reçu de Rome une communication de la plus haute importance. Les personnes auxquelles le Pape avoit confié l'administration des affaires de l'Eglise, pendant sa captivité, ont pris en considération les papiers qui leur ont été transmis de Londres et de Dublin, relatifs aux discussions du parlement, sur les catholiques, pendant la dernière session. Le résultat des délibérations de ces commissaires, auxquelles avoient assisté les principaux théologiens de Rome, a été que non-seulement il est conforme aux décisions de l'Eglise catholique, mais que même c'est le devoir de tous ceux qui sont dans sa communion, et qui habitent les pays qui ne sont point soumis à l'autorité du Saint-Siége, de donner une pleine et ample garantie au gouvernement sous lequel ils vivent, de leur fidélité, de leur obéissance aux lois du pays; que par conséquent le *veto* proposé comme devant appartenir au roi de la Grande-Bretagne, sur la nomination des évêques dans ses Etats, étoit strictement conforme aux règles et à la pratique de

Saint-Siége, et que le souverain Pontife y accéderoit de cœur, et agiroit en conséquence à l'avenir; et enfin que toute correspondance entre les catholiques romains et le Saint-Siége seroit à l'avenir soumise à l'inspection et au contrôle, ainsi qu'il étoit proposé par le dernier bill sur les catholiques, auquel les commissaires de S. S. applaudissent hautement dans son entier».

Nous donnons cette déclaration telle qu'elle se trouve dans les journaux anglois; mais nous n'en garantissons pas l'authenticité, et nous avouons même que nous ne la croyons point exacte.

NOUVELLES POLITIQUES.

On savoit en général que la campagne de Russie avoit été le tombeau d'une foule de François, victimes de l'imprudente et folle ambition d'un insensé. Des journaux allemands ont publié une évaluation de la perte que les François et leurs alliés ont faite dans cette campagne désastreuse. Cette évaluation, d'après les renseignemens publiés en Russie, porte le nombre des soldats à 200,000, sans compter 24 généraux et 2000 colonels et officiers. Il y a eu 233,000 prisonniers, et en outre 43 généraux, et 3400 colonels et officiers. La France y a perdu de plus 950 pièces de canons, 65 drapeaux, environ 100,000 fusils et 27,000 voitures de bagage. Voilà le fruit de la manie des conquêtes! Voilà les droits de Bonaparte à notre reconnoissance!

— S. M., depuis son arrivée à Paris, a reçu plusieurs corps et députations : elle s'est montrée souvent au peuple. On la voit entr'autres tous les jours dans le moment où elle se rend à la messe, et quand elle en revient; elle passe alors par la terrasse extérieure du château, au-dessus des portiques, du côté du jardin. Le peuple s'y porte en foule, et salue S. M. par de vives acclamations. Mme. la duchesse d'Angoulême accompagne ordinairement le Roi.

— Le lendemain de l'entrée de S. M. à Paris, la capitale fut témoin d'un spectacle, tel que nous n'en avions jamais vu, et que nous n'en verrons jamais. Il y eut une revue générale des troupes alliées : elles défilèrent devant le Roi, qui s'étoit rendu, pour cet effet, à une des fenêtres du pavillon, du côté du Pont-Royal. A côté du Roi étoit Madame. Les deux empereurs d'Autriche et de Russie étoient près de S. M., et lui nommoient les différens corps qui défiloient devant elle. Le roi de Prusse étoit aussi de cette réunion de souverains, qui avoit attiré une foule immense, avide de voir nos libérateurs. Derrière ces monarques étoient les grands-ducs Constantin, Michel et Nicolas, frères de l'empereur Alexandre; les princes de Prusse, et les généraux alliés. On y voyoit entr'autres, lord Wellington, arrivé depuis peu à Paris. Les regards se portoient souvent sur ce général célèbre, qui joint aux talens d'un grand capitaine, la modération d'un sage et la douceur d'un ami de l'humanité. L'ambassadeur anglois, et beaucoup de seigneurs assistoient également à cette revue, qui offroit le coup d'œil le plus imposant. La foule se pressoit sur le pont et sur les quais adjacens pour voir ces princes généreux à qui nous devons notre salut. Rangés autour du Roi, ils pouvoient s'applaudir là de leur ouvrage : ils ont été salués par des acclamations réitérées. Les applaudissemens ont redoublé à la fin de la revue, quand le Roi s'étant levé pour se retirer, l'empereur Alexandre s'approcha de lui, et lui présenta son bras avec autant de grâce que de bonté pour l'aider à marcher : on eût dit un fils qui soutenoit son père. Tous les spectateurs ont été frappés de cette attention filiale, et ont saisi avec transport l'allusion. On a crié long-temps : *Vive le Roi! vive l'empereur Alexandre!*

Nos lecteurs savent tout ce qu'a souffert M. l'évêque de Troyes dans un temps où c'étoit un crime que de montrer du courage et de l'attachement à ses devoirs. Emprisonné, exilé, emprisonné de nouveau, ce prélat n'a recouvré la liberté que dans l'heureux moment de la délivrance générale. Il a repris de suite le gouvernement du diocèse, dont on avoit voulu le séparer avec autant d'injustice que de violence. Il vient d'adresser à son clergé et à son troupeau un Mandement (1), daté du 10 mai, sur les grands événemens dont se réjouissent l'Eglise et l'Etat. Il a bien voulu nous en donner communication, et nous a même permis d'en enrichir notre Journal. Associés autrefois à ses travaux, nous avons revendiqué l'honneur de publier, les premiers, cette nouvelle production de son talent et de son zèle. C'est, en quelque sorte, pour nous un héritage, que nous n'avions garde de laisser échapper. Les lecteurs retrouveront dans ce Mandement l'énergie des pensées et la beauté du style, par lesquelles l'illustre auteur s'est si fort distingué, soit dans la carrière de la chaire, soit dans un autre genre d'écrits, où nous nous efforcerons de le prendre pour modèle. On verra que sa captivité ne lui a rien ôté de son talent et de sa vigueur, et nous espérons que nos abonnés liront les morceaux suivans avec autant de plaisir que nous en avons à les leur offrir, et qu'ils nous sauront gré d'avoir posé quelque temps la plume pour laisser parler une voix éloquente bien connue de la plupart d'entr'eux, et chère aux amis de la religion et des lettres.

(1) Se trouve à Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; prix, 50 cent. port franc.

Nous ne citerons que les deux morceaux suivans, en regrettant que les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de faire connoître le reste, qui n'est ni moins fort de pensées, ni moins brillant de style.

« Enfin, Nos très-chers Frères, après trois années environ d'exil ou de captivité où nous retenoit la plus injuste tyrannie, pour avoir défendu, de tout notre pouvoir, les droits du Saint-Siége, inséparables de ceux des évêques; et ensuite pour n'avoir pas voulu souscrire à des propositions non moins contraires à notre honneur qu'à notre conscience, il nous est permis de faire entendre notre voix à ce troupeau chéri, dont on a pu nous séparer par la violence, mais que rien n'a pu nous faire oublier. Combien il nous est doux et consolant de vous annoncer notre délivrance, en même temps que nous vous annonçons la délivrance de la France entière! Quel plus ample dédommagement pouvions-nous recevoir de nos tribulations et de nos peines, que d'en voir la cessation concourir avec la fin des malheurs de l'Etat et des souffrances de la patrie, et pourrons-nous assez bénir cette Providence toute miséricordieuse, qui rend à ce diocèse son légitime pasteur, en même temps qu'elle rend à la nation son légitime souverain?

» Oui, Nos très-chers Frères, son légitime souverain. A ce mot auguste et sacré, tous les cœurs s'épanouissent, toutes les ames tressaillent d'allégresse; tous les sentimens à la fois de fidélité, de reconnoissance et d'amour se réveillent; et il n'est pas un seul françois vraiment digne de ce nom qui n'applaudisse avec transport à ces mémorables événemens, qui ont ramené parmi nous le descendant de saint Louis, le rejeton de cette race antique, le plus illustre qui soit sous le soleil, et l'héritier de tant de monarques, sous lesquels la France a si longtemps fleuri et prospéré. Déjà il est arrivé dans sa capitale, environné de la gloire de ses aïeux, des touchans souvenirs de ses malheurs, de tous les droits impérissables que lui donnent, et Dieu et sa naissance, et la possession de neuf siècles, et le tribut unanime de nos acclamations

et de nos vœux. Déjà brillent partout ces lis éclatans des Bourbons, heureux symboles des jours sereins qui s'ouvrent devant nous; et leur tige superbe qu'avoient flétrie des mains impies, se relevant plus belle que jamais, remplace ces lauriers sanglans et ces noirs cyprès dont le funeste ombrage couvroit depuis plus de vingt ans tout le sol de la France. Déjà nous l'avons vu, orné de toutes les vertus de son cœur et de toutes les grâces de son esprit, apparoître comme un nouveau soleil qui vient pour tout vivifier, comme un nouvel agneau de Dieu qui vient effacer les péchés de la France, ou en les pardonnant, ou en les réparant; entouré d'un peuple immense, qui se pressoit autour de lui, enivré du bonheur que lui inspiroit sa présence, le proclamant comme le seul libérateur qui pût briser nos chaînes et mettre un terme à tous nos maux, et ne pouvant se lasser de contempler, sur son auguste front, ce mélange heureux de sensibilité et de noblesse, de bonté et de dignité, qui fait chérir le père et respecter le monarque.

» Comment, Nos très-chers Frères, s'est opérée cette étonnante révolution à laquelle nos yeux ont encore peine à croire! Qui a donc hâté ce retour fortuné, qui a trompé toutes les prévoyances, ainsi qu'il comble tous nos vœux? Quelle est donc cette main qui a conduit notre Roi à travers tant d'écueils, de périls et d'obstacles? Qui a donc devant lui abaissé les montagnes et comblé les vallées? Pourquoi le demander, Nos très-chers Frères, et qui de nous seroit assez aveugle pour ne pas reconnoître que l'homme n'est ici pour rien, que tout descend ici d'un principe plus haut que nous, et ne pas s'écrier avec un prophète : Oui, Seigneur, c'est-là votre ouvrage, et il n'appartient qu'à vous seul : *Domine, opus tuum*; ou ne pas chanter avec le Psalmiste : C'est le changement de la droite du Très-Haut, c'est la main du Seigneur qui a fait ce miracle? Non, les merveilleux événemens qui replacèrent la couronne sur la tête de David, ne sont pas plus surprenans que ceux qui rétablissent le sceptre des Bour-

bons. Non, le miracle qui fit tomber les murs de Jéricho, n'est pas plus visible que celui qui a sauvé la capitale de la ruine entière où l'auroient précipitée de perfides conseils; pas plus visible que celui qui a fait de nos vainqueurs des libérateurs, de nos libérateurs des frères; pas plus visible que celui qui remet, sur ses antiques fondemens, sans secousse et sans convulsion, ce trône ébranlé avec tant de violence et tombé avec tant de fracas : de sorte, que si la révolution coupable qui ôta à la France son Roi, fût signalée par tant d'excès et souillée de tant de sang, celle qui nous le rend aujourd'hui est douce comme ses vertus, pure comme ses sentimens, et sans tache comme sa couronne.....

» Mais pourrions-nous, Nos très-chers Frères, ne pas saisir cette occasion pour vous annoncer un prodige nouveau qui met le comble à tous les autres, et qui s'associe si bien avec le grand événement qui réjouit toute la France. C'est le retour du souverain Pontife dans la ville sacerdotale, dans la ville éternelle; c'est la restitution du patrimoine de saint Pierre qui lui avoit donné Charlemagne, et que, par une déloyauté insigne, lui avoit enlevé celui qui s'étoit fait le successeur de Charlemagne; c'est le rétablissement de cette souveraineté véritablement paternelle, qui fait depuis mille ans le bonheur et la gloire de Rome. Admirable dessein de Dieu! c'est la puissance qui succombe et la foiblesse qui triomphe; c'est le char du vainqueur qui se brise, et la frêle barque du pauvre pêcheur qui surnage. Ce ne sont pas les enfans du Saint-Siége et ses amis fidèles, mais des hommes étrangers au Saint-Siege, qui, n'écoutant que leur seule justice et leur seule générosité, s'en déclarent les protecteurs et les vengeurs les plus zélés. Tels on vit autrefois les soldats d'Alexandre défendre et protéger le peuple saint, et tels les soldats de Cyrus concourir à rebâtir le temple.

» Et maintenant, Nos très-chers Frères, le prodige est-il assez frappant pour tous les yeux? Est-il assez

prouvé que la main qui soutient l'Eglise romaine, est celle qui porte le monde? et que pouvoit faire de plus le Tout-Puissant pour la confusion des impies, pour la consolation des vrais fidèles, pour l'instruction des siècles, et la gloire immortelle de l'illustre captif; de ce Pontife vraiment saint, qui, plus auguste, plus vénérable encore dans les fers que sur le trône, a prouvé à tout l'univers qu'on a bien pu le dépouiller, mais non l'avilir; et qu'en lui ravissant sa tiare, on n'a pas pu lui enlever la triple couronne de l'honneur, du courage et de la vertu.

» Ainsi marchent ensemble les deux plus grands événemens de l'histoire moderne, le rétablissement du fils aîné de l'Eglise, et celui du Père commun des fidèles : tous deux opérés par les mêmes moyens, tous deux également inespérés, et assurant à la fois tous les deux, l'un la paix du monde politique, et l'autre la paix du monde chrétien. Ainsi vont se resserrer, de plus en plus, ces liens heureux qui unissoient le sacerdoce et l'empire pour leur mutuelle stabilité et leur prospérité commune. N'en doutons pas, Nos très-chers Frères, toujours fidèle à marcher sur les traces de ces rois *très-chrétiens*, ses glorieux ancêtres, le Roi que vient de rappeler le ciel, protégera comme eux cette religion catholique, véritable appui de son trône, éternel honneur de sa race; cette religion qu'une politique insensée voudroit toujours séparer de l'Etat, sans songer que l'Etat est né avec elle, et qu'il mourroit sans elle; cette religion plus nécessaire encore aux rois, que les rois ne lui sont nécessaires. Il la protégera, non en la tolérant, non en la souffrant, comme une secte enfantée par l'erreur, mais en l'honorant, mais en arrachant ses ministres à la servitude où ils gémissoient; mais en la plaçant avec lui sur le trône, et en demandant au ciel ce que Salomon demandoit pour la sagesse, de l'avoir pour conseil, pour amie et pour assistante; mais en vivifiant cette illustre Eglise gallicane, jadis si féconde en grands hommes, et

dont la gloire est inséparable de celle de la monarchie. Il la protégera, comme la religion du souverain et de la nation presque entière; et à ce titre, lui devant doublement spéciale protection, comme enfant de l'Eglise et comme père de l'Etat. Enfin, il la protégera comme le moyen le plus sûr de rendre à ce royaume son ancienne splendeur; de répandre partout l'amour de la justice; de sauver la génération présente de la dégradation dont elle est menacée; de retremper les ames qu'ont énervés l'égoïsme, l'indifférence et l'athéisme; de rajeunir la France, que ses vices et ses fausses doctrines ont vieilli; et de renouveler le sang politique en renouvelant le sang chrétien ».

Il est sans doute permis à un évêque, traduit au tribunal de l'opinion publique, de chercher à se justifier. Plus son caractère est respectable, plus il a droit de chercher à se conserver une réputation sans tache. M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, a été maltraité dans quelques journaux et dans des écrits imprimés. On a présenté sa mission à Fontainebleau sous des couleurs défavorables. Il réclame contre des relations hasardées, et nous adresse la lettre suivante, que nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'insérer, que c'est en quelque sorte une pièce historique qui doit trouver sa place dans un Journal destiné à recueillir tout ce qui tient au récit des persécutions de l'Eglise et de son auguste chef, dans un Journal qui est le dépôt naturel des réclamations d'un évêque, et de toutes les pièces qui intéressent le clergé.

« L'amour de la vérité et le désir de rendre un juste hommage à Sa Sainteté, et de manifester en elle de plus en plus ce caractère de douceur dont elle a toujours donné des preuves si éclatantes, m'obligent de publier une relation exacte de ce qui s'est passé dans les deux

missions dont l'ancien gouvernement m'avoit chargé auprès du saint Père. Mon récit différera de celui qui a été inséré dans la *Gazette de France*, du 10 avril; mais il contiendra la vérité.

Le 18 décembre 1813, je fus appelé chez un ministre, et chargé d'aller à Fontainebleau avec la commission verbale de m'informer si Sa Sainteté étoit disposée à entrer dans des arrangemens qui feroient cesser les difficultés qui existoient entre elle et le gouvernement. J'étois autorisé, dans le cas d'une réponse favorable, à assurer le saint Père que je recevrois sur-le-champ les pouvoirs nécessaires pour traiter. Il ne me semble pas qu'on puisse faire un crime à un évêque d'avoir accepté une semblable mission. Rien ne pouvoit être plus agréable, et en même temps plus honorable pour moi, que d'avoir à traiter avec le chef des fidèles, avec un Pontife si saint et si bon, et de lui porter des paroles de paix et de conciliation. Il est inutile, je crois, d'assurer que je ne me serois point chargé d'une mission qui auroit eu pour objet quelques mesures de rigueur, ou des menaces, ou même des propositions qui ne pourroient se concilier avec l'attachement sincère d'un évêque pour le chef des pasteurs, et avec la vénération profonde que je professe avec tous les fidèles pour l'auguste captif. Je me rendis à Fontainebleau, et le 19, je fis demander, par M. l'archevêque d'Edesse, une audience, que Sa Sainteté voulut bien m'accorder sur-le-champ. Après lui avoir offert mes vœux, à l'occasion des fêtes de Noël, je lui témoignai la douleur que j'éprouvois, avec toute l'Eglise, de la voir éloignée de son siége et de ses Etats, et j'ajoutai que je ne croyois pas impossible de lever les obstacles qui s'opposoient à son retour. Le saint Père me répondit, avec son affabilité ordinaire, qu'il étoit décidé à ne parler d'affaires que lorsqu'il seroit de retour à Rome; qu'il avoit examiné devant Dieu les motifs de sa conduite, et que rien ne pourroit le faire changer. Il ajouta qu'il avoit défendu aux cardinaux de lui

parler d'aucune affaire. Après quelques discours indifférens, Sa Sainteté me donna sa main à baiser, et me congédia. De retour à Paris, le 21, je rendis compte au ministre, qui m'avoit engagé à aller à Fontainebleau, du résultat de mon voyage, et je ne m'en occupai *plus*. Plusieurs de mes collègues dans l'épiscopat obtinrent aussi la liberté d'aller à Fontainebleau, non pas pour presser Sa Sainteté de faire des sacrifices, comme l'assure la relation publiée dans la *Gazette de France*, mais dans la seule vue de présenter au saint Père l'hommage de leur profond respect et de leur dévouement.

Le 16 janvier 1814, j'ai pris congé, comptant partir pour Bourges, le jeudi 20. Le 18, je reçus une lettre du même ministre avec qui j'avois conféré, le 16 décembre, et invitation de me rendre chez lui. Après une conversation assez longue, il me remit un projet de traité et un modèle de lettre à écrire à Sa Sainteté, pour me légitimer auprès d'elle. Dans ce projet, dont j'ai conservé la minute, on rendoit au saint Père ses Etats, et on n'exigeoit de lui aucune cession. Je puis l'attester, et même le prouver par l'inspection des pièces. Le 19, je me rendis à Fontainebleau, au château, où j'occupai un appartement. Le 20, je fis remettre au saint Père, par M. l'archevêque d'Edesse, la lettre dans laquelle je lui exposois l'objet de mon voyage. J'obtins audience à onze heures et demie. Sa Sainteté me reçut avec sa bonté accoutumée, et me dit qu'elle ne pouvoit entendre à aucun traité, puisque la restitution de ses Etats étoit un acte de justice, et ne pouvoit devenir l'objet d'un traité; que d'ailleurs, tout ce qu'il feroit hors de ses Etats paroîtroit l'effet de la violence, et seroit un scandale pour le monde chrétien. Dans la suite de la conversation, le saint Père me dit que tout ce qu'il demandoit étoit de retourner à Rome, le plutôt possible; qu'il n'avoit besoin de rien, et que la Providence le conduiroit. Je lui fis quelques observations, particulièrement sur la rigueur de la saison; mais il me répondit qu'au-

cun obstacle ne l'arrêteroit. C'est dans cette audience que Sa Sainteté me dit ces paroles, qui me sont très-présentes : *Il est possible que mes péchés ne me rendent pas digne de revoir Rome ; mais soyez assuré que mes successeurs auront tous les Etats qui leur appartiennent.* Toute ce qui est de plus dans la relation de la *Gazette de France*, est destitué de fondement.

Après avoir demandé au saint Père la permission de me présenter le lendemain, je me retirai, et je fis partir une estafette pour le gouvernement, rendant compte de mon entretien avec Sa Sainteté, et insistant beaucoup sur le désir qu'elle témoignoit de partir pour Rome. Le 21, je me rendis auprès du saint Père, vers midi ; la conversation roula sur des objets indifférens, et sur le temps où nous avions été ensemble à Rome. En me retirant, et annonçant mon départ pour le lendemain, je demandai à Sa Sainteté sa bénédiction, et je lui dis que j'espérois que son départ seroit prochain, et que j'avois écrit pour l'accélérer. Elle répondit que c'étoit tout son désir, et ajouta ces paroles, qui donnent une juste idée de sa piété et de la douceur de son caractère : *Assurez l'empereur que je ne suis point son ennemi ; la religion ne me le permettroit pas : j'aime la France ; et lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai tout ce qui sera convenable.* Après avoir rempli auprès du saint Père tout ce que le respect le plus filial exigeoit de moi, et en avoir reçu des témoignages de bonté, j'oserois presque dire d'affection, je me retirai. Je fis des visites à tous les cardinaux logés dans le palais : je dînai, le 19, le 20 et le 21, avec eux ; mais n'étant pas chargé de conférer avec leurs éminences, la conversation a toujours été indifférente. Je suis parti, le 22, à sept heures du matin : j'ai rencontré dans la ville trois voitures se dirigeant vers le palais, et j'ai su depuis qu'elles étoient destinées pour le départ de Sa Sainteté. Les événemens qui ont suivi me sont parfaitement étrangers. Cette relation, dont je garantis l'exactitude, sera

mise aux pieds de Sa Sainteté, dont j'invoque le témoignage sans crainte d'être désavoué. La relation insérée dans la *Gazette de France*, porte que plusieurs cardinaux ont témoigné le désir que les détails qu'elle contient fussent connus. Je puis cependant prouver qu'un cardinal, à qui on lisoit la relation de la *Gazette de France*, disoit à tous les articles : *Non è vero*. J'ai cité les paroles prononcées par Sa Sainteté, parce qu'elles sont l'expression de son cœur, qui, au milieu de ses souffrances, a toujours conservé la douceur la plus inaltérable. J'ai d'ailleurs entre les mains toutes les pièces de la négociation, et je puis les montrer quand on le voudra.

Paris, le 2 mai 1814.

✠ ÉTIENNE, *évêque de Plaisance*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS, *8 mai*. Dimanche dans l'octave de l'Invention de la Sainte-Croix, M. de Boulogne, évêque de Troyes, a officié pontificalement dans l'église Saint-Roch, où il y a, comme l'on sait, les stations du Calvaire. C'étoit la première fois que ce prélat paroissoit en public après sa délivrance. M. Marduel, curé de Saint-Roch, l'a reçu à l'entrée de son église, et lui a adressé un discours où il a célébré l'éloquence de l'orateur et le courage du Pontife. Après la célébration des saints mystères, M. l'évêque de Troyes a passé dans la salle de la fabrique, où M. Billecocq, président du conseil général de la fabrique, a aussi harangué le prélat. Il a retracé ses honorables souffrances, et le prix glorieux qu'il en recueille dans le respect des fidèles. Les bornes de cette feuille pouvoient seules nous priver du plaisir de les reproduire ici.

— Le 11 mai, le chapitre métropolitain de Paris a été présenté au ROI. Il a prié S. M. d'agréer la délibération qu'il avoit prise de célébrer tous les ans l'anniversaire du jour où le Monarque étoit venu consacrer, dans la Basilique de Notre-Dame, les prémices de son règne. M. l'abbé

Jalabert, un des grands-vicaires, pendant la vacance du siége, a porté la parole : il a parlé dignement de la piété du Prince, de la joie du clergé, de la longue viduité de l'Eglise de Paris, et des maux de l'Eglise en général, maux, a-t-il judicieusement ajouté, dont la durée a été celle de l'absence de V. M. Le Roi a répondu : *Je reçois avec une véritable satisfaction la délibération du chapitre. Je désire que mon jour anniversaire soit à l'avenir un jour de joie et de bonheur pour tous les François. Je mettrai tous mes soins à vous donner un archevêque digne de vous gouverner.* M. l'abbé Jalabert a eu ensuite l'honneur de haranguer Mme. la duchesse d'Angoulême au nom du chapitre. Il a félicité la France d'avoir recouvré une Princesse qui retrace les qualités de ses plus vertueux ancêtres. Madame a répondu, qu'elle étoit heureuse de se trouver au milieu des François, et elle s'est recommandée aux prières de MM. du chapitre.

— On assure que les ecclésiastiques et prélats détenus en Corse, et sur les souffrances desquels nous avons rapportés dernièrement une lettre authentique et touchante, ont enfin recouvré la liberté. Leur premier soin, en arrivant à Livourne, a été de se rendre processionnellement à l'église pour y remercier Dieu de leur délivrance.

— Les cardinaux Fabrice, Ruffo et Joseph Doria, sont partis de Gênes, à la fin d'avril, pour retourner à Rome. On espère recevoir bientôt de cette capitale du monde chrétien des nouvelles de l'arrivée du Pape.

— Du 26 avril au 2 mai, les cardinaux Scotti, Litta, Pacca, Della Somaglia, Oppizoni et Consalvi, ont passé par Coni se rendant à Rome.

Aix. Nous ne pouvons assez admirer les dispositions de la Providence dans le soin qu'elle semble prendre du séminaire, et dans les ressources inespérées qu'elle lui ménage. Il y a eu plus d'un moment où l'on s'est cru à la veille de voir cet établissement tomber faute de fonds, et de renvoyer les jeunes gens chez leurs parens. Mais à chaque fois, quand la prudence humaine croyoit tout

perdu, la charité est venue au secours d'une institution si précieuse; et même dans les circonstances si pénibles et si critiques où nous nous trouvions dernièrement, au milieu des sacrifices nombreux qu'on étoit obligé de faire, quand les supérieurs regardoient le renvoi des élèves comme prochain et inévitable, il leur est arrivé tout à coup des moyens de continuer leur œuvre. Tantôt un curé de cette ville leur apportoit, en une seule fois, vingt-cinq louis; tantôt c'est un particulier modeste autant que charitable qui envoie cent écus. Un curé de Toulon écrit qu'il est chargé de remettre la même somme de la part d'une jeune personne, qui, pour faire ce sacrifice, se condamne à des privations. Le même annonce un autre don de 24 fr. par une fille jardinière. C'est bien là le denier de la veuve. C'est ainsi que Dieu protége un établissement si nécessaire dans la détresse et les besoins actuels de l'Eglise. Le nouvel ordre de choses lui donnera plus de ressources, et surtout plus de stabilité.

Nouvelles politiques.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut;

En remontant sur le trône de nos ancêtres, nous avons retrouvé nos droits dans votre amour, et notre cœur s'est ouvert tout entier aux sentimens que Louis XII, le père du peuple, et Henri IV, le bon Roi, ont jadis manifestés. Leur application constante au bonheur de la France marquera aussi notre règne, et nos vœux les plus intimes sont qu'il laisse, à son tour, des souvenirs dignes de s'associer à la mémoire de nos Rois, dont une bonté paternelle fut la première et la plus noble vertu.

Au milieu des acclamations unanimes et si touchantes pour notre cœur, dont nous avons été accompagné des frontières de notre royaume jusqu'au sein de notre capitale, nous n'avons cessé de porter nos regards sur la

situation de nos provinces et de nos braves armées : l'oppression sous laquelle la France étoit accablée a laissé après elle bien des maux, et nous en sommes vivement touché : notre peine est profonde ; mais leur poids va chaque jour s'alléger : tous nos soins y sont consacrés, et notre plus douce satifaction croîtra avec le bonheur de nos peuples. Déjà un armistice, conclu dans les vues d'une politique sage et modérée, fait sentir ses avantages précurseurs de la paix ; et le traité qui le fixera d'une manière durable, est l'objet le plus assidu, comme le plus important, de nos pensées. Dans un court intervalle, l'olivier, gage du repos de l'Europe, paroîtra aux yeux de tous les peuples qui la demandent. La marche des armées alliées commence à s'opérer vers nos frontières, et les augustes souverains, dont les principes ont été si généreux à notre égard, veulent resserrer noblement entre eux et nous, les liens d'une amitié et d'une confiance mutuelle qui ne pourra jamais recevoir d'atteinte.

Nous savons que quelques abus particuliers ont été commis, et que des contributions ont frappé les départemens de notre royaume, depuis la conclusion de l'armistice ; mais les déclarations justes et libérales que les souverains alliés nous ont faites à l'égard de ces abus, nous autorisent à défendre à nos sujets d'obtempérer à des réquisitions illégales, et contraires au traité qui a stipulé la suspension générale des hostilités.

Toutefois notre reconnoissance et les usages de la guerre exigent que nous ordonnions à toutes les autorités civiles et militaires de nos Etats, de redoubler de soins et de zèle pour que les vaillantes armées des souverains alliés reçoivent avec exactitude et abondance tout ce qui leur est nécessaire en objets de subsistances et besoins des troupes. Toutes demandes étrangères à ces objets demeureront ainsi de nul effet, et les sacrifices seront adoucis.

François ! vous entendez votre Roi, il veut à son tour que votre voix lui parvienne et lui expose vos besoins

et vos vœux : la sienne sera toujours celle de l'amour qu'il porte à ses peuples. Les cités les plus vastes et les hameaux les plus ignorés, tous les points de son royaume sont également sous ses yeux, et il rapproche en même temps tous ses sujets de son cœur.

Il ne croit pas qu'il puisse avoir des sentimens trop paternels pour des peuples dont la valeur, la loyauté et le dévouement à ses Rois, ont fait, durant de longs siècles, la gloire et la prospérité.

Signé, LOUIS.

— M. le général de Schwartzenberg a adressé, le 8 de ce mois, la lettre suivante, à M. le général Dupont, commissaire du gouvernement au département de la guerre :

« Monsieur le comte, l'empereur, mon auguste maître, a appris avec peine qu'il est survenu entre ses grenadiers et ceux de la garde royale de France des rixes occasionnées par les branches de verdure que les soldats autrichiens portent sur leurs bonnets. Je dois vous inviter, M. le comte, par ordre de S. M., de faire publier à l'armée françoise, que ces branches de verdure, bien loin d'être une marque de triomphe, ne sont qu'un simple signe de ralliement prescrit, depuis un temps immémorial, par nos réglemens militaires, et que nos soldats portent en temps de paix comme en temps de guerre ».

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé de Bordeaux à Toulouse, le 27 avril, à quatre heures après midi. Les Toulousains ont célébré l'arrivée de S. A. R. par une fête des plus augustes et des plus touchantes. Là, comme à Paris, les hommages publics étoient dictés par les seules inspirations du sentiment : là, aussi des larmes d'attendrissement se confondoient partout avec les acclamations de la joie. Lorsque le Prince fut arrivé aux portes de la ville, magistrats et citoyens, tous, par un mouvement spontané, prêtèrent, dans ses mains, serment de fidélité, d'amour et de dévouement sans bornes au Roi et à la famille royale. « *Nous le jurons*, s'écrièrent-ils, » *devant Dieu et sur l'honneur* ».

A l'exemple de ses pieux ancêtres, le premier soin de S. A. R. fut d'aller solennellement remercier Dieu dans la cathédrale; elle y fut reçue par l'archevêque à la tête du chapitre, et conduite processionnellement, sous un dais, au sanctuaire. Après le *Te Deum*, le Prince se rendit au Palais-Royal, où tout avoit été disposé pour le recevoir. Le soir la ville fut illuminée.

Mgr. le duc d'Angoulême est resté plusieurs jours à Toulouse; S. A. R. y étoit encore, le 30 avril, date des dernières nouvelles de cette ville.

ORGON, *près Avignon, 25 avril.* Il s'est passé aujourd'hui, dans notre petite ville, une scène singulière. Sur les huit heures du matin, on a vu arriver trois voitures qui paroissoient s'arrêter à l'auberge pour le déjeûner. A l'instant le bruit se répand que c'est le fameux empereur. La foule se précipite autour des voitures. Quelqu'un reconnoît et signale Bonaparte : tous crient aussitôt : *Mort au tyran; vive le Roi!* M. le cardinal Gabrielli, exilé dans notre ville par Bonaparte, paroît à sa fenêtre, excité par le bruit qu'il entendoit; à sa vue, la foule crie : *Vive M. le cardinal! vive le Roi! à bas le tyran!* On apporte des portraits de Bonaparte, et on les brûle devant lui; on lui en montre un autre dont le sein percé de coups de fusil est tout dégoûtant de sang...... On monte sur sa voiture, et l'on crie encore : *Mort au tyran!* Des femmes armées de pierres arrivent et le chargent d'imprécations. *Bête féroce,* lui disent-elles, *qu'as-tu fais de nos enfans?* D'autres individus demandent qu'il crie *vive le Roi!* et aussitôt le tremblant Napoléon crie *vive le Roi!* Les généraux étrangers qui l'accompagnent avoient eu le soin de descendre de leur voiture et de se tenir aux portières de celle de Bonaparte, pour le mettre à couvert de plus graves insultes. Que cette scene fait naître de réflexions? Quel contraste entre le passage du ci-devant empereur et celui du pape ou du cardinal Gabrielli? A Sainte-Hippolyte, à Gage, le peuple en foule, les confréries avec leurs bannières, le clergé avec la croix, trois à quatre mille femmes vêtues de blanc, accouroient à leur rencontre, chantant des hymnes de paix, de gloire, d'actions de grâces, et demandant pieusement leur bénédiction. L'oppresseur, au contraire, est honni, couvert d'imprécations. Le crime et la vertu sont ainsi mis chacun à leur place. Il est remarquable que les frères même de l'usur-

pateur l'abandonnent dans la disgrâce. Il les traitoit avec dureté. Aucun n'a voulu le suivre. Mme. Borghèse, à qui il avoit proposé de l'accompagner, a refusé. Tous redoutent ses violences.

Fréjus. Bonaparte s'est embarqué, le 28 avril, dans notre port, pour l'île d'Elbe. Par un de ces rapprochemens singuliers que fournit la vie de cet homme, il est sorti, pour s'embarquer, de la même maison où il avoit logé en arrivant d'Egypte. Le mauvais état des chemins n'avoit point permis de continuer la route de Luc à Saint-Tropez.

On dit que les Anglois l'ont enlevé et le conduisent à Gibraltar. Ce bruit ne paroît pas fondé.

Milan. Les troupes autrichiennes ont fait leur entrée dans cette ville, le 28 avril. Elles ont été reçues avec de grandes acclamations. M. de Sommariva, nommé commissaire impérial, a annoncé les intentions les plus pacifiques. Il a confirmé la régence provisoire. La paix est rétablie dans cette ville. Toute l'Italie respire, et chacun souhaite de retourner à l'ancienne stabilité. Gênes, qui avoit été réunie par violence, a secoué le joug et brisé les statues de Bonaparte. Elle a reçu les Anglois comme ses libérateurs. L'ancienne constitution vient d'être rappelée. En attendant, on a établi un gouvernement provisoire. Livourne reprend son commerce. Florence se félicite d'appartenir à son ancien grand-duc. Venise est aussi occupée par des troupes autrichiennes. Les Etats romains sont rendus par les alliés au souverain Pontife. C'est une espèce de restauration générale. Chaque chose est remise à sa place. Chacun rentre dans ses droits. Tant d'Italiens exilés et proscrits par la tyrannie, retournent dans leurs foyers. Cette grande et belle contrée ne sera plus disloquée et bouleversée par l'ambition et le caprice d'un seul homme, et nous jouirons d'un calme et d'une paix après lesquelles nous soupirions comme toute l'Europe, et que nous ne pouvions connoître sous le régime dur, violent, arbitraire, d'un conquérant insatiable.

Sur le service solennel pour Louis XVI, et pour les autres personnes de la famille royale, victimes de la révolution.

François, il n'est donc plus ce prince magnanime,
De sinistres complots déplorable victime.
Ah! jour triste et sanglant; dans vos murs, sous vos yeux,
Il s'est exécuté ce forfait odieux.
Je crois entendre encore rouler le char rapide;
Je distingue les cris d'une escorte homicide;
De l'airain frémissant j'entends le son fatal,
Du crime consommé déplorable signal. . . . .
Qu'avoit-il fait pourtant, nation inhumaine,
Que t'avoit fait Louis pour mériter ta haine?
Oseriez-vous, ingrats, accuser votre Roi?
Dans vos murs désolés a-t-il semé l'effroi?
Ses mains dans votre sang se sont-elles baignées?
Courba-t-il sous le joug vos têtes indignées,
Et fondant sur vos maux sa cruelle splendeur,
A-t-il des conquérans recherché la grandeur?
Hélas! ce n'est pas lui dont la main sanguinaire,
Etendant sur la France un sceptre funéraire,
La couvrit de prisons, la souilla d'échafauds,
Et sur nous à la fois déchaîna vingt fléaux.
Sa main ne traça pas ces arrêts homicides,
Qui livrant l'innocent à des bourreaux avides,
Sous la hache cruelle immoloient sans pitié
La vertu, les talens, l'amour et l'amitié.
Il régneroit encore si, de sang moins avare,
Il eût voulu sévir contre un parti barbare.
Mais il chérissoit trop de perfides sujets;
Sa bonté l'emporta sur ses vrais intérêts.
Magnanime Louis, du séjour où Dieu même
Sans doute a ceint ton front d'un plus beau diadême,
Vois la tristesse amère et le deuil général
Dont ta mort à l'Europe a donné le signal.
Vois tes François surtout, ceux qui toujours fidèles,
Détestant des tyrans les maximes cruelles,
N'ont point brûlé d'encens devant les dieux du jour,
Vois-les par leur douleur attester leur amour.
Que de larmes au loin ta mort a fait répandre!
Non, jamais le trépas du père le plus tendre
A des enfans bien nés n'arracha tant de pleurs.
Console-toi, Louis, il est encore des cœurs
Pleins d'amour pour leurs Rois, et d'horreur pour le crime;
Et si de tes vertus l'assemblage sublime,
Si ta bonté constante et ton cœur généreux
Pourvoient, dans ce séjour où tu règnes heureux,

Te permettre un instant des désirs de vengeance,
Tu jouirois des maux qui pèsent sur la France. . . . .
Mais qu'ose supposer ma douleur indiscrète?
Ah! Prince généreux, ta bonté le rejète.
Loin d'appeler sur nous des malheurs mérités,
Tes regards bienfaisans veillent sur nos cités,
Et prêtant aux François un appui salutaire,
Quand tu n'ès plus leur Roi, tu te montres leur père.

Ainsi je rendois autrefois un hommage expiatoi une auguste victime. Il y a plus de vingt ans que (pièce est écrite. Jeune encore, frappé du coup dont missoient toutes les ames honnêtes et sensibles, j'a cherché à rendre les sentimens de douleur et d'indi tion que faisoit éprouver la catastrophe terrible dont i venions d'être témoins. J'avois tracé dans le silence vers que je n'avois confié qu'à une famille religieu: loyale. Nous étions alors dans ces temps d'angoisse de terreur, où toutes les vertus étoient comprimées la pitié même n'osoit faire entendre sa voix. Nous i contentions de pleurer dans le secret de notre retr les horribles infortunes de ces victimes royales. N étions loin de prévoir que quelques années après on ériger en fête ce jour affreux, et qu'on voulût rer toute la France complice du crime de quelques brigar en obligeant de célébrer, par des chants de joie, l' niversaire de ce jugement odieux. Mais on s'efforça vain de concilier les esprits avec cette grande iniqu La solitude d'une si indigne fête, et l'horreur géné pour cette atroce commémoration, montrèrent assez sentimens des peuples.

Le temps est venu de célébrer d'une autre manière c triste époque. Le temps est venu de rendre à la mém d'un Prince malheureux le tribut d'hommage et de grets que sa cendre attendoit depuis vingt ans. Le ter est venu d'expier un crime, qui sera un opprobre ét nel pour ses auteurs, et de montrer que ce crime ne pas celui de la nation, mais de quelques factieux. A la première pensée du Monarque qui vient de nous (

rendu, a été de remplir un douloureux devoir envers une victime si chère à son cœur. Il a voulu, ce semble, commencer par-là l'exercice de son pouvoir, comme pour appaiser la colère céleste par ce grand acte de religion, comme pour réconcilier, par une expiation solennelle, la nation avec elle-même et avec toute l'Europe, comme pour attirer sur son règne, (car pourquoi ne pas dire ici ma pensée toute entière, et ne pas énoncer ce que tant de personnes croient?) comme pour attirer sur son règne la protection du digne fils de saint Louis, de celui dont la vie fut pure et la mort sainte et précieuse, de celui qui, en mourant, pardonna à ses ennemis, et qui entendit la religion lui dire par l'organe d'un de ses ministres : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel*. Ah! le ciel sans doute ratifia ces éloquentes paroles. Le ciel reçut le monarque pacifique, qui n'avoit point fait couler de larmes, qui avoit mieux aimé être précipité du trône que d'y rester au prix du sang de quelques-uns de ses sujets, qui souffrit ses malheurs avec tant de résignation, qui se prépara à la mort avec tant de calme, et qui nous a laissé, dans son testament, un monument si touchant de sa foi, de sa piété, de sa clémence, de son courage, de toutes les vertus chrétiennes. Ah! c'est moins pour lui que pour nous que nous adressons des vœux au ciel. Il est permis de penser qu'il a moins besoin de nos prières que nous n'avons besoin de son pardon. Il le croyoit ainsi du moins ce vertueux ecclésiastique, qui exerça envers Louis un si honorable ministère, et qui ne pouvoit raconter, qu'avec une admiration égale à sa douleur, les détails déchirans de ces derniers momens dont il fut le témoin et le confident. Nous l'avons entendu parler avec émotion des vertus de l'auguste victime, et il sembloit la compter déjà au nombre des ames bienheureuses qui ont reçu le prix de leurs souffrances.

Quoi qu'il en soit, on a dû voir avec plaisir qu'un des premiers soins du Roi ait été de rendre à la mémoire d'un frère un hommage funèbre, qui fut aussi

éclatant qu'il étoit légitime. Il a voulu que la solennité de la réparation fut proportionnée, sinon à la gravité du crime, du moins à notre douleur et à nos regrets. Il a voulu que cette expiation si long-temps différée par nos désastres eût lieu dans la même enceinte qui avoit été trop souvent profanée par le crime, l'impiété et le mensonge, et que les grands corps de l'Etat fussent présens, par leurs députés, à cet acte religieux pour y représenter, en quelque sorte, la nation, et témoigner par là combien elle détestoit un attentat horrible aux yeux de tous les peuples.

Quoiqu'on eût été averti assez tard, cependant les préparatifs de cette lugubre cérémonie ont été faits avec tant de diligence, que tout s'est trouvé prêt pour le samedi 14 mai, le même jour où 204 ans auparavant, Henri IV avoit succombé sous les coups de Ravaillac. La grande nef de l'Eglise Métropolitaine avoit été tendue entièrement de noir, et séparée du reste du vaisseau par des tentures noires. Ainsi c'étoit comme une nouvelle église au milieu d'une plus grande. La voûte même étoit recouverte de noir. Deux rangs de cierges de chaque côté remplaçoient la lumière du jour qu'interceptoient les draperies. L'autel avoit été établi à l'extrémité supérieure de la nef. En avant étoit le catafalque avec tous les attributs de la royauté. Il étoit entouré d'un très-grand nombre de cierges, et avoit aux quatre coins quatre statues représentant les vertus chrétiennes. A droite et à gauche de la nef étoient des tribunes pour les personnes de la cour et autres admises à cette cérémonie.

Le Roi est arrivé à onze heures et demie, et est entré dans l'église par les cours de l'Archevêché. Il s'est rendu ainsi, sans être vu, à la tribune qui lui avoit été préparée à droite. MONSIEUR, M. le duc de Berry et M. le prince de Condé, étoient placés au-dessous et un peu en avant. Madame la duchesse d'Angoulême occupoit une tribune grillée à côté de celle du Roi; elle étoit en grand deuil, presqu'entièrement couverte d'un voile noir. Elle

attiroit tous les regards par le même motif qui les lui faisoit éviter. Chacun auroit voulu voir celle sur qui se réunissoit, en quelque sorte, tout l'intérêt de cette cérémonie, celle qui avoit à pleurer à la fois tant de victimes si chères. Chacun auroit voulu lui porter aussi son tribut de larmes, et lui offrir des consolations qui allégeassent le poids de sa douleur.

M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, officioit; il étoit assisté par plusieurs membres du chapitre. Dans le sanctuaire étoit un grand nombre de personnes du clergé. Les évêques étoient les mêmes que nous avons nommés dans notre relation de l'entrée du Roi. Après l'évangile, M. l'abbé Legris-Duval est monté en chaire, vis-à-vis la tribune du Roi. Son discours a duré trois petits quarts d'heure. La foiblesse de sa voix et l'immensité du vaisseau ont empêché de l'entendre autant qu'on l'auroit désiré; cependant ceux qui étoient à portée de la chaire s'accordent à dire que, quoique l'auteur eût été prévenu trop tard, il a su néanmoins montrer un grand talent, et tirer parti d'un sujet si imposant. Il a offert un tribut d'hommages à chacune des victimes, objet de la solennité de ce jour; à ce Prince vertueux qui n'a péri que par sa bonté, et qui fut un modèle si touchant de la résignation dans le malheur; à cette Reine auguste qui supporta aussi son sort avec une fermeté digne de son sang; à cet Enfant-Roi, conduit sitôt au tombeau par les meurtriers de sa famille; à cette Princesse généreuse que n'atteignit jamais la calomnie, et qui partagea le supplice des siens, comme elle avoit voulu partager leur captivité et leurs disgrâces. Nous espérons pouvoir donner à nos lecteurs quelques extraits de ce discours, et nous nous flattons que la modestie de l'auteur cédera en ce point à nos instances et à l'intérêt qu'inspire un si touchant sujet.

A l'offertoire, MONSIEUR est allé à l'offrande, puis M. le duc de Berry, puis M. le prince de Condé. Ils ont offert un cierge à l'officiant et baisé son anneau, à

genoux. Ils ont fait, selon l'ancien usage, toutes les salutations que prescrit le cérémonial, saluant successivement l'autel, le catafalque, les évêques et les assistans. A la fin de la messe, on a fait les absoutes; quatre prélats se sont joints, pour cet effet, à l'officiant; savoir : M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi; M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance; M. Jauffret, évêque de Metz; et M. de Boulogne, évêque de Troyes.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie funèbre. Elle avoit attiré un concours nombreux de spectateurs, et néanmoins tout s'est passé dans le silence et le recueillement. Il n'arrive que trop souvent que, dans ces grandes réunions, la sainteté même du lieu soit oubliée par l'indifférence ou la curiosité, et que les mystères saints soient troublés par le bruit, l'agitation et des causeries indécentes. Ici, au contraire, on a vu régner l'ordre, le calme et l'attention; il semble que la gravité de l'objet eût inspiré à chacun cette tristesse religieuse et ce maintien recueilli, dont les Princes donnoient d'ailleurs l'exemple. La cérémonie n'a fini qu'à deux heures.

Il a été chanté, le même jour, une messe solennelle, dans presque toutes les paroisses de Paris, pour le même objet, et un Mandement de MM. les grands-vicaires a été publié à cet effet.



Nouvelles ecclésiastiques.

On dit que le souverain Pontife est arrivé à Viterbe, à une journée de chemin de Rome, et qu'il y attend l'arrivée des cardinaux qui se rendent de toutes parts vers cette capitale.

— Trois corps également respectables de prêtres missionnaires existoient en France avant la révolution; les prêtres des Missions étrangères, dont le séminaire étoit rue du Bacq, les prêtres dits de Saint-Lazare, et ceux du Saint-Esprit. Leur destruction fut aussi impolitique

qu'injuste, et aussi contraire aux intérêts de la France qu'à ceux de la religion. Bonaparte lui-même, quand il fut en place, sentit l'utilité de ces établissemens. Il parut vouloir les rétablir et les protéger. Il permit aux prêtres de ces différentes associations de se réunir. Il leur donna des maisons. Il leur assigna 15,000 fr. de dotation. Mais bientôt, dans un de ces momens de caprice et d'humeur, qui devinrent surtout si fréquens depuis sa rupture avec le souverain Pontife, il frappa ces corps à peine naissans, dont il craignoit sans doute l'attachement au Saint-Siége. Il prononça la confiscation de ce qu'ils pouvoient avoir acquis ou conservé de bien-fonds. Cette mesure n'enrichit pas beaucoup le trésor; mais elle arrêta tout à coup les efforts des membres de ces congrégations. Elle dispersa les uns, et obligea les autres à renoncer à leurs vues pour la restauration de leur institution. Elle éloigna tous les jeunes élèves qui songeoient à suivre cette belle vocation. Il est digne d'un gouvernement plus juste, plus sage et plus religieux, de rétablir ce qui avoit été créé autrefois sous ses auspices. Louis XIV avoit protégé autrefois, d'une manière spéciale, les corps de missionnaires : il les propageoit au dedans et au dehors. Son successeur imitera un si noble exemple; mais il faudra se hâter si l'on veut trouver encore quelques débris des trois associations que nous avons nommées. Elles comptent peu de sujets, et la mort leur en enlève tous les jours. Une seule se trouve, en ce moment, en mesure de reprendre ses travaux et de recevoir des sujets; c'est celle des Missions étrangères, dont la maison, rue du Bacq, n'a point été vendue. Les Lazaristes et les prêtres du Saint-Esprit ne sont pas si heureux : ils n'ont pas de maison; mais ils comptent encore des membres pleins de l'esprit de leur état, et qui soupirent après le moment de le reprendre. Le respectable M. Berthoud, supérieur-général du Saint-Esprit, est plein de moyens et de désirs pour la restauration de sa compagnie, et il seroit bien digne

des ecclésiastiques qui auroient cette vocation de se mettre sous la conduite d'un si digne chef, et de s'associer à son zèle et à ses travaux. L'on espère surtout que ceux qui ont appartenu autrefois à ces associations, s'empresseront de s'y réunir de nouveau, et de reprendre des fonctions glorieuses et touchantes que la force seule les avoit empêchés de remplir. Nous reviendrons quelquefois sur un objet si intéressant pour la religion.

— Le 13 mai 1814, le Roi a écrit la lettre suivante aux archevêques et évêques de son royaume.

M. l'évêque de. . . . La divine Providence a permis notre retour dans la capitale de nos Etats, où elle nous avoit ménagé les plus douces consolations. Nous y avons retrouvé nos sujets disposés à rentrer dans les principes de respect pour la religion, d'obéissance aux lois et de fidélité au Roi, qui ont, pendant tant de siècles, signalé leurs pères. Nous rapportons un tel et si heureux changement à celui qui tient dans ses mains les destinées des Rois et des peuples, et nous voulons qu'il lui en soit rendu de solennelles actions de grâces. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez chanter un *Te Deum*, en actions de grâces, dans toutes les églises de votre diocèse; que vous ayez à y convier les corps et compagnies qui ont droit d'assister aux cérémonies publiques. Cette lettre n'étant à autres fins, je prie Dieu, M. l'évêque de. . . . . . qu'il vous ait en sa sainte garde.

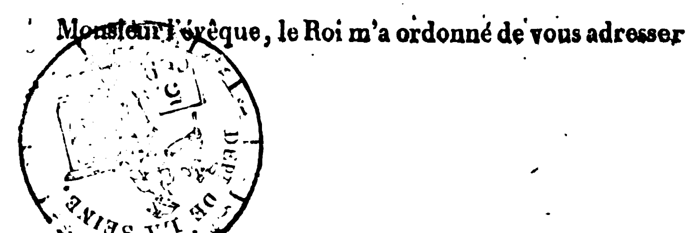
Fait à Paris, le 13 mai 1814. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, Le baron de VITROLLES.

— Le même jour, le ministre provisoire de l'intérieur a adressé aux archevêques et évêques du royaume, la circulaire ci-après :

Lettre circulaire du ministre provisoire de l'intérieur et des cultes, aux archevêques et évêques du royaume.

Monsieur l'évêque, le Roi m'a ordonné de vous adresser



la lettre close ci-jointe, par laquelle S. M. demande des prières en actions de grâces de son heureux retour dans la capitale de son royaume. Cette cérémonie a eu lieu à Paris, et il s'y est développé tout ce que la religion nourrit de sentimens profonds, tout ce que l'antique fidélité à nos Rois peut exciter de mouvemens nobles et touchans. Quatre cents mille François, les yeux baignés de larmes, ont suivi le fils de saint Louis et la fille de Louis XVI jusqu'au pied des autels, dans cette respectable Basilique qui a reçu, depuis tant de siècles, les vœux et les prières de nos pères. Un Roi de France est rentré dans Notre-Dame : cette expression si simple indique seule le retour aux saintes et vieilles mœurs de la France, à ce gouvernement paternel dont le principe fondamental étoit *Dieu et le Roi*, et la devise, *Honneur et courage*.

Rien, M. l'évêque, ne peut rendre le sublime tableau de la fille de Louis XVI, tremblante de ses souvenirs et de ses douleurs, au pied des autels du Dieu qui pardonne, baignant de ses larmes le pavé du temple, invoquant ce Dieu pour les François, pour tous les François qu'elle a retrouvés; ange que le malheur avoit comme élevé au-dessus de la terre, et qui sembloit descendu du ciel pour réconcilier la France avec les mânes de son auguste père et avec la vertu.

Que n'a-t-il été donné à tous les François de contempler ce tableau! Mais vous pourrez, M. l'évêque, les retracer aux fidèles de votre diocèse, et de reproduire au moins, dans la cérémonie solennelle que le Roi prescrit, le triomphe de la Religion, de la France et de la paix, sur les illusions cruelles qui nous ont si long-temps égarés. Jamais trop de voix ne monteront vers le ciel pour le remercier de ce grand changement. En vain en chercherions-nous les causes dans les froids calculs de la politique ou des combinaisons mondaines; tout ici a été grand, admirable, inespéré. Il faut y reconnoître le doigt de Dieu, et s'écrier avec le Prophète : *Hoc factum est à Domino!*

. . . .

Le Roi désire, M. l'évêque, qu'à cette occasion, comme dans toutes celles où se manifeste la protection de Dieu pour la France, vous fassiez entendre votre voix au milieu du troupeau qui vous est confié. Il est temps que la terre évangélique reprenne son ancienne et sainte liberté, et qu'on reconnoisse dans les prélats de la France les successeurs des Bossuet, des Massillon, des Bourdaloue, de ces illustres apôtres qui, inflexibles dans leur morale, autant qu'excellens dans leur génie, et invariables comme la foi même, ont toujours tenu le même langage aux Rois et aux peuples, et les ont également cités au tribunal de celui *qui juge les justices*.

Instruisez, exhortez, consolez le troupeau qui vous est confié. Le Roi sait combien ses peuples souffrent; et quoiqu'il soit étranger aux fautes qui ont amené tant de souffrances, son cœur, qui n'a jamais cessé d'être au milieu de nous, n'en est pas moins déchiré. La seule main qui pût sécher tant de larmes étoit celle d'un bon Roi. Bénissons, remercions la Providence; il nous est enfin rendu.

Le ministre provisoire de l'intérieur et des cultes,
BEUGNOT.

— M. de Boulogne, évêque de Troyes, vient d'être désigné par S. M. pour prêcher devant elle le jour de la Pentecôte.

— On assure que l'aniversaire du service expiatoire, qui se célèbre chaque année pour les malheureuses victimes du règne de la terreur, aura lieu, le lundi 25 mai, à Picpus, en la manière accoutumée.

— Enfin, S. Em. M. le cardinal Maury quitte aujourd'hui, 17 mai, le palais de l'Archevêché : on a lieu de croire que ce sera sans retour.

— Au passage du Roi par Saint-Denis, D. Verneuil, ancien prieur de l'abbaye, et actuellement curé de la paroisse, a eu l'honneur de haranguer S. M.

LIÉGE, *2 mai*. Notre cathédrale a célébré hier la

délivrance du souverain Pontife par une messe et un *Te Deum*. Cette fête étoit bien différente des fêtes *napoléoniennes*; il n'y avoit ni ordre ni invitation de se rendre à celle-ci, et cependant, ce que l'on ne vit jamais à celles-là, l'immense vaisseau de Saint-Paul étoit plein. Le soir, le chapitre avoit fait illuminer la façade de son église du côté de la place Saint-Paul, ce qui étoit d'un très-bel effet.

Limoges, *18 avril*. — M. l'évêque a réuni, dans l'église de l'hospice, les prisonniers de différentes nations, pour les engager à témoigner leur reconnoissance au Dieu qui, donnant la paix au monde, les met en liberté et les rend à leur patrie. Une messe solennelle a été célébrée par le prélat. Après l'évangile, il a adressé lui-même la parole aux Espagnols, et leur a fait un discours en leur langue. Ensuite il a prié M. l'abbé Périgord, son vicaire-général, de parler en son nom aux Anglois, et voulant manifester ses sentimens à tous, il a suggéré à un interprète ce qu'il désiroit faire entendre aux Russes et aux Allemands. Toutes ces exhortations ont été écoutées avec une attention et un recueillement rares pour des hommes accoutumés au bruit des armes et au tumulte des camps. Ensuite le prélat a donné la confirmation à plusieurs demoiselles espagnoles, et après leur avoir fait connoître la dignité de ce sacrement et les devoirs qu'il impose, il a fait renouveler aux assistans les engagemens qu'ils prirent en le recevant, et il a profité de cette circonstance pour recommander aux Espagnols d'oublier le passé, et de ne plus former ensemble qu'un cœur et qu'une ame, comme ils ne forment tous qu'une nation. La cérémonie a été terminée par le *Te Deum*, à la fin duquel on a chanté le *Domine, salvum fac Regem nostrum Ludovicum*; et par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ce n'est pas le premier trait du zèle de M. l'évêque de Limoges envers ceux qui ont tout sacrifié pour leur patrie; il ne se passe point de semaine qu'il ne les visite à l'hospice. Plusieurs fois il s'est rendu aux dépôts qui sont

dans la ville, et pour être à portée de leur faire entendre lui-même des paroles de consolation, il étudie le langage de quelques-uns. Plusieurs fois il leur a fait distribuer des secours, et il a eu soin surtout que ceux de la religion ne leur manquassent point, et qu'ils eussent pour cela des aumôniers.

Nouvelles politiques.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Nous avons été affligés d'apprendre que, malgré les adoucissemens apportés dans la perception des droits réunis par l'ordonnance de notre bien-aimé frère, lieutenant-général du royaume, en date du 27 avril, cette perception éprouvoit, dans quelques endroits, des obstacles aussi nuisibles à l'ordre prescrit qu'à l'intérêt des finances;

Ne voulant voir encore dans cette conduite que l'effet d'une impatience irréfléchie, trop prompte à saisir l'espoir d'un soulagement qu'il faut attendre de la loi, nous croyons que, pour ramener à la règle les personnes qui s'en écartent, il suffira de leur expliquer nos intentions. Notre bien-aimé frère, fidèle interprète de notre sollicitude, a pris en considération, autant qu'il étoit en lui, les réclamations élevées contre le régime des droits réunis; mais sachant que ces droits ne pouvoient être abolis sans être immédiatement remplacés par un système mieux entendu, et que cette abolition et ce remplacement devoient être le résultat d'une loi nouvelle, il s'est borné à dégager cette imposition des accessoires circonstanciés qui tenoient le plus évidemment à une fiscalité arbitraire et gênante;

Prétendre plus qu'il n'a pu faire, et vouloir étendre sur le principal la suppression qui n'atteint que l'accessoire, c'est devancer l'autorité de la loi; et le refus de payer un impôt dont on n'est pas affranchi par elle, est une faute sur laquelle nous nous empressons d'éclairer ceux qui la commettent, afin de nous épargner la peine de la faire punir.

L'Etat a des créanciers, des fonctionnaires, des armées dont les intérêts nous sont aussi chers que ceux des contribuables. Le gouvernement a besoin de toutes ses ressources, et ce n'est pas lorsqu'elles sont affoiblies par les malheurs de la guerre, qu'il peut en sacrifier une partie importante sans s'assurer d'un équivalent.

Ainsi le salut de l'Etat exige que toutes les lois sur les impôts existans soient respectées et maintenues, jusqu'à ce que d'autres lois procurent à nos peuples les soulagemens qu'ils réclament, et que les circonstances rendront possibles.

Nous nous proposons de changer, conjointement avec le Corps-Législatif, le système des droits réunis, afin d'écarter de l'impôt tout ce qui lui ôteroit la modération d'une dette sacrée envers la patrie.

Jusque-là, nous espérons que par suite de l'amour et de la fidélité dont nos sujets nous donnent de toutes parts des preuves si touchantes, ils acquitteront exactement et paisiblement tous les impôts directs et indirects actuellement établis; que les employés préposés à leur recouvrement ne seront pas troublés dans leurs fonctions, et que les autorités chargées de les protéger n'auront à réprimer ni à punir aucune atteinte portée contre elles.

Le commissaire provisoire au département des finances, et nos commissaires extraordinaires dans les départemens, feront connoître et afficher la présente proclamation, afin que tous nos sujets connoissent nos vœux pour leur bonheur, et notre confiance en leur soumission et leur dévouement.

Donné au château des Tuileries, le 10 mai 1814.

Signé, Louis.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Voulant donner un témoignage éclatant de notre satisfaction particulière aux gardes nationales de notre royaume, et notamment de notre bonne ville de Paris, ayant une entière confiance dans leur zèle et leur fidélité pour notre personne,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Notre bien-aimé frère, MONSIEUR, comte d'Artois, est nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France. *Signé*, LOUIS.

— Le Roi a nommé :

M. d'Ambray, chancelier de France. (M. de Barentin conservera les honneurs de la charge);

Tous les membres du conseil d'État provisoire, ainsi que M. le chancelier et M. Ferrand, ministres d'Etat;

MM. de Talleyrand, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères; l'abbé de Montesquiou, ministre et secrétaire d'État de l'intérieur; le général comte Dupont, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre; le baron Louis, ministre et secrétaire d'Etat des finances; le baron Malouet, ministre et secrétaire d'Etat de la marine; le comte Beugnot, directeur-général de la police; Ferrand, directeur-général des postes; Bérenger, directeur-général des impositions indirectes.

— Il n'y a plus de préfet de police à Paris : M. Pasquier a quitté hier, 16 mai, cette administration; il est nommé directeur-général des ponts et chaussées.

— Le commissaire autrichien qui accompagnoit Bonaparte jusqu'à l'île d'Elbe, est de retour à Paris. Bonaparte, qui s'étoit embarqué, le 28 avril, est arrivé, le 4 mai. Il est descendu à Porto-Ferrajo, et sur-le-champ a fait arborer sur les murs et les tours de la ville, un drapeau blanc avec un liseret rose, portant trois abeilles sur un fond bleu.

On ne sait point encore comment les habitans de l'île ont pris son arrivée. Bonaparte a donné, assure-t-on, la commission de lui acheter, à Paris, pour cent mille écus de livres : il se propose de se livrer à l'étude, et promet de devenir, dans quelques années, l'homme le plus savant de l'Europe. Que n'a-t-il toujours fait ce métier !

— M. Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée de Versailles, a adressé aux élèves de cet établissement, un discours très-bien fait, sur la révolution qui vient de s'opérer. Cet ancien magistrat leur a fait sentir les avantages qui en résulteroient pour eux, surtout s'ils s'attachoient à la religion : *Aimez Dieu, la Patrie et le Roi,*

leur a-t-il dit en finissant. M. de Saint-Vincent paroît digne de leur inculquer ces principes de religion et d'honneur, qui sont en effet pour la jeunesse le meilleur préservatif contre les dangers des passions.

SCHAFFHOUSE, *5 mai*. M. le marquis de Bausset, préfet du palais, arriva ici hier matin avec M. le capitaine d'état-major autrichien, comte de Karactochay, pour faire le logement de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise. Une partie des bagages les suivit de près. Cette princesse arriva vers neuf heures du soir : elle étoit escortée par un détachement des hussards de Kienmayer, et des dragons du canton. S. A. I. a daigné admettre ce matin à son audience les principales autorités civiles et militaires, après quoi elle s'est rendue avec une partie de sa suite à la maison de campagne de M. Wins, pour y voir la chute du Rhin. Cette princesse fera demain une petite excursion à Zurich, d'où elle reviendra ici le soir. Voici son itinéraire jusqu'à Schoenbrunn : S. A. I. partira le 7 pour Constance, employera la journée du 8 à visiter les environs, se rendra le 9 à Waldsée, le 10 à Kempten, le 11 à Reuti, le 12 à Inspruck, où elle s'arrêtera le 13. Elle en repartira le 14 pour se rendre à Saint-Jean, et le 15 à Salzbourg, où elle restera le 16. Elle partira le 17 pour Vallabruck, le 18 pour Ens, le 19 pour Moell, et arrivera le 20 au château de Schoenbrunn.

La suite de S. A. I. et du prince de Parme, son fils, est de soixante-deux personnes; voici les plus remarquables : la duchesse de Montebello; la comtesse de Brignole; la baronne de Hurtault-Castener; Mme. de Rabusson; le général comte Caffarelli, grand écuyer; le marquis de Bausset, préfet du palais; le comte Saint-Aignan, écuyer; le baron de Menneval, secrétaire privé; le baron de Corvisart, médecin; Mme. de Montesquiou, gouvernante du prince; la baronne de Soufflot et sa fille. M. le général comte de Kinsky est chargé de la direction du voyage de S. A. I. Il a pour adjoints les comtes Wrbna et de Tofi.

SARAGOSSE, *9 avril*. Le 6 de ce mois, S. M. don

Ferdinand VII est arrivé dans cette ville, accompagné de l'infant don Carlos, son frère. A deux heures après midi, les salves d'artillerie annoncèrent son approche, et les habitans se livrèrent aux transports les plus vifs. La foule immense qui suivit S. M. depuis le pont de Gallego jusqu'à son logement, n'étoit qu'une nombreuse famille de frères qui pleuroient de joie et faisoient retentir l'air de leurs acclamations.

Le carrosse découvert qu'on avoit préparé pour S. M. étoit traîné par les honorables habitans qui avoient tant contribué à la gloire de cette ville, plus illustrée que Sagonte et Numance. Ceux qui avoient si bien défendu les droits du Roi avoient bien celui de mener en triomphe le prince pour lequel ils avoient si vaillamment combattu. S. M. voulut être accompagnée, dans cet état glorieux, par l'excellentissime seigneur don Joseph Palafox. Les héroïnes de Saragosse, vêtues simplement et avec modestie, aidoient à traîner le char de S. M. avec des rubans qu'on y avoient attachés. La marche étoit ouverte par un escadron des dragons de Madrid; ensuite venoient plusieurs compagnies de fusiliers, formées des défenseurs de cette ville, avec le gouverneur militaire, le lieutenant du roi et autres chefs de la place, le général Vintingham avec son état-major, et autres personnages distingués, tous à cheval.

Après avoir passé le pont de pierre, S. M. suivit le bord de l'Ebre et entra par la porte brûlée, suivant la belle rue Del Coso jusqu'à la maison du comte de Sastago, où son logement étoit préparé.

— La gazette de Madrid annonce que Son Em. le cardinal Louis de Bourbon, président de la régence du royaume d'Espagne, et S. A. R. l'infant don Antonio, frère de S. M. Ferdinand VII, sont arrivés à Valence, le premier, le 5 avril, et le second, le 7 du même mois, et qu'ils ont été reçus tous deux avec les démonstrations de la plus vive allégresse.

— Le Roi est arrivé, le 16 avril, à Valence. Il ne quittera cette ville que le 22, pour se rendre dans sa capitale.

Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'État romain, jusqu'à l'enlèvement du souverain Pontife, avec les pièces officielles (1).

SECOND ARTICLE.

Dans un premier article nous avons exposé les commencemens et les progrès de la querelle suscitée à Pie VII par un ennemi ambitieux et violent. Il nous reste à parler de la dernière mesure qui mit le sceau à l'iniquité, et qui consomma l'usurpation. La bulle du 10 juin 1809, avoit vivement irrité celui qui en étoit l'objet. La passion qui l'aveugloit, l'empêchoit de voir qu'il pouvoit bien être permis à un souverain de réclamer contre la violation de ses droits. On ne pouvoit sans doute regarder comme un abus du pouvoir des clefs, une réclamation si légitime, après tant d'outrages : ce n'étoient pas seulement les droits temporels du Saint-Siége qui avoient été méconnus ; on avoit aussi attaqué son autorité spirituelle par les violences exercées sur ses cardinaux, ses prélats et ses officiers, et par les entraves mises à l'exercice de ses fonctions pastorales. On l'avoit attaqué par les insultes publiques contenues dans des décrets flétrissans, et dans une gazette rédigée exprès pour avilir le Saint-Siége. On l'avoit attaqué par l'état de captı-

(1) 1 volume in-8°. ; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Saintmichel, quai des Augustins, et Adrien Le Clere, même quai, n°. 35.

vité où l'on tenoit le souverain Pontife. Quoi qu'il en soit, le loup ravisseur s'irrita des cris de l'agneau, et l'enlèvement de Pie VII fut résolu. On fit des préparatifs pour exécuter dans l'ombre cette dernière violence. Le saint Père, qui en fut averti, adressa à ses sujets un écrit où il protestoit contre la force, tout en livrant ses mains. Ce fut la dernière fois qu'il put s'adresser à son peuple. La nuit du 5 au 6 juillet 1809, à une heure du matin, des troupes françoises se portèrent vers le palais de Monte-Cavallo, d'où le Pape n'étoit pas sorti depuis l'invasion de Rome. Des soldats franchirent les murs du jardin, tandis que d'autres escaladèrent la partie du palais occupée par les domestiques de sa Sainteté. On parvint ainsi à pénétrer. Les suisses, au nombre de trente-huit, avoient reçu ordre du saint Père de ne point opposer une résistance inutile : on les désarma. Le général Radet monta aux appartemens du Pape, et y entra avec un pelotons de soldats. Il trouva le souverain Pontife à son bureau, revêtu du rochet, du camail et de l'étole. Il paroît que sa Sainteté, instruite de la violence qu'on méditoit, ne s'étoit pas couchée. Pourquoi venez-vous troubler ma demeure? que voulez-vous? dit-elle au général. Celui-ci dit au Pape, qu'il pourroit rester à Rome, s'il vouloit abdiquer sa souveraineté temporelle. Non, reprit vivement le souverain Pontife, je ne rétracterai point ce que j'ai fait. Dans ce cas, répartit le général, j'ai ordre de vous emmener de Rome. Le Pape se leva, et sans prendre autre chose que son bréviaire, il s'avança vers la porte, donnant la main au cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, qui s'étoit rendu dans son appartement. On les conduisit à la porte qui avoit été enfoncée. Là se trouva une voiture dans la

quelle ils montèrent. Il étoit trois heures du matin. La voiture, escortée de soldats, passa par les rues les moins fréquentées. Hors des murs, on prit des chevaux de poste, et les postillons eurent ordre de faire le plus de diligence possible. On tenoit la voiture fermée. Cet enlèvement ressembloit à celui qu'avoit éprouvé Pie VI, onze ans auparavant : c'étoit le même esprit de violence et d'impiété qui présidoit à l'un et à l'autre.

Le jour même du départ, on arriva à Radicofani, premier village de Toscane, à trente-six lieues de Rome. Il fallut s'y arrêter. La fatigue et la chaleur avoient incommodé le Pape, qui fut rejoint en cet endroit par le prince Doria, son maître de chambre, et par quelques personnes de sa maison. Malgré les précautions de ses gardiens, le bruit de son arrivée se répandit : on avoit peine à contenir la multitude qui donnoit des signes d'affliction. On repartit le 7 au soir. On passa par Sienne et Florence. Dans cette dernière ville, sa Sainteté fut séparée du cardinal Pacca, à qui on fit prendre la route de Bologne, tandis qu'on la conduisoit par la route de Pise : elle passa par Chiavari et Alexandrie, et étoit à Turin, le 17 juillet. On ne s'y arrêta pas. Le Pape se trouva mal dans un village voisin, où on voulut bien lui laisser un moment de repos. Le même jour on arriva au Mont-Cénis, et le Pape passa deux jours à l'hospice. Il en repartit, le 20, par la route de Chambéri. En sortant de Montmelian, il lui fut permis de recevoir dans sa voiture le cardinal Pacca, à qui on avoit fait reprendre la même route : ils entrèrent ensemble à Grenoble, le 21 juillet ; mais ils furent séparés de nouveau et sans retour. Le peuple s'empressoit pour recevoir la béné-

diction du saint Père, et quelques fidèles furent admis à l'honneur de lui parler : le clergé fut constamment écarté.

Le 1er. août, le cardinal Pacca fut conduit à Fenestrelle, sans pouvoir même faire ses adieux au souverain Pontife, qui fut mené du côté de Valence. On le conduisit par Avignon, Aix et Nice. L'évêque de cette dernière ville vint saluer le Pape. La reine d'Etrurie et son fils, accompagnèrent aussi sa Sainteté, dont l'entrée eut l'air d'un triomphe : le peuple témoignoient, par ses acclamations, la part qu'il prenoit à la situation du chef de l'Eglise. Pendant les trois jours que le Pape passa à Nice, ce fut un concours continuel pour le voir et recevoir sa bénédiction, et il se prêta plusieurs fois aux désirs de cette multitude. Il se remit en route, le 10 août, pour Savone, où il fut logé d'abord chez le maire, puis au palais épiscopal, puis à la préfecture : il étoit gardé par une compagnie de gendarmes, et on ne pouvoit lui parler sans témoin. L'évêque de Savone même n'avoit pas cette liberté. Les cardinaux Doria, en passant par cette ville pour aller à Paris, où on les faisoit venir comme les autres, n'eurent pas la permission d'entretenir sa Sainteté ; ils ne la virent que de la place publique avec la foule. Au mois de septembre, on envoya à Savone un officier de la maison de l'empereur pour tenir la maison du Pape. On offrit au saint Père cent mille écus par mois, un train et des équipages convenables, disoit-on, à sa dignité : il refusa tout ; mais l'envoyé ne resta pas moins à Savone avec les gens qu'il avoit amenés. Peu après arriva un général avec le titre de maître du palais ; il monta avec beaucoup d'appareil une maison pour le Pape. On mettoit beaucoup d'em-

pressement à faire en sorte que le saint Père se prêtât à ces arrangemens, auxquels il resta toujours étranger. On vouloit essayer de gagner, par de l'argent, par de vains honneurs et par le faste, celui qui avoit résisté aux menaces et aux mauvais traitemens; mais il resta inébranlable. En même temps, par une contradiction qui prouvoit les vues perfides de l'auteur de ces vexations, on empêchoit le Pape de parler et d'écrire à qui que ce fût. On le séparoit successivement du peu de serviteurs qui lui étoient restés : on le faisoit garder par un capitaine de gendarmerie, qui ne le quittoit point le jour et la nuit : enfin, on le tenoit dans une contrainte, et on exerçoit sur lui une inquisition qui n'avoit d'autre effet que de faire éclater davantage le courage, la patience et le calme du généreux et intrépide pontife, dans cette guerre de l'ambition et de la violence contre l'honneur, la religion et la vertu.

Tel est le récit abrégé des premières persécutions de Pie VII. Elles font le sujet du volume que nous annonçons, et qui a d'autant plus d'intérêt, qu'il donne textuellement les pièces officielles émanées de la cour de Rome, les notes diplomatiques des ministres de sa Sainteté, et leurs réponses aux allégations et aux reproches de l'ennemi du Saint-Siége. Parmi ces pièces, il en est surtout de précieuses par leur étendue, et par les raisons et les faits qui y sont énoncés. Nous avons remarqué entr'autres une dépêche du cardinal Gabrielli, en date du 19 avril 1808, une autre du 19 mai suivant et une du 30 novembre : elles sont pleines de force et de modération, et elles suffiroient pour montrer de quel côté étoient la justice et le bon droit, s'il pouvoit y avoir, à cet égard, l'ombre d'un doute. Ces

pièces sont d'ailleurs des monumens historiques ; ce sont des matériaux pour les annales de la religion, et d'honorables témoignages en faveur des droits de l'Eglise, et de la conduite pure et ferme de son vénérable chef. On y admirera la pieuse constance de cet auguste captif : son courage s'y montre sans ostentation, et sa bonté y paroît sans foiblesse. Il règne dans la simplicité de ses défenses une dignité imposante. On voit dans quelle source il puisoit sa résistance et sa résignation, et on ne peut s'empêcher de remarquer que, prisonnier, opprimé, calomnié, abreuvé d'outrages, il étoit néanmoins plus grand aux yeux du monde même, que son persécuteur entouré de tout l'appareil de la force et de la puissance. La vertu dans le malheur avoit un éclat qui éclipsoit la fausse grandeur de l'injustice sur le trône : c'étoit le sage de Sénèque en proie à la mauvaise fortune, et la domptant par sa noble fermeté, tandis que le coupable oppresseur frémissoit de dépit au milieu de sa toute-puissance, de voir les projets de son ambition contrariés par la résistance passive d'un seul homme.

Ce recueil est donc extrêmement précieux. Nous regrettons qu'il s'y soit glissé des pièces qui, non-seulement n'ont aucun caractère d'authenticité, mais qui sont même fausses. Telle est celle intitulée : *Pie VII aux cardinaux*, et datée du 5 février 1808. Le style en est tout-à-fait étranger à celui de la cour de Rome ; et elle contient d'ailleurs de prétendues demandes faites par le gouvernement françois, auxquelles on ne doit ajouter aucune créance. Telle est encore une lettre sur le voyage du Pape, datée de Gênes, le 10 août 1809, et qui se trouve à la page 107 du volume : elle renferme des faits inexacts. Il est fâcheux

qu'on ait mêlé ces pièces apocryphes avec des documens très-authentiques et des notes ministérielles, et il étoit utile d'en prévenir nos lecteurs, afin de leur apprendre à discerner le vrai du faux, et ce qui émane du Saint-Siége, d'avec ce qui est supposé.

Depuis que nous avons donné notre premier article sur la Correspondance, nous avons reçu une lettre anonyme où l'on nous adresse, à ce sujet, quelques reproches que nous ne méritons pas. L'auteur nous blâme d'avoir dit que Napoléon n'étoit pas nommé dans la bulle d'excommunication ; et il cite un bref du 12 juin, envoyé, dit-il, aux évêques de France, et adressé à tous les fidèles, où cet empereur étoit positivement nommé. Mais nous pouvons lui rendre, à cet égard, la leçon qu'il veut bien nous faire. Nous pouvons l'assurer que le bref, dont il s'appuie, est faux et apocryphe : c'est ce que nous a certifié formellement un prélat romain, distingué par son mérite, ainsi que par la part qu'il a eue dans la dernière persécution. Honoré de la confiance du Pape, qu'il a payée de quatre ans de prison, il étoit plus en état que personne de nous donner des lumières sur l'authenticité des pièces qui composent la Correspondance, et il a eu la bonté de lever sur ce point tous nos doutes. Il avoit connoissance de ce faux bref, que l'on trouve, je crois, dans l'édition de Gênes, et qui a été, avec raison, supprimé dans les autres. Son témoignage est une autorité qui doit en imposer à l'auteur de la lettre, lequel a peut-être plus de zèle que de connoissance précise, et plus de bonnes intentions que d'exactitude et de critique. Qu'il prenne des informations, et il verra qu'en voulant nous redresser, c'est lui qui a besoin de l'être. Il est fort attaché aux rè-

gles de l'Eglise ; nous l'en louons, et nous espérons ne pas lui céder en cela : mais nous ne pouvons nous persuader que la circonspection et les ménagemens qu'il nous reproche soient des défauts. La circonspection est toujours une chose louable, et les ménagemens pour les personnes sont conformes à l'esprit de la religion, qui, en même temps qu'elle est inflexible sur les principes, permet, commande même pour les individus l'indulgence et la modération. Le zèle peut avoir ses excès, comme la tiédeur et l'indifférence ; et il ne convient point aux simples fidèles de vouloir être plus difficiles que le Pape, et plus sévères que l'Eglise. Nous nous tiendrons constamment à ces autorités imposantes, à ces guides sûrs ; mais nous n'irons pas plus loin, et nous espérons qu'en cela, nous serons approuvés par toutes les personnes sages et religieuses.

Nouvelles ecclésiastiques.

On dit que le Pape a dû faire son entrée à Rome, le 10 de ce mois, avec les membres du sacré collége qui l'avoient rejoint. Partout le saint Père étoit accueilli avec cet empressement et cet intérêt qu'on doit à sa dignité, à sa vertu et à ses longs malheurs. Les peuples accouroient sur son passage A Bologne, sa présence a été célébrée par des fêtes, et cette ville qui avoit été détachée précédemment du domaine du Saint-Siége, a paru revoir avec un nouveau plaisir son ancien maître. On se flatte que dans un moment de restitution générale, le souverain Pontife sera admis à faire valoir ses droits sur tout le patrimoine de l'Eglise. Déjà, on a remarqué que Pie VII étoit allé à Ravenne, quoique cette ville ne se trouvât pas sur sa route ; et les politiques conjecturent que, puisque chacun reprend son bien, le chef de l'Eglise ne sera pas seul privé de cet avantage,

et recouvrera tous ses domaines, dont il n'avoit été dépouillé que par l'injustice et la violence.

— Il s'imprime, en ce moment, un Mandement de MM. les vicaires-généraux du chapitre de Paris, qui ordonne qu'il soit chanté, dans toutes les églises du diocèse, une messe solennelle, en actions de grâces, pour la délivrance de N. S. P. le Pape Pie VII, et de son entrée dans ses Etats.

— Le discours prononcé par M. l'abbé Duval, le jour du service funèbre à Notre-Dame, est le même que ce vertueux ecclésiastique prononcera à Saint-Thomas d'Aquin, le lundi 23. Il roule sur les malheurs de la révolution, et renferme des morceaux pathétiques et touchans sur les victimes qu'elle a faites. La sensibilité de l'orateur s'y montre dans des mouvemens nobles et attendrissans, mais on y voit aussi toute sa modération et la charité qui l'anime. Il y fait entendre le langage de la paix, de l'indulgence et de l'oubli des injures. M. l'abbé Duval s'est bien pénétré de l'esprit de l'Evangile, et des sentimens si bien développés par notre dernier Roi dans ce testament simple et sublime, où il s'exprime avec cet abandon, cette clémence et cette résignation qui n'appartiennent qu'à un chrétien. On croit que le désir d'entendre le discours en question, attirera beaucoup de monde à Saint-Thomas d'Aquin.

— Il est maintenant certain que M. le cardinal Maury a quitté l'archevêché. S. E. a eu quelque peine à déférer aux ordres qu'elle avoit reçus à ce sujet. Elle se mit en route, le mercredi matin, avec des signes non équivoques d'abattement et de chagrin. Elle monta en voiture accompagnée d'un seul valet de chambre. On dit qu'elle se rend à Montefiascone. Le frère, les neveux et les nièces du cardinal sont encore à l'Archevêché, où il n'est pas probable que leur séjour soit fort long. Ils n'ont plus de titre pour résider dans ce palais, qui est destiné, dit-on, à loger provisoirement Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, que l'on espère voir bientôt à Paris.

— On dit que l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois redeviendra la paroisse royale, et qu'une nouvelle démarcation lui rendra les Tuileries, qui cesseront d'être de la paroisse de la Magdeleine. La petitesse extrême de cette dernière église a probablement contribué à cette détermination, qui rétablira les choses sur l'ancien pied. S. M. a témoigné, à cet égard, son désir, qui est d'autant plus fondé, que devant se montrer à sa paroisse, en quelques occasions solennelles, elle n'auroit pu, pour ainsi dire, remplir ce devoir dans l'église excessivement étroite de la Magdeleine, autrement dite de l'Assomption.

— On fera, lundi, dans la même église de Saint-Germain-l'Auxerrois, un service solennel, pour les deux Rois et les deux Princesses, victimes de la révolution. M. l'abbé Siret prononcera l'oraison funèbre.

Troyes. Il est assez curieux de faire connoître ce qui se passa ici après la première occupation de cette ville par les alliés, quand Bonaparte y entra à la suite de l'affaire de Montereau. On a su sa cruauté à l'égard d'un chevalier de saint Louis qui avoit porté sa décoration. Mais il étoit occupé à la fois d'objets fort différens. Et cet homme qui avoit alors l'Europe sur les bras, et dont les momens étoient comptés, trouvoit encore le temps de brouiller les affaires de l'Église et de tourmenter ses ministres. Il avoit à cœur que l'ecclésiastique qu'il avoit nommé au siége de Troyes, régît le diocèse en vertu des pouvoirs du chapitre. L'opposition de la meilleure partie du clergé étoit un obstacle à ses désirs. Il entreprit de la vaincre. Il manda successivement plusieurs chanoines, et il entreprit de leur prouver que M. Boulogne ayant donné sa démission, le siége étoit vacant, et le chapitre investi conséquemment des pouvoirs. En vain on lui répondit, qu'une démission donnée sous les verroux étoit nulle, et qu'elle n'avoit point d'ailleurs été acceptée par l'autorité compétente. Il employa tour à tour les caresses, l'artifice et la menace pour ébranler le chapitre. Il retint un des chanoines à dîner. Il se moqua de leurs scrupules. Sur ce

qu'on lui disoit que le siége n'étoit pas vacant tant que M. Boulogne vivroit, il reprit brusquement : *Eh bien, je le ferai fusiller ; le siége sera bien vacant alors.* Cette aimable plaisanterie fut répétée plus d'une fois, et les chanoines de Troyes purent craindre que leur attachement à leur évêque ne fût une raison pour tourmenter, de nouveau, ce prélat, et peut-être pour le faire périr. Le caractère connu du desposte justifioit ces alarmes. Plusieurs chanoines crurent pouvoir céder à l'orage, et une partie du chapitre prit une délibération pour accorder des pouvoirs à l'ecclésiastique qui avoit été nommé l'année précédente à l'évêché de Troyes. Les événemens qui suivirent, rendirent cette mesure aussi nulle par le fait qu'elle l'étoit de droit. M. Boulogne, sorti des cachots où l'avoit retenu la violence, reprit en main l'administration du diocèse auquel on l'avoit arraché. Les divisions dont l'église de Troyes étoit menacée, se calmèrent aussitôt, et l'ivraie que l'homme ennemi y avoit semée, disparut à la voix du pasteur légitime qui rentra dans tous ses droits.

Nouvelles politiques.

Une ordonnance du Roi, du 5 mai, défend aux autorités d'obéir aux contributions ou réquisitions que quelques généraux étrangers se permettroient dans les provinces, contre les intentions des souverains alliés.

— LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre ;

Voulant donner aux Princes de notre sang une marque de notre attachement, et aux armées une preuve de notre satisfaction ;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre, le conseil d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre bien-aimé frère, Monsieur, comte

d'Artois, reprendra le titre de colonel-général des Suisses.

2. Notre cousin, le prince de Condé, reprendra le titre de colonel-général de l'infanterie de ligne.

3. Notre neveu, le duc d'Angoulême, est revêtu du titre de colonel-général des cuirassiers et des dragons.

4. Notre neveu, le duc de Berry, prendra le titre de colonel-général des chasseurs et des chevau-légers lanciers.

5. Notre cousin, le duc d'Orléans, prendra le titre de colonel-général des hussards.

6. Notre cousin, le duc de Bourbon, prendra le titre de colonel-général de l'infanterie légère.

7. Les généraux que le gouvernement précédent avoit nommés aux fonctions de colonels-généraux, auront le titre de premiers inspecteurs-généraux de leurs armes respectives, sous les ordres des princes que nous avons nommés colonels-généraux, et conserveront le traitement, les honneurs et les prérogatives dont ils jouissent en ce moment.

— LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

Sur le compte qui nous a été rendu par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, que, par suite d'une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 avril 1814, plusieurs militaires se seroient crus autorisés à quitter leurs drapeaux pour retourner dans leurs familles, sans avoir préalablement obtenu leur congé absolu;

Voulant user de clémence envers eux, et en même temps faire jouir des mêmes avantages ceux qui sont restés fidèles à leurs drapeaux, et qui peuvent être susceptibles, par leur position, d'obtenir des congés absolus;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, notre conseil d'Etat entendu;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les conscrits de la classe de 1815, qui sont sous les drapeaux, sont autorisés à rentrer dans leurs familles; ceux qui y sont rentrés y sont maintenus.

2. Tous les autres militaires en activité de service qui, par une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 avril 1814, ont quitté leurs drapeaux pour se rendre dans leurs familles, sans en avoir obtenu la permission légale, sont considérés comme étant en congé limité.

3. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre se fera rendre compte du nombre de militaires de chaque corps qui sont dans cette position. Il fera délivrer des congés absolus à ceux qui y ont des droits, et il fixera un terme aux autres, pour qu'ils aient à rejoindre leurs corps respectifs.

Signé, LOUIS.

— S. A. R. MONSIEUR est allé, le 16, à l'hôtel royal des Invalides. Il a visité avec le plus grand soin, et en donnant partout les marques du plus vif intérêt, les salles, les dortoires, la bibliothèque, l'infirmerie; il est ensuite entré au réfectoire, où les militaires invalides réunis l'ont salué des cris de *vive le Roi! vive MONSIEUR!* S. A. R. a goûté la soupe, et s'est fait ouvrir le pain dont elle a examiné la qualité. Parvenu à l'extrémité du réfectoire, MONSIEUR s'est fait verser du vin, et de ce ton de franchise chevaleresque qui est son partage, il a bu à la santé des braves invalides. Les acclamations réitérées de ces dignes vétérans, les témoignages de leur profonde émotion, la vive et unanime expression de leur dévouement au ROI et à son auguste maison, ont été leur réponse au toast du Prince, qui a paru extrêmement sensible à l'enthousiasme que sa présence excitoit. Il a daigné promettre de rendre compte au ROI des bons sentimens dont il avoit reçu l'hommage, et s'est

retiré en témoignant sa satisfaction de l'ordre et de la tenue de toutes les parties de l'établissement.

— L'ancien vice-roi d'Italie est arrivé à Paris. On assure qu'il sera fait maréchal de France. Il a eu l'honneur d'être présenté au ROI. La Princesse, son épouse, s'est retirée à Munich.

— Bonaparte est arrivé à l'île d'Elbe. Ce qu'on a dit de ses frayeurs, sur sa route, est parfaitement exact. Ce caractère si énergique a eu peur en plusieurs rencontres. Il avoit alors recours aux commissaires qui l'accompagnoient, et réclamoit leur protection d'un air fort humilié. Il s'est déguisé une fois pour échapper aux fureurs du peuple. Il est curieux de comparer cette poltronnerie avec la jactance et la hauteur qu'il affectoit dans ses discours et dans ses bulletins. Il nous avoit dit que l'adversité ne le trouveroit point au-dessous de lui-même. Il n'avoit pas prévu, sans doute, que l'épreuve dût être si rude et si prochaine. Il a, dit-on, formé le projet de se bâtir un palais dans son île. En attendant, il se contente d'une maison où il a trois pièces seulement. On ajoute que les habitans ne l'ont pas trop mal reçu.

— La princesse Catherine de Wurtemberg, qui avoit été mariée à Jérôme Bonaparte, a passé, le 29 avril, par Neuchâtel, en Suisse. Elle se rend à Berne, auprès de Jérôme, dont elle persiste à partager le sort. Cette princesse a éprouvé plus d'un malheur. Depuis la chute de la famille à laquelle elle étoit alliée, elle a été attaquée, sur la route d'Auxerre, par des hommes apostés, qui lui ont pris son argent et ses bijoux. Laissée dans la détresse, elle a été obligée d'écrire à un souverain magnanime pour réclamer des secours qui la missent en état de continuer sa route. Elle a été reçue avec honneur en Suisse, qui paroît devoir être l'asile de plusieurs membres de cette famille. Joseph est à Lausanne, et Louis à Vevay. Jetés, malgré eux, à ce qu'on dit, dans les routes

de l'ambition, ils se tiendront sans doute tranquilles dans leur retraite, et y trouveront le repos dont ils peuvent jouir avec le magnifique traitement qu'on leur laisse.

— On découvre tous les jours de nouvelles injustices du perturbateur de l'Europe. Il avoit fait enfermer dans un couvent, à Rome, l'infante d'Espagne, veuve du roi d'Etrurie. Il lui avoit ôté ses Etats, en 1807, sans lui donner rien en compensation. Il devoit lui donner, ainsi qu'au prince, son fils, héritier de la branche de Parme, une rente annuelle de 400,000 fr. Il trouva plus expéditif de la mettre, ainsi que son fils, dans un couvent, à Rome, où on laissoit cette malheureuse princesse manquer du nécessaire. Elle ne pouvoit voir personne. Elle est enfin sortie de sa prison, le 29 janvier dernier, au bout de trente mois de détention. C'est le roi de Naples qui a ordonné son élargissement.

TURIN, *10 mai*. Hier et aujourd'hui, il est entré ici beaucoup de troupes autrichiennes, infanterie et cavalerie. M. le général Bubna a fait publier ce matin une déclaration du maréchal prince de Schwartzemberg, au nom des puissances alliées, datée de Paris, le 25 avril, et adressée *aux sujets des Etats de Terre-Ferme de S. M. le roi de Sardaigne au-delà des Alpes, et à ceux du comté de Nice*. On leur annonce qu'ils vont rentrer sous la domination de cette auguste famille, qui, pendant tant de siècles, a fait leur bonheur et leur gloire; qu'en conséquence d'une convention faite avec la France, les troupes autrichiennes vont prendre possession de leur pays au nom de leur souverain légitime, VICTOR-EMMANUEL. En attendant l'arrivée de S. M. sarde, ses Etats seront administrés par un gouverneur militaire chargé de leur défense, et par un gouverneur civil, assisté d'un conseil de régence.

Assemblée de charité,

Malgré les troubles de la révolution, la charité avoit rétabli, dans Paris même, l'ancienne société spécialement chargée de porter aux prisonniers, les secours et les consolations que la piété doit au malheur, et qui, dans ces derniers temps, étoient si souvent devenus nécessaires à la vertu persécutée.

Tolérée par le gouvernement, la société paroissoit presqu'uniquement occupée des détenus pour dettes et de leurs familles. A peine osoit-elle avouer que souvent elle allégeât les souffrances de ces prisonniers, qui n'eurent d'autre crime que trop d'attachement à leurs devoirs. Des François, fidèles à leur Roi; de saints prêtres qui refusèrent de trahir leur conscience; des Espagnols, qualifiés de rebelles, par cela seul qu'ils résistoient à l'usurpation; des prisonniers de guerre lui furent redevables de l'allégement de leurs maux.

Long-temps cette association, à la tête de laquelle on aime à retrouver l'instituteur d'un Roi captif (1), dut s'imposer la réserve la plus grande; mais aujourd'hui il lui est permis de remplir un devoir dont elle avoit toujours été privée.

Dans cette vue, lundi prochain, 23 mai, elle fera célébrer, à midi et demi précis, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, un service solennel pour toutes les victimes de la révolution, et notamment pour les prisonniers morts pendant nos longs malheurs.

Au milieu de la messe, une exhortation analogue à la circonstance sera faite par M. l'abbé Duval.

La cérémonie sera terminée par une quête pour les pauvres prisonniers.

Les détenus pour opinions politiques ont recouvré leur liberté; mais un grand nombre n'ont pu encore se procurer aucune ressource : et les prisonniers pour dettes ne sont pas rendus à leurs enfans.

Les personnes qui, désirant concourir à cette bonne œuvre, ne pourroient pas, le jour de la quête, apporter leur aumône, sont priées de la déposer chez Mme. la comtesse de Gibon, trésorière de la société, rue Neuve-Notre-Dame-des-Champs, n°. 24; ou chez MM. les notaires dont les noms suivent :

MM. Duchesne, rue Saint-Antoine, n°. 200; Robin, rue des Filles-Saint-Thomas, n°. 19; Louveau, rue Saint-Martin, n°. 119; Rendu, rue Saint-Honoré, n°. 317; Boulard, rue des Petits-Augustins, n°. 21; Denis, rue de Grenelle-Saint-Germain, n°. 3.

(1) M. l'abbé d'Avaux, instituteur de Louis XVII.

Sur l'esprit public, les opinions, les alarmes et les critiques.

Au milieu de la révolution mémorable qui vient de nous sauver et qui occupe avec raison tous les esprits, il en est qui conservent je ne sais quelle inquiétude et quelle défiance assez peu raisonnables et assez peu fondées. On entend des gens peureux se plaindre tout bas. L'un trouve qu'on se presse trop, l'autre qu'on ne se presse pas assez. Celui-ci est fâché qu'il n'y ait pas encore de constitution, celui-là trouve mauvais qu'on s'occupe d'en rédiger une. Il y en a qui voudroient proscrire impitoyablement tout ce qui tient au nouveau régime, et il y en a au contraire qui redoutent tout ce qui est du régime ancien. Cette mesure est intempestive, vous dit-on, cette loi est prématurée, cette démarche est imprudente. Enfin au milieu du concert des acclamations, quelques voix discordantes sèment l'alarme, propagent la défiance, font courir des bruits fâcheux. Il régne parmi certaines gens une manie frondeuse dont je crois reconnoître le principe. Comme nous avons vécu long-temps sous des gouvernemens que nous détestions, nous nous sommes accoutumés à en blâmer toutes les opérations. Cette censure étoit, la plupart du temps, fort légitime; mais elle est devenue aussi une affaire de mode, et j'ai peur qu'elle ne survive aux circonstances qui l'ont fait naître et qui l'excusent. Cette habitude de contrôler régnoit dans toutes les classes, parce que toutes les classes souffroient. Chacun vouloit raisonner sur le passé, sur le présent, sur l'avenir, parce qu'en effet sur tous ces points il y avoit de quoi exciter le mécontentement et

l'inquiétude. Cette disposition, je le répète, étoit fondée sous un gouvernement justement haï, mais elle doit cesser sous une administration bienfaisante et paternelle. La frayeur de l'esclave doit faire place à la confiance filiale. Pourquoi donc voit-on encore des esprits soupçonneux semer des plaintes vagues, et affecter des craintes ridicules? Pourquoi continuent-ils à blâmer et à critiquer, tandis que tous devroient se réunir pour approuver et applaudir? Nous ne vivons plus sous un étranger ambitieux dont on pouvoit tout redouter. Nous avons retrouvé un Roi, né parmi nous, issu d'une famille liée depuis long-temps avec nous, par des nœuds étroits, un Prince sage, mûri à l'école de l'adversité, et que le temps, ses réflexions, ses malheurs et de grandes leçons, ont instruit et préparé de longue main pour les importantes fonctions qu'il a à remplir. Quel meilleur garant pouvons-nous avoir de sa sagesse, que les méditations et les études auxquelles il s'est livré dans sa retraite, et les premières démarches par lesquelles il a signalé le commencement de son règne? Reposons-nous donc sur lui du soin de sortir des circonstances difficiles où nous nous trouvons. Faisons taire nos habitudes inquiètes, nos craintes pusillanimes, notre manie de censures et de blâme. Ayons une juste confiance en un Prince qui veut le bien. Secondons-le de tout notre pouvoir, en inspirant aux autres cette confiance, en n'ayant pas l'air de douter du succès. C'est servir la cause du tyran qui n'est plus que de semer des alarmes sur l'avenir et de grossir le mal. Il a des émissaires secrets qui se plaisent à tout envenimer, à tout contrôler, qui ne parlent que d'embarras, de contradictions, d'oppositions, qui jugent tout impossible. Nous sommes, sans nous en douter, les échos de ces gens-là quand nous critiquons aussi d

qui se fait, ou que nous manifestons des craintes sur ce qui se fera. Ne cédons point à ces impulsions étrangères. Défions-nous de cet esprit frondeur, fruit de la révolution, et qui doit finir quand elle est terminée. Ballotés par l'orage, n'ayons plus la prétention d'être les pilotes, et abandonnons le gouvernail à des mains plus habiles et plus sûres. Il est temps que chacun ne se mêle que de ce qui le regarde, et se défasse de cette prétention de juger tout. Il est temps d'abandonner les hautes discussions de la politique, et le soin des affaires de l'Etat à ceux que leur rang et leurs études appellent à en décider. Rentrons chacun dans les bornes de nos attributions respectives. Attendons tranquillement que des têtes plus mûres sondent nos plaies, et en trouvent le remède. Modérons cette vivacité nationale, cette ardeur qui empiète sur l'avenir, et qui s'inquiète de tout. La sagesse consiste à être calme dans sa prévoyance, à ne vouloir pas jouir trop tôt, et à ne pas troubler, par une agitation intempestive, les premiers momens d'une paix, qui a besoin du temps pour faire sentir partout son influence.

Des gens timides ou soupçonneux, craignent, disent-ils, d'être gouvernés par des prêtres. Comment l'entendent-ils ? Croient-ils que ce seroit un si grand malheur que les ministres de la religion eussent quelque influence ? Sans doute je ne souhaite point au clergé de devenir puissant. Je ne souhaite point à ses membres des fonctions éclatantes qui les éloigneroient de celles de leur état. Je crois qu'il est utile en général que les ecclésiastiques s'occupent de leur ministère, sans prétendre pourtant priver l'Etat des talens et des services de ceux qui, comme Suger, d'Amboise ou Richelieu, sauroient s'illustrer par de grandes vues politiques et par les soins de l'administration. Mais en même temps

que je désire que les prêtres soient restreints à leurs fonctions naturelles, je souhaite qu'on les environne aux yeux des peuples d'une considération qui tournera moins encore à leur avantage qu'à celui de la société. Le gouvernement qui vient de tomber les tenoit dans l'oppression. Il avoit toujours l'air de les craindre. Il les traitoit avec défiance, il les punissoit avec sévérité. Comme il n'étoit pas religieux, il redoutoit tout ce qui tenoit à la religion. Comme il savoit que le clergé blâmoit sa conduite envers le chef de l'Eglise, il étoit toujours prêt à sévir contre le clergé, et la conscience de ses torts lui en faisoit commettre de nouveaux. Cet état de choses va cesser. La religion sera honorée. On ne la traitera plus comme un objet de politique. Nos Princes la chérissent par sentiment, la pratiquent par conviction, la font respecter par devoir. Ils sentent que nos maux viennent de l'avoir méconnue, et qu'il est de leur intérêt de la protéger franchement. Ils propageront, ils affermiront son empire, ils chercheront à augmenter son influence, à la rendre vénérable aux yeux des peuples, à la rappeler dans les esprits qui l'ont oubliée. Les méchans avoient eu leurs raisons pour la décrier. Ils vouloient faire la révolution, et pour y réussir, il falloit ôter au peuple sa morale et les principes de religion qui en sont la base. De là tant de livres et de pamphlets contre les prêtres. De là ce soin de les rendre odieux ou ridicules; et ces diatribes semées contr'eux jusque dans les campagnes où on redoutoit leur influence. Il est juste et politique de les relever de cet état d'abaissement et d'humiliation. Sans être trop ambitieux, ils peuvent prétendre à jouir du repos et de l'estime qui leur est due. Leurs ennemis leur envieroient-ils cette consolation? Il est temps d'ab-

jurer les petitesses comme les fureurs de l'esprit irréligieux. Il est temps de revenir à des idées plus saines, plus morales, plus sociales. La religion est un besoin de tous les hommes. Tous sont intéressés à ce qu'elle soit honorée et suivie. Un système contraire tiendroit encore aux idées révolutionnaires, au délire philosophique, à ces temps de vertige et de licence, où l'on vouloit briser tous les liens, et détacher l'homme de toutes ses affections. Ceux qui seroient fâchés de voir le clergé considéré, seroient apparemment les mêmes qui, trompés par leurs préventions, ou égarés par l'esprit des dominateurs d'alors, se consoloient, peut-être, de le voir misérable, proscrit, outragé. Mais les ames honnêtes, mais les cœurs sensibles, mais les têtes sages, doivent souhaiter que les ministres de la religion recouvrent cette influence qui rend leur ministère l'appui du pauvre, la consolation du malheureux, le lien des familles, la sûreté de l'Etat, le nœud sacré qui unit les sujets au souverain, la voix éloquente qui instruit chacun de ses devoirs. Il n'y a rien là qui doive éveiller la jalousie ou inquiéter la prévoyance. Les prêtres voudroient pousser plus loin leurs prétentions qu'ils ne le pourroient pas. Ils voudroient régner qu'ils séroient repoussés par l'opinion générale. On se souléveroit contre leur ambition pour peu qu'ils en manifestassent. Tant de gens se soucient peu de leurs fonctions essentielles, et déclament contre leur influence la plus raisonnable et la plus nécessaire : que seroit-ce si on les voyoit usurper des fonctions qui leur sont étrangères, et aspirer à un pouvoir qui n'est pas de leur ressort ? Une pareille tentative donneroit trop beau jeu à leurs détracteurs. Mais cette supposition est chimérique. Les prêtres ne réclament que les droits

et les priviléges qu'on ne peut leur refuser sans injustice. Ils ne demandent qu'une entière liberté de faire le bien, que l'exercice tranquille de leur ministère, que l'espoir d'être encouragés et protégés. Ces avantages, ils ont droit de les attendre d'un Monarque pieux, qui honorera en eux les ministres de la religion qu'il professe et qu'il aime; mais qui en même temps trouvera dans ses lumières acquises, dans son caractère ferme, dans ses intentions pures, tous les moyens nécessaires pour nous gouverner sagement, sans avoir besoin de se laisser dominer lui-même, et de recevoir autre chose que des conseils que sa prudence ne lui fera point négliger, mais qu'il pesera avec discernement, et dont il fera l'usage que lui indiquera son expérience.

Espérons tout d'un Prince, qui, en même temps qu'il a montré pour nous une bonté paternelle et une sensibilité vraie, a déjà, en plusieurs rencontres, déployé pour notre bien une fermeté et une énergie qui doivent nous donner la plus grande confiance. Des bruits qui paroissent fondés, nous ont appris que dans les discussions sur la paix, il a su allier les ménagemens et la vigueur, les égards qu'il devoit à ses nobles alliés et les justes droits de sa couronne, et qu'il a défendu nos intérêts avec cette chaleur et cette force que lui inspirent, et ses sentimens paternels, et son désir de nous rendre heureux. Nous le serons, en effet, si nous consentons à le devenir, si nous calmons cette agitation qui nous tourmente, si nous imposons silence à nos murmures imprudens et à nos alarmes irréfléchies, et si, sortant, enfin, de ce tourbillon qui nous emportoit, libres de cette fermentation intérieure dont nous étions le jouet, nous ayons la sagesse de nous laisser conduire au

port, et de souffrir qu'on nous sauve et qu'on nous rende le repos, la liberté, et tous les biens d'une administration stable, juste et paternelle.



Nouvelles ecclésiastiques.

Nous apprenons, par une voie respectable et sûre, que le Pape a envoyé à Montefiascone un vicaire apostolique, chargé de gouverner le diocèse, avec ordre, si M. le cardinal Maury se présentoit dans sa ville épiscopale, de lui signifier qu'il eût à se rendre, au plutôt, à Rome. Nous ne faisons aucune réflexion sur ce fait, nous réservant d'entretenir quelque jour nos lecteurs du détail des griefs nombreux que le Saint-Siége, et particulièrement le Pape régnant, est en droit d'articuler contre un homme qui a semblé prendre plaisir à avilir la pourpre.

— Le souverain Pontife a adressé, le 4 mai, à ses sujets une proclamation datée de Césène. Elle est ainsi conçue :

« Les desseins de la miséricorde divine sur nous se sont enfin accomplis. Précipités de notre siége pacifique avec une violence inouie, arrachés à l'amour de nos chers sujets, traînés de contrée en contrée, nous avons été condamnés à gémir dans les fers pendant près de cinq années. Nous avons versé dans notre prison des larmes de douleur, premièrement pour l'Eglise confiée à nos soins, parce que nous en connoissions les besoins sans pouvoir lui porter secours; ensuite pour les peuples qui nous sont soumis, parce que le cri de leurs tribulations parvenoit jusqu'à nous sans qu'il nous fût possible de leur donner des consolations. Les profondes amertumes de notre affliction et de notre douleur étoient néanmoins tempérées par la ferme confiance où nous étions, que le Dieu très-miséricordieux, justement irrité par nos péchés, s'appaiseroit un jour, et qu'il leveroit son bras tout-puissant pour briser l'arc ennemi tendu contre

nous, et pour rompre les chaînes qui entouroient son vicaire sur la terre. Notre confiance n'a point été trompée; l'orgueil humain qui, dans sa folie, prétendoit s'égaler au Très-Haut, a été humilié, et notre délivrance, qui étoit aussi le but des généreux efforts de l'auguste coalition, s'est opérée par un prodige inattendu.

» Reconnoissant que nous devons tout à cette toute-puissante Providence qui règle souverainement les destinées de l'homme, nous ne nous lasserons jamais de la bénir et de chanter ses louanges.

» Nous avons consacré les prémices de notre liberté au bien de l'Eglise. Cette Eglise, qui a coûté à son divin fondateur le prix de tout son sang, devoit être le premier objet de notre sollicitude apostolique.

» A cet effet, nous avions voulu accélérer notre retour dans la capitale, soit comme étant le siége du Pontife romain, pour nous y occuper des grands et nombreux intérêts de la religion catholique, soit comme étant la résidence de notre souveraineté, pour y satisfaire plutôt l'ardent désir que nous avons d'améliorer le sort de nos bons sujets; mais des raisons plausibles nous en ont empêché jusqu'à présent. Encore un peu de temps, et nous les presserons contre notre sein, comme un tendre père, après un long et pénible pélerinage, serre étroitement ses enfans biens-aimés.

» En attendant, nous nous faisons précéder par un délégué, qui, en vertu d'un écrit spécial de notre main, reprendra pour nous, et respectivement pour le Saint-Siége apostolique, tant à Rome que dans nos provinces, conjointement avec les autres délégués subalternes déjà choisis par nous, l'exercice de notre souveraineté temporelle, si essentiellement liée à notre indépendance et notre suprématie spirituelle. Il procédera, de concert avec une commission d'Etat, par nous nommée, à la formation d'un gouvernement intérieur, et prendra, autant que les circonstances le permettent, toutes les mesures qui pourront contribuer au bonheur de nos très-fidèles sujets.

» Que si, d'après le résultat d'arrangemens militaires concertés, nous ne pouvons reprendre, dès ce moment, l'exercice de notre souveraineté dans toutes les autres possessions de l'Eglise, nous ne doutons pas que nous n'y rentrions au plutôt, non moins plein de confiance dans l'inviolabilité de nos droits sacrés (auxquels nous n'entendons porter la moindre atteinte par le présent acte) que dans la justice éclairée des invincibles souverains alliés, de qui nous avons déjà reçu des assurances positives et consolantes.

» Ministre de paix, nous exhortons tous nos sujets à rivaliser de zèle pour conserver la tranquillité, qui est le vœu le plus cher de notre cœur. Si quelqu'un osoit la troubler, sous quelque prétexte que ce fût, il sera irrémissiblement puni selon toute la rigueur des lois.

» Nous déclarons à nos sujets que, s'il en est parmi eux qui se soient rendus coupables de quelque délit, il n'appartient qu'à notre autorité souveraine d'examiner s'il y a délit, de quelle nature il est, et d'y proportionner la peine. Qu'ils soient donc tous, comme ils doivent l'être, des fils obéissans; qu'aucun d'eux n'ose s'arroger notre autorité paternelle, et que tous soient subordonnés aux lois et à la volonté du commun.

» Dans la confiance où nous sommes que nos bons sujets se conformeront avec fidélité à nos intentions souveraines et paternelles, nous leur donnons de tout notre cœur la bénédiction apostolique.

» A Césène, le 4 de mai 1814, de notre pontificat l'an 15 ». PIE, P. VII.

— On fait successivement dans toutes les églises de Paris, des services funèbres pour Louis XVI, pour la Reine, pour le Roi leur fils, et pour Mme. Elisabeth. La piété des fidèles s'empresse de prendre part à ces actes de religion, et d'expier, en quelque sorte, par leurs prières, le crime commis envers ces augustes personnages. Des discours analogues ont été prononcés en plusieurs églises.

— M. l'abbé le Hericey, grand-vicaire de Versailles, vient de mourir presque subitement. Il occupoit cette place depuis 1802, et avoit montré dans l'organisation, et ensuite dans l'administration du diocèse, des talens qui justifioient le choix de M. l'évêque, qui lui avoient attiré l'estime.

— Vincennes, qui avoit été, il y a dix ans, le théâtre d'un grande iniquité, devoit, ce semble, donner l'exemple d'une réparation éclatante. Aussi on y a célébré, le lundi 16, un service solennel pour le jeune et vertueux Prince, mis à mort en ce lieu d'une manière si barbare. M. le curé de Vincennes a prononcé son oraison funèbre. On sait que cette malheureuse victime de la tyrannie demanda un confesseur, qui lui fut refusé. Elle n'obtint que quelques instans pour se préparer à la mort.

— Tous les jours, S. M. reçoit de nouvelles députations qui sont admises à lui être présentées. Elle entend leurs discours avec bonté et intérêt, et y répond avec cette présence d'esprit et cette facilité qui la caractérisent. Elle reçut, le 17 mai, les curés de Paris, et leur dit qu'elle savoit combien leur corps méritoit son estime et sa confiance, et qu'elle leur demandoit le secours de leurs prières pour l'aider à faire le bien. La ville de Blois a témoigné le désir de recouvrer son ancien évêque, M. de Thémines, qui étoit exilé en Angleterre. Le Roi a répondu qu'il verroit ce qu'il pourroit faire à cet égard. Il paroît certain que S. M. s'entendra avec le Pape sur les arrangemens à prendre, et il y a lieu de penser qu'il sera rédigé un nouveau Concordat qui limitera moins le nombre des évêchés, et assurera à la religion plus d'avantages. On prendra sans doute un milieu entre l'ancienne circonscription, qui étoit fort inégale, et qui comptoit un grand nombre de diocèses, et la circonscription de 1801, qui n'en admettoit pas assez.

CARCASSONNE, *5 mai*. Notre ville a été consolée successivement par la présence de plusieurs membres d'une famille auguste. M[gr]. l'évêque d'Angoulême étoit ce matin dans nos murs. Il entendit hier la messe dans l'église

cathédrale. M. l'évêque lui servit d'aumônier. S. A. R. est partie aujourd'hui pour Toulouse. Son arrivée dans nos provinces a été la première lueur d'espérance qu'il nous ait été donné d'entrevoir après tant d'orages et de malheurs. Cependant lorsque nous gémissions encore sous la tyrannie, nous avons eu le plaisir de voir ici d'autres Bourbons, non moins respectables et non moins malheureux que ceux qui viennent de nous être rendus. Le 19 mars dernier, le roi d'Espagne, Ferdinand VII, passa par cette ville avec les infans D. Antonio et D. Carlos, son oncle et son frère. M. l'abbé Pinel, curé de Saint-Vincent, leur servit d'aumônier. Après la messe, revêtu encore des habits sacerdotaux, il osa adresser à un Prince opprimé par celui qui régnoit encore, un discours que ce dernier ne lui auroit sans doute pas pardonné, s'il l'avoit connu : « Sire, lui dit-il, vous commandez à une grande nation. Vous allez faire son bonheur, et la récompenser des preuves éclatantes de valeur, d'héroïsme, de fidélité, de dévouement, qu'elle donne depuis six ans à V. M.... Ministre d'un Dieu qui a versé tout son sang sur une croix pour obtenir le pardon de ses bourreaux, qu'il me soit permis, Sire, de conjurer, V. M. de rappeler à ses peuples cette noble générosité qui les caractérise. Inspirez-leur l'oubli des injures, des atrocités, des forfaits inouis, dont des François égarés se sont rendus coupables. Les bons François, et c'est la grande majorité de la nation, en sont aussi émus, aussi indignés que les braves Espagnols ». Ce discours charma le Roi, qui depuis six ans, entouré d'espions, n'étoit plus accoutumé à entendre ce langage. Il s'entretint longtemps avec l'orateur, et lui fit remettre, par son intendant, un rouleau de pièces d'or, dont le montant a été distribué aux pauvres. On a été touché de la piété et de l'affabilité de ce Prince malheureux, et sa présence a contribué à faire paroître plus odieux celui qui l'avoit si indignement traité. On sait que le Roi et les deux autres Princes avoient été successivement privés de la société des Espagnols fidèles qui avoient consenti à partager leur

exil. On leur avoit même ôté leurs aumôniers. L'infant don Antonio a dit la larme à l'œil au même ecclésiastique que nous venons de nommer, que depuis deux ans il n'avoit pu faire ses pâques à Valençay, n'ayant pu y avoir un confesseur qui entendit l'espagnol. Cette inhumanité de leur ennemi mérite de trouver place parmi les autres traits de sa politique impie et méchante.

— Le prince Henri de Reus-Plauen, gouverneur général de Venise, pour S. M. l'Empereur d'Autriche, a publié dans cette ville, le 10 mars, une proclamation curieuse et fort sage sur une matière importante. En voici le texte :

« Depuis que le contrat de mariage a été élevé par la religion catholique à la dignité de sacrement, le sacerdoce a toujours exercé sur le mariage une autorité presqu'exclusive. Les Princes catholiques reconnurent que le sacrement devoit avoir la préférence sur le contrat, et qu'il seroit trop facile d'altérer les maximes de la religion et le dogme, si la puissance séculière exerçoit sur cette matière une autorité exclusive. En conséquence, les autorités civiles, en se conformant aux lois ecclésiastiques, et spécialement à celles du concile de Trente, ont promulgué très-peu de lois sur le mariage.

» Le Code Napoléon, en ne considérant le mariage que sous le rapport du contrat civil, et cherchant toujours à étendre la juridiction séculière, a publié des lois en contradiction avec les lois ecclésiastiques.

» Le même Code a prononcé que pour la légitimité du mariage et des enfans, la célébration du contrat civil suffisoit, et ne s'est occupé en rien de la célébration du sacrement; et quoique la religion catholique réclamât hautement la maxime consacrée par la bouche même de Jésus-Christ : *Quod Deus conjunxit, homo non separet*, il a sanctionné la dissolubilité du mariage pour différentes raisons.

» Ainsi, les lois du Code Napoléon sont en opposition manifeste avec nos coutumes les plus anciennes et nos

lois les plus sacrées. Il est résulté de ce conflit, que la conscience des fidèles et celle des magistrats s'est souvent trouvée exposée aux incertitudes et aux combats les plus pénibles, et que la religion, ce précieux patrimoine des Italiens, a été réduite à gémir sous le poids d'une législation qui semble avoir pour but de réduire le mariage au seul contrat civil, et à le dépouiller de l'auguste caractère de sacrement.

» Une telle contradiction entre les lois civiles et les lois ecclésiastiques, aussi nuisible à la morale sur laquelle repose la félicité des peuples qu'à la sûreté des trônes, ne peut pas exister plus long-temps ».

En conséquence, le gouvernement général, religieux dans ses principes, sage dans ses mesures, voulant réformer le Code Napoléon dans les parties qui ne sont pas conformes à la pureté du dogme catholique et de la morale, a publié le décret suivant :

« Le gouvernement général, civil et militaire actuel, voulant prendre provisoirement quelques dispositions relatives au mariage qui lui ont paru convenables et nécessaires même dans les circonstances, a déterminé ce qui suit : 1°. Indépendamment de publications de mariage, qui, en vertu du Code civil provisoirement en vigueur, doivent être faites par l'officier de l'état civil, devant la porte de la maison commune, il en sera fait trois autres pour les catholiques, dans l'église, par le curé; et pour ceux des autres religions, par leurs papas, leurs pasteurs, leurs rabbins, etc., dans leurs temples respectifs et dans leurs synagogues; 2°. le contrat de mariage entre catholiques, ne sera valide, et les enfans ne seront légitimes, que du moment où ce contrat aura été suivi du sacrement; et, pour ceux d'une autre religion, que du moment où ce même contrat aura été suivi des cérémonies prescrites par leurs cultes respectifs; 3°. le divorce légalement prononcé, pour quelque cause que ce soit, ne produira point, pour les catholiques, la dissolution du contrat de mariage, mais seulement la séparation

personnelle et les effets de cette séparation; 4°. les fils et les filles de deux sexes, auxquels le consentement de leurs ascendans est nécessaire pour contracter le mariage, pourront, en cas de refus, présenter leurs réclamations fondées au gouvernement, qui prononcera. Les présentes déterminations auront leur exécution à compter du 1er. avril prochain».

Nouvelles politiques.

Une ordonnance du Roi réunit le ministère de la police générale et la préfecture de police de Paris, sous le titre de direction générale de la police du royaume.

— Une autre ordonnance donne aux généraux de brigade l'ancien titre de maréchaux de camp; et aux généraux de division, celui de lieutenant-généraux.

— Mgr. le duc d'Orléans est arrivé à Paris, le 17 mai, et est descendu à l'hôtel Grange-Batelière, en attendant que tout soit disposé pour le recevoir dans le palais de ses pères.

— Mme. la duchesse de Bourbon, née princesse d'Orléans, est arrivée à Perpignan, le 9 mai, venant de Figuières. S. A. a été reçue avec les plus grands honneurs, et le peuple a fait éclater sa joie de voir une personne de cette famille exilée depuis si long-temps, et qui se relève de ses ruines, plus brillante et plus aimée que jamais.

— MM. d'Ambray, de Montesquiou et Ferrand ont été chargés de rédiger un projet de constitution, qu'ils mettront sous les yeux du Roi.

— La commission du Corps-Législatif, nommée par le Roi pour l'examen de la nouvelle constitution, est composée de MM. Lainé, Félix-Faulcon, Chabaud-Latour, de Bois-Savary, Duhamel, Duchesne de Gillevoisin, Faget de Baure, Clauzel de Coussergue et Blancart de Bailleur. Mgr. le chancelier de France a adressé aujourd'hui à chacun de ces membres la lettre suivante:

« Le Roi, Monsieur, vous a nommé pour l'un des membres de la commission destinée à concourir au travail important qui devra être mis sous les yeux du Sénat et du Corps-Législatif, conformément à la déclaration du 2 mai.

» J'ai l'honneur de vous prévenir que la commission se réunira, dimanche 22, à deux heures, à l'hôtel de la chancellerie. Je me félicite, Monsieur, d'être auprès de vous l'organe des volontés du Roi. Je suis persuadé que le corps auquel vous appartenez verra avec plaisir, dans la nomination de la commission, que ce travail préparatoire ne pouvant être fait que par un petit nombre d'individus, le choix de S. M. s'est porté sur des membres qui avoient tous reçu, dans diverses circonstances, des témoignages mérités de la confiance de leurs collègues.

» Recevez l'expression des sentimens avec lesquels je vous suis, Monsieur, bien sincèrement attaché ».

D'AMBRAY.

— La commission de Sénateurs choisie par le Roi pour le même objet, est composée de MM. Barthelemy, Serrurier, Barbé-Marbois, Fontanes, Germain, Garnier, Pastoret, Sémonville, Boissy-d'Anglas et Vimar.

— M. Becquey, conseiller de l'Université, ancien membre de l'Assemblée législative, est nommé par S. M. directeur-général du commerce et des manufactures au département du ministère de l'intérieur.

— L'administration générale de la loterie royale est supprimée. M. Amabert, ancien secrétaire-général du ministère des finances, est nommé directeur-général de cette administration.

— La classe d'histoire et de littérature anciennes de l'Institut, a nommé aujourd'hui M. Vanderbourg, auteur d'une traduction en vers françois des Odes d'Horace, à la place vacante dans son sein par la mort de M. Mercier. Les principaux candidats étoient MM. Etienne,

Quatremère, qui a été balloté; Emeric David, qui a obtenu sept voix; Raoul-Rochette, six, etc.

— Un jeune auteur, qui annonce des talens précoces, et qui, à l'âge où tant d'autres n'ont pas terminé le cours de leurs études, a déjà conquis des connoissances étendues, M. Hippolyte Bérard des Glajeux, a consacré aussi quelques loisirs à chanter l'heureuse restauration d'une famille auguste et chère. Sa pièce de vers nous a paru avoir de l'abandon et de la facilité. Elle commence ainsi :

Tu respires enfin, ô ma chère patrie !
Aux fureurs d'un tyran trop long-temps asservie,
Par tes nobles vainqueurs tu vois briser tes fers,
Et leur bonté te force à bénir tes revers.
Le ciel est satisfait : le poids de sa colère
Assez pour sa justice a pesé sur la terre.
Que ce terrible exemple apprenne à nos neveux
Le succès passager des attentats heureux.
Une nouvelle aurore a brillé sur la France :
La paix, la douce paix ramène l'espérance.
Ah! François, détestant nos funestes erreurs,
A Louis, aux Bourbons courons offrir nos cœurs;
Déposons à leurs pieds, arrosés de nos larmes,
Notre amour, nos regrets, et nos vœux et nos armes.
Race auguste de Rois, dont la tige est aux cieux,
Viens relever le trône où régnoient tes aïeux.

Nous avons remarqué plus bas ce vers heureux :

Qui voudroit se venger lorsque le Roi pardonne?

Enfin la pièce finit ainsi :

Daignez tous agréer le tribut de ma muse :
Mon cœur auprès de vous doit être mon excuse,
Si j'ose, à peine encor dans mon premier printemps,
Aux fils de saint Louis offrir un pur encens.
Quel cœur vraiment françois, dans ces transports d'ivresse,
Pour fêter un bon Roi n'oublieroit sa foiblesse!
Du ciel qui nous le rend célébrons les bienfaits,
Et chantons tous Louis, les Bourbons et la paix.

Nous ne pouvons qu'engager l'auteur à cultiver ses heureuses dispositions, et nous osons lui promettre le succès s'il continue à étudier les bons modèles.

EXTRAITS du discours prononcé à Notre-Dame, le 14 mai, jour du service solennel pour Louis XVI et les personnes de sa famille, qui ont péri pendant la révolution.

NOUS avions annoncé à nos abonnés que nous nous efforcerions de leur procurer le plaisir de lire dans nos feuilles quelques extraits du discours de M. l'abbé Legris-Duval, dans la cérémonie funèbre qui a eu lieu à Notre-Dame, et dont nous avons rendu compte dans notre VIIIe. numéro. Nous nous trouvons aujourd'hui en état de remplir cette espèce d'engagement, l'orateur ayant eu la bonté de céder à nos instances, et sa discrétion n'ayant pu tenir contre l'intérêt du sujet, et contre notre désir de faire jouir nos lecteurs de quelques parties de ce discours. Nous ne donnerons point ici à l'auteur des éloges qu'il prie qu'on lui épargne, et nous n'abuserons point de sa condescendance pour affliger sa modestie. Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, moins encore pour l'honneur de cet estimable ecclésiastique que pour l'honneur de son ministère, nous ne pouvons nous empêcher, dis-je, de remarquer l'idée dominante qui règne dans son ouvrage. Il eût été facile sans doute à M. l'abbé Duval, en traitant un tel sujet, de se laisser aller à des mouvemens de véhémence et d'indignation contre les auteurs des crimes qu'il déploroit. Il lui eût été facile d'appeler sur eux les malédictions du ciel et les vengeances de la terre. Il a, au contraire, repoussé toute idée de ce genre. Il a sagement pensé que de tels sentimens ne conve-

noient point à son ministère, et que ce n'étoit poin dans une chaire chrétienne, aux pieds de la croix devant les autels de celui qui a prié pour ses bourreaux, qu'il devoit être question de haine et de rigueurs. Ministre d'un Dieu de miséricorde, il n' parlé du passé que pour exciter dans les cœurs le sentimens de religion et de piété auxquels doiven nous rappeler nos malheurs, et il s'est conformé e cela, et à l'esprit de l'Evangile, et aux dernières vo lontés d'une victime auguste, et aux nobles intention des Princes magnanimes qui viennent de nous êtr rendus, et dont toutes les paroles sont des gages d paix, d'indulgence et de bonté.

Nous ne citerons du discours de M. l'abbé Duv que deux morceaux, l'exorde et le commenceme de la deuxième partie. L'un et l'autre nous ont par dignes d'un sujet si fécond. L'auteur commence ainsi

« Lorsque la colère de Dieu se fut appesantie, et pour ain dire, épuisée sur l'infidèle Jérusalem, le prophète Jérémi s'assit en pleurant sur les ruines de sa patrie, et dans sa do leur il prononça des lamentations solennelles sur le sort Juda, de son peuple et de ses Rois.

» Après de longues calamités, qui furent aussi l'ouvra de nos crimes et l'effet de la vengeance du ciel, il me sem voir aujourd'hui, non plus un prophète de Dieu, mais Religion elle-même, environnée de ses enfans les plus a gustes, et pleurant avec eux sur les crimes du peuple et malheurs des Rois. Assise près des saints autels, sur les d bris d'un trône ensanglanté, elle suspend la pompe des sai mystères; elle élève sa voix maternelle : *Peuples de la ter écoutez tous. Ecoutez, et voyez ma douleur. Mes enf sont perdus. Le Seigneur a ravi du milieu de mon peu ceux qui faisoient ma force et ma gloire. Il a détruit beauté de Jacob, il a brisé son sceptre, et ses princes disparu.* Polluit regnum ejus et principes ejus.

» A ces tristes accens, à la vue de ce lugubre appar

vos cœurs ont tressailli, Messieurs, tous vos souvenirs se réveillent avec vos douleurs, et vous n'avez plus besoin de nos discours. Eh! quel cœur vraiment françois ne se rappelle ici, en gémissant, ce Monarque prédestiné du ciel pour épuiser la coupe amère des humiliations et des douleurs, et triompher de toute la fureur des passions humaines par la magnanimité de sa foi et l'héroïsme de sa clémence; et ce jeune Roi, qui n'hérita de sa famille que les malheurs, qui, orphelin et captif même avant de se connoître, n'a pu entrevoir, du fond de sa prison, ce trône de ses aïeux où ses droits l'avoient déjà placé; et cette Reine, toujours si grande, dont la vie fut un jour brillant suivi de la nuit la plus sombre, par la réunion inouie du comble des prospérités avec l'excès de l'infortune; et cet ange mortel, qui ne sembloit apparoître au milieu d'un siècle corrompu, que pour faire entendre la protestation touchante de l'innocence et de toutes les vertus au milieu de tous les désordres et de tous les vices »?

Au commencement de la seconde partie, l'orateur paraphrase le beau cantique de David sur la mort de Saül et de Jonathas, au 1[er]. chapitre du 2[e]. livre des Rois :

« *Quomodò ceciderunt fortes?* Comment sont-ils tombés, ces enfans des héros, ces descendans de tant de Rois? Comment a-t-elle été précipitée du trône, cette famille la plus auguste de l'univers? *Quomodò ceciderunt fortes?* O peuple infortuné, lève les yeux et considère tes victimes : *Considera, Israel, pro his qui mortui sunt.* Ils ont péri ces Princes si dignes de notre amour par la clémence et la bonté qui distingua leur race auguste entre tous les Rois de la terre, par cet amour pour les François, qu'ils se transmirent avec le sang; ils ont péri, non pas de la main des barbares, non pas au milieu des combats!...... rien n'a pu les sauver, ni la jeunesse, ni l'innocence, ni les grâces, ni les vertus, ni la bonté, ni la justice : *Amabiles et decori.* Et le frère et la sœur, et le fils et la mère, et le Monarque et l'héritier, notre crime a tout confondu, et la mort ne les sépara point : *In morte quoque non sunt divisi.* Enfans, pleurez avec vos pères : *Filiæ Israel, flete.* Vous n'eûtes point de part au crime, et déjà vous en

avez porté la peine. Du moins vous allez croître à l'ombre de leur trône, vous vivrez sous leurs lois paternelles. C'est à vous d'acquitter, par votre amour, la dette immense de ceux qui vous ont précédés : *Filiæ Israel, flete.*

» Illustres et trop chères victimes, nous oserons le dire en présence des saints autels. Oui, nous vous avons toujours aimées : *Ego te diligebam.* Ce peuple, susceptible d'aveuglement, ne le fut jamais d'un excès de perversité. Dans ces jours de sang, dont le souvenir sera pour nous une calamité éternelle, dans ces jours où furent exécutés les décrets profonds du ciel, plus encore que les arrêts parricides des hommes, tous les cœurs s'indignoient. Des larmes couloient en secret. Chaque famille célébroit des funérailles domestiques, et jusque dans les places publiques le silence et la consternation protestoient contre des forfaits que des hommes ne pouvoient plus empêcher : *Ego te diligebam.*

» Nous pleurons sur vous, ô la plus infortunée des Reines, des épouses et des mères. Le crime put outrager en vous la majesté de deux nations, mais non pas vous humilier ni vous abattre. La haine et la fureur purent verser le sang des Césars, mais il ne leur fut pas donné de l'avilir. Exemple à jamais déplorable du néant de nos prospérités, vous nous avez surtout appris qu'il n'est point de malheur, point de chute si profonde que ne puisse supporter le chrétien, quand il est consolé par la foi et soutenu par la piété : *Doleo super te.*

» Nous pleurons sur vous, tendre rejeton de nos Rois, qui ne connûtes de la vie que les amertumes et les douleurs. Déjà vous commenciez à croître, semblable à la fleur solitaire qui s'élève au milieu des ruines. Tout à coup vous nous fûtes ravi, le ciel vous rappela dans son amour, et la mort fut pour vous un bienfait : *Doleo super te, decore nimis et amabilis.*

» Nous pleurons aussi sur vous, ô Prince déjà digne des héros dont vous étiez issu, jeune et illustre guerrier, aimable, fidèle et brave comme Jonathas : *Doleo super te, Jonatha.* Moins heureux que le prince d'Israël, vous n'avez point trouvé la mort dans les champs de la gloire, en combattant auprès de ceux qui furent vos pères et vos modèles. Que de larmes vous nous avez coûté, vous qui nous promettiez tant de gloire! *Jonathas occisus est.*

» Et vous, dont l'ame si pure et les célestes vertus sem-

bloient devoir protéger votre royale famille et la France toute entière, vous qui parûtes dans les cachots comme un de ces esprits heureux que le ciel envoie dans sa bonté vers les justes qu'il veut consoler; vous que nous vîmes au jour fatal telle qu'une victime pure et choisie, dont le sang alloit demander grâce pour les coupables qui le versoient, oserons-nous prier pour vous, quand tous les cœurs seroient portés à vous placer sur les autels et à vous invoquer vous-même?

» Et vous enfin, que nous ne sommes plus dignes de nommer, ô le plus vertueux et le plus humain de tous les Rois! les pères raconteront à leurs enfans ce que vous fîtes pour les François, hélas, et ils ne pourront leur taire de quel prix fut payé tant d'amour. Chez un peuple païen, la justice, la clémence, votre constance religieuse et magnanime vous auroient mérité des autels, et chez un peuple chrétien, chez un peuple dont vous fûtes le père, vous n'avez pas même un tombeau, et la première punition de nos forfaits est déjà de ne pouvoir les aller pleurer sur vos cendres. Quels vœux, quels regrets, quels honneurs pourroient nous acquitter envers vous?

» Mais, mes frères, qu'il soit enfin permis de le demander : Est-ce à nous d'intercéder en leur faveur? Jetons les yeux sur nous-mêmes. Grand Dieu! de quels crimes nous sommes souillés! de quel sang nous sommes couverts? Ah! hâtons-nous d'effacer, par des expiations solennelles, un assemblage de forfaits, tel que n'en éclaira jamais le soleil. Que la trompette retentissent dans Sion : *Canite tubâ in Sion*. Indiquez un jeûne religieux : *Sanctificate jejunium*. Convoquez le peuple, assemblez les vieillards, amenez jusqu'aux jeunes enfans : *Parvulos et sugentes ubera*. Que les prêtres pleurent prosternés entre le vestibule et l'autel; que les temples, que la France entière retentissent des gémissemens de la douleur la plus juste qui fût jamais. Que toutes les nations connoissent que si nous fûmes capables d'un grand égarement, nous le sommes plus encore d'un grand et généreux repentir. Après avoir appris par nos malheurs comment Dieu punit ces grands scandales qui attentent à sa majesté souveraine dans celle des Rois qui sont ses images, que les peuples apprennent, par notre retour, qu'il est toujours temps de recourir à sa miséricorde. Plût à Dieu qu'il nous fût donné d'effacer par nos larmes ces pages sanglantes de notre his-

toire. Du moins détestons nos erreurs à la face de l'univers. Mes frères, il n'est plus temps de le dissimuler, et vous pardonnerez cette liberté à un ministre de l'Evangile, notre nom doit passer à la postérité chargé des plus tristes souvenirs. Du moins que de nobles et saintes expiations nous préservent un jour de l'horreur de nos neveux et de leur indignation religieuse, si elles ne peuvent nous faire absourdre. Jurons d'effacer tant d'excès par notre zèle pour la foi, par l'indulgence et la concorde mutuelle, et par notre fidélité pour le Roi que le ciel a daigné nous rendre »....



Nouvelles ecclésiastiques.

Bordeaux, *1er. mai.* Aujourd'hui, Mgr. l'archevêque a béni, dans l'église cathédrale de Saint-André, les drapeaux de la garde nationale de cette ville. Il a prononcé, dans cette cérémonie, un discours analogue à la circonstance. Ce prélat si respectable par sa piété et par ses vertus épiscopales, l'est aussi par sa fermeté et par son dévouement pour la cause qui triomphe aujourd'hui. On sait qu'il échappa avec peine, il y a trois ans, à une disgrâce que lui avoit mérité son zèle. Il a eu cette année l'honneur d'être le premier évêque françois qui se soit déclaré pour les Bourbons, et cet empressement de sa part lui avoit déjà attiré des notes fâcheuses dans les bureaux d'un ministre qui, heureusement, n'a pas eu le temps de déployer son zèle en cette occasion. Dans le discours prononcé aujourd'hui, Mgr. l'archevêque a donné de justes éloges, et au Prince que nous avons dans nos murs, et aux souverains magnanimes qui ont opéré notre délivrance. On a remarqué entr'autres ce passage où il forme des vœux dignes d'un évêque pour le retour à l'unité catholique de ces Princes généreux auxquels nous devons bien des prières en échange de leurs bienfaits :

« La paix, une paix universelle : tel sera dans tous les temps, le vœu de l'Eglise. Pourroit-elle, Messieurs, en

former d'autres? A l'égard de cette mère commune, les guerres entre nations deviennent autant de divisions intestines dont ses entrailles sont déchirées. Quand, interrogé par l'épouse d'un célèbre patriarche, le Seigneur répondit qu'elle portoit deux peuples dans son sein : *duæ gentes sunt in utero suo*, reconnoissons en elle une figure de cette Eglise catholique et sainte qui doit enfanter tous les peuples de l'univers à l'immortalité et au salut. Ceux mêmes qui auroient paru s'éloigner d'elle n'en sont point oubliés. Que de pleurs lui a coûté cette fatale séparation! Et la source n'en est point tarie. Mais ne semble-t-il pas qu'enfin son gémissement soit plus favorablement entendu, et que de grandes consolations lui soient préparées? Oui, j'en crois apercevoir les prémices dans ce concert admirable d'estime, d'égards, de respects pour son chef visible. Car les héritiers de ceux à qui devint odieuse la chaire d'unité, ne négligent rien pour témoigner de la déférence au vénérable Pontife qui l'occupe, et pour le dédommager, en quelque sorte, des outrages sans nombre dont il s'est vu abreuvé. Dès la fin du siècle dernier, leurs armes victorieures avoient concouru à faciliter et assurer sa promotion; et aujourd'hui ils veulent concourir également à lui rendre ses Etats : Etats trop peu considérales pour qu'une ambition ordinaire cherche à les envahir; mais dont la possession a été depuis long-temps jugée d'une extrême utilité, et presque nécessaire, pour l'exercice d'un ministère essentiellement libre et indépendant. Ah! s'il lui étoit accordé de finir sa pénible mais glorieuse carrière dans les tendres embrassemens de ceux qui déjà ont mérité de lui tant de reconnoissance » !

AUTUN, *21 mai*. M[gr]. l'évêque d'Autun, pour se conformer aux pieuses intentions de S. M. LOUIS XVIII, vient de publier un Mandement, qui ordonne que, dans toutes les églises de son diocèse, il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces des grands et heureux événemens qui rendent à la France son légitime souverain, et lui garantissent une paix solide et durable.

Ce *Te Deum* a été chanté, le 19 du courant, jour de l'Ascension, dans l'église cathédrale. Toutes les autorités constituées, un nombreux clergé, la population entière de la ville s'empressèrent d'y assister dans le plus profond recueillement.

Le samedi suivant, un service funèbre a été célébré dans la même église pour le repos des ames des Rois Louis XVI et Louis XVII, de la Reine Marie-Antoinette et de S. A. R. Mme. Elisabeth. Une affluence non moins considérable, une émotion plus vive encore ont distingué cette seconde cérémonie. Le riche et le pauvre, le noble et l'artisan, le prêtre et le militaire, tous les assistans ne sembloient avoir qu'un cœur et qu'une ame pour concourir à cet acte expiatoire du plus grand des attentats. L'intérieur de l'église offroit des décorations simples et analogues : on remarquoit sur le maître autel et sur la représentation funèbre placée au milieu du chœur, l'écusson de France avec un sceptre et une couronne. Mgr. l'évêque voulant ajouter à des prières si unanimes, un moyen non moins efficace pour toucher le Père des miséricordes en faveur des illustres victimes, avoit déposé une somme assez considérable, qui fut distribuée, la veille de la cérémonie, à plusieurs familles d'ouvriers et d'artisans qui, ayant manqué de travail pendant un hiver long et rigoureux, éprouvoient de pressans besoins. Ce secours extraordinaire fut indépendant de ceux que les dames de Charité sont chargées de distribuer et distribuent régulièrement, avec autant de zèle que de discernement, à tous les pauvres de la ville dont l'indigence est réelle et constatée.

Bois-le-Duc, *24 avril*. Nous avons vu arriver aujourd'hui en cette ville un prêtre vénérable long-temps persécuté, M. Van Alphen, vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Il avoit encouru la disgrâce du tyran de l'Europe par sa fermeté. Ayant été sommé de faire chanter un *Te Deum* pour l'avénement de Bonaparte au trône de Hollande, avant même la destitution de Louis, il refusa de se prêter à cette démarche, et allégua les ser-

mens qu'il avoit prêtés. Le commandant militaire de Bois-le-Duc, accoutumé à traiter tout militairement, comme son maître, fit arrêter M. Van Alphen, qui fut mis au secret. C'étoit pendant la quinzaine de Pâques, temps où, soit comme vicaire apostolique, soit comme pasteur d'une paroisse particulière, M. Van Alphen étoit plus occupé et plus nécessaire à son troupeau. Mais ces considérations n'arrêtoient guère les agens du despotisme. Le pieux ecclésiastique fut enlevé tout à coup, et transporté mystérieusement à Paris, où on le plaça au donjon de Vincennes, mais sans laisser soupçonner le lieu de sa retraite, et en le privant de toute communication au dehors. Ses amis étoient dans la consternation. Un d'eux, M. Van Gils, supérieur du séminaire de Bois-le-Duc, et attaché par l'estime et l'amitié au vicaire apostolique, partit de Bois-le-Duc, et vint chercher à Paris quelques lumières sur ce respectable captif. Il mit tout en œuvre pour connoître le lieu de sa détention, et trouva des amis zélés qui secondèrent ses démarches. Mais surveillé lui-même par une police inquiète, ce ne fut qu'en s'exposant et en faisant des sacrifices d'argent, qu'il parvint à être instruit du sort de M. Van Alphen, auquel il fit passer quelques adoucissemens. Il essaya même d'intercéder pour qu'on le rendît à la liberté. Mais il échoua entièrement, et on n'eut pas de peine à lui faire comprendre qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de s'en retourner à Bois-le-Duc, et d'abandonner à la Providence le soin de cette affaire. On s'attendoit que M. Van Alphen seroit oublié dans son cachot comme tant d'autres destinés à ne plus revoir la lumière. Un nouveau caprice du maître fit juger qu'on avoit besoin de M. Van Alphen. Bonaparte, qui avoit la manie de tout changer dans l'Eglise comme dans l'Etat, s'avisa de décréter un évêché pour Bois-le-Duc, et il y nomma un ecclésiastique. Mais qui pouvoit donner des pouvoirs à ce nouveau venu? Nous n'avons pas à Bois-le-Duc de chapitre, et depuis la révolution de Hollande, le diocèse étoit administré par un vicaire apos-

tolique, qui tiroit tous ses pouvoirs du Saint-Siége, par lequel il étoit nommé. Il n'y avoit donc que M. Van Alphen qui put suppléer au défaut de juridiction de l'évêque nommé. Le besoin qu'on avoit de lui fit songer à le tirer de prison, et on l'envoya à Malines, où on s'efforça, par toute sorte d'instance, de le déterminer à accorder ses pouvoirs pour Bois-le-Duc à l'ecclésiastique nommé pour ce diocèse. Il s'y refusa constamment, alléguant entr'autres, qu'étant délégué, il ne pouvoit déléguer lui-même. Il est à croire qu'il avoit d'autres raisons, et qu'il ne crut pas pouvoir en conscience user de la même complaisance que les chapitres de France. Ce nouveau refus fit qu'on ordonna à M. Van Alphen de revenir à Paris, où un ministre se donna la peine de lui prouver qu'il devoit se prêter à ce qu'on désiroit de lui. Un théologien du ministère des cultes joignit ses argumens à ceux de son Excellence. Ni l'un ni l'autre ne purent persuader celui que Vincennes n'avoit point abattu. Il resta à Paris, où on finit par l'oublier; mais il ne pouvoit entretenir aucune correspondance avec son diocèse, qui ne vient que de jouir de sa présence. Son retour parmi nous a été un jour de fête. Les catholiques se sont empressés d'aller saluer leur pasteur, et on lui a rendu des honneurs que sa modestie auroit voulu refuser, mais qui ont sensiblement touché son cœur. L'attachement de ses ouailles a paru le consoler de tout ce qu'il avoit souffert. Il a retrouvé un peuple fidèle et fort attaché à la religion catholique. Il a retrouvé des amis zélés, et entr'autres ce même M. Van Gils, qui lui avoit donné tant de preuves de dévouement. C'étoit cet ecclésiastique qui gouvernoit le diocèse depuis son exil, et il avoit mérité d'être aussi exilé à son tour. Il fut transporté à Dijon, il y a dix-huit mois, avec un autre prêtre, M. Moors, et il y est resté jusqu'au moment où l'arrivée des troupes alliées a délivré cette ville du joug d'un Corse. Alors M. Van Gils se trouvant libre, est revenu ici par l'Allemagne. Il arriva dans le commencement du carême, et nous trouva aussi affranchis

de la domination de l'étranger. Son retour a été le précurseur de celui de notre vicaire apostolique, et nous espérons que ces excellens prêtres ne nous seront plus enlevés. Il est temps que nous jouissions de la paix, et que la religion catholique soit protégée. Il faut espérer que notre nouvelle constitution nous rendra à cet égard ce que nous n'aurions pas dû perdre.

FLORENCE, *15 mai*. Dans la soirée du 19 avril, un parlementaire, envoyé par le comité du nouveau gouvernement de la Corse, aborda dans la petite île de Capraja. Ce parlementaire réclama, au nom de son gouvernement, auprès du commandant du fort, la mise en liberté de trente-sept ecclésiastiques des Etats romains, détenus depuis dix mois. Le commandant du fort, qui sans doute n'étoit point instruit des grands événemens qui avoient eu lieu en France, après avoir demandé jusqu'au lendemain pour faire connoître sa détermination, fit ce jour-là une réponse négative, et se retira avec sa garnison dans la forteresse. La population, impatiente de voir libres ces innocentes victimes, environne le fort, et s'empare de quelques officiers qui étoient restés dehors. La garnison, qui manquoit de vivres, crut dissiper cet attroupement en lançant des bombes et des grenades; mais ces braves habitans ne furent point effrayés : ils se disposoient à tenter l'assaut, lorsque dans la journée du 21, le commandant consentit à évacuer la forteresse, et à mettre les prisonniers en liberté. Ces respectables ecclésiastiques se rendirent aussitôt à l'église pour rendre grâces à Dieu. *Gazette de Florence.*

NOUVELLES POLITIQUES.

Le Roi a nommé amiral de France, Mgr. le duc d'Angoulême, charge que M. le duc de Penthièvre possédoit avant la révolution. S. A. R. a fait son entrée, le 27 mai, dans la capitale.

— S. M. s'occupe avec activité de l'organisation militaire. Elle a déjà nommé à différentes places dans l'armée.

— Il est plus question que jamais du nouveau traité de paix qui doit rendre le repos à la France et à l'Europe, et on a lieu de croire que les principales conditions en sont arrêtées. Elles sont plus honorables pour la France qu'on ne pouvoit l'attendre après tant de malheurs. Point de stipulations humiliantes, de contributions ruineuses. On ne nous demande point la destruction de nos monumens, ni des garanties inutiles sous le règne d'un Prince équitable. La France redevient ce qu'elle étoit en 1790. On parle même d'une augmentation de territoire dans le nord. On nous rend la plupart de nos colonies. Ces arrangemens satisferont sans doute tous les gens sages qui sont revenus de la manie des conquêtes, et qui sentent ce qu'il en coûte de vouloir s'agrandir.

— Mme. la duchesse de Bourbon arriva, le 21 mai, à Paris. Elle étoit reléguée en Espagne depuis dix-sept ans, y ayant été conduite après les événemens de fructidor. On dit que l'acquéreur de Petitbourg s'est empressé de rendre à S. A. cette belle propriété; exemple de restitution qui fait honneur à son auteur, et qui trouvera peut-être des imitateurs.

— M. le marquis de Champcenetz a repris ses fonctions de gouverneur du château des Tuileries. Il occupe un des appartemens du pavillon de Flore.

— Toutes les troupes qui formoient la nombreuse garnison de Hambourg et de l'armée du maréchal Davoust, se mettront en marche, le 30 mai prochain, pour revenir en France.

— Des lettres de Livourne nous apprennent que sous la protection des puissances alliées, le commerce de ce port a repris beaucoup d'activité, et qu'il y a même une surabondance de denrées coloniales.

— La ville d'Anvers a adressé un mémoire au Roi, par lequel elle supplie S. M. de lui rend e les tableaux de Rubens qui ont été enlevés de ses églises.

— Le Roi a décidé que la fleur de lis en argent se-

roit la seule portée, quelles que puissent avoir été les demandes de la fleur de lis d'or et leur obtention, MONSIEUR ayant adopté à son arrivée ce signe honorable de dévouement et de fidélité au Roi, et devant continuer à le porter ainsi.

— S. A. R. le prince d'Orange est en ce moment à Paris. On a remarqué comme une singularité unique dans l'histoire, que cette ville renferme plus de trente souverains ou proches parens de souverains. C'est un spectacle bien imposant que cette réunion de Princes venus de si loin pour nous délivrer, et pour travailler ensemble au repos de l'Europe et au bonheur du monde.

— Il paroît que M. le grand-maître de l'Université quittera le palais Bourbon, et qu'il occupera le palais du Temple, qui avoit été destiné à un ministère qui n'existe plus.

— Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles de l'île d'Elbe, en date du 8 mai. Le premier acte par lequel Bonaparte y a signalé son gracieux avénement, a été de doubler les impôts. Des troupes alliées étoient attendues à tout moment dans cette petite île, pour en garder les forts et en protéger les habitans, dont le nombre ne s'élève pas à plus de 9 à 10,000 ames.

MADRID, *12 mai.* L'arrivée de notre Roi dans ce royaume a changé tout à coup la face des choses et la disposition des esprits. Auparavant on ne parloit que de constitutions, et de la nécessité de donner des limites à l'autorité monarchique. Chacun imaginoit des théories où l'on garantissoit tout, excepté les devoirs des peuples et les droits du monarque. La rentrée de Ferdinand sur notre sol a donné une autre impulsion à l'opinion. Partout les habitans des provinces ont accouru à sa rencontre, et lui ont témoigné, par des acclamations unanimes, leur joie de le revoir après un si long exil. L'allégresse et l'enthousiasme sembloient s'accroître de jour en jour. Aussi à mesure que ce prince avançoit dans ses Etats, le crédit des

cortès diminuoit sensiblement, leur langage deven
plus poli, leurs prétentions moins hautes. Ils avoie
écrit deux fois au Roi pour l'engager à hâter son arriv
à Madrid. Leurs lettres étoient respectueuses, mais o
voit en même temps qu'ils sentoient le besoin d'enchaîn
le prince par les promesses qu'ils lui demandoient de fair
Si tel a été leur dessein, ils ont complétement échou
Agités si long-temps par tant d'orages, les Espagnols o
senti la nécessité d'un centre, d'une autorité souverain
qui fut pour eux comme un port et un abri après la tem
pête. L'absence de cette autorité avoit fait fermenter dan
quelques têtes des idées aristocratiques, car nous ne voulon
pas dire révolutionnaires. Il étoit temps de revenir au
principes constitutifs de la monarchie. C'est ce qui vien
d'être fait. Le peuple s'est prononcé ouvertement, l
11 mai. Les principaux membres des cortès sont arrêté
ou ont pris la fuite. Les membres de la régence ont été mi
au château de Villa-Viciosa. On croit que les évêques exilé
par les cortès vont être rendus à la liberté. L'approche
du Roi, dont on attend l'arrivée pour le 14, a donné
cette impulsion. S. M. a publié une proclamation pour
exhorter ses sujets à l'union et à l'oubli du passé. Il annoncé qu'il se propose de donner à ses peuples une constitution telle qu'ils peuvent la désirer. Les cœurs volent tous au-devant de lui. Le clergé, l'armée, le peuple rivalisent de zèle et de dévouement. Quelques généraux et quelques grands seulement que le désir du pouvoir avoit séduits, et qui, dans un temps d'anarchie, s'étoient accoutumés à gouverner, peuvent témoigner encore quelques regrets, qui disparoîtront bientôt devant la volonté générale et devant l'intérêt bien entendu du royaume.

Palerme, *26 avril*. Déclaration. Ferdinand IV, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant d'Espagne, etc.

Profondément indigné du bruit perfide, répandu par nos ennemis, que nous avons renoncé ou que nous sommes disposé à renoncer à nos droits sur le royaume de Naples, nous croyons qu'il est de notre devoir de faire connoître

la fausseté d'un tel bruit aux puissances nos alliées, à toutes les nations, et particulièrement à nos sujets et enfans très-chéris du royaume de Naples, en déclarant hautement que nous n'avons jamais renoncé, et que nous sommes invariablement résolu à ne jamais renoncer à nos droits légitimes et incontestables sur le royaume de Naples, et que notre volonté constante et immuable est de n'accepter aucune offre d'indemnité, aucune compensation quelconque pour ledit royaume, lequel nous entendons conserver pour nous et transmettre à notre successeur immédiat, ainsi qu'il nous a été transmis par notre père de très-glorieuse mémoire. Toutes les mesures que nous avons prises jusqu'à ce jour, et que nous sommes dans le cas de prendre, l'emploi de nos troupes, leur union avec les forces de nos augustes et anciens alliés, n'ont eu et n'ont d'autre but que de coopérer avec eux au triomphe de la juste cause générale, et de concourir à leurs vues magnanimes, tant de fois manifestées pour le renversement de toutes les usurpations, et pour le rétablissement de la justice et de la légitimité.

Palerme, 24 avril 1814. FERDINAND.

— A travers toutes les conjectures sur les arrangemens futurs, rapportées par les journaux allemands, on remarque qu'ils supposent que le prince qui règne à Naples depuis 1808, renoncera à ce royaume, et recevra en indemnité la Sardaigne, et que le roi de Sardaigne aura une extension de territoire en Italie. Ces bruits n'ont encore aucun caractère d'authenticité.

GÊNES, *11 mai*. Lundi dernier, à trois heures après midi, notre port offrit un spectacle des plus imposans et des plus magnifiques, au moment de l'arrivée du roi de Sardaigne. Aussitôt que le vaisseau qui portoit S. M. parut à l'entrée du port, des salves d'artillerie retentirent de tous les bâtimens rangés en ligne. Aux premiers coups de canon, une partie de la population ac-

courut sur les remparts, et l'autre se précipita dans les barques pour jouir de plus près de ce spectacle. Les salves recommencèrent au moment où le Roi sortit de son vaisseau pour monter une barque, qui fut conduite vers le Port-Royal, au milieu des plus vifs applaudissemens de tous les équipages. S. M. fut complimentée par une députation, à laquelle elle répondit dans les termes les plus affectueux. Elle monta ensuite en voiture avec lord Bentinck, le prince Kolowski, ministre russe en Sardaigne, le comte de Roburent, grand-écuyer. Les rues qui furent traversées par le cortége du Roi étoient bordées d'une haie de troupes, la plupart piémontoises. S. M. descendit au palais Carrega, qui avoit été préparé avec beaucoup de magnificence pour le recevoir. Le même jour, le Roi admit à son audience différentes députations, ainsi que les personnes les plus distinguées du Piémont qui étoient venues au-devant de lui.

Oraison funèbre de Louis XVI, *Roi de France et de Navarre*, prononcée à Saint-Hélier, île de Jersey, le 21 janvier 1794, au service solennel fait pour l'anniversaire de sa mort, dans la chapelle de M. l'abbé Carron; par M. l'abbé Berlier, docteur de l'ancienne faculté de théologie de Paris, et l'un des réfugiés alors dans cette île. A Paris, chez Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35; in-8°. : prix, 1 fr. 50 cent. port franc. Nous rendrons compte incessamment de ce Discours, qui nous a paru fort bien écrit.

On vient de publier une petite brochure très-curieuse, intitulée : *La Régence à Blois*, ou *les Derniers soupirs du Gouvernement impérial*. Elle renferme des détails intéressans qui sont relevés par un air de bonhomie et de simplicité où il règne de la finesse et même quelque malice. Nous en parlerons plus au long.

Les amis de la religion ont vu avec plaisir le Roi montrer, dès son arrivée à Paris, son attachement aux pieux usages de ses prédécesseurs. Il a rétabli les observances antiques de sa maison. Il assiste chaque jour aux saints mystères. Il a voulu que le service de la chapelle se fît comme autrefois; qu'on y chantât l'office; que les jours de fête il y eût une messe solennelle; que la parole de Dieu y fût annoncée; que la cour pût y trouver enfin, comme dans sa paroisse, tous les secours religieux. Celui qui ne faisoit de la religion qu'une affaire de politique, et du culte qu'une parade, se contentoit de suivre à cet égard une vaine étiquette. Il ne croyoit point assez pour se gêner beaucoup sur cet article. Mais un Prince attaché à la foi, le fils aîné de l'Eglise, le Roi très-chrétien devoit suivre d'autres erremens et donner d'autres exemples. Il honore la religion, et se fait un devoir d'en pratiquer les observances. La fête de la Pentecôte a été célébrée dans la chapelle royale avec la solennité convenable au mystère du jour. La messe a été chantée par M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi, qui officioit pontificalement suivant le rit romain. Le soir, S. M. a assisté à vêpres et au salut. Avant vêpres, elle a entendu le sermon qui a été prêché par M. l'évêque de Troyes. S. M. étoit pour cela descendue de sa tribune, et s'étoit placée dans le bas de la chapelle. Elle avoit à sa droite, Madame, et à sa gauche, M. le duc d'Angoulême. M. le duc de Berry étoit à côté de Madame. Les grands-officiers de la couronne, les maréchaux de France, les personnes de la cour, plusieurs évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques, remplissoient la chapelle. On avoit été attiré par le désir

d'entendre le prélat éloquent, condamné depuis trois ans au silence par la tyrannie, et qui venoit de recouvrer à la fois sa liberté, son siége et sa voix. Le sujet de son discours a été *le Triomphe de la vérité*, sujet analogue à la fête du jour, qui est la manifestation de la vérité, et aux circonstances où se trouve la France, après le temps d'erreur et de mensonge dont nous sortons. Ce double rapprochement a amené la suite d'un bel exorde qu'on va lire, qui a fait verser des larmes d'attendrissement, et que nous avons pu recueillir, grâces à quelque habitude dans ce genre et au débit heureux, à la prononciation nette, et à l'action grave, forte et soutenue de l'orateur, qui paroissoit animé par l'intérêt que lui inspiroit l'attention du Monarque et un aussi auguste auditoire. Nous pouvons garantir la fidélité des morceaux que nous présentons; et nous aimons à croire que M. l'évêque de Troyes nous pardonnera sans doute le larcin que lui a fait notre mémoire :

« Mais s'il est dans l'ordre de célébrer le triomphe de la vérité dans ce jour solennel, où sa prédication fait son premier miracle, et où l'apostolat reçoit sa première consécration, il ne l'est pas moins d'en retracer la force et la beauté dans cette heureuse circonstance où se fait l'inauguration de cette chaire de vérité, et de cette tribune auguste, qui, renversée avec le trône, se relève avec le trône, et qui, depuis si long-temps muette et veuve de tous ses orateurs, va désormais ouvrir un nouveau champ à leurs talens, un nouveau théâtre à leur zèle. Providence éternelle! il est donc vrai ce changement ou ce miracle de la droite du Très-Haut : et nos yeux ne nous trompent point, quand, après tant d'orages, et au sortir d'une si longue nuit, nous voyons briller parmi nous ces lis éclatans des Bourbons dont la tige superbe, qu'avoit flétrie des mains impies, se relevant plus belle que jamais, remplace majestueusement ce

noirs cyprès dont le funeste ombrage couvroit depuis vingt ans tout le sol de la France. Le descendant de saint Louis, le rejeton auguste de nos antiques Rois, rappelé par le ciel et par notre amour, apparoît au milieu de nous, comme un nouveau soleil dont la présence embellit tout, dont le retour réjouit tout, et tous les cœurs chrétiens et tous les cœurs françois. O jour trois fois heureux! ô jour trois fois béni! Ainsi, après avoir été le dernier qui ait paru dans la chaire royale, j'étois encore destiné à être le premier qui recommençât la carrière, et à paroître de nouveau devant ce vertueux Monarque, qui, jadis, daigna nous écouter avec tant d'attention et d'indulgence. O doux et touchans souvenirs! Non, Sire, il ne s'est point effacé de notre mémoire ce respect profond que portoit Votre Majesté à la divine parole, ni sa constante assiduité aux saintes prédications, qui attestoit si hautement que sa grande ame étoit à la hauteur des vérités célestes que nous lui annoncions. Mais si Votre Majesté, qui n'étoit alors assise que sur les marches du trône, et encore dans l'âge de la dissipation et des plaisirs, donnoit un exemple si rare de piété et d'édification, que sera-ce donc aujourd'hui, où, montée sur le trône même, elle a de plus grands exemples à donner, de plus grands devoirs à remplir, de plus grandes instructions à recevoir? Que sera-ce quand cette habitude des méditations sérieuses, qui vous est si naturelle, et ce goût pour les choses grandes et élevées, qui fait comme le fonds de votre caractère, a été fortifié par une si longue expérience, par un sentiment plus profond de la vanité, de l'instabilité des grandeurs humaines, et par les plus terribles et les plus cruelles leçons qu'aient jamais pu donner l'adversité et l'infortune? Aussi, que d'autres, Sire, louent, dans Votre Majesté, cette profondeur de savoir, cette solidité de jugement, ce tact exquis des convenances, ce génie qui s'élève à tout, et qui descend à tout, cette aptitude merveilleuse à tout apprendre, comme à tout retenir, et ce mélange heureux de bonté et de dignité, de sensibilité et de noblesse, qui fait en vous chérir le père et respecter le Monarque; pour nous, nous

ne voulons voir dans Votre Majesté que l'ami de la vérité, le plus ardent à la rechercher, et le plus digne de l'entendre. Nous ne voulons louer en vous que ce cœur droit et magnanime, qui, convaincu qu'il y a de la grandeur à céder à la vérité, alors même que tout nous cède, semble faire aujourd'hui, par ma bouche, un appel solennel, du haut de cette chaire, à tous les ministres de l'Etat, comme à tous les ministres des autels, de lui dire la vérité, et de lui révéler, sans crainte et sans détour, tout ce qui peut être bon et utile à son peuple »....

Ici l'orateur a adressé aux courtisans et aux flatteurs une leçon forte et pathétique, qu'il a liée habilement à son sujet; après quoi, reprenant une nouvelle ardeur, et d'un ton qui nous a permis de n'en rien perdre, il a fini ainsi son exorde :

« Pour nous, Sire, toujours jaloux de répondre aux nobles et généreuses dispositions de Votre Majesté, nous ne cesserons de la dire cette vérité sainte, dont nous sommes redevables à tous, aux grands comme aux petits, aux princes comme aux peuples; cette vérité, le premier devoir des pasteurs, puisqu'elle est le premier besoin des peuples, et qui, si jamais elle venoit à se perdre sur la terre, devroit se retrouver sur les lèvres d'un évêque, cette vérité redoutable, seul contrepoids de la toute-puissance, et le seul moyen de donner un maître à ceux qui n'en ont point, auxquels les lois n'en donnent point : enfin cette vérité si importune aux rois vulgaires, mais si chère aux bons princes, qui ont le sentiment de leur grandeur et de leur force, et la conscience de tout le bien que la vérité peut faire aux hommes. Nous laisserons, Sire, à ces braves qui environnent votre trône, à ces héros si renommés par leur vaillance, qui ont porté si loin la gloire de nos armes, la tâche honorable de combattre les ennemis de l'Etat, si l'Etat toutefois peut encore avoir des ennemis : pour nous, armés du casque de la foi et du glaive de la parole, nous combattrons des ... dangereux et plus redoutables encore à ...

e fer et le feu ; les ennemis de la morale et de la vérité, dont le cœur desséché par l'impiété, n'aime rien, pas même le Roi, et dont les principes funestes rendroient vains tous les efforts des lois, et impuissans tous les magnifiques desseins qu'a formés votre amour pour le bonheur de cet empire. Heureux, si nous pouvions ainsi honorer notre ministère, comme saint Paul, en consacrant à Dieu, à la patrie et au Roi, le déclin de notre carrière, et les derniers efforts d'une ardeur qui s'éteint et s'évanouit comme tout le reste »....

Nous laissons au lecteur à juger si l'ardeur du prélat est *éteinte*, comme il le suppose, et si ses malheurs ont altéré son talent, et fait *évanouir* la grâce et la force de sa composition. Tout son discours a paru faire une vive impression sur un auditoire si choisi. On a remarqué entr'autres un beau morceau sur l'indifférence, sur cette grande maladie du siècle, que M. de Boulogne a peinte des couleurs les plus énergiques et déplorée avec tout le zèle de son ministère. Enfin, ramené à des images plus consolantes par le grand spectacle qu'il avoit sous les yeux, il a conclu son discours par cette noble et touchante péroraison :

« Mais non, un plus doux avenir se découvre à mes yeux? Je vois un nouveau siècle s'ouvrir avec un nouveau règne. Je vois la vérité évangélique, si long-temps enchaînée et retenue dans l'injustice, reconquérir cette liberté sainte qui fait tout à la fois et son droit et sa force, donner aux mœurs nationales une impulsion nouvelle, réchauffer, par ses leçons divines, tous les cœurs attiédis, ressusciter toutes les ames mortes, et arracher la France à ce léthargique sommeil et à ce marasme moral contre lequel ne peuvent rien, ni la force des lois, ni la force des armes. Je vois tous les enfans de la grande famille se former sur l'exemple de leur vertueux chef. Je vois les Princes de son auguste sang ranimer parmi nous ce feu sacré de l'antique honneur et de la loyauté antique, nobles vertus de nos

ancêtres, sans lesquels il n'y a pas de François. Je vois la fille du Roi martyr, pure et touchante émule de deux ames célestes, de Clotilde et d'Elisabeth, ange de réconciliation que nous donne le ciel comme le gage, l'heureux garant de sa miséricorde, faire de la cour même une école de vertus, y mettre en honneur la piété, et y faire régner la véritable dignité, celle de la modestie, de la simplicité et de la décence. Je vois la paix s'embrasser avec la justice, et descendre, ainsi que parle le Prophète, sur les montagnes et les collines, comme une douce pluie qui les arrose et les féconde. Je vois l'instruction publique débarrassée de tous les alliages qui pourroient en altérer la pureté, s'asseoir de plus en plus sur ses antiques bases, et tendre noblement vers son but, celui de renouveler le sang politique, en renouvelant le sang chrétien. Je vois la philosophie réconciliée avec la sagesse, c'est-à-dire, avec la vérité, sans laquelle il n'y a pas de sagesse, et faisant ainsi l'essai de ce que peut, pour le bonheur du monde, le noble accord de toutes les lumières que le génie peut donner, et de tous les grands sentimens que la religion inspire. Je vois enfin la Providence qui ne fait rien à demi, mettre la dernière main à son ouvrage, confirmer, par de nouveaux prodiges, cette singulière prédilection qu'elle a montrée pour ce royaume; faire un heureux changement au dedans de nous comme elle l'a fait dans l'Etat; purifier les ames, comme elle a changé les esprits; nous rendre dignes de nouveaux bienfaits par des vertus nouvelles, et au miracle d'avoir sauvé le Roi, ajouter encore le miracle de nous sauver nous-mêmes. Ainsi soit-il ».

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le souverain Pontife n'ayant point jugé à propos de se rendre immédiatement dans sa capitale, a nommé pour en prendre possession un des prélats de sa maison, Mgr. Augustin Rivarola, protonotaire apostolique. Ce prélat est arrivé à Rome, le 10 mai, et a reçu du conseiller napolitain, M. Macedonio, l'admi-

nistration de l'Etat romain. Il a été reconnu par toutes les autorités comme délégué du Siége apostolique. Le Pape lui a adjoint pour conseils, M[gr]. San Severino, prélat napolitain; le marquis Ercolani; le chevalier Jacques Giustiniani, frère du prince de ce nom; et M[gr]. Barberi, procureur-général du fisc. On espère que S. S. fera son entrée ici le 25. Elle y est attendue avec impatience, et les habitans font des préparatifs pour sa réception. Ils se réjouissent d'être rendus à un gouvernement sage et paternel. La misère, l'injustice et l'oppression avoient signalé la dernière usurpation. Rome avoit perdu à la fois, son souverain, ses princes, ses prélats, tous ceux qui lui donnoient de l'éclat et y versoient leurs richesses. Les premières familles avoient été dispersées et bannies. Ses palais déserts n'offroient plus ni des secours à l'indigence, ni des ressources à l'industrie. Tout y étoit mort, et la tyrannie avoit frappé toutes les classes, paralysé tous les états, envahi tous les établissemens. Dans peu cette grande ville n'auroit plus été qu'un désert. Mais la Providence, en nous rendant à notre souverain, rouvre nos cœurs à l'espérance et à la joie. Notre attachement pour lui s'est accru par son absence, par ses malheurs, par les nôtres, et par la noble et religieuse fermeté qu'il a conservée au milieu de ses souffrances. Il vient encore de montrer en dernier lieu son courage pour le maintien de ses droits. A la suite de quelques discussions avec une puissance voisine, il s'étoit décidé à envoyer à Paris, auprès des souverains alliés, un nonce chargé des intérêts du Saint-Siége. M. Della Genga avoit été désigné pour cette commission. Mais il paroît qu'il ne partira pas, les différends s'étant conciliés, et de nouveaux arrangemens ayant été pris. Nous voyons arriver ici chaque jour des bannis, des exilés, des prisonniers qui avoient encouru la disgrâce de l'ennemi du Saint-Siége. Dispersés dans les contrées lointaines, relégués dans les îles, plongés dans les cachots, traités avec inhumanité, ils rentrent dans leurs foyers et dans leurs places, et bénissent la main qui les a délivrés. Le retour des juifs dans leur patrie, après la

captivité de Babylone, n'étoit pas un plus grand bienfait que le retour de tous ceux que la dernière persécution avoit éloignés, et nous pouvons bien, comme les premiers, nous livrer à la joie, et chanter des cantiques d'actions de grâces.

— Le 13 mai, Mgr. Rivarola a publié la proclamation suivante :

« Après une longue suite de vicissitudes les plus douloureuses, notre souverain peut de nouveau faire entendre sa voix à ses peuples biens-aimés, dont il s'est toujours montré le père, plus que le souverain. Il se rappelle avec tendresse les preuves d'amour et de fidélité que son bon peuple de Rome et ceux des provinces lui ont données dans des circonstances difficiles et cruelles. Ce souvenir est un motif de plus, pour sa bonté naturelle, de faire le bonheur de ses sujets. Ce but vers lequel tendent ces sollicitudes paternelles, est l'objet le plus cher à son cœur. L'espérance fondée d'y parvenir commence déjà à bannir de sa grande ame l'affligeante idée des malheurs passés. S. S. croit donc devoir à la prospérité publique, à son amour pour ses sujets et à sa propre gloire, de marquer, par de grands bienfaits, son heureux retour à l'exercice de sa souveraineté dans sa capitale et dans ses anciens Etats ; elle croit devoir les soulager de l'oppression qu'ils ont supportée avec tant de patience et de courage. Chargé par S. S. de la précéder en qualité de son délégué apostolique, nous ordonnons, en conséquence, de publier, sans le moindre retard, les dispositions suivantes :

1°. Le Code civil (Napoléon) et celui de commerce, de Code pénal et celui de procédure, demeurent, dès ce moment, abolis à perpétuité dans tous les domaines de S. S., sans déroger néanmoins au système hypothécaire actuel, qui correspond aux anciennes lois. L'ancienne législature civile et criminelle, telle qu'elle existoit à l'époque de la cessation du gouvernement pontifical, est remise, dès ce moment, en vigueur. Voulant cependant pourvoir, avec plus de maturité, aux difficultés sur les suc-

cessions qui naîtront nécessairement du passage d'une législation à l'autre, on prendra sur cet objet et en son temps les dispositions convenables.

2°. Par suite de la susdite abolition, l'exercice de la juridiction des magistrats civils et criminels cessera. Ils seront remplacés par de nouveaux magistrats italiens, sans que dans l'intervalle les parties puissent souffrir, parce que les causes devront être reprises dans l'état où elles se trouvoient au moment de la cession de la magistrature supprimée.

3°. Le soi-disant état civil est supprimé. En conséquence, tous les livres, papiers et écritures, appartenans aux paroisses, leur seront immédiatement restitués.

4°. Sont pareillement abolis dans toute leur extension les droits et perçeptions de l'enregistrement, du timbre et du domaine. Tous les fonds, rentes et droits, de quelque espèce qu'ils soient, à quelque corporation qu'ils appartiennent, seront mis sous l'administration d'une commission spéciale formée d'ecclésiastiques, sous notre suprême intendance.

5°. Cette commission spéciale, antérieurement même à l'examen des droits respectifs et légitimes, restituera, dans le plus court délai, les biens non aliénés et existans encore aux menses épiscopales, aux chapitres, aux paroisses, aux établissemens de piété et à chaque bénéficier.

6°. La même commission est chargée de faire payer aux réguliers de l'un et de l'autre sexe, dans le courant de mai, deux mois de la pension qui leur avoit été assignée; elle devra en outre pourvoir au service de toutes les églises qui étoient précédemment soumises pour cet objet à la commission dite des églises, qui, en vertu des présentes dispositions, demeure dissoute et abolie.

7°. Cette mesure du paiement de deux mois de pension indique d'elle-même que l'intention de Sa Sainteté, qu'elle a daigné nous manifester de vive voix, est qu'aucun des réguliers de l'un et de l'autre sexe ne puisse, du moins en ce moment, se réunir en corporation, ni reprendre l'ancien habit religieux. Le saint Père se réserve à lui-même de prendre à son tour en considération un objet d'une si

grande importance, sous tous les rapports, pour l'Eglise de Jésus-Christ et pour l'édification publique».

N. B. Les dispositions suivantes sont relatives au rétablissement de quelques anciens impôts, à la suppression des titres accordés par le gouvernement précédent, à la défense pour tous ceux qui n'y sont pas obligés par les sacrés canons de porter l'habit ecclésiastique, et enfin à la conservation des franchises locales des puissances accréditées auprès du Saint-Siége, etc. etc.

— Mgr. Della Genga, archevêque de Tyr, nonce extraordinaire de S. S. près le Roi de France, est arrivé à Paris, et a eu, le 31 mai, sa première audience de S. M. très-chrétienne.

PARIS. On sait que, lors du Concordat de 1801, le souverain Pontife demanda à tous les évêques de France leur démission. Un grand nombre acquiescèrent à cette mesure qui paroissoit commandée par les circonstances et par l'état fâcheux de l'Eglise. Mais plusieurs refusèrent de se prêter à des arrangemens qu'ils jugeoient contraires à leurs droits et à ceux du Roi. De ce nombre fut M. Amelot, évêque de Vannes, qui cependant annonça assez son intention d'éviter tout schisme, et qui ne conserva de relations dans son diocèse que pour prêcher la soumission et la paix. On nomma à sa place M. de Pancemont, qui avoit concouru avec ardeur à l'exécution du nouveau Concordat. Soit cette raison, soit attachement pour M. Amelot, le nouvel évêque rencontra beaucoup d'obstacles et de préventions dans un pays voisin de la Vendée, et fort attaché à la cause du Roi. Il finit par être victime de cette opposition générale, et périt par suite des mauvais traitemens et des chagrins dont il fut accablé. M. Bausset fut nommé à sa place, et gouverne le diocèse depuis six années. La sagesse de son administration a dû lui concilier les suffrages et l'estime de ses diocésains. Mais la nouvelle démarche qu'il vient de faire, doit le leur rendre plus vénérable encore. Instruit de l'attachement qu'ils conservoient pour leur ancien évêque, il a écrit, dès le 15 avril, à

ce prélat pour l'engager à reprendre son siége, et à revenir au milieu d'un troupeau dont il est aimé. A cette démarche si franche et si loyale, M. de Bausset en a joint une autre qui montre à quel point il pousse le désintéressement et l'amour de la paix. Il a rédigé et signé un acte de démission de l'évêché de Vannes, acte qui a été envoyé à M. Amelot, à Londres. On ignore le parti que prendra ce dernier prélat, qui est, dit-on, affligé d'une incommodité grave et menacé de perdre la vie. Mais il est impossible de n'être pas frappé du procédé noble de son successeur, procédé qui honore l'épiscopat, qui est un gage de paix et de conciliation, et qui nous annonce l'oubli de toutes les divisions, et le concours de toutes les volontés vers le bien de la religion. Il étoit digne d'un premier pasteur de donner cet exemple d'abnégation et de grandeur d'ame, et les fidèles de Vannes, comme tous les catholiques, applaudiront sans doute à ce trait de dévouement, de générosité et de modestie. Un évêque qui renonce à ses droits avec tant d'abandon, se montre bien digne de les conserver, et l'Eglise gallicane, sous de tels pasteurs, ne peut manquer de sortir de ses jours de deuil, et de se relever de ses ruines.

Nous trouvons encore un autre gage de paix dans une lettre qui nous a été communiquée. Elle est d'un ancien évêque retiré depuis long-temps à Vienne, où il étoit honoré d'une mission du Roi. Ce prélat écrivoit de cette ville, le 11 avril dernier, à un ecclésiastique qui avoit été son grand-vicaire pendant la terreur. Sa lettre, dont on nous a permis de prendre copie, nous a paru digne d'un évêque si recommandable. Nous en présentons des extraits qui seront, sans doute, lus avec intérêt.

« Le jour de Pâques, mon cher abbé, a été, de toute manière ici, le jour de la résurection. Dès le matin, un courrier y a apporté la nouvelle des dernières victoires remportée par les alliés, de leur entrée dans Paris, de la proclamation des droits de Louis XVIII, de la déchéance de Napoléon, etc. Que Dieu soit loué mille fois d'avoir mis enfin, d'une façon si visiblement miraculeuse, un terme

aux calamités de la France, de l'Europe et de l'Eglise ! Le vénérable chef de l'Eglise lui est rendu en même temps que l'auguste maison de Bourbon recouvre un trône qu'elle occupe avec gloire depuis tant de siècles.

» Tout vrai chrétien doit se prosterner et adorer cette ineffable Providence, dont la force irrésistible conduit au but qu'elle a déterminé, tous les événemens humains. Chacun peut dire aujourd'hui, avec le prophète-roi : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas, et conversus vivificasti me.* Je puis ajouter, pour mon propre compte, que j'ai toujours eu la ferme confiance que tôt ou tard viendroient les jours de la miséricorde, et que j'aurois le bonheur de voir le retour à l'ordre légitime.

» Vous penserez aisément, mon très-cher coopérateur, combien mon cœur est impatient de retourner au milieu du troupeau que le Seigneur avoit daigné me confier, de lui montrer un front chargé de vingt-quatre ans d'exil, mais jamais altéré par l'infortune, de consacrer ce qui me reste de force et d'années aux fonctions si long-temps interrompues de mon ministère. Néanmoins, jusqu'ici mon zèle est enchaîné par deux importantes considérations. La première est l'interdiction de toutes fonctions épiscopales prononcée par le Pape contre tous les évêques non démissionnaires, à l'époque du Concordat; la seconde est la commission dont le Roi m'a honoré, depuis vingt ans, et qui m'a constitué son agent à Vienne. Le respect pour le saint Père ne permet à aucun évêque non démissionnaire de se mettre en opposition avec S. S. en allant reprendre le gouvernement de son diocèse, avant qu'il ait été statué à cet égard; il doit nécessairement attendre pour agir que ses mains soient déliées, et surtout éviter avec le plus grand soin, tout ce qui auroit l'apparence de porter atteinte à la docilité filiale et à la vénération, dont tout évêque non démissionnaire n'a jamais cessé d'être pénétré pour le saint Père. En attendant, mon cher coopérateur, j'ai besoin de savoir de vos nouvelles, et de celles du clergé. Dans le précédent ordre de choses, je m'étois fait un devoir rigoureux de ne pas même vous écrire, tant pour ne pas vous compromettre vis-à-

vis d'un gouvernement aussi soupçonneux et aussi arbitraire, que pour ne pas continuer, malgré les défenses du Pape, l'administration de mon diocèse. Mais ce silence, commandé par l'empire des circonstances, ne m'a point empêché de vous porter constamment dans mon cœur, où l'attachement le plus sincère pour vous se lie à toute la reconnoissance que je vous dois pour le zèle infatigable, le courage à toute épreuve, les lumières et la sagesse que vous avez développées dans les fonctions que je vous avois confiées.

✠ A. L. H. de la Fare, *évêque de Nancy.*

Orléans. Le 20 mai, on célébra, dans notre église cathédrale, un service solennel pour les deux rois et les deux princesses que la révolution nous a enlevés. Le chœur de l'église étoit tendu en entier de noir, avec des cartouches aux armes de France. On avoit élevé un catafalque avec tous les attributs de la royauté. Un clergé nombreux des paroisses de la ville, s'étoit réuni au chapitre. M. le préfet et toutes les autorités ont assisté à cette cérémonie funèbre, ainsi que les généraux et officiers des troupes qui se trouvent dans nos environs. Aux quatre coins du catafalque étoient placés quatre chevaliers de saint Louis, vénérables par leur âge et par leurs services. On y voyoit entr'autres avec intérêt un ancien militaire, qui a fait les campagnes de Bohême il y a près de soixante-dix ans, et les jeunes guerriers présens à la cérémonie étoient touchés des honneurs rendus à ceux qui les avoient précédés dans le chemin de la gloire. La messe a été chantée en musique. Un grand nombre d'habitans s'y étoient rendus en deuil, et la cathédrale, quelque vaste qu'elle soit, ne pouvoit contenir la foule de ceux qui venoient joindre leurs prières à celles de l'Eglise. Néanmoins tout s'est passé dans le recueillement que devoit inspirer la sainteté du lieu, et chacun s'unissoit du cœur à cette juste expiation d'un crime affreux, qui a toujours été particulièrement détesté dans une ville recommandable par son excellent esprit, par sa piété, par son

opposition à la tyrannie, et par son attachement au sang de nos rois.

MARSEILLE, *près Beauvais.* M. Vuilhorgne, neveu du célèbre M. Binet, recteur de l'Université, curé de ce bourg, a réuni ses confrères, le 23 mai, pour la célébration des saintes huiles. Après la messe, M. son frère, (proscrit sous le règne de la terreur, et présentement vicaire de Saint-Etienne, à Beauvais), prononça un discours sur le retour du Roi et la délivrance du souverain Pontife. Le psaume *Exaudiat* fut ensuite chanté, et le *Domine, Salvum fac Regem*, et l'officiant récita les oraisons propres.

ZURICH. Dans la diète qui se tient pour la rédaction du pacte fédéral, il a été présenté une note de Mgr. le nonce du Saint-Siége près le corps helvétique. Ce prélat demande que l'assemblée s'occupe de la religion catholique, et lui garantisse les biens nécessaires à l'exercice du culte, et notamment ceux des couvens et des chapitres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR, est malade depuis quelques jours. La maladie avoit d'abord été assez vive; mais elle paroît n'offrir aujourd'hui rien d'inquiétant, et les bulletins annoncent une amélioration sensible, qui donne l'espoir d'une prompte convalescence.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé, le 27, dans cette ville. On sait que S. A. R. résidoit, depuis plusieurs mois, dans le Midi, où elle avoit été envoyée par le Roi. Elle y a ramené le calme et l'ordre, et a recueilli les témoignages de l'attachement des habitans de ces provinces à la cause royale. Partout, sur sa route, elle a trouvé les esprits réunis et les cœurs satisfaits. Elle arriva, le 26 au soir, à Orléans, où on lui avoit préparé une réception brillante. Il semble que cette ville, si long-temps comprimée dans ses affections les plus chères, ait voulu s'en dédommager dans cette circonstance. Elle a fait éclater l'enthousiasme le

plus vif, auquel le Prince s'est montré très-sensible. Il logeoit à la préfecture, où il y avoit une réunion nombreuse. Il a eu la bonté d'adresser la parole à plusieurs personnes. A dix heures, il est sorti en calèche, et a parcouru, à la lueur des illuminations, les principales rues de la ville. Cette faveur inattendue a transporté tous les habitans. La foule se pressoit sur le passage du Prince, qui a été plus d'une fois obligé de s'arrêter, et qui a témoigné au préfet sa satisfaction et sa sensibilité. Le 27, à cinq heures du matin, S. A. R. alla, à pied, à la cathédrale, où elle entendit la messe, suivant la pieuse coutume de ses pères. Ensuite elle se mit en route pour Paris, où elle arriva sur les six heures. Madame étoit allée jusqu'au Bourg-la-Reine, à la rencontre de son auguste époux, qui a fait son entrée à cheval, ayant à sa droite M. le duc de Berry, et à sa gauche M. le duc d'Orléans. Un nombreux état-major entouroit les Princes, et la garde nationale leur formoit un cortége brillant. Le chemin, qu'ils ont suivi, étoit couvert d'une foule empressée de voir S. A. R., et qui a reconnu avec joie dans ses traits l'air de bonté naturel à sa famille. Le Prince est arrivé aux Tuileries à travers les acclamations du peuple. A la fin du jour, le Roi s'est montré à une des fenêtres de son appartement, ayant à ses côtés M. le duc d'Angoulême et Madame. Il a recueilli de nouveaux applaudissemens, signes et garans de l'allégresse générale. On sembloit lire sur le visage de S. M. sa satisfaction de voir réunis auprès d'elle tous les Princes de sa maison, et nous avons à nous féliciter aussi de voir rassemblés dans nos murs tous les membres de cette famille auguste, qui ont échappé à nos désastres.

— Le *Moniteur* cite un grand nombre de députations qui viennent journellement apporter au pied du trône l'expression des sentimens des provinces. Ces adresses multipliées portent un caractère de joie, de franchise et de dévouement qui atteste assez combien on se trouve heureux par toute la France d'avoir retrouvé un gouvernement paternel, si long-temps souhaité.

— La mère de l'ancien vice-roi d'Italie vient de mourir dans son château de la Malmaison. Sa maladie a été aussi vive que courte. Avertie du danger où elle étoit, elle a eu recours aux secours de la religion, et s'est résignée avec courage aux décrets du ciel. Elle a reçu les sacremens d'une manière édifiante. Elle emporte les regrets de beaucoup de familles auxquelles elle faisoit du bien. Elle étoit bonne et obligeante, et peut-être lui doit-on plus qu'on ne pense. Elle ne s'est jamais servie de son crédit pour faire le mal, et elle a réussi plus d'une fois à l'empêcher.

MADRID. On vient de publier ici une proclamation du roi, datée du 4 mai, où S. M. rend compte de sa conduite, et fait aux cortès de justes reproches. Cette pièce, écrite avec sagesse, et en même temps avec fermeté, achevera de rallier tous les esprits à l'autorité royale, plus nécessaire que jamais après des années de troubles et d'anarchie. On dit que le roi a dû faire son entrée dans sa capitale, le 14, et qu'il y a été reçu avec les plus grandes démonstrations de joie.

TURIN. Notre roi, Victor-Emmanuel (c'étoit l'ancien duc d'Aoste), est arrivé ici le 20 mai. Son entrée a été brillante et marquée par l'allégresse publique. Il a publié une proclamation pour exhorter à la concorde et à l'oubli des injures. Il abolit la conscription, l'impôt sur les successions et le droit de patente, et annonce qu'il statuera dans peu sur les autres objets. Les Piémontois se félicitent du retour d'une maison qui les gouvernoit depuis si long-temps, et qui avoit été dépouillée de ses droits par suite du même système qui tendoit à l'envahissement de toute l'Europe, à la proscription de toutes les familles régnantes et à l'oppression de tous les peuples.

Sur la conduite de Bonaparte envers l'Espagne.

Dans le second numéro de ce Journal, où nous avons consacré quelques réflexions à l'examen de l'administration intérieure de l'étranger qui s'étoit assis sur le trône de nos rois, nous avions annoncé que nous parlerions aussi de sa conduite au dehors envers des puissances étrangères, et notamment envers deux souverains avec lesquels il étoit lié par des traités. Nous avons rempli notre promesse par rapport au souverain Pontife, en donnant deux articles sur la *Correspondance*, et en entrant, à cette occasion, dans des détails circonstanciés sur les injustices et les violences dont on avoit usé envers le Pape, les cardinaux, les prélats, et les personnes attachées à l'Eglise romaine. Il ne nous reste plus, pour tenir notre parole, qu'à retracer les mesures prises par l'ennemi des rois pour asservir l'Espagne. Presque tout ce que nous allons dire est extrait d'une brochure fort intéressante, publiée par un seigneur espagnol (M. de Cevallos) fidèle à son prince. Nous en eûmes connoissance, il y a quelques années, malgré toutes les précautions d'une police ombrageuse, qui ne se doutoit pas qu'il en existoit de larges extraits à Paris même, dans un dépôt public, où chacun pouvoit les voir et les consulter, et où en effet, nous les lûmes avec intérêt. Nous ne présenterons que la substance de cette brochure, qui fait éclater d'un côté la loyauté, la bonne foi et le courage, et de l'autre côté l'artifice, la fourberie, le mensonge et la perfidie la plus atroce.

L'Espagne, depuis le traité de Bâle, avoit adopté un systême de politique qui tenoit moins, sans doute, au sentiment général de la nation, qu'à l'ascendant qu'avoit pris dans les conseils un homme jugé depuis long-temps. D. Manuel Godoy, de simple garde du corps, s'étoit élevé aux premières dignités de l'Etat. Devenu duc d'Alcudia, puis prince de la Paix, jouissant de toute la confiance de Charles IV, premier ministre, généralissime des armées, décoré du titre d'altesse, il étoit maître en Espagne. Mais cette haute fortune ne lui avoit pas concilié tous les esprits. Il étoit aussi peu aimé qu'il étoit puissant. Une élévation si subite, l'orgueil qui en est la suite, l'abus du pouvoir, l'excès de l'ambition, tout avoit contribué à rendre le nouveau prince odieux, et le roi seul ignoroit les sentimens de toute la nation sur son favori.

D. Manuel, qui les connoissoit, chercha un appui extérieur, et ce fut apparemment par calcul qu'il s'attacha à la France, et qu'il conseilla au roi d'Espagne de se lier par des traités avec ce gouvernement voisin. Dès-lors, Charles suivit le systême politique de la France, et dans les différens changemens de gouvernement que nous éprouvâmes par suite des orages de la révolution, l'Espagne se ploya aux circonstances, et fit successivement tout ce qu'on exigea d'elle. Elle fut fidèle à ce systême quand Bonaparte eut pris les rênes de l'Etat, et elle se résigna aux plus grands sacrifices, plutôt que de rompre une paix que le favori regardoit comme avantageuse pour ses intérêts. Flottes, armées, trésors, tout fut mis à la disposition d'un voisin ambitieux. On se soumit aveuglément à ses volontés, on endura toutes les humiliations qu'il lui plut de faire subir. On ne parut pas se douter qu'en

se livrant ainsi à lui sans réserve, on excitoit son ambition insatiable, et qu'on s'ôtoit les moyens de s'y opposer par la suite.

Il venoit de dicter la paix à Tilsitt, et il sembloit avoir fixé la fortune et être l'arbitre de l'Europe. L'Allemagne et l'Italie lui étoient asservies. Il ne fut pas satisfait de cette excessive puissance, et il songea à se rendre maître de l'Espagne. Déjà il avoit fait sortir de ce royaume une division considérable de l'armée espagnole, qu'il avoit envoyée dans le nord de l'Europe sous je ne sais quel prétexte. Il suscita des divisions dans la famille royale, par l'entremise du favori qu'il dirigeoit à son gré. L'Espagne apprit avec étonnement l'emprisonnement du prince des Asturies, qui ne partageoit pas l'engouement de ses parens pour D. Godoy. Elle ne fut pas moins indignée du décret royal rendu sur cette affaire, et qui parut suggéré par l'ambitieux ministre, et elle regarda comme extorquées par la violence les lettres publiées alors au nom du prince des Asturies.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'on apprit qu'un traité avoit été conclu à Fontainebleau, le 27 octobre 1807, entre Duroc, au nom de l'empereur, et D. Izquierdo, au nom du roi d'Espagne. Cet Izquierdo étoit l'agent secret du prince de la Paix à Paris. Par ce traité, on se partageoit le Portugal. La partie septentrionale devoit former un petit royaume pour la reine d'Etrurie, à laquelle on enlevoit la Toscane. L'Alentejo et les Algarves étoient accordés au prince de la Paix en toute souveraineté. Le reste devoit rester en dépôt jusqu'à la paix générale. On se proposoit de partager également les îles et les colonies. Par-là Bonaparte se ménageoit un prétexte pour entrer en Espa-

gne, et en effet, il y faisoit passer successivement des troupes. Il se rendoit maître, par surprise ou par adresse, des forteresses importantes de Barcelonne, de Pampelune, de Saint-Sébastien et de Figuières; mesure qui ouvrit les yeux des Espagnols, et qui excita leur indignation contre celui qui annonçoit assez par là où il vouloit en venir.

Il avoit fait presser le prince des Asturies de lui demander pour épouse une princesse françoise. La demande avoit été faite; mais il ne s'étoit pas pressé d'y répondre. Il laissoit la cour d'Espagne dans l'incertitude de ses projets. Il vouloit l'effrayer. Il ne donnoit de réponse positive sur rien, et il trouvoit partout des sujets de plaintes. Il étoit évident qu'il cherchoit des motifs ou plutôt des prétextes de querelle. Enfin il envoya en Espagne, avec beaucoup de mystère et de précipitation, un agent qui étoit chargé d'effrayer le vieux roi, et de l'engager à passer en Amérique. Cet agent (c'étoit Izquierdo) arriva inopinément à Aranjuez, et communiqua au roi les terreurs dont on l'avoit rempli lui-même à dessein. Le favori étoit gagné. Charles IV intimidé, forma donc le projet d'abandonner l'Espagne. On s'aperçut de ses préparatifs de départ, et les Espagnols, dont les soupçons étoient éveillés par tout ce qui se passoit sous leurs yeux et par le mystère même qu'on affectoit, les Espagnols se soulevèrent. Leur mécontentement produisit les scènes tumultueuses d'Aranjuez, des 17 et 19 mars. Le résultat en fut, que le prince de la Paix, généralement détesté, fut mis en prison, et le roi abdiqua en faveur de son fils, qui prit le nom de Ferdinand VII.

L'ennemi de l'Espagne n'avoit garde de ne pas profiter de ces dissentions. Il eut l'air de regarder l'abdi-

cation comme forcée, et de plaindre le même roi, que peu auparavant il avoit voulu forcer à l'exil. Il ne reconnut point le nouveau monarque, et annonça son départ pour l'Espagne, où il jugeoit les différends comme arbitre. Il donna ordre en même temps au grand-duc de Berg d'avancer avec son armée, de s'approcher de Madrid, et de tirer parti des circonstances. Pendant que Ferdinand faisoit son entrée dans la capitale au bruit des acclamations de la foule, on s'apprêtoit à renverser le fils, par les mêmes artifices que l'on avoit employés pour se débarrasser du père. Les agens de l'étranger affectèrent de protéger le favori que toute l'Espagne détestoit. Ils répandoient le bruit de l'arrivée de Napoléon à Madrid même. On lui prépara des appartemens. On pressoit Ferdinand d'aller à sa rencontre, et en même temps on engageoit le vieux roi à protester contre son abdication. Le général Savary arriva à Madrid. Sa mission ostensible étoit de complimenter le nouveau roi; mais il étoit chargé secrètement de l'engager à venir à Bayonne. Pour cela, il annonca que l'empereur étoit en route pour Madrid, et qu'il convenoit d'aller au-devant de lui, S. M. I. pouvant arriver d'un moment à l'autre. Le roi se décida à partir à sa rencontre. Il alla jusqu'à Burgos, où il ne trouva point l'empereur. Nouvelles sollicitations de la part du général pour aller jusqu'à Vittoria, où Napoléon étoit sans nul doute. La bonne foi de Ferdinand y fut trompée. Il partit pour Vittoria où il ne trouva personne : seulement des troupes françoises, répandues dans les environs, faisoient des mouvemens qui sembloient indiquer le projet d'empêcher le roi de rétrograder. Il reçut là une lettre de son astucieux ennemi, qui l'invitoit, dans les termes les plus pressans, à

se rendre à Bayonne. Il hésita quelque temps; mais il étoit écrit que la ruse et la perfidie l'emporteroient sur la confiance et la candeur. Le jeune roi partit, malgré les conseils de quelques ministres fidèles. Il eut bientôt lieu de reconnoître qu'il étoit joué. Le jour même de son arrivée à Bayonne, après quelques vaines démonstrations d'amitié, on lui signifia que les Bourbons ne devoient plus régner en Espagne, et qu'il falloit renoncer au trône en faveur de la dynastie de Bonaparte. Celui qui lui apporta cet insolent message, étoit le même qui l'avoit décidé, par les promesses les plus trompeuses et les protestations les plus mensongères, à s'éloigner de sa capitale. Le jeune roi resta confondu de tant de perfidie. Il s'en suivit une négociation dans laquelle la hauteur et la violence triomphèrent de la bonne foi. Ferdinand, prisonnier, menacé, traité sans aucun égard, céda à la terreur. Il signa, le 1er. mai 1808, une abdication de la couronne en faveur de son père. Celui-ci avoit aussi été amené à Bayonne par des artifices à peu près semblables à ceux qu'on avoit employés pour s'assurer de la personne du fils. On fit venir également les infans D. Antonio, D. Carlos et D. Francisco, la reine d'Etrurie et son fils. Le peuple de Madrid ayant voulu s'opposer à leur départ, ce fut alors qu'on eut recours à une cruauté horrible. Le canon et la mitraille firent une boucherie des habitans de la capitale, et les Espagnols apprirent à connoître leur nouveau maître.

Le reste est connu. Les princes prisonniers furent contraints de signer, à Bayonne, leur renonciation au trône. Napoléon, à qui le nom des Bourbons étoit odieux, s'empara de leurs droits, et nomma, pour régner en Espagne, un de ses frères. Un simulacre

de junte fut provoquée, à Bayonne, pour sanctionner l'usurpation. Mais le caractère espagnol se montra dans toute son énergie. Cette nation, qu'on prétendoit abâtardie, se réveilla pour maintenir son indépendance. Tandis que des peuples plus éclairés, ou du moins qui avoient la prétention de l'être, rampoient sous le joug d'un ambitieux, une nation religieuse et loyale conserva seule une attitude honorable. Elle se leva toute entière pour la défense de sa liberté, de sa religion, de son honneur. Elle déploya une constance et un courage invincibles. Chaque province, chaque ville, chaque village même devint un camp. Chaque Espagnol se fit soldat. Les cruautés, le pillage des campagnes, le saccagement des villes, le meurtre, le bannissement furent en vain employés pour les réduire. On osa appeler des brigands des hommes généreux qui défendoient leurs droits, leur religion, leurs princes, tout ce qu'ils avoient de cher et de sacré. Cette lutte dura plus de cinq ans. Des milliers d'hommes furent sacrifiés à cette odieuse querelle, détestée de tous les partis, et entreprise par l'ambition et la cupidité d'un seul. L'Espagne fut plongée dans le deuil et la désolation; mais elle eut du moins la gloire d'avoir donné le signal à l'Europe, et d'avoir montré que le courage, la patience et la loyauté pouvoient triompher de l'orgueil, de la force et de la tyrannie. Puisse-t-elle recueillir la récompense de son noble dévouement, montrer autant de sagesse et de modération après son affranchissement, qu'elle a fait voir de valeur et de persévérance pour y parvenir, et jouir enfin d'un repos qui lui donne le moyen de guérir ses blessures, de se relever de ses ruines et de réparer ses pertes!

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. M. Della Genga, archevêque de Tyr, et nonce de S. S. en France, est le même qui a été précédemment revêtu du même titre en Allemagne, et qui passa, il y a quelques années, par Paris, en retournant à Rome. Un journal croit qu'il vient pour complimenter le Roi sur son retour, et qu'il n'est chargé d'aucune négociation relative aux affaires de l'Eglise, *étant certain*, ajoute-t-il, *que le Pape, qui est à peine à Rome, n'a pu reprendre l'administration générale de l'Eglise d'après les formes accoutumées*. Nous ne voyons pas ce qui empêcheroit le Pape de s'occuper des affaires de l'Eglise avant d'être arrivé à Rome, et nous ne savons pas quelles sont ces *formes accoutumées* qu'il n'a pas encore remplies. Le saint Père peut envoyer un nonce de Césène comme de Rome. Il peut, quelque part qu'il soit, reprendre le soin et la sollicitude de toutes les églises, que la violence seule l'obligeoit de suspendre; et il paroît certain, en effet, que M. Della Genga ne vient point seulement pour féliciter S. M., et que sa mission a un autre but plus important. On donne même à ce sujet des détails qui semblent positifs, mais qu'il ne nous convient pas de publier. Il faut attendre patiemment du temps et de l'autorité ce que l'on jugera à propos de nous apprendre.

— S. E. Mgr. le cardinal Consalvi vient d'arriver à Paris.

Amiens. M. l'évêque a adressé, le 20 mai, au clergé et aux fidèles de son diocèse, un Mandement sur l'heureux retour du Roi dans ses Etats. Ce Mandement respire l'amour de la religion et l'attachement à une famille auguste, deux qualités dont cet estimable prélat a donné plus d'une preuve. Nous en citerons le passage suivant :

« Mais, N. T. C. F., comment s'est opéré ce grand changement que nous n'osions nous promettre, lorsque tout présageoit l'accroissement de nos malheurs, lorsque la folle résistance opposée aux armées étrangères, devoit naturellement enflammer leur rage, leur rappeler le douloureux souvenir des horreurs commises dans leurs contrées, les porter à user de représailles envers nos villes et nos campagnes, et à faire de notre superbe capitale, un amas de ruines, de cendres et de cadavres? Que n'avions-nous pas encore à craindre du désespoir d'un homme aussi irrité de ses défaites multipliées, qu'il avoit été enivré de ses succès, et qui, pour conserver une couronne prête à s'échapper, ne balançoit pas de sacrifier la fortune et la vie d'une grande partie de ses peuples, et de proscrire les honnêtes citoyens soupçonnés de ne pas applaudir à ses violences, à ses moyens destructeurs? Nous étions donc menacés de toutes parts; nous avions également à redouter, et ceux qui étoient armés pour nous défendre, et ces guerriers accourus du nord, moins pour nous combattre, que pour étouffer l'hydre si funestre à l'Europe. En nous déclarant pour les uns, nous encouragions l'indignation des autres, et nous pouvions être tour à tour la proie du vainqueur et du vaincu. Dans cette cruelle perplexité, l'heure de notre délivrance s'est fait entendre; la vérité a percé le nuage épais dont l'esprit de mensonge cherchoit à l'envelopper, pour l'empêcher de parvenir jusqu'à nous. Tout à coup la renommée a publié l'entrée triomphale des souverains alliés dans Paris, non en ennemis victorieux, mais en héros généreux et magnanimes, apportant la paix et le bonheur; les acclamations d'un peuple immense, qui, se pressant autour d'eux, leur prodiguoit les témoignages les plus éclatans de la joie, de l'amour, de la reconnoissance; les cris de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* s'élançant de tous les cœurs, et répétés par toutes les bouches; la chute de cette puissance colossale, fondée sur l'injustice, ac-

quise au prix du sang et des larmes de tant de millions d'hommes, et qui en demandoit encore des torrens, pour se soutenir et se consolider; le rappel, en un mot, de cette auguste dynastie qui, régnant sur la France depuis plus de huit siècles, l'avoit élevée au plus haut degré de gloire et de prospérité. A ces nouvelles consolantes, promptement répandues dans nos provinces, tout François digne de ce nom a tressailli d'allégresse, et l'a manifestée avec cette effusion extraordinaire que produit le sentiment d'une félicité inespérée. Dès ce moment, tous les regards se sont fixés vers cette île hospitalière, où la Providence gardoit le dépôt précieux destinés à rétablir notre antique monarchie, et à nous réconcilier avec la terre et avec le ciel..... ».

Bayeux Notre évêque vient aussi de publier un Mandement sur les heureux événemens qui nous ont rendu les Bourbons. Il nous a paru avoir saisi, sous leur véritable point de vue, ces grands et mémorables changemens où le doigt de la Providence éclate d'une manière si visible :

« Il nous seroit impossible, dit-il, N. T. C. F., de vous faire part de toutes les réflexions qui se présentent en foule à notre esprit. En voyant s'écrouler dans un instant cette puissance colossale, qui effrayoit l'univers, nous nous sommes écriés avec David : *Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent*; et nous avons dit en nous-mêmes : *La sagesse vaut mieux que la force.* La force a vu en un clin d'œil briser ses arcs, ses boucliers et ses flèches; la sagesse, accompagnant Louis XVIII dans son exil, l'a soutenu dans l'adversité, l'a consolé dans ses disgrâces, et le conduit aujourd'hui à l'heureux terme de nos espérances. Assise avec lui sur le trône, cette même sagesse sera l'ame de ses conseils. Comme ses illustres ancêtres, il soutiendra l'honneur et la gloire de la nation françoise, et la fera respecter des nations étrangères,

non pas en portant chez elles le fer et le feu, la dévastation et la mort; mais par des voies plus douces, plus raisonnables et plus sûres, par un gouvernement juste, ferme et vraiment paternel. Nous paroîtrons moins puissans, mais nous serons plus heureux; nous ne vous réunirons pas si fréquemment dans nos temples pour y célébrer des victoires, mais nos cantiques d'allégresse ne seront plus interrompus par les cris perçans, les larmes et le sanglot de tant de mères désolées, qui, nouvelles Rachel, demandoient au ciel leurs enfans, qui étoient inconsolables, *parce qu'ils n'étoient plus...* ».

CHANTILLY. Il est juste de publier ce que nous devons à la maison de Condé, qui a tout fait, non-seulement pour embellir Chantilly, mais pour y être utile aux habitans. Le grand Condé avoit ordonné, par son testament, d'y bâtir une église paroissiale, et il avoit légué pour cela 150,000 fr. Son fils remplit et dépassa même ses intentions, en dépensant pour cet objet 300,000 fr. M. le Prince de Condé actuel donna à cette église un revenu de 15,000 fr., et la pourvut de tout ce qui étoit nécessaire. Il avoit aggrandi l'hôpital fondé par ses ancêtres, et lui avoit donné de nouveaux domaines. Mme. l'abbesse de Remiremont, sa fille, se faisoit un plaisir d'y servir les malades, et de se mêler aux sœurs de la Charité dont elle prenoit volontiers l'habit. La rentrée des deux Princes qui restent encore de cette noble maison, a répandu la joie dans Chantilly. Les habitans ont restauré d'eux-mêmes le petit château, l'ont orné de leurs plus beaux meubles, et ont député huit d'entre eux, à Compiègne, pour offrir aux Princes ce modeste asile, comme un témoignage de leur respect et de leur reconnoissance. Leurs altesses ont accueilli cet hommage, et ont promis d'aller visiter cet ancien patrimoine de leur famille. Nous les attendons, et nous nous disposons à leur faire une réception digne d'eux. Leur malheureux fils nous étoit cher à plus d'un titre. Il étoit né parmi nous en 1772. Il avoit été baptisé ici, et sa fin funeste a été déplorée ici

plus qu'ailleurs. Nous avons même cru qu'il n
venoit de rendre un hommage particulier à sa n
Le 24 mai, il a été célébré pour lui un service
On y avoit convoqué les curés voisins, les anciens
des régimens et des maisons des Princes et les
des environs. Un catafalque avoit été dressé dans
et un ecclésiastique a prononcé un discours an
la circonstance, après lequel il a été fait une qu
les pauvres. Puissent ces secours, nos prières et
mes expier, en quelque sorte, un grand crime!
des Princes, à qui nous devons tant, être se
l'expression de notre douleur, et agréer nos vœ
hommages!

Gien. Cette ville, qui s'est toujours distingué
bon esprit, a pris aussi sa part à la joie générale qu
tie toute la France des heureux événemens dont
d'être le théâtre. Le 8 mai, on y a chanté un
pour notre délivrance. M. Vallet, curé de Saint-
ancien député de l'assemblée constituante, pro
petit discours, où il récapitula tous les bienf
Providence envers nous, et célébra le retou
et le rétablissement de cette monarchie, si lo
florissante et si cruellement renversée. Il exhort
diteurs à la concorde, à l'amour du Prince, et
timens de paix et de religion, dont il donne de
exemples. M. Hirn, évêque de Tournay, étoi
à la cérémonie. On se rappelle, que lors du
de 1811, ce prélat fut enveloppé dans la dis
évêques de Gand et de Troyes. Il fut enfermé a
Vincennes, d'où il ne sortit qu'au mois de décem
vant. Après lui avoir arraché un acte de démissi
fit partir pour Gien, où il arriva, le 18 décembr
étoit resté jusqu'à ce jour. Il logeoit chez M. V
s'étoit empressé de lui offrir un asile chez lui, et d
dre les égards dus à son caractère et à sa position.
temps il étoit toujours resté dans notre ville, qu
toit d'avoir un tel hôte. Rendu à la liberté, il s'

nous pour remercier le ciel. C'est lui qui a entonné le *Te Deum* et donné la bénédiction du saint Sacrement. Les autorités constituées de la ville, ainsi que les généraux, officiers et soldats de l'ancienne garde que nous avons dans nos murs, assistoient à la cérémonie, et chacun a fait éclater sa joie. On a arboré le drapeau blanc à la porte de la municipalité. Ç'a été un jour de fête où tout le monde a pris part. Le 16 mai, M. l'évêque de Tournay s'est mis en route pour Rome, où il va rendre ses devoirs à S. S.

LORGUES, *département du Var*. Nous pouvons dire que notre ville a toujours montré un vif attachement à la religion et à la cause de nos rois. Elle a été, dès le commencement de la révolution, le refuge de plusieurs proscrits, qui venoient y chercher l'obscurité et le repos. Ses prêtres, et surtout les membres du chapitre, n'échappèrent point à la persécution; ce qui ne les empêcha pas d'être les premiers dans le diocèse de Fréjus, qui exercèrent publiquement le culte, malgré la présence de l'évêque constitutionnel qui s'y étoit établi. On prétend que nous avions eu l'honneur de déplaire à l'usurpateur, que nous appréciions en effet très-bien. Sa chute a produit chez nous une grande joie. Nous avons voulu célébrer, d'une manière particulière, cet heureux événement et le retour du Roi dans ses Etats. On a désigné un jour de la semaine pour cette fête. Les travaux ont été suspendus. Toute la ville s'est rendue à l'église, d'où on est allé en procession à la chapelle de Saint-Ferréol. On y a chanté la messe. La musique, des drapeaux blancs, des devises, le *Te Deum*, et le soir des illuminations et des réjouissances dans toute la ville, tels ont été les signes de l'allégresse publique, qui continue à se manifester par tous les moyens qu'elle peut imaginer.

Nouvelles politiques.

Paris. On répandoit depuis quelques jours que la paix étoit signée. Cette heureuse nouvelle s'est confirmée. Elle a été annoncée, le 31 mai au soir, par le canon des Invalides, et proclamée, le 1er. juin, dans les rues de la capitale, avec beaucoup de solennité, par des héraults d'armes, précédés et suivis de détachemens de la garde à cheval, ainsi que de la garde nationale. La joie publique a éclaté à la vue de ce cortége, et en entendant cette proclamation. Nous allons enfin jouir de cette paix, dont nous ne connoissions plus les douceurs. Nous allons avoir, non plus de ces trèves dictées par la force, qui abusoit de ses succès, et rompues bientôt après par des prétentions nouvelles, non plus de ces traités humilians et onéreux, qui ne satisfaisoient même pas un vainqueur ambitieux, mais une paix sage, raisonnable, permanente, fondée sur des intérêts mutuels, et qui par-là même qu'elle remet chaque chose à sa place, nous offre une garantie pour l'avenir. La magnanimité d'une part, la prudence et la fermeté de l'autre, ont souscrit des conditions honorables pour chacun. Plus de ces secousses violentes, si funestes à l'Etat et aux particuliers. Une heureuse stabilité va nous réconcilier avec l'Europe, et nous laisser, dans notre intérieur, les moyens de nous livrer au commerce, à l'agriculture, aux sciences, aux lettres, aux arts, suivant nos goûts et nos besoins. En attendant que nous fassions connoître les clauses de la paix, nous pouvons dire que la France acquiert une nouvelle lisière dans le nord, une communication entre l'Alsace et Landau, et quelques districts de la Savoie. On nous rend la plupart de nos colonies. Il nous semble que nous ne pouvions raisonnablement en espérer davantage. Nous sommes des gens échappés du naufrage, et nous sommes fort heureux de nous sauver avec tout ce qui nous appartenoit. Nous n'avons perdu que ce que nous avions pris. Nous pouvons nous en consoler. La France sera encore grande, forte et puissante.

— L'état de S. A. R. Monsieur, est fort tranquillisant. Il n'y aura plus de bulletins.

— La séance royale du Sénat et du Corps-Législatif, qui devoit avoir lieu, le 31 mai, est remise à samedi.

— Le 29 mai, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans a reçu la croix de saint Louis de la main du Roi, conformément au cérémonial établi. Le Roi étoit debout, l'épée nue à la main; M. le duc à genoux devant S. M. : S. Exc. le ministre de la guerre a lu la formule du serment de l'ordre, et ce serment a été prêté par S. A. Le Roi lui a ensuite donné l'accolade dans les formes accoutumées de la chevalerie : au moment où S. M. relevoit M. le duc pour l'embrasser, S. A. s'est inclinée de nouveau, et a baisé respectueusement la main de S. M.

Le même jour, ont été admis à prêter serment entre les mains de S. M. :

M. le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe, nommé au ministère de la maison du Roi;

M. de la Besnardière, ancien conseiller d'Etat, en qualité de directeur des travaux politiques au ministère des affaires étrangères;

M. le baron de Reinhard, en qualité de directeur des chancelleries du même ministère.

— L'empereur Alexandre a passé, le 30 mai, la revue de toutes ses troupes, qui se disposent à quitter Paris. Cette revue avoit attiré un concours immense. Le duc d'Angoulême, le duc de Berry, le duc d'Orléans, et un grand nombre de généraux et d'officiers françois y ont assisté.

— L'empereur Alexandre part samedi pour l'Angleterre. On dit que S. M. l'empereur d'Autriche part, de son côté, pour retourner dans ses Etats.

— S. M. l'empereur de Russie a dîné, le 31 mai, au palais des Tuileries. LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse y avoient dîné la veille.

— Les troupes alliées qui sont à Paris ont commencé à se mettre en route le 31 mai. Celles qui étoient dans les provinces sont aussi en marche sur beaucoup de points, et se dirigent sur le Rhin. Quelques-unes l'ont même déjà passé.

Turin, *24 mai.* Voici le préambule d'un édit royal qui vient d'être publié :

Victor-Emmanuel, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, duc de Savoie, prince du Piémont, etc.

La paix, qui, par une grâce spéciale de la Providence, et par les magnanimes et généreux efforts des puissances alliées, a été rendue à l'Italie et à l'Europe entière, nous ayant mis à même de reprendre l'exercice de notre souveraineté dans nos Etats de Terre-Ferme, nous avons jugé, dans notre paternelle sollicitude, que nous devions d'abord nous occuper des moyens qui, après un bouleversement total de l'ordre politique et civil, pouvoient être les plus propres à ramener le bonheur, qui est l'unique but de nos intentions souveraines; et que nous avons vu depuis si long-temps banni de nos provinces désolées. Convaincu que le système de gouvernement, établi par les rois nos prédécesseurs dans l'administration publique, dans les dicastères politiques, militaires, économiques et judiciaires, étoit, d'après l'expérience de plusieurs siècles, le plus convenable à la constitution du pays, aux mœurs, coutumes des habitans, et au bien général de nos peuples, nous avons résolu de rétablir toutes choses dans l'état où elles étoient à la première époque de la révolution, nous réservant de faire, après un mûr examen, les changement nécessités par le temps et les circonstances..... En conséquence, d'après l'avis de notre conseil, nous ordonnons qu'à dater de la publication du présent édit, on n'observera dans nos Etats d'autres constitutions et d'autres lois que les constitutions de 1770, et les lois émanées de nos prédécesseurs jusqu'au 23 juin 1800, etc. etc.

Madrid. L'arrivée de notre roi a produit la plus vive sensation. Le 15 mai au soir, il a parcouru à pied toute la capitale. La joie du peuple a éclaté sur son passage. Le 16, il a été chanté un *Te Deum* dans l'église de Sainte-Marie. Le roi a adressé une circulaire dans les provinces, pour recommander l'ordre, et défendre les voies de fait et les émeutes. Il y en a eu en plusieurs endroits, mais qui venoient plutôt d'un excès de zèle, et qui n'ont pas eu de suites bien fâcheuses. Cordoue et Séville avoient rétabli l'inquisition. Le roi a prescrit d'attendre ses ordres à cet égard. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, a reçu l'injonction de se rendre dans cette ville. S. M. montre la fermeté qui convient à sa dignité et à notre position. Les esprits se rallient d'eux-mêmes à son autorité tutélaire.

Séance royale du 4 juin.

L'importance de cette séance et l'intérêt des matières qui y ont été traitées, nous obligent à entrer dans les détails suivans, extraits textuellement du *Journal Officiel*. Nos lecteurs, et surtout ceux des provinces, auroient à se plaindre de ne pas trouver dans notre feuille des faits, des discours et des déclarations qui excitent une si juste curiosité, qui doivent être consignés dans l'histoire, et qui sont des monumens durables de l'amour et de la sagesse du Prince que le ciel nous a rendu. Nous aurons soin de les dédommager, dans les numéros suivans, du peu de place que nous sommes forcés de donner ici aux matières qui sont plus particulièrement de notre ressort.

Le Roi s'est rendu, le 4, avec son cortége, au palais du Corps-Législatif.

Des salves d'artillerie ont annoncé, à deux heures et demie, l'arrivée de S. M.

Le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et MM. de Watrouville et de Saint-Félix, aides des cérémonies, précédés par cinq députés des départemens, ont été recevoir S. M. au bas de l'escalier du grand portique.

Le Roi, après s'être reposé quelques instans dans son appartement, s'est rendu dans la salle des séances. A l'entrée de S. M. l'assemblée entière s'est levée aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* proférés avec un enthousiasme et une énergie qu'il seroit impossible d'exprimer et de décrire.

S. M. s'est placée sur son trône, ayant à sa droite, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême; à sa gauche S. A. R. Mgr. le duc de Berry; à droite de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans; à gauche de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, S. A. S. Mgr. le prince de Condé; M. le chan-

celier étoit assis sur son siége à bras, le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies de France à leurs places accoutumées.

Deux de MM. les pairs ecclésiastiques, et six de MM. les pairs laïques, MM. les ministres secrétaires-d'Etat, le ministre d'Etat, MM. les maréchaux de France et premiers inspecteurs-généraux; une députation des grands-cordons et des grands-officiers de la Légion d'Honneur; une députation de MM. les lieutenans-généraux et maréchaux de camp étoient placés sur des banquettes au-dessous et de chaque côté du trône; MM. les sénateurs, MM. les membres de la chambre des pairs, qui avoient reçu des lettres closes de S. M., et MM. les députés des départemens, étoient placés en face du trône circulairement.

L'assemblée étoit debout et découverte. Le Roi s'est assis et couvert, et, par un signe, a invité chacun à s'asseoir. Un profond silence a régné....

S. M. a pris la parole, et a dit :

« Messieurs, lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'Etat, des représentans d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire, tous les princes de la chrétienté. La guerre étoit universelle; la réconciliation l'est pareillement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres Etats acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent, ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françoises n'a reçu aucune atteinte; les monumens de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais, par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes de commerce, si long-temps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont

l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir; nos villes maritimes vont renaître, et tout nous promet qu'un long calme au dehors, et une félicité durable au dedans, seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étois né, je me flattois de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois, et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais, du moins, il n'est pas mort tout entier; il revit dans ce testament qu'il destinoit à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devois succéder. C'est, les yeux fixés sur cet immortel ouvrage; c'est, pénétré des sentimens qui le dictèrent; c'est, guidé par l'expérience, et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la chartre constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'Etat.

» Mon chancelier va vous faire connoître, avec plus de détail, mes intentions paternelles ».

Il seroit aussi difficile de dire avec quelle émotion profonde, avec quel sentiment d'attendrissement et de reconnoissance le discours de S. M. a été entendu, que de donner une juste idée de l'expression noble et touchante à la fois, de l'accent paternel, du ton pénétré, et de la sensibilité communicative avec laquelle ce discours a été prononcé. Les acclamations réitérées de l'assemblée, et de nouveaux cris de *vive le Roi!* ont éclaté de toutes parts.

Le Roi a ordonné au chancelier de France de donner communication de la chartre constitutionnelle : alors la séance a pris un autre caractère; la nation alloit connoître ses droits et ses devoirs. Le plus profond silence a régné de nouveau.

M. le chancelier a pris la parole, et a dit :

« Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés des départemens,

» Vous venez d'entendre les paroles touchantes et les intentions paternelles de S. M.; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

» Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un Roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'avoit besoin que de ses vertus, qui déploie l'appareil imposant de la royauté pour

apporter à son peuple, épuisé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si désiré d'une paix honorable, et celui, non moins précieux, d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient tous les droits !

» Il s'est écoulé bien des années depuis que la Providence divine appela notre Monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avénement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, étoit devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, et se trouvoit livrée aux plus horribles convulsions de l'anarchie. Elle a successivement essayé de tous les gouvernemens, jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accabloient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel, qui, pendant quatorze siècles, avoit fait sa gloire et son bonheur.

» Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesoit sur l'Europe entière; mais sous les débris d'un édifice gigantesque, encore plus promptement détruit qu'élevé, la France a retrouvé du moins les fondemens inébranlables de son antique monarchie.

» C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puisse plus détruire. C'est le Roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale; c'est autour de lui que tous les François doivent se rallier. Et quel Roi mérita jamais mieux leur obéissance et leur fidélité! Rappelé dans ses Etats par les vœux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, les a soumis par amour; il a réuni tous les esprits en gagnant tous les cœurs.

» En pleine possession de ses droits héréditaires sur ce beau royaume, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères, qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

» Loin de lui l'idée que la souveraineté doive être dégagée des contre-poids salutaires, qui, sous les dénominations différentes, ont constamment existé dans notre constitution. Il y substitue lui-même un établissement de pouvoirs tellement combinés, qu'il offre autant de garanties pour la nation que de sauvegardes pour la royauté. Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux François une chartre constitu-

tionnelle, appropriés à leurs désirs comme à leurs besoins, et à la situation respective des hommes et des choses.

» L'enthousiasme touchant avec lequel le Roi a été reçu dans ses Etats, l'empressement spontané de tous les corps civils et militaires, ont convaincu S. M. de cette vérité si douce pour son cœur, que la France étoit monarchique par sentiment, et regardoit le pouvoir de la couronne comme un pouvoir tutélaire nécessaire à son bonheur.

» S. M. ne craint donc pas qu'il puisse rester aucun genre de défiance entre elle et son peuple; inséparablement unis par les liens du tendre amour, une confiance mutuelle doit cimenter tous les engagemens.

» Il faut à la France un pouvoir royal protecteur sans pouvoir devenir oppressif; il faut au Roi des sujets aimans et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, en imposer à tous les ennemis qui menaceroient son repos et son bonheur.

» La nation peut en même temps désirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

» La situation momentanée du royaume, après tant d'années d'orage, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices, pour appaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions, consolider toutes les fortunes, amener, en un mot, tous les François à un oubli généreux du passé et à une réconciliation générale.

» Tel est, Messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande chartre, que le Roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et du dernier Corps-Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avoit établi; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du Roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du royaume : aussi le Roi les a-t-il consultés, en choisissant dans leur sein les membres que leur confiance avoit plus d'une fois signalés à l'estime publique. Il en a, pour ainsi dire, aggrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes.

» C'est le travail unanime de la commission, dont ils ont fait partie, qui va être mis sous vos yeux, pour être ensuite porté

aux deux chambres créées par la constitution, et envoyé à tous les tribunaux comme à toutes les municipalités.

» Je ne doute pas, Messieurs, qu'il n'excite parmi vous un enthousiasme de reconnoissance, qui, du sein de la capitale, se propagera bientôt jusqu'aux extrémités du royaume ».

Après ce discours, M. le chancelier a remis à M. Ferrand, ministre d'Etat, la déclaration du Roi, concernant la chartre constitutionnelle.

M. Ferrand en a fait lecture; en voici le texte :

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux que ces présentes verront, salut :

La divine Providence, en nous rappelant dans nos Etats, après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix étoit le premier besoin de nos sujets; nous nous en sommes occupé sans relâche, et cette paix, si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée. Une chartre constitutionnelle étoit sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité toute entière résidât, en France, dans la personne du Roi, nos predécesseurs n'avoient point hésité à en modifier l'exercice suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX; enfin, que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avoit surpassé la sagesse.

Nous avons dû, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une chartre constitutionnelle étoit l'expression d'un besoin réel; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette chartre fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fier de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'Etat, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

En même temps que nous reconnoissions qu'une constitution libre et monarchique devoit remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples étoit de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seroient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des Rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une chartre constitutionnelle peut être de longue durée; mais que quand la violence arrache des

concessions à la foiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la chartre constitutionnelle dans le caractère françois et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu, dans le renouvellement de la pairie, une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés ces anciennes assemblées des champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-Etat qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avoient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les François vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

Sûr de nos intentions, fort de notre conscience, nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette chartre constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle solennité devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations.'

A ces causes, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la chartre constitutionnelle qui suit :

Droits publics des François.

Art. 1er. Les François sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient, pour son culte, la même protection.

6. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitemens du trésor royal.

8. Les François ont le droit de publier et de faire imprimer leurs

opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entr'elles.

10. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par la loi.

Formes du gouvernement du Roi.

13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

14. Le Roi est le chef suprême de l'Etat; commande les forces de terre et de mer; déclare la guerre; fait les traités de paix, d'alliance et de commerce; nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens.

16. Le Roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

19. Les chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qui leur paroît convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite dans chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret.

Elle ne sera envoyée à l'autre chambre, par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

22. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

23. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avénement du Roi.

De la chambre des pairs.

24. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la chambre des pairs qui seroit tenue hors

du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne seroit pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

30. Les membres de la famille royale et les Princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance; ils siégent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les Princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du Roi, exprimé, pour chaque session, par un message, à peine de nullité de tout ce qui aura été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

33. La chambre des pairs connoît des crimes de haute-trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la chambre des députés des départemens.

35. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.

36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

38. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paie une contribution directe de 1000 fr.

39. Si néanmoins il ne se trouvoit pas, dans le département, cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins 1000 francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de 1000 francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

40. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne paient une contribution directe de trois cents francs, et s'ils ont moins de trente ans.

41. Les présidens des colléges électoraux seront nommés par le Roi, et de droit, membres du collége.

42. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

43. Le président de la chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

44. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

45. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

mots les motifs, et donné lecture de quatre déclarations, dont nous donnerons, dans le numéro prochain, la substance.

Après cette communication, M. le chancelier a donné lecture de la liste des personnes appelées, par le choix du Roi, à composer la chambre des pairs, et aussitôt les pairs de France ont été ensemble appelés au serment à prêter entre les mains du Roi. Ils ont entendu, la main levée, la formule de ce serment, et ont répondu : *Nous le jurons!*

La même prestation a eu lieu dans les mêmes formes de la part des membres de la chambre des députés des départemens. Les cris de *vive le Roi!* et des acclamations réitérées ont suivi ces actes solennels.

Le Roi a repris alors la parole, et a donné l'ordre aux membres de la chambre des pairs de se rendre au palais du Luxembourg pour y former immédiatement cette chambre. S. M. a également donné à la chambre des députés l'ordre de se former immédiatement, sous la présidence provisoire de M. Félix-Faulcon, M. de Trion-Montalembert faisant les fonctions de questeur, pour s'occuper de la formation des listes de candidats à présenter à S. M.

Le Roi, aussitôt après, est descendu de son trône, accompagné du cortége qui l'avoit précédé et suivi à son entrée; il s'est retiré au milieu des signes les plus éclatans et les plus unanimes des sentimens qu'avoient inspirés, et les paroles émanées du trône, et cet acte social si digne d'être présenté à des François, par le plus sage et le plus éclairé des princes.

S. M. est rentrée au château des Tuileries à trois heures. La garde nationale formoit la haie. Malgré une pluie très-abondante, une foule immense couvroit la terrasse du château, le Pont-Royal, les quais; elle a fait constamment entendre des acclamations qui, sur le passage du Roi, avoient eu l'accent de la confiance la plus douce dans les intentions paternelles de S. M., et qui, au retour, ont pris l'expression qui appartient à des vœux satisfaits, et à une allégresse portée au dernier degré d'enthousiasme. (*Extrait du Moniteur.*)

Nouvelles ecclésiastiques.

Le samedi, 4 juin, veille de la Trinité, il y a eu dans l'église de Saint-Sulpice une ordination pour le diocèse de Paris. C'est la première qui ait eu lieu depuis la délivrance de l'Eglise et de l'Etat. Elle étoit composée de quelques prêtres, de plusieurs diacres et sous-diacres. M. l'évêque de Troyes a fait la cérémonie, pendant laquelle il a adressé aux ordinands un discours analogue à la circonstance. Ses instructions paternelles, auxquelles son caractère, son talent et son zèle donnoient un nouveau poids, ont été entendues avec intérêt et recueillement par les jeunes lévites qui l'entouroient,

et qui, formés à une excellente école, connoissent le prix de la parole divine, et ont le goût de la piété. On a remarqué que ce prélat s'est rendu processionnellement du séminaire à l'église de Saint-Sulpice. Les ordinands étoient avec les habillemens de leur ordre, et M. l'évêque en habits pontificaux. On chantoit en allant le *Veni Creator*, et au retour le *Te Deum*. La nouveauté du spectacle avoit attiré un peuple nombreux, qui se montroit touché de ce triomphe de la religion, qui se prosternoit avec respect devant la croix, et qui recueilloit avidement les bénédictions du prélat. On voyoit que la piété étoit plus satisfaite encore que la curiosité par cet éclat extérieur qui réjouit les fidèles, et par cette pompe qui contribue plus qu'on ne pense à élever l'ame vers Dieu.

— MM. les vicaires-généraux du diocèse de Paris viennent de publier un Mandement sur la paix. Il renferme d'excellentes pensées sur la Providence, et sur la reconnoissance que nous devons à Dieu pour les bienfaits dont il nous comble (1).

— Les troupes alliées qui étoient dans la capitale l'ont quittée, et se sont mises en route pour se rendre dans leurs Etats respectifs. On a vu avec intérêt, pendant leur séjour ici, un grand nombre de soldats fréquenter nos églises. Nous en avons remarqué plusieurs qui ne manquoient pas le dimanche d'assister à la grand'messe dans la paroisse voisine de leur caserne. Ils s'y tenoient dans l'attitude la plus convenable, et la plupart avoient des livres sur lesquels ils suivoient l'office. Le jour de la Pentecôte entr'autres, ils y étoient en si grand nombre qu'on eût dit que toute la caserne s'y étoit transportée. Toujours debout ou à genoux, ils n'avoient point l'air évaporé ou distrait, ne causoient point entr'eux, et paroissoient tous occupés à prier. La piété de ces bons Allemands étoit un sujet d'édification pour nous. On en voyoit même quelques-uns assister à la messe dans le courant de la semaine, et montrer par tout leur extérieur que ce n'étoit point une vaine curiosité qui les attiroit dans nos églises. Rien, à notre avis, n'est si touchant que la piété dans un militaire. On se sent disposé à respecter l'homme loyal et courageux, qui dans un état semé de dangers, pratique sa religion sans en rougir. Je parierois aisément, sans le connoître, qu'un soldat que je

(1) On le trouve au bureau du Journal; prix, 50 cent. franc de port.

vois à l'église occupé à prier, a un caractère ferme, et qu'il remplit tous ses devoirs au régiment. Sa piété est pour lui un motif de plus d'être exact, obéissant, observateur de la discipline. Avant la révolution, c'étoit les soldats religieux qui étoient les plus estimés dans leurs corps par les chefs, et sur lesquels on pouvoit compter le plus pour le maintien de l'ordre. De pareils gens ne sont point querelleurs, indisciplinés, sujets à des vices qui troublent la raison et ôtent la santé. Soumis, rangés, ils donnoient l'exemple aux autres. On peut être sûr que ce ne sont point les moins braves et les moins dévoués dans une affaire.

— Le 3 juin, on a célébré dans l'église Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, un service solennel pour M. Gault, si cruellement fusillé à Troyes. C'étoient ses collègues, MM. les chevaliers de Saint-Louis, qui avoient fait rendre cet honneur à sa mémoire. Ils assistoient en grand nombre à cette cérémonie, où avoient été invités également des gentilshommes, des personnes de toutes les classes, des étrangers, des dames, qui se sont fait un devoir d'aller joindre leurs prières à celles de l'église pour cette honorable victime de la barbarie. M. le curé de Saint-Louis a parlé sur ce sujet avec une effusion de cœur qui a touché son auditoire, et chacun, en déplorant la fin funeste d'un militaire loyal, s'est retiré en bénissant celui qui a daigné mettre un terme à tant de violences, d'injustices et de cruautés, et qui a renversé le superbe, l'homicide et l'impie.

— M. l'évêque de Mende a eu l'honneur de présenter au Roi la députation de la ville de Mende, et de lui adresser un petit discours où il a peint à S. M. la joie de ses diocésains et leurs vœux pour les descendans de saint Louis.

— S. E. Mgr. le cardinal Consalvi, chargé d'une mission de S. S., et Mgr. Mazio, prélat romain, sont partis pour Londres. Ils seront de retour à Paris très-prochainement.

— Le *Te Deum* pour la paix sera chanté dans la Métropole, jeudi 9 juin, jour de la Fête-Dieu, à trois heures précises. Les autorités départementales y assisteront.

Lettre circulaire de Messieurs les vicaires-généraux du chapitre de l'église de Paris, à Messieurs les curés de Paris.

Paris, le 7 juin 1814.

Monsieur le curé, vos paroissiens apprendront, comme vous, avec une pieuse satisfaction, que S. M. permet, et

qu'elle aura même pour agréable, que les processions du très-saint Sacrement se fassent hors de l'enceinte des églises. Cette permission ne pouvant pas parvenir assez promptement partout pour qu'on prépare, avant jeudi, les décorations extérieures et religieuses qui conviennent à cette solennité, les processions resteront fixées, cette année, au dimanche dans l'octave et au dimanche suivant. L'octave et les saluts commenceront jeudi.

Le zèle du Roi pour la religion saisit et prévient même toutes les occasions de la faire honorer, et d'en inspirer, par la puissance de l'exemple, les sentimens à son peuple, dont il veut être le modèle comme il en est le père.

La présente lettre sera publiée et affichée dans les églises de Paris.

Par Mandement de MM. les vicaires-généraux,

ACHARD, *chanoine-secrétaire*.

En conséquence, la procession de la Métropole sortira à neuf heures précises, et passera par les rues Notre-Dame, le Marché-Neuf, le quai des Orfèvres, etc.

NOUVELLES POLITIQUES.

Le 30 mai, le traité de paix a été signé à Paris entre la France et les puissances alliées. Sa longueur nous empêche de l'insérer ici. Il suffira à nos lecteurs d'en savoir les principales dispositions. La France conserve les limites qu'elle avoit au 1er. janvier 1792. Elle acquiert de plus dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimai; dans le département de Sambre-et-Meuse, les cantons de Valcourt, Florennes, Beauraing et Gédinne; quelques portions du territoire au nord du département de la Moselle; dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'Arneval, et une partie de celui de Lebach; du côté de Landau, les cantons de Weissembourg et Bergzabern; du côté de Genève, la plus grande partie des cantons de Frangy, Reignier et la Roche; et en Savoie, la sous-préfecture de Chambéri et celle d'Annecy. On assure à la France, Avignon, le comtat Venaissin, le comté de Montbéliard et toutes les enclaves en Alsace. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire; mais il est stipulé que le titre de l'exercice de la souveraineté n'y pourront appartenir à un prince portant ou appelé à porter une cou-

ronne étrangère. Les Etats de l'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédératif. La Suisse sera également indépendante. L'Italie, hors les pays rendus à l'Autriche, sera composée d'Etats souverains. Malte est cédée à l'Angleterre. Celle-ci nous rend nos colonies et établissemens, sauf Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile-de-France, Rodrigue et les Séchelles. Les deux tiers de la flotte d'Anvers nous sont cédés. Nul dans les pays cédés ne sera inquiété pour ses opinions ou sa conduite passée. Les biens acquis dans les Pays-Bas par des François leur sont conservés. Dans deux mois toutes les puissances enverront des plénipotentiaires à Vienne pour y régler, dans un congrès, le sort de chaque Etat. Les traités faits par l'ancien gouvernement sont annullés. Le Roi s'engage à abolir la traite des nègres dans cinq ans. La France rend aux Anglois les biens qu'ils pouvoient avoir en France et qui ont été confisqués. Ce traité est signé pour la France, par M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères; pour l'empereur d'Autriche, par MM. de Metternich et de Stadion; pour la Russie, par M. de Rasoumoffski; pour l'Angleterre, par les lords Castelreagh, Aberdeen et Cathcart, et par l'honorable Charles-Guillaume Stewart; et pour la Prusse, par MM. de Hardenberg et de Humbolt. Chacune de ces puissances s'est engagée par un traité séparé. On remarque dans la plupart des clauses et articles le désir de faire oublier les maux passés et les divisions précédentes, et de réparer les injustices commises par suite de la révolution, ou par l'ambition d'un seul homme. Ainsi l'Angleterre renonce à l'indemnité qui lui seroit due pour l'entretien des prisonniers François, quand on aura rendu aux Anglois leurs propriétés en France. On renonce réciproquement à toute réclamation pour contrats, avances et fournitures. Espérons que l'esprit qui a dicté ce traité subsistera pour le repos de l'Europe et pour notre bonheur, à nous qui avons été en proie à tant de divisions, qui avons vu périr tant de nos frères dans des guerres ruineuses, et qui avons besoin de la paix pour la restauration de notre commerce, pour le raffermissement de notre corps social, et pour le rétablissement des principes moraux et religieux dont la révolution nous a si fort écartés.

—Le Roi a rendu, le 12 mai, cinq ordonnances qui déterminent la forme et l'organisation de l'armée pour le pied de paix. Par cette mesure l'armée se trouve composée de deux cents et quelques mille hommes.

Eloge historique et funèbre de Louis XVI, par M. Montjoie (1).

La haine et la calomnie n'ont qu'un temps; la justice et la vérité reprennent tôt ou tard leur empire. Louis XVI, méconnu pendant son règne par la malveillance ou la légèreté; accablé, lors de la révolution, de chagrins et d'injures; condamné enfin à la prison et au supplice des scélérats, doit aujourd'hui recevoir le prix tardif de ses qualités estimables. Il est temps de lui rendre ce que d'ingrats contemporains lui ont refusé; et sans parler ici de sa mort funeste, crime horrible à tous les yeux, et dont ceux même qui l'ont commis cherchent actuellement à se laver, il est temps de montrer aux détracteurs de ce Prince quels furent son mérite, ses vertus et ses bienfaits. Il ne suffit pas d'effacer de notre histoire ces odieuses et absurdes dénominations de despote, de tyran, si ridiculement prodiguées au plus modéré des rois, et si cruellement démenties par les faits. Il faut encore montrer que ce Prince, qu'on a peint sous de si fausses couleurs, avoit une ame droite, un jugement sain, des connoissances étendues, un vif amour pour ses peuples, un grand désir de les rendre heureux. Il faut rappeler la régularité de ses mœurs, la pureté de sa vie, son attachement à la religion, sa

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Plancher, rue de la Harpe, n°. 26; et chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35.

bonté, son affabilité, son envie de faire le bien et de se concilier l'attachement de ses sujets. Ce dernier sentiment étoit poussé chez lui à un excès dont on s'est servi pour l'entraîner dans des mesures fatales. On savoit qu'on obtiendroit tout de lui en le flattant de la reconnoissance des François et de l'approbation générale, et on a abusé de ce prix qu'il attachoit à l'opinion, pour le perdre par des démarches qu'on lui représentôit comme sollicitées par la majorité de la nation. Ainsi, on tourna successivement contre lui toutes les qualités qu'il avoit en partage, sa modestie, sa modération, son amour de l'ordre, son économie, sa répugnance pour les mesures violentes et arbitraires, son horreur pour le sang; et on peut bien dire de lui qu'il fut malheureux parce qu'il avoit été trop bon, et qu'il périt parce qu'il avoit été trop humain.

Tel est le Prince qu'on avoit déprimé et travesti, tantôt en homme ignorant et pusillanime, et tantôt en tyran. Ceux qui vouloient le renverser, avoient intérêt à le perdre dans l'opinion, et de-là les bruits absurdes répandus sur lui, bruits qu'on se rappelle avoir entendu circuler au moment de la révolution, et dont on n'a reconnu que depuis les motifs et les auteurs. Il est juste de substituer à ces rapports trompeurs des notions plus exactes sur le compte d'un Prince qui paroît avoir été toujours dévoué au malheur. C'est la tâche qu'a entreprise M. Montjoie. Il s'est attaché à nous faire connoître Louis XVI, non point d'après les inculpations de perfides ennemis, mais d'après des renseignemens moins suspects et plus sûrs. Il interroge les faits, il invòque les témoignages de ceux qui ont approché ce Roi, et il le suit dans toutes les circonstances de sa vie, depuis le berceau

jusqu'à cet échafaud ignominieux que lui dressa notre barbarie; et partout il le montre bon, sensible, modeste, ami de l'ordre, sage, disposé personnellement à tous les sacrifices, ne se comptant pour rien lui-même, et ne voyant que le bien de l'Etat. Mais c'est surtout dans sa disgrâce qu'éclate le noble et religieux caractère de Louis. C'est à la révolution qu'on le voit calme dans le danger, patient au milieu des outrages, résigné dans l'excès de l'infortune. On admire tout son courage dans la journée du 20 juin 1792, lorsqu'il étoit entouré de factieux, qui déjà faisoient leur apprentissage, et en vouloient à sa vie. Il ne perdit point, au milieu de leurs cris, son sang froid et sa tranquillité. Quel homme dans sa prison! quelle constance, quelle sérénité, quel esprit de religion! Il partageoit son temps entre la lecture et la prière, observant avec exactitude les règles de l'Eglise sur l'abstinence et le jeûne, récitant l'office divin, ne se plaignant jamais ni de ses ennemis, ni de la manière indigne dont on le traitoit, s'occupant de ses enfans tant qu'il lui fut permis de les voir, et donnant ses soins à l'instruction de ce jeune Prince, auquel il n'avoit à transmettre que des droits impuissans et des malheurs sans remède, la captivité et la mort. Il rencontra quelquefois dans son cachot des ames honnêtes et sensibles, mais qui ne pouvoient alléger sa position. On exerçoit d'ailleurs, envers lui, la tyrannie la plus odieuse. Entouré d'espions, ne pouvant parler à personne, manquant même des choses les plus nécessaires; privé, à la fin, de toute communication avec sa famille; toujours placé sous les yeux de surveillans barbares, qui interrogeoient tous ses gestes, et ne répondoient pas à ses questions les plus sim-

ples, il se vit périr lentement, et présagea de bonne heure le sort qui l'attendoit. Ce fut dans cette disposition qu'il rédigea ce testament, si éloquent dans sa simplicité, où il rendoit compte, avec un si touchant abandon, de tous les sentimens de son ame; monument précieux de la magnanimité la plus rare, de la constance la plus héroïque, du détachement le plus chrétien, de la piété la plus vraie; monument que nous avons tous trempé de nos larmes, et qui passera à la postérité comme une preuve de ce que peuvent la foi et la religion pour consoler l'homme plongé dans la plus profonde infortune. Tout le détail des derniers momens de Louis offre un tableau douloureux et attendrissant. On ne peut le parcourir sans être ému à la fois d'indignation et de respect, de honte et d'admiration, et sans être tenté d'invoquer cette auguste victime de sa bonté et de notre scélératesse. Mais il est temps de revenir à l'ouvrage de M. Montjoie.

Cet écrivain montre un attachement très-louable pour la mémoire de Louis XVI. Il ne parle de lui qu'avec l'accent de la vénération. Il rapporte avec complaisance les moindres détails de sa vie, et tout ce qui peut faire honneur à ce vertueux Prince. Il répond même aux reproches qui lui ont été faits, et discute les jugemens qu'on a portés sur quelques-unes de ses actions. Ainsi, il ne croit point que ce soit un tort d'avoir convoqué les Etats généraux, de n'avoir point voulu passer à Varennes, et de s'être refugié, le 10 août, au lieu des séances de l'Assemblée législative. M. Montjoie pense que, dans ces diverses occasions, Louis XVI n'avoit d'autre parti à prendre que celui qu'il a effectivement pris. On peut, sur ces points,

avoir une opinion différente de la sienne ; mais on doit, au moins, rendre hommage à la pureté de ses motifs, et on sera même forcé de convenir qu'il donne des raisons assez plausibles pour étayer son sentiment.

La partie la plus intéressante de l'ouvrage est, sans contredit, celle qui peint Louis XVI dans sa prison, n'opposant à ses malheurs que sa constance et sa piété. L'auteur paroît avoir eu des secours particuliers pour cette partie de son travail. Il n'a pu nommer les sources où il a puisé ; il n'y auroit plus d'inconvénient à les faire connoître aujourd'hui, et nous croyons qu'il seroit utile de révéler des noms et des circonstances qui ajouteroient un nouveau poids à des récits importans.

Des observateurs pointilleux pourroient se plaindre de quelques longueurs dans l'ouvrage, de quelques digressions inutiles. Ils pourroient reprendre un ton un peu monotone, et le retour trop fréquent des mêmes apostrophes et des mêmes plaintes lorsqu'il s'agit du crime que l'auteur avoit à retracer. Mais quand on est profondément affecté d'un sentiment, il est difficile de n'y pas revenir, et nous sommes fort portés à excuser M. Montjoie, et à trouver qu'un bon François, écrivant à l'époque où cet ouvrage a été fait, dans un temps où l'horreur pour un crime récent étoit dans toute sa force, pouvoit bien n'être pas maître de son indignation. Peut-être qu'actuellement, si on réimprimoit l'ouvrage, il seroit à propos d'y faire quelques légers retranchemens. Mais dans l'état où il est, il ne peut manquer d'être lu avec intérêt et attendrissement par les ames sensibles qui pleurent encore une grande injustice, et pour lesquelles tout ce qui rappelle l'objet de leur douleur est précieux.

Pensées philosophiques, traduites de l'anglois, par un ami des rois et des peuples (1).

Je suis bien persuadé que l'auteur de ce livre a les meilleures intentions. Je le crois philosophe, moral, religieux. Mais je ne puis me dispenser de lui dire qu'il n'a pas fait un bon ouvrage. Il n'avoit point de plan, et il a l'air d'avoir jeté ses idées au hasard. Il erre de sujets en sujets sans ordre et sans liaison. De la métaphysique, de la morale, de l'histoire, tout cela est mêlé et confondu. Un chapitre *sur l'origine des langues* est après celui qui traite de *Dieu*. Une espèce d'abrégé de l'ancien Testament, précède un article *sur les auteurs*, et un autre *sur le monde intellectuel*. Le *néologisme* et l'*amitié* sont à côté l'un de l'autre. D'autres disparates non moins choquantes coupent le fil, déroutent le lecteur et altèrent l'intérêt. J'en suis fâché; car l'auteur paroît, non-seulement avoir d'excellentes vues, mais être instruit. Il doit avoir beaucoup lu, et il a profité de ses lectures. Mais il devoit savoir aussi que l'ordre, la méthode et la liaison sont des qualités essentielles à toute composition, et que les choses les plus sensées perdent de leur prix quand elles portent sur des sujets décousus, et qu'elles n'ont point d'harmonie entr'elles. C'est beaucoup d'être exact et judicieux dans ce qu'on avance. Mais il faut y joindre le goût, la régularité, la suite et l'ensemble. Il ne faut point promener sans cesse son lecteur à travers des matières diverses, passer brusquement de l'histoire

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. A Paris, chez Mame, frères, rue Pot-de Fer, n°. 14.

ancienne à la moderne, effleurer vingt sujets et ne rien approfondir. Il y a dans ces pensées des chapitres qui ne sont pas sans mérite et sans utilité. Je regrette que l'auteur ne se soit pas donné le temps d'y mettre plus d'arrangement, de coordonner les matières, et d'imprimer à ses pensées ce caractère de précision, de vivacité, de chaleur et d'ensemble qui donne la vie à un ouvrage, et en assure le succès et l'utilité.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Nous attendons ici S. S. pour le 24 mai, et les habitans font à l'envi des préparatifs pour rendre son entrée aussi pompeuse qu'il est possible. Le saint Père a déjà été précédé ici par beaucoup de prélats et d'ecclésiastiques qui avoient été bannis comme lui, et par attachement pour lui. Il paroît que le Pape a dû partir de Macerata, le 16 mai, et qu'il sera à Spolète le 21. Dans tous les lieux où il passe on s'empresse à lui rendre les honneurs dus à sa haute dignité, et que ses vertus et ses souffrances rendent encore plus légitimes et plus touchans. Ce n'est pas seulement en Italie que son retour a répandu la joie. Le reste de la chrétienté a pris part à un événement si intéressant pour toute l'Eglise. Nous apprenons qu'à Vienne il a été chanté un *Te Deum*, pour célébrer la délivrance du souverain Pontife. Dans plusieurs autres endroits de l'Allemagne, en Suisse, on a fait des fêtes en l'honneur de son rétablissement. Des princes, même protestans, se sont unis, à cet égard, aux souverains catholiques. On dit que d'après un ordre du roi de Wurtemberg, du 9, il y a eu dans les églises catholiques de ses Etats des actions de grâces solennelles pour le retour du chef de l'Eglise.

Modène, *5 mai.* Depuis quelques jours notre ville

sert de passage à un grand nombre d'ecclésiastiques romains qui ont recouvré leur liberté, et qui retournent dans la capitale du monde chrétien. Ils sortent des prisons d'Alexandrie, de Fenestrelle, de Pignerol, de Corse, ou reviennent de divers lieux de France où ils étoient exilés. Il s'est formé ici une société pour leur procurer les secours dont ils ont besoin. On ne peut voir sans attendrissement ces généreuses victimes de la persécution. Leurs fronts sillonnés par l'âge ou la douleur, portent néanmoins le caractère du courage, du calme et de la sainteté. On voit qu'ils ont souffert, mais ils n'en parlent qu'avec réserve et sans amertume. Nous nous empressons de les recevoir, et de leur procurer des moyens de transport. Toute la ville est occupée d'améliorer leur sort. Leur grand nombre et le dénuement où ils sont pour la plupart, auroient suffi pour rendre odieux l'auteur de leurs maux. Mais ils ne veulent voir que le bienfait de la Providence, qui les a délivrés, et qu'ils nous engagent à bénir et à remercier avec eux.

Gand. Cette ville a vu avec une grande joie revenir dans son sein, le 24 mai, notre évêque, M. de Broglie, qui avoit, comme on sait, encouru une honorable disgrâce par sa conduite lors du concile. Il fut mis à Vincennes, exilé ensuite à Beaune, puis envoyé aux îles Sainte-Marguerite et ramené l'année dernière à Beaune. On arracha de lui un simulacre de démission, et on tourmenta son clergé pour le forcer d'y obtempérer. La violence fut employée pour confirmer une première injustice. La plus saine partie du clergé ayant refusé de se soumettre à un acte dicté dans les cachots, éprouva, à son tour, les ressentimens de celui qui avoit juré de troubler toute l'Eglise. Des ordres rigoureux furent envoyés à Gand. L'appareil militaire fut substitué aux règles de l'Eglise. Des hommes complaisans, que nous ne voulons pas désigner ici, se rendirent les instrumens ou même les provocateurs de ces mesures odieuses. On lança des interdits arbitraires contre des prêtres respectables par

leur zèle et leur fidélité. On mit tout un diocèse en feu pour servir l'ambition de l'ennemi du Saint-Siége. On sévit surtout contre des jeunes gens qui montroient un vif attachement pour leur évêque, et un éloignement marqué pour celui qui étoit venu s'asseoir à sa place. On traita de fanatisme leur constance et leur dévouement, et par une barbarie que l'impiété seule pouvoit concevoir, on les fit enlever tous comme des criminels, et on conduisit ces malheureux jeunes gens à Wesel, au dépôt des conscrits réfractaires. Il y avoit ordre de les traiter avec rigueur, et de désoler leur patience, comme autrefois celle des prêtres sous le directoire. C'est ainsi que ces jeunes élèves du sanctuaire consacroient à Dieu, par leurs souffrances, les prémices de leur vocation. Parmi eux étoient plusieurs diacres et sous-diacres. Tous avoient été enveloppés dans cette *dragonnade*. Plusieurs ont péri des suites des mauvais traitemens. Ceux qui ont survécu ont été renvoyés à Gand, où leur sort avoit excité le plus grand intérêt, et où ils ont été reçus comme d'honorables victimes de leur zèle. Le clergé de Gand respirent comme eux, et nous nous félicitons tous d'être délivrés, à la fois, de la tyrannie politique, et de la persécution religieuse.

Paris. Les vicaires-généraux de Paris ont adressé à MM. les curés du diocèse, la circulaire suivante :

« Monsieur, des pétitions nombreuses nous sont adressées pour obtenir des dispenses d'empêchemens au mariage. Presque toutes sont précédées de la publication des bans faites aux prônes des messes paroissiales. La concession de toute dispense ne devant pas être présumée, mais attendue, il est important d'éviter ces publications prématurées, qui ont le grave inconvénient d'exposer les parties à compter sur une alliance, qu'il ne sera pas toujours possible d'autoriser. Nous vous prions, en conséquence, Monsieur, et nous vous recommandons de ne point publier de bans de mariage, sans avoir, avant tout, fait aux parties intéressées les

interrogations nécessaires, pour découvrir les empêchemens, s'il y en a, et dans le cas où il y en auroit, de suspendre toute publication».

Metz. Un grand nombre d'excellens prêtres étoient morts victimes de leur dévouement pour les malades attaqués de l'épidémie qui a régné ici, et dans tout le diocèse. Plusieurs paroisses manquoient, depuis ce temps, de pasteurs. Heureusement que ces brêches viennent d'être réparées dans l'ordination des Quatre-Temps de la Trinité. Il a été ordonné ici quarante prêtres, nombre vraiment prodigieux pour les temps où nous nous trouvons. A l'ordination de septembre, il y aura cinquante sous-diacres. Cette abondance de sujets est due aux établissemens qu'a su former ici le zèle de notre évêque, et pour lesquels il a été secondé par la charité des fidèles. S'il a réussi à pourvoir à nos besoins dans des temps si difficiles, et sous un gouvernement si peu favorablement disposé, que ne pouvons-nous point espérer de ses efforts sous un Prince qui aime et honore la religion, et qui veut tout ce qui peut la faire fleurir? M. l'évêque a publié, le 18 mai, un Mandement en actions de grâces du retour du Roi. Il nous y montre ce Prince se formant, dans la retraite et l'adversité, aux fonctions importantes qu'il a à remplir aujourd'hui : puis passant à la cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame le jour de son entrée, il dit : «Pourquoi la nation entière n'étoit-elle pas là pour apprendre de son Roi et de ses Princes comment il convient à l'homme, au jour de sa prospérité, de se souvenir de ses jours malheureux, et comment il sied aux monarques de la terre, de s'humilier devant le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs, pour se glorifier eux-mêmes aux yeux de leurs peuples. Nous voudrions surtout vous peindre, s'il étoit possible, l'attitude touchante du Roi, des Princes, de la Princesse, prosternés à genoux dans le cœur de la Basilique; l'Europe debout, en quelque sorte, devant eux pour être la spectatrice de leur profession de foi. Rien,

néanmoins, d'affecté dans les sentimens et l'expression de leurs prières. C'étoit le tribut de la piété même, celui d'une reconnoissance sans bornes. Il sembloit qu'on entendoit le Roi demander à Dieu, comme Salomon, la sagesse pour assistante sur le trône, pour que son règne fût celui de la justice et de la paix. Les Princes paroissoient unir leurs pensées à celles du Roi, pour remercier Dieu, le louer, le bénir et l'adorer en ce jour de clémence, de bénédiction et de salut. Mais, MADAME, fille de Louis XVI, combien son ame devoit s'élancer avec ardeur vers le ciel dans cette prière ! Combien elle réunissoit de souvenirs, elle sollicitoit de grâces, et elle présentoit de vœux pour le Roi, pour la France, pour elle-même ! Quand on a dit, Nos très-chers Frères, qu'un ange du ciel sembloit prier en sa personne, on a exprimé le sentiment qu'a fait naître, dans toutes les ames, la vue d'une telle piété, jointe à l'idée d'une telle vertu. Mais c'est-là ce que seront toujours les princesses pieuses, placées sur le trône ou sur les marches du trône, les anges de leur nation »......

MONTMORENCY. Pendant la révolution, à Montmorency, comme ailleurs, l'asile sacré des tombeaux avoit été violé. On avoit enlevé les cercueils de plomb où reposoient les cendres des Montmorency, et on avoit jeté dans une même fosse du cimetière tout ce qui restoit de leurs corps. Le sage et vaillant connétable de Montmorency avoit été trouvé entier, et son grand nom n'avoit pu le préserver de l'outrage. Depuis le Concordat, notre curé, animé d'un respect religieux pour la mémoire des anciens défenseurs de la monarchie et des bienfaiteurs de cette paroisse, osa établir un service expiatoire en leur honneur. Ce service se célébroit, chaque année, le 24 mai, jour du décès de Guillaume de Montmorency, restaurateur de l'Eglise, qui conserve sa tombe au milieu du chœur. On n'avoit pu comprendre dans cette réparation solennelle celle qui étoit due aux corps de la maison de Condé, également profanés. On auroit craint d'éveiller

par là les ressentimens de celui qui avoit frappé cette noble famille d'un deuil irréparable, et on se contentoit de prier pour sa victime dans ce chef-lieu du duché d'Enghien. Cette année, sur l'invitation ordinaire de M. le curé, MM. le baron de Montmorency et son fils, le prince de Tancarville, les comtes Matthieu et Adrien de Montmorency, mesdames de Rohan, de Tancarville, de Mortemart, et autres respectables personnages de cette maison, se sont rendus à Montmorency, et ont assisté au service avec la piété qui convient aux premiers barons chrétiens. Le curé, dans un petit discours, a payé le tribut à la mémoire de ces preux de l'honneur et de la religion, et n'a pas oublié de célébrer, devant leurs dignes héritiers, notre heureuse délivrance et le rétablissement de cette monarchie, dont les Montmorency furent un des principaux appuis, et dont l'histoire se lie avec la leur.

Nouvelles politiques.

S. M. a accordé la croix de Saint-Louis à seize de MM. les maréchaux de France et à plusieurs généraux.

— M. le général Sacken a cessé ses fonctions de gouverneur de Paris.

— Le Roi a écrit la lettre suivante au général baron de Sacken, en lui envoyant son portrait placé sur une superbe boîte enrichie de diamans. Les expressions pleines de bonté du Roi ont comblé de bonheur le général de Sacken; elles sont pour lui le plus auguste témoignage, qu'en secondant les intentions magnanimes de son souverain en faveur de la ville de Paris, il a fait du bien et et son devoir.

Paris, le 3 juin 1814.

« Monsieur le général baron de Sacken, sachant apprécier la conduite que vous avez tenue envers ma bonne ville de Paris, et le soin que vous avez pris d'alléger,

autant que possible, les fardeaux qu'avoient à supporter mes sujets, je désire vous transmettre ici les témoignages de ma haute estime, de ma satisfaction, et l'assurance de tous mes sentimens pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le général baron de Sacken, en sa sainte garde ». *Signé*, LOUIS.

— La ville de Paris, voulant témoigner au général de Sacken toute sa reconnoissance pour le bon ordre qui a régné dans la capitale pendant qu'il en a eu le gouvernement, lui a offert une épée à poignée d'or, enrichie de diamans, une carabine et une paire de pistolets garnis en or : ces armes sont des chefs-d'œuvre.

— L'empereur de Russie, partit de Paris, le 2 juin, à six heures du matin, pour Boulogne. Il a été rejoint par S. M. le roi de Prusse, qui est parti de la capitale le 4. LL. MM. sont attendues à Boulogne par le duc de Clarence, qui les accompagne en Angleterre. Ces deux souverains ont résidé parmi nous l'espace de deux mois.

— S. M. l'empereur d'Autriche a quitté aussi la capitale. Pendant son séjour à Paris, ce souverain, soit dans les grands intérêts à la discussion desquels il a pris part, soit dans les relations qu'il a permis d'établir avec sa personne, a su faire reconnoître ses vertus publiques et privées, la pureté de ses intentions, la modération de son caractère, et la modestie qui a présidé à toutes ses démarches, comme la sagesse à ses entretiens. On n'oubliera pas ces belles paroles émanées de sa bouche, que *les peuples les plus heureux ne sont pas ceux dont les souverains ont le règne le plus brillant :* paroles dignes d'un monarque qui gouverne ses sujets avec le même amour qu'il porte à son auguste et nombreuse famille. La nation françoise comptera toujours au nombre des motifs de son respect et de sa gratitude pour le prince, son abnégation de tout sentiment qui auroit pu mettre obstacle au grand œuvre de la paix générale, et surtout l'attachement dont il a donné une si grande preuve à la maison de Bourbon, et les efforts par lesquels il a contribué à son rétablissement sur le trône.

— M. le ministre de la guerre a annoncé qu'il seroit payé un troisième mois de solde à toute l'armée.

— Les troupes françoises ont commencé à arriver dans la capitale, le 6 juin. Elles y feront le service avec la garde nationale.

— La santé de MONSIEUR se fortifie de jour en jour. S. A. R. a commencé à recevoir quelques personnes, et l'on espère que la belle saison hâtera son parfait rétablissement.

— On organise les gardes du corps de S. M. Ils formeront six compagnies, de quatre cents hommes chacune. Le travail doit être fini le 15 de ce mois. On nomme plusieurs des seigneurs qui doivent les commander.

— Des quatre déclarations royales, publiées à la séance du 4 juin, la première a pour objet le traitement des sénateurs conservés, et même de ceux qui, parmi les nouveaux pairs, n'ont pas assez de fortune pour soutenir convenablement leur dignité. A cet effet, S. M. réunit les dotations du Sénat au domaine de la couronne, à l'exception des biens confisqués par les lois révolutionnaires, ces biens devant être rendus à leurs légitimes propriétaires. Le traitement des pairs est fixé à 36,000 fr.; leurs veuves pourront obtenir de S. M. des pensions de 6000 fr.

Par la seconde, S. M. donne à la chambre des pairs le palais et le jardin du Luxembourg. Les revenus et les dépenses de la chambre des pairs seront sous la direction d'un grand référendaire, nommé par le Roi, révocable à volonté; S. M. nomme grand référendaire M. le comte Sémonville.

Par la troisième, S. M. conserve aux députés des départemens en activité le traitement dont ils ont joui jusqu'à ce jour, et ordonne que provisoirement la partie du palais Bourbon, actuellement à l'usage du Corps-Législatif, reste provisoirement affectée à la chambre des députés de la manière qui sera déterminée par le Roi avec M. le prince de Condé.

En vertu de la quatrième ordonnance de S. M., et conformément aux anciennes constitutions françoises, aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celles des députés, à moins que par d'importans services rendus à l'Etat, il n'ait obtenu du Roi des lettres de naturalisation vérifiées par les deux chambres.

— Voici la liste des membres que S. M. a nommés à vie pour composer la chambre des pairs de France :

Messieurs l'archevêque de Reims ; l'évêque de Langres ; l'évêque de Châlons ;

Le duc d'Uzès ; le duc d'Elbœuf ; le duc de Montbazon ; le duc de la Trémouille ; le duc de Chevreuse ; le duc de Brissac ; le duc de Richelieu ; le duc de Rohan ; le duc de Luxembourg ; le duc de Grammont ; le duc de Mortemart ; le duc de Saint-Aignan ; le duc de Noailles ; le duc d'Aumont ; le duc d'Harcourt ; le duc de Fitz-James ; le duc de Brancas ; le duc de Valentinois ; le duc de Fleury ; le duc de Duras ; le duc de la Vauguyon ; le duc de Praslin ; le duc de la Rochefoucauld ; le duc de Clermont-Tonnerre ; le duc de Choiseul ; le duc de Coigny ;

Le prince de Bénévent ;

Le duc de Croy ; le duc de Broglie ; le duc de Laval-Montmorency ; le duc de Montmorency ; le duc de Beaumont ; le duc de Lorges ; le duc de Croï d'Havré ; le duc de Polignac ; le duc de Lévis ; le duc de Maillé ; le duc de Saulx-Tavanne ; le duc de la Force ; le duc de Castries ; De Noailles, prince de Poix ; le duc d'Oudeauville ; le prince de Chalais ; le duc de Serent ;

Le duc de Plaisance ; le prince de Wagram ; le maréchal duc de Tarente ; le maréchal duc d'Elchingen ; le maréchal duc d'Albufera ; le maréchal duc de Castiglione ; le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr ; le maréchal duc de Raguse ; le maréchal duc de Reggio ; le maréchal duc de Conegliano ; le maréchal duc de Trévise ;

Le comte Abrial ; le comte de Barral, archevêque de Tours ; le comte Barthelemy ; le cardinal de Bayanne ;

le comte de Beauharnais ; le comte de Beaumont ; le comte Bertholet ; le comte Bourlier, évêque d'Evreux ; le duc de Cadore ; le comte de Canclaux ; le comte Casa-Bianca ; le comte Chasseloup Laubat ; le comte Cholet ; le comte Clément de Ris ; le comte Colaud ; le comte Colchen ; le comte Cornet ; le comte Cornudet ; le comte d'Aboville ; le comte d'Aguesseau ; le maréchal duc de Dantzick ; le comte d'Avoust ; le comte Demont ; le comte de Croix ; le comte Dedeley d'Agier ; le comte Dejean ; le comte Dembarrère ; le comte Depère ; le comte Destutt de Tracy ; le comte d'Harville ; le comte d'Haubersaert ; le comte Hédouville ; le comte Dupont ; le comte Dupuy ; le comte Emmery ; le comte Fabre de l'Aude ; le comte Fontanes ; le comte Garnier ; le comte Gassendi ; le comte Gouvion ; le comte Herwin ; le comte de Jaucourt ; le comte Journu Aubert ; le comte Klein ; le comte Lacépède ; le comte de Lamartillère ; le comte Lanjuinais ; le comte Laplace ; le comte de la Tour-Maubourg ; le comte Lecoulteux-Canteleu ; le comte Lebrun de Rochemont ; le comte Legrand ; le comte Lemercier ; le comte Lenoir-Laroche ; le comte de l'Espinasse ; le comte de Malleville ; le comte de Montbadon ; le comte de Montesquiou ; le comte Pastoret ; le comte Péré ; le maréchal comte Pérignon ; le comte de Pontécoulant ; le comte Porcher de Richebourg ; le comte Bedon ; le comte de Sainte-Suzanne ; le comte de Saint-Vallier ; le comte de Ségur ; le comte de Sémonville ; le maréchal comte Serrurier ; le comte Soulès ; le comte Shée ; le comte de Tascher ; le comte Thevenard ; le comte de Valence ; le maréchal duc de Valmy ; le comte de Vaubois ; le comte Vernier ; le comte de Villemanzy ; le comte Vimar ; le comte Volney ;

Le comte Maison ; le comte Dessolle ; le comte Latour-Maubourg ; le duc de Feltre ; le comte Belliard ; le comte Curial ; le comte de Vioménil ; le comte de Vaudreuil ; le bailli de Crussol ; le marquis d'Harcourt ; le marquis de Clermont-Gallerande ; le comte Charles de Damas.

(Extrait du Moniteur).

Sur les processions de la Fête-Dieu.

Il a été rendu deux ordonnances de police, qui méritent, par l'esprit qui les a dictées et par les dispositions qu'elles renferment, d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. Ils sentiront assez d'eux-mêmes, sans que nous ayons besoin de le leur faire remarquer, la sagesse qui a présidé à ces réglemens, si différens de ceux qu'on voyoit naguère sous le même titre, et qui tendoient tous à comprimer la religion ou à tourmenter ses ministres, tandis que ceux-ci rendent à l'une les honneurs qui lui sont dus, et aux autres la liberté qui convient à leur ministère. Qui pourroit se plaindre ici de voir restituer à notre foi le même hommage que lui rendoient nos aïeux, de la voir entourée de nouveau de l'éclat, de l'appareil, de la solennité dont elle avoit joui si long-temps parmi nous? Non-seulement les ames religieuses et fidèles, mais les gens sages, justes, impartiaux, trouveront qu'il étoit convenable, équitable et salutaire de rétablir le catholicisme dans ses droits antiques, de l'environner de ce culte extérieur dont on ne l'avoit dépouillé que par des sophismes maladroits et une haine insensée, de le rendre vénérable aux yeux des peuples par cette pompe qui parle à nos sens plus qu'on ne pense, de lier la religion à l'Etat par une protection sagement calculée, d'apprendre enfin à tous que le souverain la respecte, loin de s'en défier; l'honore, loin de la comprimer; la pratique, loin de la voir d'un œil de mépris. Qui pourroit, encore une fois, voir

avec regret ce retour aux anciens usages? Seroit-c
les athées avec leur désolant système? Mais y a-t-
des athées, et leur opinion, s'il y en a, peut-ell
arrêter les vues sages d'un gouvernement religieux
Seroit-ce la classe, un peu plus nombreuse, des in
différens, de ceux qui ne voient dans la religion qu
l'ouvrage de la politique, de ceux qui s'affranchisser
d'un joug incommode, des esprits trop hauts pou
s'abaisser à croire avec Bossuet et Pascal, des pen
seurs qui ont tout lu, excepté les apologies de la reli
gion, des philosophes, pour dire le mot, qui dédai
gnent une foi antique et respectée, qui se rient d
nos dogmes, qui blâment la pompe de nos cérémo-
nies, qui trouvent cela bon pour le peuple, mais qu
n'en veulent point pour eux-mêmes? Mais si cette fo
est bonne pour le peuple, qu'ils permettent donc au
peuple de la suivre, qu'ils l'honorent même aux yeux
du peuple, et qu'ils n'apprennent point, par leur
exemple, à la mépriser ou à l'enfeindre. Ah! une
assez triste expérience ne leur a-t-elle pas appris com-
bien il en coûte d'avoir fait oublier au peuple ses sen-
timens religieux, et ne sentiroient-ils pas combien i
est important et utile de rattacher les esprits à cett
colonne sacrée, à cette ancre solide? Quelle moral
remplacera pour le peuple celle de la religion? Que
frein aura-t-il dans ses écarts? Qu'ils nous laisse
donc des consolations puissantes, des motifs élevé
des secours nécessaires qu'aussi bien ils ne save
comment remplacer. Qu'ils condescendent à no
foiblesse, et qu'ils daignent nous laisser un appui do
nous aimons à reconnoître que nous avons beso
Qu'ils ne nous envient pas cette pompe qui nous pl
et nous élève à Dieu. Seroit-ce les protestans q

seroient choqués de cette faveur qu'on nous rend? Non, ils sont sans doute contens de ce qu'on leur accorde, et ils ne nous envient pas ce qui nous est dû par notre ancienneté, par notre longue possession, par notre nombre. Cette solennité, que nous réclamions depuis long-temps, n'est point contraire à une sage tolérance. Elle n'ôte rien aux non-catholiques de leurs droits; elle ne fait que nous rendre les nôtres. C'est une restitution qui ne les lèse en aucune manière; c'est un acte de justice qui ne les prive d'aucun de leurs priviléges. Après ce préambule, voici les deux ordonnances:

Ordonnance de la direction générale de la Police, concernant l'observation des dimanches et fêtes.

Paris, le 7 juin 1814.

Nous, directeur-général de la police du royaume,

Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi commune à tous les peuples policés, qui remonte au berceau du monde, et qui intéresse au même degré la religion et la politique; que l'observation du dimanche s'est maintenue avec une pieuse sévérité dans toute la chrétienté, et qu'il y a été pourvu pour la France en particulier par différentes ordonnances de nos Rois, des arrêts des cours souveraines, et, en dernier lieu, par le réglement du 8 novembre 1782; que ces lois et réglemens n'ont point été abrogés; qu'ils ont seulement été perdus de vue durant les troubles; mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les lois des 18 et 20 germinal an 10, qui ont rétabli l'observation du dimanche et des fêtes réduites à un très-petit nombre; et qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes réglemens pour attester à tous les yeux le retour des François à l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratique des vertus qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable;

Ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les travaux seront interrompus les dimanches

et les jours de fêtes. En conséquence, il est défendu à tous maçons, charpentiers, couvreurs, terrassiers, menuisiers, serruriers, et généralement à tous artisans et ouvriers, de travailler à aucuns ouvrages de leur profession, et à tous marchands de faire un commerce, ni débit de marchandises les dimanches et les jours de fêtes. Il leur est ordonné de tenir leurs ateliers, boutiques et magasins exactement fermés, à peine de 200 francs d'amende pour chaque contravention dont les maîtres seront responsables pour leurs garçons, ouvriers et domestiques.

2. Il est également défendu à tout porte-faix et homme de journée de travailler de leur état les dimanches et jours de fêtes. Les charretiers et voituriers ne pourront faire aucuns chargemens ni charrois à peine d'une amende de 100 francs, pour la sûreté de laquelle les chevaux et harnois, charrettes, voitures ou traîneaux seront mis en fourrière jusqu'à consignation.

3. Ne pourront les particuliers, pendant ces mêmes jours, employer à des travaux aucuns artisans, ouvriers et gens de journée, à peine d'être personnellement responsables des amendes que ces ouvriers auroient encourues.

4. Il est également défendu à tous marchands de menue mercerie, quincaillerie, tabletterie, férailles, etc., à tous les revendeurs et revendeuses, marchands d'estampes, d'images ou de vieux livres, et à tous les étalagistes sans exception, de colporter leurs marchandises, ni de les exposer en vente les dimanches et les jours de fêtes, à peine de saisie des marchandises et de 100 francs d'amende.

5. Il est expressément ordonné aux marchands de vins, maîtres de café, ou de lieux dits *estaminets*, marchands d'eau-de-vie, de bierre ou de cidre, maîtres de paulme ou de billard, de tenir leurs boutiques, cabarets, ou établissemens fermés les dimanches et les jours de fêtes pendant le temps de l'office divin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; ils refuseront l'entrée à tous ceux qui se présenteroient chez eux dans cet intervalle pour y manger, boire ou jouer, à peine de 300 francs d'amende.

6. Il est défendu à tous les saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres des curiosités, chanteurs ou joueurs d'instrumens d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique, les dimanches et les jours de fêtes avant cinq heures de l'après-midi, sous peine d'interdiction.

7. Nulle réunion pour la danse ou pour la musique n'aura lieu avant la même heure, dans aucun établissement ouvert au public, à peine de 500 francs d'amende contre le maître de l'établissement.

8. Pourront tenir leurs boutiques entr'ouvertes, les dimanches et jours de fêtes, les pharmaciens et les herboristes, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les traiteurs et les pâtissiers, mais il leur est défendu d'exposer ou étaler leurs marchandises.

9. Les défenses présentes par notre présente ordonnance ne sont pas applicables aux ouvriers employés par les cultivateurs aux travaux de la moisson, et des récoltes que l'état de la saison ou la crainte des intempéries rendroient urgens.

10. La même tolérance aura lieu pour les travaux que des particuliers seroient obligés de faire faire dans des cas de péril imminent; mais ils ne pourront les faire exécuter qu'après en avoir obtenu la permission d'un officier de police.

11. Les contraventions aux dispositions de la présente ordonnance seront constatées par des procès-verbaux.

Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux par les tribunaux.

12. La présente ordonnauce sera imprimée, publiée et affichée partout le royaume.

13. MM. les préfets et sous-préfets, et sous leurs ordres les commissaires de police, les officiers de paix sont chargés de tenir la main à son exécution.

Donné en notre hôtel, à Paris, le 7 juin 1814.

Le directeur-général, signé le comte Beugnot.

Ordonnance de la Police du département de la Seine, concernant les Processions de la Fête-Dieu.

Nous, directeur-général de la police du royaume,

Vu les ordonnances et réglemens rendus pour la solennité de la Fête-Dieu, et notamment celles des 10 juin 1702, 18 mai et 10 juin 1720, et les divers arrêtés des cours souveraines intervenus sur cette matière; voulant pourvoir à ce que cette solennité, généralement réclamée, reprenne avec l'ordre et la pompe qui l'ont dès long-temps caractérisée;

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Dimanche prochain, 12 juin, jour de la Fête-Dieu, et le dimanche suivant, jour de l'octave, la voie publique sera balayée avant six heures du matin, et débarrassée à sept heures au plus tard; le service de l'arrosement sera terminé à la même heure.

2. La circulation et le stationnement des voitures sont interdits depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Sont seuls exceptés les courriers de la malle, les diligences et les voitures des personnes qui se rendront au palais des Tuileries.

3. Il est ordonné à tous les particuliers de tendre ou faire tendre le devant de leurs maisons, dans toutes les rues par lesquelles doivent passer les processions du saint Sacrement. Ils ne commenceront à détendre ou faire détendre qu'une demi-heure après que les processions seront entièrement passées.

4. Les anciennes défenses de tirer des pétards, boîtes, et autres pièces d'artifices pendant le passage des processions, sont particulièrement renouvelées. Les pères et mères et les chefs de maisons sont civilement responsables des faits de leurs enfans, et de leurs ouvriers ou domestiques.

Le directeur-général, *signé* le comte BEUGNOT.

En conséquence de cette dernière ordonnance, les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu dimanche dans toutes les paroisses. On s'est disposé à les rendre d'autant plus brillantes et plus pompeuses, qu'on avoit été privé pendant plus long-temps de ce spectacle religieux. Qu'on dise, si l'on veut, que, pour la plupart, ce n'est qu'un objet de curiosité. Cela est possible. Mais cet appareil est un grand hommage rendu à la religion. Il réjouit les ames pieuses, il frappe, il remue quelquefois les plus indifférens. La marche imposante de ce cortége, l'attitude recueillie de ces ministres, la pompe qui éclate autour du Roi de gloire, ces encensemens mesurés, ces fleurs jetées de toutes parts, ce

peuple qui se prosterne, tout cela parle à l'ame, et j'avoue, pour mon compte, que j'en ai été fréquemment touché. Je crois même qu'il auroit été difficile au plus indifférent de ne pas être un peu ému du spectacle imposant de cette cérémonie si majestueuse. Je n'ai pas vu toutes les processions de Paris, il s'en faut; mais ce que j'en ai ouï dire se rapporte si bien avec ce que j'ai vu, que je crois qu'elles ont dû faire éprouver le même sentiment qu'elles ont fait naître en moi. Partout on s'est porté avec empressement à tendre, chacun suivant ses moyens, les lieux par où devoit passer le cortége. Des reposoirs nombreux ont été dressés et ornés à l'envi. Enfin, quoiqu'on n'eût pas eu beaucoup de temps pour s'y préparer, on y a suppléé par le zèle et l'ardeur, et tout s'est trouvé prêt pour l'heure indiquée. On avoit annoncé, la veille, quelles étoient les rues que chaque procession devoit parcourir. Plusieurs paroisses ont fait un tour fort long, comme pour se dédommager de n'avoir pu, depuis vingt ans, satisfaire leur piété. La procession de la Métropole, dont il convient de parler la première, n'a pas parcouru un cercle fort étendu, mais elle s'est fait remarquer par l'ordre et la régularité. M. l'abbé de la Myre portoit le saint Sacrement sous un dais fort beau. Les chanoines étoient en chapes. La procession de Saint-Eustache brilloit par son dais ou arche, qui est d'une grande beauté et d'une grande richesse d'exécution. La procession de Saint-Roch étoit une des plus pompeuses. Elle est allée jusqu'à la chaussée d'Antin. M. le duc de Plaisance et plusieurs personnes qualifiées suivoient le saint Sacrement. Mais il n'est peut-être pas de procession qui fût aussi imposante et surtout aussi nombreuse que celle de Saint-Sulpice. Le grand sémi-

naire y assistoit, et relevoit l'éclat de la cérémonie par le recueillement de ses élèves. Ils paroissoient ravis à la fois, et de se retrouver sous les yeux des maîtres vénérables qu'on leur a rendus, et de concourir à un triomphe nouveau pour eux. Ils étoient distribués en deux bandes, les uns se relevant pour encenser le Saint des Saints, les autres jetant des fleurs sur sa route. Leur modestie et leur piété frappoient tous les regards. En tête de la procession étoient de jeunes filles vêtues de blanc, des élèves des pensions, et ces Sœurs de la Charité qui justifient si bien cette belle dénomination, et qu'on aimoit à voir là avec leurs novices, avec le costume de leur état, et avec le maintien le plus propre à édifier. Un clergé nombreux, et rangé avec beaucoup d'ordre, chantoit lentement les louanges du Très-Haut. Immédiatement avant le dais marchoient six prélats qui avoient assisté à la grand'messe, et qui avoient désiré orner aussi ce cortége. C'étoient MM. l'ancien archevêque d'Albi, l'ancien évêque de Quimper, et les évêques de Casal, de Trèves, de Metz et de Troyes. Derrière le dais étoient plusieurs pairs et présidens de cour, dans le costume convenable à leur dignité. Le dais étoit porté par des ecclésiastiques même qui se relevoient. Le curé de la paroisse portoit le saint Sacrement dans un soleil magnifique, et étoit assisté de deux prêtres également sous le dais. Des troupes bordoient la haie, et sembloient prendre part aussi à ce triomphe et à cette fête. La garde nationale et la troupe de ligne étoient également décentes et respectueuses. Un reposoir avoit été dressé à la grande porte du Luxembourg, vis-à-vis la rue de Tournon. La façade du palais étoit masquée par des tapisseries des Gobelins. Le reposoir lui-même

avoit été fait avec beaucoup de magnificence et de goût, et offroit même, du bas de la rue de Tournon, un très-beau coup d'œil. C'étoit la chambre des pairs qui l'avoit fait disposer. Deux autres reposoirs avoient été préparés dans des chapelles de maisons religieuses. La procession n'est rentrée qu'à deux heures et demie, après avoir parcouru la rue de Tournon, la rue de Vaugirard, la rue du Regard, la rue du Cherche-Midi et la rue du Vieux-Colombier. Elle a été constamment suivie par beaucoup de personnes pieuses, qui joignoient leurs prières à celles de l'Eglise, et qui sans doute remercioient Dieu de notre délivrance, et de cet éclat rendu à nos solennités. Parmi ces personnes on distinguoit avec plaisir de grands noms, depuis long-temps chers à l'Eglise et précieux à l'Etat, qui sont encore aujourd'hui l'espérance de l'une et de l'autre, et qui nous paroissoient là d'autant plus grands, qu'ils étoient plus recueillis, et qu'ils se confondoient dans la foule des simples fidèles. Permis à eux de se cacher; mais il est bon que l'on sache que les plus anciennes familles comptent, aujourd'hui comme autrefois, des chrétiens dignes de ce nom, qui servent Dieu avec autant de fidélité que le Roi, et que l'on voit assidus dans nos temples, où leur exemple confond l'indifférence, la présomption, le respect humain et les fausses défaites de ceux qui n'ont pas le courage de les imiter. Ils se sont empressés de concourir, par leur présence, à cette solennité, qui étoit bien aussi la fête de l'Etat. La France, en ce jour, a semblé se consacrer, de nouveau, à ce Dieu qu'elle avoit si long-temps méconnu. Elle lui a rendu un hommage éclatant, et les honneurs que l'orgueil lui avoit refusés. Elle s'est replacée, en quelque sorte, sous sa

protection par cette pompe publique, et par cette juste reconnoissance de sa grandeur et de ses droits. Puisse ce grand acte religieux avoir fait sur tous l'impression convenable! Il paroît que partout on a saisi avec empressement cet heureux retour aux usages du christianisme. On nous mande qu'à Orléans la procession s'est faite avec beaucoup de pompe. On l'a faite le jeudi même, jour de la fête, qui, sans doute, sera rétablie. Un évêque, qui étoit venu faire l'ordination de la Trinité, y a officié, et les cordons du dais étoient portés par quatre généraux. Cette ville, plus heureuse que Paris, avoit repris, depuis plusieurs années, l'usage des processions, et les paroisses rivalisoient de zèle pour la pompe et l'éclat. Elles avoient surtout des dais magnifiques. Ceux de la cathédrale et de Saint-Paterne attirent toujours l'admiration par leur grandeur et leur richesse, et ne seroient pas déplacés dans les paroisses les plus riches de la capitale, où cette sorte de luxe étoit inconnu en ces derniers temps, à cause du secret et de l'obscurité à laquelle le culte étoit condamné.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Et nous aussi, nous avons retrouvé notre Souverain! et nous aussi, nous avons eu notre fête de famille! La France, l'Espagne, le Piémont, viennent de célébrer le retour de leurs rois, et ce qu'on nous racontoit de leur joie augmentoit notre impatience et notre désir. Il vient enfin d'être satisfait, et la capitale du monde chrétien a vu rentrer dans ses murs ce Pontife auguste, ce Souverain généreux qu'on en avoit arraché avec tant de violence. La barque de Pierre est encore une fois rentrée dans le port. Les vues des ennemis de la re-

ligion sont encore déjouées. Les portes de l'enfer n'ont point prévalu, l'Eglise triomphe de nouveau, et celui qui commande aux vents et aux orages, a fait sortir le calme du sein de la tempête. Les détails de cette grande révolution fixeront quelque jour les regards de l'histoire. Aujourd'hui nous n'avons à rendre compte que de notre bonheur. Il a été au comble. Mgr. Rivarola, délégué apostolique, ayant fait annoncer l'arrivée du souverain Pontife pour le 24 mai, ce jour même avant le lever du soleil, on s'occupa à achever les préparatifs pour l'entrée de S. S. Toutes les rues se remplirent de peuple. Chacun s'étoit mis dans ses habits de fête, et la population des environs s'étoit jointe à celle de la ville. Le concours étoit immense. Pour la plus grande commodité des spectateurs, on contruisit, de chaque côté des rues que devoit traverser le saint Père, des vastes amphithéâtres, qui s'étendoient depuis Pontemole jusqu'à la porte del Popolo, et de là jusqu'au Vatican et au Quirinal. Dès dix heures du matin ces amphithéâtres étoient couverts de monde. Les fenêtres, les balcons étoient occupés. Les maisons étoient tendues de tapisseries et ornées de guirlandes de fleurs. On vit sortir les carrosses des cardinaux, des seigneurs et des prélats qui se rendoient au-devant de S. S. La garde pontificale, les suisses, les troupes autrichiennes et napolitaines prirent les postes qui leur avoient été assignés. Des orchestres de musiciens exécutoient des concerts, et charmoient l'attente du peuple par leurs chants. S. M. le roi d'Espagne, Charles IV, qui résidoit depuis long-temps dans cette capitale, se rendit au-devant de S. S. à la Villa-Justiniana, où elle devoit s'arrêter. Il étoit accompagné de la reine son épouse, de l'infant D. Francisco son fils, de la reine d'Etrurie, et de toutes les personnes de sa maison. Lorsque le souverain Pontife arriva à la Villa, Leurs Majestés se trouvèrent à la descente de voiture, et le félicitèrent, avec l'accent de la joie la plus vive, au milieu des applaudissemens d'une foule émue à ce spectacle. Elles mon-

tèrent ensuite dans les appartemens avec Sa Sainteté, et s'entretinrent pendant une demi-heure avec elle. Elles repartirent ensuite pour Rome. Beaucoup de personnes en dignité furent présentées au Pape à la même Villa. On y a remarqué entr'autres deux Anglois, MM. Doddle et Fagan, que le saint Père reçut avec bonté. Après avoir pris quelque repos, Sa Sainteté donna sa bénédiction au peuple, qui remplissoit les environs du château, et elle continua son voyage jusqu'à Pontemole, où se trouvoit la commission d'Etat et le cortége. Elle y trouva aussi M. le chevalier Lesbzeltern, envoyé extraordinaire de l'empereur d'Autriche, M. le chevalier Pinto, ministre de Portugal, et beaucoup de personnages distingués de la cour pontificale. Le saint Père descendit de voiture, reçut leurs hommages, et leur donna sa main à baiser. Un incident donna ici un nouvel essor à la joie publique. Au moment où le drapeau du souverain Pontife fut arboré sur la nouvelle tour de Pontemole, le château Saint-Ange le salua d'un coup de canon. A ce signal toute la foule poussa un cri de joie qui se propagea jusqu'à Rome. L'émotion étoit universelle. Chacun agitoit son chapeau, et témoignoit son contentement par tous les moyens possibles. Le saint Père monta dans le Casino, qui est auprès de Pontemole, et y quitta son costume de voyage. Elle y reçut quelques personnes. Elle descendit ensuite, et entra dans le carrosse de cérémonie où elle devoit faire son entrée. Ce carrosse lui avoit été offert par S. M. catholique. Il fut traîné par des jeunes gens qui s'étoient préparés et habillés pour cela. Le cortége étoit ouvert par la commission d'Etat dans ses voitures. Elle étoit suivie de la cavalerie autrichienne et napolitaine. Le clergé de Rome, en procession, précédoit la voiture du saint Père, où étoient avec lui le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, et le cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, tous deux recommandables par leur zèle, leur dévouemment et leurs malheurs. Les généraux autrichiens et napolitains étoient à

droite et à gauche de la portière. Le peuple faisoit retentir les airs d'acclamations vives et réitérées. A la porte del Popolo, se trouva le sénat romain, qui harangua S. S. par l'organe de M. Rinaldo de Bufalo. La réponse du souverain Pontife mérite d'être rapportée. « Je remercie le sénat romain, dit-il, des témoignages qu'il me donne au nom du peuple. Rien cependant ne doit s'adresser à moi, mais tout à Dieu ». Après cette réponse si digne du chef de l'Eglise, le cortége entra dans la ville, qui étoit livrée à l'enthousiasme le plus vif. On se pressoit pour mieux voir le Pape. On le saluoit par de grands cris de joie. On lui demandoit sa bénédiction. Beaucoup ne pouvoient retenir leurs larmes. Quelle différence de cette entrée triomphale avec l'enlèvement furtif et la violence commise, il y a cinq ans, sur ce vertueux Pontife! Ce rapprochement se présentoit à tous les esprits. Le saint Père traversa la ville au milieu des acclamations universelles. Il se rendit d'abord à la basilique de saint Pierre pour y remercier le Tout-Puissant. Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, qui a abdiqué il y a déjà plusieurs années, et qui vit ici dans la retraite, attendoit S. S. sous le portique de ce premier temple de la chrétienté. Il se précipita aux pieds de Pie VII, qu'il vouloit embrasser; mais le saint Père lui tendit les bras, et entra avec lui dans l'immense basilique, où étoient aussi la reine d'Etrurie, S. A. R. Mme. la duchesse de Chablais, belle-sœur du roi de Sardaigne, les prélats, les seigneurs, et une foule de peuple. Après des actions de grâces rendues à l'arbitre des empires et au protecteur suprême de la religion, S. S. se remit en route pour se rendre à ce même palais Quirinal, d'où elle avoit été arrachée de nuit par les agens de la tyrannie. Elle n'y arriva que fort tard, et fut encore obligée, pour satisfaire un peuple nombreux, de paroître à plusieurs reprises à son balcon pour y donner sa bénédiction. Ainsi s'est passée cette journée mémorable, qui tiendra sa place dans les annales de la religion, et qui a consa-

cré le triomphe de cette puissance antique, qui, par la seule force de la prière a vaincu les ruses de la politique, les efforts de l'impiété, les violences d'un usurpateur, et la haine d'un ennemi perfide. Elle est donc bien solide cette chaire qui a résisté à tant de secousses, et il est bien aveugle celui qui se flatteroit encore de la renverser et de l'abattre.

— Nous recevons à l'instant une lettre de Rome, qui nous mande que le Pape vient de faire emprisonner quatorze individus, convaincus d'avoir favorisé la violence commise sur sa personne, en prêtant secours aux François qui vinrent violer son asile, et l'enlever par les fenêtres de son appartement, dont le saint Père lui-même avoit fait barricader les portes.

La même lettre nous mande que D. Francisco, un des fils du roi d'Espagne, doit être promu au cardinalat. S. S. a nommé camerlingue du Saint-Siége, S. Em. le cardinal Mattei; grand-pénitencier, le cardinal di Pietro; prodataire, S. Em. le cardinal Galeppi; et grand-archidiacre de Saint-Jean de Latran, le cardinal della Somaglia.

— Il a été célébré, le 8 juin, à Saint-Roch, un service solennel pour les Princes et les Princesses, victimes de la révolution. Mme. la duchesse d'Angoulême s'y est rendue en grand deuil, accompagnée de ses dames d'honneur et de ses officiers de service, également en habit de deuil. S. A. R. étoit placée dans le banc des marguilliers en face de la chaire. M. de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, a officié pontificalement. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé de Quélen, dont l'élocution, pleine de sensibilité, a fait plusieurs fois répandre des larmes à l'auguste Princesse, modèle de piété filiale et de toutes les vertus. Il y avoit dans le chœur un grand nombre de personnes de distinction, entr'autres, M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, et plusieurs évêques.

CHARTRES, *le 1er. juin.* Un service solennel pour les deux Rois et les deux Princesses que nous avons perdus, a eu lieu aujourd'hui dans l'église Notre-Dame;

cette vaste basilique, qui a été, pendant plusieurs siècles, la cathédrale du diocèse le plus étendu du royaume de France, avoit été disposée pour la cérémonie, par les soins de MM. les administrateurs de la fabrique : au milieu de l'enceinte du chœur, qui étoit tendu en noir, décoré des armes de France, avec le chiffre de S. M., et des armes de l'antique patrone de l'église, s'élevoit un beau catafalque, autour duquel brûloient un grand nombre de cierges.

Toutes les autorités et les corps civils et judiciaires ont assisté au service; sept à huit cents hommes habillés de noir, parmi lesquels on distinguoit plusieurs chevaliers de Saint-Louis et un grand nombre de dames en habit de deuil, MM. les officiers et autres militaires qui se trouvoient à Chartres, ayant tous un crêpe au bras, et une foule immense de citoyens de tous états, remplissoit l'église.

M. l'abbé Letourneur a prononcé un discours, dans lequel, en représentant à tous les François les crimes qui ont causé la mort de Louis XVI et d'une partie de la famille royale, il a rappelé la bonté, les vertus et l'innocence des illustres victimes.

Cette triste cérémonie avoit attiré plus de monde que les plus brillantes solennités, et tous les assistans paroissoient pénétrés d'un recueillement religieux.

Avis à nos Abonnés.

Nous recevons fréquemment des pièces, des relations, des discours que des Abonnés ont la bonté de nous envoyer et dont nous les remercions. Mais il ne nous est pas toujours possible de les mettre dans leur entier. Il y a tel de ces articles qui rempliroit seul une de nos feuilles. Nous devons consulter l'intérêt commun, et le désir général. Nous sommes donc obligés, quoiqu'à regret, de faire des retranchemens dont nous croyons qu'on ne peut nous savoir mauvais gré, puisqu'ils ont pour objet de faire ce que nous jugeons de plus utile et plus agréable à la pluralité de nos lecteurs. Sans doute, il nous seroit commode d'insérer en entier des pièces toutes faites, et qui nous épargneroient un travail. Mais nous nous devons à tous; et dans la quantité de pièces que nous recevons, nous ferions encore plus de mécontens si nous voulions les insérer dans leur entier, puisqu'alors nous serions obligés d'en négliger plusieurs, faute de place. C'est donc

servir les uns et les autres que de réduire chacune de ces relations. De cette manière elles trouveront toutes leur place, un peu plutôt, un peu plus tard.

C'est aussi le lieu de répondre à un autre reproche qu'on nous a adressé de quelques endroits. Des Abonnés se sont plaints que nous copiions les autres journaux, dans des articles où précisément c'étoient eux qui nous copioient. Nous en avons une preuve toute récente. Dans notre numéro XV, nous avions parlé d'une cérémonie qui a eu lieu à Montmorency, et dont la relation nous avoit été adressée. Ce numéro a paru, à Paris, le samedi 11 de ce mois. Les journaux du lendemain nous ont fait l'honneur de copier cet article. Nous ne leur reprochons pas; mais nous sommes bien aises de le faire remarquer à nos Abonnés pour notre justification. Plusieurs de nos Abonnés de provinces chez lesquels la poste ne va pas tous les jours, recevront notre numéro plus tard, et croiront que nous avons puisé chez les autres, ce que les autres, au contraire, ont puisé chez nous. Il est juste que chacun revendique son bien, et se fasse honneur de ce qui lui appartient. Que l'on consulte les dates, et l'on verra que nous ne méritons pas le reproche que l'on nous adresse. Les Abonnés de Paris ne nous le feroient pas, parce que recevant notre Journal dès qu'il paroît, ils y trouvent, dès le jour même, ce qu'on juge à propos de nous emprunter le lendemain. Le *Journal des Débats* a eu une seule fois la délicatesse de nous citer à la fin d'un article copié textuellement de notre feuille; c'est l'extrait du sermon de M. l'évêque de Troyes. Il a rapporté, mot pour mot, notre préambule et nos reflexions, et a eu l'honnêteté de mettre que cet article étoit *extrait de l'Ami de la Religion et du Roi*. Mais il ne se croit pas toujours obligé à nous nommer. Dans la même feuille, du 2 juin, où se trouve cet extrait, il y a un article de Rome, qui est aussi entièrement copié de notre numéro XII, qui avoit paru la veille. Seulement on en a retranché le commencement et la fin. Mais le milieu est absolument semblable. De même, dans le *Journal des Débats*, du 5 juin, on a copié notre article de la veille, daté de Paris, au commencement des nouvelles ecclésiastiques. Nous n'attachons pas à cette priorité plus d'importance qu'elle ne mérite; mais puisqu'on nous reproche de suivre les autres, il est bon de montrer que nous avons, au contraire, sur eux l'initiative. Nous nous flattons que, pour la partie des nouvelles ecclésiastiques, nous serons les premiers à donner ce qu'il y a de plus intéressant, à cause de nos relations et de notre correspondance, qui nous mettent à même de satisfaire, à cet égard, l'empressement du lecteur. Nous regardons cette partie comme la plus importante de nos attributions, et nous y donnerons toujours l'attention, le soin et le zèle qu'elle mérite.

Le portrait de sa Sainteté Pie VII, gravé par M. Courbe, fait d'après nature, en 1814. Cette estampe réunit à la ressemblance un travail soigné. A Paris, chez l'auteur, Montagne Sainte-Geneviève, n° 23; Girard, place Saint-Sulpice; et Ad. Le Clere, quai des Augustins; prix, 2 fr., et 3 fr. avant la lettre.

La Régence à Blois, ou les derniers momens du Gouvernement impérial, recueillis par un habitant de Paris, réfugié à Blois.

C'est un spectacle toujours curieux pour un observateur que le passage d'un ordre de choses à un autre. Mais quand la révolution est subite, quand elle frappe des dominateurs détestés, qu'elle relève une famille auguste, et qu'elle se fait d'ailleurs avec le moins de désastres possible, alors l'intérêt s'accroît, et les plus petites particularités excitent la curiosité et deviennent précieuses pour l'histoire. Alors on doit désirer qu'elles soient recueillies par un témoin calme, attentif, exact, qui raconte simplement ce qu'il a vu. C'est le service que vient de rendre l'auteur de l'écrit que nous annonçons. Transporté par les événemens loin de la capitale, il a vu se dissoudre à Blois cette machine colossale qui avoit épouvanté le monde. Il a recueilli les derniers soupirs d'un gouvernement bruyant et dévastateur. Son écrit doit entrer dans les matériaux de nos annales, et sera consulté par ceux qui rédigeront notre histoire. Il est plein d'art, d'esprit et de mesure. L'auteur ne se permet ni reproche, ni réflexions amères contre ceux dont il a vu la chute. Il raconte les faits, et est fort sobre d'accessoires. Il a su donner à son écrit une forme très-piquante en ayant l'air du calme, de l'impartialité, et même du respect. Ainsi, quand il parle des ministres et des per-

sonnes les plus élevées en autorité sous ce régime expirant, c'est toujours avec les formules qui convenoient à leurs dignités passées. Il ne manque jamais de nommer *leurs excellences*, *leurs altesses*, *leurs majestés*. Il ne parle qu'avec une réserve amusante de leur frayeur, de leur embarras, de l'incertitude de leurs démarches. Les égards qu'il montre pour eux relèvent l'éclat de leur disgrâce. Il n'a point l'air de vouloir s'égayer à leurs dépens, et n'en est que plus plaisant quand il rapporte, avec une apparente bonhomie, leur empressement à fuir, le soin qu'ils prirent de se distribuer le trésor, et tout à coup leurs soumissions auprès d'un général allié, et leur langage humble et *obséquieux*, si différent de celui qu'ils tenoient la veille. Nulle part l'observateur n'insulte à leur chute, mais il ne leur en épargne aucun détail. Il est sobre dans ses réflexions, mais ses traits n'en font que plus d'effet. Sa réserve n'est pas sans malice, et sa simplicité n'est pas sans finesse. Ainsi, ce petit écrit, outre le merite de l'à-propos et l'intérêt du sujet, se recommande par sa forme, par la modération qui y règne, et en même temps par des tournures pleines d'esprit et de sel. On peut conjecturer, en le lisant, que l'auteur est en état de s'appliquer à des ouvrages plus importans.

Cette relation marquera dans la liste des brochures éphémères que la circonstance a fait éclore, et que le même jour souvent a vu naître et mourir.

Oraison funèbre de Louis XVI, Roi de Navarre, prononcée à Jersey, le 21 janvier 1794, par un ecclésiastique, réfugié dans cette île (1).

Lorsqu'arriva l'affreux attentat qui nous arrache encore des larmes, la France, courbée sous le joug, ne put ni faire éclater son deuil, ni laisser entendre ses plaintes douloureuses. Muets de terreur, nous fûmes contraints de soupirer en secret, et on ne pouvoit parler tout haut d'un crime atroce que pour y applaudir. Ce ne fût que sur une terre étrangère que les bons François, les ames religieuses et sensibles, purent manifester librement leur tristesse et leur indignation. Ce ne fut que là qu'il fut permis d'adresser des hommages publics à la mémoire du meilleur et du plus malheureux des rois, et d'appaiser, par des expiations solennelles, la colère du ciel, offensé par la plus grande des iniquités.

Ce discours, dont nous avons parlé, fut prononcé dans l'île de Jersey, qui étoit alors le refuge de plusieurs milliers de prêtres et d'émigrés. Presque tout le clergé, et la noblesse de Bretagne et de Normandie étoient rassemblés dans cette île, et se flattoient encore d'un retour prochain dans leur patrie. Les prêtres y avoient érigé des chapelles où ils faisoient l'office, prêchoient et donnoient les secours de la religion, non-seulement à leurs compatriotes, mais encore aux habitant de l'île, dont plusieurs se firent catholiques.

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 50 c. port franc. Au bureau du Journal.

Là étoit M. l'abbé Carron, si célèbre par son zèle charitable, son dévouement et ses bonnes œuvres. Ce fut lui qui conçut, le premier, l'idée de faire un service pour le Roi, et qui engagea un ecclésiastique à composer le discours que nous présentons. Ce discours fut très-goûté, et l'auteur le prononça dans plusieurs occasions pareilles, soit à Jersey, soit à Londres, où il se rendit depuis. Il ne s'est pas nommé en tête de son oraison funèbre, et nous respecterons la modestie qui lui a fait cacher son nom. Nous devons dire néanmoins que son discours nous a paru sage et chrétien. L'auteur y a mis, sinon de la chaleur, au moins de l'intérêt, et en même temps la modération qui convenoit à la chaire. Il déplore, comme il le devoit, un malheur affreux, mais sans y mettre d'amertume ni de vengeance. Il appelle, au contraire, les miséricordes du Seigneur sur cette terre de sang, et il invite tous les François à rouvrir leurs cœurs à la voix de la religion et au cri de la vertu.

Ce discours pourra être lu avec fruit par les fidèles, et surtout par les ecclésiastiques qui auroient à parler sur ce sujet, et qui trouveront ici des sentimens et des pensées propres à leur en inspirer d'autres et à leur faciliter leur travail.

---

*Aux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi (1).

Monsieur, voulez-vous bien donner place dans votre Journal aux observations suivantes :

---

(1) Nous donnons cette lettre telle que nous l'avons reçue, et en avouant même que nous ne partageons pas entièrement l'opinion de l'auteur, au moins dans toute son étendue.

S. M. vient d'ordonner que les usages romains fussent substitués à ceux de Paris, et exclusivement employés pour le service de la chapelle royale. En prenant cette détermination, S. M. donne un exemple qu'il seroit bien à désirer de voir incessamment imiter par toutes les églises du royaume. En effet, depuis un demi-siècle environ (1), des intentions pieuses, sans doute, mais qui peut-être n'avoient point été suffisamment examinées, ont porté un certain nombre de prélats et de chapitres diocésains à abandonner les usages romains qui subsistoient en France depuis l'origine de la foi, pour y substituer une liturgie et des rits particuliers. Cette opération a produit un inconvénient bien sensible, c'est une diversité d'usages fort incommode, et qui véritablement ne semble pas parfaitement conforme à l'esprit de l'Eglise, qui n'a qu'une même foi, qu'un même baptême, qu'un même sentiment, qu'un même langage.

En effet, en supposant même que, dans la réforme des bréviaires, ont ait réussi à faire disparoître certains défauts de détails qui se rencontroient dans quelques parties de la liturgie romaine; que l'on soit parvenu à avoir des hymnes de meilleur goût, quelques leçons mieux choisies, quelques applications plus ingénieuses des textes de l'Ecriture, ces avantages peuvent-ils se comparer à ceux qui résultent de cette unanimité de sentimens et d'expressions qui naissent

(1) Cela n'est pas exact. Il y a bien plus long-temps qu'on avoit commencé, en France, à s'occuper de liturgies nouvelles, et l'auteur nous paroît déprécier trop les travaux des hommes estimables et savans qui s'y étoient livrés.

(*Note des Rédacteurs.*)

de la seule unité de liturgie? Qui peut remplacer auprès d'une ame fidèle l'impression profonde que produit cette seule réflexion : ce que je demande en ce moment au Seigneur, lui est demandé en ce même instant par tous les chrétiens répandus sur toute la surface de la terre; et quelle ferveur ne résulte pas d'une semblable pensée? Mais, indépendamment de cette considération, les avantages même dont nous venons de parler sont compensés par des défauts bien réels dont sont attaquées toutes les liturgies nouvelles; c'est qu'il y règne généralement une sorte de prétention à l'esprit, à la profondeur, à l'érudition; et qu'en général, celles mêmes qui sont les plus parfaites sont bien éloignées d'avoir l'onction qui règne dans la liturgie romaine. Cette liturgie, ouvrage de la primitive Eglise, possède un caractère de sainteté qui atteste son origine. Corrigée lentement, de siècle en siècle, elle n'offroit que de légères imperfections de détail qu'il étoit facile de faire disparoître, et ces défauts, légers en eux-mêmes, étoient bien compensés par les sentimens d'une piété profonde qu'on éprouvoit en la méditant.

Il faut donc espérer que successivement les divers diocèses du royaume sentiront la nécessité de se rapprocher, sur ce point même, de l'unité qu'il est si désirable de conserver dans toutes les parties de la religion. Une circonstance décidera tôt ou tard ce retour : c'est l'épuisement des livres propres aux usages particuliers. Au reste, cette uniformité n'est point si éloignée que l'on pourroit le croire : les usages romains sont encore aujourd'hui en vigueur dans un grand nombre de diocèses. On sait, par exemple, que sur les soixante, tant évêchés qu'archevêchés,

compris en de-çà des Alpes, vingt-deux suivent le romain, vingt le parisien, et dix-huit des usages particuliers; ceux-ci reviendront naturellement les premiers à l'usage romain par la cause que nous venons d'indiquer : les autres pourroient y revenir par une seule opération.

Nous ne terminerons point ces observations sans faire mention d'un petit écrit que nous avons sous les yeux, et qui a pour titre : *Considérations sur la nécessité de rétablir le chant de l'Eglise de Rome dans toutes les Eglises de la France*; par M. Choron, correspondant de l'Institut. L'auteur de ce petit ouvrage, publié il y a quelques années, n'envisage la question que par rapport au chant dont il annonce s'être particulièrement occupé. Il assure que les chants de l'Eglise de Rome méritent la préférence, premièrement, à cause de leur supériorité sur tous les autres, qui n'en sont que des imitations généralement défectueuses; secondement, à cause de leur origine, vu qu'ils sont le seul reste de la musique des Grecs et des Romains, reste très-précieux, quoique très-défiguré; troisièmement, enfin, à cause de l'utilité dont ils sont à l'art musical, ayant été l'objet des travaux de tous les compositeurs du seizième siècle, les plus savans qui aient jamais existé. Nous renvoyons les amateurs en ce genre de discussion, à ce petit ouvrage, qui se fait lire avec intérêt (1).

---

(1) 15 pages d'impression : 1811; prix, 60 cent. A Paris, chez l'auteur; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Cette ville est encore dans le mouvement de joie et d'enthousiasme qui suit un événement aussi heureux que celui dont elle vient d'être témoin. Un concours nombreux de peuple remplit encore les places et les rues, et témoigne sa joie du retour de notre souverain. S. S. a passé la journée du 25 dans son palais. Elle avoit besoin de prendre un peu de repos après les fatigues de la veille et après un si long voyage. On est toujours étonné que sa santé ait pu résister à tant de secousses. Le 25, S. S. a reçu à Monte-Cavallo la visite du roi Charles IV et de la reine son épouse. On a remarqué qu'ils étoient accompagnés de leur ancien ministre, qui du moins leur est resté fidèle dans leur retraite. S. M. le roi Charles-Emmanuel de Sardaigne est aussi venu au palais du saint Père, avec lequel il a eu une longue conférence. Enfin le soir, le Pape a reçu M. Lucien Bonaparte, qui arrivoit d'Angleterre, et qui avoit donné, il y a quelques années, avec tant de courage, des preuves de son attachement à la cause pontificale. Le 26, S. S. est sortie, à la grande satisfaction du peuple avide de revoir le chef de l'Eglise. Elle s'est rendue, suivant l'ancien usage, à l'église des pères de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri. C'étoit le jour de la fête de ce saint. Il y a eu chapelle pontificale, et la messe solennelle a été célébrée par le cardinal Pacca, assisté des cardinaux Ruffo, Caracciolo et Litta. S. S. entendit ensuite une messe basse dans la chapelle de Saint-Philippe de Néri. On l'a vue avec plaisir signaler son rétablissement dans sa capitale en reprenant les pieux usages de ses prédécesseurs. On s'attend à une promotion de cardinaux, devenue d'autant plus nécessaire, qu'il y a long-temps que le sacré collége n'a été réduit à un aussi petit nombre.

MADRID. Notre révolution politique peut bien être

appelée aussi une révolution religieuse. L'ennemi de l'Espagne avoit travaillé avec ardeur à y détruire la religion par les violences commises sur le clergé séculier et régulier. On sait, ou plutôt on ne sait pas quelle énorme quantité de prêtres et de religieux furent enlevés de leurs paroisses et de leurs couvens, traînés en France, réduits à la misère, privés de tous secours. Un grand nombre ont péri dans cet exil honorable; car quel que soit le jugement que l'on se permette de porter sur la conduite particulière de ces malheureux proscrits, la résistance qu'ils opposèrent à l'oppression ne leur sera plus sans doute imputée à crime. Ils partagèrent l'esprit et l'enthousiasme général de la nation, ils soutinrent ses efforts par les moyens que leur donnoit leur ministère. Ils ne méritent pas plus pour cela le nom de fanatiques, que les autres Espagnols n'ont mérité celui de rebelles, qu'on leur donnoit si ridiculement. Nous ne parlons pas de ceux qui ont pris les armes, mais de ceux qui, par leurs discours, ont pu contribuer à soutenir le courage de leurs compatriotes. Quoi qu'il en soit, l'intérêt général aujourd'hui est d'ensevelir tous les torts dans l'oubli, et en même temps d'honorer tous les services. Aussi il paroît que le clergé va reprendre sa portion légitime d'influence et de considération. Déjà le roi, dans sa proclamation du 4 mai, a payé un tribut d'hommages à la conduite loyale du saint et respectable évêque d'Orense, de ce prélat digne des premiers siècles par la pureté de ses principes, par la noble fermeté de son caractère, et par son attachement inviolable à la foi et au sang de ses maîtres. Il avoit refusé de reconnoître les nouveaux cortès, et l'exemple d'un prélat si pieux et si vénéré n'a pas peu contribué peut-être à renverser l'édifice informe qu'on vouloit élever. S. M. vient de prendre diverses mesures qu'elle a jugées conformes à l'intérêt et au désir de ses peuples. Elle a donné deux décrets, l'un sur la restitution des biens vendus, l'autre sur la rentrée des religieux des différens ordres dans leurs

couvens. En applaudissant à ces réglemens, on s'attend qu'on admettra dans leur exécution les modifications et les tempéramens les plus propres à tout concilier. On peut s'en reposer, à cet égard, sur la bonne volonté d'un prince qui paroît animé du désir de terminer nos malheurs, et de nous rendre le repos. Il sentira mieux que personne la nécessité d'imposer un frein à l'exagération d'un faux zèle, et de pacifier tous les différends par une sage condescendance. Il y a eu, à cet égard, des excès qui ont besoin d'être réprimés. Après une si grande tourmente, il est difficile qu'il ne reste pas un peu d'agitation. Ces jours derniers tous les chefs des couvens et autorités ecclésiastiques ont salué S. M. et les infans. Ces princes les ont accueillis avec une distinction qui a été remarquée. Le roi a permis que les religieux lui baisassent la main, et a promis de s'occuper de leurs affaires avec un intérêt particulier. On ne doute pas que S. M. ne s'entende avec la cour de Rome, et ne cherche à concilier à la fois les intérêts de la religion, les ménagemens qu'exigent les circonstances, et ce besoin de concorde et de paix que nous sentons tous.

Leyde. On a publié dans cette ville et dans toutes les Provinces-Unies la nouvelle constitution, décrétée pour notre pays, et sanctionnée le 29 mars dernier. Elle renferme un grand nombre d'articles. Ceux qui regardent la religion, ont particulièrement fixé l'attention de toutes les communions religieuses. Il est dit, chapitre VIII, article 133, que la religion protestante est celle du souverain. Les articles suivans accordent une égale protection à toutes les religions existantes, la tolérance de tout culte public, le paiement par l'Etat du culte dominant, et la jouissance des subsides accordés précédemment aux autres établissemens religieux. Ces articles ne nous ont pas étonnés. Nous nous attendions bien que la croyance dominante seroit favorisée de préférence. Mais l'article 139 a jeté l'alarme parmi les catholiques. Il est ainsi conçu : *Le prince souverain, indépendamment et sans*

préjudice du droit et de l'obligation d'exercer sur toutes les communions religieuses telle surveillance qui sera trouvée utile aux intérêts de l'Etat, a en outre le droit de connoître et de régler les institutions de celles de ces communions qui, en vertu d'un des articles précédens, jouissent de quelque paiement ou subside du trésor public. Cet article, de la manière dont il est rédigé, se concilieroit difficilement avec les principes de l'Eglise catholique. Les catholiques ne pourroient reconnoître dans un prince le droit de régler leurs *institutions*. Cette expression *institutions* est générale, et semble renfermer aussi le spirituel. Si c'est-là le sens qu'on lui donne, cet article attribueroit au souverain une suprématie qui ne peut appartenir à un laïc, encore moins à un protestant. Aussi il inquiète et afflige extrêmement les catholiques. Depuis plus de deux siècles ils avoient été exclus de tout emploi et dignité civile. Ils étoient très-gênés pour la forme, la grandeur, et les autres accessoires du local destiné à l'exercice de leur religion. Ils payoient de fortes contributions annuelles pour obtenir la permission d'avoir des prêtres, et de pratiquer leur croyance sans trouble. Mais du moins ils jouissoient dans l'intérieur de leurs églises d'une pleine liberté, et le gouvernement ne se mêloit pas de leurs *institutions* religieuses. Il seroit bien étonnant qu'on fut moins favorisé aujourd'hui, qu'il est tant question de tolérance, et que la puissance civile prétendît régler les rits, la doctrine ou la discipline catholiques. Car, voilà ce que l'on craint, et une expression générale et indéterminée paroît motiver ces alarmes. On met les prêtres dans l'alternative, ou de reconnoître ce droit dans le souverain en acceptant quelque chose de l'Etat, ou de renoncer à tout avantage temporel, et de vivre d'aumônes, comme la plupart ont fait depuis deux siècles. Les laïcs qui ont quelque charge, ou quelque fonction publique, et qui sont attachés à la religion, sont embarrassés. Peuvent-ils prêter serment d'obéissance et de fidélité à une constitution qui consacreroit un principe

contraire aux leurs? Voilà ce qui agite les esprits. Il faut espérer, au surplus, que sous un prince doux et modéré, comme le nôtre, il n'y aura point de procédés rigoureux ni de réglemens incompétens sur nos *institutions*. Mais il seroit digne d'un souverain si équitable de ne pas laisser subsister une loi dont on peut abuser, qui effarouche les consciences, et qui, au moment d'une heureuse révolution, en diminue pour nous les douceurs et suspend l'effusion de notre joie. Nous espérions une entière liberté de conscience, et il seroit triste que notre affranchissement d'un joug étranger, que notre délivrance civile, dont nous nous sommes tant félicités, devint l'époque d'une plus grande gêne dans l'exercice de la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

Le Roi a nommé M. le comte Etienne de Durfort, capitaine-lieutenant de sa compagnie de gendarmes de la garde; M. le comte Charles de Damas, capitaine-lieutenant de celle des chevau-légers; M. le comte de Nansouty, capitaine-lieutenant des mousquetaires gris; M. le comte de La Grange, capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs; M. le duc de Mortemart, capitaine des cent suisses; M. le comte de la Roche-Jacquelin, commandant des grenadiers à cheval; et M. le comte de Vergennes, commandant des gardes de la porte. MM. de Durfort, de Damas et de La Grange, ont remercié hier le Roi à son passage pour la messe.

— Sur la présentation de candidats pour la présidence et la questure de la chambre des députés, le Roi a nommé M. Laisné, président, et MM. Maine-Biran et Calvet de Madaillan, questeurs.

— Le 10 juin 1814, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a reçu, comme chevalier de Saint-Louis, dans les formes d'usage, M. le marquis Eugène de Montmorency, à qui le Roi, étant à bord du *Royal-Georges* à Douvres, le 24 avril dernier, en avoit accordé le titre, avec permission d'en

porter la décoration, en attendant la possibilité de cette réception.

— Mgr. le duc d'Orléans est parti sans suite, la nuit du 10 au 11, pour Londres, où S. A. S. ne restera que quinze jours. Ce prince repassera par Paris, d'où il se rendra à Toulon. Il s'y embarquera sur une frégate françoise qui le conduira à Palerme. Après un court séjour, S. A. S. reviendra en France avec Mme. la duchesse d'Orléans, sa femme, ses deux fils, et sa sœur Mlle. d'Orléans.

— La santé de Monsieur, frère du Roi, est beaucoup meilleure. S. A. R. est partie, le 14 de ce mois, pour Saint-Cloud, où elle se propose de passer quelques jours. On espère que l'air de la campagne, et particulièrement la situation de ce beau lieu, contribueront à rétablir entièrement les forces du Prince, et qu'il pourra revenir bientôt à Paris, jouir de la joie que nous donne le retour de sa santé. Avant son départ, S. M. est allé lui faire une visite.

—S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été visiter le château et le parc de Versailles, le grand et le petit Trianon. S. A. a témoigné reconnoître, avec les sentimens d'une vive satisfaction, ces beaux lieux, témoins de son enfance, où tout lui inspiroit un touchant et doux souvenir. Animés par un juste retour des mêmes sentimens, les habitans de Versailles se sont empressés d'accourir autour de S. A. R., qui a accueilli leurs hommages et leurs vœux avec une extrême bienveillance.

— Les journaux anglois sont pleins des détails de l'arrivée et du séjour des deux souverains qui nous ont quittés pour aller visiter l'Angleterre. L'empereur de Russie et le roi de Prusse s'embarquèrent à Boulogne, le 6 juin, au bruit de l'artillerie de tous les forts. Une flotte angloise étoit allée à leur rencontre. Ils débarquèrent à Douvres le même jour, à six heures du soir. LL. MM. furent reçues par trois seigneurs que le prince régent avoit envoyés au devant d'elles. Le lendemain matin, à neuf heures, elles se mirent en route pour Londres. Une population immense couvroit les chemins. Les premières voitures de suite arrivèrent à Londres à neuf heures. L'empereur Alexandre y arriva à deux heures et demie dans le plus grand incognito, ayant trompé tous les yeux qui le

cherchoient, et ayant voyagé dans une voiture du comte Lieven, son ambassadeur. Il descendit à l'improviste à l'hôtel Pulteney, quand on le cherchoit encore sur la route; mais il dédommagea le peuple en se montrant plusieurs fois à son balcon. Il alla ensuite faire visite au prince-régent. Le roi de Prusse et ses fils arrivèrent vers trois heures. Mais rien n'égale la réception que le peuple de Londres a faite au maréchal Blucher. Il a témoigné une admiration et une estime extraordinaires pour ce brave général. Les jours suivans les deux souverains sont sortis plusieurs fois pour visiter la reine, les princes et princesses, et pour voir les monumens de la capitale. Le peuple se presse sur leur passage, et leur témoigne sa joie par les acclamations les plus bruyantes et les plus vives. Ainsi, ces princes recueillent partout le plus noble prix de leurs généreux efforts, le cri de l'admiration et l'hommage de la reconnoissance.

— Il a été publié par M. le directeur général de la police, une circulaire qui mérite d'être connue par l'esprit de sagesse et de mesure avec lequel elle est rédigée.

Paris, le 2 juin 1814.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'ordonnance rendue par S. M., le 16 du mois dernier, et portant création d'un directeur-général de la police du royaume, qui réunit les présentes attributions du ministre de la police générale et du préfet de police de Paris.

» Honoré, par la confiance du Roi, de cette mission importante, j'ai besoin, pour n'être pas effrayé de la tâche qu'elle m'impose, de songer que les premiers magistrats sont appelés à m'aider de leurs efforts et de leurs lumières. J'espère qu'avec une telle assistance, et en y joignant le tribut de quelque zèle, je parviendrai à satisfaire S. M.

» Ce qui doit surtout nous rassurer, Monsieur, c'est que le Roi ne demandera jamais de nous des services qui puissent coûter un scrupule à notre conscience, ni une hésitation à notre honneur. Trop long-temps la police a été l'instrument aveugle de la tyrannie; elle est enfin rendue à sa primitive et salutaire destination, celle de prévenir les délits pour se dispenser de les punir, et de défendre la société contre les maux secrets que les lois ne peuvent pas toujours atteindre.

» Il vous sera facile de détruire, dans l'esprit de vos administrés, ces préventions qui naguère étoient attachées au seul mot de *police;* aisément vous leur ferez entendre que cette institution prend son caractère dans celui du souverain; et que désormais, confidente assidue des volontés d'un bon Roi, elle ne se fera reconnoître que par les bienfaits d'une surveillance protectrice de l'ordre et des plus chers intérêts de la société.

» Ainsi, la police n'aura plus d'autre but que de veiller à la sûreté des particuliers, au maintien des mœurs, au respect de la religion, au repos de l'État; et, par des moyens inaperçus, elle tendra sans cesse à tourner les esprits vers ce qui est honnête et bon. Personne ne sera donc plus en droit d'accuser ses mesures ou de flétrir ses intentions. Tous les amis de l'ordre, au contraire, deviendront ses amis naturels, et même au besoin ses auxiliaires.

» Si la police, ainsi dirigée et secondée, trouvoit encore des détracteurs, ne craignons pas de le dire, ce ne seroit que dans les ennemis de tout gouvernement, dans ces hommes tourmentés du besoin, toujours renaissant, de troubler l'ordre général, dans lequel ils ne peuvent jamais trouver leur place. Mais nous saurons envelopper leurs démarches de la plus active surveillance, et, s'ils se livrent à des manœuvres ou à des tentatives criminelles, nous nous armerons contre eux d'une inflexible sévérité, et ils n'échapperont point à la répression.

» Quel magistrat pourroit donc désormais balancer à seconder la police dans la tâche qui lui est imposée, et se prévaloir encore des excès du passé, pour opposer ou la tiédeur ou le blâme aux espérances de l'avenir! Insistons, Monsieur, sur les différences qui séparent l'ancienne police de la nouvelle, afin de réhabiliter celle-ci dans la réconciliation qui lui est due, et préserver sa marche du plus fâcheux de tous les obstacles, la méfiance ou la haine des gens de bien.

» Préposée à la sûreté d'un gouvernement qui avoit tout à craindre, la police devoit tout comprimer; placée dans un continuel état de guerre contre les plus nobles sentimens et les plus douces affections, elle ne pouvoit se défendre qu'en employant les vices opposés.

» Mais aujourd'hui, au lieu de contraindre les esprits par

de secrètes persécutions, elle cherchera à les ramener par des persuasions paternelles.

» Au lieu de comprimer la pensée, elle lui laissera son essor, et n'arrêtera que les écarts de l'esprit qui pourroient blesser les mœurs ou troubler la paix de la société.

» Au lieu de répandre la terreur et la haine du gouvernement, elle fera aimer le Prince en le faisant connoître, et son secret sera de n'en avoir aucun.

» Au lieu de violer, dans l'ombre des nuits, l'asile des citoyens, elle veillera autour de leurs demeures pour protéger leur sommeil.

» Enfin, au lieu d'attenter, par une effrayante légèreté, à la sûreté individuelle, elle sera la première à défendre les citoyens de ces attentats; et si le maintien de l'ordre exige qu'un particulier soit arrêté, elle ne perdra jamais de vue que, dans ce cas extrême, toute rigueur inutile est un délit, tout défaut de consolation un tort envers l'humanité.

» Bornée à diriger les esprits vers des idées saines, les mœurs vers des habitudes paisibles, les sentimens vers l'amour du Roi et de la patrie, elle trouvera tout préparé chez le François pour d'aussi nobles impressions, et n'aura qu'une tâche facile à remplir. Heureux de l'inutilité de nos efforts, nous ne regrettons point cette pénible contention qui jadis étoit nécessaire sous un gouvernement contre lequel étoient armés tant de sentimens secrets, tant de haines invétérées.

» Loin de fatiguer le Prince par d'inutiles révélations, et ses sujets par des investigations importunes, que la police soit désormais tolérante, protectrice, discrète et paisible; enfin que, semblable à la goutte d'huile introduite dans les ressorts d'une machine compliquée, elle s'insinue doucement entre les rouages de la société, pour en faciliter les mouvemens, et qu'on jouisse de ses effets sans qu'on s'aperçoive et sans même qu'on lui en sache gré. Tel est son but, et tel sera son résultat; car je ne doute pas que MM. les préfets, les sous-préfets et les maires ne partagent sincèrement mes intentions et mes efforts pour servir le Roi selon ses vues paternelles.

» Je vous prie, Monsieur, de m'accuser réception de la présente, et d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée ». *Le comte* Beugnot.

Sur le retour du Pape à Rome.

L'ÉVÉNEMENT heureux qui vient de rendre à l'Eglise son chef, et à Rome son souverain, est si prodigieux, si important, si digne des méditations du sage et du chrétien, que nous avons cru qu'on nous permettroit d'y revenir encore, et de faire, à cet égard, quelques réflexions sur l'admirable conduite de la Providence dans cette protection signalée qu'elle accorde à son Eglise. Déjà deux fois l'orgueil humain s'étoit flatté d'abattre cette colonne antique, et de briser cette roche sacrée, et deux fois l'orgueil humain s'est brisé lui-même sur cette pierre. Deux fois l'impiété, en moins de vingt ans, a frappé le pasteur, dispersé le troupeau, enlevé les ornemens du sanctuaire, et livré la ville sacerdotale à la confusion, au vol, au pillage et à la violence. Deux fois le protecteur de l'Eglise a soufflé sur cette œuvre d'iniquité et sur ses auteurs, et a confondu, à son tour, leurs projets insensés. Les papiers publics ont rendu compte de la joie et de l'enthousiasme du peuple romain, à l'aspect de ce vénérable Pontife qui vient encore de lui être rendu. Cette joie est aisée à comprendre par la nôtre, et par l'état où ce peuple étoit réduit. Dans la première révolution, on lui avoit fait cadeau des droits de l'homme, des impôts, des réquisitions, des pasquinades républicaines, des apothéoses de Brutus, et des consuls qui n'avoient pas tout-à-fait la majesté des anciens, et il avoit eu la simplicité de regretter ses tableaux et ses statues qu'on lui avoit enlevés en attendant mieux, ses palais déserts, ses princes ban-

nis, son souverain expulsé, toutes les richesses taries, toutes les bourses épuisées. Cette fois-ci la révolution avoit pris une autre forme, et n'en avoit pas été plus douce. Le nouvel empereur valoit presque les Tibère et autres princes magnanimes, à la place desquels il s'étoit mis. Sa jactance et ses rodomontades étoient aussi ridicules que les facéties révolutionnaires. Que n'avoit-il pas fait pour Rome? Il lui avoit accordé l'honneur insigne de la déclarer la seconde ville de l'empire. Il avoit daigné lui donner son fils pour roi. Il en avoit fait un chef-lieu de préfecture. En dédommagement de ces avantages signalés, il y avoit introduit le régime militaire, les impôts sous toutes les formes, les droits réunis, et cette conscription si sage, si douce, si équitable. Eh bien! par une horrible ingratitude, le peuple romain s'est montré insensible à tant de bienfaits. Il osoit témoigner encore quelques regrets de se voir enlever un gouvernement sous lequel il ignoroit les exactions, les levées d'hommes, et les mesures arbitraires et fiscales du despotisme militaire. Il osoit se plaindre qu'on lui eût ravi son souverain, ses cardinaux, ses prélats, ses ministres, ses seigneurs, et cette foule de gens riches qui employoient son industrie, et lui assuroient un travail et des secours. Il osoit se plaindre de la dispersion de ces couvens où on lui prodiguoit tant d'aumônes, et de la solitude de ces palais où il étoit accoutumé à trouver une occupation utile. La tyrannie n'avoit pu le séduire. Fidèle à son prince, il avoit vu l'usurpation avec horreur, et ses agens avec mépris. L'histoire dira la fidélité de ces gardes que les caresses et les menaces n'ont pu ébranler, le dévouement de ces prélats doublement attachés à leurs devoirs comme sujets et comme chargés de fonctions particulières, l'attachement cons-

tant de ces cardinaux, de ces princes traités avec tant d'indignités, le zèle enfin de tout ce que Rome comptoit de bon, d'honnête et de respectable. Elle dira comment ils furent exilés, emprisonnés, bannis, traînés d'un lieu à un autre, frappés d'amende, privés de leurs biens, plongés dans l'indigence, uniquement parce qu'ils refusoient de reconnoître l'usurpateur, et de violer la foi qu'ils avoient jurée. Et comment, disoit naguère une voix éloquente, comment auroient-ils pu cesser d'être attachés à ce Pontife-Roi, qui, titulaire passager d'une dignité éternelle, et revêtu de la double lieutenance de la souveraineté unique de Dieu, réunit en lui tout ce qui peut inspirer le respect, la confiance et l'amour? Comment auroient-ils pu ne pas aimer un gouvernement dont l'économie est la base, dont la paix est le fruit, dont la douceur paternelle est le caractère distinctif; où les deux puissances réunies dans les mêmes mains ne peuvent jamais être rivales; où on ne parle pas de liberté, mais où il y a plus que partout ailleurs liberté de parler : où l'égalité n'est pas décrétée, mais où elle est réalisée; où on n'établit point de droit qu'il n'y a de distinction que celle des talens et des vertus, mais où de fait les vertus et les talens conduisent à toutes les distinctions, et où il n'y a pas jusqu'au fils de l'artisan et jusqu'au pauvre pâtre qui ne puisse devenir un Sixte-Quint? Qu'avoient-ils donc mis à la place de ce gouvernement tutélaire qui, depuis mille ans, fait le bonheur et la gloire de Rome? qu'avoient-ils mis ces rêveurs politiques et ces fabricateurs de pactes sociaux, qui jusqu'ici n'ont réussi à faire que des châteaux de cartes, aussitôt détruits qu'élevés, et en dernier lieu, ce fanfaron de gloire, qui sembloit se croire appelé à conquérir, à immoler et à détruire tout l'uni-

vers? Les premiers pensoient-ils remplacer par les fêtes républicaines et par les facéties à la Brutus, ces cérémonies si imposantes et ces solennités sacrées où la religion déploie toute sa pompe; et le second se flattoit-il de faire oublier, avec sa police, ses exactions et ses baïonnettes, le régime le plus doux et le plus paternel qui fût jamais? Que seroient devenus, sous la domination des uns, comme sous celle de l'autre, ces monumens, ces palais, ces basiliques augustes, élevés par la piété, modèles constans du goût, magnifiques ornemens de la ville éternelle? N'étoit-il pas évident qu'ils auroient dépéri, et que la capitale du monde chrétien n'auroit plus été bientôt qu'un vaste désert, où l'on n'auroit trouvé que l'ignorance, la misère et les ruines? N'étoit-il pas évident que Rome perdoit tout en perdant le chef de l'Eglise? Veuve de son prince et de son pasteur, elle voyoit du même coup ses honneurs détruits, ses richesses enlevées, le silence envahissant ses rues, et la détresse et la faim gémissans dans ses maisons croulant de toutes parts.

On se rappelle quels cris de joie poussa l'impiété lors de la première de ces révolutions. Comme on se félicitoit d'avoir brisé enfin le trône des prêtres! C'étoit le dernier coup porté au fanatisme. On osoit appeler le triomphe de la raison, ce qui n'étoit évidemment que l'ouvrage de la terreur et de la violence. Un message arrogant et menteur fut envoyé, à cet effet, par le Directoire aux Cinq-Cents. L'impiété se croyoit sûre de son fait. Elle avoit, dans cet écrit, rassemblé toute son audace, toute sa fureur, tous ses mensonges. Les tribunes de deux Conseils retentirent des mêmes accens, et tous les échos de l'impiété les répétèrent avec un redoublement d'allégresse et de jactance. Un auteur, que nous nommerons parce qu'il

est mort, Bourgoing, dans ses *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, n'eût pas honte de prendre aussi le ton de la dérision et de l'insulte. Qui leur eût dit alors que leur joie seroit si courte et leur triomphe si vain, et qu'au bout de deux ans, le successeur du pontife martyr de leur intolérance, retourneroit paisiblement dans sa capitale délivrée, et reprendroit son rang parmi les souverains?

Ce premier essai n'avoit pas réussi. On espéra être plus heureux dans une seconde tentative, dont se chargea un conquérant farouche, formé à l'école du Directoire. Il eût aussi la fantaisie de régner dans Rome. Il décida qu'un prêtre ne pouvoit être souverain, et que *les principes de l'empire* ne le permettoient pas. Il déclara nulle la donation de Charlemagne, dont il étoit incontestablement l'héritier; et dans des décrets formels, il accusa d'ambition, d'opiniâtreté et de hauteur le pontife le plus modeste et le plus doux qui fut jamais. C'est exactement la fable du Loup et de l'Agneau. Mais dans cette nouvelle entreprise, on crut avoir été bien plus habile et adroit que dans la première. Dans celle-ci, on avoit commis la faute de laisser les cardinaux libres, de sorte qu'ils avoient pu se réunir après la mort de Pie VI, et élire un nouveau Pape. On s'arrangea pour prévenir un semblable inconvénient. Le sacré collége partagea le bannissement et les disgrâces du souverain Pontife. Tous les cardinaux qui purent supporter la route, furent amenés en France, et on ne laissa précisément en Italie que ceux que leur âge très-avancé ou leurs infirmités rendoient peu redoutables; encore exigea-t-on qu'ils se retirassent chacun dans leur patrie. De cette manière, toutes les précautions étoient prises. La prudence humaine n'avoit manqué à rien, et tous les in-

convéniens étoient prévenus. Le sacré collége alloit s'éteindre dans l'exil, comme son chef. Plus de Pape, plus de moyens d'en avoir.

Mais illusions et chimères! que les pensées des hommes sont vaines, et combien leurs efforts sont impuissans! Voilà que tous ces projets insensés sont de nouveau confondus. Le Pape rentre dans sa capitale. Les compagnons de son exil et de ses souffrances sont rendus à la liberté. Rome recouvre son maître, ses prélats, ses princes, ses fidèles et généreux habitans. Le chef de l'Eglise est reçu aux acclamations unanimes d'un peuple opprimé pendant six ans. Quelle force l'a ainsi ramené sur son trône? Est-ce les armes à la main qu'il a reconquis ses Etats? a-t-il publié une croisade pour conquérir la ville sainte? a-t-il appelé tous les chrétiens à le venger ou à le défendre? Non; il a prié. Il a fait monter vers le ciel, comme Abel, le cri de l'innocence opprimée. Il a levé les bras, comme Moïse. Il a représenté à Dieu les maux de l'Eglise, les ravages de l'homme ennemi, les ruines du sanctuaire. Il lui a dit avec le Psalmiste : *Levez-vous, Seigneur, et agissez.* Et le Seigneur a entendu la voix de son Pontife, et il s'est levé, et il s'est chargé de le défendre. Comment méconnoître ici son action puissante? Elle est empreinte dans cette révolution en caractères qui frappent les plus aveugles. Quelle autre que la Providence auroit appelé des deux bouts du nord les instrumens de ses desseins? Jadis elle vit venir les *barbares du nord* pour châtier Rome païenne; aujourd'hui elle les amène pour délivrer Rome chrétienne. Elle rassemble pour ce but le Moscovite et l'Anglois. Elle fait marcher des légions étonnées de se trouver ensemble. Voilà deux fois qu'elle donne ce spectacle au monde. Voilà deux fois qu'elle relève son

Eglise par les mains de ceux qui ne reconnoissent point son Eglise. Elle arme l'hétérodoxe et le schismatique pour venir au secours du Saint-Siége; présage heureux d'une plus grande faveur encore. Elle n'inspire à tous les souverains que des pensées de paix et de modération. Elle leur fait sentir la nécessité de s'unir pour récréer ce qui étoit détruit, pour renouer les liens rompus, pour raffermir ce qui étoit ébranlé. Elle leur montre qu'il est de l'intérêt de l'Europe entière de conserver ce pouvoir éminemment moral et religieux, de rétablir ce père commun de la grande famille chrétienne, de le rendre indépendant pour le repos même de l'Europe, de reconnoître ses droits sur ses Etats, droits aussi réels au jugement de Voltaire lui-même, que ceux des autres monarques sur les leurs; de lui restituer enfin ces biens qu'on n'a pu lui ravir sans injustice, et qu'on ne pourroit lui retenir sans une égale injustice dans un moment où on rend à chacun ce qui lui appartient, où chacun est admis à faire valoir ses titres, et où il est de l'intérêt de tous de substituer le règne de l'équité, les égards, la reconnoissance des droits réciproques et la réparation des injures, aux excès de l'arrogance, de la force et de l'ambition. Ainsi, le Saint-Siége recouvrera non-seulement ses honneurs, non-seulement son autorité spirituelle qu'on ne sauroit lui ôter, mais aussi ses domaines temporels, dont la possession est consacrée par le temps, et garantie par l'utilité commune. Ce qui s'est fait à cet égard, est l'annonce de ce qui doit se faire encore. Déjà maître de Rome, le souverain Pontife le sera bientôt du reste de ses Etats, et même de ces légations qui lui appartiennent à aussi juste titre que telle et telle province à la puissance qui les recouvre aujourd'hui. Nous avons un gage de cette restitution

dans l'esprit de justice, de sagesse, de modération et de magnanimité qui a présidé à la dernière révolution, et qui paroît diriger les vues des cabinets et la conduite des souverains. Ils ne laisseront pas leur ouvrage imparfait, et ils consommeront le grand œuvre de la pacification générale par une mesure qui y mettra le sceau, et qui achevera de mettre en évidence la pureté de leurs intentions, et la loyauté de leurs efforts.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome, *3 juin*. Les promotions faites par S. S. et qui ont été rapportées dernièrement, doivent être rectifiées ainsi. Le cardinal Pacca la dignité de camerlingue; le cardinal Litta a été fait prélat de la Propagande; le cardinal di Pietro, grand-pénitencier; le cardinal Mattei, prodataire; le cardinal Consalvi, reprend sa place de secrétaire d'Etat; le cardinal Galeffi est secrétaire des requêtes; le cardinal della Sommaglia est archiprêtre de Saint-Jean de Latran, et le cardinal Scotti, de Sainte-Marie-Majeure. On a remarqué que dans la distribution de ces places et de ces titres, le saint Père a récompensé spécialement ceux qui ont montré plus de dévouement pour la cause de l'Eglise durant la dernière persécution, et on n'a pu qu'applaudir à ce juste prix de leur zèle et de leurs services.

S. S. a jugé à propos de destituer de tous ses titres Mgr. Maury, neveu du cardinal de ce nom, qui étoit prélat et chanoine de saint Pierre, et qui, soit lors de l'enlèvement du Pape, soit depuis, en plusieurs occasions, s'est montré un des agens de la tyrannie. La même punition a été portée contre huit autres prélats et chanoines de la même église, au nombre desquels sont MMgrs. Collicola, Nicolai et Vergani, lequel avoit accepté une place dans le Corps-Législatif. Ils sont ac-

cusés d'avoir favorisé les attentats et l'usurpation de l'ennemi du Saint-Siége. Le souverain Pontife a donné des ordres pour qu'on ne laissât pas approcher de son palais les ducs Braschi, Cesarini, Sforza et quelques autres seigneurs romains, qui ont pris part à l'usurpation. Il est même question de poursuivre des sous-préfets et autres, tels que MM. Marescotti, Palombi, Borgia, Vincenti, Piranesi, que l'on regarde comme plus coupables. On en a arrêtés quelques-uns. Des professeurs du collége romain ont été destitués de leurs places. S. S., dont tout le monde connoît la douceur et la modération, a jugé néanmoins ne pouvoir se dispenser de faire respecter son autorité, qui avoit été si fort méconnue dans les derniers troubles. Il est tout simple qu'elle ne confie ses grâces qu'à ceux qui lui ont été fidèles. Les autres doivent s'attendre à en être privés. C'est la moindre peine à laquelle ils seront soumis, et au total leur châtiment paroît jusqu'ici s'être borné là.

La même lettre de Rome, qui nous donne ces détails, ajoute que, vers la fin de mai, les troupes d'une puissance voisine continuoient à ravager les parties de l'Etat de l'Eglise qu'elles occupoient encore. S. S. s'étoit plaint et de cette occupation prolongée et de ces ravages, mais elle n'avoit pu obtenir encore justice. La même lettre articuloit plusieurs excès commis par les agens de la même puissance. Dans la province de Pérouse, deux subdélégués du Pape, envoyés pour prendre possession du pays, ont été emprisonnés. Il faut espérer que ces violences seront réprimées. Tous les souverains ont intérêt à ce que tout rentre dans l'ordre, et à ce que chacun respecte les limites qui lui sont assignées.

Paris. Pendant toute l'octave de la Fête-Dieu, S. M. a assisté au salut qui se célébroit à cinq heures du soir. Le jeudi, jour de l'octave, il y a eu aux Tuileries une messe plus solennelle. Le service de la chapelle royale se fait avec beaucoup de régularité. Il se dit tous les matins plusieurs messes, à différentes heures, pour la commodité des personnes du château, et on assure qu'à ces

messes, qui précèdent celle du Roi, et où le public n'est pas admis, assistent quelquefois de grands personnages qui se dérobent à la foule pour satisfaire leur piété, et qui y participent, dans quelques solennités, à ce que la religion a de plus auguste. Si, comme on ne peut en douter, l'impiété a fait tous nos malheurs, quelles espérances de sagesse et de calme ne peut-on pas concevoir sous une famille auguste qui honore la religion, et qui montre le désir de la faire refleurir?

— On s'est porté partout avec empressement, dès qu'il a été possible de le faire, à acquitter la dette que nous avions contractée envers les personnes augustes sacrifiées aux fureurs des partis. L'exemple qu'a donné, à cet égard, la Métropole, a été promptement imité, et chacun s'est joint avec zèle à ce concert de regrets, d'hommages, d'expiations et de prières que réclamoit le sang illustre qui avoit été versé. Dans toutes les paroisses de la capitale on a fait des services en leur honneur, et un grand nombre de fidèles ont regardé comme un devoir d'y assister en habits de deuil. D'autres églises ne se sont pas moins empressées de payer ce tribut. L'hôpital de la Salpétrière a célébré aussi un service. Le chœur étoit tendu de noir. Un catafalque, un clergé nombreux, une oraison funèbre, prononcée par M. Menessier, la présence des administrateurs de l'hospice, un grand concours de fidèles, tout a contribué à rendre cette cérémonie attendrissante pour un François et pour un chrétien. On nous mande de Bayeux qu'elle n'y a pas été moins imposante. Toutes les autorités de la ville se sont empressées de s'y rendre sur l'invitation de M. l'évêque, et de s'y joindre au clergé des paroisses, qui avoit été convoqué par le prélat dans sa cathédrale. Une nombreuse réunion de fidèles s'y étoit aussi portée, et unissoit leurs prières au chant de l'Eglise. A Caen, qui est du même diocèse, on a fait le même jour un service solennel dans l'église de Saint-Etienne, qui étoit précédemment une abbaye de Bénédictins, et où s'étoit réuni le clergé des autres paroisses. Toute la ville a pris part

à cette pompe funèbre. Cette portion du royaume n'a pas été une des moins prompte à témoigner sa joie du nouvel ordre de choses ou plutôt de ce retour à l'ordre. Nous apprenons de Tonnerre qu'il y a été célébré aussi, le 6 juin, un service pour le même objet. Le curé a prononcé un discours qui a fait verser des larmes, et quatre chevaliers de saint Louis étoient placés aux coins du catafalque. Les habitans de cette petite ville ont dû applaudir d'autant plus à la restauration d'une famille auguste, qu'ils ont plus souffert d'une guerre dont son retour seul pouvoit arrêter les calamités. Ils furent pillés au commencement d'avril, à la suite des désordres commis par les agens de la tyrannie, et ils ont chanté le *Te Deum* avec enthousiasme quand ils ont appris la chute de l'insensé qui opéroit notre ruine en courant à la sienne.

— Dimanche dernier, parmi les processions que le temps incertain et pluvieux n'a pas empêché de sortir, celle de Sainte-Valère a offert un spectacle curieux et édifiant. A l'entrée du Palais-Bourbon, qui se trouve sur cette paroisse, LL. AA. le prince de Condé et le duc de Bourbon attendoient la procession à genoux sur des prie-Dieu qu'on leur avoit préparés (1). Après avoir reçu une première bénédiction, les deux Princes accompagnèrent le Saint-Sacrement, chacun un cierge à la main, jusqu'au reposoir qu'ils avoient fait élever au bout de la longue avenue plantée d'arbres qui aboutit à leur palais. A la droite de l'autel, que couvroit une très-belle tente, on voyoit LL. AA. toujours à genoux pendant les cantiques qui s'y chantèrent. La station finie, elles voulurent encore accompagner la procession jusqu'à la sortie de leur palais, et y recevoir, de nouveau, la bénédiction. La piété de ces Princes, pendant tout ce trajet, a frappé et ému les spectateurs.

---

(1) Un journal a dit que M. le prince de Condé avoit assisté à la procession de Saint-Sulpice. C'est une erreur. S. A. demeure fort loin de cette paroisse.

AURAY. Qui peut avoir perdu le souvenir des horribles suites de la malheureuse affaire de Quiberon? De généreux François qui s'y étoient ralliés sous les drapeaux de l'honneur et du devoir tombèrent au pouvoir des républicains, et furent impitoyablement massacrés. Depuis cette affreuse époque, les ossemens desséchés d'une partie de ces honorables victimes étoient abandonnés dans un pré situé à un quart de lieue de l'établissement des Sourds-Muets de la Chartreuse d'Auray. Personne n'osoit réclamer pour eux les honneurs de la sépulture ecclésiastique; mais à peine apprit-on que LOUIS XVIII alloit enfin s'asseoir sur le trône de ses ancêtres, qu'on s'occupa des moyens de remplir cette obligation sacrée. Notre respectable prélat, M. Bausset de Roquefort, et M. Deshayes, curé d'Auray, eurent, à ce sujet, une conférence, dont le résultat fut l'ordre donné par M. l'évêque de déterrer ces restes précieux, dont la translation dans l'église de l'institution des Sourds-Muets fut fixée au 15 mai.

Le jour marqué, les habitans de la ville d'Auray et des communes environnantes, se rendirent en foule au lieu vulgairement connu sous le nom de Champ des Martyrs. Avant le départ du convoi, M. Deshayes fit un discours analogue à la circonstance. Le clergé étoit suivi des personnes les plus marquantes, dont vingt-huit avoient été choisies pour porter les cordons des draps mortuaires. La garde nationale marchoit ensuite, précédant une population immense.

Tel fut l'ordre du convoi jusqu'à la belle église de l'institution des Sourds-Muets, où une autre cérémonie funèbre aura lieu le 21 de ce mois. Mgr. l'évêque de Vannes y célébrera un service solennel pour ces intrépides défenseurs de l'autel et du trône, dont les ossemens seront déposés dans un mausolée, revêtu d'une inscription qui rappellera le souvenir de leur généreux sacrifice.

Si cette pieuse cérémonie rappelle d'affreux souvenirs, elle doit aussi faire couler les douces larmes de la reconnoissance. On sait que beaucoup d'habitans d'Auray rendirent des services aux malheureux pris à Quiberon. Ils

favorisèrent l'évasion de plusieurs. Ils donnèrent aux autres des secours et des consolations malheureusement peu efficaces, mais dont l'humanité doit leur savoir gré.

Le 29 avril, Mgr. l'évêque de Vannes fit un service dans la même église pour LOUIS XVI et quelques membres de son auguste famille. Cette pompe funèbre n'avoit pas encore frappé les yeux des fidèles Bretons.

— Les religieuses des Pays-Bas reprennent l'habit de leur ordre. On écrit de Grave, que les capucins de Velpe sont rentrés dans leur couvent. Des religieuses s'empressent aussi de se réunir dans celles de leurs maisons qui ont échappé à la destruction.

NOUVELLES POLITIQUES.

M. Conen de Saint-Luc, neveu de l'évêque de Quimper, du même nom, et fils d'un ancien président au parlement de Rennes, a été nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. Abrial fils. M. Réné de Bresses, membre de la cour royale de Paris, est nommé préfet de Limoges; M. le Boutillier, préfet du Var; M. de Gher, préfet de la Mayenne; M. Gamot, préfet de la Lozère, passe à la préfecture de l'Yonne. On donne encore pour certaines les nominations suivantes : à la préfecture de Dijon, M. Terray Desrozières; à celle de Montauban, M. Alban de Villeneuve, ex-préfet de Lérida; à celle de Bourbon-Vendée, M. Fremin de Beaumont, ex-préfet du département des Bouches-du-Rhin; à celle d'Angoulême, M. Milon; et à celle de Marseille, M. d'Albertas.

— La division d'infanterie des quatre régimens du Roi et de la Reine; celle de cavalerie, de même des quatre régimens du Roi et de celui de Berry, destinées à former la garnison de Paris, ont fait, le 16, leur entrée dans la capitale. Ces divisions, à leur arrivée, ont été passées en revue aux Champs-Elysées par LL. AA. RR. les princes duc d'Angoulême et duc de Berry, accompagnés de S. Exc. le ministre secrétaire d'Etat de la guerre. Lorsque les troupes sont arrivées, une députation des officiers-généraux et supérieurs de

la garde nationale de Paris, de cette belle troupe qui a rendu de si grands services, est venue recevoir ces braves destinés à partager le service honorable, mais pénible, qu'elle a fait dans la capitale depuis l'éloignement des troupes de lignes. M. de Montesquiou, en l'absence de M. le général Dessolles, commandant en chef, a adressé à MM. les officiers-généraux et supérieurs de la ligne, le discours suivant :

« Messieurs, la garde nationale de Paris nous a chargés de vous témoigner la joie que lui fait éprouver le retour si désiré de ces braves défenseurs de la France, qui, dans leurs triomphes, ont obtenu l'admiration de l'Europe, et, dans leurs malheurs mêmes, n'ont pas cessé de mériter la reconnoissance de leurs concitoyens, et l'estime de leurs ennemis.

» Aucune époque ne pouvoit, Messieurs, nous rendre votre présence plus chère ; vous remplacez, enfin, dans la capitale, les troupes étrangères que des fautes, qui ne vous appartiennent pas, y avoient conduites. La garde nationale s'empressera de seconder votre zèle pour le service du Roi et de la patrie ; elle s'enorgueillira d'être considérée par l'armée comme son auxiliaire ; de recevoir d'elle l'exemple d'un dévouement et d'une fidélité sans bornes, et de pouvoir répéter avec elle ce cri si cher aux François : *Vive le Roi* » !

Les officiers-généraux et supérieurs de la ligne ont accueilli avec le plus vif plaisir les expressions d'estime et d'affection de la garde nationale par les cris de *Vive la garde nationale parisienne!* Le général en chef comte Maison a répondu au discours de M. de Montesquiou de la manière suivante :

« Messieurs, les troupes de ligne, appelées par la confiance de S. M. à former la garnison de Paris, sont extrêmement flattées de l'honneur que vous leur faites; elles s'efforceront de mériter, par leur discipline et leur exactitude dans le service, l'estime et l'affection des habitans de la capitale; nous ambitionnerons surtout celles de la garde nationale, dont tout bon François a su apprécier les services, et admirer la conduite pendant les grands événemens qui viennent de se passer.

» Messieurs, nous sommes tous de la même famille, réunis, reconstitués sous le meilleur des Rois; citoyens et soldats, tous nos sentimens, tous nos vœux seront pour la gloire et le bonheur de notre souverain, de son auguste famille, qui assurent à jamais la prospérité de notre belle patrie. *Vive le Roi* ».

Une circonstance remarquable, et qui a causé une vive sensation aux nombreux spectateurs, a été de voir Mgr. le duc de Berry recevoir, à la tête de son beau régiment, le prince son frère, et ensuite défiler devant lui, à la tête des chasseurs du Roi, comme colonel-général de l'arme. Toutes les troupes qui ont défilé devant LL. AA. ont obtenu l'honneur de porter la décoration du lis.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 16 juin 1814.

Le ministre de la guerre, après avoir pris les ordres de LL. AA. RR. Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry, fait connoître, en leur nom, aux corps qui sont entrés aujourd'hui dans la ville de Paris, et dont les Princes ont passé la revue aux Champs-Elysées, que LL. AA. RR. sont entièrement satisfaites de la belle tenue et de l'excellent esprit qui les distinguent.

S. M., daignant apprécier la fidélité et le dévouement de tous les braves qui composent les régimens d'infanterie de ligne *du Roi* et de *la Reine*, d'infanterie légère *du Roi* et de *la Reine*, de cuirassiers *du Roi*, de dragons *du Roi*, de chasseurs *du Roi* et *de Berry*, et de hussards *du Roi*, autorise les militaires qui composent ces corps à porter la décoration du lis, qui leur sera remise par MM. leurs colonels respectifs.

La même autorisation est accordée à MM. les officiers-généraux et officiers d'état-major de ces deux divisions, comme une marque de la satisfaction de S. M.

Le ministre et secrétaire d'Etat de la guerre,

Comte Dupont.

— On assure que M. le comte de Vaugiraud, cordon rouge, et lieutenant-général de la marine royale, est nommé vice-amiral et gouverneur de la Martinique. Cet officier n'a point quitté nos Princes depuis le moment de leur départ de France. Il se distingua dans la fatale expédition de Quiberon, et fut chargé du commandement de l'île d'Yeu, en 1795, sous les ordres de Monsieur, comte d'Artois. Son fils unique est mort à la fleur de son âge dans la guerre de la Vendée; son frère, le marquis de Vaugiraud, a péri dans les massacres de septembre, victime de sa fidélité pour son Roi. On dit également

que le contre-amiral Linois est nommé gouverneur de la Guadeloupe.

— La première compagnie des gardes du corps, dite *la compagnie Ecossoise*, a été présentée à S. M. dans la nouvelle galerie qui conduit à la chapelle. S. M. a témoigné à ce corps toute la confiance qu'elle mettoit dans sa fidélité ; elle a rappelé les preuves de dévouement qu'elle avoit reçues des anciens gardes qu'elle voyoit encore dans leurs rangs. Les gardes du corps sont descendus dans le portique du rez-de-chaussée du côté de la chapelle ; M. le prince de Poix y a été envoyé aussitôt par S. M. pour faire prêter le serment. Cette cérémonie a été précédée d'un discours que le major de cette compagnie lui a adressé. Le ton franc, noble et dévoué de ce brave officier a pénétré dans toutes les ames ; les larmes couloient de tous les yeux ; les cris de *Vive le Roi!* sont partis de toutes les bouches. Rien ne sauroit exprimer l'élan et l'enthousiasme avec lesquels ont été prêtées les diverses parties du serment. Les gardes du corps ont juré d'être fidèles à S. M. : de ne jamais servir de prince étranger à la maison de Bourbon : de prévenir tous les complots qui seroient formés contre le Roi ; enfin de vivre et de mourir pour lui. Les cris de joie et d'amour, poussés avec ivresse, ont attiré le public de toutes les parties du jardin ; on montoit sur les balustrades, sur les grilles, pour voir ce spectacle intéressant. Les militaires mêlés dans la foule joignoient leurs vœux et leurs applaudissemens à ceux des gardes. Lorsqu'ils se sont séparés, on s'empressoit autour d'eux, on les félicitoit de leur zèle, et du bonheur qu'ils alloient avoir de servir un maître si aimé, et si digne de l'être.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription est expirée le 20 juin, et celles qui expireront au 20 juillet prochain, sont priés de vouloir bien renouveler, s'ils ne veulent point éprouver de retard : nous les prions, en conséquence, de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert à envelopper chaque numéro. Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu. Il faut avoir soin de charger les lettres qui renferment des valeurs. Celles qui contiennent des reconnoissances doivent être affranchies, ainsi que le port de l'argent payé : *toutes celles qui ne le seroient pas ne seront pas retirées de la poste.*

De l'état religieux.

Après vingt-cinq années de révolution, au moment où, éclairés par tant d'expériences malheureuses, nous abjurons les maximes des novateurs pour retourner à nos vieilles institutions, il est permis de jeter un regard douloureux sur ces monumens que la sagesse de nos pères avoit établis pendant un si grand nombre de siècles, et qu'un moment de folie a renversés. Dans l'impuissance dans relever toutes les ruines, il est permis du moins de recueillir ce que nous en pouvons retrouver de débris précieux. Arrêtons-nous un moment sur une des œuvres les plus antiques de la piété et de la sagesse humaine, sur l'état monastique.

Long-temps l'objet de la vénération des peuples, les ordres religieux devoient être en butte à toute la fureur de la philosophie. On leur chercha des crimes, et surtout des ridicules : ils répondirent par des raisons à des sarcasmes, et succombèrent. Aux railleries succédèrent bientôt des déclamations : des abus leur furent reprochés comme des vices; ce qui étoit bon fut calomnié; on dissimula les services qu'ils rendoient à la société; ceux qu'ils rendoient à l'Eglise furent produits comme de nouveaux titres de proscription. Quelques ministres, séduits ou intimidés, prêtoient l'oreille à leurs accusations; et malheur à qui osoit élever la voix pour les défendre.

A cette époque, deux jeunes ecclésiastiques entreprirent de répondre à tant d'imputations injustes ou exagérées, dans un ouvrage publié, en 1784, et inti-

tulé : *De l'Etat religieux*. Les auteurs remontoient à l'origine des ordres monastiques, en suivoient l'histoire jusqu'à nos jours, en observant le but de leurs premiers fondateurs, l'objet et l'esprit de leurs institutions, et le tableau des bienfaits qu'en avoient reçus la religion et la société

Nous voyons les premiers cénobites fuir le monde, d'où les chassoient les persécutions des empereurs et le scandale des mœurs païennes, et chercher la solitude pour y pratiquer, sans crainte et sans distraction, les vertus évangéliques. De ce nombre sont saint Paul et saint Antoine. Au 4e. siècle, saint Pacôme est le premier qui trace une règle aux solitaires, et les réunit en congrégation. Bientôt l'Orient se peuple de pieux anachorètes. Des monastères s'établissent en Palestine, en Syrie, en Egypte, et jusque dans les déserts les plus reculés de l'Afrique. Enfin, cette profession se propage dans tout l'Occident, et saint Martin pose les fondemens du premier monastère en France.

« Aimez Dieu, votre prochain; priez sans cesse; » mortifiez vos sens; soyez humbles »; telle étoit d'abord la règle commune, la règle unique de tous les religieux; et telle fut ensuite la base éternelle de tous les statuts monastiques.

Quelle étoit l'existence de ces premiers solitaires? Voués aux plus rudes exercices de la pénitence, séparés non-seulement du monde, mais, en quelque sorte, de la nature, ils avoient choisi pour asiles des terres incultes et inhabitables; et le premier tribut qu'ils payèrent à la société, dont ils ne recevoient aucun secours, fut de faire prospérer l'agriculture dans des lieux où des hommes moins patiens et moins endurcis au travail, n'auroient pu obtenir de la terre aucune production. Cependant leur sobriété leur lais

soit encore un superflu, et ils pouvoient remplir tous les devoirs de la charité : car, selon l'expression de saint Augustin, « les moines, qui semblent se passer » du reste des hommes, ne peuvent se passer de les » aimer ».

A mesure que les établissemens religieux se perfectionnèrent, ils se rapprochèrent des villes, et des rapports plus immédiats s'établirent entr'eux et le monde : ce fut alors que leurs travaux et leurs services devinrent plus importans. Qui peut ignorer ce que doit aux moines la civilisation? Qui ne sait que, lors de l'invasion des peuples du Nord, ils recueillirent tous les monumens des beaux génies de l'antiquité; qu'ils cultivoient les sciences, les lettres et même les beaux-arts, quand le reste des hommes étoit plongé dans l'ignorance la plus profonde; et qu'enfin, ces lumières dont nous sommes si fiers, et dont nous avons fait contre la religion un si funeste usage, s'étoient réfugiées au fond des cloîtres?

Les auteurs de l'ouvrage dont nous parlons entrent dans des développemens que les bornes étroites de cet article ne nous permettent pas de suivre : ils nous montrent les religieux édifiant l'Eglise par l'exemple de leurs vertus, la soutenant par leur constance à éclaircir les mystères de la théologie, à maintenir la doctrine chrétienne dans toute sa pureté, à combattre les hérésies, enfin par leur zèle à propager les lumières de l'Evangile; ils nous les représentent servant l'Etat par des travaux d'une autre nature. Des congrégations se forment pour se consacrer à des professions dont quelques-unes semblent même incompatibles avec la vie religieuse : de ce nombre sont les ordres militaires, tels que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Malte, les Tem-

pliers, les religieux de l'ordre Teutonique, ceux de Saint-Jacques et d'Alcantara en Espagne. D'autres communautés, qu'il seroit même trop long de nommer, se partageoient entre les pratiques du cloître et les soins de la charité, soit en rachetant les chrétiens captifs des Musulmans, soit en se vouant au service des hôpitaux, soit en ouvrant des asiles aux pauvres et aux orphelins. Mais parmi tant de bienfaits que la société a reçus des moines, la France ne devoit-elle pas voir avec reconnoissance les soins qu'ils donnoient à l'éducation de la jeunesse? Avons-nous oublié que de tant de grands hommes dont nous avons admiré le génie, et dont nous honorons la mémoire, la plupart étoient sortis de leurs écoles? Voilà pourtant ceux que nous avons proscrits comme ennemis de toute institution sociale. On les a tous exterminés ou chassés; on s'est emparé de leurs dépouilles : en avons-nous été plus riches et plus heureux? Y avons-nous même gagné *des idées plus libérales*?

Mais quoi, dira-t-on, faut-il donc rétablir les corporations religieuses? Eclairés et civilisés comme nous le sommes, ne devons-nous pas regarder la mission des moines comme terminée parmi nous? Long-temps dépositaires des monumens des sciences et des lettres, ils ont administré ce précieux héritage de l'antiquité comme des tuteurs habiles et intègres : mais nous sommes enfin sortis d'une enfance qui a duré tant de siècles; nous connoissons le prix des biens qu'ils nous ont conservés, donnons des éloges à leur zèle et à leur patience; mais ne leur demandons plus des travaux dont nous n'avons plus besoin.

Une pareille objection seroit bien légère, si les intérêts de l'Eglise étoient mis dans la balance; mais à ne considérer que le bien de l'Etat, sans parler même

des devoirs de la charité, si mal remplis par la froide *bienfaisance*, quelle ample matière les lettres et l'instruction publique n'offriroient-elles pas au zèle des religieux? Que de découvertes à faire, que d'obscurités à éclaircir dans la littérature ancienne, dans l'histoire moderne, dans celle des peuples du Nord, et dans nos propres annales? La raison et l'expérience démontrent que les sciences d'érudition sont le partage exclusif des moines. Les gens du monde ne peuvent se livrer avec assez d'ardeur à des travaux arides qui ne leur promettent ni gloire ni fortune. La seule suppression de la savante congrégation de Saint-Maur prive les lettres de plusieurs grandes entreprises, de plusieurs collections importantes auxquelles ce corps travailloit dans le silence de la retraite, et que nous n'avons plus d'espérance de voir terminer.

Et qui sait jusqu'à quel point l'esprit humain auroit rétrogradé, s'il avoit suivi long-temps encore la funeste impulsion qui lui étoit donnée depuis vingt ans? Déjà les premiers symptômes de la barbarie s'étoient déclarés: un nouvel Attila menaçoit l'Europe entière; chaque jour le caractère et les mœurs nationales s'altéroient visiblement: encore une génération écoulée sous l'influence d'un pareil régime, et nous perdions peut-être tout ce que l'imprimerie ne nous conservoit pas. Quelle reconnoissance n'aurions-nous pas due alors à des hommes qui se seroient réunis pour sauver une seconde fois l'Europe d'un tel avilissement! Pendant des temps si malheureux, quelques amis de la religion et des lettres ont entretenu parmi nous la tradition des mœurs de nos pères. Rendons grâce surtout à ceux qui ont veillé à l'éducation de la jeunesse. Mais en louant leurs efforts, observons les obstacles qui bien souvent se sont opposés à leurs succès.

Ne peut-il pas être permis de faire remarquer ce qu'il y a nécessairement de défectueux dans les études dirigées par des laïcs isolés, et même par les ecclésiastiques séculiers, qui ne sont point astreints à une règle commune; voyons enfin quels avantages elles ont perdu, lorsque les écoles ont cessé d'être soumises à des corps. Cette question sera peut-être de quelque intérêt, et pourra mériter l'attention du gouvernement, dans un moment où l'on veut réparer les erreurs du passé. Déjà on a remarqué avec intérêt que dans la chambre des Députés, un orateur judicieux, après avoir fait l'éloge d'un de ses confrères, ancien doctrinaire, a émis son vœu pour le rétablissement de ces anciennes congrégations formées au nom de la religion, et qui, consacrées à l'éducation, n'étoient pas moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise. Nous pourrons une autre fois donner quelques idées sur ce sujet.

Assurément l'abbé de Torné n'étoit ni prophète ni enfant de prophète. Le ciel n'avoit pas, on peut le croire, favorisé de ce don merveilleux un homme dont on loua toujours plus les talens que la piété, et qui se déshonora depuis complétement par le rôle impie et abject qu'il joua dans la révolution. Il se livra avec fureur au parti dominant, se traîna dans les clubs, devint évêque constitutionnel du Cher, donna le premier, dans l'Assemblée législative, le scandale de renoncer au costume ecclésiastique, se maria enfin, et se souilla de toute la fange révolutionnaire. Il fut trouvé mort dans son lit, à Tarbes, le 12 mars 1797, étant alors âgé de 70 ans; ce qui rend ses écarts plus ridicules et moins excusables encore. Tel est le prédicateur dont nous allons citer quelque chose. On pourra s'é-

tonner que nous allions fouiller dans ses écrits. Mais le passage que nous avons à rapporter de lui, nous a paru si précis, que nous avons cru pouvoir passer par-dessus l'opprobre dont l'auteur s'est couvert. On jugera de lui, si l'on veut, comme de l'ânesse de Balaam, que Dieu force à lui rendre un hommage étonnant et inattendu. Le passage en question se trouve dans le sermon du dimanche des Rameaux, sur l'humanité des souverains. Il y a plusieurs morceaux qui s'appliquent fort bien à l'ambitieux étranger qui dominoit sur nous il y a peu; mais la plupart de ces morceaux sont plutôt raisonnables et sensés que frappans. Nous nous bornerons donc à ce dernier, qui nous a semblé avoir ce dernier mérite.

« Ce n'est pas que je prétende ici justifier ces conquérans odieux qui sont nés pour le malheur de l'humanité, que la fureur d'étendre leur empire a rendus les fléaux de la terre, et qu'un amour ardent de la gloire a comme altérés du sang humain. Ce sont des monstres dans la religion, dans la saine politique et dans la nature. Si quelque nation, éblouie de leur fausse grandeur, se passionne pour leurs succès, et envie de tels maîtres, exaucez-la, ô mon Dieu, dans votre fureur. Mais puisse le Dieu protecteur de la France, préserver à jamais cet empire d'un souverain né avec une valeur bouillante, qui ne respire que les combats, qui ne désire que les conquêtes, qui n'aime que l'art de la guerre, dont l'ambition se trouve trop resserrée dans les limites de ce vaste empire, et dont l'impétuosité ne juge pas d'entreprise impossible ! O ma patrie, je vous présage alors une foule de calamités. Ce règne belliqueux sera le règne des misères publiques (1) ».

---

(1) Sermons de Torné, en 3 volumes, 1765, tome........, page 362.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les journaux ont annoncé la mort de M. Charles Palissot, conservateur de la bibliothèque Mazarine. Il est décédé à Paris, la semaine dernière, à l'âge de 84 ans. Il a conservé jusqu'au dernier moment une tête saine et un jugement parfait. Averti du danger de son état, il a senti se réveiller en lui cette foi dont il avoit reçu autrefois les premiers principes, mais que le tourbillon du monde et la séduction des mauvaises doctrines lui avoient peut-être un peu fait perdre de vue. M. Palissot avoit combattu autrefois les philosophes, sans être fort religieux lui-même. Par une inconséquence qu'il n'a sentie que tard, il se moquoit des principes pernicieux de ces écrivains, sans avoir lui-même des principes bien sûrs. On voit avec chagrin, par ses ouvrages, qu'il étoit indécis et indifférent sur les grandes questions qui importent le plus à l'homme et à la société, et son langage se ressent trop de l'esprit général de son siècle. Quoi qu'il en soit, l'âge et la réflexion l'ont ramené, dans ses derniers jours, à des pensées plus justes et plus sérieuses. Il a senti le besoin de la religion, et lui a consacré du moins la fin de sa longue carrière. Réconcilié avec Dieu et avec lui-même, il a demandé les sacremens. Son curé, qui l'a administré, et qui lui a adressé les exhortations convenables, a été touché de la vivacité de la foi de ce vieillard, qui l'a remercié de ce dernier service de la manière la plus affectueuse. Les confrères et les amis du mourant, qui ont assisté à cette cérémonie, ont admiré sa religieuse résignation. Nous donnons comme très-authentiques ces particularités édifiantes, que nous tenons de la bouche même du pasteur qui a vu M. Palissot dans ses derniers jours. On peut publier aujourd'hui de semblables détails, et on n'a plus à craindre de choquer celui qui ne vouloit pas qu'on parlât des dispositions chrétiennes des mourans. Il est permis de citer ceux sur qui la religion reprend son empire. Un peu avant M. Palissot, étoit mort aussi un autre homme de



lettres qui avoit joui quelque temps d'une sorte de célébrité, et chez qui la foi s'est aussi réveillée. M. Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris* et de plusieurs autres ouvrages, où il y a plus d'originalité et d'imagination que de goût et même de raison; M. Mercier, à qui ses paradoxes avoient donné quelque renommée, est aussi revenu, dans sa vieillesse, à des sentimens chrétiens. Il n'a pas même attendu, pour cela, ses derniers jours; et à une époque où il n'avoit rien perdu de ses facultés, il s'est jeté dans les bras de la religion avec cette vivacité, cette franchise et cette effusion de cœur qui tenoient à son caractère. Il mettoit dans ce retour l'expression animée de l'enthousiasme, et il a rempli tous ses devoirs avec zèle, mais sans ostentation. Nous aimons à consigner ici ces détails consolans pour les ames pieuses, et honorables pour la religion. Elles se plairont à la voir ainsi reprendre son ascendant sur les consciences, et faire entendre sa voix puissante à ceux qui l'avoient oubliée. Nous pourrions même citer d'autres faits de ce genre, qui ne sont ni moins éclatans, ni moins sûrs. L'année dernière, mourut à Paris un homme qui avoit aussi fait quelque bruit par ses ouvrages. L'abbé Soulavie avoit été éditeur de beaucoup de compilations. Il avoit publié, sur les deux derniers siècles, des Mémoires qu'il mettoit sans façon sur le compte des noms les plus célèbres. Les Mémoires du duc de Richelieu, du duc d'Aiguillon, de Massillon, etc., sont dans ce genre. Ces ouvrages sont mauvais de tous points. On n'y trouve ni goût, ni style, ni intérêt, ni jugement, ni exactitude. Ce sont de misérables recueils où l'ignorance, l'ineptie, la fausseté se disputent la palme. L'auteur avoit la manie d'écrire, et le besoin le portoit à rédiger à la hâte ces compilations informes. Ce ne fut même pas là le seul de ses torts. La révolution l'égara comme tant d'autres. Prêtre, il oublia son état, et contracta des engagemens scandaleux, et sa conduite participa, comme ses écrits, au délire du temps. On voit que nous ne dissimulons pas ses fautes. Mais du moins nous dirons, avec plaisir, qu'il les reconnut. Averti par

une longue maladie, il a témoigné beaucoup de regrets de ses torts, et s'est réconcilié avec l'Eglise. Il n'a pu, sans doute, rendre ses écrits meilleurs; mais il a manifesté hautement son repentir du langage qu'il y avoit tenu, et des calomnies qu'il avoit avancées. Il a même voulu conférer avec un ecclésiastique estimable, et fort connu de la capitale, qui l'avoit autrefois réfuté, et il l'a rendu témoin de la vivacité de ses regrets et de la sincérité de son repentir. Il s'est soumis à tout ce qu'on a exigé de lui pour la réparation du passé, et il est mort dans les sentimens de pénitence qui convenoient à sa conduite. Il seroit à souhaiter qu'on pût consigner cette anecdote en tête de tous ses écrits, qui heureusement sont tombés dans un grand discrédit. Nous ferons connoître quelque jour un acte plus important encore. C'est la rétractation très-précise d'un homme bien au-dessus de tous ceux que nous venons de nommer, d'un savant estimable, qui n'a pas attendu la maladie pour se déclarer chrétien, et qui a vécu, pendant plusieurs années, dans les pratiques de la piété. Nous citerons une déclaration fort curieuse qu'il a laissée, et qu'on nous a communiquée. C'est une pièce qui pourra servir à l'histoire de la philosophie.

— On sait qu'il avoit paru, il y a quelques années, un Catéchisme pour toutes les églises de France. Ce Catéchisme avoit été rédigé par des ecclésiastiques qui avoient pris pour base de leur travail le Catéchisme donné autrefois pas Bossuet à son diocèse. On y avoit fait différens changemens. On avoit interverti l'ordre des matières et partagé l'ouvrage en trois parties, le dogme, la morale et le culte; division qui n'existoit point dans la rédaction de l'évêque de Meaux On se permit quelques suppressions qui n'étoient pas sans importance, et on fit d'un autre côté quelques additions, dont la plus considérable est l'article de la soumission aux puissances. Il est probable que le rédacteur ne fut pas tout-à-fait maître dans cette partie de son travail. On y insista, non-seulement sur la soumission due à l'autorité existante, mais sur

l'amour que nous devions, disoit-on, à celui qui régnoit alors; et nos devoirs à cet égard furent présentés avec une affectation qui prêtoit au ridicule. Néanmoins ce Catéchisme fut sanctionné par l'autorité, et envoyé dans tous les diocèses avec l'obligation de l'enseigner. Dans plusieurs lieux ont eut à surmonter bien des répugnances. Le nouveau Catéchisme, indépendamment des inconvéniens que nous venons de remarquer, parut moins à la portée du peuple. On trouva qu'il manquoit de développemens, surtout dans la partie morale. Toutefois on a eu tort de dire, en dernier lieu, que ce Catéchisme posoit pour dogme principal l'*obéissance aveugle* aux volontés de Napoléon. Ces mots n'y étoient point, et la religion met des bornes à l'obéissance même envers un souverain légitime, en nous enseignant qu'il ne faut point faire ce qu'il nous commanderoit contre la loi de Dieu. C'est une exception qui est de droit, et que les personnes chargées de l'enseignement n'ont sans doute pas manqué de rappeler. Quoi qu'il en soit, ce Catéchisme, repoussé de tous côtés par l'opinion, va probablement cesser d'être en vigueur. Déjà les vicaires généraux de Paris ont rétabli celui qui étoit précédemment en usage dans le diocèse (1). Plusieurs évêques en ont agi de même: il paroît juste, en effet, de les laisser rentrer dans leur droit naturel de donner un Catéchisme à leurs diocésains, suivant la connoissance qu'ils ont des personnes et des localités, et suivant le besoin des temps. Ils peuvent savoir mieux que personne quelles sont les vérités les plus nécessaires à inculquer à leur troupeau, et quelles sont les erreurs qu'il importe le plus de combattre.

— Il se répand que M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, est désigné pour ambassadeur de France à Rome. Un tel choix sera approuvé par tous ceux qui ont été à portée d'apprécier les lumières et les excellentes qualités de ce prélat.

---

(1) Ce Catéchisme vient d'être réimprimé, et se trouve au bureau du Journal; prix, 60 cent.

— M. l'abbé Desjardins, qui avoit été emprisonné et exilé, il y a quelques années, est arrivé à Paris, le 21 juin. Curé des Missions-Etrangères, il avoit encouru la disgrâce de l'irascible empereur pour quelque correspondance avec l'étranger. Il fut question de le fusiller. Le clément monarque daigna commuer la peine. M. Desjardins fut successivement envoyé à Fenestrelle, dans l'Etat de Parme, et en dernier lieu à Verceil. Son retour à Paris a été un jour de joie pour sa paroisse et ses amis. On s'est empressé d'aller féliciter cet homme estimable, qui à une piété vraie joint une amabilité rare, et qui semble doué des qualiés les plus propres à faire respecter la religion par ceux qui ont le malheur de ne la pas connoître.

— Il sera célébré, le samedi 25, dans l'ancienne église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui paroisse Saint-Paul-Saint-Louis, un service pour les généraux Pichegru et Moreau, pour le malheureux Georges, et pour les autres fidèles royalistes qui ont péri avec lui. Leurs parens et leurs amis, ainsi que tous ceux qui portent intérêt à leur mémoire, sont invités à se rendre dans l'église à dix heures et demie.

LIMOGES. Ce diocèse vient de perdre M. Joseph Deféniеux, vicaire-général. Il étoit né d'une famille noble et ancienne : ses parens, dans sa jeunesse, l'envoyèrent à Paris faire ses cours d'Université ; agrégé à la maison et société de Sorbonne, il fit sa licence de la manière la plus distinguée, enseigna la philosophie pendant quelques années au collége du Plessis-Sorbonne, et reçut ensuite le grade de docteur en théologie. Il fut alors nommé chanoine et grand-vicaire de Rennes : ce fut la première récompense accordée à son mérite. S'étant fait connoître avantageusement aux États de Bretagne, il fut nommé commissaire pour la navigation intérieure, et ses services lui valurent peu après une pension de 3,000 liv. sur l'abbaye de Brières, au diocèse de Vannes. Les affaires de la province ayant exigé qu'elle fît une députation au Roi dans des circonstances délicates, il fut choisi pour en être membre. Durant la révolution, qui suivit

de près, son attachement à la religion et au trône le fit déporter sur les vaisseaux de Rochefort, où il fut prisonnier pendant quinze mois. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, son zèle et sa piété lui firent exercer le saint ministère avec beaucoup de fruit à Château-Poinsac, sa patrie, malgré les dangers auxquels il étoit continuellement exposé. Lors de l'organisation du clergé, il fut replacé à Rennes comme chanoine et grand-vicaire; mais le désir de se rapprocher de sa famille, et l'invitation de Mgr. l'évêque de Limoges, l'engagèrent peu de temps après à quitter ces avantages, pour venir occuper, d'abord la cure de Guéret, et ensuite la place de vicaire-général. A cette dernière époque de sa vie, il s'est livré tout entier aux devoirs de son état, et s'est borné à faire usage des profondes connoissances qu'il avoit acquises dans la théologie, tant dogmatique que morale, et dans le droit canon. Sa correspondance, pour les affaires du diocèse, occupoit une grande partie de son temps; et le clergé, dans les relations habituelles qu'il avoit avec lui, a également admiré sa science, sa prudence, sa douceur et sa modestie.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi a reçu, le 21 juin, après la messe, dans la salle du Trône, le corps diplomatique, qui a été conduit à l'audience de S. M. par M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs : M. Dargainaratz, secrétaire du Roi à la conduite des ambassadeurs, précédoit.

A cette audience étoient présens :

MM. le comte de Pozzo di Borgo, aide-de-camp général de S. M. l'empereur de Russie, et son ministre plénipotentiaire; sir Charles Stuart, ministre plénipotentiaire, et envoyé extraordinaire de S. M. britannique; le comte de Goltz, général-major au service de S. M. le roi de Prusse, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et le comte de Bombelles, chargé d'affaires d'Autriche, accrédités pour résider à la cour de France.

MM. le marquis de Marialva, grand-écuyer de la cour de Portugal, envoyé extraordinaire; le comte de Balbe, chambellan de S. M. le roi de Sardaigne; l'avoyer de Merlinen, de Menad et Aloya de Reding, députés de la Confédération suisse; et le comte de Riede, colonel, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le prince souverain des Provinces-Unies, envoyé pour complimenter le Roi.

MM. le comte de Stadion, conseiller-privé de S. M. I. et R. apostolique, ministre plénipotentiaire; le comte de Stedingk, grand-maréchal de Suède, ministre plénipotentiaire, et le baron de Waterstadt, chancelier de Suède, chargés de pouvoirs pour les négociations de la paix.

MM. les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires désignés ci-dessus, avoient eu déjà leur audience particulière du Roi, et avoient présenté leurs lettres de créance à S. M.

Après l'audience du Roi, le corps diplomatique a été conduit à l'audience de Mme. la duchesse d'Angoulême.

— S. M. a nommé aux fonctions de préfet dans les départemens suivans :

Ain, M. Capelle, ancien préfet du Léman; *Allier*, M. Frondeville, membre de l'Assemblée Constituante; *Ardèche*, M. Dindy, sous-préfet de Bagnères; *Ardennes*, M. de Roussy, sous-préfet d'Annecy; *Arriège*, M. de Nicolaï, ancien préfet de la Doire; *Bouches-du-Rhône*, M. d'Albertas, ancien premier président de la chambre des comptes; *Charente*, M. de Milon, ancien sous-préfet de Porentruy; *Côtes-du-Nord*, M. de Goyon, ancien préfet de l'Aveyron et de la Méditerranée; *Dordogne*, M. Rivet, préfet de l'Ain; *Finistère*, M. de Saint-Luc; *Landes*, M. de Carrère, membre du conseil d'arrondissement de Mont-de-Marsan; *Lozère*, M. de Barrin, sous-préfet de Castres; *Basses-Pyrénées*, M. d'Antin; *Tarn*, M. Devismes, sous-préfet de Soissons; *Tarn et Garonne*, M. de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet des Bouches-de-l'Elbe et de Sambre-et-Meuse; *Haute-Vienne*, M. de Brosses, conseiller à la cour royale de Paris; *Vendée*, M. Fremin de Beaumont, ancien préfet des Bouches-du-

Rhin; *Yonne*, M. Gamot, préfet de la Lozère. On y ajoute, dit-on, M. Germain, pour la préfecture de Saône-et-Loire, et M. Tocqueville, pour celle de Maine-et-Loire.

— Le 20, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a couché à Dreux, où le prince a été reçu avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang.

— On assure que MONSIEUR va partir pour prendre les eaux de Vichy.

— On parle dans le public d'une organisation de grands commandemens militaires, d'après laquelle M. le duc de Tarente auroit le commandement du Berry; M. le maréchal Jourdan, celui de la Normandie; M. le maréchal Massena, celui de la Provence; M. le maréchal duc de Castiglione, celui du Lyonnois; et M. le maréchal duc d'Albufera, celui du Bordelois.

— La compagnie de gardes du corps, commandée par M. le duc de Grammont, s'est réunie dernièrement, à midi, dans une des galeries du rez-de-chaussée des Tuileries; et a été passée en revue aux cris redoublés de *vive le Roi! vivent nos officiers!* En ce moment même, S. M. revenant de la messe, s'est montrée au balcon, ainsi que Mme. la duchesse d'Angoulême. Un grand nombre de personnes qui s'étoient rassemblées dans le jardin les ont accueillis par les acclamations qui signaloient toujours leur présence.

— Le 16, Mgr. le duc d'Angoulême a été visiter l'institution des Quinze-Vingts. S. A. R. a examiné jusque dans les moindres détails ce précieux établissement, et s'est plu à donner des éloges aux hommes habiles qui le dirigent, et aux élèves remarquables qui ont profité d'une manière si étonnante des leçons de leurs maîtres. Au moment où le prince est entré dans la salle de réception, une musique harmonieuse a fait retentir les voûtes de l'air de famille : *Vive Henri IV!* et l'une des élèves de l'établissement a chanté avec une voix franche et pure des couplets analogues à la circonstance. S. A. R. est entrée, avant de se retirer, dans l'église, où le saint Sacrement

étoit exposé, pour y faire sa prière. Lorsqu'elle est remontée en voiture, mille voix ont crié : *Vive le duc d'Angoulême ! vivent les Bourbons !*

— L'empereur d'Autriche est arrivé, le 15 juin, à Vienne. L'archiduchesse Marie-Louise, sa fille, a fait prendre possession, en son nom, des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Les journaux allemands sont remplis de conjectures sur le sort futur de plusieurs Etats de l'Allemagne. Nous ne répétons point ces bruits, qui n'ont aucun caractère d'authenticité.

— On écrit de Turin, que le souverain vient de faire publier deux édits importans, datés du 10 de ce mois, et de la 3e. année de son règne. Par le premier, S. M. abolit l'usage de la torture, qui ne pourra plus être appliquée dans aucun cas. Elle accorde une amnistie entière et complète à ceux qui ont été condamnés, soit à des peines corporelles ou afflictives, ou à des amendes et confiscations, avant le 21 mai de la présente année : sont exceptés de cet indult les assassins, les incendiaires, les faux monnoyeurs et les faussaires, et autres grands criminels. Par le second, le roi défend toute espèce d'associations secrètes, sous peine contre les délinquans, s'ils sont fonctionnaires publics, d'être privés de leurs emplois, et d'être déclarés incapables d'en posséder à l'avenir, et en outre d'être condamnés à deux années de prison, et, s'ils n'occupent aucune charge, d'être condamnés à cinq ans de prison, etc.

— Le ministère anglois sollicitoit depuis long-temps le prince-régent de Portugal de revenir dans sa capitale. D'après les dernières nouvelles de Rio-Janeiro, il a consenti à laisser partir son fils et la princesse douairière pour le Portugal; mais il persistoit à refuser d'y revenir lui-même. La raison qu'on en donne dans des lettres particulières, c'est qu'il ne veut pas se décider à se séparer d'une mère âgée de quatre-vingt ans, qui est incapable de soutenir une seconde traversée aussi longue que celle de l'Océan atlantique, et qu'en se séparant d'elle, il faudroit qu'il lui dit un éternel adieu.

MÉMOIRE pour le Cardinal Maury. Brochure in-8°. de 30 pages.

Monsieur le cardinal Maury jouissoit, il y a vingt-quatre ans, d'une brillante renommée. Il luttoit alors avec courage contre les ennemis de l'autel et du trône. Il combattoit leurs nouveautés, il repoussoit leurs sophismes, il dénonçoit leurs complots. Son zèle et son dévouement lui méritèrent alors de nombreux applaudissemens, une extrême faveur, et les bontés des souverains. Les deux puissances s'unirent pour combler de grâces un homme qui leur paroissoit dévoué. Pie VI appela M. l'abbé Maury à Rome. Il lui prodigua les dignités, et le fit successivement prélat de sa maison, archevêque de Nicée, son nonce à Francfort, cardinal, évêque de Montefiascone, etc. La famille royale, dont M. le cardinal Maury avoit défendu les droits, ajouta tout ce qu'elle pouvoit donner de faveurs et de titres à cette haute fortune. On assure que Louis XVIII le fit son ambassadeur à Rome et protecteur des églises de France, et qu'il le chargea de tous ses intérêts dans cette cour. M. le cardinal Maury étoit au comble des honneurs où pût aspirer un simple particulier. Il avoit tout ce qui peut flatter l'ambition ou satisfaire la cupidité, et on le croyoit enchaîné par les liens les plus étroits aux puissances augustes qui l'avoient élevé, décoré et enrichi. Aujourd'hui, il est accusé d'avoir trahi à la fois ces deux puissances. Il a essayé de se justifier dans un Mémoire qu'on vient de publier. Nous allons examiner cette pièce, et chercher si on y trouve une apologie bien puissante, ou du moins des excuses assez plausibles.

M. le cardinal Maury suppose, au commencement de son Mémoire, qu'on ne lui reproche que deux choses, sa lettre à Bonaparte, en 1804, et son administration

capitulaire. C'est sans doute un oubli de S. E., qui ne peut ignorer qu'on articule contre elle bien d'autres griefs non moins graves. On lui reproche, dit-on, non-seulement son administration en général, mais la manière dont il s'en acquittoit, mais ses hauteurs avec le clergé, et la conduite bizarre, fantasque, arbitraire et despotique par laquelle il s'étoit fait, dans son genre, l'imitateur de son idole. On lui reproche ce honteux asservissement à toutes les volontés de son héros, ces basses adulations qu'il lui prodiguoit dans ses Mandemens, ces mensonges publics où il célébroit les vertus et la piété de l'ennemi de la religion, ces paraphrases scandaleuses des Bulletins, ces comparaisons fastueuses où il nous présentoit son Attila comme une seconde Providence, comme l'envoyé de Dieu, comme chargé d'une mission céleste, ce travestissement dérisoire des passages de l'Ecriture, cette profusion enfin de la louange la plus servile, la plus exagérée, la plus indigne d'un évêque. On lui reproche non-seulement d'avoir loué bassement le spoliateur de l'Eglise, mais de lui avoir servi même en quelque sorte d'instrument dans la guerre qu'il faisoit à la religion, d'avoir été son agent dans les mesures de rigueur prises contre tant d'ecclésiastiques estimables; d'avoir sollicité lui-même ces rigueurs, et d'avoir entr'autres conduit dans la voiture à la police un grand-vicaire du diocèse de Paris, à l'emprisonnement duquel on l'accusa d'avoir contribué. On lui reproche sa conduite avec les cardinaux ses collègues, la légèreté avec laquelle il insultoit à leur disgrâce, ses propos peu mesurés sur leur compte, et son empressement à aggraver leur sort. On lui reproche enfin, et ce reproche nous paroît le plus grave et le plus déshonorant, on lui reproche de s'être joint à l'ennemi du Saint-Siége pour accabler encore un pontife auguste et malheureux, de l'avoir obsédé de sollicitations importunes et de représentations indiscrètes, de l'avoir même menacé, et d'avoir tellement fatigué l'illustre captif, que celui-ci, qui ne demandoit jamais rien, demanda, dit-on, comme une grâce dans sa prison, d'être délivré de sa

visites, de ses remontrances, et de l'excès d'un zèle si singulier, si tenace et si déplacé. Voilà les autres reproches qu'on fait à M. le cardinal Maury, et qu'il a passés sous silence. Ce sera apparemment la matière d'un nouveau Mémoire.

En attendant, discutons les deux seuls griefs dont M. le cardinal Maury ait daigné faire mention, la lettre et l'administration. La lettre, à ce qu'il assure, lui fut commandée par le Pape lui-même. Nous n'en savons pas assez, à cet égard, pour décider si le Pape a réellement prescrit cette démarche aux cardinaux, ou s'il n'a fait que les y inviter. Mais sans doute le souverain Pontife n'avoit pas dicté à M. le cardinal Maury, sa lettre telle qu'il l'a écrite. Il ne lui avoit pas dit de la rendre si forte, si précise, si complaisante. Il ne lui avoit pas dit d'y insérer des expressions qui annonçoient un dévouement si absolu au nouvel empereur, ni un abandon si formel des droits du Prince dont M. le cardinal Maury étoit l'agent à Rome (1). C'est de sa pleine volonté que celui-ci se livra entièrement à une cause où peut-être il entrevoyoit de nouveaux honneurs, et qu'il en abandonna une où il n'espéroit plus rien. Il crut sans doute

(1) Nous joignons ici cette lettre, que M. le cardinal Maury n'a pas citée :

« Sire, c'est par sentiment autant que par devoir, que je me réunis loyalement à tous les membres du sacré collége, pour suppléer V. M. I. d'agréer avec bonté et confiance, mes sincères félicitations sur son avénement au trône. Le salut public doit être, dans tous les temps, la suprême loi des esprits raisonnables. Je suis François, Sire; je veux l'être toujours. J'ai constamment et hautement professé que le gouvernement de France étoit, sous tous les rapports, essentiellement monarchique. C'est une opinion à laquelle je n'ai cessé de me rallier, avant que la nécessité de ce régime nous fût généralement démontrée par tant de désastres, et que les conquêtes de V. M., qui ont si glorieusement reculé nos frontières, eussent encore augmenté, dans un si vaste empire, le besoin manifeste de cette unité de pouvoir. Nul François n'a donc plus que moi le droit d'applaudir au rétablissement d'un trône héréditaire dans ma patrie, puisque j'ai toujours pensé que toute autre forme de gouvernement ne seroit jamais pour elle qu'une intermittente et incurable anarchie. Je me trouve ainsi, à la fin de notre révolution, sur la même ligne des principes que j'ai défendus au fré-

avoir bien calculé, au moins pour sa fortune. Il a le malheur d'avoir appris, à ses dépens, que ce qui n'est pas noble n'est pas long-temps utile, et que l'honneur et la conscience ont plus de prix qu'un peu d'argent.

Quoi qu'il en soit, quelque temps après la lettre, M. le cardinal vint à Paris. Il ne nous dit point pourquoi il quitta son diocèse sans autorisation, et vint se montrer à Paris sans nécessité. Il prétend qu'il y fut appelé par des offres, et qu'on le prévint. Mais il étoit libre de déférer ou non à ses offres, et le rôle qu'il avoit joué si long-temps, sembloit lui faire une loi de rester loin d'un théâtre où il ne pouvoit plus paroître avec honneur s'il changeoit de langage, ou avec sûreté s'il persévéroit dans son zèle pour les droits du trône. Il paroît que M. le cardinal n'hésita pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Il fit sa cour au nouvel empereur, et passa assez long-temps à Paris, où on ne le voyoit pas tout-à-fait du même œil qu'auparavant. Au bout de plusieurs mois, dit-il, il voulut s'en aller. Il n'avoit pas demandé au Pape la permission de quitter l'Italie; mais il crut avoir besoin

---

quent péril de ma vie depuis le premier jour de son origine et durant tout son cours. Je sens vivement, Sire, dans ce moment surtout, le bonheur de n'être que conséquent et fidèle à mon invariable doctrine, en déposant aux pieds de V. M. I. l'hommage de mon adhésion pleine et entière au vœu national qui vient de l'appeler à la suprême puissance impériale, et d'assurer solidement la tranquillité de l'avenir en assignant à son auguste famille un si magnifique héritage. Un diadême d'empereur orne justement et dignement à mes yeux le front d'un héros qui, après avoir été si souvent couronné par la victoire, a su se soutenir, par son rare génie, dans la législation, dans l'administration et dans la politique, à la hauteur de la renommée toujours croissante, en rétablissant la religion dans son empire, en illustrant le nom François dans tous les genres de gloire, et en terrassant cet esprit de faction et de trouble qui perpétuoit les fléaux de la révolution en la recommençant toujours.

» Je suis avec le respect le plus profond, Sire, de V. M. I., le très-humble, très-obéissant, très-dévoné et très-fidèle serviteur, Jean-Sifrein, cardinal Maury, évêque de Montefiascone et de Corneto.

Montefiascone, 12 août.

(*Journal des Débats du* 28 *septembre* 1804.)

de la permission de son nouveau maître pour quitter la France. On lui dit de rester; il s'y soumit avec une parfaite résignation. On lui accorda un traitement en argent, auquel il ne paroît pas avoir été insensible. Enfin, plus tard, en 1810, on le nomma archevêque de Paris.

Il faut se rappeler quelle étoit alors la situation de l'Eglise. Le Pape, confiné à Savone depuis plus d'une année, avoit perdu, non-seulement ses Etats, mais sa liberté. On l'avoit séparé de ses cardinaux, de ses prélats, des officiers de sa maison, des personnes mêmes qui lui étoient les plus nécessaires. On ne lui permettoit aucune communication au dehors, aucune correspondance. Il étoit captif dans toute l'étendue de ce mot, et privé de l'exercice de ses droits les plus essentiels. Ne pouvant gérer les affaires de l'Eglise, il refusoit les nominations d'évêques qu'on lui présentoit. Il n'avoit pas même un secrétaire pour expédier des bulles. D'ailleurs, il avoit lancé l'année précédente une bulle d'excommunication contre son persécuteur. Il le regardoit dès-lors comme déchu de tous ses droits, et il pensoit apparemment qu'un ennemi déclaré, l'oppresseur du Saint-Siége, le perturbateur de l'Eglise, celui qui avoit déclaré lui-même que le Concordat étoit rompu, n'avoit plus de titres à présenter des sujets pour l'épiscopat. Il pouvoit conjecturer, sans beaucoup de noirceur, qu'après avoir autrefois forcé la cour de Rome à priver tant d'évêques de leur juridiction, cet esprit brouillon vouloit alors se servir des évêques pour anéantir l'autorité du Pape, comme il vouloit aussi se servir des chapitres pour se passer, au besoin, des évêques. C'est dans ces circonstances que M. le cardinal Maury fut nommé à l'archevêché de Paris. Il fit part de sa nomination à S. S. qui lui répondit aussitôt, par le bref du 5 novembre, par lequel il lui ordonnoit de quitter l'administration du diocèse de Paris. Le saint Père jugea, et tout le monde jugera sans doute de même, que M. le cardinal Maury lui devoit des marques spéciales d'attachement, d'obéissance et de soumission. Né sujet du Saint-Siége, com-

blé de faveurs par Pie VI, élevé au cardinalat, membre par conséquent d'un corps uni par des nœuds si étroits avec le souverain Pontife, lié par des sermens particuliers, évêque dans un pays d'obédience et aux portes de Rome, M. le cardinal Maury devoit se regarder, à tant de titres, comme particulièrement voué à la cause du Pape. Il ne pouvoit décemment invoquer les libertés de l'Eglise gallicane, en supposant qu'elles fussent contraires à ses devoirs comme cardinal. Il n'étoit point évêque françois; et ce que la cour de Rome avoit fait pour lui, méritoit bien en retour qu'il fit quelque chose pour la cour de Rome. Elle devoit s'attendre à trouver en lui un défenseur, un appui, et non un infracteur de ses règles et un contempteur de ses décrets; et elle avoit bien plus de raisons de se plaindre de lui, si elle le voyoit abandonner ses intérêts, et se séparer de ses collègues pour servir les vues perfides de l'ennemi de l'Eglise. L'état de captivité du souverain Pontife, en rendant sa cause plus auguste et plus sacrée, rendoit donc les devoirs d'un cardinal plus impérieux et plus indispensables, et le zèle et le dévouement des autres membres du sacré collége faisoient ressortir la foiblesse de celui qui, oubliant ses sermens, se tournoit du côté de la force et de la fortune, et méconnoissoit la voix de son chef.

M. le cardinal Maury dit dans son Mémoire, que le bref du 5 novembre ne lui est jamais parvenu. S. E. a été mal servie ici par sa mémoire. Il est possible que ce bref ne lui soit pas parvenu *officiellement*, comme on dit. Le Pape encore une fois étoit captif; il n'avoit aucun moyen de correspondance, et il étoit réduit à user de voies particulières pour faire parvenir ses dépêches. M. le cardinal Maury n'a pas été des derniers, sans doute, à connoître le bref. Il l'a connu par le bruit public. On se rappelle quel éclat fit alors cette affaire, et quelle fut la colère du despote à la nouvelle du bref. Il mit toute sa police en mouvement pour en rechercher les distributeurs. On arrêta plusieurs ecclésiastiques très-connus accusés seulement d'avoir vu le bref. Les emprisonnemens,

les menaces et les interrogatoires, tout fut mis en usage par les agens de la police. On ne lui fera point l'injure de croire qu'habile comme elle l'étoit, elle n'eût point réussi à trouver le bref, et il n'est pas plus possible de penser que M. le cardinal Maury, par ses relations intimes avec elle, ait ignoré ce qu'elle auroit découvert. C'étoit pour lui que se faisoit tout ce bruit; c'étoit pour venger son administration que tout étoit en rumeur à la police, et qu'on alloit fouillant partout, emprisonnant à tort et à travers, questionnant, menaçant, répandant la terreur. M. le cardinal Maury a été même fortement accusé, par la voix publique, d'avoir pris une part active à cette petite guerre qu'on faisoit en son honneur, et d'avoir provoqué des mesures de rigueur contre des chanoines et des prêtres de Paris. On ne peut supposer, après cela, sans absurdité, qu'il ait ignoré le bref qui lui étoit adressé, ni celui au vicaire-général de Florence, qui fit aussi tant d'éclat.

M. le cardinal Maury prétend tirer un grand avantage de ce qui se passa sous Louis XIV relativement aux nominations d'évêchés. Mais il est exact sur ce point, comme sur le reste. Il prétend que ce fut Bossuet qui conseilla à Louis XIV de nommer aux évêchés, comme à l'ordinaire, pendant sa dispute avec le Saint-Siége, et de faire donner des pouvoirs par les chapitres. Il n'existe nulle trace d'un semblable conseil donné par Bossuet. M. le cardinal Maury ne cite point où il a trouvé ce prétendu conseil, et on seroit étonné de le voir avancer un semblable fait, si on ne savoit qu'il a souvent ainsi à point nommé des traditions que personne ne connoît, et que surtout il aime à faire parler et agir Bossuet, et à en raconter des anecdotes que lui-même a composées. Les Conversations de M. le cardinal, et son *Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, en offrent plus d'un exemple. Il dit encore, dans son Mémoire, qu'il y avoit lors de l'accommodement entre Innocent XII et Louis XIV, 59 siéges vacans en France; ce qui est une nouvelle

preuve de la légèreté avec laquelle M. le cardinal recueille les faits. Il n'y en avoit pas 40.

Au surplus, le plus ou le moins ne fait rien à l'affaire. L'essentiel est de montrer qu'on ne peut établir aucune comparaison entre ce qui se passa du temps de Louis XIV, et ce qui est arrivé de nos jours. De quoi s'agissoit-il sous Louis XIV? De l'extension de la régale, des franchises des ambassadeurs, de l'affaire de Charonne et d'autres sujets de brouillerie, qui n'étoient ni fort graves ni fort alarmans. Les droits de la religion n'étoient pas méconnus. L'autorité du Saint-Siége n'étoit pas anéantie. L'Eglise romaine subsistoit dans tout son éclat, et le souverain Pontife gouvernoit paisiblement la chrétienté. De nos jours c'étoit précisément le contraire. Celui qui régnoit avoit bien l'intention formelle de tout bouleverser dans l'Eglise : il avoit déjà commencé à exécuter ce funeste projet. Il avoit envahi Rome, enlevé de nuit le souverain Pontife, dispersé les cardinaux et les prélats, empêché tout exercice de l'autorité spirituelle. Il tenoit actuellement le Pape à Savone, ne lui permettant aucune correspondance, lui refusant les secours les plus nécessaires, et le privant journellement de ses plus fidèles serviteurs et de ses domestiques. Voilà ce qu'il ne faut point perdre de vue dans cette question. Louis XIV n'avoit que des démêlés de peu d'importance avec le Pape. L'autre étoit un persécuteur déclaré, un ennemi ouvert, un usurpateur violent. Louis ne s'écarta jamais, dans son langage, des égards qu'il devoit au chef de l'Eglise, et s'il eut tort dans quelques procédés, on ne sauroit assimiler ces torts avec l'esprit de haine, de barbarie et d'impiété, qui présidoit à toutes les démarches d'un furieux. L'un, au milieu même de ses différends, étoit un fils respectueux; l'autre étoit un oppresseur farouche. Mais ne pressons pas ce parallèle, et convenons de bonne foi que les deux époques ne se ressemblent pas plus que les deux souverains. La querelle de la régale n'avoit pu priver Louis XIV de son droit de nomination. Est-il bien sûr

que l'usurpateur eût conservé le sien après tant de violences et d'injustices, après cette guerre faite à l'Eglise, après son excommunication, après qu'il avoit déclaré lui-même le Concordat rompu, le Concordat qui faisoit son titre pour la présentation aux évêchés?

M. le cardinal Maury ne peut donc se prévaloir en sa faveur de ce qui se passa sous Louis XIV. Ils est dans un cas particulier, et sa nomination ne peut être assimilée aux autres. Cardinal, lié au Saint-Siége par des sermens étroits, toutes sortes de raisons lui faisoient un devoir de déférer aux ordres positifs et pressans du chef de l'Eglise. Il les a, au contraire, méconnus. D'autres diroient même qu'il les a bravés. Je conclus que son Mémoire ne le justifie pas. Il ne le justifie pas aux yeux des personnes éclairées. Je doute qu'il le justifie mieux aux yeux de la cour de Rome. C'est-là son tribunal naturel, et je crois que S. E., quand elle y paroîtra, n'a rien de mieux à faire que de renoncer à une apologie inutile et impuissante; elle n'a d'autre ressource que la clémence de son juge. (*Article communiqué*).



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Nous craindrions de nous répéter si nous prétendions extraire seulement toutes les relations qui nous arrivent des provinces sur les cérémonies religieuses, et les services d'expiation décernés à la mémoire de Louis XVI et des personnes de sa famille, qui ont subi le même sort que lui. Nous ne pouvons toutefois passer entièrement sous silence ce qui s'est passé, à cet égard, dans quelques villes où ces cérémonies paroissent avoir eu un caractère particulier d'intérêt. A Poitiers, le service a été célébré, le 2 juin. Toute la ville y a assisté. Un chanoine de la cathédrale a prononcé l'oraison funèbre. On nous en a adressé quelques extraits, que nous sommes fâchés de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur. Les sentimens et le style nous en ont paru convenables, et au sujet, et à la chaire

chrétienne. A l'Orient, M. l'abbé de Saint-Pierre a prononcé l'oraison funèbre de Louis XVI devant les autorités civiles et militaires réunies dans l'église de Saint-Louis. Son discours étoit fait pour émouvoir. La même cérémonie a eu lieu à Gien, le 26 mai. M. le curé y a prononcé une oraison funèbre, dans laquelle il a su entremêler des éloges pour l'ancienne garde, dont une partie est en garnison dans cette ville, et s'y est toujours conduite de manière à mériter l'estime des habitans. Les processions de la Fête-Dieu s'y sont faites avec une pompe dont cette même garde a relevé l'éclat. Des généraux et colonels portoient les cordons du dais. On a célébré aussi un service à Arques, dans ce lieu bien connu par l'histoire, et qui rappelle le souvenir du bon et sage Henri. Les campagnes rivalisent même, à cet égard, avec les villes. On nous a envoyé une relation de Champeaux, dans le Perches, où M. de Greuthe, ancien chanoine régulier, qui a constamment porté l'habit de son ordre, a fait un service et prononcé un discours. A Desne, dans le Jura, le curé a célébré également un service. Pour oraison funèbre, il a lu le Testament de Louis XVI, qui a touché ses bons paroissiens, et il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de lire les détails de sa mort, tels qu'ils sont rapportés dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*; 2 vol. in-8°. (1). Nous ne reviendrons plus sur ces services; il nous suffira d'avoir montré l'esprit général et l'empressement qu'on a eu partout à offrir des prières et un sacrifice expiatoire pour d'augustes proscrits. Cet empressement témoigne que la nation est ranimée par les mêmes sentimens, et qu'elle sent le besoin d'effacer et de couvrir, par des démarches solennelles, des crimes qui ont affligé toutes les ames honnêtes et tous les cœurs chrétiens.

— On annonce l'arrivée de M. le cardinal Consalvi, de retour de sa mission à Londres. Plusieurs évêques

(1) Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage, et leur rareté en a beaucoup haussé le prix. Se trouve au bureau du Journal; prix, 30 francs.

françois qui étoient en Angleterre, sont, depuis quelques jours, à Paris. On nomme parmi ces prélats M. de la Laurencie, évêque non-démissionnaire de Nantes; M. de Bethisy, d'Uzès; M. de Caux, d'Aire; et M. de Vintimille, de Carcassonne. M. d'Agoult, évêque de Pamiers, étoit arrivé depuis assez long-temps. On croit que les autres arriveront successivement. Ces prélats sont en tout au nombre de onze.

SÉEZ. Le chapitre de cette ville vient de prendre une mesure qui a fait du bruit dans ce diocèse. M. l'abbé Baston, ancien chanoine et grand-vicaire de Rouen, avoit été nommé, l'année dernière, à l'évêché de Séez, et le chapitre lui avoit accordé des pouvoirs par ses délibérations des 30 avril et 27 août 1813. Néanmoins son administration n'avoit pas réuni tous les suffrages. Beaucoup de curés et d'ecclésiastiques répugnoient à reconnoître son autorité, et les élèves du séminaire avoient refusé de prendre les ordres en vertu de ses démissoires. On lui reprochoit de vouloir tout diriger despotiquement dans le diocèse. Ces plaintes, auxquelles les circonstances donnoient une nouvelle force, ont engagé le chapitre à s'assembler, le 11 juin dernier, et là, malgré l'opposition de trois chanoines, les autres membres du chapitre, au nombre de cinq, ont proposé et adopté la révocation des pouvoirs de M. l'abbé Baston. Cette délibération lui a été notifiée, et envoyée à tous les curés du diocèse, où il ne paroît pas qu'il soit fort regretté. On s'accorde à dire qu'il auroit dû prendre son parti de lui-même, et se retirer, ainsi que l'ont fait plusieurs des nommés aux évêchés, qui ont eu le bon esprit et la sagesse de renoncer, dès qu'ils l'ont pu, à leurs nominations.

GENÈVE. Lors du Concordat de 1801, et de l'organisation des cultes protestans en France, on exigea, par réciprocité, que la ville de Genève donnât une église aux catholiques. Cela paroissoit assez juste. Toutefois il y eut beaucoup de difficultés. Des protestans, qui apparemment n'étoient pas assez avancés dans leurs idées de tolérance, répugnoient à une concession qu'ils regar-

doient comme un scandale. Ils ne se rendirent qu'à l'autorité, et cédèrent avec peine, et pour cinq ans seulement, la petite église de Saint-Germain, que les catholiques s'empressèrent de disposer convenablement. Le gouvernement donna 5,000 francs pour cet objet. Un François d'un grand nom, qui se trouvoit dans le voisinage, et dont le zèle et la piété sont bien connus, contribua pour la même somme. Le préfet de Genève donna les ornemens de la chapelle du résident François, dont il occupoit l'hôtel. Les catholiques qui sont établis à Genève, au nombre de plus de trois mille, virent avec joie s'ouvrir une église où ils pussent exercer librement leur religion, et à l'expiration des cinq années, ils continuèrent à jouir d'un édifice où ils avoient fait de la dépense. On dit qu'aujourd'hui, quelques calvinistes ardens parlent de leur ôter cette église, et de laisser ainsi leurs compatriotes catholiques privés de l'exercice de leur culte. On se flatte que le gouvernement et les plus sages protestans adopteront un autre plan. Il seroit assez étrange que, tandis que les protestans obtiennent tant d'avantages en France, les catholiques fussent condamnés chez nous à des prohibitions rigoureuses. On ne reconnoîtroit point là cette tolérance dont on parle tant, et qui ne seroit plus qu'un jeu, si ceux qui la réclament avec tant d'instance pour eux-mêmes, étoient assez peu conséquens pour la refuser aux autres. Plus de trois mille catholiques valent bien la peine qu'on ne leur envie pas une très-petite église dans une ville où la religion dominante a toutes les autres.

Dublin. Le lord lieutenant d'Irlande ayant ordonné la dissolution du comité catholique, cette mesure a occasionné de vives plaintes de la part des catholiques, et surtout des membres du comité. Ils se sont assemblés dans cette ville, le 18 juin, sous la présidence de M. Th. French. Parmi les résolutions adoptées, on remarque celles qui suivent :

« 1°. Nous nions formellement que le comité catholique soit une assemblée illégale., soit qu'on en juge d'a-

près les stipulations de l'*acte de convention* ou autrement; et en cela nous nous fondons spécialement sur l'*acte de convention* lui-même, portant : « Qu'il est pourvu à ce » qu'aucune de ses dispositions ne soit interprétée de » manière à entraver ni restreindre le droit incontes- » table qu'ont les sujets de S. M. partout le royaume, » d'adresser des pétitions aux deux chambres du parle- » ment ensemble, ou en particulier à l'une d'elles, pour » les redressemens de tous griefs publics ou particuliers ».

» 2°. S. Exc. le lord lieutenant ayant jugé convenable d'interdire les réunions de ce comité, dans un moment où la discussion de nos réclamations auprès du parlement doit être regardée comme prochaine, et où, par conséquent, il est le plus important et le plus nécessaire pour nous de communiquer avec nos nobles et honorables avocats des deux chambres, il est évident qu'une telle prohibition est, de sa nature et par ses inévitables conséquences, calculée pour entraver et restreindre, de diverses manières, les succès de nos humbles démarches près de l'autorité législative, pour les traverser par mille difficultés; que ces procédés ne sont justifiés par aucune circonstance connue de nous; qu'ils sont contraires à l'esprit de la constitution angloise : que ces difficultés tendent évidemment à nous interdire, pendant la durée d'une session entière, le droit de pétition, ou à en rendre les effets inefficaces et dérisoires.

» 3°. Nous avons résolu que la présente assemblée soit ajournée au 24 juin courant, pour prendre alors en considération la forme d'une pétition, par laquelle le parlement sera prié de faire jouir les catholiques d'Irlande, pendant la durée des lois pénales et prohibitives, du bienfait de l'article de la constitution, qui donne aux étrangers un juri composé moitié d'étrangers ».

Nouvelles politiques.

Le Roi a été, le 25, à Saint-Cloud pour voir Monsieur. Le Prince s'est trouvé assez bien pour aller à pied au-devant de S. M., et l'a reconduite de même au moment de son départ.

S. M. est passée, en allant, par le pont d'Jéna; elle est revenue au château des Tuileries par l'allée des Veuves et la rue Saint-Honoré.

Le même jour, à neuf heures, MM. les gardes du corps ont relevé la garde nationale dans les postes des appartemens du château des Tuileries, et ont commencé le service pour lequel ils sont institués. M. le duc de Grammont a, par ordre du Roi, remercié MM. de la garde nationale du zèle et du dévouement avec lequel ils avoient bien voulu faire ce service. Il a ajouté que quand il avoit été prendre l'ordre et la consigne, le Roi avoit daigné répondre que le seul ordre à donner à ses gardes du corps, étoit de continuer le service comme il avoit été établi par la garde nationale dont S. M. ne pouvoit trop louer l'honorable conduite.

— S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême est partie aujourd'hui, à deux heures, pour les eaux de Vichy. S. A. R. a été accompagnée, suivant l'ancien usage, jusqu'à la première poste, par un détachement de gardes du corps.

— Le dimanche 26 juin, de nombreux corps d'infanterie et de cavalerie, formant la garnison de Paris, ont été réunis à midi dans la cour du château des Tuileries.

Ces troupes se composoient d'infanterie de ligne, d'infanterie légère, des cuirassiers du Roi, des dragons du Roi, des hussards du Roi, et d'un corps de vétérans.

Mgr. le duc de Berry a passé ces troupes en revue. S. A. R. a été très-satisfaite de leur tenue, de leur instruction, et du bon esprit qui les anime.

Les divers corps ont défilé devant le Roi : ils ont manifesté un enthousiasme bien prononcé; les cris de *vive le Roi!* se faisoient entendre à la fois dans tous les rangs, et ils étoient répétés, avec une égale énergie, par la foule immense que ce beau spectacle avoit attiré.

Le Roi a été vivement touché de ces témoignages éclatans d'amour et de fidélité : S. M. a adressé à l'état-major ces paroles, qui ont été de suite transmises aux braves militaires, recueillies par eux, et répétées, dans leurs rangs, avec la plus vive allégresse et la plus profonde reconnoissance.

« Messieurs, a dit le Roi, je suis très-content : dites aux troupes que je les ai vues avec autant de satisfaction que de confiance ». (*Moniteur.*)

— S. M. le roi de Prusse est attendu à Paris; mais on

assure que ce souverain désire garder l'*incognito* durant le séjour qu'il fera dans cette capitale, et qu'il arrivera sous le nom de comte de Reppin.

—Le corps du jeune Louis-Napoléon, déposé depuis plusieurs années dans une des chapelles de Notre-Dame, en attendant les honneurs de la sépulture, a été transféré ces jours derniers au château de Saint-Leu, dans la vallée de Montmorency.

—On donne comme certaines dans le public les nominations suivantes : M. Adrien de Montmorency est nommé ambassadeur à Madrid; M. d'Osmond, à Vienne; M. le comte de la Châtre, à Londres; M. le comte de Choiseul-Gouffier, à Constantinople; M. Victor de Caraman, à Berlin; et M. Gouverney de la Tour-du-Pin, à La Haye.

VIENNE. La Gazette de la cour a publié, sur la paix, un article qui est remarquable par la sagesse et la modération qui l'ont dicté :

« Le traité avec la France est un des plus importans et des plus décisifs qui aient jamais été conclus pour le rétablissement de la tranquillité générale en Europe; il est le premier résultat de ces plans bien combinés et de ces efforts héroïques qui répandront une gloire immortelle sur les grandes armées de l'âge moderne. Par ce traité, la France rentre dans ses limites, et se trouve placée dans un juste équilibre avec les autres principales puissances de l'Europe; elle conserve, en renonçant à d'injustes avantages, le degré de puissance et de force dont elle a besoin pour avoir une influence bienfaisante sur le systême général de l'Europe. Ce grand ouvrage est terminé. Qui pourroit maintenant ne pas envisager avec confiance ce qui reste à faire? Qui pourroit ne pas considérer l'avenir avec sécurité. Les espérances et les vœux du monde seront remplis. Le bien présent et les maux passés nous garantissent des temps encore plus heureux. Il n'y a pas un Etat en Europe qui n'ait de profondes plaies à guérir. Les premières causes de ces plaies ont été la rage des innovations, la recherche téméraire d'une perfection imaginaire, et le mépris de principes immuables qui ne furent jamais impunément violés. Des passions violentes, des attentats audacieux, des méprises déplorables, une suite de revers, auxquels aucune sagesse ni aucune force humaine ne pouvoient parer, firent empirer l'état des choses d'une manière horrible. Cepen-

dant l'excès du mal en a amené la fin. Grâces en soient rendues aux princes qui, également éloignés d'une vaine gloire et d'une cruauté pusillanime, d'une haine aveugle et d'une indigne foiblesse, de l'arrogance et du désespoir, ont cherché et trouvé, dans une heureuse réunion de leurs forces, les moyens de leur délivrance commune! Grâces aux peuples qui, par leur dévouement et leur fidelité, par des sacrifices généreux de toute espèce, ont fait triompher la bonne cause! Grâces aux braves armées, qui ont prouvé, avec une noble émulation, ce que peuvent la réunion des volontés et des efforts, la résolution à tout entreprendre lorsqu'il est question du plus grand des intérêts, le mépris de tout danger, un vif sentiment d'honneur et une constance inébranlable »!

---

*A MM. les Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi (1).

Paris, 26 juin 1814.

Monsieur, malgré mon désir ardent de remettre, le plutôt possible, à mon respectable ami et anti-prédécesseur, le gouvernement de la paroisse dont j'avois été forcé de me charger pendant les dix-huit derniers mois de son honorable exil, craignant que la remise, que je viens de le forcer à mon tour d'en accepter, ne soit confondue avec certaines mutations occasionnées par les heureux événemens de cette année, je vous prie d'ajouter à l'article inséré hier dans votre Journal, et auquel je souscris de tout mon cœur, que dès le moment du retour de M. l'abbé Desjardins, je pris le parti de lui écrire pour l'engager à m'accompagner à l'archevêché, où nous avons été hier à midi, et qu'après six semaines qu'il m'a demandées pour rétablir entièrement sa santé, il s'est engagé, en présence d'un des MM. les vicaires-généraux, et sur mes vives instances, à reprendre sa chère paroisse des Missions-Etrangères, trop petite pour nous garder tous deux, comme les bons paroissiens l'auroient désiré.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Abeil, curé des Missions jusqu'au 15 août prochain.

---

(1) Nous donnons cette lettre telle que nous l'avons reçue, et en laissant à chacun le soin de remarquer le sentiment noble et généreux qui l'a dictée. La démarche de M. l'abbé Abeil n'étonnera point ceux qui connoissoient son caractère loyal et désintéressé; mais elle l'honore infiniment, et sans doute elle ne restera pas sans récompense.

De l'Importance d'une religion de l'Etat, pour servir de suite au Traité de la Réunion des Cultes; *par M.* Tabaraud (1).

Ce ne sont pas d'heureux temps que ceux où l'on se trouve obligé de traiter une pareille question. « Il falloit, dit avec raison l'auteur de cette brochure, une révolution qui a ébranlé tout l'édifice de la société, et qui en a déplacé toutes les bases pour la faire naître ». Jusque-là on avoit pensé, et heureusement c'est encore l'avis de tous les bons esprits, que sans une religion regardée comme *divine*, ni la morale, ni les empires n'avoient de solides fondemens. La France, depuis quatorze siècles, tenoit pour telle la religion catholique, et même, excepté dans de courts temps d'orage, elle y avoit été exclusive.

Une grande partie des cahiers dont étoient porteurs les députés aux derniers Etats-Généraux, exprimoient le vœu que, dans les réglemens à faire, la religion catholique fût déclarée la religion de l'Etat. Si d'autres cahiers n'en parloient point, c'est que la chose étoit tellement reconnue, qu'on ne croyoit pas nécessaire d'en faire la demande, et qu'on n'imaginoit pas qu'on pût disputer au catholicisme cette qualité. Bientôt cependant on la lui disputa, ou du moins on cher-

(1) Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. A Paris, chez Egron, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n°. 57; et Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. franc de port.

cha à mettre la religion protestante sur le même pied, en lui faisant partager les priviléges et prérogatives dont jusque-là le catholicisme avoit joui exclusivement. Ce fut le ministre Rabaud de Saint-Etienne qui en fit la demande, dans un discours où il cherchoit à établir la nécessité et la justice d'un tolérantisme indéfini.

Qu'on ne gêne point les consciences, qu'on laisse à chacun la faculté de servir Dieu comme il l'entend, pourvu que cela se passe en particulier, et ne trouble ni le culte établi, ni l'ordre public; qu'on ne persécute point surtout; que même lorsqu'une religion nouvelle a pris une certaine consistance, et se trouve professée par un nombre de citoyens assez considérable, on leur permette le culte qu'ils ont adopté, et des temples dans l'intérieur desquels ils l'exercent; qu'on ne souffre point qu'on les y trouble, voilà, ce semble, tout ce que pourroient demander les partisans les plus zélés de la tolérance; mais qu'on admette avec les mêmes droits, les mêmes prérogatives, et sans aucune préférence pour l'une d'elles, plusieurs religions, c'est annoncer qu'on les regarde toutes comme également bonnes, c'est les réduire à la condition d'inventions humaines, d'institutions politiques; c'est leur ôter leur nerf; c'est se priver des avantages de leur influence sur les mœurs publiques, qui elles-mêmes en ont tant sur le bonheur et la tranquillité des Etats. Il paroît que Rabaud de Saint-Etienne ne dénioit pas les premières de ces conséquences, et qu'elles ne l'effrayoient point. Elles sont pourtant effrayantes quand on songe, et on l'a éprouvé, qu'elles amènent nécessairement les dernières.

Il ne faut pas croire néanmoins que ce funeste pl

lu nivellement des religions ne fut appuyé que par es églises réformées. Le catholicisme avoit à redouer des ennemis plus puissans, et auxquels on doit lire que sont dus les terribles échecs qu'il a eu à essuyer. Ces ennemis étoient les partisans des doctrines i improprement nommées *philosophiques*.

Ce parti ne tarda point à agir. On vouloit ébranler la monarchie, on regardoit le catholicisme comme un le ses remparts; il falloit commencer par le renverser. D'abord on ne se montra point à découvert. Sur la demande qui fut faite, que la religion catholique fut déclarée religion de l'Etat, l'assemblée ne pouvant, disoit-elle, « avoir à exercer aucun pouvoir sur les consciences et les opinions religieuses », et sous l'apparence hypocrite d'un profond respect envers le culte catholique, pour lequel, disoit-on encore, « son attachement ne pouvoit être mis en doute au moment où ce culte alloit être mis à la première place dans les dépenses publiques », déclara qu'elle ne pouvoit ni ne devoit délibérer sur la motion. Elle faisoit en même temps travailler à la constitution civile du clergé, qui renversoit les principaux fondemens du catholicisme. On ne connoît que trop les événemens désastreux qui furent la suite de cette conduite, et qui, pendant huit ans, laissèrent la France exposée à tous les maux qu'entraînent après eux l'anarchie et l'oubli de tout principe religieux.

Lorsqu'en 1801 on en revint à organiser un gouvernement, on sentit qu'il avoit besoin de l'appui d'une religion. On jugea bien qu'on ne pouvoit se flatter d'en introduire une à volonté, et l'essai qu'on avoit fait de la ridicule *théophilanthropie* n'avoit pas eu assez de succès pour laisser l'espoir de faire adopter

des idées nouvelles. On en revint donc au catholicisme ; mais si on ne pouvoit le défigurer tout-à-fait, il falloit du moins l'entraver, il falloit surtout le dépouiller de sa prépondérance, et c'est ce que l'on fit par le Concordat, où à la qualification si simple de *religion de l'Etat*, qui, à tant de titres, étoit due à ce culte, on s'opiniâtra à substituer celle de *religion professée par la grande majorité de la nation* ; majorité, *grande*, en effet, puisqu'elle n'est pas évaluée à moins que les vingt-neuf trentièmes des François. Que résulta-t-il de cette convention ? La religion fut-elle favorisée ? reprit-elle son utile influence ? L'enseignement de l'Évangile, c'est-à-dire, de la plus parfaite des morales, et de la seule morale parfaite, refleurit-il ? Non. Le chef de l'Eglise fut persécuté, les ministres des autels tenus dans l'avilissement, et une grande partie du peuple des campagnes laissée sans instruction, faute de pasteurs.

Il suit de là, que tous les gouvernemens qui se sont succédés en France, depuis le commencement de la révolution, n'ont jamais montré que des vues hostiles contre le catholicisme, sous lequel néanmoins cette belle France prospéroit depuis 1400 ans. C'étoit, ce semble, un assez puissant préjugé en sa faveur, et un assez bon titre pour être conservé. Mais c'est bien plus l'intérêt du moment qui guidoit le gouvernement françois en faisant le Concordat, que des intentions pures, et le retour à l'ordre et aux principes religieux. Aussi voit-on dans sa rédaction une réserve extrême, des restrictions continuelles, l'envie bien prononcée d'accorder le moins possible, et presque même la résolution de ne point tenir ce qu'on avoit accordé. C'est ce que prouvent les lois organi-

ques dont on l'a fait suivre, et ce qu'a mieux prouvé encore la conduite du gouvernement à l'égard du culte catholique.

La première édition de la brochure, qui fait l'objet de cet article, parut en 1803. Le Concordat étoit établi, et le mal, contre lequel l'auteur cherche à y prémunir, étoit fait; il pouvoit cependant être utile de montrer les inconvéniens du parti qu'on avoit pris. Dans cette brochure, qui, aujourd'hui, reparoît à une époque bien plus favorable, l'auteur y prouve qu'une constitution politique ne peut être bien organisée sans une religion *de l'Etat*. Il montre que tous les philosophes, anciens et modernes, se sont accordés en ce point, et qu'ils « ont regardé comme un dogme essentiel à l'unité du systême social, l'unité du culte national »; il fait voir qu'il en est de même chez les peuples modernes. Il est, selon lui, de l'essence de la religion dominante de jouir de prérogatives particulières, et surtout de l'exercice public de son culte à l'exclusion des religions tolérées, dont le culte doit être renfermé dans l'intérieur de leurs temples. Seule, elle a droit d'être salariée par le gouvernement; seule, elle doit jouir, sous la protection des lois, de toute la considération et de tout le respect convenables, « et il faut, en conséquence, que toutes les autres religions soient contenues de manière à ne point rivaliser avec elles ». En agir autrement, c'est-à-dire, accorder une tolérance indéfinie qui auroit pour base l'égalité absolue de toutes les religions et de tous les cultes, ce seroit en neutraliser l'influence, et conduire à un indifférentisme, lequel, dit l'auteur, « ne seroit pas moins contraire à une liberté raisonnable, et au maintien de la morale, qu'à une saine philosophie.

Il cite en faveur de ces principes, outre l'exemple des peuples anciens, et l'autorité des plus célèbres philosophes de l'antiquité, les témoignages des grands écrivains modernes; celui de Montesquieu et du fameux Burke; ceux même d'Harrington, de Schaftesbury, de milord Bolingbroke, de Jean-Jacques Rousseau, témoignages d'autant moins suspects, qu'il est bien connu que tous ces personnages n'étoient pas portés à favoriser, outre mesure, les principes religieux.

A l'autorité des grands écrivains se joint l'exemple constant des peuples de l'Europe, et entr'autres celui des gouvernemens où domine la religion protestante. Dans ces gouvernemens le culte protestant est le seul qui s'exerce publiquement, et le seul qu'on paie. Il y existe même bien plus de restrictions à l'égard des catholiques, qu'il n'en a jamais existé, en France, à l'égard des protestans.

L'auteur conclut enfin, qu'il n'y a qu'en France où l'on se soit jamais avisé de ranger toutes les religions sur la même ligne, et de les soumettre au nivellement philosophique.

Au reste, en revendiquant pour le catholicisme le titre de religion de l'Etat, et les prérogatives qui doivent y être attachées, l'auteur ne sera point accusé d'intolérance. Persuadé que la liberté des consciences peut très-bien s'accorder avec une religion dominante, il trouve juste qu'on laisse aux communions dissidentes la liberté de leur culte, et que quant aux droits civils, il n'y ait aucune différence entre elles et les autres citoyens. C'est une opinion qu'il a déjà manifestée ailleurs, et qui lui est commune avec la plupart des publicistes modernes.

Cet ouvrage, écrit sagement, et où le principe de

la nécessité d'une religion nationale, et celui de la préférence à donner pour cela à la religion catholique parmi nous, sont appuyés de preuves démonstratives, n'est pas, à beaucoup près, hors de propos dans les circonstances. Quoiqu'une triste expérience, et la crise dont nous sortons soient bien propres à nous faire revenir des théories politiques qui nous ont conduit à de si tristes résultats, et que la majeure partie de la nation en soit désabusée, on a pu s'apercevoir, même depuis notre délivrance, qu'il reste encore des esprits prévenus de ces idées d'une fausse liberté, et qui ont fait ce qu'ils ont pu pour les reproduire. Il est donc encore nécessaire de les combattre; le livre de M. Tabaraud contient tout ce qu'il faut pour ramener à des sentimens plus justes, sur la question qu'il traite, les gens de bonne foi. Pour ceux qui ne tiennent au systéme opposé que par haine ou par indifférence pour la religion, rien ne les convaincra.

L.

Histoire de la naissance, de la vie privée et militaire, et de la fin tragique du duc d'Enghien (1).

Quelques larmes sur le tombeau de M. le duc d'Enghien, par M. Roger, curé de Vincennes.

Nous réunissons ces deux écrits qui ont rapport au même événement. Le premier paroît traduit de l'allemand, et fut, dit-on, publié dans cette langue. Il contient quelques renseignemens sur la vie et la fin déplorable d'un Prince qui avoit toujours montré le

---

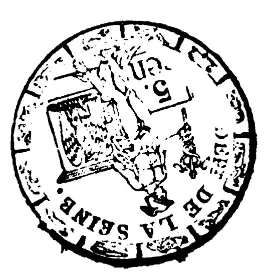
(1) 40 pages in-8°., avec son portrait; prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, rue des Marais, n°. 18, faubourg Saint-Germain, et au bureau du Journal.

courage et la loyauté héréditaires dans sa noble maison, et qui ne devoit pas s'attendre à un sort aussi affreux. On se rappelle encore l'horreur générale qu'excita le crime qui le ravit à la vie. Les ames sensibles se récrièrent contre un tel attentat. Les politiques le blâmèrent comme imprudent, inutile, et propre à exaspérer les esprits contre son auteur. Chacun se réunit pour plaindre un Prince malheureux, enlevé à la fleur de l'âge, et pour maudire celui qui se frayoit un tel chemin au trône.

Cette vie ne contient pas un grand nombre de faits. C'est cependant ce qu'on a publié de plus complet sur M. le duc d'Enghien. Les détails de son exécution sont-ils bien authentiques? C'est ce que nous ne prononcerons pas. On semble dire qu'on lui accorda un confesseur. D'autres relations portent le contraire. A qui faut-il croire? J'avoue que je serois disposé à ajouter plus de foi à la dernière version.

Le second écrit est une espèce d'Oraison funèbre de M. le duc d'Enghien. Elle paroît avoir été prononcée dans un service qui fut célébré pour ce Prince dans le lieu même où il a péri. M. Roger y raconte rapidement les actions du jeune Prince et sa triste fin. Il croit aussi qu'on lui refusa les secours de la religion.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, étoit né à Chantilly, le 2 août 1772. Il fut exécuté le 22 mars 1804. Sa condamnation peut être regardée comme une des causes qui ont le plus contribué à rendre son bourreau odieux, soit en France, soit dans les pays étrangers: et tout ce qu'on a raconté de ses derniers momens indigne et soulève l'ame.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

MILAN. La régence impériale a pris, le 15 juin, un arrêté remarquable; il contient les dispositions suivantes :

« Les articles du Code civil qui permettent le divorce sont abrogés à l'égard des catholiques qui ont validement contracté mariage devant l'Eglise. Il est défendu aux tribunaux d'accueillir aucune demande pour divorce entre époux catholiques ci-dessus désignés, et l'on déclare supprimées les procédures pendantes en cette matière. Dans le cas où les tribunaux auroient déjà autorisé le divorce par une sentence définitive, il est interdit à l'officier civil de le prononcer; et, quand même il l'auroit déjà prononcé, il est encore défendu à l'un des époux divorcés de contracter un autre mariage tant que l'autre vivra. On maintient les dispositions du Code concernant les simples séparations. Les dispositions du Code relatives au divorce pourront avoir leur effet, même entre catholiques mariés, devant la seule autorité civile; il leur sera néanmoins permis de contracter entr'eux un nouveau mariage valide. Le mariage pour les catholiques n'aura d'effet civil que lorsqu'il aura été célébré devant l'Eglise selon toutes les formes prescrites par leur culte; mais les curés ne pourront bénir les époux catholiques qu'après qu'ils auront présenté l'acte de l'officier civil ».

MADRID. Notre Roi continue à prendre les mesures qu'il juge les plus propres à réparer les maux passés. Il a rétabli les anciennes formes du gouvernement espagnol, les tribunaux, les conseils, etc. Il a écrit dans les provinces pour réprimer quelques excès qui y avoient été commis, et pour annoncer qu'est c'est à lui seul à rechercher les coupables et à punir les fautes. On ne peut se dissimuler qu'en quelques endroits le zèle a été trop loin, et qu'en général on s'occupe trop du passé. Il seroit plus sage, ce semble, de fermer les yeux sur la foiblesse ou la complaisance de quelques hommes qui ont cru devoir céder au torrent, et ce seroit allumer

les passions et réveiller bien des haines, que d'autoriser des enquêtes sur la part que tels ou tels personnages ont pu prendre à nos malheurs. On espère que notre jeune Roi, dont les intentions sont excellentes, et qui a le plus grand désir de faire le bonheur de l'Espagne, écoutera, à ce sujet, des conseils de modération et de prudence, et qu'il tiendra un milieu entre la mollesse et la sévérité. Une de ses dernières circulaires est rédigée dans ce sens. Il condamne les emprisonnemens arbitraires, et les recherches dictées par l'esprit de parti. Tout le monde a applaudi à un décret du 24 mai, qui défend les associations secrètes, et qui ordonne aux évêques d'y tenir la main. D'après ce décret, il n'y aura plus en Espagne de loges de francs-maçons, et il n'y a pas grand mal à cela. Nous ne voyons pas trop ce que nous y aurions gagné, et il est fort à craindre que nous n'y eussions perdu. Le Roi, par ce même décret, recommande aux évêques de veiller sur les mauvaises doctrines, et de ne conférer les bénéfices qu'à des hommes de principes sûrs. Toutes ses démarches annoncent l'intention de rendre à la religion son autorité et son influence. Le 19 mai, il a nommé à l'archevêché de Séville le vénérable évêque d'Orense, qui méritoit cette distinction par son zèle, ses talens et sa piété. Ce prélat, qui jouissoit depuis longtemps de l'estime générale, a encore accru sa réputation par la conduite noble et épiscopale qu'il a tenue au milieu de nos orages politiques. Il a résisté avec fermeté à toutes les insinuations qu'il a jugées contraires à ses devoirs, et n'a ployé ni devant le tyran de l'Espagne, ni devant les cortès. Sa vie pieuse, austère même, est consacrée aux soins de son troupeau. Il forme lui-même ses prêtres par ses instructions et ses exemples, et il est habituellement au milieu d'eux. Lors de la révolution françoise, il accueillit, dans son palais, les prêtres fugitifs, et exerça envers eux une généreuse hospitalité. Il retrace, dans son diocèse, les vertus d'un Ambroise et d'un Borromée. Théologien éclairé, modeste, humble, simple, frugal, chari-

table, M. Pierre de Quevedo y Quinsano; gouverne le diocèse d'Orense depuis 1776. Il naquit en 1736, à Villa-Nueva di Fresno, et fut fait, à quarante ans, évêque de ce siége, qui est en Galice, et suffragant de Compostelle. Il s'appliqua dès-lors avec zèle aux fonctions de son ministère, visitant son troupeau avec assiduité, et lui distribuant le pain de la parole. Il alloit souvent en Portugal; car sa juridiction s'étend sur quelques parties de ce royaume. Son mérite étoit déjà si reconnu, qu'on voulut, en 1782, l'élever sur un plus grand théâtre. A la mort du cardinal Delgado, patriarche des Indes et archevêque de Séville, le Roi nomma à ce dernier siége l'évêque d'Orense; mais le modeste et laborieux prélat ne fut touché ni de l'éclat de cette dignité, ni des immenses revenus qui y sont attachés. Il demanda de rester fidèle à sa première épouse. Un homme si détaché des grandeurs, ne devoit pas être tenté par l'ambition et la fortune dans un âge avancé. Aussi le digne évêque vient de refuser une seconde fois l'archevêché de Séville. Sa lettre au secrétaire d'Etat est digne d'être conservée :

« Excellence, je reçois dans cette ville (Jourem en Portugal), qui est de mon diocèse, la lettre de V. Exc. en date du 19 du courant. Je vois jusqu'où s'étendent la bonté et la munificence du Roi, notre maître (Dieu le conserve). Non contente de faire connoître, dans son décret du 4, qu'elle ne doutoit point de mon innocence, S. M. daigne me juger digne de ses grâces, et m'en donne le témoignage le plus honorable. Le siége de Séville est au moins le second de l'Espagne, s'il n'en est le premier. S. M. veut donc m'élever à la plus haute dignité possible dans les circonstances actuelles, en m'accordant cette distinction extraordinaire. Je rends à S. M. les plus grandes actions de grâces pour cette faveur signalée; mais il m'est impossible de ne pas vous charger de faire agréer au Roi mon refus de l'accepter. Je ne saurois me résoudre à me séparer de l'église d'Orense, après y avoir exercé les fonctions épiscopales pendant 38 années, et me trouvant aujourd'hui dans la 78e. de mon âge. Je ne l'abandonnai point quand le roi Charles III, auguste aïeul de S. M., me nomma à ce

même archevêché de Séville, à la mort du patriarche Delgado, revêtu de cette dignité : j'avois alors 50 ans. Mes forces me permettoient de soutenir un fardeau plus considérable. Je ne crus pas devoir quitter l'église dont la divine Providence m'avoit confié le soin. Persuadé qu'il étoit de mon devoir de lui consacrer uniquement mes travaux et mon zèle pastoral, j'exposai à ce monarque les motifs de mon refus. Il daigna m'écouter, et nommer à cette dignité le révérendissime évêque de Ségovie, *Llanes*, qui l'occupa jusqu'à la fin de sa vie. Aujourd'hui les besoins de l'église d'Orense se sont multipliés à cause des circonstances. Elle a éprouvé beaucoup de pertes difficiles à réparer. Je supplie le Roi de vouloir bien permettre que je ne m'en éloigne pas. Je serois inutile à l'église de Séville ; je n'y arriverois que pour lui léguer mon cadavre. Sa Majesté ne pouvoit m'accorder une plus belle récompense dans ce monde, que le témoignage d'approbation qu'elle daigne donner à ma conduite dans les douloureuses circonstances dont nous avons été frappés. Grâces en soient rendues à Dieu ! lui seul a fait des choses que nous voyons avec admiration. Je ne me trouve aucun mérite particulier dont Sa Majesté puisse me savoir gré ; j'ai fait tout simplement ce que la justice, ma conscience, et la fidélité qui lui est due, exigeoient de moi. Je ne mérite ni ces distinctions temporelles, ni ces honneurs dont je ne puis plus jouir ; je n'ai plus qu'à implorer la miséricorde de Dieu et me disposer à la mort, qui, dans l'ordre de la nature, n'est pas éloignée de moi : je dois même renoncer à l'évêché que j'occupe, qui est déjà au-dessus de mes forces, au lieu d'en accepter un autre plus important, et surtout mon principal devoir est de prier le ciel d'accorder sa protection à S. M., de conserver long-temps une vie si précieuse, et de la combler de bénédictions spirituelles et temporelles. Veuillez bien rendre compte à S. M. de mes sentimens, et employer votre médiation, afin que mes excuses soient reçues avec bienveillance. Dieu garde votre excellence et la comble de prospérités ».

Jourem, 26 mai 1814. PIERRE, *évêque d'Orense*.

Le Roi, touché de l'humilité et du désintéressement du vénérable prélat, a voulu du moins lui donner un témoignage de son estime en lui conférant le grand cordon de l'ordre de Charles III. On ignore à qui le Roi conférera le riche bénéfice que l'évêque d'Orense vient

de refuser. On a remarqué comme une nouvelle preuve de la disgrâce du cardinal de Bourbon, qu'il étoit depuis 1800 administrateur de l'archevêché de Séville. Le Roi veut apparemment lui retirer cette charge, qui aussi bien se concilie mal avec les canons, puisque S. E. est titulaire de l'archevêché de Tolède. Il est contre l'esprit et les règles de l'Eglise de réunir ainsi deux siéges si importans et si éloignés, qu'un seul homme ne pouvoit gouverner par lui-même, et il est de la sagesse de révoquer ces concessions arrachées par la faveur, et préjudiciables à la religion. Le Roi n'a d'ailleurs point à se louer du cardinal de Bourbon, qui étoit chef de la régence, et à qui on reproche d'avoir montré beaucoup trop de zèle pour faire prévaloir l'ouvrage des cortès.

Nouvelles politiques.

Paris. Une ordonnance du Roi porte que la décoration de la légion d'honneur portera à l'avenir, d'un côté, l'effigie de Henri IV, de glorieuse mémoire, avec cet exergue: *Henri IV, Roi de France et de Navarre;* et de l'autre côté, trois fleurs de lis, avec cet exergue : *Honneur et Patrie.* La plaque des grand'croix aura trois fleurs de lis surmontées de la couronne royale, avec le même exergue : *Honneur et Patrie.* Les grands officiers porteront en sautoir la décoration suspendue à un ruban moins large que le grand cordon.

— Le 27, une députation de MM. les gardes du corps est allée rendre visite à M. le général commandant en chef la garde nationale parisienne.

Le 28, la même députation est venue inviter à un dîner de corps le général commandant en chef de la garde nationale, l'état-major, les chefs de légion, et ceux de MM. les officiers, sous-officiers, grenadiers et chasseurs de la garde nationale que le local permettroit de réunir.

Le 29, une députation de la garde nationale est allée rendre visite à M. le capitaine des gardes en quartier, et lui annoncer qu'en acceptant leur invitation, elle étoit surtout sensible à la prévenance et à la grâce qu'ils avoient mises dans ces marques d'égard et d'attention.

Si MM. les gardes-du-corps devoient ces témoignages à la

garde nationale, qui a établi et fait long-temps leur service avec un zèle et un dévouement d'autant plus louables qu'il étoit étranger au but de son institution, la garde nationale, tout en regrettant des postes qui la rapprochoient du Monarque, les verra d'autant plus volontiers occupés par MM. les gardes-du-corps, qu'aux droits qu'ils tiennent de leur constitution et des lois ou des usages de la monarchie, ils ajoutent ceux que les bons procédés obtiennent de tous les hommes, et plus particulièrement des François.

— S. M. a fait une nombreuse promotion de chevaliers de Saint-Louis. On y trouve beaucoup de généraux et des officiers de tout grade.

— La chambre des députés a adopté, dans l'une de ses séances, un réglement pour la tenue de ses séances. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, s'y sont rendus, le 28, pour communiquer à la chambre un réglement du Roi, sur les rapports entre S. M. et la chambre, ainsi qu'avec la chambre des pairs.

POÉSIE.

Nous sommes un peu en retard sur cet article. Nous avons depuis assez long-temps des pièces de vers, soit manuscrites, soit imprimées, dont l'abondance des matières nous a empêchés de faire mention. Dans l'impossibilité où nous sommes de consacrer à chacune la place qu'elles méritent, nous devons nous borner à citer, avec honneur, celles qui nous ont paru mériter la préférence. La première en date est une ode au Roi, par M. Itasse, prêtre à Pontoise. Elle commence ainsi :

Ils sont passés ces jours de mortels alarmes,
Où t'aimer fut un crime indigne de pardon.
Je puis donc, ô mon Roi, dire, bénir ton nom,
Et mes yeux se baigner de vertueuses larmes.
Ne dédaigne point mon encens,
D'un cœur vraiment françois respectueux hommage.
Sur cet autel secret, dès mes plus jeunes ans,
Il brûloit, en silence, aux pieds de ton image,
Loin des sombres regards des farouches tyrans.

Le reste répond à ce début. L'ode contient quinze strophes. Une autre ode, envoyée de Sedan par M. Tavenaux, paroît dictée par le même zèle. Mais peut-être l'auteur n'a-t-il pas encore toute l'habitude possible de la versification. Une autre ode au Roi, par M. Merpant, a plus de nerf et de poésie, sans atteindre cependant à la pureté de style, à la vigueur de pinceau, et au noble enthousiasme qu'on aime à retrouver dans ces sortes de compositions. Un salut à la paix, par le même, annonce moins de prétention, et remplit par là peut-être mieux son but. Quelques strophes par M. L. H., instituteur des sourds-muets de la Chartreuse d'Auray, sont des meilleures que nous ayons reçues. On nous a envoyé de Rouen une ode sur la dernière révolution. L'auteur nous permettra de lui dire qu'elle renferme quelques incorrections. Mais du moins nous ne pouvons qu'en louer les sentimens et les principes. Deux petites pièces de vers, par M. Berard du Pithou, dont nous aurions dû parler beaucoup plutôt, et qui furent faites pour l'entrée du Roi à Paris, mériteroient une citation particulière. On voit que le cœur les avoit inspirées à l'auteur, qui y fait tenir à des enfans le langage qui leur convient. Plusieurs pièces de vers nous ont été adressées par M. l'abbé Beugin; une ode, de lui, sur la révolution, composée en 1795, et qui n'est pas distribuée par strophes, est étrangère au genre lyrique par sa forme et par son ton. Une ode sur la liberté révolutionnaire, et une autre sur la dernière tyrannie, s'éloignent moins de ce genre, mais n'ont pas encore toute la chaleur et la vivacité désirables. En général, il faut le dire, ces pièces ont l'air d'avoir été composées trop vîte. Leurs auteurs, pressés d'épancher des sentimens qui leur font honneur, ne se sont pas assez donné le temps de perfectionner leur ouvrage. Leur zèle a fait, en quelque sorte, tort à leur goût, et pour avoir le mérite de l'à-propos, ils ont renoncé à un travail lent et réfléchi, qui eût rendu leurs compositions plus achevées. Ils se sont montrés bons François, plutôt qu'auteurs distingués. Au fond, l'un de ces avantages vaut bien l'autre.

L'inscription suivante, qui nous a été envoyée de Milan, nous a paru digne d'être consignée dans ce Journal. Elle est

en fort bon style lapidaire, et rappelle un événement et des époques que l'histoire ne doit jamais oublier.

PIO VII.

ECCLESIAE
DIVINITVS . DATO . DIEBUS . MALIS
DOLO . AC . VI . AVULSO
MEMORANDA . NOCTE . VI . JULII . MDCCCIX
PER . ITALIAM . ET . GALLIAS . MISERE . DEJECTO
EXULI . ATQUE . OBSIDI
ADMIRANDAE . ANIMI . FORTITVDINIS
MAXIMIS . AERVMNIS . PERFERENDIS
PRO . IVSTITIA
IMMOBILI . PIETATE . EXPLENTI
PIACVLA . POPVLI . DEI
DIGNITATEMQ . SACERDOTII
REDVCI . DEMVM
AD . B . PETRI . SEDEM
CVM . SACRO . SENATV
SOLEMNI . POMPA . AC . RITV
XXIV . MAJAS . MDCCCXIV . AETATIS . LXXII . PONTIF . . XV
MANV . VALIDA . BRACHIO . . EXTENTO.

OMNIPOTENTIS

EIUS . . LIBERTATEM . VINDICANTIS

ANGELUS . NVZZI

PROTONOTARIVS . APOSTOLICVS
OB . FELICEM . FAVSTVMQVE . REDITVM
SVPREMI . HIERARCHAE
VOTVM . SOLVIT
AC . TANTI . PORTENTI
MEMORIAM
POSTERIS . TRADENDAM . CVRAVIT.

Sur les Catholiques anglois.

Dans un moment où les communications les plus amicales se rétablissent entre deux nations loyales et faites pour s'estimer, il peut être utile de faire connoître la situation de la religion catholique dans un pays où elle a été si long-temps florissante, et d'où elle n'est pas entièrement bannie. Nous ne sommes point généralement assez instruits, en France, de l'état de la religion dans les contrées qui nous avoisinent le plus, et la politique du dernier gouvernement a encore contribué à augmenter, à cet égard, notre ignorance. Il avoit élevé un mur entre nous et les autres nations. Il avoit surtout à cœur de nous séparer de l'Angleterre, et de ne plus laisser subsister aucun lien, aucun rapport entre nous et cette terre hospitalière, qui avoit donné asile à tant de membres de notre clergé, où reposoient encore nos espérances, où résidoit le Prince dont le retour devoit guérir nos maux et combler nos vœux. Nous ne savions plus rien de ce qui se passoit dans cette île, où la tyrannie s'irritoit de n'avoir pu étendre son influence. Aussi plusieurs personnes ont-elles paru surprises d'entendre parler d'un évêque catholique de Londres. Elles ne soupçonnoient pas qu'il existât beaucoup de catholiques en Angleterre, et elles ne se doutoient pas surtout que ces catholiques eussent des évêques. L'arrivée de M. Poynter dans nos murs et sa qualité, leur ont donc paru un phénomène dont elles ont cherché l'explication, et on nous a fait, à cet égard,

quelques questions auxquelles nous ne pouvons mieux répondre qu'en donnant des détails circonstanciés sur une portion de l'histoire ecclésiastique des temps modernes, qui est peu connue, qui mérite de l'être, et qui se rattache directement à l'objet de notre Journal.

La religion catholique a cessé depuis long-temps d'être dominante en Angleterre, mais elle y a encore conservé des partisans zélés. Au milieu du feu des persécutions et des troubles des guerres civiles, l'ancienne foi s'est maintenue parmi quelques familles privilégiées. Elisabeth s'étoit efforcée vainement de la détruire. Elle avoit été secondée, à cet égard, par les préjugés et l'antipathie de la majorité de la nation; mais leurs efforts réunis n'avoient pu déraciner entièrement une croyance si long-temps respectée. Les catholiques se sont maintenus en assez grand nombre dans plusieurs parties de l'Angleterre, et notamment à Londres, dans le comté de Lancastre et dans celui de Stafford. Il est difficile de donner des renseignemens bien précis sur leur nombre total. Des relevés faits en différens temps dans le cours du siècle dernier, par ordre du parlement, ne les portent qu'à soixante et quelques mille. Mais il ne paroît pas qu'on doive ajouter une entière créance à ces renseignemens pris dans un temps de persécution, et auxquels on parvenoit aisément à se soustraire. M. Berington, dans ses écrits, porte aussi le nombre des catholiques à peu près au même taux; mais cet écrivain, trop vif et trop partial pour être exact, n'est plus regardé que comme une autorité suspecte et trompeuse. Sans prétendre donner une évaluation juste du nombre des catholiques répandus en Angleterre, nous

dirons, d'après le témoignage d'un prélat que nous avons consulté, qu'il y a à Londres et dans les environs, quatre-vingt mille catholiques. Cette estimation résulte des naissances, décès et mariages, et est par conséquent aussi exacte que possible.

Sous Jacques II, on divisa l'Angleterre en quatre districts, et on mit à la tête de chacun pour le gouverner, un évêque avec un titre *in partibus infidelium*, et la qualité de vicaire apostolique. Ces évêques sont indépendans les uns des autres, et sont nommés par la congrégation de la Propagande, qui pourvoyoit à leur entretien. Les premiers de ces évêques furent MM. Leyburn, Giffard, Smith et Ellys. Ils ont eu des successeurs, et malgré les temps fâcheux de persécution où on se trouvoit, on a continué à pourvoir aux besoins des catholiques. Plusieurs des vicaires apostoliques, que le Saint-Siége leur a donnés, ont été des hommes connus par de bons ouvrages. MM. Hornyold, évêque de Philomélie, et Walton, évêque de Tracon, ont laissé des écrits dont les catholiques font encore aujourd'hui grand cas. M. Challoner, évêque de Dibra, et vicaire apostolique du district de Londres, fut recommandable par son zèle, ses talens, et par un grand nombre de livres, soit de controverse, soit de piété. A une époque plus récente encore, M. Walmesley, évêque de Rama, et vicaire apostolique du district de l'ouest, s'est distingué aussi par son zèle à maintenir les droits de l'épiscopat, et par son explication de l'Apocalypse, qui a été publiée sous le nom de *Pastorini*. Ce pieux et savant évêque étoit de la congrégation des Bénédictins anglois. Il est mort en 1797. Les vicaires apostoliques qui gouvernent aujourd'hui les quatre districts, n'ont point

dégénéré du mérite de leurs prédécesseurs. Ce sont MM. Gibson, Milner, Poynter et Collingridge. Le premier gouverne le district du nord, sous le titre d'évêque d'Acanthe. Le second est évêque de Castabala, et chargé du district de Milieu. Il a composé beaucoup d'ouvrages, la plupart de controverse, et dont plusieurs ont eu un succès mérité. Il réunit beaucoup de zèle à beaucoup de connoissances, et a soutenu plus d'une fois les intérêts de la religion. M. Poynter, évêque d'Halie, a succédé, il y a deux ans, à M. Douglass dans le vicariat de Londres, où il étoit coadjuteur de ce prélat. On l'a vu dernièrement à Paris, où il étoit venu pour une cause qui fait honneur à son zèle, et il a paru à quelques cérémonies où l'on a été frappé de sa figure noble, imposante, et qui annonce à la fois la gravité et la douceur. Il étoit accompagné d'un de ses grands-vicaires, et est retourné promptement à Londres, après avoir rempli l'objet de son voyage. Le quatrième évêque est M. Collingridge, qui est vicaire apostolique du district de l'ouest. C'est un religieux; un usage assez constant voulant que les évêques de ce district soient pris dans l'état religieux.

Il s'est élevé, il y a quelques années, une question assez vive parmi les catholiques anglois, sur un point qui n'est pas sans importance. Nous ne prétendons pas juger ce différend. Nous ne ferons que rapporter les principaux faits, en laissant à l'autorité le soin de décider. Mais nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'entrer, à cet égard, dans quelques détails, que des journaux ont publié quelques circonstances de ces faits, circonstances qui ont été mal saisies, parce qu'elles étoient isolées, sans suite, et qu'on

n'a pas fait connoître le véritable état de la question. Ainsi, ce qu'on a dit sur ce point n'a pu être entendu, et ne l'a pas été en effet. Il est bon de rectifier les idées du lecteur sur ces matières. Ce que nous allons en dire est puisé dans les sources même.

La question de l'émancipation entière des catholiques anglois occupe depuis quelque temps les esprits. Cette émancipation est sollicitée par les hommes les plus sages de la nation, aussi bien que par les vœux des catholiques; mais elle a été arrêtée jusqu'ici, d'abord par les dispositions particulieres du Roi, ensuite par l'opposition de quelques anglicans zélés. On la proposa de nouveau, il y a quatre ans; mais alors les défenseurs les plus distingués de la cause catholique au parlement, étoient en désunion avec leurs cliens, et surtout avec les évêques. Les avocats des catholiques, dans la chambre des communes, attachoient à l'émancipation quelques clauses qui déplaisoient à plusieurs. Ils y faisoient prêter serment aux ecclésiastiques de n'avoir avec la cour de Rome aucune correspondance qui pût troubler le gouvernement ou l'église protestante. Ils établissoient un comité qui examineroit cette correspondance. Enfin, ils accordoient au Roi un *veto* dans la nomination des évêques. Ces concessions furent jugées diversement par les catholiques. Plusieurs, en Angleterre, les regardèrent comme admissibles. Mais elles parurent à d'autres un joug intolérable. Les catholiques irlandois surtout s'y montrèrent fort opposés. Les évêques de ce pays se prononcèrent, à cet égard, de la manière la plus formelle. Ils se réunirent plusieurs fois, à Dublin et ailleurs, pour manifester leur improbation du *veto*. Ils l'avoient déjà blâmé dans leur assemblée du 14

septembre 1808 ; ils renouvelèrent ce jugement dans leur réunion du 24 février 1810, où se trouvoient les quatre archevêques et douze autres évêques. De là des discussions, des écrits et des controverses qui agitèrent les esprits. M. Milner fut un de ceux qui se donna le plus de mouvement en cette occasion. Il étoit l'agent des évêques irlandois en Angleterre, et il mettoit dans cette commission l'ardeur de son zèle et la vivacité de son caractère. Nous avons vu de lui une explication avec M. Poynter, dans laquelle il y a des raisons et des faits sur lesquels nous ne devons pas prononcer; mais aussi, ce semble, un peu trop de chaleur.

Toutefois ce différend entre les catholiques, ou plutôt cette diversité d'opinion, n'eut point de suites aussi fâcheuses qu'on auroit pu le craindre. La négociation au parlement échoua. Un petit nombre de voix de plus que la majorité écarta l'émancipation sollicitée, qui ne peut plus être présentée dans la même session. On croit que ce sera pour l'année prochaine. En attendant les évêques ont désiré avoir de nouvelles lumières et des avis qui les dirigeassent sur les questions qui les avoient divisés. M. Poynter en a écrit à Rome, où, en l'absence du souverain Pontife, on avoit laissé encore quelques prélats qui étoient fort gênés dans l'exercice de leurs fonctions, mais qui trouvoient encore le moyen de rendre quelques services à l'Eglise, et d'entretenir quelque correspondance au dehors. Tous les cardinaux membres de la congrégation de la Propagande avoient été expulsés; mais Mgr. Quarantotti, secrétaire de cette congrégation, étoit resté à Rome avec le titre de vice-préfet. Consulté par M. Poynter, sur les points controversés

entre lui et ses collègues, il lui répondit, le 16 février 1814, par une lettre que nous avons sous les yeux, et qui paroît dictée par un grand esprit de modération. Dans cet écrit, Mgr. Quarantotti examine et discute les articles du bill qui peuvent donner lieu à quelques difficultés. La partie du serment qui porte que les ecclésiastiques n'entretiendront avec Rome aucune communication qui puisse troubler le gouvernement ou l'Eglise anglicane, lui paroît mériter quelque explication. Ce serment seroit inadmissible si on prétendoit par là punir les prêtres qui auroient contribué à la conversion d'un protestant. Mais si les législateurs n'ont voulu que prévenir la violence, l'artifice et les complots contre la religion dominante, alors leur projet n'a rien de condamnable. Seulement il seroit à désirer que, pour le repos des consciences, ils interprétassent leur loi, ou au moins, que le clergé expliquât le sens légitime du serment. Le secrétaire de la Propagande croit qu'on peut tolérer le *veto* du Roi dans la nomination aux évêchés. Il pense que le Prince a droit de prescrire quelques conditions pour le choix des sujets, et il n'improuve pas non plus l'établissement d'un comité chargé d'examiner la correspondance du clergé avec la cour de Rome. Le Saint-Siége, dit-il, ne se mêle point du civil, et ses réclamations ne portant que sur le spirituel, ne doivent point alarmer le gouvernement anglois. Telles sont les principales dispositions de cette lettre, du 16 février, que M. Poynter, à qui elle étoit adressée, a fait imprimer et répandre en Angleterre. Toutefois il ne paroît pas que cette pièce ait ramené tous les esprits. Quelques-uns ont regardé l'autorité de Mgr. Quarantotti comme insuffisante pour décider la question.

Avoit-il des pouvoirs assez étendus, et pouvoit-il lui seul remplacer la Propagande? N'est-il pas besoin que le souverain Pontife, de retour dans ses Etats, examine ce qu'a fait ce délégué et prononce sur cette question? Voilà ce que disent ceux qui désapprouvent le *veto*. M. Milner, et les évêques d'Irlande qui lui sont unis, n'ont point adhéré à la lettre de Mgr. Quarantotti. Le premier est parti pour Rome, où il va porter lui-même ses réclamations et faire entendre ses motifs. Les autres viennent de prendre, le 25 mai, dans un synode tenu à Maynooth, une résolution où ils protestent contre la lettre de Mgr. Quarantotti, et contre toute espèce d'influence qu'on donneroit au gouvernement anglois dans la nomination des évêques d'Irlande. Les prêtres et le clergé de Dublin ont fait une déclaration analogue, le 12 mai. On a député à Rome le docteur Murray, coadjuteur de l'archevêque de Dublin, pour représenter les dispositions du peuple Irlandois, et les inconvéniens de la mesure proposée, qui, dans ce pays surtout, est regardée de la manière la plus défavorable. M. Murray a passé dernièrement par Paris, se rendant auprès de S. S. On s'attend que le Saint-Siége prononcera sur cette affaire. Il ne nous appartient pas sans doute de prévenir sa décision.

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Les dames religieuses de la maison royale de Saint-Cyr ont présenté au Roi, ces jours derniers, une requête pour demander à rentrer dans leur maison, et à se consacrer de nouveau à l'éducation. 14 dames professes, 6 sœurs converses et 8 demoiselles élèves offrent de se



réunir pour le rétablissement de la règle. Elles exposent que la maison n'est point aliénée, et qu'il est digne de la piété du Roi de relever un des plus honorables établissemens du règne de Louis XIV. Ce seroit un hommage à la mémoire de ce grand Prince, et en même temps un moyen de donner une éducation chrétienne aux filles que S. M. jugeroit à propos d'admettre dans cette maison. La requête a été présentée par Mme. d'Elpeyron, supérieure, et Mmes. de Moustier et de Villefort, religieuses, qui ont aussi eu l'honneur de saluer Mme. la duchesse d'Angoulême. Le Roi et la Princesse les ont accueillies avec bonté, et S. M. leur a promis de prendre leur demande en considération. Ces dames n'ont pas manqué de faire valoir le vif intérêt que Mme. Elisabeth prenoit à la maison de Saint-Louis, et elles se flattent qu'un établissement si utile pour l'éducation, et si glorieux pour nos Rois, va renaître à la voix d'un Prince qui révère les institutions de ses illustres ancêtres, et qui veut faire le bien de ses peuples; double motif pour elles d'espérer la restauration de la maison de Saint-Cyr.

— S. Exc. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, a écrit, le 25 mai dernier, à M. l'évêque de la Rochelle, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur l'évêque, j'ai reçu la lettre du 7 de ce mois, par laquelle vous exposez que des ecclésiastiques du second ordre, qui ont constamment refusé de vous reconnoître pour leur évêque, se sont empressés, à la première nouvelle de l'heureux retour de Louis XVIII sur le trône de ses pères, de se montrer ouvertement, et d'administrer à leur gré les paroisses vacantes.

» Le gouvernement ne sauroit tolérer un pareil désordre. Les ecclésiastiques doivent tous soumission et obéissance aux évêques nommés en vertu du Concordat, et institués par le Pape. Ils ne peuvent exercer leur ministère sans leur permission. Ceux donc qui persistent à ne vouloir pas les reconnoître, doivent s'abstenir de

toutes fonctions ecclésiastiques. Dans le cas contraire, ils s'exposent à ce qu'il soit pris, à leur égard, des mesures de rigueur, parce qu'ils troublent l'ordre public.

» Je vous engage à faire une nouvelle tentative auprès des prêtres dont vous me parlez, pour les ramener, s'il est possible, à de meilleurs principes, et à vous concerter avec les préfets pour la répression de ceux envers lesquels vous auriez épuisé en vain toutes les voies de la douceur et de la persuasion.

» J'écris, M. l'évêque, à ces fonctionnaires pour que, dans l'occasion, ils vous prêtent leur appui, et fassent respecter votre autorité ».

— Nous sommes fondés à annoncer que M. l'abbé de Saint-Sauveur, qui avoit été nommé, il y a quelques années, à l'évêché de Poitiers, a remis sa nomination entre les mains du Roi, et a renoncé à faire aucun acte, même de grand-vicaire, dans le diocèse. Cette démarche est une nouvelle preuve de l'esprit de sagesse, de paix, de modération et de dévouement pour le Roi, qui anime le clergé.

— Le clergé de la ville de Gien a envoyé une adresse au Roi pour protester de son dévouement. S. M. a répondu : « Je suis sensible aux sentimens des habitans de Gien. Je sais qu'ils se sont toujours bien conduits, même dans les temps de troubles et de malheurs. Je serois fort aise de leur en témoigner ma satisfaction de vive voix en visitant mes provinces ». L'adresse au Roi étoit signée de M. Vallet et de MM. Brillard, Morin et Fontarive.

— Mgr. le duc d'Angoulême a passé, le 22 juin, par Laval, où il a eu une réception brillante. On avoit tendu les rues et élevé des arcs de triomphe. Le maire, M. Hercé, lui a présenté les clefs de la ville, et exprimé les vœux des habitans. S. A. s'est rendue à l'église de Saint-Vénérand, où elle a été complimentée par le clergé. Elle a reçu à l'hôtel-de-ville les félicitations des principaux habitans et des ecclésiastiques et fonctionnaires, et est re-

partie aux acclamations d'un peuple nombreux et plein d'enthousiasme. Elle a accordé la décoration du lis à ceux qui on eu l'honneur de lui être présentés. Le clergé entr'autre a été touché des marques de bienveillance qu'il a reçues du Prince.

— On assure que M. l'abbé de Vienne est porteur d'un titre qui lui a été conféré par S. M., en vertu du droit royal de *joyeux avénement*, et qui lui donne une expectative sur le premier canonicat vacant dans l'église de Paris. Avant la révolution, M. l'abbé de Vienne étoit chanoine titulaire de cette église.

— Les évêques viennent d'être rétablis dans la plénitude de leurs droits anciens, relativement à la collation des curés de leurs diocèses. Les curés nommés par les évêques peuvent maintenant être mis en possession de leurs bénéfices, sans avoir besoin de l'autorisation préalable du gouvernement.

MONTMORENCY. Cette ville a fait célébrer, le samedi 25, un service funèbre pour le repos de l'ame du duc d'Enghien, objet particulier de son amour et de ses regrets. Toutes les autorités y ont assisté, et ont écouté avec intérêt et sensibilité le discours, où M. le curé a retracé ses vertus privées, ses talens militaires, les causes et les circonstances de sa fin trafique, qui n'est pas une des moindres plaies faites à la patrie.

Cet hommage religieux rendu à la mémoire de ce jeune Prince, et qui, dans le chef-lieu de son apanage, devoit précéder tous ceux qui lui ont déjà été rendus ailleurs, n'avoit été différé que par l'espoir de parvenir à faire concourir avec la même cérémonie le transport et la réception de ses honorables restes inhumés dans les fossés de Vincennes. Mais des raisons particulières, et la crainte d'affecter trop vivement d'inconsolables parens, ont empêché, pour le moment, qu'ils ne fussent transférés au lieu de la sépulture ordinaire de cette auguste maison.

MODÈNE, 15 *juin*. On a parlé d'une société qui s'étoit formée ici pour accueillir les ecclésiastiques sortis des prisons et retournant à Rome. Cette institution passagère fait le plus grand honneur à l'esprit des habitans de cette ville. Chacun s'est empressé de prendre part à cette bonne œuvre. A une demi-lieue de la ville se trouvoient toujours deux ou trois membres de la société chargés d'avertir les ecclésiastiques arrivans. On les conduisoit dans des logemens convenus. On fournissoit de l'argent à ceux qui en avoient besoin. On s'empressoit de les remettre de leurs fatigues. Il a passé ici plus de 280 de ces vénérables proscrits. Tous ont trouvé un asile et des secours. Les cardinaux même ont eu la bonté d'agréer nos soins, et de s'arrêter quelque temps parmi nous pour satisfaire la piété des fidèles. Le cardinal Pignatelli, qui a voulu retourner à Rome quoique malade, y a passé huit jours. Il est aussi bien que possible dans sa situation. Mgr. Emmanuel de Gregorio passa ici, le 12, venant de Paris, où il a été longtemps prisonnier. Ce digne prélat se hâtoit de retourner auprès de S. S. C'étoit à qui recevroit chez soi ces généreux confesseurs. Chacun se disputoit l'honneur d'une noble hospitalité. Le président de la société, M. Louis Ponziani, les dignes ecclésiastiques, MM. Gallinari, Benelli et Rinaldi, le marquis Galliani, M. Joseph Baraldi, le docteur Muratori, les frères Gandini, les marquises Valperga et Galliani, la comtesse Marchisio, et beaucoup d'autres personnes de toutes conditions, se sont signalées par leur zèle à rendre toutes sortes de services à ces respectables bannis. Le peuple se pressoit sur leur passage, et leur témoignoit la part qu'il prenoit à leurs maux. Quant à eux, ils paroissoient consolés de tout ce qu'ils avoient souffert, par la joie de voir l'Eglise triomphante. Les cardinaux et les évêques ont béni les fidèles qui se présentoient à eux. On dit qu'il en reste très-peu qui doivent passer par notre ville. Mais nous n'oublierons jamais le spectacle édifiant qu'ils nous ont procuré, et les exemples de vertu et de résignation qu'ils ont donnés.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Brest, le 26, à deux heures, en très-bonne santé, et est descendu à l'hôtel de la préfecture maritime. Le 27, S. A. R. a visité le port et la rade. Elle a dû partir, hier 29, pour Quimper; elle arrivera, le 30, à Lorient, d'où elle partira, le 1er. juillet, pour se rendre à Nantes. Ce Prince recueille sur son passage le témoignage de la joie et du dévouement du peuple.

—S. A. R. Mgr. le duc de Berry a été, le 30 juin, à Fontainebleau; les grenadiers royaux de France se sont trouvés en bataille sur la route. Le maréchal duc de Reggio, à la tête des généraux et des officiers de son état-major, est venu recevoir S. A. R. à la descente de sa voiture. Monseigneur, après avoir passé dans les rangs, a reçu le lieutenant-général commandant de ce régiment. Les troupes, après avoir fait le maniement d'armes, ont défilé devant S. A. R., qui a témoigné son entière satisfaction à MM. les officiers et aux troupes. Les cris de *vive le Roi! vive Mgr. le duc de Berry!* ont été répétés à plusieurs reprises pendant tout le temps qu'a duré cette revue. S. A. R. s'est ensuite rendue chez le duc de Reggio, où elle a déjeûné; puis elle a reçu la députation du tribunal séant à Fontainebleau. Après cette audience, elle a été visiter le château, et à son retour chez le duc de Reggio, elle a reçu tous les officiers, auxquels elle a de nouveau témoigné sa satisfaction. S. A. R. est repartie immédiatement après pour se rendre à Paris. Elle avoit été complimentée à son arrivée par le préfet du département et par le maire de la ville.

—Dans la chambre des députés, M. Durbach a prononcé, le 30 juin, un long discours en faveur de la liberté de la presse. Il s'est plaint un peu vivement qu'elle étoit encore violée, parce qu'un de ses écrits avoit été saisi. Il a mêlé d'ailleurs, à son discours, des objets qui n'y avoient aucun rapport. Il s'est élevé contre les processions, qu'il a représentées comme défendues par des lois positives. On ignore quelles sont ces lois. Si M. Durbach protège la liberté de la presse, il semble qu'il devroit être aussi ami de la liberté du culte catholique, liberté

à laquelle nous tenons bien autant qu'à l'autre. M. Durbach s'est plaint aussi du réglement sur l'observation des dimanches et fêtes. Ce député paroît ne pas aimer les réglemens. Son discours a excité plus d'une fois les murmures. Les propositions qu'il faisoit ont été écartées par un ajournement.

— S. M. continue à recevoir un grand nombre de députations des provinces les plus éloignées. Toutes respirent le dévouement pour le Roi et la joie de son rétablissement. S. M. répond à toutes avec autant de présence d'esprit que de bonté.

— Le Roi est sorti, le 1er. juillet, à trois heures du château des Tuileries, et est allé voir Monsieur à Saint-Cloud. Depuis plusieurs jours, S. A. R. est montée à cheval, et s'est promenée dans le parc. Sa santé se rétablit d'une manière assez assurante et assez visible pour qu'il soit permis d'espérer qu'incessamment elle reviendra fixer son séjour dans la capitale.

— Mgr. le duc d'Orléans est parti, le 2 juillet, pour Palerme. Il va s'embarquer à Toulon. S. A. R. reviendra à Paris dans le mois d'août avec sa famille.

— On assure que la capitale possède, en ce moment, les deux monarques alliés qui étoient allés ensemble à Londres. Ces deux illustres voyageurs ont pris des noms étrangers.

Munich, 23 *juin*. On vient de publier ici quatre patentes royales, toutes datées du 19 juin.

Par la première, le roi de Bavière annonce qu'il rétrocède à l'Autriche le Tyrol, tel que l'Autriche le lui avoit cédé par le traité de Presbourg.

Par la seconde, S. M. cède également à l'Autriche le Voralberg, à l'exception du bailliage de Weiler.

Par la troisième et la quatrième, le roi de Bavière déclare qu'il va prendre possession du duché de Wurtzbourg et de la principauté d'Aschaffenbourg, tels qu'ils ont été possédés par le grand-duc de Wurtzbourg et le Prince-Primat.

On assure de nouveau que le prince Eugène sera fait duc de Deux-Ponts. Du moins il est certain qu'on lui a promis un établissement hors de France.

Variétés.

Nous avons reçu un assez grand nombre de pièces, dont nous ne pouvons pas faire tout l'usage que nous désirerions, mais que nous ne nous dispenserons pourtant pas de citer, en leur rendant la justice qui leur est due. Celle intitulée : *Hommage à ma patrie, par M. S. D. B., propriétaire dans le Bourbonnois*, renferme d'excellentes vues religieuses, morales et même politiques. L'auteur paroît être un zélé royaliste et un bon chrétien, et nous aurions songé à extraire quelque chose de son écrit, si nous ne nous étions aperçus que tout s'y tient. Le fragment d'un ouvrage sur la grandeur et la chute de Napoléon, auroit eu droit d'être inséré dans notre feuille; mais déjà nous avions traité ce sujet dans nos premiers numéros, et nous avons craint qu'on ne nous reprochât de parler trop souvent du même homme. L'extrait du discours de M. Blanchandin le Chene, qu'on nous a adressé, n'étoit pas de nature à entrer dans notre Journal, non que l'esprit n'en soit fort bon. Mais en général nous devons être fort sobres de ces sortes de citations, qui tiendroient une place que les lecteurs aiment mieux voir remplie par des faits. Il nous parvient souvent des discours prononcés dans différentes cérémonies. Nous remplirions aisément notre Journal en n'en insérant que de simples extraits. Notre travail n'en seroit que plus facile, et notre tâche plus commode; mais, encore une fois, les abonnés veulent des faits, et nous avons à cœur de les servir selon leur goût. Nous ne pouvons donc qu'indiquer, en passant, quelques discours; celui par exemple, de M. Capmas, curé à Montauban, à la suite d'un *Te Deum* pour le retour du Roi; celui de M. l'abbé de Saint-Pierre, à Lorient, pour le service de Louis XVI; celui de M. le curé de Clichy, pour un *Te Deum*; celui de M. le curé de Vissous, pour la même circonstance, etc. Ces discours font honneur aux sentimens religieux de leurs auteurs, et annoncent leur attachement au Prince que nous venons de recouvrer.

Parmi les lettres que nous avons reçues, celle datée de Paris, le 3 juin, hôtel des Monnoies, mérite une mention particulière. Elle traite des conférences de M. Fressinoux, et témoigne le désir de les voir recommencer. C'est un désir que nous partageons avec tous les amis de la religion, et nous croyons même pouvoir assurer que le projet de M. Fressinoux est de se livrer de nouveau à un travail si intéressant et si utile. C'est pour s'y mieux préparer qu'il a remis, dit-on, à l'hiver prochain la reprise de son cours accoutumé de conférences, auxquelles la liberté entière dont il jouira, donnera un nouvel intérêt. Nous avons du plaisir à pouvoir annoncer cette nouvelle à l'auteur de la lettre citée, et à tous ceux qui, comme lui, attachent du prix à une œuvre qui n'avoit été interdite que parce qu'elle étoit utile et honorable pour la religion.

Une autre lettre, qui nous a été adressée de Genève, le 13 juin, et qui est signée, contient des reproches assez vifs sur ce que nous

parlons mal de l'usurpateur déchu. C'est être, en vérité, bien chatouilleux. D'abord nous ne croyons pas avoir calomnié l'individu en question. Quoi! il ne seroit pas permis de dire qu'il persécutoit l'Eglise, qu'il dépeuploit la France, qu'il nous accabloit de son sceptre de fer! Nous ne lui avons point prodigué d'injures. Nous en avons parlé comme en parlera l'histoire. Nous ne croyons point la charité obligée à taire ce qui est si notoire, ou à pallier ce qui est si mauvais. Ce n'est pas nous qui avons loué cet homme dans le *Journal des Curés*, dont notre ouvrage n'est pas la continuation, et dont nous ne prétendons pas suivre en tout l'esprit et les traces. Nous nous flattons que nos feuilles sont rédigées dans des principes plus sûrs et plus véritablement religieux.

Une autre lettre de Paris, du 15 juin, relative au Concile, pourroit donner lieu à une explication trop longue pour trouver sa place ici; mais nous ne renonçons pas à traiter quelque jour ce sujet. En attendant, que notre correspondant se tranquillise. Nous sommes, Dieu merci, de la même religion que lui; nous ne sommes pas moins attachés que lui au Saint-Siége, centre de l'unité. Notre langage jusqu'ici a dû le prouver, et nous ne nous en écarterons pas, à ce que nous espérons. L'auteur de la lettre nous a donné sa profession de foi. Voilà la nôtre. L'une et l'autre se ressemblent assez. Nous avons à cœur, non-seulement d'être orthodoxes, mais de mériter l'estime et la confiance entière de ceux qui prennent le plus d'intérêt à la religion. C'est bien véritablement que nous nous sommes dits ses amis.

Une lettre qu'on nous a envoyée de M. de la Rochefoucault, évêque de Saintes, massacré aux Carmes, en 1792, ne nous a pas semblé faite pour être insérée. Elle fait honneur à la mémoire de ce vertueux prélat. Elle doit être précieuse à celui qui l'a reçue. Mais elle contient des détails qui auroient peu d'intérêt aujourd'hui. L'auteur nous permettra de nous borner à cette mention, et à l'hommage que nous rendons bien volontiers à son respectable évêque, dont la mort déplorable l'afflige, mais dont le sort glorieux doit aussi le consoler.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Avocats des Pauvres, ou *Sermons de Bossuet*, *Bourdaloue*, *Massillon*, *etc.*, *sur la Richesse*, *sur l'Avarice et sur l'Aumône*. 2 vol. in-12; prix, 5 fr., et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Francart, rue Poupée, n°. 5; et au bureau du Journal.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

La Régence à Blois, ou *Les Derniers Momens du Gouvernement impérial* : 3e. édition, revue et augmentée de nouveaux détails et de plusieurs pièces intéressantes; prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Fantin, quai des Augustins, n°. 55; et au bureau du Journal.

Nous avons annoncé cette brochure. Cette édition a été rendue encore plus piquante, et renferme des détails curieux sur les derniers soupirs du gouvernement impérial.

Les Panégyristes de saint Louis, Roi de France, etc. (1).

Il est peu d'éloges de saints qui aient été prononcés plus souvent que celui de saint Louis. Outre les Panégyriques de ce saint, prêchés dans les églises le jour de sa fête, on sait qu'il étoit d'usage, chaque année, que les trois académies en entendissent un, et que l'Académie françoise surtout choisit pour le prononcer des orateurs de distinction. Une main pieuse a imaginé de faire un recueil d'un certain nombre de ces Panégyriques. On a fait choix de ceux que, sans doute, on a jugés les plus remarquables. Il a paru qu'au moment où un héritier de saint Louis remontoit sur le trône de ses ancêtres, il n'étoit pas hors de propos de nous remettre sous les yeux de grandes qualités, d'admirables vertus qui, dans les temps anciens, rendirent les François heureux, et qui, dans tous les temps, sont le meilleur modèle à offrir à ceux que la Providence appelle à la tâche difficile de gouverner les peuples.

Ces Panégyriques sont au nombre de neuf. Les trois premiers sont de main de maîtres. La réputation de Bourdaloue, de Massillon et de Fléchier, est faite depuis long-temps, et ne laisse aucun doute sur des compositions sorties de ces plumes habiles. On doit aux Pères la Ruë et Ségaud les deux suivans. On connoît aussi leurs talens distingués, leur éner-

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr., et par la poste, 6 fr. 50 c. A Paris, chez Mame frères, imprimeurs-libraires, rue du Pot-de-Fer, n°. 14; et au bureau du Journal.

gie, leur onction, la facilité et l'élégance de leur style. Les quatre derniers appartiennent à une école plus moderne, et ont pour auteurs le Père de Neuville, le Père Elisée, M. l'abbé de Beauvais, évêque de Sénez, et M. l'abbé Gayet-de-Sansale. Il est curieux de voir le même sujet traité par des esprits différens, et aussi à des époques où les circonstances ne se ressemblant pas, il falloit approprier ce qu'on avoit à dire à l'esprit du moment : ce sont toujours les vertus de saint Louis; c'est dans tous un Roi chaste, pieux, ami de la justice qu'il se plaisoit à rendre, assis sur le gazon et à l'ombre d'un chêne. C'est toujours un Prince doué des qualités les plus rares, aimant la religion et la faisant respecter; fils soumis du Saint-Siége, ferme défenseur néanmoins des droits de sa couronne, réprimant d'indociles vassaux, vaillant dans les armées, modéré dans la victoire, grand dans les revers, n'y perdant rien de sa majesté, commandant l'estime à ses ennemis, même lorsqu'il est vaincu, et obtenant d'eux le plus beau de tous les titres, celui de *vénérable*.

Mais si c'est toujours le même sujet, chaque orateur pourtant a sa touche, et non-seulement sa manière de dire, mais encore sa manière de voir. Tous ont parlé des Croisades. Du temps des trois premiers, on ne s'étoit pas encore avisé de soumettre au creuset d'une politique froide ces guerres religieuses. Aussi se contentent-ils d'y voir le zèle de la propagation de l'Evangile, le désir de soustraire des chrétiens à une dure captivité, celui même de donner le change aux divisions des princes européens, et de mettre un frein à la fureur qui les faisoit s'exterminer les uns les autres, en détournant leurs armes et leur frénésie guerrière sur des nations infidèles; et ces motifs pa-

roissent à ces orateurs suffire pour justifier, pour en-noblir même ces expéditions lointaines. Le Père de la Ruë croit que saint Louis ne s'est jamais montré si grand que dans les Croisades; or, on ne se montre point grand par des entreprises imprudentes, et quand elles ont un principe vicieux, quelques belles qualités qu'on y déploie, elles sont incompatibles avec la véritable grandeur.

Dans des temps plus rapprochés de nous, une révolution d'idées ayant malheureusement donné moins de prix aux vertus évangéliques, il a fallu que les orateurs les défendissent contre les doctrines nouvelles, et fissent l'apologie de ce qui jusque-là n'en avoit point eu besoin. Le père de Neuville attaque ces dangereuses nouveautés. « La philosophie de nos jours, dit-il, prononce que le sceptre ne peut être que le don arbitraire des peuples. Système rempli de contradictions, il rend en même temps le Roi maître du peuple, et le peuple maître du Roi. Système funeste à la tranquillité publique, propre à répandre, à nourrir les germes de rebellion, qui, développés par les passions, ont enfanté tant de révolutions tragiques; système qui, au premier coup d'œil, enchante la multitude, parce qu'il lui montre des sujets dans ses maîtres, et qu'il lui attribue des droits essentiels sur le Prince, au lieu que le Prince n'a sur elle que des droits empruntés; mais système, à le bien approfondir, plus ennemi de la félicité du peuple que du pouvoir du maître, puisqu'il mène le Prince à opprimer dans la crainte d'être opprimé, et à l'abus de l'autorité pour la conserver ». Image assez vraie de ce qui s'est passé parmi nous, et pendant nos troubles publics, et sous le gouvernement qui les a suivis. Le

même orateur aborde franchement la question du bien ou du mal qui a résulté des Croisades, et conclut, comme le font aujourd'hui beaucoup de bons esprits, en leur faveur. Le Père Elisée et M. l'évêque de Sénez louent l'intention de saint Louis, sans trop prononcer sur le fond. M. l'abbé Gayet-de-Sansale prétend que la piété de saint Louis, déterminé d'ailleurs par l'autorité des Pontifes, l'exemple des ancêtres et les sollicitations des Grecs, les lui fit entreprendre pour le salut de la Palestine, et que sa sagesse en profita pour le repos de la France; et par elles « il écarta, dit-il, des factieux que la justice ordonnoit de punir, parce qu'ils étoient rebelles, et que la prudence avertissoit de ménager, parce qu'ils étoient puissans ».

Quoiqu'on dut s'attendre à de l'uniformité dans ces compositions, qui traitent toutes la même matière, on voit qu'il y règne néanmoins assez de variété pour soutenir l'intérêt, et en rendre la lecture piquante. Elles font parfaitement connoître saint Louis et les mœurs de son temps. Toutes ne sont pas également bien écrites. On peut reprocher à la dernière un peu d'afféterie, l'abus des antithèses, et même des locutions incorrectes. Il n'est pas, ce semble, d'un goût assez pur de dire, « que le croissant qui brille sur le Calvaire menace la foi d'*une éclipse*; que le soleil qui favorisa Josué, *brûla* saint Louis; et qu'on n'eût pas appelé l'étranger pour corriger le *national* ». Quelques personnes ont regretté de ne point trouver dans cette collection d'autres Panégyriques de saint Louis dont le mérite est reconnu, surtout celui qui a été prononcé par M. l'abbé de Boulogne, maintenant évêque de Troyes. Il eût figuré avec avantage dans ce recueil, et l'auroit enrichi. L.

Le Triomphe de la Religion, ou le Roi martyr, poème épique; par feu Jean-François Delaharpe, *de l'Academie françoise* (1), *avec cette épigraphe, tirée du 6e. chant:*

Les trônes sont frappés quand la terre est coupable.

Si la critique a reproché à l'auteur de *la Henriade* d'avoir choisi son sujet dans une époque trop voisine de nos jours, que dire d'un poème épique dont le héros est Louis XVI? Comment faire entrer dans un pareil sujet la fiction, aliment nécessaire de l'épopée; et que peut inventer l'imagination qui ne soit au-dessous de l'horrible vérité? Sans doute ces objections n'ont point échappé à un critique aussi judicieux que M. Delaharpe; mais il a pensé que dans une telle entreprise, il pouvoit s'affranchir des règles ordinaires. Le lecteur ne cherchera pas dans ce poème ce genre d'intérêt qu'inspirent les sublimes rêveries d'Homère et de Virgile. Ici la curiosité n'est excitée en rien; nous savons d'avance tout ce qu'on va nous conter; et c'est parce que nous le savons, que nous aimons à l'entendre redire.

Cependant ce sujet offroit un grand nombre de difficultés contre lesquelles le talent de M. Delaharpe a quelquefois échoué. La plus grande de toutes étoit de traduire en langue poétique, ce style révolutionnaire, ces expressions basses ou pompeusement ridicules, et que cependant l'usage a consacrées. L'auteur

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. 50 c., et franc de port, 4 fr. 25 c. A Paris, chez Mme. veuve Migneret, imprimeur, rue du Dragon, F. S. G., n°. 20; et au bureau du Journal.

est obligé de recourir à des équivalens, tous plus ou moins foibles. Il en résulte souvent une diction obscure et embarrassée. Le lecteur, qui veut des faits et non des périphrases et des métaphores, maudit alors la délicatesse du poète, qui n'ose appeler les choses par leurs noms.

C'est à ce vice du sujet qu'il faut attribuer plusieurs vers foibles et prosaïques échappés à M. Delaharpe. Lorsqu'il est dégagé de ces entraves, sa marche est noble et rapide.

L'auteur a senti que son récit, pour être intéressant, devoit être fidèle; il a présenté chaque personnage avec son véritable caractère, chaque fait avec toutes ses circonstances historiques. Toutefois il ne s'est pas privé de la ressource du merveilleux; mais ce merveilleux, loin de nuire à la vérité, lui donne, en quelque sorte, un nouveau degré de vraisemblance. Le hasard et la volonté des hommes n'ont pas seuls conduit ces terribles événemens; la raison la plus incrédule est forcée d'y reconnoître la main de Dieu. Quel champ pour l'imagination du poète chrétien! Ces novateurs, dont les maximes ont été si funestes à la France, n'étoient-ils pas inspirés par cet ange d'orgueil qui séduisit le père du genre humain, qui suggéra aux ennemis de Dieu la pensée d'élever la tour de Babel? L'Eternel, irrité de tant de blasphêmes, n'a-t-il pas permis que la France se punît elle-même de son impiété? Le poète, après avoir remonté ainsi à l'origine de nos malheurs et de nos égaremens, transporte le lecteur dans le séjour des bienheureux. Dieu prononce l'arrêt de la France par la voix du prophète Isaïe. Il la livre à la fureur des puissances infernales. Mais sa bonté se fait sentir jusque dans sa colère; il annonce à saint Louis, qui in-

tercède pour son peuple, que la vengeance aura des bornes :

Si l'arbre est émondé, j'affermis ses racines.
Louis, tu le verras, sorti de ses ruines,
Se relever plus beau des atteintes du fer,
Et les cieux s'enrichir des fureurs de l'enfer.

Ici, l'auteur ne semble-t-il pas lui-même animé d'un esprit prophétique ?

L'archange Michel va porter à Satan les ordres du Très-Haut ; et le 5e. chant est rempli par une délibération des démons : cette délibération est fort longue, et nous a paru manquer d'intérêt. Dès l'instant que Dieu a livré la France aux anges des ténèbres, faut-il nous les représenter se disputant leur proie ? Ce chant seroit supprimé en entier, que la marche de l'action n'en seroit pas ralentie. D'ailleurs il est reconnu aujourd'hui que cette mythologie moderne sur l'enfer est aussi peu conforme au bon goût qu'à la saine doctrine.

M. Delaharpe paroît plus heureux dans l'invention de l'épisode de la Carmélite, qui fait partie du 1er. chant. L'auteur suppose que Cécile, jeune religieuse, sort de sa retraite pour faire part au Roi d'un songe mystérieux. Elle a vu, pendant son sommeil, Mme. Louise, fille de Louis XV, et prieure des Carmélites de Saint-Denis ; l'auguste princesse lui a prédit une partie des malheurs dont est menacé le trône des Bourbons. Elle arrive au Louvre : quel son étonnement !

Elle ne voyoit rien qu'un désert et des armes,
Que de mornes soldats, des fronts chargés d'alarmes ;
Nulle trace de rangs, d'honneurs, de dignité,
Et d'un même néant la triste égalité ;
Louis enfin, ce Roi, le premier de la terre,
Sous l'obscur vêtement d'un citoyen vulgaire.

Il est difficile de tracer un tableau plus touchant et plus vrai. Il rappelle ce beau mouvement de Virgile :

Heï mihi, qualis erat!

Il y a de l'énergie et de la profondeur dans ce vers expressif :

Et d'un même néant la triste égalité.

Cet épisode est un des plus beaux ornemens du sujet dont il rompt la lugubre monotonie. Il contribue à faire regretter que M. Delaharpe ait été interrompu par la mort au milieu de son ouvrage. Il paroît que la jeune Carmélite devoit, dans le plan de l'auteur, reparoître à la fin du poème, pour y jouer un rôle intéressant.

Nous croyons pouvoir assurer que cet ouvrage est digne de la réputation de M. Delaharpe : on y retrouve non-seulement cette correction, cette pureté de goût qui distinguent ses autres productions, mais une verve et une chaleur qui lui sont peu ordinaires. Il n'est pas étonnant que son talent ait reçu de nouvelles forces d'une religion à laquelle l'auteur d'*Athalie* a dû ses inspirations les plus sublimes.

B.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On a lu ici avec surprise, dans quelques journaux, un ordre du jour, publié à Ancône, par un officier napolitain, qui traduit devant une commission spéciale *des malveillans qui cherchent*, dit-il, *à troubler la tranquillité des départemens du Metaro, du Musone et du Tronto, et qui y sèment des bruits séditieux*. On s'est demandé si nous étions encore au temps

où on appeloit *séditieux* les sujets les plus fidèles. Çà été assez long-temps la mode en Espagne et ailleurs. Le tyran qui vouloit asservir ce pays, donnoit le nom de *révoltés* aux généreux Espagnols armés contre lui. Mais aujourd'hui que son joug est brisé, que toutes les injustices se réparent, que chacun rentre dans ses droits, ce langage révolutionnaire, et les procédés qui en sont la suite, devroient être également proscrits. L'usurpation doit cesser avec l'usurpateur. Il avoit envahi, en 1808, la Marche d'Ancône et la partie orientale de l'Etat de l'Eglise, les avoit ôtées au Pape, et en avoit fait trois départemens. Mais le Saint-Siége n'a cédé ces provinces par aucun traité. Aucun traité ne les a données à une autre puissance. Il est aussi injuste de les retenir que de les avoir prises. Les habitans qui montrent de l'attachement à leur gouvernement légitime, ne peuvent donc être regardés comme des *malveillans* et des *séditieux*. Les *malveillans* et les *séditieux* seroient bien plus justement ceux qui troubleroient ces provinces par des armées étrangères, et qui y exerceroient des ravages ou une autorité illégitime. La Marche d'Ancône et les pays environnans appartiennent aussi bien au Pape que Rome et le littoral de la Méditerranée. Il doit rentrer également en possession des uns et des autres, et les lui retenir par la violence, quand on n'a aucun titre à alléguer, est un acte d'ambition et de tyrannie qui a trop de ressemblance avec la conduite du dernier despote, et qui probablement n'auroit pas un plus long succès que ses procédés iniques. Une telle usurpation ne seroit plus en harmonie avec l'esprit qui anime les souverains nos libérateurs. Ils ont donné au monde, dans cette grande révolution, l'exemple d'une modération, d'un désintéressement et d'une équité admirables, et ce n'est pas entrer dans leurs vues, ce n'est pas servir leur cause; ce n'est pas se rendre digne de leur bienveillance, que de ne pas, à leur imitation, restituer à ses voisins ce qui leur a été pris par une injustice manifeste, et d'exercer, au contraire, dans leurs domaines, des vexations

envers des sujets qui profitent de cette restauration générale pour témoigner leur fidélité et leur dévouement à leur souverain légitime.

Paris. Dans la séance de la Chambre des Députés, du 5 juillet, M. Bouvier, procureur-général de Besançon, et député du Jura, a prononcé un discours et proposé une loi sur l'observation des dimanches et des fêtes. L'un et l'autre sont dignes d'un législateur sage et religieux, et l'on a du plaisir à les voir partir de cette tribune qui, pendant des temps fâcheux, a retenti plus d'une fois d'accens bien différens.

« Messieurs, a-t-il dit, il s'agit, en déférant au vœu de la très-grande majorité de la nation, et en consacrant, par des dispositions législatives, un usage qui s'observe dans presque toutes les communes de la France, il s'agit d'honorer particulièrement le culte antique de nos pères, sans que la liberté des autres religions et la protection qui est assurée à tous les cultes en éprouvent aucune atteinte. Il s'agit de faire cesser ou de prévenir les erreurs ou excès de pouvoir dont l'administration la mieux intentionnée n'auroit pas su se garantir en cette matière, ou dans lesquels elle pourroit tomber, et de mettre fin à des délations dont la foule déjà commence à nous assiéger, et dont quelques-unes ont été vraisemblablement suggérées par la haine que certaines gens ont conçue pour toute espèce d'autorité et pour toute espèce de frein.

» Jamais Etat ne fut fondé, que la religion ne lui servît de base. Ce n'est point une théorie que j'énonce ici; c'est une vérité de fait, constante, invariable, universelle que j'avance. La religion nécessaire à l'ordre social n'est pas non plus ce qu'on nomme communément la religion naturelle, laquelle n'est au fond qu'une spéculation philosophique, livrée aux caprices des opinions humaines : c'est une religion positive qui fixe les devoirs de l'homme, et dont tous les préceptes ont la sanction de l'autorité divine. Toutes les nations du monde ont professé une religion positive, et pratiqué un culte public. Cette expérience est sans exception.

» S'il est juste et sage de protéger les différens cultes qui sont établis dans un Etat, il ne l'est pas moins d'honorer d'une manière particulière celui qui est professé par la grande majorité de la nation. En France, c'est la religion catholique, apostolique et romaine qui a cet avantage, et qui, pour cela,

est déclarée dans la chartre constitutionnelle *religion de l'État*. Cette déclaration seroit vaine et sans objet, si les solennités de cette religion n'étoient pas universellement respectées par des actes extérieurs de la part de ceux mêmes qui ne la professent pas. L'interruption générale des travaux, pendant les solennités du culte catholique, ne blesse en aucune manière le libre exercice des autres cultes.

» D'ailleurs, toutes les communions chrétiennes s'unissent avec les catholiques pour célébrer le dimanche, et pour en faire un jour de repos. Elles n'auroient donc à se plaindre tout au plus que d'être obligées de se conformer, pour la cessation extérieure des travaux, au petit nombre de fêtes spécialement consacrées par le culte catholique. Mais quel léger sacrifice on leur demande en l'honneur de la religion de l'Etat, qui, réunissant dans ses temples la grande majorité des citoyens, leur inspirant de bons sentimens, et les formant à de bonnes mœurs, produit évidemment un bien général auquel tous les individus participent, de quelque religion qu'ils soient! N'est-il pas juste que l'intérêt particulier soit toujours subordonné à l'intérêt général?

» Honorons, Messieurs, la religion de l'Etat; elle est la plus solide garantie de nos institutions sociales, puisque ses préceptes n'ont pour objet que de former des gens vertueux et des sujets fidèles.

» Contribuons à ramener les bonnes doctrines et à rétablir la morale; elle est le premier besoin des peuples. Unis de sentiment et d'opinion au Monarque le plus digne d'être aimé, montrons à la nation, dont nous avons l'honneur d'être les mandataires, que, pénétrés de nos devoirs envers elle et envers son auguste chef, nous n'épargnerons le concours d'aucun de nos efforts pour que le corps politique marche d'un pas ferme vers une prospérité toujours croissante ».

Voici les dispositions que présente l'orateur :

Art. 1er. Les dimanches et jours de fêtes, établies par la religion de l'Etat, seront observés, et les travaux ordinaires interrompus pendant ces jours-là.

2. Il sera en conséquence défendu : 1°. Aux négocians et marchands de faire aucun commerce ou débit public; 2°. aux colporteurs ou étalagistes, de colporter ou exposer en vente leurs marchandises; 3°. aux artisans et ouvriers de travailler extérieurement aux ouvrages de leurs arts et professions, les dimanches et jours de fêtes du culte catholique.

3. Il sera pareillement défendu aux charretiers et voituriers de faire, ces mêmes jours, des chargemens sur les ports et dans les autres lieux publics.

4. Dans les villes, dont la population est de 10,000 ames ou au-dessous, ainsi que dans les bourgs et villages, il sera défendu aux marchands de vin, traiteurs, limonadiers, maîtres de paume ou de billard, de tenir leurs maisons ouvertes, les mêmes jours, pendant le temps de l'office divin.

5. Les contraventions aux dispositions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux, dressés par les maires ou adjoints, ou par les commissaires de police.

6. Lesdites contraventions seront portées devant les tribunaux de police simple, et punies d'une amende qui ne pourra pas excéder 5 fr. pour la première fois.

7. En cas de récidive, les contrevenans pourront être condamnés au *maximum* des peines de police.

8. Les défenses précédentes ne seront pas applicables, 1°. aux marchands de comestibles de toute nature, sauf cependant l'exécution de l'art. 4; 2°. à tout ce qui tient au service de santé; 3°. aux postes et messageries; 4°. aux voituriers et voyageurs étant en route; 5°. aux usines dont le service ne pourroit être interrompu sans dommage.

9. Seront également exceptés des défenses ci-dessus, les ouvriers employés, 1°. aux travaux de la moisson et des récoltes que l'état de la saison, ou la crainte des intempéries rendroient urgens; 2°. aux travaux de construction ou de réparation que des particuliers seroient obligés de faire faire, dans le cas de péril imminent; mais, dans ces derniers cas, les cultivateurs et les particuliers seront tenus d'obtenir préalablement la permission des maires ou adjoints, ou des magistrats de police.

10. Les lois et réglemens antérieurs relatifs à l'observation des dimanches et fêtes, seront et demeureront abolis.

La proposition de M. Bouvier est prise en considération, et renvoyée dans les bureaux.

—Mgr. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, et ambassadeur extraordinaire de France à Rome, est parti, le 7 juillet, à dix heures du matin. MM. Artaud, Jourdan et de Chastelleux, sont attachés à la légation. Le prélat emmène aussi M. l'abbé de Sambucy de Saint-Estève, chanoine d'Amiens; l'abbé Hilarion,

chanoine de Séez; et l'abbé de Bonald, chanoine de Montpellier, qui ont le titre de conseiller, d'aumônier et de secrétaire.

GAND. M. de Broglie, notre évêque, vient de publier, le 14 juin un Mandement au sujet des heureux événemens qui lui ont permis de se réunir à son troupeau. On se feroit difficilement une idée de la joie que son arrivée a produite ici, et de l'accueil qu'on lui a fait. Toute la rue où est situé l'évêché, étoit élégamment ornée et transformée en une espèce de jardin. On y voyoit des inscriptions en l'honneur du prélat, et qui avoient trait à sa conduite lors du concile. Sur un échafaud, en face de l'évêché, un orchestre de musiciens exécutoit des symphonies. Le prélat fit son entrée au milieu des acclamations de ses ouailles. Le dimanche qui suivit son arrivée, le chapitre alla en corps lui rendre ses hommages. M. l'évêque, avec une modestie qui l'honore, saisit cette occasion pour exprimer son regret d'avoir signé, le 22 juillet de l'année dernière, une déclaration par laquelle il renonçoit à son siége. On se rappelle, en effet, qu'on lui avoit arraché cet acte, qui servit ensuite de prétexte pour tourmenter son clergé. M. de Broglie n'en parla que comme d'une foiblesse qu'il se reprochoit. *Ce sera*, dit-il aux chanoines, *le regret de toute ma vie*. Ils furent d'autant plus touchés, de cet humble aveu, qu'assurément personne ne songeoit à rappeler cet acte extorqué par la terreur. On ne songeoit qu'à l'honorable disgrâce du prélat, qu'à la cause qui la lui avoit attirée, qu'à ce qu'il avoit souffert dans la prison et dans l'exil. Son empressement à s'accuser lui-même lui a de plus en plus concilié l'attachement et le respect. On a su, d'ailleurs, que dans une autre occasion, ce digne prélat a montré la fermeté qui convenoit à son caractère. Au mois de septembre dernier, on voulut encore lui faire signer une nouvelle déclaration confirmative de la première : il s'y refusa constamment. Cette conduite étoit digne du pasteur d'un troupeau, qui lui a témoigné tant de dévouement et de fidélité. Aussi les liens entre l'un et l'autre

sont plus resserrés que jamais. Le clergé et les fidèles rivalisent d'attachement et d'estime, et partout où M. l'évêque est allé, il en a recueilli des marques éclatantes, qui ont paru sensiblement le toucher. Il l'a manifesté dans le Mandement qu'il vient de publier, et où il parle avec gratitude de ces témoignages de zèle et d'allégresse. Il a voulu consigner encore dans cet écrit son regret de la démarche qu'il se reproche; « quoiqu'il nous ait été donné, dit-il, de défendre avec vigueur les intérêts de l'Eglise de Jésus-Christ dans un prétendu Concile national, et de résister en face à l'un des plus audacieux et des plus terribles ennemis de ses droits sacrés; quoique nous ayons souffert, par une suite de notre fermeté, les horreurs de la prison et les langueurs de l'exil sous un soleil brûlant, dans un climat qui acheva de ruiner notre santé déjà si foible, nous vous avons aussi, N. T. C. F., en d'autres occasions, révélé notre foiblesse, et les forces du corps étant presqu'entièrement épuisée, l'esprit perdit aussi un moment celles qu'il avoit plu au Seigneur de lui donner. *Le corps qui se corrompt*, dit le Sage, *appesantit l'ame*. (Sap. IX.) Mais nous avons ensuite, par sa grâce, recouvré notre énergie, et de nouvelles tentatives, faites au mois de septembre dernier par le gouvernement, nous trouvèrent disposés à tout souffrir, plutôt que de céder davantage à ses perfides insinuations et à ses violentes menaces ». M. l'évêque parle ensuite de la dernière persécution, des efforts de l'impiété, et de notre miraculeuse délivrance. « Il a donc plu, N. T. C. F., au Père des miséricordes de faire cesser l'horrible tempête qui désoloit la terre et menaçoit d'engloutir l'Eglise. Tout aujourd'hui rentre dans l'ordre. Les peuples fatigués, consumés par tant de fléaux, vont enfin respirer. L'épiscopat recouvre tous ses droits. Déjà le vicaire de Jésus-Christ, cette illustre victime de la tyrannie et de l'impiété, est rentré, suivi de nos vœux et de nos espérances, dans la capitale du monde chrétien. Heureux qui saura dignement transmettre à la postérité les traits innom-

brables de douceur et de fermeté, de patience et de résignation, qui ont caractérisé cet auguste Pontife durant sa captivité, et le rendront toujours un des plus beaux ornemens du Saint-Siége! Non, jamais, N. T. C. F., l'autorité imposante du successeur de saint Pierre ne s'est montrée sous des formes plus aimables, plus attrayantes, plus paternelles; et l'on ne cessera de répéter que, dans un siècle où l'irréligion avoit fait des progrès effrayans, ses souffrances et son courage lui concilièrent les respects, l'admiration de toute l'Europe, et sa bonté lui gagna tous les cœurs. Ah! puissions-nous obtenir la grâce d'imiter tant de vertus, et de suivre, au milieu de notre troupeau, les traces de ce Pontife, aussi vénéré que chéri! Eglise de Gand, portion si précieuse du corps mystique de Jésus-Christ; pasteurs et fidèles, vous avez bien des droits à notre affection, à toute l'étendue de notre sollicitude pastorale. Dieu *nous est témoin avec quelle tendresse nous vous aimons tous dans les entrailles de Jésus-Christ?* (Phil. c. 1.) La crise terrible, dont nous sommes miraculeusement sortis, nous a fait apprécier mieux que jamais votre intrépide constance dans la foi, votre invariable attachement aux lois antiques et si vénérables de l'Eglise catholique. Pourrions-nous jamais oublier les services importans rendus à notre diocèse, en des circonstances aussi difficiles, par les respectables dépositaires de notre autorité? L'inébranlable fidélité d'un clergé, si illustre d'ailleurs par ses vertus et par ses lumières; le dévouement héroïque des élèves du sanctuaire et de leurs doctes instituteurs, qu'une puissance, si redoutable aux yeux même des plus grands monarques, n'a pu faire dévier un moment des principes qu'ils étoient résolus de défendre au prix de leur liberté et de leur vie; qui, paisibles et soumis dans les fers, ont été donnés en spectacle à tant de contrées, où ils ont répandu la bonne odeur de Jésus-Christ »? M. de Broglie finit par ordonner des actions de grâces solennelles pour le retour du Pape à Rome. Son Mandement a satisfait un clergé et des fidèles qui se sont tou-

jours distingués par leur attachement à la religion et au Saint-Siége.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte de Ruppin et le prince son fils ont dîné, le 4 juillet, avec S. M. au palais des Tuileries.

— Mgr. le duc de Berry, a passé, le même jour, aux Champs-Elysées la revue du régiment du Roi (hussards.)

— Mme. la duchesse d'Angoulême est arrivée aux eaux de Vichy, le 29 juin au soir, accompagnée de Mme. la duchesse de Serrent, Mmes. les comtesses de Choisy et Etienne de Damas, et de M. le vicomte d'Agoust. S. A. R. avoit passé la nuit précédente à Nevers, où sa présence avoit excité une joie et un enthousiasme inexprimables. A son arrivée, les chevaux de sa voiture avoient été dételés par le peuple jusqu'à l'hôtel de la préfecture. Les illuminations et les fêtes durèrent toute la nuit.

— Depuis quelque temps le Roi prend, dans son palais des Tuileries, des bains et des douches d'eaux factices de Barrèges. On espère que le résultat de ce traitement répondra à nos vœux, et qu'il contribuera beaucoup à soulager S. M. des douleurs qu'elle ressent quelquefois. Déjà S. M. en éprouve d'heureux effets.

— M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, et M. le directeur général de la police, ont porté à la Chambre des Députés, le 5 de ce mois, un projet de loi sur la presse. M. l'abbé de Montesquiou a prononcé un discours où il a développé les motifs de la loi. Elle porte que tout écrit de plus de trente feuilles d'impression pourra être publié sans censure. Les Mandemens, Catéchimes et livres de prières ne sont soumis à aucune censure. Quant aux écrits de trente feuilles et au-dessous, le directeur général de la librairie pourra les faire examiner par des censeurs, et surseoir à l'impression, quand on la jugera dangereuse. La loi entre ensuite dans le détail des formalités à remplir, et des réglemens auxquels les imprimeurs seront soumis. Ce projet sera discuté dans les bureaux, suivant les formes prescrites.

LIVRE NOUVEAU.

Mémoire sur les Administrations capitulaires des Evêques nommés, en réponse au Mémoire pour M. le cardinal Maury. 64 pages in-8o.; prix, 1 fr. Au bureau du Journal.

Nous en rendrons compte incessamment.

*A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi.

Lyon, le 30 juin 1814.

Monsieur, je ne doute pas que vous ne connoissiez un ouvrage qui a paru, il y a déjà trois ans, et qui étoit digne de voir le jour à une époque où tous les bons livres étoient proscrits, et où tous les écrivains sages avoient la bouche close. Je veux parler, Monsieur, du volume publié en 1811, sous ce titre: *La Vérité et l'Innocence vengées contre les erreurs et les impostures d'un livre anonyme intitulé :* Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle, *par le P. B. L., ancien professeur en théologie*. Le titre est imposant, comme vous voyez, et à l'inspection seule il fait juger de ce que sera le livre. L'auteur n'étoit pas doux dans ses écrits. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai son nom. Vous connoissez du reste le Père Lambert, et vous n'êtes pas étranger aux productions de ce théologien, qui s'est signalé par un zèle si vif pour la cause à laquelle il s'étoit voué. On ne peut lui refuser certainement des connoissances, de la facilité à écrire, un style vif et énergique. Malheureusement cette vivacité étoit devenue, sur la fin de ses jours, quelque chose de plus, et ses écrits avoient pris un caractère d'aigreur qui ne ressembloit pas mal à la satire. C'est ainsi qu'il gâta sa réfutation de Dupuys, par un ton et des expressions aussi peu conformes à la charité chrétienne, qu'à la modération d'un homme de bonne compagnie. Il tutoie son adversaire et l'apostrophe durement. On

n'a pas été moins choqué de la hauteur de son style et de la rudesse de son langage dans d'autres écrits, par lesquels l'ardent dominicain a signalé la fin de sa carrière. Mais rien en ce genre n'est plus fort que son dernier ouvrage, c'est-à-dire, celui sur lequel je voudrois appeler un instant votre attention.

Le Père Lambert vouloit réfuter les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*, qui ont été publiés en 1806. A lui permis d'écrire contre ces *Mémoires*. Mais rien ne l'autorisoit à traiter l'auteur de cet ouvrage avec cette arrogance insultante qui trahit l'homme de parti. Il faut toujours être poli dans ses écrits comme dans sa conversation, sans quoi la controverse sera un répertoire d'injures, et la littérature une halle. L'auteur des *Mémoires* auroit eu mille fois plus de torts qu'il n'en a eus, qu'il ne donnoit point à son adversaire le droit de lui montrer du mépris, et de lui donner ces épithètes grossières que le goût réprouve, et que la charité condamne. Dès l'abord, le Père Lambert a l'air d'un homme en colère. Dès la 1ere. page, il appelle les Mémoires, *un sot livre, une triste rapsodie, un livre méprisable, un libelle ennuyeux*; et l'auteur, *un déclamateur sans bonne foi, une espèce d'illuminé, un détracteur obscur, un misérable écrivain*. Il le renvoie tailler des pierres. Le reste de l'ouvrage répond à ce début aimable et gracieux. Quand le Père Lambert parle de l'auteur des *Mémoires*, c'est toujours avec quelque épithète du même genre. Il l'appelle *un lourd gazetier, un épais compilateur, un petit libelliste, un parfait ignorant, un effronté menteur, un niais, un Jésuite de robe courte, un Père de la foi*, (ce qui est sans doute, à ses yeux, une grosse injure) *un écrivain inepte, un insensé, un*

impie. Ces douces images et ces tendres apostrophes reviennent à chaque page, et le Père Lambert ne s'est pas même donné la peine de les varier. Il ne parle des *Mémoires* que comme d'une production *misérable, froide, sans goût, sans sel, sans autorité, qu'il faut abandonner au mépris*. Mais ici le réfutateur n'étoit pas très-conséquent. Car si les *Mémoires* méritoient réellement ces qualifications, pourquoi se donner la peine de les réfuter? Ils seroient tombés d'eux-mêmes, et il étoit même à craindre, en écrivant contre, de leur donner une importance qu'ils ne méritoient pas. Il faut donc que le Père Lambert n'ait pas jugé tout-à-fait les *Mémoires* aussi méprisables qu'il veut bien le dire, et sa colère même contre l'auteur me feroit présumer qu'il ne le croit pas, au fond, digne de toutes les épithètes qu'il lui prodigue avec une si triste facilité.

Au surplus, l'auteur des *Mémoires* a de quoi se consoler des sorties véhémentes et des dénominations énergiques qu'on lui adresse ici. Le Père Lambert, en le traitant ainsi, l'a mis en fort bonne compagnie. S'il l'injurie sans pitié, il fait le même honneur à des hommes dont l'auteur peut être glorieux de partager la destinée. A la page 435 commence une longue et verte tirade contre un Pape respectable, contre Clément XI. C'est *un prévaricateur, un opiniâtre, un orgueilleux, un despote, pour qui Satan se transformoit en ange de lumière, et qui a été plus d'une fois le misérable jouet de l'esprit des ténèbres.... On ne peut l'excuser de blasphème...., et s'il y avoit eu un concile général, ou ce Pape y auroit fait amende honorable de ses scandales, ou une irrévocable déposition auroit été la juste peine de son endurcissement*. Tel est le portrait

respectueux et fidèle que le religieux écrivain, qu'un prêtre, qu'un théologien, qu'un enfant de saint Dominique trace d'un successeur de saint Pierre, d'un Pontife assis sur la chaire de vérité. Il n'avoit pas lu dans l'Evangile qu'il faut toujours honorer le Prince des prêtres, et il n'a pas craint de s'exposer au châtiment dont est menacé celui qui parle mal de l'oint du Seigneur.

Après cette témérité d'expressions et ces accusations flétrissantes pour le chef de l'Eglise, on n'a plus lieu de s'étonner de voir le Père Lambert frapper à tort et à travers sur les cardinaux, les prélats et les hommes les plus recommandables. Le cardinal de Fleury étoit un homme *inepte ;* ce qui peut consoler l'auteur des *Mémoires* de l'être aussi. C'étoit d'ailleurs *un hypocrite, un administrateur ignorant et infidèle, un visir* qui regardoit du même œil le bien et le mal, et qui *n'écrasa les appelans qu'afin que rien ne troublât ses digestions et son sommeil.* Fénélon est plus maltraité encore. C'est *un doucereux, un pitoyable théologien, un déclamateur emporté, le protecteur et l'apologiste des erreurs les plus révoltantes et des maximes les plus corrompues.* M. de la Mothe, évêque d'Amiens, dont on connoît la piété et la vertu, est *un calomniateur atroce, un sanglier envoyé dans la vigne du Seigneur, un libelliste, un barbare.* Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux ; le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon ; M. Languet, archevêque de Sens ; M. de Belzunce, évêque de Marseille, ne sont pas peints avec plus d'indulgence. On ne parle d'eux qu'avec un mépris qu'on ne se donne pas la peine de déguiser. La forme ajoute encore ici au fonds, et le Père Lambert relève ses injures par une familiarité d'ex-

pressions qui, chez lui, passe en habitude. Ainsi il dit fréquemment : *Ce brave M. Languet, ce brave M. de Bissy, ce brave M. de Tencin*, etc. Dans cette profusion d'outrages, M. de Beaumont, archevêque de Paris, ne devoit pas s'attendre à être oublié. Le Père Lambert, qui a de la rancune, avoit plus de raisons de ne le point ménager. Il se souvenoit que M. de Beaumont l'avoit interdit et fait sortir autrefois de son diocèse. Il paroît qu'il ne lui a point pardonné ce petit désagrément, et qu'il a saisi avec plaisir l'occasion d'en tirer une vengeance. Il l'appelle *le fléau de l'Eglise*, et l'accable des dénominations les plus dures. Enfin, il épuise aussi les épithètes les plus terribles contre le Père Gourdan, contre le missionnaire Bridayne, et contre des hommes non moins vénérables par leur piété, leur zèle et leurs travaux.

Que dites-vous, Monsieur, de cette galerie de portraits? Que peut penser un lecteur honnête et modéré de cette accumulation de flétrissures? Un théologien, un religieux, n'auroit-il pas dû, par goût autant que par son caractère, s'interdire un style si grossier et si outrageant? Quel fonds faire sur l'équité d'un juge si passionné? quelle confiance avoir en son témoignage? Quant à moi, je l'avoue, j'ai été révolté de cet acharnement à proscrire des noms révérés, et à entacher des réputations intactes, et malgré ma répugnance à me servir d'épithètes désobligeantes, je n'ai pu m'empêcher de qualifier, à mon tour, de libelle une prétendue réfutation qui n'est remarquable que par la véhémence, l'aigreur et la calomnie.

Il y a même ici une circonstance de plus qui fait voir à quel point le Père Lambert portoit la malice et la haine. Il écrivoit dans un temps de vio-

lences et de persécutions, où les amis du Saint-Siége étoient en butte à l'animadversion d'un gouvernement ombrageux et tyrannique, et il a profité de ces circonstances pour dénoncer l'auteur des *Mémoires* dans plusieurs passages qui pouvoient attirer sur lui les rigueurs de l'ennemi de l'Eglise. Il dit, page 484, après avoir tancé cet auteur suivant son usage : *Je le demande; dans des temps de troubles où des agitateurs abuseroient du nom du Pape et de l'ascendant de la religion pour enflammer les têtes, ou exécuter de funestes projets, que n'auroit point à craindre un Etat qui nourriroit dans son sein beaucoup d'individus animés du même esprit, et imbus des mêmes maximes ?* Quand on se reporte au temps où cela a été écrit, il est impossible de ne pas voir où tendoient ces charitables paroles. Le bon Père ne montre pas moins de bienveillance à la fin de son livre, page 554. Il s'écrie là : *Chefs des nations, magistrats qui exercez la puissance publique, voyez quel fonds l'Etat peut faire sur la fidélité de sujets à qui la société a légué son esprit, qui sont inconsolables de sa perte, qui portent l'audace du fanatisme jusqu'à traiter d'ennemis de la foi et de la religion tous ceux qui ont contribué à renverser ce colosse.* Et ici le Père Lambert renvoie aux *Mémoires*, où on ne dit pas cependant tout-à-fait la même chose. J'en conclus que si l'auteur de ce dernier ouvrage a été tranquille pendant la dernière persécution, ce n'est pas la faute du Père Lambert, qui n'auroit pas été fâché apparemment de provoquer contre cet écrivain des mesures de rigueur, et de le mettre aux prises avec une police qui ordinairement ne se le faisoit pas dire deux fois. Il est clair que ce bénin religieux vouloit rendre l'auteur des *Mémoires* suspect. Son bon

procédé ne lui a pas réussi, dit-on ; mais le Père Lambert n'en doit pas perdre le mérite, et il est juste de lui savoir gré de l'intention.

Je n'ai examiné le livre du Père Lambert que d'après ses caractères extérieurs, si je puis parler ainsi. Je ne suis pas entré dans le fond de la question, je n'y veux pas entrer. Mais si vous jugiez ma lettre digne de figurer dans votre ouvrage, je pourrois me permettre de vous faire part encore de quelques réflexions qui ne seroient peut-être pas sans intérêt, qui seroient dictées par le même esprit de modération, et qui apprendroient néanmoins à vos lecteurs ce qu'ils doivent penser de l'écrit du Père Lambert. Cet écrit a paru à une époque où les journaux n'ont pu en rendre compte ; il n'a pas été, par conséquent, apprécié publiquement à sa juste valeur, et il importe beaucoup, non pas de le réfuter, ce ne pourroit être l'objet d'une lettre, et j'ai déjà dit que je ne voulois point traiter le fond du sujet ; il importe, dis-je, de montrer du moins que cet écrit ne contient pas le plus léger examen ; qu'il a été dicté par un esprit d'aigreur et d'âcreté ; qu'il est repoussant par sa forme ; que la *vérité* y est aussi blessée que l'*innocence* ; que l'Église et le Saint-Siége y sont indignement outragés ; que cette production enfin est digne de l'écrivain qui, dans un autre ouvrage, a osé dire que le Pape seroit l'antechrist ; assertion mise autrefois en avant par les protestans, abandonnée aujourd'hui des plus sages d'entr'eux, et que le Père Lambert a le mérite d'avoir ressucitée, développée et soutenue avec tout le feu dont il est capable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

M. J.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Cette capitale semble renaître depuis le retour de son Souverain, et le peuple qui avoit tant souffert de son absence, se console dans l'espérance de jours plus heureux. Chaque fois que le saint Père sort de son palais, les Romains lui témoignent, par leurs acclamations, leur joie de le revoir. La santé de S. S. n'a point l'air altéré par tant de voyages, de traverses et de chagrins. Elle se livre avec ardeur aux soins que demandent les circonstances. Il s'agit de tout réorganiser, car tout avoit été détruit. Les congrégations vont être formées, en attendant que leurs archives leur soient rendues. On dit qu'on se dispose à les faire partir de Paris. S. S. a ordonné de rouvrir plusieurs églises qu'on avoit fait fermer sous le dernier gouvernement, ou qui avoient été consacrées à des usages profanes. La plupart des prélats et des ecclésiastiques bannis sont de retour, et reprennent les fonctions de leurs places. Les communications se rétablissent, et l'expédition des affaires aura bientôt repris son cours. Le dimanche 19, S. S. a donné elle-même la tonsure, dans son palais de Monte-Cavallo, à l'Infant d'Espagne, don Francisco. Ce prince, âgé de vingt ans, est frère du roi d'Espagne, Ferdinand VII. Il est le troisième fils du roi Charles IV, et résidoit ici depuis quelques temps avec ses augustes parens, qu'il a toujours suivis dans leur exil. Il avoit déjà manifesté l'intention d'entrer dans l'état ecclésiastique. Le jeudi, veille de la saint Jean, le saint Père a conféré à ce prince les ordres mineurs, en présence du roi et de la reine. Si cet Infant est fait cardinal, comme on le croit, ce sera le second de sa branche dans le sacré collége, où il y a déjà le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède et son cousin. On s'attend toujours à une promotion prochaine de cardinaux. Il y a longtemps que le sacré collége n'a été réduit à un aussi petit



nombre. Encore plusieurs de ses membres sont très-infirmes et avancés en âge.

Paris. Nous nous proposions de ne plus revenir sur les services faits en l'honneur de Louis XVI et des personnes de sa famille. Mais comment refuser au zèle et aux instances de bons François, de citer avec honneur leur empressement à laver en quelque sorte la nation dans cette circonstance, d'un crime horrible? Nous allons donc parcourir rapidement à ce sujet notre correspondance, et en extraire ce qui nous paroîtra d'un intérêt plus général. Mâcon n'a pas été des dernières villes à payer la dette commune. Elle a fait célébrer un fort beau service auquel MM. les curés ont assisté; M. l'abbé Frachet, ecclésiastique d'un mérite distingué, a prononcé un discours dicté par une sensibilité vraie, et qui l'a excitée dans l'ame de ses auditeurs. A Poligny, dans le Jura, cette cérémonie a été remarquable par la beauté du catafalque, par des dessins, des inscriptions et des emblêmes, qui attestoient le goût et la piété des habitans. A Chinon, ce service avoit réuni toute la ville en deuil. M. le curé y a prononcé un discours qui a été entendu avec intérêt, et tous les assistans, militaires et autres, ont fait paroître les dispositions et l'esprit qui devoient présider à cet acte de piété. A Pontcroix, au diocèse de Quimper, une société de personnes religieuses et fidèles s'est réunie d'elle-même pour payer son tribut. Les prêtres des églises voisines s'y sont trouvés. Un d'eux est monté en chaire, et a parlé sur le sujet qui les rassembloit. On a fait aux pauvres une distribution de huit cents livres de pain, et un petit canton situé à l'extrémité du royaume a semblé vouloir rivaliser de dévouement et de zèle avec les villes les plus distinguées par ces qualités. A la Ferté-Bernard, il y a eu deux services, l'un dans l'église paroissiale, et l'autre dans celle des religieuses. M. le curé et M. l'abbé Lacroix ont prononcé chacun une oraison funèbre. A Saint-Léonard, au diocèse de Limoges, il y a eu également service, discours, etc. Des officiers espagnols, qui s'y trouvent en ce

moment, ont ajouté à l'éclat de la cérémonie, et ont pris part au deuil général. La petite ville de Rieux a peut-être été la première de toute la France à offrir cette expiation. Le service y a eu lieu, le 21 avril, dans l'ancienne église cathédrale. M. l'abbé Pailhès, curé et ancien chanoine, y avoit invité les membres des autorités, et chacun s'est fait un devoir d'y assister. Le même ecclésiastique a célébré aussi dans son église un service pour M. de Lastic, dernier évêque de Rieux, dont la mémoire est chère à ce diocèse, et qui n'a pas moins édifié en Espagne, où il a habité deux monastères, et où il mourut, il y a environ deux ans. Le service célébré à Saint-Quentin avoit attiré une extrême affluence, qui n'a pas nui à la piété et au recueillement que devoient inspirer et le lieu et l'objet de la cérémonie. Au Neuf-Bourg, dans le diocèse d'Evreux; à Mansle, dans le diocèse d'Angoulême; à Belcaire, l'empressement a été le même pour payer le tribut dû à d'illustres victimes. Nous avons reçu plusieurs discours prononcés dans ces occasions. Celui qui a pour texte: *Et planxerunt eum omnes Israel planctu magno et luxerunt eum dies multos*, nous a paru dans sa brièveté réunir tout ce qui pouvoit intéresser. L'oraison funèbre de Louis XVI, prononcée dans la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Gaultier, chanoine de cette église, a été imprimée, et on a pu juger de son mérite. Ainsi, de toutes les parties de la France on rend hommage aux vertus d'un Prince malheureux, et on prie le ciel moins pour lui que pour nous, qui avons besoin d'effacer, par nos larmes et nos regrets, une des pages les plus humiliantes de notre histoire.

— S. Em. Mgr. le cardinal Consalvi est arrivé, le 9, à Paris, revenant de Londres. S. Em. avoit eu, le 2 de ce mois, une audience du prince-régent. Elle avoit vu également les princes étrangers qui se trouvoient, il y a peu de temps, en Angleterre. On ne croit pas qu'elle fasse ici un très-long séjour. On dit que S. Em. a recueilli, en Angleterre, de la part des protestans même, des témoi-

gnages de respect pour sa dignité, et d'estime pour ses qualités personnelles.

NOUVELLES POLITIQUES.

S. M., par une ordonnance du 5 juillet, a nommé :

1°. *Conseillers d'Etat ordinaires.*

Les sieurs Beugnot, directeur de la police générale; Bérenger, directeur général des contributions; Henrion de Pansey, président en la cour de cassation et conseiller au dernier conseil d'Etat; de la Malle, conseiller de l'Université et au dernier conseil d'Etat; Faure, conseiller au dernier conseil d'Etat; Bégouen, conseiller au dernier conseil d'Etat; Corvetto, conseiller au dernier conseil d'Etat, en obtenant nos lettres de naturalisation; François (de Nantes), conseiller au dernier conseil d'Etat; Pelet (de la Lozère), conseiller au dernier conseil d'Etat; Dégérando, conseiller au dernier conseil d'Etat; de Colonia, ancien maître des requêtes de l'hôtel; la Bourdonnaye de Blossac, ex-intendant de Soissons; de Balainvilliers, ancien intendant de Languedoc; Lambert l'aîné, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Laporte-Lalanne, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Dupont (de Nemours), secrétaire du gouvernement provisoire; Anglès, commissaire du gouvernement provisoire à la police générale; Doutremont, ancien conseiller au parlement de Paris; de Malcors, ancien conseiller au parlement de Toulouse; Dupont, conseiller au parlement de Paris, président à la cour d'Orléans; Cuvier, maître des requêtes au dernier conseil d'Etat; Jourdan (des Bouches-du-Rhône), ex-préfet à Luxembourg; Chabrol, ex-intendant-général en Illyrie; de Bourblanc, ancien avocat-général au parlement de Rennes; Fumeron de Verrière, ancien maître des requêtes de l'hôtel.

2°. *Conseillers d'Etat en service extraordinaire.*

Les sieurs Pasquier, directeur-général des ponts et chaussées; Duchatel, directeur-général des domaines; Bergon, directeur-général des forêts; Laumont, directeur-général des mines; Royer-Colard, directeur-général de la librairie; Becquey, directeur-général du commerce; Benoît, directeur-général de l'intérieur; Laforest, commissaire du gouvernement provisoire aux relations extérieures; d'Hauterive, conseiller d'Etat au dernier conseil; de la Besnardière, conseiller d'Etat au dernier conseil; Regnard, directeur au département des affaires étrangères; Durand, chargé du porte-feuille sous le gouvernement provisoire; de Chabrol, préfet de la Seine; Séguier, premier président de la cour royale de Paris; Portalis, ex-conseiller d'Etat, président de la cour royale d'Angers.

3°. *Conseillers d'Etat honoraires.*

Les sieurs Joly de Fleury, ancien conseiller d'Etat, procureur-général au parlement de Paris; de Grosbois, ancien premier président du parlement de Besançon; Dompierre d'Hornoy, ex-président au parlement

de Paris; Dulauloy, général de division, conseiller d'Etat au dernier conseil; Frochot, ex-préfet de la Seine; Otto, ex-ambassadeur, conseiller d'Etat au dernier conseil; Caffarelli, conseiller d'Etat au dernier conseil; de Chauvelin, conseiller au dernier conseil d'Etat; le général Matthieu Dumas, conseiller au dernier conseil d'Etat; le chevalier Gau, conseiller au dernier conseil d'Etat; Costas, conseiller au dernier conseil d'Etat; Foulon de Doué, ancien intendant de Moulins; d'Agay, ancien intendant d'Amiens; Foulon d'Ecotiers, ancien intendant à la Guadeloupe; de Chaumont, ancien intendant à Strasbourg; Rochefort, ancien intendant de Bretagne; Rouillé, ancien intendant de Champagne; Caze, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Granvelle, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Allent, maître des requêtes du dernier conseil; de Crevecœur, maître des requêtes de l'hôtel; Dorvillers, maître des requêtes de l'hôtel; Pleuvault de Mondragon, maître des requêtes de l'hôtel; Bourrienne, ex-conseiller au dernier conseil d'Etat.

Conserveront le titre d'honoraires jusqu'à ce que nous les appellions en service ordinaire, ceux qui restent de nos conseillers d'Etat du conseil existant en 1789.

Nous avons nommé et nommons :

1°. *Maîtres des requêtes ordinaires.*

Les sieurs Cromot de Fongy, ancien maître des requêtes de l'hôtel; Gilbert de Voisins, président de la cour royale de Paris; Favard de Langlade, conseiller à la cour de cassation; Maillard, maître des requêtes au dernier conseil; Amédée Jaubert, maître des requêtes au dernier conseil; Portal, maître des requêtes au dernier conseil; Pelet fils, maître des requêtes au dernier conseil; Labouillerie, maître des requêtes au dernier conseil, trésorier de la couronne; Fréville, maître des requêtes au dernier conseil; Baron Dunoyer, maître des requêtes au dernier conseil, conseiller à la cour de cassation; Zangiacomi, maître des requêtes au dernier conseil; Malleville, ex-auditeur au dernier conseil; Bérard, ex-auditeur au dernier conseil; Froidefond de Bellisle, ex-auditeur au dernier conseil; Joly de Fleury fils, ex-auditeur au dernier conseil; Amyot, ex-auditeur au dernier conseil; Brevannes, ex-auditeur au dernier conseil; Maurice de Gasville, ex-auditeur au dernier conseil, sous-préfet de Rouen; Chambaudoin fils, ex-auditeur au dernier conseil; Camus-Dumartroy, ex-auditeur au dernier conseil, préfet de la Creuze; Boissy-d'Anglas, ex-auditeur au dernier conseil, ex-préfet; Taboureau, ex-auditeur au dernier conseil, Labourdonnaye de Blossac, ex-auditeur au dernier conseil, sous-préfet de Sancerre; Malartic, ex-auditeur au dernier conseil, chargé de légation; de Jessaint, ex-auditeur au dernier conseil, sous-préfet; d'Espagnac, ex-auditeur; Lambert, ex-préfet de Tours, ancien conseiller au parlement de Paris; Maurice, ex-auditeur, ex-préfet de la Dordogne; Pépin de Bellisle, ex-auditeur, intendant en Espagne; Saur fils, ex-auditeur; Pastoret fils, ex-auditeur; Tabary, ancien conseiller au parlement, juge au tribunal civil de Paris; Esmangart, ex-président du tribunal civil de Gand; Sallier, ex-conseiller au parlement de Paris; Didier, ancien avocat, directeur de l'école de droit de Grenoble; Saint Cricq,

administrateur des douanes; Suchet, inspecteur-général des tabacs; de Rigny, chargé de la comptabilité de l'Université; Auguste le Rebours, ancien avocat-général à la cour des aides; Jansé, ex-auditeur; Jauffret, ex-auditeur; Henry de Longuèves, ex-constituant; Duhamel, membre de la chambre des députés; de Blaire, ancien conseiller à la cour des aides; de Crazannes, ex-auditeur, secrétaire-général du département du Loiret; la Chèze, ex-constituant, ancien magistrat; Delaire, ex-auditeur; Darlaincourt, ex-auditeur et intendant en Espagne; Roux, avocat au dernier conseil d'Etat, employé par le gouvernement provisoire; Lechat, avocat, ancien directeur du contentieux des fermes.

2°. *Maîtres des requêtes surnuméraires.*

Les sieurs Lahaye de Cormenin, ex-auditeur; Emmanuel Dambray, fils du chancelier; Dormesson, fils du contrôleur-général Dormesson; de Portes, ex-auditeur, fils du grand-sénéchal de Languedoc; de Forges, fils de l'intendant des finances; Boula du Colombier, ex-auditeur; d'Argent, ex-auditeur; O'Donnell, ex-auditeur; le Riche de Cheveigné, ex-auditeur; Brochet de Vérigny, fils d'un maître des requêtes de l'hôtel; Montigny, ex-auditeur, sous-préfet d'Arras; de Gourgues, fils du président, petit-gendre de M. de Malesherbes; Bastard, ex-auditeur; Leblanc de Castillon, ex-auditeur; de Sugny, ex-auditeur, sous-préfet de Carpentras; Emile Patry, ex-auditeur; Frochot fils, ex-auditeur, ex-intendant en Espagne; Chopin d'Arnouville, ex-auditeur; Brières, ex-auditeur, attaché à la commission extraordinaire de Rouen; Feutrier, ex-auditeur; Pavée de Vendœuvres, ex-auditeur; Paulze d'Yvoy, ex-auditeur; Galz de Malvirade, ex-auditeur, ex-sous-préfet de Bordeaux.

3°. *Maîtres des requêtes honoraires.*

Les sieurs Redon, maître des requêtes, auditeur au dernier conseil, attaché au département de la marine; le baron de Breteuil, ex-auditeur, ex-préfet à Hambourg; Anisson-Duperron, ex-auditeur, inspecteur de l'Imprimerie Royale; Guilhermy, ex-constituant, ancien magistrat; le baron de Champy, maître des requêtes, auditeur au dernier conseil; le comte la Borde, maître des requêtes au dernier conseil, adjudant-général de la garde nationale; Belleville, administrateur des postes; Gasson, maître des requêtes au dernier conseil, administrateur des octrois de Paris; Reyneval, ex-auditeur attaché aux affaires étrangères; Tassin de Nonneville, ex-auditeur, inspecteur-général des vivres de la guerre; Héron de Villefosse, inspecteur divisionnaire des mines; Dupont Delporte, ex-préfet de l'Arriège; Abrial fils, ex-auditeur, ex-préfet du Finistère; Malouet, ex-auditeur, préfet du département de l'Aisne; de Rancy, préfet de Seine et Marne; Besson, secrétaire-général de la préfecture de la Seine; d'Arbelles, historiographe des affaires étrangères; de la Reinthi, ex-auditeur, directeur des colonies.

Conserveront le titre de maîtres des requêtes honoraires tous ceux des anciens maîtres des requêtes de notre hôtel que nous n'avons pas rappelés en service ordinaire, ou nommés conseillers d'Etat honoraires. Il en sera de même des maîtres des requêtes du dernier conseil.

— La chambre des Pairs, dans sa dernière séance, avoit arrêté de donner connoissance au Roi de la formation définitive de son bureau, par un message dans la forme prescrite par l'art. 6 du tit. 3 du réglement arrêté par S. M. M. le chancelier, président, a rendu compte à la chambre, dans sa séance du 7 juillet, de l'exécution donnée à son arrêté, et de la bonté avec laquelle S. M. avoit daigné accueillir la députation de la chambre, composée du président et des quatre secrétaires. Il a été pareillement rendu compte du message adressé par M. le président à la chambre des Députés.

Les présidens et secrétaires élus par chaque bureau, dans la dernière séance, sont, pour le 1er. bureau, M. le duc de Plaisance, président; M. le comte Barbé de Marbois, secrétaire; pour le 2e. bureau, M. le comte Dejean, président; M. le duc de Clermont-Tonnerre, secrétaire; pour le 3e. bureau, M. le comte Barthelemy, président; M. le duc de Doudeauville, secrétaire; pour le 4e. bureau, M. le maréchal duc de Tarente, président; M. le comte de Lanjuinais, secrétaire; pour le 5e. bureau, M. le duc de Levis, président; M. le duc de Broglie, secrétaire; enfin, pour le 6e. bureau, M. le duc de la Vauguyon, président; M. le duc de Duras, secrétaire.

Le comité des pétitions, formé d'un membre de chacun des six bureaux, se trouve composé de MM. le duc de Saint-Aignan, le comte Boissy-d'Anglas, le comte de Pontecoulant, le comte de Valence, le comte Cholet et le comte d'Aguesseau.

— Le 7 de ce mois, MM. les commissaires de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. dans l'ordre suivant, par M. de Ferrette, grand-prieur d'Allemagne : MM. le prince Camille de Rohan, bailli et grand-prieur d'Aquitaine, le bailli de Crussol, le commandeur de Clugny, le commandeur de Bataille, le commandeur de Dienne, le commandeur de Châteauneuf, le commandeur conventuel Vié de Césarini, prieur général des escadres; les chevaliers novices Gain de Montagnac, Clermont de Mont-Oison, le Groing, de Brassac.

Nantes, 5 *juillet*. Le dimanche 3, Mgr. le duc d'Angou-

lème se rendit à neuf heures et demie à la cathédrale, pour entendre la messe. Le clergé le reçut à la porte de l'église sous le dais. La sainteté du lieu ne put retenir les acclamations et les cris de joie. Après la messe, S. A. R. voulut bien admettre à son audience les corporations et les particuliers.

Au commencement de l'audience, le Prince avoit reçu publiquement chevaliers de Saint-Louis, M. le comte Ruty, M. le baron Rivaud, et M. le colonel Noireau.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a quitté notre ville ce matin, à huit heures. Il se rend à Beaupreau, à Bourbon-Vendée, et de-là à Bordeaux par la Rochelle et Saintes. Partout, sur son passage, S. A. R. a recueilli les témoignages non équivoques d'amour et de respect que les Nantais n'ont cessé de faire éclater pendant son séjour dans cette ville.

Réponse à la lettre d'un patriote allemand

Une lettre que nous avons reçue, et qui est datée des bords du Rhin, mérite de notre part une explication à laquelle nous nous refusons d'autant moins, que le reproche qu'on nous y fait est plus grave et plus sérieux. Voici ce dont il est question. Nos lecteurs se rappellent peut-être que dans notre numéro XVIII, nous leur adressâmes quelques réflexions sur la révolution mémorable qui vient de s'opérer à Rome, et sur la délivrance du chef de l'Eglise « Quelle autre que la Providence, disions-nous, auroit appelé des bouts du nord les instrumens de ses desseins. Jadis elle fit venir *les barbares du nord* pour châtier Rome païenne, aujourd'hui elle les amène pour délivrer Rome chrétienne ». Cette phrase, nous le croyons, étoit claire pour des lecteurs françois. Ils ont sans doute très-bien compris dans quel sens nous prenions ce mot de *barbares*. Les circonstances, l'esprit de notre ouvrage, celui de l'article, tout, jusqu'au soin que nous avions eu de souligner ce mot, indiquoit assez que nous n'avions pas voulu flétrir nos libérateurs. Nous avons témoigné plus d'une fois notre admiration et notre reconnoissance pour les vainqueurs généreux à qui nous devons notre salut. Nous avons proclamé plus d'une fois leur conduite loyale et magnanime dans la capitale. Dans notre numéro Ier., entr'autres, nous avons payé un juste tribut d'éloges aux souverains, qui sont entrés en amis et en protecteurs dans ces murs, qu'ils eussent pu foudroyer et détruire. Il est peu de nos numéros où nous n'ayons eu occasion de manifester les mêmes sentimens. Il étoit donc évident pour tous ceux qui lisent nos feuilles depuis le commencement, que nous n'attachions aucune idée défavorable à cette expression de *barbares*. C'étoit comme si nous eussions dit : *Voyez comme se sont conduits ces prétendus barbares ! leurs pères sont venus autrefois pour châtier Rome chrétienne. Eux ne viennent aujourd'hui que pour délivrer Rome chrétienne. C'est ainsi que les hommes qu'on qualifie de barbares* (ou

sait que le dernier despote donnoit ce nom aux Russes, dans ses Bulletins), *réparent les injustices, et rétablissent ce qui étoit détruit, et relèvent l'Eglise, etc.* A la fin même de cet article, nous célébrions encore *la sagesse, la modération et la magnanimité* qui ont présidé aux conseils des alliés. Comment, après cela, a-t-il pu rester quelque doute sur nos intentions? Quoi qu'il en soit, un *patriote allemand* s'est cru offensé, et nous a écrit une lettre verte et énergique pour nous reprocher notre ingratitude. Il n'est point abonné à notre ouvrage; il n'en connoît point l'esprit. C'est par hasard, à ce qu'il paroît, que notre numéro XVIII lui est tombé entre nos mains. Il l'a probablement lu fort vîte; peut-être ne s'est-il pas donné la peine d'aller jusqu'à la fin de l'article, où il eût trouvé des éloges de ces mêmes hommes qu'il nous accuse d'avoir voulu flétrir. Son imagination s'est animée sur-le-champ. Il a pris la plume pour nous tancer rudement. Cet ami de son pays a été un peu vif dans cette occasion. Un peu plus de calme et de réflexion, un peu plus d'habitude de nous lire surtout, lui eussent donné d'autres pensées. Non, nous n'avons point voulu injurier des nations généreuses. Nous reconnoissons certainement toutes les obligations que nous leur avons. Nous avouons qu'elles nous ont mieux traités que nous ne pouvions nous y attendre, et que nous ne leur en avions donné l'exemple. Nous donnerons même au réclamant une déclaration plus précise encore, si elle est nécessaire pour le calmer. Nous lui protesterons que nous n'avions point pris le terme de *barbares* dans une acception outrageante, et nous lui en donnerons acte, s'il le faut. Nous pourrions lui ajouter encore que cette expression ne pouvoit regarder les Allemands, qui ne sont pas venus sans doute *des deux bouts du nord.* Nous lui dirions enfin, pour achever de le réconcilier avec nous, que nous estimons et que nous honorons sa nation, et que nous n'avons rien de plus à cœur que de nous concilier les suffrages des hommes sages et droits qui, en Allemagne et ailleurs, sont attachés aux principes de la religion et de la morale. L'empressement que nous mettons à repousser des reproches peu fondés, lui prouvera seul, le prix que nous attachons à la confiance de nos lecteurs. Nous n'insérons point sa lettre, qui est un peu longue; mais nous faisons mieux, puisque nous lui prouvons la pureté de nos intentions, et, nous osons le dire, la précipitation de son jugement et le peu d'équité de ses plaintes.

AVIS.

Les Abonnés de trois mois, dont la souscription a commencé au 20 avril dernier, sont prévenus qu'elle expirera au 20 juillet exclusivement. Nous les en prévenons, afin d'éviter tout retard à ceux qui seroient dans l'intention de continuer. En renouvelant, il est essentiel de ne pas oublier de nous transmettre une des adresses imprimées qui sert d'enveloppe à chaque numéro. Cette attention nous évite bien des recherches et même des erreurs que la parité des noms et l'indication inexacte des lieux de poste occasionnent.

RÉFLEXIONS sur l'état de l'Eglise en France, pendant le 18e. siècle, et sur sa situation actuelle (1).

CES réflexions ne sont point un ouvrage de circonstance; elles étoient destinées à paroître, il y a plusieurs années, dans un temps où les maux contre lesquels l'auteur s'élève, n'étoient pas moins graves, et où l'espoir de les voir finir étoit bien incertain : la distribution en fut arrêtée par des ordres supérieurs. Aujourd'hui, sous un gouvernement qui aspire à faire le bien, et qui en cherche les moyens, rien n'est plus à propos que de reproduire des idées qui y tendent.

Le sujet de cet ouvrage est important. Il ne s'agit de rien moins que de l'intérêt de la religion, frappée de tant de plaies dans les temps modernes. Il s'agit par conséquent aussi du plus cher intérêt du gouvernement, du plus cher intérêt de la société, qui ne manque jamais d'être en souffrance, quand on ébranle la base sacrée sur laquelle repose la morale publique. Nous venons d'en faire l'expérience d'une manière trop pénible pour qu'il puisse s'élever aucun doute à cet égard.

L'auteur, qui paroît être un ecclésiastique, et un ecclésiastique éclairé, sage, pieux et zélé; l'auteur remonte à la source des innovations qui ont amené de si tristes résultats, et il en trouve l'origine dans

(1) Edition corrigée. Broch. de 150 pag.; prix, 1 fr. 80 c., et franc de port, 2 fr. 30 c. A Paris, à la Société typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et au bureau du Journal.

la réformation; non qu'avant Luther, dit-il, « une inquiétude séditieuse n'agitât déjà les esprits, las de toute espèce de joug »; mais « les réformateurs du 16e. siècle sappèrent à la fois les fondemens de l'ordre religieux et de l'ordre social, et établirent l'anarchie en principe, en attribuant la souveraineté au peuple, et à chaque particulier le droit de juger de la foi ». De là découlèrent bientôt, et le mépris de l'autorité du prince, et l'interprétation arbitraire de la parole de Dieu, laquelle produit l'indifférence religieuse, et conduit nécessairement au déisme; d'où il suit qu'on ne peut manquer d'avoir, en dernière analyse, la destruction de la religion et la dissolution complète des liens sociaux. Bayle fut un des premiers qui donna, dans ses écrits, le funeste exemple de la liberté de penser, et c'est à lui que l'auteur fixe l'époque de la philosophie moderne. Se bornant néanmoins à ébranler l'édifice, par son scepticisme, si on peut lui reprocher du cynisme, on n'a point à lui imputer d'avoir érigé formellement l'irréligion en système.

Mais un pas fait vers le mal en amène un autre. On vit bientôt paroître, sous le nom d'*esprits-forts*, une société d'hommes qui osa citer à son tribunal les vérités religieuses, afficha l'incrédulité, et qui, pour grossir son parti et mieux séduire, joignit à ses dogmes nouveaux, un épicurisme d'autant plus dangereux, que les talens, et le ton de ce qu'on appelle la bonne compagnie, y voiloient, en quelque façon, la honte attachée à la débauche. Contenue sous le règne sévère et religieux de Louis XIV, combattue par les hommes de génie que la religion comptoit alors dans ses rangs, cette association pernicieuse n'osoit trop se montrer à découvert; si elle dogmatisoit, c'étoit en

secret; elle étoit plutôt une coterie qu'une école : elle avoit secoué le joug de la religion plus pour vivre librement, que pour répandre les principes qui lui sont opposés; mais sous la régence la corruption des mœurs étant portée à son comble, et ayant infecté ceux qui étoient à la tête du gouvernement, l'irréligion commença à se montrer avec audace. Jusque-là les principes n'avoient été attaqués que de loin en loin et avec réserve; on les combattit ouvertement. On n'avoit employé contre eux que des raisonnemens souvent abstraits, et hors de la portée du peuple; on employa des armes toutes différentes et bien plus dangereuses. C'est à M. de Voltaire que, parmi nous, l'auteur donne l'initiative, et attribue le triste honneur de ces nouvelles attaques. « Il alloit, dit-il, distribuant, d'une main légère, la raillerie et le sarcasme; sa plume intarissable versoit des flots d'ironie, sur les objets les plus saints, en prose et en vers, avec une fécondité qu'on admireroit si on n'en frémissoit pas. Ainsi, peu à peu, on s'accoutumoit à considérer la religion sous un point de vue ridicule, à rire de ses pratiques, de ses dogmes, de ses ministres....... D'un autre côté, on attaquoit, les uns après les autres, dans des pamphlets répandus avec profusion, tous les faits sur lesquels repose le christianisme, on cherchoit à le rendre odieux, à le calomnier ». Le dira-t-on, ces agressions, aussi impolitiques que funestes, qui ne menaçoient pas moins les trônes que la religion, trouvoient de l'appui près des grands, près des ministres, à la cour même de quelques souverains. En vain, dans leurs Mandemens, les évêques s'élevoient contre ces pernicieuses nouveautés; en vain les parlemens les proscrivoient, en vain les prédicateurs tonnoient contre

elles du haut de la chaire évangélique; les livres, où étoient consignés ces principes désorganisateurs, se multiplioient, étoient introduits dans le royaume, sous l'autorité et la protection de personnages accrédités, et se répandoient jusque dans les classes inférieures de la société. Ainsi l'incrédulité devint populaire, et la foi du peuple étant détruite, il quitta ses habitudes religieuses et perdit sa moralité.

La destruction d'une société fameuse vint compléter le mal. Ceux qui ont été témoins du zèle des Jésuites et de leurs travaux, ceux de leurs élèves qui vivent encore, et l'auteur de cet article, qui en est un, peut en parler en connoissance de cause; ceux-là savent ce qu'on a perdu à leur suppression. Quelle différence de l'éducation qu'on reçoit chez ces utiles religieux, avec celle qui a eu lieu depuis, et surtout avec celle d'aujourd'hui! Où sont les bons exemples que donnoit, à ceux qui leur étoient confiés, la vie pieuse et retirée de ces Pères? Où sont les excellens conseils par lesquels ils formoient la jeunesse? Où est l'amour qu'ils lui inspiroient pour la religion? Où sont les fréquentes pratiques religieuses par lesquelles ils le soutenoient; et tout cela s'allioit avec l'instruction. Mais tout cela a disparu. Ce sont néanmoins toutes ces choses qui font l'éducation. Que nous sommes loin de là aujourd'hui! « Des désordres de toute espèce, c'est l'auteur qui parle, s'introduisirent dans les nouveaux colléges; nulle surveillance pour les élèves, nulle discipline pour les maîtres. Quelques-uns y portèrent la corruption de leurs mœurs; un plus grand nombre, celle de leurs principes, et la philosophie infecta l'enfance même. C'est bien aussi, ajoute encore l'auteur, ce qu'elle s'étoit promis de ces funestes établissemens,

presque tous soumis à son influence, et qui, pendant quarante ans, versèrent, dans la société, des générations d'incrédules ».

Cette propagation de l'esprit philosophique eut d'autres suites non moins fâcheuses; il infecta quelques membres du clergé, il relâcha la discipline dans quelques ordres religieux, il diminua l'application à l'étude, le recueillement, la piété. Il fit qu'on se répandit d'avantage dans le monde, il inspira le goût de l'indépendance, et refroidit pour les devoirs.

Voilà les maux d'aujourd'hui; j'ai beaucoup abrégé, et par conséquent j'ai affoibli le tableau qu'en fait l'auteur. Dans l'ouvrage, il n'y manque aucun trait. C'est là qu'il faut le chercher pour s'en former une idée exacte. On l'y trouvera tracé d'une main vigoureuse, et revêtu, quand il le faut, des formes oratoires convenables. L'auteur est, sans contredit, un bon esprit, un observateur judicieux, un ami sincère de l'Eglise. Continuons à le suivre dans son exposé rapide, mais fidèle.

L'homme s'est égaré, et Dieu l'a souffert; mais vient le moment de la vengeance. Ecoutons encore l'auteur : « La main puissante, qui soutenoit la société, se retire, dit-il; Dieu cède un instant à l'homme l'empire de la terre que l'homme lui disputoit, et pour punir, d'une manière mémorable et proportionnée à l'offense, son orgueil, il lui dit : Règne..... Oh! qui racontera le règne de l'homme? qui pourra égaler les lamentations aux calamités, et l'exécration aux crimes? qui trouvera des paroles pour nommer ce qui n'a point de nom, et des larmes pour pleurer ce qui est au-dessus de toute douleur et de toute consolation »?

Elles furent grandes en effet les calamités et les

crimes nombreux. L'auteur en fait la déplorable énumération. Dès les premiers momens d'une assemblée qu'on n'avoit demandée que pour la répression des abus, que s'y passe-t-il? Des attentats contre le prince et sa famille, la spoliation entière du clergé et la dilapidation de ses biens, l'avilissement du ministère évangélique; bientôt après, la suppression des ordres religieux, et par conséquent des services qu'ils rendoient, des aumônes qu'ils distribuoient, d'utiles travaux littéraires qui ne pouvoient être faits que par eux, de l'hospitalité généreuse et charitable qu'ils exerçoient, des instructions qu'ils répandoient par le moyen de la prédication, de leur concours dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse, de mille autres biens de la privation desquels ne s'aperçoivent que trop les habitans des campagnes qui habitoient le voisinage de ces établissemens. Vinrent ensuite la vente des biens des hôpitaux, l'envahissement du patrimoine des pauvres et les ressources de la misère, la désorganisation de l'ancienne discipline de l'Eglise. Dans les assemblées suivantes, maux encore plus grands; expulsion, déportation des ecclésiastiques fidèles, forfaits de toutes les sortes, couronnés par le plus odieux et le plus horrible des forfaits, par le régicide; assassinats au nom de la loi, profanation des lieux saints, renversement des autels, abolition du culte public, désordre enfin porté au comble, et qui auroit causé la ruine de la France entière, si Dieu n'y avoit mis la main. Voilà le tableau hideux des maux que la France a éprouvés.

L'oubli de la religion et l'incrédulité les avoient produits; ils ne peuvent être guéris que par un véritable retour à la religion et à la foi de nos pères. Mais comment y revenir? L'auteur en donne les moyens,

et ils sont tels, que si on les emploie on ne peut guère douter du succès.

Le premier que l'auteur indique est la tenue de conciles nationaux et provinciaux. Ces assemblées ont toujours été regardées comme les meilleures mesures conservatrices, non-seulement de la pureté de la doctrine, mais encore des mœurs et de la discipline ecclésiastiques. C'est le jugement qu'en portoit l'Eglise de France, lorsqu'en 1670 elle en demandoit le rétablissement à Louis XIV. Rien ne contribuoit plus aussi à maintenir dans leurs devoirs les ecclésiastiques préposés au soin des paroisses, rien ne seroit plus propre aujourd'hui à ranimer leur zèle, que les assemblées qu'ils tenoient entr'eux, que les conférences qu'on y faisoit sous la présidence des doyens ruraux, que la surveillance de ceux-ci, et leurs communications amicales avec leurs confrères. Il y a bien encore des doyens ruraux; mais les assemblées et les conférences n'ont plus lieu, mais les communications sont devenues plus difficiles, les paroisses, pourvues de pasteurs, étant moins rapprochées; et il n'y a guère d'espoir de rétablir ces utiles institutions, tant que les pasteurs resteront dans l'état mal aisé où ils sont. On sait néanmoins combien ces communications, combien ces conférences doctrinales, dont l'établissement est dû à saint Vincent de Paul, entretenoient entr'eux une utile émulation. A ces moyens l'auteur ajoute les retraites, les missions dans les campagnes, le rétablissement de quelques ordres religieux, et principalement de congrégations et communautés enseignantes, enfin le soin si nécessaire de la première éducation des enfans du peuple. Il indique encore, comme un moyen puissant de la restauration des mœurs, ces con-

grégations ou confréries de dévotion instituées par les Jésuites, et abolies en même temps qu'eux. Il est certain que ces associations entretenoient, surtout dans les classes inférieures de la société, l'esprit de religion; qu'elles maintenoient l'union des mariages, et détournoient le peuple de la débauche. Ceux qui peuvent se rappeler ces temps déjà éloignés, savent qu'avec les congrégations ces avantages ont disparu, et qu'en peu d'années la pratique des devoirs du christianisme diminua d'une manière alarmante.

Mais ce qui devient infiniment important, c'est de rétablir les études ecclésiastiques, et de travailler sérieusement et promptement à perpétuer le ministère évangélique. Il n'y a plus de Sorbonne, plus de réunions de personnages occupés des grandes études ecclésiastiques, nécessaires à la défense de la foi. Les facultés de théologie d'à présent ne ressemblent en rien à cette ancienne faculté de théologie, corps permanent préposé à la conservation de la vraie doctrine. Les études théologiques ne diffèrent pas moins de ces cours de licence où un grand nombre de jeunes ecclésiastiques choisis étoit soumis à de nombreuses épreuves, qui exigeoient un travail assidu, et entretenoient parmi eux une vive émulation. D'un autre côté, la disette des ministres se fait sentir davantage chaque année. Les diocèses, qui offrent le plus de ressources, commencent à éprouver de la difficulté pour remplir les places vacantes. Dans la plupart, un nombre de personnes, qui devient tous les jours plus considérable, est sans pasteurs, sans maîtres d'écoles, et par conséquent dépourvu de toute instruction pour l'enfance. Dès-lors plus de principes, plus de frein qui retienne; les mœurs se perdent, l'impiété, le goût

de la débauche font des progrès effrayans, et si dans les campagnes le feu sacré de la religion s'éteint, quel moyen reste-t-il de contenir des hommes livrés à des penchans aveugles et à toute la fougue des passions, sans que rien les arrête?

Malheureusement le mal commence à être extrême, et les vides, qui se multiplient, deviennent tous les jours plus difficiles à remplir. L'auteur croit que ce n'est que dans ces mêmes campagnes que l'Eglise peut réparer ses pertes: « que chaque curé, selon ses moyens, dit-il, s'occupe de l'instruction de quelques élèves.... lorsqu'on se sera assuré de leurs dispositions et de leur caractère, ils passeront, déjà instruits des élémens de la langue latine, dans de petits séminaires ». Il est certain qu'autrefois ces moyens ont procuré à l'Eglise beaucoup de sujets, et même aux universités des sujets distingués (1). Un curé, un religieux trouvoit sous sa main un enfant pauvre qui annonçoit du talent. Il l'attiroit, il se faisoit un plaisir de donner les premiers développemens. Il savoit ensuite pousser et produire son jeune élève à ses dispositions. Mais les curés de campagne d'alors et les religieux pouvoient et trouvoient ce qu'on ne peut et ce qu'on ne trouve plus aujourd'hui. Dirai-je que loin d'éprouver de l'encouragement, ce genre de services a été repoussé? On pourroit citer des curés qui se vouoient à ces soins utiles, et qui ont été obligés d'y renoncer, parce qu'un réglement les assujettit à un paiement de droits, que ne leur permettoient pas leurs foibles facultés.

---

(1) On sait que c'est à un Bénédictin des Blancs-Manteaux, que l'Université et les lettres doivent le célèbre Rollin, qui, dans son enfance, alloit lui servir la messe.

Les maux sur lesquels l'auteur appelle l'attention de tous les amis du bien et de la religion ne sont que trop réels. Ils augmentent tous les jours par la diminution des ouvriers évangéliques, et il devient très-pressant d'y remédier. Espérons que le gouvernement sage, religieux et paternel que nous venons de recouvrer, s'empressera de s'en occuper, et que nous reverrons bientôt cette église de France, autrefois si brillante de vertus et de savoir, sinon florissante de tout son ancien lustre, au moins sortie de l'abaissement où on l'a réduite, consolée des amertumes qu'elle a eues à éprouver, édifiante, charitable, instruite, et terrible encore, comme cette armée rangée en bataille (1), dont parlent les livres saints, pour en imposer à l'impiété et à l'erreur. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. M. de Boulogne, évêque de Troyes, vient de partir pour son diocèse, où il est appelé par les besoins d'un troupeau privé depuis long-temps de pasteur. Il n'y a point eu, depuis deux ans, d'ordination à Troyes, et M. l'évêque a obtenu les dispenses pour faire une ordination *extra tempora*. Il paroît qu'elle sera fort nombreuse. C'est un secours qui viendra bien à propos, après les désastres d'une épidémie qui a enlevé beaucoup de curés. Le diocèse de Troyes a souffert plus qu'aucun autre dans la dernière campagne. Traversé en tout sens par les diverses armées, il a éprouvé tous

(1) *Terribilis ut castrorum acies ordinata ;* mots que les saintes Ecritures appliquent à l'épouse des Cantiques, regardée par les Pères comme la figure de l'Eglise.

les fléaux à la fois. La fièvre dite d'*hôpital* y a fait de grands ravages, particulièrement dans le clergé. Beaucoup de paroisses sont vacantes; beaucoup de prêtres sont âgés. Les derniers troubles ont arrêté des vocations naissantes, et détruit des établissemens utiles. On attend l'arrivée de M. l'évêque, et l'on espère que sa présence, son zèle et ses soins contribueront à améliorer la situation d'un diocèse si cruellement tourmenté sous le rapport religieux et sous le rapport politique. Il vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, un Mandement pour ordonner des prières en actions de grâces pour la paix. On y trouve un tableau énergique et fidèle des avantages de cette paix, et des horreurs de l'état qui l'a précédée (1).

« Chefs de famille, c'est à vous surtout qu'il appartient de célébrer la paix dont nous allons jouir. Vous ne la verrez donc plus cette fatale conscription, la plus grande calamité qui pût tomber sur un Empire, désespoir éternel de la tendresse maternelle; cette mort de tous les talens comme de toutes les vertus, qui, engloutissant les générations naissantes, dévoroit à la fois, et les ressources du présent et les espérances de l'avenir. Vous ne la verrez plus, cette éducation militaire qui marchoit en sens contraire de toute civilisation; qui exaltoit les têtes dans un âge où il faut les calmer, qui avoient transformé nos paisibles écoles en camps tumultueux et en arênes de gladiateurs; avec laquelle on apprenoit à ne connoître d'autre droit que la force, d'autre vertu que la valeur, d'autre honneur que celui des armes; qui tournoit tous les sentimens vers l'amour de l'indépendance, vers l'irrévérence envers Dieu, envers les parens et envers les vieillards; et qui, par une réciprocité horriblement combinée, corrompoit les enfans pour en faire des soldats, et ensuite en faisoit des soldats pour les corrompre......

» Désabusons-nous donc pour toujours, Nos très-chers Frères, de cette gloire mensongère qui nous a coûté tant de larmes, et de cette fureur des conquêtes qui est le fléau des

---

(1) Se trouve au bureau du Journal.

nations. Rappelons-nous sans cesse que la véritable grandeur ne consiste pas à étendre sans fin sa force et son pouvoir, mais à les contenir et à en connoître les bornes : que la sagesse qui conserve et qui laisse tout à sa place, est mille fois plus digne de louanges que la valeur qui prend des villes ; ainsi qu'un fleuve qui fertilise tranquillement ses bords, est préférable à ces torrens impétueux qui les franchissent pour inonder les villes et les campagnes. Convainquons-nous, de plus en plus, que le premier besoin des peuples, c'est la paix, que le seul et unique bonheur qui convienne à notre condition mortelle, c'est la paix ; que la Providence n'a réuni les hommes en société et ne leur a donné un gouvernement, que pour la paix ; que tout cet esprit qui sort de ces principes éternels est un génie malfaisant, ennemi de la nature humaine ; et qu'enfin, un seul jour de paix et de vertu, vaut mieux que mille années de bruit, de triomphes et de gloire ».

— Nous avons reçu aussi plusieurs autres Mandemens pour le même objet. Celui de M. l'évêque de Nancy est plein de réflexions fort justes sur les bienfaits dont nous sommes redevables à la Providence dans ces circonstances mémorables. Celui de M. l'évêque de Baïeux est court, le prélat ayant déjà eu occasion de traiter ce sujet ailleurs.

— Aux évêques récemment arrivés d'Angleterre, il faut joindre M. de Bovet, évêque de Sistéron, un des derniers évêques nommés par le Roi. Il fut sacré au mois de septembre 1789. Son diocèse jouit par conséquent bien peu de ses lumières et de son zèle. Ce prélat est connu par un ouvrage de piété, intitulé : *Motifs de consolation dans des temps de troubles.*

— Des lettres de Rome, du 22 juin, annoncent que M. le cardinal Maury y étoit arrivé, et qu'il avoit reçu défense de se présenter au palais du Pape. On ignoroit encore ce qui seroit statué à son égard. M[gr]. Sala, qu'on a vu long-temps à Paris, où il étoit attaché à la légation, qui s'y est fait estimer par ses qualités et par son zèle, et qui n'avoit quitté ce poste que pour ne pas con-

niver à la foiblesse et aux complaisances d'un homme fort connu, a été nommé secrétaire d'une congrégation de cardinaux, chargée de prendre connoissance des changemens opérés à Rome et dans les Etats du Pape pendant les derniers troubles, et d'y appliquer le remède. Mgr. Sala avoit été fait précédemment à Césène, protonotaire apostolique. M. Caprano, professeur d'histoire ecclésiastique au collége romain, qui avoit été déporté, a été fait canoniste de la pénitencerie.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 12 juillet, M. l'abbé de Montesquiou, M. Ferrand et le général Dessoles, ministres d'Etat, se sont rendus à la chambre des Députés. M. le ministre de l'intérieur a fait un rapport sur la situation du royaume. Il n'a point dissimulé les difficultés de notre position. Il résulte des calculs qu'il a présentés, que les dettes de l'Etat, pendant le cours des treize dernières années, se sont accrues jusqu'à la somme d'un milliard, six cent quarante-cinq millions, quatre cent soixante-neuf mille francs. Il ne peut entrer dans notre plan d'insérer en entier ce rapport, quel qu'en soit l'intérêt. Nous nous contenterons d'en citer ce qui nous a paru fait particulièrement pour être mis sous les yeux de nos lecteurs. Le ministre a commencé ainsi :

« Messieurs, S. M. en prenant les rênes du gouvernement, a désiré faire connoître à ses peuples l'état où elle trouvoit la France : la cause des maux qui accabloient notre patrie a disparu ; mais ses effets subsistent encore ; long-temps encore, sous un gouvernement qui ne s'occupera qu'à réparer, la France souffrira des coups que lui a portés un gouvernement qui ne travailloit qu'à détruire. Il faut donc que la nation soit instruite et de l'étendue et de la cause de ses souffrances, pour pouvoir apprécier et seconder les soins qui doivent les adoucir : éclairée ainsi sur la grandeur et la nature du mal, elle n'aura plus qu'à partager les travaux et les efforts de son Roi pour rétablir ce qu'il n'a point détruit, pour guérir des plaies qu'il n'a point faites, et réparer des torts qui lui sont étrangers.

La guerre a été sans contredit la principale cause des maux de la France ; l'histoire n'offroit encore aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée, contre son gré, dans des entreprises de plus en

plus hasardeuses et funestes; on a vu avec un étonnement mêlé de terreur, un peuple civilisé, condamné à échanger son bonheur et son repos, contre la vie errante des peuples barbares; les liens des familles ont été rompus; les pères ont vieilli loin de leurs enfans, et les enfans sont allés mourir à 400 lieues de leurs pères : aucun espoir de retour n'adoucissoit cette affreuse séparation; on s'étoit accoutumé à la regarder comme inévitable, comme éternelle, et on a vu des paysans bretons, après avoir conduit leurs enfans jusqu'au lieu du départ, revenir dans l'église de leur paroisse dire d'avance les prières des morts.

Il est impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'a faite le dernier gouvernement; les fatigues et les maladies en ont enlevé autant que la guerre : les entreprises étoient si vastes et si rapides que tout étoit sacrifié au désir d'en assurer le succès; nulle régularité dans le service des hôpitaux, dans l'approvisionnement des ambulances : ces braves soldats, dont la valeur faisoit la gloire de la France, qui donnoient sans cesse de nouvelles preuves de leur énergie et de leur patience, qui soutenoient avec tant d'éclat l'honneur national, se voyoient délaissés dans leurs souffrances, et livrés sans secours à des maux qu'ils ne pouvoient plus supporter. La bonté françoise étoit insuffisante pour suppléer à cette négligence cruelle, et des levées d'hommes, qui autrefois auroient formé de grandes armées, disparoissoient ainsi sans prendre part aux combats. De là, la nécessité de multiplier le nombre de ces levées, de remplacer sans cesse par des armées nouvelles des armées presque anéanties; l'état des appels ordonnés depuis la fin de la campagne de Russie est effrayant; il se monte à treize cent mille hommes »......

— L'administration des hospices est dans une situation encore plus fâcheuse. Cette administration avoit cependant reçu depuis 1789 des améliorations de la plus grande importance, soit dans l'emploi des fonds, soit dans le régime intérieur; mais déjà en 1811 l'état des finances empêcha le gouvernement d'assigner à ce service les sommes qui devoient y être consacrées. Le décret du 19 janvier 1811 n'accorda que quatre millions pour la dépense des enfans trouvés de tout le royaume, dépense qui s'élève annuellement à neuf millions. Les hospices de Paris avoient déjà, au commencement de 1813, un déficit présumé de 210,000 fr., et ce déficit s'est prodigieusement accru depuis cette époque par le placement des malades militaires dans les hôpitaux civils, et le non paiement des journées de ces malades. Le ministère de la guerre doit aux hôpitaux de Paris, pour ce seul objet, une somme de 1,395,365 fr. 60 cent. Les magasins, les pharmacies, etc., sont épuisés; les fonds de réserve des établissemens en meubles, linges, etc., sont usés ou perdus; la valeur de ces pertes n'a pu être encore calculée, mais elle s'élève à plusieurs millions...

— « Mais les soins de ce gouvernement ne se borneront pas au rétablissement d'une prospérité purement matérielle : d'autres sources de bonheur et de gloire ont été cruellement attaquées. La morale comme

la richesse publique ne sauroit échapper à l'influence funeste d'un mauvais gouvernement. Celui qui vient de finir a comblé dans ce genre les maux qu'avoit causés la révolution; il n'a rétabli la religion que pour en faire un instrument à son usage.

» L'instruction publique, soumise à la même dépendance, n'a pu répondre aux efforts du corps respectable qui la dirige; ses efforts ont été sans cesse contrariés par un despotisme qui vouloit dominer tous les esprits pour asservir sans obstacle toutes les existences; l'éducation nationale a besoin de reprendre une tendance plus libérale, pour se maintenir au niveau des lumières de l'Europe, en revenant à des principes trop long-temps oubliés parmi nous.

» Que ne peut-on rendre aussi tout d'un coup à la France ces habitudes morales et cet esprit public que de cruels malheurs et une longue oppression y ont presqu'anéantis! Les sentimens nobles ont été opprimés; les idées généreuses ont été étouffées : non content de condamner à l'inaction les vertus qu'il redoutoit, le gouvernement a excité et fomenté les passions qui pouvoient le servir : pour éteindre l'esprit public, il a appelé à son aide l'intérêt personnel; il a offert ses faveurs à l'ambition pour faire taire la conscience; il n'a plus laissé d'autre état que celui de le servir, d'autre espérance que celle qu'il pouvoit seul réaliser; aucune ambition n'étoit indiscrète, aucune prétention ne sembloit exagérée : de là cette continuelle agitation de tous les intérêts et de tous les désirs; de là cette instabilité dans les situations qui ne laissoit presqu'à personne les vertus de son état, parce que chacun ne songeoit qu'à en sortir; de là enfin des attaques sans cesse livrées à tous les genres de probité par des séductions dont les caractères les plus généreux avoient peine à se défendre.

» Ce sont les tristes effets de ce système corrupteur que nous avons aujourd'hui à combattre : ne nous en dissimulons pas l'étendue; il est des époques où les peuples, comme les rois, ont besoin d'entendre la vérité, dût-elle même paroître triste et sévère : nous n'avons pas craint de vous la dire. Les embarras du moment sont pénibles, les difficultés sont grandes; il y aura beaucoup à attendre du temps; la nation sentira que le concours de son zèle est nécessaire pour hâter le retour de son propre bonheur : sa confiance dans les intentions de son Roi, les lumières et la sagesse des deux chambres, rendront la tâche du gouvernement moins longue et plus légere. Si quelque chose pouvoit empêcher que ces espérances se réalisassent promptement, ce seroit cette turbulence inquiète qui veut jouir sans retard des biens qu'elle entrevoit; mais votre prudence saura nous en préserver.

» Si les impôts n'étoient pas payés, les dettes s'accroîtroient, et l'insuffisance des ressources ne permettroit pas de diminuer les contributions. Si l'union générale ne secondoit pas les vues bienfaisantes de notre Roi, des entreprises utiles seroient arrêtées, d'importantes améliorations seroient suspendues, et l'impossibilité de faire le bien accroîtroit le mal déjà fait.

» En regrettant les biens qui doivent encore se faire attendre, jouissons de ceux qui nous sont offerts : déjà la paix rouvre nos ports, la liberté ramène les négocians à ses spéculations, et l'ouvrier à ses tra-

vaux; un principe de vie circule dans tous les membres du corps politique; chacun voit la fin de ses maux, et entrevoit d'heureuses destinées. Pourrions-nous être indifférens à ce repos de l'avenir, après avoir vécu si long-temps de tourmens et d'inquiétudes? Vous n'y serez point insensibles, Messieurs. Le Roi se confie également à ses peuples et à leurs Députés, et la France attend tout de leur généreux accord. Quelle circonstance plus heureuse que celle d'une assemblée qui a si bien mérité de la patrie, et d'un Roi qui veut en être le père! Jouissez, Messieurs, de cette heureuse réunion; voyez ce que la France en espère, ce que vous avez déjà fait pour elle; que ces heureux commencemens vous encouragent dans votre carrière, et que la reconnoissance de vos derniers neveux soit à la fois votre émulation, votre gloire et votre récompense.

— Le Roi a eu, le 12, un accès de fièvre qui l'a empêché d'assister à la messe. Il paroît que S. M. est mieux. On espère que cette indisposition n'aura pas de suite.

— Un voyageur qui se rend aux eaux de Néris, dans le Bourbonnois, nous a transmis des détails sur le passage de Mme. la duchesse d'Angoulême. Les Bourbonnois se sont montrés dignes de leur nom. A l'entrée de la Princesse dans le département, un bon maire de village est venu la complimenter, à la tête d'une troupe de jeunes filles vêtues de blanc. Des bergers ont exécuté une danse et un petit concert. A Moulins, dix-huit matelots, récemment délivrés des prisons d'Angleterre, ont voulu traîner la voiture, en reconnoissance des bontés que S. A. R. leur avoit témoignées dans leurs prisons. Les habitans de la ville avoient orné leurs maisons, comme à Paris. Ça été pour eux un jour de fête. Des guirlandes, des drapeaux blancs, un arc de triomphe, et encore mieux, l'allégresse sur toutes les figures, témoignoient assez que Moulins partageoit les sentimens de tous les bons François.

Livres nouveaux.

Le Tour du Cercle, ou *Tableau de nos erreurs et de nos crimes*; brochure in-8°.

Nous en rendrons compte incessamment.

Notice historique et chronologique sur le Sacre et le Couronnement des Rois de France : par M. l'abbé Dufrêne. Se trouve au bureau du Journal; et à Saint-Jean-d'Angely, chez Mme. Lacurie, imprimeur; prix, 75 c., et franc de port, 80 c.

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.

De l'État religieux.

SECOND ARTICLE.

L'éducation, suivant le sage Rollin, se propose trois objets, la science, les mœurs et la religion. Si cette opinion n'est point un paradoxe; si, comme nous le croyons fermement, ces trois grands objets doivent marcher de front, les ecclésiastiques et même les corporations sont les meilleurs instituteurs de la jeunesse. La religion est, sans doute, la plus ferme sauvegarde des mœurs, et les talens de l'esprit ne seront jamais dans un être pervers que des instrumens de corruption et de crime. Quels hommes sont donc plus propres à faire aimer et respecter la religion que ceux qui se sont voués à en pratiquer toutes les maximes et tous les exercices, et dont la vie entière est, en quelque sorte, un acte continuel de piété? Il n'est point de leçons plus profitables pour la jeunesse que, celles de l'exemple; aussi tous les traités d'éducation recommandent-ils sur toute chose de ne donner aux enfans que des maîtres dont la moralité soit éprouvée. Mais, nous dira-t-on, la vertu et la piété n'habitent-elles que les congrégations? Ne peut-on pas trouver de maîtres sages et austères dans des écoles dirigées

par des séculiers ? Oui, mais il suffit d'une exception pour produire des funestes effets. Qu'un ecclésiastique attaché à un corps s'écarte de l'ordre, la règle est là pour l'y ramener : sa faute sera aussitôt punie ; et le mal pourra être réparé avant même qu'il se soit fait sentir. La discipline de ces établissemens peut se relâcher : sans doute, mais elle existe, et il ne s'agit que de la remettre en vigueur ; au lieu qu'elle n'existe pas, et ne peut exister, lorsque les chefs n'ont point d'autorité, et que les inférieurs ne sont point tenus à l'obéissance.

Avant la révolution, les religieux étoient encore chargés du plus grand nombre des colléges en France. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur présidoient à la plupart des écoles royales militaires nouvellement fondées. Ceux de Cluny, de Saint-Vannes, les Cordeliers, les Barnabites se vouoient aux soins de l'instruction publique dans différentes villes du royaume. Les Dominicains, dans leur seule province de Toulouse, occupoient trente-deux chaires ou maisons d'éducation. Les études prospéroient entre leurs mains ; et elles étoient bien moins florissantes dans les colléges dirigés, à la même époque, par des ecclésiastiques séculiers. C'est qu'il est fort différent de se vouer, dès sa jeunesse, et sans retour, à une profession dont on fait l'unique objet de tous ses soins, ou d'exercer sans vocation ce que l'on regarde comme un métier, comme un moyen de fortune. Les membres de corps, séparés du monde, n'avoient d'autre ambition que de mériter le suffrage de leurs supérieurs et l'estime de leur ordre. Leurs besoins étoient bornés comme leur ambition. Nul intérêt étranger, nul souci ne venoient les distraire. Aussi leur instruction étoit-

elle plus profonde, leur zèle plus actif et plus désintéressé, leurs travaux ordonnés avec plus d'ensemble. On ne voyoit point un professeur s'attacher exclusivement à un écolier riche dans l'espoir d'obtenir des avantages qui le missent à même de quitter un état dont il se dégoûtoit.

Le zèle des religieux, pour l'enseignement, étoit tellement sincère, que dans le temps où on leur reprochoit avec tant d'amertume leur paresse, leur avarice, leur inutilité, plusieurs communautés sollicitoient la faveur d'être chargées, gratuitement, de l'instruction publique. En 1780, l'abbé et les religieux de Saint-Bertin, offrirent aux Etats d'Artois de défrayer, aux dépens de l'abbaye, le collége de Saint-Omer, dont ils étoient les fondateurs, et de former, du revenu actuel, des bourses pour les pauvres enfans de la province. L'ordre de Prémontrés avoit fait offre au gouvernemeni de se charger de colléges. L'abbaye de Bellelai de cet ordre, celle de la Toussaint, près de Strasbourg, avoient de très-belles institutions de ce genre, et elles étoient sur le point de multiplier.

Un avantage inappréciable de l'éducation dirigée par les religieux, c'est qu'elle est peu coûteuse : l'économie de la vie de communauté, double, triple pour eux les moyens de subsistance; c'est un fait démontré. Ils trouvent chez eux tous les élémens de leurs travaux, et ne sont pas obligés d'acheter à grands frais les soins d'un professeur habile. Jadis une famille pouvoit, sans se ruiner, pourvoir à l'éducation de trois ou quattre enfans à la fois.

Que devint l'instruction publique après la disper-

sion des corps? Det hommes, souvent sans aptitude, fondèrent, par spéculation d'intérêt, des écoles, dont le moindre inconvénient étoit l'anarchie (1). Des maîtres légèrement choisis, rassemblés au hasard, sans lien, sans concert entr'eux, ne pouvoit inspirer à leurs élèves une émulation qu'ils n'avoient point. Les emplois subalternes étoient remplis par des individus qui venoient cacher dans ces maisons leur misère ou leur inconduite : méprisés des écoliers, ils les corrompoient souvent par le scandale de leurs mœurs.

Depuis il a été établi un corps chargé d'exercer sur l'enseignement une surveillance nécessaire. C'est à ceux qui ont examiné les résultats qu'il a obtenus, à juger si ce corps remplace avantageusement les congrégations ecclésiastiques, si la discipline y est établie sur une base solide, si elle est suffisamment religieuse, s'il y a concert et harmonie entre toutes les parties de ce corps, s'il est mu par un ressort efficace, si les moyens sont dignes du but; toutes questions qu'il ne nous convient pas de résoudre. Il nous suffit d'avoir donné des idées. C'est à l'autorité à porter sur cette partie importante un regard attentif, et à adopter un plan qui concilie les intérêts de la religion et de la morale avec ceux des sciences et des lettres, et qui

(1) Ce que nous disons des maisons d'éducation ne sauroit être appliqué, sans doute, aujourd'hui à toutes celles qui, sous le titre d'*écoles secondaires*, sont incorporées à l'Université, et soumises à des réglemens uniformes. Il en est qui, même avant la création de l'Université, jouissoient d'une réputation justement acquise. D'estimables instituteurs ont puissamment concouru à la restauration des bonnes études dont ils avoient conservé la tradition.

assure aux générations naissantes un bienfait dont l'expérience du passé nous fait sentir davantage la nécessité. B.

Discours et Dissertations littéraires sur différens sujets, par M. l'abbé Moussaud, *professeur émérite au collége de la Rochelle, et membre de l'académie des belles-lettres de la même ville* (1).

Quoique ce Journal soit plus spécialement destiné à traiter des matières religieuses, il n'est point cependant étranger aux bonnes lettres, et son titre l'annonce. Les ecclésiastiques y étant initiés par leurs premières études, elles font le délassement de la plupart d'entr'eux, et rien n'est plus digne d'occuper leur loisir. Elles sont surtout d'une grande ressource à ceux qui habitent les campagnes. Les bons livres suppléent pour eux la société, qui souvent leur manque, et qu'ils trouvent plus difficilement encore dans le commerce de leurs confrères, aujourd'hui que la rareté des ouvriers évangéliques laisse beaucoup de paroisses veuves, et tient à une plus grande distance les unes des autres, celles qui ont le bonheur de n'être point encore dépourvues de pasteurs. Enfin la culture des lettres fait, jusqu'à un certain point, partie des devoirs ecclésiastiques, dont un des principaux est l'instruction. Il n'est pas douteux qu'un prêtre

---

(1) Vol. in-8°. de 397 pages; prix, 5 fr. et franc de port, 6 fr. 25 c. A Paris, chez Maradan, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 9; et au bureau du Journal.

lettré ne soit plus propre à instruire. Les pères de l'Eglise les plus distingués s'étoient rendus habiles dans les lettres, et n'avoient point négligé la lecture des bons auteurs profanes. Leurs ouvrages prouvent non-seulement qu'on peut faire un saint usage des connoissances qu'on y puise, mais encore qu'elles servent à donner aux écrits ou aux discours religieux une force de raisonnement et de persuasion qu'on n'y trouveroit pas sans elles. Ce sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les vases précieux dérobés à l'Egypte, dont la riche matière a pu ensuite être employée à l'ornement du tabernacle.

Les pièces contenues dans ce recueil sont au nombre de douze. Il en est une qui, par son but moral et la manière dont M. l'abbé Moussaud a envisagé son sujet, nous a paru mériter d'être distinguée. C'est un discours *sur l'idée que les écrivains doivent se former de la gloire littéraire.* L'auteur entreprend d'y prouver, que sans un but utile et honnête, le talent, à quelque haut point qu'il soit porté, ne peut aspirer à la véritable gloire, ne peut espérer de l'obtenir. Point de vraie gloire, selon lui, si l'estime ne se joint pas à l'admiration qu'on excite, et point de véritable estime que celle des gens vertueux, que celle qui s'accorde à des choses honnêtes.

Quelle fin doivent donc se proposer ceux qui suivent la carrière des lettres, et qui font leur occupation de l'art d'écrire? D'éclairer sans doute leurs lecteurs, de les instruire, même lorsqu'ils paroissent ne vouloir que les amuser, et surtout de les rendre meilleurs. Sans cela point de gloire; car, ou leurs productions sont vides d'intérêt, et quelle gloire y auroit-il à en retirer, ou elles tendent au mal, et ne

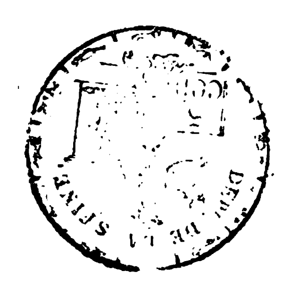
peuvent dès-lors attirer sur leurs auteurs que le blâme et le mépris. Trois objets doivent être sacrés pour quiconque écrit; la religion, les mœurs et les lois. Toute atteinte à ces trois bases fondamentales de l'édifice social, dévoue à la honte celui qui s'en rend coupable. Ainsi, l'incrédule qui sappe les vérités religieuses, soit en les attaquant de front, soit en cherchant à les rendre douteuses, soit en déversant sur elles le ridicule; l'écrivain licencieux qui souille sa plume en la consacrant au vice, qui inspire le goût de la débauche, qui propage la corruption; le politique qui prostitue la sienne aux factions, ou même l'auteur qui ébranle les bases du gouvernement en érigeant en vérités positives des abstractions, des nouveautés systématiques, sur l'origine des sociétés, sur les prétendues conventions tacites d'où émane le pouvoir, sur d'autres questions semblables, au moins oiseuses, quand elles ne sont point nuisibles à traiter, tous ceux-là, quelque habiles qu'ils soient, de quelques couleurs magiques qu'ils revêtent leurs écrits, n'ont aucun droit à la gloire. On admirera peut-être leur talent; mais les gens sensés gémiront sur le mauvais emploi que ces écrivains en auront fait.

L'auteur prouve ensuite que la seule estime véritable, celle qui contribue à la vraie gloire, ne peut être que l'estime des gens de bien. Seule elle est honorable. Qu'est-ce, en effet, que le suffrage des méchans, des gens pervers? Indignes eux-mêmes d'estime, comment pourroit-on attacher quelque prix à la leur? L'estime des gens de bien est seule réelle, parce que seule elle a un fondement solide. Seule, aussi elle est durable, parce qu'elle se fortifie avec le

temps, au lieu que la fausse estime, le suffrage que détermine la passion ou l'intérêt, périt avec ceux qui l'accordent à des personnes ou à des choses qui ne la méritent pas. Combien, par ce motif, d'ouvrages célèbres dans leur temps, sont aujourd'hui oubliés et tombés dans le mépris!

L'auteur ne parle que de la gloire littéraire; mais les mêmes principes peuvent s'appliquer à toute sorte de gloire, à celle que procurent les grands talens et les grands succès dans les arts, et même à la gloire militaire. Un peintre ne parviendra point à la gloire par les compositions les plus exquises, si elles sont contraire aux mœurs. Qu'au lieu de s'exercer dans une cause juste, la bravoure appuie l'oppression et le brigandage, il n'y a plus de gloire. Rien n'est au-dessus de celle du grand Matathias et de ses courageux fils, combattant pour leur Dieu, pour le maintien de leur culte, pour leur patrie; et les exploits guerriers d'un Attila, ou d'autres prétendus héros semblables, quelque vaillance qu'ils aient déployée, quelques succès qu'ils aient obtenus, ne portent à la postérité que des noms odieux.

Des autres pièces dont est composé ce recueil, les unes ont pour objet des questions de grammaire ou de littérature. D'autres traitent différens points relatifs aux sciences et aux arts, comme la prééminence des belles-lettres sur les sciences; d'autres enfin sont des jeux d'esprit, agréables, etc.; mais toutes font honneur au goût, aux connoissances, et surtout aux sentimens honnêtes de l'auteur. L.





NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Il y a plus d'un mois que le souverain Pontife est de retour dans sa capitale, et l'allégresse du peuple paroît aussi vive que le premier jour. Les acclamations continuent. Il faut avoir été témoin de ce spectacle pour s'en faire une idée. Je ne crois pas que les triomphes si vantés des anciens généraux romains offrissent tant de pompe et surtout tant d'enthousiasme. S. S. s'est montrée très-sensible à ces témoignages d'attachement d'un peuple si fidèle, et paroît désirer vivement de lui faire oublier ses malheurs. Elle vient de former une congrégation chargée de s'occuper spécialement des affaires de l'Eglise (1). Elle est composée des cardinaux Mattei, della Somaglia, di Pietro, Pacca et Litta, auxquels ont été adjoints comme consulteurs MMgrs. Bertazzoli, archevêque d'Edesse; Morozzo, archevêque de Thèbes; Arezzo, archevêque de Séleucie; trois généraux d'ordres et cinq ecclésiastiques. Mgr. Sala, camérier secret, est secrétaire. On travaille avec soin à effacer les traces de la persécution. S. E. le cardinal-vicaire a rendu une ordonnance pour le costume des ecclésiastiques. Elle leur prescrit de conserver ou de reprendre la forme d'habillement qui convient à leur état, et de renoncer aux innovations que le temps avoit introduites ou que la dernière persécution avoit autorisée. Elle leur rappelle que pour être respectés ils doivent se respecter eux-mêmes. Les colléges et établissemens publics se reforment peu à peu.

PARIS. Dans la séance de la Chambre des Députés, du 11 juillet, un membre a fait, au nom de la commission des pétitions, un rapport sur l'ordonnance de M. le directeur-général de la police relativement à l'observation

(1) C'est celle annoncée dans notre numéro précédent.

des dimanches et fêtes. Ce membre a donné gain de cause à quelques pétitionnaires qui réclamoient contre l'ordonnance. Il a dit que les citoyens ne pouvoient pas être contraints à observer tel ou tel culte, et que des réglemens faits sous une législation qui ne protégeoit qu'un culte, et proscrivoit tous les autres, ne pouvoient avoir aucune force lorsque la tolérance est proclamée. Mais ce député ne paroît pas avoir bien saisi la question. Cesser le travail le dimanche, n'est pas précisément observer un culte. C'est plutôt une délivrance pour le culte dominant, un hommage extérieur à la religion nationale. Or, il semble que le gouvernement a bien le droit d'exiger cette déférence. Comme elle ne s'exerce que sur les travaux publics, cette une affaire d'administration et de police, conforme d'ailleurs à l'usage de tous les peuples civilisés. Ce qu'on a dit que les anciens réglemens ne pouvoient avoir aucune force aujourd'hui, ne paroît pas fort concluant. Ces réglemens ne sont point opposés à une sage tolérance. Toutes les communions chrétiennes observent le dimanche. Aucune ne peut se plaindre d'un réglement conforme à l'esprit de sa croyance. Les pays où la tolérance est le plus étendue, où les sectes sont les plus multipliées, ont établi, comme les autres, l'observation du dimanche. Qui pourroit s'en plaindre? les Juifs, les athées, ou ceux qui ne voudroient reconnoître aucune religion. Les Juifs sont en trop petit nombre pour mériter ici une exception. Les athées sont également, il faut le croire, en trop foible minorité pour qu'on doivent intervertir en leur faveur l'ordre général; et quant à ceux qui ne voudroient reconnoître aucune religion, on ne les oblige pas par-là à en reconnoître une; on les astreint seulement à se conformer extérieurement à une mesure que la religion réclame, que la raison avoue, que l'ordre demande; à une mesure qui ne contraint point les consciences, qui ne blesse aucun préjugé, qui est prescrite par toutes les législations, qui s'observoit en France

même avant la révocation de l'édit de Nantes, qui découle naturellement du principe constitutionnel que la religion catholique est la religion de l'Etat. Il faut espérer que tous les bons esprits se rallieront peu à peu à ces idées qui sont à la fois morales, politiques et religieuses, et que nous renoncerons à ces abstractions, à ces rêveries systématiques, avec lesquelles on sapoit tous les principes, on arrachoit tous les freins, on énervoit tout le corps social. Le temps des innovations, de la loquèle et des sophismes est passé, et il en faut revenir aux bonnes et anciennes théories, aux sages pratiques, aux ordonnances consacrées. Toutes les nouvelles législations n'en ont que mieux fait sentir l'utilité et la nécessité de l'ancienne.

— M. Desquirou, curé dans le diocèse de Paris avant la révolution, et aujourd'hui curé de la Motte sur Beuvron, au diocèse d'Orléans, s'étoit trouvé dans les prisons de la Conciergerie en même temps que la Reine. Leurs chambres étoient voisines, et leurs fenêtres donnoient sur la même cour. Le même domestique servoient l'infortunée princesse et M. Desquirou. La femme du geolier étoit fort touchée de la situation de la Reine, et elle fut la première à en parler à son voisin, qui saisit cette occasion pour faire offrir à la Reine tout ce qu'il possédoit. La princesse lui demanda quelques livres de piété, et le curé fut assez heureux pour lui en procurer. Il parvint même à avoir une entrevue avec elle; il ne nous dit pas par quel moyen. Il paroîtroit par son récit qu'il confessa S. M. Comme la Reine apprit quelques jours après qu'il alloit partir pour les galères, où il avoit été condamné par le tribunal révolutionnaire à rester huit ans, pour avoir favorisé, disoit-on, les émigrés, elle le fit prier de transmettre à sa famille, et surtout à ses enfans, s'ils lui survivoient, ses sentimens pour eux, en même temps que des exhortations à se bien pénétrer de la religion, seule consolation des malheureux. M. Desquirou a conservé fidèlement le souvenir des paroles

qu'il étoit chargé de transmettre. Depuis le retour de Madame, il est venu à Paris, et a fait part de ces détails à Mme. la duchesse de Sérent, qui en a instruit la princesse. S. A. R. a désiré s'en entretenir avec le confident des dernières pensées de son auguste mère. Elle a accordé, le 7 juin, une audience à M. Desquirou, et a entendu avec courage le récit des particularités dont il étoit instruit. Elle l'a remercié avec bonté, et a daigné depuis lui faire passer la décoration du lis qu'elle avoit obtenue du Roi pour lui C'est ce qui résulte de deux lettres que nous avons reçues de cet estimable ecclésiastique, et dont nous avons cru que la substance pourroit intéresser nos lecteurs.

Versailles. Le curé de Saint-Louis de cette ville étant mort, M. l'évêque y a nommé M. l'abbé Grandjean, curé de Montmorency, et qui exerçoit, en quelque sorte, dans ce canton, les fonctions de grand-vicaire. Sa douceur, sa prudence, son expérience dans les affaires lui avoient donné la confiance du prélat, qui l'avoit chargé de plusieurs commissions importantes, et d'une inspection générale sur les lieux circonvoisins. M. l'évêque, en l'appelant auprès de lui, et en lui confiant une place plus importante, a fait un choix auquel applaudiront ceux qui connoissent M. l'abbé Grandjean. Celui-ci a été installé, vendredi 8 juillet, par M. l'évêque lui-même, qui a prononcé à cette occasion un discours que l'on a entendu avec intérêt. Le nouveau curé a répondu non moins heureusement. Il a reçu également des lettres de grand-vicaire. C'est à la fois une bonne acquisition pour la paroisse Saint-Louis, et pour le diocèse de Versailles.

Rennes. Cette ville vient de perdre un saint prêtre, nommé M. Desbouillons, âgé d'environ 70 ans. Il n'occupoit aucun poste dans le ministère ecclésiastique : néanmoins, la prière, le confessionnal, la prédication, la visite des malades et autres œuvres de charité par-

tageoient tout son temps. Il prêchoit presque tous les dimanches et fêtes de l'année. Ses sermons étoient solides, et la simplicité évangélique, le ton animé et plein d'onction avec lesquels il les débitoit, et qui montroient l'ardeur de sa foi et de son amour pour Dieu, soutenus par la sainteté de sa vie, donnoient un grand poids à ses prédications. Il confessoit presque tous les jours jusqu'à huit heures du soir, et le 13 juin il confessa encore jusqu'à la même heure: le même jour, après son souper, il fut frappé d'apoplexie : les remèdes qu'on employa furent inutiles; il recouvra un peu de connoissance, mais non la parole, et rendit son ame à Dieu le 16 juin. M. l'évêque qui l'étoit allé visiter le second jour de son accident, déclara qu'il perdoit en lui un des prêtres les plus saints et les plus utiles de son diocèse. Son corps fut gardé deux jours, pendant lesquels il y eut grand concours de monde pour le voir et faire toucher des chapelets à son corps, au point qu'on fut obligé de fermer les portes pour empêcher la foule. Il a été frappé d'un accident subit, mais non d'une mort imprévue.

MADRID. On se rappelle que le nonce du Pape, Mgr. Pierre Gravina, archevêque de Nicée, fut des premiers en butte à la tyrannie du dernier usurpateur, qui vouloit le punir d'un double crime, de sa fidélité pour son souverain, et de son attachement à la cause espagnole. Ce prélat ne voulut jamais reconnoître Joseph. Obligé de s'éloigner, il ne plût pas non plus aux ambitieux cortès, qui lui interdirent ses fonctions et mirent le séquestre sur ses biens. Le roi, informé de ces mesures illégales, a fait écrire à Mgr. Gravina, par le duc de San Carlos, pour l'inviter à reprendre ses fonctions, et lui témoigner sa joie du retour du souverain Pontife à Rome. M. l'archevêque de Nicée, dans sa réponse, datée de Tavira, le 3 juin, annonce qu'il va partir pour Madrid, et félicite, à son tour, S. M. de son rétablissement sur le trône de ses pères. Les adresses des

corps ecclésiastiques et religieux continuent. Les abbay
et les monastères rentrent dans tous leurs domaine
Les couvens qui avoient été exceptés de la restitutio
générale faite aux religieux de tous les ordres, doivent êt
rendus, comme les autres, à leurs possesseurs, d'apr
un ordre du roi, qui ne veut point qu'on ait égard à aucu
des prétextes allégués pour retarder cette restitutio
M. Raphaël Menendez de Luarca, évêque de Saint-Ande
vient d'être nommé à l'archevêché de Séville, sur le refu
de l'évêque d'Orense. Ce prélat, quoiqu'âgé de 80 ans,
montré beaucoup de zèle et de dévouement pour la caus
du roi. M. Vermond-Arias Fregeiro, évêque de Pampe
lune, a été nommé à l'archevêché de Valence. Il est d
l'ordre de Saint-Benoît, est âgé de 72 ans, et ne s'es
guère moins signalé que l'évêque de Saint-Ander contr
l'usurpateur qui, si on s'en souvient bien, a souvent in-
jurié celui-ci dans ses bulletins. Le roi a accordé un lo-
gement dans son palais à son ancien confesseur, le cha-
noine D. Blas Ostolaz, qui, jusque dans les dernier
cortès, a plaidé la cause du prince et de la monarchie.
Il l'a fait chapelain d'honneur.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. est beaucoup mieux. Néanmoins elle ne s'est pas rendue dimanche à sa chapelle, et elle a entendu la messe dans l'intérieur de ses appartemens.

— On travaille avec activité au château de Versailles. Tout annonce que cette magnifique habitation sera rendue prochainement à sa destination. Il y a deux mille ouvriers, et les réparations avancent, dit-on, comme par enchantement.

— Par ordre du Roi, il a été établi, depuis le 5 de ce mois, au palais des Tuileries, un nouvel ordre de service fort honorable pour la garde nationale. Jusqu'alors, l'ordre étoit transmis par l'intermédiaire de l'adjudant du palais : le Roi a ordonné que MM. les capitaines commandans les postes

e la garde nationale se rendroient tous les soirs avec MM. les fficiers des gardes du corps, dans la salle du trône, pour recevoir en même temps l'ordre de M. le capitaine des ardes de quartier. C'est aussi à M. le capitaine des gardes ue l'officier de la garde nationale fait directement le rapport de neuf heures du matin.

Lorsque le Roi se rend à la messe, un grand nombre de personnes se trouvent dans la salle des maréchaux, sur le passage de S. M. MM. les grenadiers et chasseurs de service, t d'autres gardes nationaux en uniforme, se mettoient ordinairement dans la foule : S. M. s'en est aperçue ; elle a ordonné qu'il y eût, dans la salle des maréchaux, une place réservée à MM. les gardes nationaux ; et dans son passage, elle leur a donné des marques particulières d'attention et de bienveillance.

M. le duc de Grammont, capitaine des gardes de quartier, en transmettant ces ordres du Roi, a fait connoître que l'intention de S. M. étoit d'accorder à MM. les gardes nationaux tout ce qui, n'étant pas contraire aux ordonnances, pourroit rendre leur service plus agréable. Sur la demande de M. le capitaine-commandant, M. le duc de Grammont a sur-le-champ donné des ordres pour transmettre ailleurs les postes de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, et laisser en entier à la garde nationale le corps-de-garde du pavillon de Marsan.

MM. les brigadiers des gardes du corps de service aux Tuileries, dans une visite aux capitaines-commandans les postes de la garde nationale, ont exprimé les mêmes sentimens, et MM. les gardes du corps mettent une attention particulière à empêcher que le public ne s'empare, dans la salle des maréchaux, de la place réservée à MM. les gardes nationaux.

— Mme. la duchesse douairière d'Orléans arrivera à Paris le 22 de ce mois. Les dernières nouvelles qu'on a reçues de cette princesse, étoient de Marseille, où elle a été visitée par Mgr. le duc d'Orléans, son fils, qui passoit par cette ville pour se rendre à Toulon, et qui a dû s'y embarquer pour la Sicile.

— M. Pagès, chef de division à la direction générale de l'imprimerie et de la librairie, est nommé secrétaire-général de cette administration.

— Un article inséré, le 18 juillet, au *Journal de Paris*, porte que des agens subalternes de la police ont exercé, la veille, des vexations envers plusieurs marchands, relativement à la fermeture de leur boutique. Il est de fait seulement, qu'un individu qui n'appartient en aucune manière à la police, et dont les mauvaises intentions sont trop évidentes, s'est présenté comme un agent de police chez quelques marchands dans le voisinage du bureau du *Journal de Paris*, et s'est permis de faire des injonctions avec insolence. Quelques citoyens honnêtes ont été sur-le-champ en prévenir le commissaire de police du quartier; mais, dans l'intervalle, le prétendu agent de police avoit disparu.

Chatellerault. Il est un peu tard pour parler de la réception que notre ville a faite à M. le duc d'Angoulême lorsqu'il passa ici; mais il importe néanmoins de montrer que nos habitans ne sont pas animés d'un moins bon esprit que ceux des autres provinces. Malgré la pluie, toute la ville étoit dehors. Une garde à cheval s'étoit formée. S. A. R. fit arrêter sa voiture devant la porte de l'église de Saint-Jean où le clergé le harangua. Il reçut ensuite à la poste les hommages des autorités, et y répondit avec bonté. Il s'est montré satisfait de notre accueil, et il est vrai que la joie étoit générale. Notre ville renfermoit un grand nombre de zélés serviteurs du Roi, qui s'étoient unis secrètement pour faire prévaloir sa cause. Ils auroient combattu s'il l'avoit fallu. Dans le temps de la terreur, on força de nuit la prison pour délivrer un prêtre que l'on menoit au supplice, à Poitiers, parce qu'il avoit été trouvé disant la messe. Il a échappé ainsi à la mort. C'est une preuve, entre beaucoup d'autres, des dispositions des habitans de Châtellerault.

ERRATUM.

Page 293, *ligne* 19 *et suivantes*. Il l'attiroit, il se faisoit un plaisir de donner les premiers développemens. Il savoit ensuite pousser et produire son jeune élève à ses dispositions. *Lisez :* Il l'attiroit, il se faisoit un plaisir de donner à ses dispositions les premiers développemens. Il savoit ensuite, etc.

A l'Ami de la Religion et du Roi.

Monsieur, dans un de vos derniers numéros, vous avez donné, sur l'état des catholiques romains en Angleterre, un article intéressant pour les lecteurs de votre excellent Journal. Je ne sais s'ils liront avec le même intérêt ce qui va faire le sujet de cette lettre, mais qui est de la plus grande importance pour les catholiques des trois royaumes-unis de la Grande-Bretagne.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que dans les siècles passés, et dans les guerres et les troubles de religion en Angleterre, plusieurs Anglois se réfugièrent dans les pays catholiques du continent, où ils obtinrent, en différens pays, et notamment en France, la permission de former des établissemens de l'un et de l'autre sexe pour l'éducation de leur jeunesse, de leur clergé, et pour la profession religieuse. Ils furent autorisés d'acheter des fonds, et de construire des bâtimens avec leurs deniers et ceux de leurs compatriotes. C'est uniquement dans ces différens établissemens ou colléges, qu'ils purent procurer une éducation catholique à leurs enfans, et pourvoir à une succession de missionnaires dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

En 1790, à l'époque de l'envahissement des biens de l'Eglise en France, lesdits établissemens des catholiques étrangers furent cependant respectés. Ils ne furent pas considérés comme biens d'église, mais comme les propriétés particulières de chaque établissement, et ils furent exceptés de la suppression gé-

nérale. On peut voir dans le *Moniteur* de 1790, le dénombrement de ces établissemens, et le rapport qu'en fit M. Chasset, au mois de juin ou de juillet, ainsi que le projet de décret qui fut passé en loi, sanctionnée par le Roi, le 7 novembre de la même année.

Voici le contenu des articles de cette loi :

« 1°. Les établissemens d'études, d'enseignemens ou simplement religieux, faits en France par les étrangers et pour eux-mêmes, *continueront de subsister comme par le passé.*

» 2°. Ils continueront de subsister *sous le régime respectif qu'ils avoient jusqu'à ce jour.*

» 4°. Ils continueront de jouir des biens par eux acquis, comme par le passé ».

En conséquence, après la suppression de pareils établissemens François, ceux des Anglois, Ecossois et Irlandois continuèrent, comme par le passé, jusqu'à ce que, en 1793, tous les membres de ces établissemens furent mis en détention, les uns dans leurs maisons, les autres ailleurs. Tous les maîtres, et les nombreux élèves des colléges anglois de Douai et Saint-Omer, furent transportés à Doulens, et détenus plus d'un an dans la citadelle.

Dans cet intervalle leurs colléges avoient été convertis en prison, aussi bien que leurs maisons et couvens situés dans d'autres endroits, et particulièrement à Paris; de sorte qu'en sortant de cet état de détention, les colléges n'étoient plus propres à les recevoir, et d'ailleurs les circonstances étoient si fâcheuses, que la plus grande partie des membres passèrent en Angleterre. Cependant la loi de 1790 fut de nouveau reconnue; les supérieurs rentrèrent en possession de

leurs maisons et de leurs propriétés respectives, et les conservèrent jusqu'au décret du 28 floréal an 13.

Ce décret, en conservant seulement les propriétés non aliénées, renversa la loi de 1790, en ce qui regarde la jouissance séparée, et le régime particulier de chaque établissement, et il portoit que tous ces différens établissemens *des trois nations* seroient réunis dans un seul, sous un régime et une administration d'une espèce nouvelle; de manière que les supérieurs et les membres qui se trouvoient encore légalement établis dans leurs maisons furent forcés à les quitter. Celles-ci furent louées à bail et autrement, et leurs autres propriétés saisies pour faire un fonds à l'usage du nouvel établissement, sans aucune considération pour les anciens supérieurs et membres, dont plusieurs étoient très-âgés, et qui ne savoient que devenir, se voyant tout à coup privés de leurs biens, et par conséquent de tout moyen de subsistance.

Pour obtenir ce décret, on avoit insinué au gouvernement que par cette mesure, en prenant un des établissemens irlandois pour chef-lieu, en nommant un Irlandois à la place d'administrateur-général, et en donnant au collége le nom d'Irlandois par préférence, le gouvernement François se feroit de nombreux amis parmi les catholiques de cette nation, qui étoient disposés, disoit-on, d'y envoyer tous leurs enfans.

Ainsi le motif de ce décret étoit entièrement hostile à l'égard du gouvernement britannique; et un membre des Communes, en Angleterre, qui en eut connoissance, dénonça cet établissement à la chambre, en nommant celui qu'on en avoit fait l'administrateur-général. On m'a encore assuré aussi que, pour tranquilliser le gouvernement, les évêques catholiques

d'Irlande avoient déclaré qu'ils ne recevroient dans leurs missions aucun ecclésiastique élevé dans ce nouvel établissement.

Et certes, Monsieur, cet établissement unique n'est pas moins contraire à l'intention du fondateur qu'à la loi de 1790. Il prive les Anglois et les Ecossois de leurs propriétés respectives, et de tous les avantages que leurs établissemens devroient apporter à leurs missions; car ils n'enverront jamais des sujets pour recevoir l'éducation ecclésiastique dans une maison qui n'est plus à eux, et dont l'esprit et le but n'est plus le même. Et il est à présumer que les évêques Irlandois ne jouiront pas davantage du nouvel établissement, soit par un juste égard pour les intentions du gouvernement britannique, soit parce qu'ils ne voudront pas consentir à l'envahissement de propriétés qui ne leur appartiennent pas, en expulsant les vrais propriétaires : ces propriétés, pour atteindre leur but, devroient être employées selon l'intention des fondateurs et selon le régime de chaque établissement.

En faire un tout autre usage, c'est contrevenir aux intentions de leurs fondateurs, déroger à la loi de 1790, et blesser les intérêts de la religion, qui ont été lesés par le décret du 28 floréal an 13. Aussi M. l'évêque de Londres, dans son dernier voyage à Paris, a demandé la révocation du décret de réunion, et l'entier rétablissement de la loi de 1790. Il a plaidé auprès du Roi la cause des catholiques. S. M., qui a été témoin elle-même de leur situation en Angleterre, sera sensible à leur sort. Elle leur facilitera le bienfait de l'éducation; elle leur rendra leurs propriétés distinctes et séparées; elle remplira le vœu des fondateurs; elle remettra en vigueur la loi de 1790, sanc-

tionnée par son auguste prédécesseur, et rendra ainsi à ces établissemens toute l'utilité qu'ils sont susceptibles de produire. Nous nous flattons que S. M. ne voudra pas sanctionner avec connoissance de cause, dans un moment de réconciliation et de paix, un décret hostile dans son motif, blâmé de tous les catholiques des trois royaumes, pernicieux à la religion à laquelle il enlève une ressource nécessaire. Nous espérons qu'elle n'excluera pas de leurs propriétés respectives les successeurs des différens fondateurs pour les concentrer dans une administration d'une espèce inouie, sous laquelle les fonds seront entièrement détournés de leur destination, et qu'elle ne privera pas de leurs maisons et de leurs colléges, non aliénés, des sujets britanniques, qui, par le dernier traité de paix, sont confirmés dans tous leurs droits, et ont conçu de justes espérances qui sans doute ne seront pas démenties. Ils pourroient invoquer avec confiance les clauses de ce traité; mais ils aiment mieux ne devoir le redressement des griefs dont ils se plaignent et la restitution de leurs biens, qu'à la justice et à la piété d'un Prince éclairé qui veut le bien de la religion, et qui ne peut pas ordonner une mesure qui seroit la ruine de nos missions. C'est dans cette juste confiance que je vous engage à publier ma lettre, qui éclairera vos lecteurs sur l'équité et l'importance de nos réclamations.

J'ai l'honneur d'être, P.

Dans un moment où quelques têtes fermentent encore, à ce qu'on dit, et où quelques publicistes, un peu plus opiniâtres que les autres, préconisent en-

core un système que tout tend également à confondre, il peut être utile de réfuter ce système par l'autorité d'un homme qui n'a pas été accusé de porter trop loin le principe de l'obéissance. Son autorité doit avoir d'autant plus de poids, que des gens de son parti n'ont pas toujours professé les mêmes opinions. On a publié cette année une brochure où un homme très-connu, dans une certaine église, par son zèle et la fécondité de sa plume, proclame encore la souveraineté du peuple. Ce même homme dit, dans une autre brochure, que, *sous le point de vue politique, on peut citer les savans de Port-Royal comme précurseurs de la révolution* (1), et il donne des passages de leurs écrits qu'il croit propres à confirmer cette opinion. Bien des gens pourroient taxer cet auteur d'indiscrétion, et ne pas lui savoir gré de faire regarder Port-Royal comme *précurseur de la révolution*. Il n'y a pas, en effet, de quoi se vanter, et celui qui veut en faire un titre de gloire pour Port-Royal, pourroit bien, au contraire, lui avoir rendu un mauvais service. Quoi qu'il en soit de l'opinion des amis de Port-Royal sur ces matières, celle de Quesnel n'est pas douteuse. Il a pris soin de la consigner dans un petit ouvrage intitulé : *La souveraineté des Rois défendue contre l'histoire latine de Melchior Leydecker*; Paris, 1704, in-12 de 120 pages. Il y enseigne une doctrine que les écrivains de son école ont bien abandonnée depuis. Gerson et Almain peuvent être regardés comme les fondateurs, en France, de l'opinion qui met la souveraineté entre les mains du peuple. Edmond Richer l'ac-

(1) *Les Ruines de Port-Royal des Champs*; Paris, 1809, page 98.

crédita ensuite, et elle a toujours eu depuis des partisans parmi les jurisconsultes. Bossuet l'a foudroyée dans son *Histoire des Variations*, et dans son 5°. *Avertissement* contre Jurien.

Quesnel établit, dans son petit livre, que « Jésus-Christ nous a enseigné à révérer sur la terre deux puissances, l'une spirituelle, l'autre temporelle. Le Pape et les évêques dépendent de la puissance impériale pour les choses temporelles, et les empereurs dépendent de l'autorité pontificale pour tout ce qui a rapport au salut. L'obéissance due aux souverains et celle qu'on doit aux ministres de l'Evangile, marchent d'un même pas dans le christianisme, et ceux qui se révoltent contre l'Eglise sont bientôt rebelles à leur souverain. C'est dans les écrits de ceux qui ont méconnu la première, qu'on trouve le plus volontiers les principes qui portent à secouer l'un et l'autre joug ».

« Selon les maximes du catholicisme, comme il n'y a jamais de bonnes raisons de rompre l'unité de l'Eglise, jamais aussi les sujets n'ont de légitime raison de se révolter contre leurs souverains et de se soustraire à leur obéissance. La prétendue convention, écrite ou tacite entre les rois et les peuples, est une chimère. Il n'en existe de trace nulle part. Il est aussi ridicule de dire que ce pacte est le fondement de l'autorité du souverain, que de dire que l'autorité épiscopale ne subsiste qu'en vertu des sermens des évêques à leur sacre. Les évêques sont choisis et nommés, mais ils sont sacrés par d'autres évêques, et c'est de Dieu qu'ils reçoivent la puissance et l'autorité du caractère épiscopal. C'est le Saint-Esprit qui leur donne le pouvoir et les grâces pour gouverner l'Eglise de Dieu. De même les souverains, destinés à gouver-

ner les peuples, arrivent ordinairement au trône par le droit de la naissance. Mais la puissance et l'autorité royales, comme le dit saint Paul, leur viennent de Dieu. Toute la tradition ecclésiastique confirme la doctrine de l'apôtre. Il faut donc, dans l'institution d'un roi, distinguer ce qui est des peuples, ce qui est de Dieu, et ce qui est du roi, comme on le distingue dans l'institution d'un évêque. Dans celle-ci, l'évêque est élu ou nommé. C'est Dieu qui, par le ministère d'autres évêques, et dans la cérémonie de la consécration, le revêt de la puissance épiscopale et l'établit pasteur de son troupeau, et en même temps ce nouvel évêque reconnoît ses devoirs et ses obligations, et promet de les acquitter aveo fidélité. De même dans l'institution d'un roi, sa naissance lui donne des droits à la couronne, mais elle ne lui en donne, ni l'autorité, ni la puissance. C'est Dieu même qui, selon la doctrine de l'Ecriture et de la tradition, en revêt le sujet qu'il avoit déjà choisi par sa Providence. Ainsi établi, il promet à Dieu et à son peuple de gouverner avec justice, et de procurer en toutes choses le bien de son Etat. Comme c'est Dieu qui les fait rois, ils ne relèvent que de lui, ils n'ont que lui au-dessus d'eux. Tout le reste leur est assujetti ».

Telle est la substance de cet ouvrage où Quesnel défend la doctrine antique contre un protestant. Ses modernes partisans s'en sont, au contraire, fort écartés. Il étoit bon de leur rappeler les principes que leur patriarche avoit professés. Ils sont honorables pour lui, et ils sont une leçon pour ceux qui se sont laissés entraîner au torrent des idées nouvelles propagées, à cet égard, par des publicistes et des politiques, dont les systêmes ne reposent que sur des abstractions,

des conjectures, et des théories qu'il est aussi aisé de nier que d'établir.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Une des mesures les plus funestes à l'Eglise qu'ait prises le dernier gouvernement, est celle concernant les petits séminaires. Il s'en étoit formé un grand nombre après le Concordat. Des ecclésiastiques zélés, de bons curés de campagne avoient établi des écoles où ils préparoient de bonne heure des sujets pour l'état ecclésiastique. Les vocations les plus heureuses ont besoin d'être secondées par des moyens humains. Il importe d'arracher les enfans à l'oisiveté, de les préserver de la contagion des écoles publiques, de développer en eux la piété, de leur inspirer l'amour de l'état auquel on les destine. Les évêques avoient donc favorisé ces établissemens, qui leur promettoient une ressource pour les diocèses, et la charité des fidèles avoit donné des fonds pour cet objet. Mais bientôt un gouvernement ombrageux s'alarma de ce qu'il auroit dû encourager. Il regarda comme suspectes des écoles qui n'étoient pas dirigées par ses agens. Un décret du 5 novembre 1811, fut rendu pour proscrire les petits séminaires. On n'en permettoit qu'un par diocèse, encore falloit-il qu'il fut placé dans la ville épiscopale, et que les élèves fréquentassent les lycées. On s'empara des maisons où on avoit fait des établissemens de ce genre, et on confisqua même le mobilier; procédé souverainement inique, et qui étoit fait pour arrêter les dons de la charité. Mais ce qui effraya le plus dans cette mesure, ce fut l'obligation de conduire les élèves aux lycées. Outre la perte de temps, c'étoit un sujet de dissipation. Il étoit aisé de prévoir que les jeunes séminariste seroient un sujet de dérision pour les élèves des lycées, nourris généralement dans des

dispositions très-peu religieuses, et en effet les plus graves inconvéniens résultèrent de ce mélange et de cette fréquentation. L'esprit ecclésiastique fut altéré; des vocations naissantes furent arrêtées; la subordination ne fut plus la même; le travail même en souffrit. Quiconque connoît les lycées, sait assez que l'éducation n'y est pas ecclésiastique. La religion, dans la plupart, étoit comptée pour peu de chose, et sauf quelques exceptions assez rares, le ton et les habitudes de ces établissemens n'étoient pas très-rassurans pour des parens qui avoient à cœur la moralité de leurs enfans. Aussi le décret excita une foule de réclamations qui malheureusement ne furent pas écoutées. Nous avons sous les yeux deux lettres écrites, à ce sujet, par un archevêque d'un grand siége, qui avoit créé, dans son diocèse, plusieurs établissemens utiles, et qui n'omit rien pour les préserver de la destruction. Ces lettres, du 10 décembre 1811 et du 10 janvier 1812, ont le ton et la liberté qui convenoient à un évêque. Elles renferment une réclamation courageuse contre une mesure violente et funeste à la religion. Le prélat demandoit que l'on conservât au moins provisoirement quelques-unes des institutions qu'il avoit formées, et qu'on ne les dispersât pas avec éclat. Il disoit dans sa lettre des choses très-fortes : *L'Eglise est appelée, de sa nature, à souffrir; elle a rempli sa tâche lorsqu'elle a dit la vérité. Le décret qui ôteroit aux évêques l'enseignement de la philosophie, rendroit illusoire le droit d'enseigner la théologie.* Le poids de ces raisons, et le rang de celui qui les présentoit, ne purent arrêter l'exécution d'un décret qui avoit un double but, celui de nuire à l'état ecclésiastique, et celui de tirer un misérable lucre de l'éducation. Aujourd'hui que ces vues perfides ou fiscales n'existent plus, les évêques vont rentrer comme les parens dans leurs droits naturels sur l'éducation. Ils pourront créer des petits séminaires où ils le jugeront convenable. Le gouvernement ne s'alarmera pas de ces fondations utiles, et la piété des fidèles n'aura

ns à craindre de voir ses dons ravis à leur destination
'imitive. Il est surtout essentiel que les élèves des petits
minaires trouvent, dans l'enceinte même de leurs mai-
ns, tous les secours dont ils ont besoin pour leur ins-
'uction, et qu'ils ne soient pas obligés d'aller chercher
lleurs des instructions qui seroient nécessairement moins
ppropriées à leur état futur. Quelles que soient les amé-
orations que les circonstances apporteront dans la disci-
line des lycées, ces établissemens seront toujours, par
ur nature, étrangers à l'état ecclésiastique. Il y régnera
oujours un esprit différent de celui d'un séminaire. Il faut
ue les jeunes ecclésiastiques soient élevés à part; ils en
onserveront mieux leur vocation; ils en seront plus res-
ectés. L'éducation ne sera plus entravée désormais. Elle
e sera plus une spéculation de finances. La nature et
 religion recouvreront leurs droits. C'est le vœu d'un
ouvernement sage et protecteur. C'est celui des chefs
ême de l'instruction publique, qui ne sont plus gênés
ar des lois rigoureuses, et qui sont disposés à favoriser
 bien, quelque part qu'il se fasse, et à laisser au zèle
oute la latitude qu'il peut légitimement réclamer.

TROYES. Cette ville vient d'avoir aussi son jour de
ête, et l'arrivée de notre évêque y a été célébrée avec
e vives démonstrations de joie. Ses disgrâces et ses souf-
rances l'ont rendu plus cher et plus vénérable encore à
on troupeau. La garde nationale et la gendarmerie sont
llées à sa rencontre. Il est entré dans la ville, dans une
oiture découverte, au son de toutes les cloches. La foule
emplissoit les rues. A la porte de la cathédrale, le clergé
e la ville et le chapitre à la tête reçut M. l'évêque sous
e dais, et un des grands-vicaires le harangua. M. de Bou-
ogne se rendit ensuite à son trône, et entonna le can-
ique d'actions de grâces qui fut chanté de grand cœur.
e diocèse, si long-temps tourmenté par l'ambition et
'intrigue, se réjouissoit de rentrer sous la houlette du
asteur légitime. Après la cérémonie, M. l'évêque fut
econduit par tout le clergé et la garde nationale. On

savoit qu'il devoit officier le dimanche suivant, faire une ordination et prononcer un discours. L'église cathédrale étoit remplie d'une foule avide de l'entendre. Il a parlé et a touché tous les cœurs. Il a fait sentir les avantages de la paix qui vient de nous être rendue. Il a dit quelque chose des troubles de cette église et de ses propres traverses. Il a fait part à ses auditeurs de l'honorable mission que le souverain Pontife lui a confiée, et il a même cité quelques paroles du bref de S. S. Son discours a réjoui tout le clergé fidèle, et a fait sans doute une vive impression sur l'esprit de ceux que la foiblesse et la peur avoient portés à des démarches, dont il faut croire qu'ils sont aujourd'hui honteux et repentans.

SEDAN. Le 22 juin on a célébré dans l'église paroissiale de cette ville un service solennel d'expiation pour Louis XVI et les personnes de sa famille. M. l'abbé Laurent, nouveau curé de Sedan, a prononcé l'éloge funèbre du vertueux Prince. Quoiqu'il ne fut arrivé que depuis peu et qu'il fut mal portant, il n'a pu résister au désir de payer un tribut d'éloges au monarque malheureux, objet d'une si noire ingratitude. Son discours, qui a été imprimé sur la demande de la municipalité, a été fort goûté ici. L'orateur y a peint les vertus de Louis XVI pendant son règne, et sa courageuse résignation à l'époque de nos désastres. Il est entré dans des détails intéressans sur cette révolution fatale qui nous a si rudement châtiés, et nous a félicités d'une délivrance que nous ne pouvions attendre des hommes, et qui ne nous est venue, en effet, que d'en haut.

LONDRES. Nous avons eu quelque temps ici Mgr. le cardinal Consalvi, chargé d'une mission particulière du saint Siége auprès des souverains alliés, et Mgr. Mazio, prélat attaché à son ambassade. S. Em. a eu des audiences particulières de chacun de ces princes. Elle a été reçue entr'autres par le prince régent, qui, pour lui faire honneur, a voulu que ce fut au jour et à l'heure où S. A. R. recevoit les

félicitations des deux chambres du parlement à l'occasion de la paix. S. Em. étoit en habit de cardinal, avec la calotte et les bas rouges, et elle est restée à côté du prince pendant qu'il recevoit l'adresse des chambres. C'étoit un spectacle assez étonnant qu'un cardinal, qu'un ambassadeur du saint Siége, assistant à une audience publique à Londres, et entouré de tout ce que l'Angleterre comptoit de personnages les plus distingués. S. Em. a eu depuis une audience particulière du prince régent. Le mercredi, 6 juillet, Mgr. le cardinal a assisté, dans la chapelle catholique de Saint-Patrice, à une messe solennelle d'actions de grâces pour le retour du souverain Pontife à Rome. M. Poynter, évêque d'Halie et vicaire apostolique du district de Londres, officioit pontificalement. Un autre prélat, M. l'évêque de Cork en Irlande, étoit présent. Les catholiques y étoient en grand nombre. C'étoit le jour de l'octave de la saint Pierre. Un ecclésiastique anglois a prononcé un discours analogue à la circonstance, et a célébré la délivrance miraculeuse de l'Eglise et la protection puissante de celui qui, commandant aux vents et à la tempête, a fait de nouveau arriver dans le port cette barque battue par les flots, et que l'on croyoit submergée. La présence d'un cardinal, éprouvé lui-même par tant de traverses, ajoutoit à l'éclat de la cérémonie, et étoit un témoignage éloquent de ce changement merveilleux. Les souvenirs du passé se mêloient à la joie du présent. On se rappeloit que c'étoit à pareil jour, cinq ans auparavant (le 6 juillet 1809), que le souverain Pontife fut arraché de son palais pendant la nuit, et partit pour un long exil, et chacun opposoit naturellement cet enlèvement et cette violence avec le triomphe récent du successeur de saint Pierre, et avec sa rentrée dans sa capitale, dont nous avions reçu peu auparavant les détails consolans. Enfin cette cérémonie avoit d'autant plus d'intérêt pour les catholiques anglois, que leur nation a pris plus de part à cette restauration du chef de l'Eglise, et que leur gouvernement, secondant noble-

ment les vues de la Providence, a plus coopéré par ses efforts à ce rétablissement heureux, auquel la politique ne doit pas moins applaudir que la religion.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi a reçu, mardi 19 juillet, après la messe, le corps diplomatique, qui a été conduit à l'audience de S. M. dans les formes accoutumées.

A cette audience, M. le chevalier de Schawarz, chargé d'affaires de S. M. le roi de Wurtemberg, et M. le comte Hogendorp, chargé d'affaires de Hollande, ont été présentés à S. M. par M. de la Live, introducteur des ambassadeurs.

Après l'audience du Roi, le corps diplomatique s'est rendu à l'audience de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Avant la messe, le Roi a reçu en audience secrète M. Gries, député du Sénat de Hambourg.

— Le 20, le Roi a entendu la messe dans la chapelle ordinaire du château. A son retour, il a daigné se montrer au peuple, qui ne l'avoit pas vu depuis plusieurs jours, et qui a témoigné, par des acclamations unanimes, la joie qu'il ressentoit en voyant que S. M. jouissoit d'une meilleure santé. Le 21, l'affluence a été plus grande encore, et S. M. a été saluée par des acclamations vives et réitérées, auxquelles elle s'est montrée fort sensible, et dont elle a joui quelque temps avec un plaisir marqué.

— La santé de Monsieur étant entièrement rétablie, S. A. R. reviendra à la fin de la semaine occuper l'appartement qu'elle habite aux Tuileries.

— Mgr. le duc de Berry a chassé, le 20 juillet, au bois de Boulogne. A quatre heures du soir, S. A. R. est revenue de Bagatelle.

— Les troupes composant la garnison de Paris, ont donné,

le 20, une fête à la garde nationale parisienne. Elle a eu lieu dans les jardins de Tivoli. Plus de six mille personnes avoient reçu des lettres d'invitation. S. A. R. le duc de Berry s'y est rendu, ainsi qu'une foule de personnages distingués. Le banquet a été très-splendide; on y a porté des toasts qui ont été applaudis avec transport, et annoncés aux habitans de Paris par le bruit du canon. Cette fête a été terminée par un beau feu d'artifice. La gaîté y a présidé, et tous les militaires qui s'y trouvoient ont fait éclater leur dévouement pour le Roi, et leur respect pour le Prince qui honoroit cette fête de sa présence.

— Les espèces frappées à l'effigie du Roi dans l'hôtel des Monnoies de Paris, depuis la restauration, n'ayant pas été jugées aussi belles qu'elles pourroient l'être, on vient d'ouvrir un concours pour la confection de nouveaux coins et matrices. Quelques personnes auroient désiré surtout qu'au lieu de cette inscription insignifiante : *Pièce de 5 francs; pièce de 20 francs*, on eût rétabli l'ancienne légende : *Sit nomen Domini benedictum*, et pour les pièces d'or : *Chrs. Regn. Vinc. Imp.*

— La Gazette de Vienne, du 7 juillet, publie l'article suivant :

« D'après des nouvelles officielles reçues d'Angleterre, vu l'importance des objets dont s'occupe actuellement le parlement, et qui mettent le premier secrétaire d'Etat des affaires étrangères, nommé pour se rendre au congrès de Vienne, dans l'impossibilité de quitter l'Angleterre avant que les séances du parlement soient entièrement terminées; en outre, S. M. l'Empereur de Russie, dont la présence dans ses Etats est nécessaire, ne pouvant prolonger encore pendant plusieurs semaines son séjour en Allemagne pour attendre l'ouverture du congrès, les souverains et leurs cabinets réunis en Angleterre, se sont déterminés à fixer au 1er. octobre prochain l'ouverture du congrès, qui devoit avoir lieu à Vienne dans le cours du mois d'août.

» L'union constante des Monarques alliés, à laquelle on doit attribuer la marche heureuse des événemens qui ont mis fin à la guerre, aura la même influence sur l'arrangement

définitif des affaires de l'Europe. S. M. I. russe, qui a quitté Londres, le 22 juin, se rend par la Hollande et le long du Rhin à Carlsruhe, et de là par la Prusse à Saint-Pétersbourg; quittera de nouveau sa résidence après un séjour de trois semaines, et arrivera à Vienne à la fin de septembre.

» Tous les pays occupés provisoirement resteront dans la situation où ils se trouvent présentement, jusqu'aux dispositions qui seront réglées pas le congrès.

» S. M. I. a daigné ordonner que les fêtes qui devoient avoir lieu pour la réunion des monarques à Vienne, fussent remises au 1er. octobre ».

On a maintenant la certitude que S. M. le roi de Bavière honorera aussi cette capitale de sa présence.

— L'impératrice Marie-Louise, voyageant *incognito* sous le nom de duchesse de Colorno, et se rendant aux eaux d'Aix en Savoie, est arrivée à Lausanne, le samedi 9, à quatre heures après midi, et est descendue à l'auberge du Lion-d'Or. Elle avoit un train de onze voitures, pour lesquelles il falloit soixante chevaux à chaque relai.

Le lendemain 10, la princesse est partie à neuf heures du matin, pour aller déjeûner au château d'Allaman, où elle étoit attendue. Elle est repartie à deux heures, s'est embarquée à Allaman avec sa suite, et a mis pied à terre au Marais, campagne située à une demi-lieue de Nyon; et à peu de distance de là, elle est remontée en voiture, et est partie pour Séchairon, près de Genève, où elle se propose, dit-on, de passer quelques jours avant de se rendre aux eaux d'Aix.

— Le Parlement d'Angleterre a accordé cent mille livres sterling aux parties de l'Allemagne qui ont le plus souffert des ravages de la guerre.

AVIS.

Les Abonnés de trois mois qui n'ont pas renouvelés sont priés de le faire sans délai.

Pensées de Descartes, sur la Religion et la Morale; par M. Emery, *ancien supérieur-général de la Congrégation de Saint-Sulpice, et supérieur du séminaire de ce nom* (1).

PREMIER ARTICLE.

Il y a quelques années que cet ouvrage est publié. Les circonstances ne permirent pas de le faire connoître suffisamment. Il est assez important pour qu'on y revienne aujourd'hui, et nous nous proposons de donner, dans trois articles séparés, quelques détails sur Descartes, sur ces *Pensées*, et sur l'éditeur respectable à qui on doit ce Recueil, et dont la mémoire est chère aux amis de la religion.

Parmi les ouvrages qu'a publiés M. Emery, et qui sont tous consacrés à des matières religieuses, il en est trois, et il en méditoit un quatrième, où il se proposoit un but bien digne de son zèle, de ses connoissances et de sa piété. Dans l'état où est maintenant la religion en France, quoique, parmi ceux qui professent de l'attachement pour elle, on puisse compter des hommes très-distingués, telle est néanmoins l'opinion fausse et injuste d'une classe trop nombreuse de la société, qu'on s'y obstine à la regarder comme le partage des petits esprits, bonne seulement à conte-

(1) Un très-gros vol. in-8°.; prix, 7 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35. En y ajoutant 1 fr. 50 c., on le recevra avec le portrait de l'auteur, même format, et très-bien gravé en taille-douce.

nir le peuple, et qu'un orgueil, prétendu philosophique, croiroit se rabaisser, s'il se plioit à ses pratiques, ou qu'il accordât sa croyance aux dogmes qu'elle enseigne.

Ces trois ouvrages dus au zèle de M. Emery, sont les *Pensées de Leibnitz*, celles *de Descartes*, que nous annonçons, et le *Christianisme de François Bâcon, chancelier d'Angleterre*; desquels il résulte que ces trois grands hommes, non-seulement professoient la religion chrétienne, et se faisoient gloire de la pratiquer, mais encore n'y trouvoient rien que la vraie philosophie se pût croire autorisée à rejeter. A ces trois ouvrages, M. Emery comptoit en ajouter un quatrième, et se proposoit d'exposer les sentimens de Newton sur le même objet. Mais il n'a point eu le temps de terminer ce travail, et on n'a trouvé sur ce sujet des papiers que des notes très-incomplètes. Il paroît qu'il ne faisoit que commencer à s'occuper à rassembler les matériaux qui lui étoient nécessaires. Un de ses amis s'est proposé, dit-on, de suppléer à ce que M. Emery n'avoit pu faire. En attendant, ceux qui connoissoient un peu les écrits de Newton, n'hésiteront pas à le compter au nombre des admirateurs et des amis de la révélation, et à joindre le témoignage de ce grand homme à celui des trois autres. Il sera donc vrai, comme le dit M. Emery, « que Descartes, Bâcon, Leibnitz et Newton, c'est-à-dire, ce qu'on compte de plus illustre et de plus distingué dans la philosophie et les sciences, ont fait une profession constante et sincère de la religion chrétienne, et qu'elle voit marcher humblement sous ses enseignes les quatre grands chefs de la philosophie moderne ». Quel esprit, quelque haut qu'il soit, pour-

roit être assez présompteux pour rougir de suivre de pareils exemples?

M. Emery se propose même un autre but, qui, bien que subordonné à l'autre, a pourtant son importance et tient à la gloire nationale; c'est de faire connoître Descartes mieux qu'il ne l'est; de le venger, pour ainsi dire, du discrédit où, au moins dans sa patrie, il ne méritoit point de tomber; de montrer que les sciences lui doivent beaucoup plus qu'on ne croit communément, et qu'il a au moins autant contribué à leur progrès que les grands hommes qui sont venus après lui, et à qui aujourd'hui on semble en attribuer exclusivement la gloire. Nous pouvons bien aussi, à l'exemple du sage et religieux éditeur, faire un moment abstraction du but principal de son ouvrage comme du nôtre, et consacrer le reste de cet article à quelques considérations qui tourneront à la gloire de Descartes, à celle de la nation dont il fut un des principaux ornemens dans la carrière des sciences et de la philosophie, et même par contre-coup à celle de la religion, qui le compte au nombre de ses enfans les plus dociles et les plus respectueux.

Quoiqu'on ait proposé l'éloge de Descartes pour prix académique, et que plus d'un écrivain ait rempli cette tâche d'une manière satisfaisante, il n'en est pas moins vrai que Descartes est mis bien au-dessous de Newton, et que non-seulement les Anglois, mais même les François, ne rendent pas au premier la justice qu'il mérite. On ne songe point assez à ce qu'étoit la science au moment où Descartes est entré dans la carrière. On ne fait point attention, dit M. Clairant, assez bon connoisseur dans le genre de mérite qui distingue le philosophe anglois, que Descartes ne

trouva ni encouragement, ni secours, ni modèle. Dénué à ce point, il sut pourtant s'ouvrir la route et la frayer à ceux qui lui ont succédé. « Il débuta dans la géométrie par la solution d'un problême qui avoit arrêté tous les philosophes anciens. L'algèbre prit entre ses mains des accroissemens étonnans; il est le premier qui ait imaginé de l'appliquer à la géometrie, idée, dit d'Alembert, des plus vastes et des plus heureuses que l'esprit humain ait jamais eues, et qui sera toujours la clef des plus profondes recherches, non-seulement dans la géométrie sublime, mais dans toutes les sciences physico-mathématiques ». Bientôt Descartes fit beaucoup plus, à l'aide du doute méthodique qu'il imagina, et dont il se forma comme un creuset où il soumettoit à un essai rigoureux toutes les idées reçues. Il parvint à dissiper et à réduire à rien le péripatétisme, qui depuis long-temps régnoit impérieusement dans les écoles. Il inventa un systême, renversé il est vrai depuis, mais que personne n'accuse de pécher par le génie; systême qui donnoit des explications assez plausibles des principaux phénomènes de la nature, et qui eut d'illustres partisans. Si sa physique est défectueuse, et n'est point établie sur l'expérience, c'est la faute du temps où il vivoit. Très-peu de faits alors étoient rassemblés; et occupé à démolir le vieux édifice des formes substantielles, il n'est pas étonnant qu'il n'ait point eu de momens à consacrer aux expériences. Il n'en sentoit pas moins leur utilité. Il est à peu près démontré que ce fut lui qui donna à Pascal l'idée de celle du Puy-de-Dôme; et si l'on en croit M. de Luc, Descartes n'avoit point attendu l'expérience de Toricelli, pour attribuer à la pesanteur de l'air les effets que Galilée attribuoit à l'horreur du vide.

Les hommes les plus célèbres, au reste, ont rendu à Descartes la justice qui lui est due. Jacques Golius, professeur de Leyde, dit qu'il a surpassé en génie les anciens et les modernes; Desmarets, que dire qu'il a été l'Archimède de son siècle, n'est pas dire assez; Spanheim, qu'on ne peut lui disputer le premier rang dans la géométrie et la dioptrique : le père Boscowich lui attribue la première explication satisfaisante de l'arc-en-ciel, et trouve que Newton, à cet égard, ne rend point assez de justice au philosophe françois. M. Euler dit que Descartes, le premier, a remarqué que le flux et le reflux de la mer se régloit sur le mouvement de la lune; ce qui déjà, ajoute-t-il, étoit sans contredit une assez grande découverte. Enfin, d'Alembert convient « que le systême des tourbillons, devenu aujourd'hui presque ridicule, étoit ce qu'alors on pouvoit imaginer de mieux; que rien n'étoit plus naturel que de supposer un fluide qui transportât les planètes; que ce systême avoit l'avantage de rendre raison de la gravitation des corps, par la force centrifuge du tourbillon même ». Il regarde cette explication de la pesanteur « comme une des plus belles et des plus ingénieuses hypothèses que la philosophie ait imaginées ». Il croit « qu'il a fallu, pour ainsi dire, passer par ces tourbillons pour arriver au vrai systême du monde; que si Descartes s'est trompé sur les lois du mouvement, il a du moins deviné, le premier, qu'il devoit y en avoir ».

C'est donc à juste titre que beaucoup de gens ont pensé que les travaux de Descartes avoient préparé ceux des philosophes plus heureux que lui, qui ont découvert les grandes lois du mouvement, et expliqué d'une manière plus satisfaisante les phénomènes de la na-

ture, et ce n'est peut-être pas trop dire que de répéter avec M. Emery, et beaucoup d'autres personnes savantes, « que sans le système de Descartes, il pourroit se faire que celui de Newton n'eût jamais paru ». Newton a parcouru la carrière; Descartes l'avoit ouverte et avoit montré le but. Pourquoi ne seroient-ils pas égaux en gloire? Que l'on considère en outre que la vie de l'un fut de près de trente ans plus longue que la vie de l'autre; et qui sait ce qu'avec son génie, son habitude de la méditation, et ses connoissances déjà acquises, Descartes auroit fait pendant ce temps?

Dans un second article nous parlerons de la métaphysique de Descartes, et nous rendrons compte plus particulièrement du travail de M. Emery. De ce qu'on a vu et de ce qui nous reste à voir, il résultera non-seulement que Descartes fut le plus grand géomètre, le plus grand physicien et le plus grand métaphysicien de son temps; mais encore que ses travaux philosophiques, comme sa conduite, ont toujours été éminemment dirigés par un souverain respect pour la religion, qui est la suprême fin de toute vraie philosophie. L.

Chefs-d'OEuvre d'éloquence chrétienne, ou *Sermons de Bourdaloue, Bossuet, Fénélon, Massillon, sur la vérité de la religion* (1), avec cette épigraphe :

> Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir crue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et par de si solides esprits!
>
> LA BRUYÈRE.

Le plus grand nombre des Sermons qui composent ce Recueil est de Bourdaloue ou de Massillon.

---

(1) Deux vol. in-12; prix, 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

Il semble d'abord qu'un choix soit fort difficile à faire dans les ouvrages de ces grands hommes, dont le nom est devenu parmi nous celui de l'éloquence même, et dont presque tous les discours sont autant de chefs-d'œuvre.

On peut néanmoins remarquer que, si ces illustres orateurs se sont quelquefois surpassés eux-mêmes, c'est dans les discours qu'ils ont composés pour la défense de la religion. Ainsi la *Passion* de Bourdaloue, sur la *divinité de Jésus-Christ*, et le sermon de Massillon sur le même sujet, passent pour leurs chefs-d'œuvre. On peut citer encore le sermon de l'évêque de Clermont, sur la *Vérité d'un avenir*, dirigé contre les athées et les matérialistes. « Aucun écrivain, dit M. de Laharpe, en parlant de ce discours, ne les a plus éloquemment combattus ».

Un Recueil de discours sur de si importans sujets réunit donc un double avantage, en offrant tout à la fois les plus beaux monumens de l'éloquence et les plus sublimes apologies de la religion.

Sous l'un ou l'autre de ces rapports, ce Recueil est propre à toutes les classes de lecteurs; et sous tous les deux, aux jeunes gens, à qui il convient d'une manière spéciale. Il a été mis par l'Université au nombre des livres propres à être distribués en prix dans les lycées et les colléges.

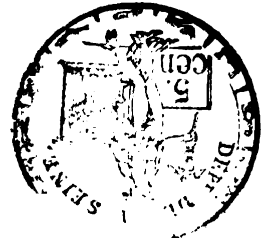


Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Malgré notre projet de ne plus parler des services pour la famille royale, nous ne pouvons nous dispenser de céder aux vœux de quelques zélés correspon-

dans, qui sollicitent une mention de leur empressement à s'acquitter d'un devoir pieux. Le 23 juin, le service a été célébré dans l'ancienne église cathédrale d'Agde. La veille, les signes de joie qui avoient été arborés précédemment furent remplacés par des images de deuil. On hissa le drapeau noir sur les tours de l'église et sur les établissemens publics. Des personnes zélées travaillèrent à l'exécution du catafalque. La cérémonie se fit avec la pompe convenable. M. l'abbé Taillan, jeune prêtre de Beziers, fit l'oraison funèbre, qui a réuni tous les suffrages. Les demoiselles du pensionnat de Mme. Pons-Saint-Agnès, respectable religieuse urseline, entouroient le catafalque. La ville d'Alais a célébré le même service dans les premiers jours de juillet. Le catafalque y a été érigé par les soins de M. Goulet. Les jours qui ont précédé le service, M. l'abbé Desmasures (1), a prêché dans l'ancienne église cathédrale. Ses sermons ont eu pour objet le pardon des injures, l'amour pour Dieu, et le triomphe de la religion. Plusieurs protestans sont venus l'entendre, et l'un d'eux lui a fait remettre une somme pour l'employer en bonnes œuvres. A Verteillac, M. Duchazaud, ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève, maintenant curé de la Tour-Blanche, a prononcé, dans

(1) Nous avons reçu une brochure intitulée : *Récit de la captivité et de la délivrance de M. l'abbé Desmasures, par Etienne Gosse.* Cet écrit contient des détails très-circonstanciés sur l'emprisonnement et la délivrance de M. l'abbé Desmasures, qui a eu la bonté de consentir à ce qu'on les publiât. On sait quel fut le motif de son arrestation. Il avoit eu l'honneur de voir le Roi Charles IV à Marseille. Il eut aussi celui de saluer le souverain Pontife à Savone, et il témoigna à l'un et à l'autre son respect profond et son dévouement sincère. On lui fit un crime de ces sentimens honorables. Il fut arrêté à Toulon au moment, dit-on, où il descendoit de chaire, et renfermé au fort Lamargue, puis à Compiano, puis au château d'If, d'où il n'est sorti que depuis l'heureuse révolution qui nous a délivrés tous. La brochure dont nous parlons ne nous laisse rien ignorer de ce qui concerne les souffrances et les qualités de M. l'abbé Desmasures. Elle paroît être d'un ami chaud de cette victime de la tyrannie, et elle célèbre avec effusion les talens de cet orateur, dont heureusement on connoît la rare modestie.



un service solennel, un discours qui respire le zèle pour la religion et l'attachement au Prince. Le même ecclésiastique avoit eu l'honneur de haranguer Mgr. le duc d'Angoulême à son passage par Riberac. Les pasteurs et les fidèles de ce département, long-temps comprimés dans leurs affections les plus chères, se sont livrés avec transport au plaisir de les faire éclater. Tous les gens bien intentionnés s'empressent à éclairer le peuple sur ses vrais intérêts. Ils prêchent l'oubli du passé, et réfutent victorieusement par leur conduite ceux qui calomnient le clergé. Le diocèse dont nous parlons se trouve plus que tout autre dans une position délicate, par un concours de circonstances assez connues, et le clergé y a particulièrement souffert de la présence et des caprices d'un homme bien peu digne du poste éminent où il a été placé. A Saverdun, dans le département de l'Arriège, M. Passenaud, curé de canton, a fait aussi l'oraison funèbre de Louis XVI, et on a remarqué que les protestans ont voulu assister, comme les catholiques, à cette cérémonie. A Salbris, en Sologne, il y a eu un service fait avec toute la pompe que comportoit le lieu. Le curé a réuni tous ses confrères, qui ont célébré le saint sacrifice pour les illustres morts; et il a prononcé un discours sur l'objet de cette triste et religieuse cérémonie. Le service a eu lieu également dans toutes les paroisses du canton. C'est ainsi que les campagnes et les villes s'unissent pour faire monter leurs prières vers le trône du Très-Haut, et pour appeler les miséricordes divines sur les augustes victimes, et plus encore sur nous, qui ne pouvons penser à leur destinée sans attendrissement, sans honte et sans remords.

— Nous avons inséré dans notre dernier numéro une lettre d'un ecclésiastique anglois, relativement aux biens que divers établissemens de cette nation possédoient en France pour l'éducation des missionnaires. Nous savons qu'il est arrivé récemment plusieurs prêtres catholiques de la Grande-Bretagne, qui viennent

réclamer des propriétés si sacrées par leur objet, et que le dernier traité de paix leur garantit. De ce nombre est le docteur Bew, président du collége anglois de la rue des Postes, et M. Farquarson, président du collége des Ecossois à Douai. Ils espèrent obtenir bientôt de la justice du Roi d'être remis en possession de ce qui leur appartient, et ils ont déjà reçu d'un des ministres de S. M. un accueil qui leur donne la confiance de réussir dans leur mission. L'équité et la piété du monarque leur en sont des garans, et à ces motifs se joint encore la convenance de restituer à une nation généreuse des propriétés qu'elle demande. Après s'être montrée si libérale envers nous, elle croit avoir le droit de compter que nous nous montrerons justes envers elle.

— On a remarqué, avec plaisir, que dans l'ordonnance du Roi relative à la légion d'honneur, on a supprimé le serment qui avoit été précédemment prescrit. Le nouveau serment est fort court : *Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie*. L'ancien serment étoit beaucoup plus compliqué, et renfermoit des clauses qui répugnoient à quelques personnes. On se rappelle qu'un prélat, distingué par son nom et ses qualités, refusa d'y souscrire, et commença à s'attirer par-là l'animadversion du despote. On ne peut qu'applaudir à l'esprit de discrétion et de sagesse qui a retranché des formules captieuses et suspectes, et qui y a substitué un engagement général d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie. Les consciences les plus délicates ne pourront s'effaroucher d'un tel serment, qui remplit le vœu de tous les François.

— On a reçu des nouvelles de M. l'évêque de Saint-Malo. Son excellence a reçu sur sa route les témoignages d'estime et de respect dus à ses vertus et au poste éminent qu'elle va remplir. Elle est arrivée, le 14, à Turin, et a eu l'honneur de saluer le roi. Elle en devoit partir, le 16, pour Alexandrie, et comptoit arriver à sa des-

tination au bout de six jours. M. de Salamon, évêque d'Ortosia *in partibus infidelium*, et nommé par S. M. auditeur de rote pour la France, accompagnoit M. l'ambassadeur depuis Lyon.

— Parmi les ecclésiastiques qui ont reçu la décoration du lis, le premier peut-être qui ait eu cet honneur est M. l'abbé Deloutte, chanoine honoraire d'Amiens, à qui S. A. R. Mgr. le duc de Berry a daigné l'attacher lui-même. Depuis, MM. les chanoines de l'Eglise de Paris ont obtenu la même décoration. Les propriétaires de l'*Ami de la Religion et du Roi* viennent d'avoir le même honneur par des brevets individuels.

Nouvelles politiques.

Paris. La séance de la Chambre des Députés, du 22 juillet, a été du plus grand intérêt. Elle avoit attiré un grand nombre d'étrangers, qui ont même occupé une partie des places réservées aux membres. Peu après l'ouverture de la séance, sont arrivés, M. le baron Louis, ministre des finances, M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et M. Ferrand, ministre d'Etat.

M. le baron Louis monte à la tribune, et commence un rapport lumineux, écouté avec le plus vif intérêt.

Il seroit fort long et fort difficile de reproduire les immenses calculs dans lesquels S. Exc. est entrée, et nous ne l'entreprendrions même pas avec la certitude de ne commettre aucune faute grave, vu l'importance de la matière. Les François doivent connoître et méditer, dans son ensemble, ce rapport, qui touche à leurs intérêts les plus chers, et on en trouvera le texte dans le journal officiel. Nous allons donc, comme nous l'avons fait dernièrement pour le rapport sur *la situation de la France*, présenter seulement à l'impatience des abonnés les principaux points de celui-ci.

Le ministre a d'abord fait sentir qu'il n'étoit pas possible de faire l'évaluation des recettes et des dépenses de l'État, comme on l'eût pu après quelques années de paix. Le service de 1814 s'est ouvert sous les plus effrayans auspices. Pendant le premier trimestre, et lorsqu'une ambition délirante nous avoit plongés dans un abîme dont un miracle

inespéré pouvoit seul nous préserver, les dépenses s'accroissoient à mesure que les recettes sembloient se rapprocher, si l'on peut parler ainsi, d'une nullité absolue. Mais dès le second trimestre les résultats du retour au gouvernement légitime se sont fait sentir, et les recettes de ce trimestre ont été doubles de celles du premier. Cet état de choses, on peut raisonnablement en concevoir l'espérance, ira toujours de mieux en mieux; et tout porte à croire que, dans le quatrième trimestre, les recettes s'élèveront à un cinquième au-dessus des dépenses.

Une vérité qui ne peut trop être connue, une vérité qui fera mieux sentir à quelles affreuses extrémités la France étoit déjà et eût encore plus été réduite, c'est que, sous le despotisme enfin abattu, le service ordinaire et extraordinaire de 1814 eût dépensé un milliard deux cent quarante-cinq millions huit cent mille francs.

Les réductions opérées déjà permettent de ne porter qu'à huit cent vingt sept millions quatre cent quinze mille francs le *budjet* général de 1814.

Ici S. Exc., après avoir promis, au nom des ministres, tous les renseignemens que la Chambre pourra désirer, oppose aux besoins de l'Etat les moyens qu'il a d'y faire face.

On ne peut changer cette année le système d'impôt; le bouleversement général ne le permet pas: propriétés, commerce, finances, agriculture, tout a souffert, tout a senti la main de l'oppression.

Entrant alors dans ces détails, qui ne peuvent, comme nous venons de le dire, être exactement établis que dans le texte même du discours, S. Exc. passe en revue les contributions directes et indirectes, dont le total est de cinq cent vingt millions de recette. Il pose en principe, trop malheureusement incontestable, qu'à la fin d'une guerre (et quelle guerre que celle d'où nous sortons!) il faut savoir se résigner à une prolongation de sacrifices; elle exerce ses funestes influences même lorsqu'elle n'existe plus.

En 1815, la paix et l'ordre se feront mieux sentir; les ressources seront plus assurées; les dépenses se renfermeront dans le plus strict nécessaire; et au moyen de ces améliorations, ainsi que de plusieurs autres, le *budjet* des dépenses ne s'élèvera qu'à six cent dix-huit millions.

« Le Roi s'est convaincu, dit le ministre, qu'on ne pourroit porter plus loin la modération, sans compromettre le service public.

» Vous voudrez, et le Roi le veut comme vous, que les tributs de vos concitoyens et de ses sujets reçoivent, sous cette garantie qui ne sera point illusoire, une application conforme au vœu qui les fait imposer, et que cette application, dont le tableau sera soumis annuellement à votre examen, porte avec elle l'évidence et la preuve de son utilité publique.

» Ces tributs ont pour objet de payer avec ponctualité les rentes et pensions inscrites; de ne pas laisser sans récompenses le militaire qui a si dignement soutenu la renommée de nos armes, ni le fonctionnaire qui a servi avec zèle et probité; d'environner le trône d'une splendeur sans faste; d'assurer partout l'administration de la justice; de maintenir dans toutes les parties du royaume une police qui protège la sécurité de chacun, et l'exécution des lois; de rendre de l'activité aux travaux pu-

..té générale; de veiller aux besoins des cultes et de l'édu-..ique; d'assister les hôpitaux; d'aider les communes détruites ..ever; d'entretenir une armée digne de la France et de sa gloire; redonner à la marine une consistance analogue à notre position continentale et à nos rapports commerciaux; de pourvoir sans parcimonie et sans prodigalité à tous les besoins de l'administration générale; de procurer des encouragemens aux sciences, aux arts et à l'industrie; enfin, de faciliter l'exécution de toutes les dispositions qui auront pour but l'accroissement ou la consolidation du bien-être de l'Etat ».

» Dans cet état, vous verrez, Messieurs, s'il ne devient pas nécessaire de chercher dans les droits sur les boissons un secours que nous ne pouvons trouver ailleurs, et qui est indispensable. Le Roi, dans sa retraite, gémissoit depuis long-temps sur les vexations auxquelles le peuple étoit livré par les vices de perception des droits réunis. Son premier soin a été d'en annoncer la destruction par l'organe des princes de sa famille qui l'ont précédé. Mais l'état où S. M. a retrouvé la France; l'immense arriéré à solder, tant de braves dont il falloit assurer le sort, lui ont commandé de conserver à l'Etat des ressources proportionnées au besoin de réparer d'aussi grands maux et de satisfaire à d'aussi saintes obligations.

» S. M. n'a pas voulu cependant que ces circonstances impérieuses frustrassent ses sujets des soulagemens qu'ils attendent de son amour. Elle nous a ordonné de chercher les moyens de remplacer, ou du moins d'alléger l'impôt dont le poids et les formes excitoient des réclamations.

» Nous nous sommes occupés d'obéir aux intentions bienfaisantes de S. M., et de concilier les intérêts des finances avec les ménagemens dus à la liberté du commerce et des propriétés. Mais avant de convertir nos idées en un projet de loi qui puisse être soumis à l'épreuve d'une discussion publique, nous désirerions qu'elles fussent l'objet de communications officieuses avec vous, pour en recueillir des lumières qui nous donnent la confiance de vous présenter avec plus de maturité des résultats dignes de votre approbation ».

Fixation des budjets des années 1814 et 1815.

Art. 1er. La dépense de l'année 1814 est fixée à la somme de *huit cent vingt-sept millions quatre cent quinze mille francs.*

2. La recette est réglée à la somme de *cinq cent vingt millions.* Il sera pourvu à l'excédent des dépenses par les moyens extraordinaires.

3. La dépense de l'année 1815 est fixée à la somme de *cinq cent quarante sept millions sept cent mille francs.*

4. La recette de l'année 1815 est réglée à la somme de *six cent dix-huit millions.* L'excédent de la recette sur la dépense fera partie des moyens extraordinaires destinés à l'acquittement des dépenses arriérées des exercices précédens.

Contributions directes, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1813 et de 1814.

5. Les contributions directes ordinaires de 1813 et 1814 sont maintenues.

6. Les contributions extraordinaires de ces deux mêmes années, spécialement affectées au paiement des réquisitions et fournitures faites pour les armées, sont également maintenues.

7. Toutefois, dans les départemens qui ont été le théâtre de la guerre ou qui auroient été occupés par les troupes alliées, les pertes dûement constatées seront prises en considération, et il leur sera accordé tous dégrèvemens reconnus nécessaires.

Contributions directes de 1815.

8. La contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, et la contribution des portes et fenêtres seront, en 1815, perçues en principal et centimes additionels, conformément aux tableaux annexés à la présente loi.

9. La répartition et la sous-répartition de la contribution foncière et de la contribution personnelle et mobilière, seront faites par les conseils généraux et par les conseils d'arrondissement.

10. La répartition et la sous-répartition de la contribution des portes et fenêtres seront, comme précédemment, faites par les préfets et sous-préfets.

11. Les patentes continueront d'être établies et perçues sur le même pied qu'en 1814.

L'un des plus grands maux qui pèsent, en ce moment, sur la France, c'est l'*arriéré*. Il est trop certain que malgré ses immenses ressources, dues à l'excellence de son sol et à l'industrie de ses habitans, elle a toujours, dans ces dernières années, vu ses dépenses s'accroître progressivement au-delà de ces mêmes ressources. La masse de ce déficit est enfin portée à la somme énorme d'un milliard trois cent huit mille fr.; mais du moins (et S. Exc. l'a prouvé par des calculs) cinq cent quarante-deux millions sur ce total ne sont pas exigibles. Pour le reste, les principaux moyens d'acquittement, outre ceux que l'on trouvera dans une économie sévère, sont l'aliénation de trois cent vingt mille hectares de bois domaniaux, et du reste des biens des communes.

On donnera aux créanciers des obligations du trésor royal à 8 pour 100 d'intérêt; on n'a pu le fixer plus bas, puisque les rentes n'en produiroient pas un moindre. Il a été prudent de se ménager ce délai de trois ans; mais on espère qu'il ne sera point nécessaire, et que les obligations seront acquittées plutôt. Ces liquidations se feront par tiers, d'année en année, et à la troisième on recevra le capital avec le reste de l'intérêt.

Le ministre conclut par un rapprochement entre les causes qui ont soutenu le crédit de l'Angleterre, malgré l'accroissement de sa dette, et nui à celui de la France. Il parle ensuite de la satisfaction occasionnée au Roi par l'union établie et chaque jour croissante entre les grands pouvoirs de l'Etat. S. M. se flatte d'en trouver de nouvelles preuves dans les délibérations de la Chambre auxquelles ce projet de loi va donner lieu.

Résumant ensuite ce même projet, tel qu'il vient de l'exposer, S. Exc. a fait une lecture article par article.

Les ministres ont laissé en même temps un rapport fait au roi sur l'état des finances. Il est long et fort détaillé. Il en résulte que l'ancien gouvernement en imposoit dans ses budgets, atténuant toujours les dépenses et enflant les recettes, ce qui a produit l'immense arriéré qui reste à combler. Ce rapport finit ainsi :

« Nous venons de présenter le triste mais fidèle tableau de la situation dans laquelle nous avons trouvé, Sire, les finances de votre royaume au 1er. avril ; nous avons reconnu un vide immense, des besoins multipliés et extrêmes à satisfaire ; et pour toutes ressources, des impôts troublés dans leur perception et incertains dans leurs produits, des peuples épuisés par tous les genres de sacrifices, des provinces ravagées, et une matière imposable appauvrie par vingt ans de guerres et de malheurs.

» La paix, le premier bienfait que V. M. a apporté à ses peuples, l'ordre et l'économie qu'elle a ramenés dans les dépenses de l'Etat, permettront de subvenir aux besoins de l'administration du royaume, sans accroître les charges des peuples, et en leur accordant même des soulagemens considérables. Aucun arriéré ne se formera sous le gouvernement de V. M.

» Mais Votre Majesté n'a pas borné sa sollicitude à assurer le paiement exact de toutes les dépenses ; elle a reconnu les dettes de l'ancien gouvernement ; elle a ordonné que toutes les créances légitimes seroient payées intégralement ; elle veut y consacrer des ressources extraordinaires, abondantes, et une partie même des revenus de son règne : c'est dans cette vue qu'elle a imposé à ses ministres la plus stricte économie.

» Le résultat de cette fidélité, trop rare dans l'histoire des finances, sera, nous en avons l'intime conviction, le retour d'un crédit stable et d'une prospérité croissante, qui, depuis trop long-temps, étoient étrangers à la France ».

Le rapport du ministre a été entendu avec le plus grand intérêt. MM. les Députés ont paru touchés de ces communications franches et loyales d'un Prince qui sonde les plaies de l'Etat, et qui veut les guérir. On sait assez que s'il demande encore quelques sacrifices, c'est moins pour lui-même que pour l'honneur de la nation, et pour réparer des maux dont il n'est pas l'auteur. On a vu en cette occasion l'excellent esprit qui règne dans la Chambre, où chacun a senti la nécessité de se rallier autour d'un Monarque, dont la sagesse et

l'équité promettent à la France des jours plus sereins, si ses droites et salutaires intentions sont secondées par les grands corps de l'Etat et par tous les dépositaires du pouvoir.

— Nous avons du plaisir à annoncer que l'état de la santé du Roi est aussi satisfaisant que possible. Non-seulement S. M. se livre à son travail accoutumé, mais elle s'est montrée plusieurs fois au peuple. Elle a paru entr'autres un instant à la revue de dimanche, et à recueilli des applaudissemens qui ont paru la toucher sensiblement.

Un Nuage noir se forme à l'horizon, ou des Signes précurseurs du Fanatisme religieux, par M. D. *Brochure in-8°.*

Ce titre est assurément très-piquant, et cette annonce est effrayante. Ce *Nuage noir* forme un effet dramatique. Il nous semble voir M. D. avec sa lunette annoncer une éclipse, et nous menacer de quelque révolution pire que toutes celles que nous avons éprouvées. Cet homme fin et clairvoyant a découvert à l'horizon un point noir qui l'inquiète. Il y voit le germe d'un orage épouvantable, et le voilà aussitôt qui sonne l'épouvante et qui tire le canon d'alarme. Est-ce simplicité ou malice? J'avoue que je sais à quoi m'en tenir sur cet article.

Mais quel est dont ce M. D. qui fait ici le peureux, et qui veut nous communiquer les terreurs dont il se dit rempli? Ne sauroit-on tirer le voile sous lequel est caché ce faiseur d'horoscope? Dans le frontispice de sa brochure il s'est contenté de mettre l'initiale D.; mais dans la page à côté, on voit un nom en toutes lettres. Il est probable qu'il y a quelque affinité entre M. D. et un M. Dubroca, qui a fait une *Adresse à l'empereur Alexandre*. Or, l'un de ces deux noms n'est pas tout-à-fait inconnu dans la littérature révolutionnaire. On a cru y reconnoître un vénérable Barnabite, qui, de peur de donner dans le fanatisme religieux, a laissé là son état et ses vœux, a pris femme, et en a même, dit-on, changé. Par une suite du goût qu'il avoit pour la prédication, le même homme

s'est fait orateur dans la théophilanthropie, et il y a prononcé des discours qui étoient fort goûtés dans ces sages et édifiantes réunions. Depuis il a publié des discours pour célébrer les louanges du feu empereur. Ainsi, à toutes les époques de la révolution, ce digne citoyen a eu le courage de se mettre avec le plus fort, et de servir le parti dominant. Transporté du même zèle, il vient aujourd'hui nous éclairer sur le danger du fanatisme religieux. Armé d'une loupe qui grossit extrêmement les objets, il a vu les signes précurseurs du mal. Cet homme judicieux, calme et désintéressé, en a été épouvanté, et veut nous faire partager ses craintes. Mais, en vérité, nous ne pouvons nous en rapporter à son jugement, qui a été troublé en cette occasion par la peur. Or, la peur, comme la foiblesse, fait dire ou faire bien des sottises. La peur aveugle. Tel qui découvre un nuage noir à l'horizon, n'aperçoit pas de très-gros nuages qui roulent encore sur sa tête. Tel qui braque sa lunette sur une sphère éloignée, se bouche les yeux pour ne pas voir un précipice dans lequel il va cheoir. C'est l'astronome qui tombe dans un puits.

Il y a véritablement des gens que l'expérience ne corrige pas, et dont la ténacité repousse toutes les leçons du passé. Depuis plus de vingt ans nous avons vu peser sur nous tous les maux qu'entraîne l'irréligion. Nous l'avons vue prendre successivement toutes les formes pour étouffer sa rivale. Les échafauds et les supplices, la prison et les fers, le bannissement et l'exil ont été tour à tour ses armes. Tout retentit encore de ses excès, tout gémit de ses ravages, tout retrace ses fureurs; et lorsque nous commençons à peine à respirer, lorsque nous ouvrons nos cœurs à

l'espérance et à la joie qu'inspire un autre ordre de choses sous le règne désiré d'un monarque religieux, voilà qu'un apôtre du temps passé feint des alarmes sur l'avenir. Il est tout épouvanté de voir que la religion va être considérée. Un si grand danger le touche vivement. Il est resté muet, quand elle étoit gémissante et proscrite. Il est resté muet, j'ai tort; M. D. n'a jamais été muet. Il a applaudi à toutes les belles choses de la révolution. Il a brillé dans les chaires des théophilanthropes. Il n'a pas réclamé alors, que je sache, contre les folies et les cruautés dont il étoit le témoin. Il a même un peu pris part aux premières. A-t-il bonne grâce aujourd'hui à faire le zélé, et à crier au feu quand l'incendie est appaisé, lui qui a dansé si long-temps à la lueur des flammes? Il lui convient bien de venir troubler notre paix, et empoisonner notre joie par des frayeurs indiscrètes. On diroit qu'il est tout consterné du changement mémorable qui nous a rendu le bonheur. Il veut bien nous apprendre que *la fatale hypocrisie du fanatisme trompa trop souvent la piété des Bourbons*. Il les exhorte instamment à ne pas faire *regretter ces derniers temps où du moins les droits de la conscience étoient respectés*. Si M. D. trouve que dans *ces derniers temps on respectoit* beaucoup *les droits de la conscience*, sa *conscience* n'est point difficile. Il a la bonté de donner à S. M. des conseils dont il est à croire qu'elle sentira tout le prix. Ces conseils sont tracés, à la vérité, d'un ton aigre-doux, qui n'a rien d'attrayant.

L'auteur a d'ailleurs de petites ruses qui ne lui réussiront pas, à ce que j'espère. Ainsi, il suppose que les gens religieux ont qualifié Louis XVIII *de roi jacobin*. Ne lui demandez pas où il a trouvé cette ri-

dicule et absurde accusation. Il n'en sait rien. C'est une fiction adroite. M. D., qui a été autrefois régent dans quelque collége, connoît les fleurs de rhétorique. Il y a contracté l'habitude de l'hyperbole, de l'invention, de quelque chose de plus même. Il aime le pathos, le jargon révolutionnaire, les images énergiques, les tournures vives, les épithètes ronflantes. Sa brochure est un feu roulant d'exclamations, d'apostrophes, d'antithèses. Toute l'artillerie de la déclamation y est mise en usage. L'emphase, l'exagération, la bouffissure, l'artifice y sont prodiguées. Mais l'auteur n'est pas toujours habile dans la disposition de ces petites ressources oratoires. Ainsi, il gourmande fréquemment le fanatisme et l'hypocrisie. Mais de bonne foi, ces mots ne réveillent plus parmi les hommes sages les idées qu'il y attache. Quand on parle aujourd'hui de fanatisme, on se rappelle aussitôt celui au nom duquel on déclara une guerre si implacable à la religion et à ses ministres, celui qui provoqua tant de mesures impies, violentes et arbitraires. M. D. n'est guère adroit de parler d'inquisition, de la Saint-Barthelemi, etc. Nous ne faisons que sortir d'une inquisition bien autrement terrible que celle qu'il peint de si noires couleurs. Nous avons vu des journées qui ne le cédoient point à la Saint-Barthelemi. Nous en avons vu, non pas une, mais plusieurs. Nous en avons eu les détails, non par des récits plus ou moins authentiques, mais par nos propres yeux. Nous sommes un peu plus touchés, nous devons plus l'être de faits dont nous avons été témoins et victimes, que de faits anciens, et qui ont pu s'altérer en passant par tant de bouches. Il est étonnant qu'il faille rappeler à M. D. le sort déplorable de tant de ses con-

frères, qui n'en méritent pas moins notre estime et nos respects, quoiqu'ils ne fussent ni mariés ni théophilanthropes. Il est étonnant qu'il faille lui dire que les horreurs de notre révolution, qui ont passé celles des siècles antérieurs, ne permettent plus de rappeler hors de propos d'anciens souvenirs qui ne se lient à rien de ce que nous voyons, et que c'est être doué d'une sensibilité bien étrange que de s'appitoyer sur des désastres si reculés, tandis que l'on reste impassible sur des excès dont nous frémissons encore, sur des plaies qui saignent, sur des ruines encore fumantes, sur le sang de tant de victimes qui n'a pas eu le temps de refroidir.

M. D. tonne contre l'hypocrisie. Ce vice est odieux sans doute. Mais qui en est coupable, ou le prêtre respectable qui enseigne ce qu'il croit dans le fond de son cœur, et qui pratique ce qu'il enseigne, ou l'homme souple et complaisant qui a flotté à tout vent, qui a prêché tour à tour l'Evangile et la théophilanthropie, qui a flatté toutes les idoles, et chanté toutes les époques de la révolution? L'hypocrite est celui qui feint des sentimens qu'il n'a pas dans le cœur, qui prêche la religion sans y croire, qui la sert et la combat tour à tour, qui écrit par métier, qui caresse tous les partis, et qui, n'ayant jamais de sentimens et d'opinions à lui, prend le masque qui convient le mieux à ses intérêts. C'est à M. D. à voir à qui cette définition ressemble.

Cet auteur en veut singulièrement à ses anciens confrères. Il les peint comme des fanatiques *dont les mains cruelles et parricides agitent les torches de la discorde.* Car il aime les effets dramatiques. Il intente même contre les prêtres des accusations formelles, et cite des faits

à leur charge. Il dit, page 9 de son pamphlet : *Déjà nous avons entendu les accens furieux du fanatisme retentir dans les temples de la paix et de la miséricorde, et appeler le ciel au secours de la vengeance.* Quoi! vous avez entendu cela, M. D., et où, s'il vous plaît? Vous auriez bien dû le dire, afin qu'on réprimât le coupable. Mais non, c'est encore là une figure de rhétorique. Vous ne l'avez pas entendu, d'abord, parce que vous n'allez pas au sermon; et ensuite, parce que cela ne s'est pas dit. Non, aucun prêtre n'a tenu le langage que vous lui prêtez. J'en atteste tous ceux qui, depuis la restauration, ont assisté, dans nos églises, à des discours religieux. Ont-ils jamais ouï rien qui approchât de ce qu'on leur reproche ici? Tous les prédicateurs chrétiens, au contraire, n'ont-ils pas prêché l'oubli du passé, le pardon des injures, la concorde, la charité? Tous n'ont-ils pas célébré le généreux pardon d'un Roi magnanime, et les nobles dispositions de son digne successeur? Nous défions M. D. de citer aucun exemple de ces provocations haineuses dont il parle. Nous le défions, sans craindre d'être démentis. Nous ne lui donnerons point ici les épithètes qu'il mériteroit pour avoir inventé une calomnie si noire, et pour avoir voulu flétrir le clergé, dans un moment où ce corps respectable offre plus que jamais l'exemple des vertus qui conviennent à son état. Nous laisserons ici M. D., dont la partialité est trop suspecte, dont les raisons sont misérables, dont le pathos est ridicule. C'est un déserteur qui dit du mal de son régiment. Il ne sera pas cru sur parole. Abondonnons ce verbiageur emphatique, ce détracteur sournois, qui dissimule mal son chagrin de ce qui fait le bonheur public. Mais seroit-il donc vrai

qu'il y eût des gens qui craignissent l'influence du fanatisme religieux? Ils montreroient bien peu de discernement ou de bonne foi. M. D. l'a dit lui-même. *La France n'est point organisée pour ce fanatisme. Nos lumières et nos institutions sont incompatibles avec ses prétentions et ses doctrines.* Mais alors pourquoi a-t-il donc composé sa brochure? Non, le fanatisme religieux n'est point à craindre. C'est un vieil épouvantail avec lequel on ne peut faire peur qu'aux enfans. Tout le repousseroit, nos habitudes, nos mœurs, l'esprit général de la société, et celui même du corps que l'on suppose disposé à l'introduire. Ceux qui le redoutent, sont ou des gens foibles qui ont peur de leur ombre, ou des gens intéressés par leur conduite passée à craindre l'influence la plus nécessaire de la religion. Ce sont des gens qui se sont apparemment accoutumés au langage révolutionnaire, où prêtre et fanatique étoient synonymes. Nous avons vu le temps où on traitoit de fanatiques ceux qui croyoient en Dieu. Il en est resté quelque chose, et plusieurs ont de la peine à se défaire des idées et du ton qu'ils avoient adoptés à cette heureuse époque. Il faut espérer qu'ils reviendront peu à peu à des opinions plus saines, à des jugemens plus justes, à des sentimens plus modérés. Ils apprécieront l'esprit de la religion, non d'après les reproches et les déclamations de ses ennemis, mais d'après les actions et les discours de ceux qui l'aiment et la pratiquent. Ils entendront retentir d'un bout de la France à l'autre un cri unanime de paix, de concorde et de charité. Les prêtres dans les temples, les écrivains religieux dans leurs ouvrages, les simples fidèles dans leurs conversations, tous n'ont qu'un vœu, c'est que la religion soit florissante sans

doute, mais non au détriment de la paix, dont elle sera, au contraire, le garant et le gage; c'est que l'esprit de l'Evangile, qui est un esprit d'indulgence et de modération, soit suivi; c'est que l'on oublie le passé, que l'on pardonne les injures, et que l'on suive le noble exemple d'un Roi mourant; c'est enfin, que l'on gagne les esprits par la douceur et la persuasion, et qu'au règne de l'injustice, du despotisme et de l'arbitraire, succède celui des lois, de l'équité, de la sagesse et de la bonté. Voilà notre fanatisme. Voilà l'esprit de la religion. Voilà celui du Prince vertueux et éclairé qui nous gouverne. De telles dispositions ne sont pas bien redoutables, et nous nous flattons qu'elles doivent calmer les esprits les plus peureux et les alarmistes les plus décidés. Tous les bons citoyens doivent se rallier à ces idées salutaires; et loin de semer des terreurs indiscrètes ou ridicules, concourir aux efforts d'un gouvernement sage pour amener un état de calme dont nous avons tant besoin après les agitations et les orages du passé.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Le Roi a rendu, le 10 juin, une ordonnance concernant l'acceptation des fondations, dons et legs faits aux églises, séminaires, fabriques, hospices, associations religieuses, et autres établissemens publics. En voici la teneur :

Art. 1er. Il n'est rien innové relativement à l'autorisation par le gouvernement, des fondations, dons et legs faits en biens immeubles aux églises, séminaires, fabriques, hospices, associations religieuses et autres établissemens publics autorisés et reconnus, et de ceux qui

leur seront faits en argent, s'ils excèdent la somme capitale de 1000 francs, non plus qu'à celle attribuée aux préfets, de pareilles fondations, dons et legs faits à ces mêmes établissemens, quand la valeur des sommes ou effets mobiliers donnés n'excédera pas 300 fr.

Ces autorisations d'accepter seront accordées sur l'acceptation provisoire des évêques diocésains, quand il y aura charge de services religieux, et sur le rapport de notre ministre, quand elles devront émaner du gouvernement.

2. Les dons et legs faits en argent, qui s'éleveront de 300 à 1000 francs, et ceux qui le seront en effets mobiliers, à quelque somme que puisse s'en porter la valeur, seront soumis pour l'autorisation, sur l'avis des préfets, à notre ministre, qui pourra accorder ou refuser l'autorisation.

3. Les arrêts et arrêtés d'autorisation détermineront l'emploi des sommes données, ainsi que la conservation ou la vente des effets mobiliers, d'après ce qui sera jugé le plus convenable aux besoins et aux intérêts des églises, et autres établissemens publics légataires, sans qu'il y ait obligation de le faire en rentes sur l'Etat.

Le ministre de l'intérieur a envoyé cette circulaire aux évêques, avec la lettre suivante :

Monseigneur, j'ai exposé au Roi que les fondations en faveur de l'Eglise ont été consacrées par l'art. 15 du Concordat de 1801, et par l'art. 73 de la loi du 8 avril 1802, à condition qu'elles seroient faites en rentes sur l'Etat, avec l'acceptation de l'évêque diocésain, et l'autorisation du gouvernement; que postérieurement, la faculté de donner toutes sortes de biens a été accordée, et l'autorisation des sous-préfets substituée à celle du gouvernement, pour les valeurs en argent et meubles au-dessous de 300 francs. Il a plu à S. M. de déclarer, 1°. qu'il n'est rien innové relativement à son autorisation et à l'acceptation de l'évêque diocésain; 2°. que l'autorisation des préfets suffira pour les dons d'une va-

leur au-dessous de 300 francs (les sous-préfets, comme délégués des préfets, pourront continuer de donner ces autorisations); 3°. que son ministre, ayant dans ses attributions les affaires concernant le culte catholique, autorisera les dons et legs de 300 à 1000 francs en argent, et de 300 francs et au-dessus indéfiniment en effets mobiliers. Telles sont les principales dispositions de l'ordonnance du 10 juin 1814, dont j'ai l'honneur de vous faire l'envoi. Il avoit été déjà dérogé, mais conditionnellement, à *l'obligation des placemens en rentes sur l'Etat*; l'art. 4 de l'ordonnance annulle formellement cette obligation. La perception de ces rentes exige des frais que le placement sur les lieux peut éviter. Le Roi veut qu'on ne soit obligé qu'à consulter le plus grand intérêt des établissemens religieux. Leur dénuement est tel, qu'il paroît très-important de leur assurer des revenus plutôt que de leur procurer des embellissemens. C'est à votre sagesse, Monseigneur, qu'il appartient d'y avoir égard, dans les avis dont vous accompagnerez les demandes d'autorisation.

J'espère que les personnes qui ont les moyens et l'intention de venir au secours de l'Eglise, verront dans les dispositions du Roi un motif de faire plus de bien et avec plus de confiance.

Signé, l'abbé de MONTESQUIOU.

— Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur a adressé la lettre suivante aux évêques:

Monseigneur, je ne crois pas nécessaire d'appeler votre attention sur les articles du Catéchisme que le dernier gouvernement y avoit fait insérer. Je vous félicite de pouvoir faire disparoître de nos dogmes les plus saints, des flatteries si indignes des premières leçons de l'enfance. La religion fait des sujets fidèles; mais c'est en nous apprenant à connoître le souverain auteur de tout ordre et de tout bien; elle nous enseigne tous les devoirs de la société en nous montrant ce que nous de-

vons à Dieu, et en donnant à l'obéissance un caractère auguste qu'elle ne pourroit jamais trouver dans les institutions des hommes.

Profitez, Monseigneur, de cette occasion pour épurer tout ce qui pourroit alarmer votre sollicitude dans votre Catéchisme, et peut-être pour reprendre celui qui étoit enseigné dans votre diocèse lorsque l'Etat savoit respecter également la religion et les leçons de ses ministres.

J'ai l'honneur, etc.

L'abbé de MONTESQUIOU.

MM. les vicaires-généraux du chapitre de Paris n'avoient pas attendu cette ordonnance pour reprendre l'ancien Catéchisme; dès le 1er. juillet dernier ils en ordonnèrent la réimpression et l'enseignement dans tout le diocèse (1).

— M. l'abbé Carron vient d'arriver de Londres en cette ville. Cet estimable ecclésiastique est assez connu par les établissemens de bienfaisance et de charité qu'il a formés en Angleterre. Son zèle pour les malheureux a imaginé une foule de moyens de les servir. Son industrieuse activité rappelle la mémoire de cet admirable Vincent-de-Paul, qui étoit à la tête de toutes les bonnes œuvres, et qui a fait de si grandes choses. Mu, comme lui, par le motif de la charité chrétienne, M. l'abbé Carron a exécuté, en Angleterre, des projets dont on n'auroit pas cru qu'un simple particulier pût venir à bout. Nous ne savons si ce vertueux prêtre revient pour toujours dans sa patrie, et s'il se propose d'y former aussi quelques établissemens à l'instar de ceux qu'on lui doit chez nos voisins.

CLERMONT, *en Auvergne*. Les dames de l'instruction charitable de l'Enfant-Jésus, dites à Paris dames de Saint-Maur, viennent d'établir dans cette ville, sous les auspices de notre digne évêque, une maison

---

(1) On le trouve, à Paris, chez Adrien Le Clere, imprimeur de l'Archevêché, quai des Augustins, n°. 35; prix, 50 c. rel. en parchem.

d'éducation pour laquelle nous formons les vœux les plus sincères. Leurs élèves sont encore en petit nombre; mais les soins qu'elles leur donnent sont remarquables, et de nouvelles institutrices se forment à Paris pour venir compléter le service de ce pensionnat naissant, lorsqu'elles y seront appelées par un plus grand nombre d'élèves. Quelques-unes des nouvelles institutrices, conduites par leur supérieure, viennent de faire le voyage de Vichi pour y présenter les vœux de leur congrégation à S. A. R. Mme. la duchesse d'Angoulême. Elles en ont été accueillies avec une extrême bonté. S. A. R. leur a fait plusieurs questions pleines d'intérêt sur l'objet et la fin de leur institut, et elle a bien voulu le prendre sous sa protection spéciale. Cet institut a pour objet et pour fin l'éducation des demoiselles, l'instruction des pauvres filles, l'exercice des œuvres de miséricorde, la propagation de la foi chrétienne dans les familles. Il fut établi à Rouen, en 1666, et à Paris, dans la maison qu'il occupe rue Saint-Maur, faubourg Saint-Germain, en 1675, par le R. P. Barré, minime. Cette maison est le chef-lieu de toute la congrégation; c'est-là que se trouve le noviciat général, et c'est de là qu'on envoie les sujets dans les divers établissemens du royaume. L'institut fit des progrès très-rapides sous Louis XIV, et se répandit dans les diverses provinces de France. C'est dans son sein que Mme. de Maintenon prit douze sœurs pour commencer la maison royale de Saint-Cyr, consacrée à l'éducation de deux cents demoiselles. Les dames de Saint-Maur furent chargées, en 1776, du pensionnat de Lévignac, dans le diocèse de Toulouse, établi sur le modèle de celui de Saint-Cyr. A l'époque de 1789, l'institut comptoit environ cent maisons et six cents sujets en exercice. La maison, chef-lieu, jouissoit alors de 20,000 francs de rente. Les dames de l'instruction charitable de Jésus furent chassées de tous leurs établissemens, en 1791. Depuis, quelques-unes d'entr'elles ne s'étoient de nouveau réunies que pour élever de jeunes personnes,

chacune dans les lieux où la révolution les avoit jetées. Il n'existoit plus à Paris qu'une foible réunion de trois de ces dames, lorsqu'elles y furent rétablies, le 12 mars 1806. M. l'évêque de Metz, alors vicaire-général de la grande-aumônerie, sollicita leur rétablissement, et l'obtint. Les statuts sommaires de ces dames furent approuvés, leur ancienne maison, rue Saint-Maur, leur fut restituée, le gouvernement acquitta les frais de réparation et de mobilier, et finit par doter la maison chef-lieu de 5,000 francs de rente. Mme. de Fumel, supérieure-générale, Mme. Boulard, première assistante et directrice du noviciat, ont été les deux colonnes de cette congrégation renaissante. Ces deux dames quittèrent tout pour venir à Paris au secours de leur congrégation. Elles eurent d'abord à lutter contre toutes sortes d'obstacles, et elles furent assaillies par tous les genres de privations. Leur constance fut enfin couronnée par le succès. La congrégation devint prospère. Leur noviciat se compose maintenant de vingt-cinq aspirantes ou novices. Elles ont pu rétablir vingt-cinq maisons, et le nombre de leurs professes est d'environ cent cinquante. Elles ne font pas de vœux. Elles ne se lient que par de simples promesses qui leur tiennent lieu de vœux, tant elles y sont exactes et fidèles. Elles font deux années de noviciat, après lesquelles les professes sont envoyées dans les diverses maisons pour y remplir les fonctions dont leur supérieure-générale les juge capables. Leur costume est celui que portoient les veuves et les demoiselles vivant dans la retraite sous Louis XIV. On n'exige point de dotation pour entrer dans cette congrégation. Il suffit que les aspirantes paient leur pension pendant les deux années de probation, et fassent les frais de leur prise d'habits, de leur profession et de leur trousseau. Ce qui n'excède pas la somme de mille écus. Ainsi, cet institut peut offrir aux jeunes personnes bien nées qui sont appelées à la vie religieuse, un asile heureux où elles peuvent servir à la fois Dieu, la religion et la société dans l'état d'insti-

tutrices, et se sanctifier elles-mêmes en travaillant à l'instruction chrétienne des jeunes personnes.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 26 de ce mois, le Roi est allé faire une visite à Monsieur, à Saint-Cloud. Les deux Princes paroissent aujourd'hui dans un état de santé très-rassurant.

— S. A. R. Mgr. le duc de Berry est allé, le 26, à Fontainebleau pour y assister à la bénédiction des drapeaux que le Roi l'avoit chargé de remettre de sa part aux grenadiers et chasseurs royaux de France. Ces deux superbes régimens étoient rangés en bataille sur une pelouse en avant du château; au milieu de cette pelouse, un autel s'élevoit; un fauteuil surmonté d'un dais pour S. A. R. avoit été préparé : la cérémonie avoit attiré une foule prodigieuse, tant de la ville que des villages environnans. Le Prince ayant parcouru les rangs, fit former le carré, au centre duquel l'autel se trouvoit placé. Le Prince s'étant placé à son prie-dieu, le maréchal prince de Wagram, M. le duc de Reggio, et les autres officiers-généraux et supérieurs ont entouré son fauteuil. Les bâtons du dais étoient soutenus par quatre sapeurs des grenadiers et chasseurs royaux; les drapeaux, placés en face de l'autel, étoient tenus par les colonels des deux corps. Après un discours analogue à la circonstance, prononcé par M. le curé de Fontainebleau, les drapeaux ont été bénis et portés ensuite en tête des corps respectifs. Alors le carré a été formé de nouveau, et Mgr. le duc de Berry s'étant placé au centre, a reçu, au nom du Roi, le serment des deux régimens. S. A. R. en avoit prononcé elle-même la formule à haute voix. Les plus vives acclamations ont suivi. Les troupes ont ensuite défilé devant S. A. R. : rien ne pouvoit surpasser la beauté de leur tenue, l'ensemble et la précision de leurs manœuvres, si ce n'est le zèle dont elles se montroient animées pour la cause auguste qu'elles venoient de jurer de défendre.

— Dans la Chambre des Députés, M. Fornier de Saint-Lary a développé, dans la séance du 27 juillet, la proposition qu'il avoit faite précédemment relativement au paiement des

dettes contractées par le Roi pendant son séjour dans les pays étrangers. Tout le monde avoit applaudi à une idée si noble, si juste, si digne d'un peuple loyal, et long-temps célèbre par son amour pour ses rois. M. Fornier de Saint-Lary a prononcé sur ce sujet un discours qui sera imprimé.

« L'objet de cette proposition, dit l'orateur, l'auguste famille qu'elle concerne, méritent, l'une la plus grande réserve, l'autre le plus profond respect. Puis-je oublier, d'ailleurs, que je parle aux représentans d'un peuple chez qui l'honneur eut toujours des autels, et dont l'amour pour ses rois fut dans tous les temps un caractère historique? L'approbation unanime de la Chambre a fait connoître que j'avois fidèlement interprété vos pensées. Les puissances alliées et le gouvernement françois ayant mutuellement compensé les fournitures et les avances auxquelles les diverses guerres, depuis 1792, avoient donné lieu, il ne peut être question ici que des dettes personnelles du Roi. Ces dettes, quels que soient les bruits répandus par la malveillance, se bornent aux avances faites par les souverains et les particuliers, pour l'entretien seulement de la famille royale pendant son séjour en pays étranger. L'orateur rappelle en peu de mots les événemens funestes qui forcèrent la famille de nos rois à fuir une patrie abandonnée à l'anarchie et aux troubles, les secours empressés qu'elle reçut de toutes parts. Au premier rang de ces généreux créanciers est l'Angleterre. Voudroit-on qu'elle pût se vanter d'avoir entretenu la famille de nos rois, sans que la France lui eût offert le paiement de ses avances? Vainement l'Angleterre objecteroit qu'elle n'a fait que suivre l'exemple de la France, en rendant aux Bourbons ce que Louis XIV avoit fait pour les Stuarts. Faisons notre devoir, Messieurs, sans nous inquiéter des autres. Au second rang de ces créanciers sont des hommes confians qui ont livré leur fortune et celle de leurs enfans à ces augustes personnages, persuadés que le peuple françois rendroit tôt ou tard justice à tant de vertus, de magnanimité et de malheur. Si la bienfaisance a porté quelque adoucissement à l'infortune de notre monarque; si elle a contribué à entretenir cette précieuse sensibilité, ce plus noble trait du caractère des souverains, hâtons-nous de payer cet arriéré, le plus sacré de tous. C'est celui de la justice, de l'honneur et de la reconnoissance». La proposion de M. de Saint-Lary est à l'unanimité prise en considération, et en-

voyée à la discussion préalable des bureaux. Le discours sera imprimé. Il ne peut manquer d'être goûté par toutes les classes de lecteurs.

— On assure que le traité de paix entre la France et l'Espagne vient d'être signé à Paris.

— S. M. reçoit encore des députations des villes et des corps. Les officiers employés à l'expédition de Quiberon lui ont été présentés dernièrement. S. M. leur a dit des choses très-flatteuses, et a témoigné ses regrets d'en voir si peu qui eussent survécu aux désastres de cet événement. La ville d'Uzès a offert aussi ses respects au Roi, et lui a demandé la permission de lui élever un monument. S. M. a répondu qu'elle avoit déjà refusé de semblables demandes, et qu'elle désiroit, que si on lui élevoit un monument, ce ne fut qu'après sa mort. Dieu veuille alors que nous ne lui en érigions pas sitôt. S. M. a dit qu'elle examineroit une autre demande de la ville d'Uzès, relativement à son évêque, récemment arrivé d'Angleterre, et que ses diocésains désirent voir revenir parmi eux.

Nant, (département de l'Aveyron), *18 juin*. Cette ville a fait éclater, depuis la restauration, des sentimens qui lui sont communs avec toute la France; mais avant cette heureuse époque, elle s'étoit distinguée par un trait de fidélité qui mérite d'être connu : c'est l'érection d'une statue de Louis XVI, sous le règne de Napoléon. Ce monument fut fait, en 1810, par les soins de M. d'Ycher de Villefort; il fut élevé dans son jardin, qui devint, dès-lors, un lieu public où tous les habitans alloient contempler les traits de l'infortuné monarque. M. d'Ycher fut, dès ce moment, l'objet d'une surveillance particulière. Après bien des persécutions, il fut arrêté et conduit au château d'If, au mois de février 1813. Des ordres furent donnés pour briser cette statue. Ils furent exécutés, mais non pas de telle sorte, que les habitans de Nant n'aient pu réparer les outrages faits à l'effigie de leur Roi. Effectivement, M. d'Ycher a eu la consolation, en rentrant dans sa ville natale, de trouver la statue de l'infortuné monarque, élevée sur la place publique, qui s'appellera désormais la *Place Louis XVI*.

Dieu auteur des grands événemens arrivés en France en 1814; par un député des côtes du Nord au Corps Législatif, en l'an 5 (1).

Dieu, sans doute, est l'auteur de tout ce qui se fait, et sa Providence règle tout; mais il est des événemens où sa toute-puissance, et l'empreinte de sa souveraine volonté, se montrent d'une manière plus éclatante, et où son doigt divin est, pour ainsi dire, marqué d'une manière visible. L'auteur de ce petit écrit met au rang de ces événemens merveilleux, ce qui vient de se passer sous nos yeux au sujet de l'heureuse restauration de nos anciens Princes. Il fait voir dans les causes de cette mémorable révolution, un accord qu'on ne rencontre point dans ce qui s'opère par des moyens ordinaires; dans l'effet, une promptitude, une justesse, une précision tout-à-fait admirables, et qui nous induisent naturellement et comme malgré nous, à rapporter à un agent plus qu'humain, ce qui ne nous paroît pas explicable autrement.

C'est en effet un tableau curieux et instructif, que celui des vingt-cinq ans qui viennent de s'écouler, et une ample matière à de sérieuses réflexions. D'abord dix années se passent à détruire l'ordre ancien, et à tout mettre dans la confusion. On avoit commencé par les systêmes, on finit par la frénésie et le crime. Las de ce chaos et d'atrocités de tout genre,

(1) 15 pag. in-8°.; prix, 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné, rue Saint-Severin, n°. 11; et au bureau du Journal.

on croit être revenu à l'ordre, parce qu'une force unique et concentrée s'empare de l'autorité, et comprime les factions. L'anarchie en effet a disparu; mais à elle succède un gouvernement qui amène l'excès contraire, et ce gouvernement est l'instrument dont Dieu se sert pour punir les écarts d'une liberté que l'on a voulue sans frein. Il semble avoir dit à l'homme : « Tu as désiré de secouer un joug sage et nécessaire; apprends ce qu'il en coûte ». Enfin, quand tout paroît perdu, Dieu prend la France en pitié, et il la délivre miraculeusement. Cette petite brochure, datée du 15 mai, et publiée alors, a paru avant que le Roi donnât la chartre constitutionnelle. Il n'étoit point déplacé qu'à cette époque, l'auteur profitât de l'occasion pour examiner ce que, de son côté, la nation devoit faire, afin de seconder les vues du souverain, et de concourir au bien que promettoit le retour de la maison régnante. Il s'indigne contre quelques prétentions annoncées, de lui imposer des conditions, et contre le renouvellement de certains principes dont on n'a point eu à se louer; tel que celui, par exemple, de la *souveraineté du peuple*. Mais il voit avec reconnoissance un bon Roi, fixer lui-même des bornes à son pouvoir, limiter sa prérogative, établir les bases d'après lesquelles il se propose de régner, et les fonder sur la justice, l'utilité publique et le bonheur des peuples. On doit dire, à la louange de l'auteur, que son écrit respire des sentimens véritablement religieux, la haine des factions, et l'attachement aux vrais principes; cela n'étoit pas tout-à-fait à l'ordre du jour en l'an 5, lorsqu'il étoit membre du Corps Législatif. Il dut y être un peu déplacé, et avoit sa part des mesures patriotiques du 18 fructidor. L.

La Science de la santé, soit pour le moral, soit pour le physique, ou *Hygiène encyclopédique* (1).

C'est une chose si précieuse que la santé, que tout ce qui tend à la conserver a droit d'exciter notre attention. On trouvera dans ce livre de bons avis et des conseils utiles à suivre. Il n'est pas seulement consacré a la médecine préservatrice; l'auteur, profondément pénétré des vrais principes du christianisme, songe à l'ame autant qu'au corps, et n'omet aucune occasion de rappeler ses lecteurs aux idées religieuses. Au mot *Piété*, il observe que cette vertu, « lorsqu'elle est éclairée, contribue à la santé, en ce qu'après avoir réprimé les passions, elle donne une satisfaction intérieure à la vue de ses devoirs parfaitement remplis ». Il met le goût des romans au nombre des maladies morales, et en peint les dangers. Le style de l'ouvrage est souvent négligé; mais, dit l'éditeur, « l'auteur ne court point après la vaine gloire »; il ne court pas non plus après l'intérêt, car il ne prétend retirer de son livre, comme de quelques autres qu'il a déjà publiés, aucun profit pécuniaire. Son libraire a ordre de le distribuer *gratuitement*. Seulement un avis au lecteur, qu'il y a inséré, invite toute personne qui en recevra un exemplaire à donner, à quelque pauvre de son choix, la modique somme de 1 fr. 50 c. Cette œuvre de charité, abandonnée à la conscience de chacun, est néanmoins de rigueur de la part du donataire. Il

(1) Un vol. in-12 de 298 pag. A Avignon, chez Laurent Aubanel, imprimeur-libraire du Lycée; et à Paris, au bureau du Journal.

impose, à celui qui ne voudra point faire cette aumône, la condition de renvoyer l'exemplaire à l'imprimeur dont il l'aura reçu, lequel alors en disposera en faveur de quelqu'autre personne charitable. Des intentions si estimables et si rares ont bien droit à quelqu'éloge.

L.

---

*Histoire de la Vie privée et politique du vertueux Louis XVI, contenant des faits ignorés des historiens, recueillis par un grand personnage d'Allemagne, auteur de l'*Histoire du duc d'Enghien, *précédée de pièces servant à démontrer que Bonaparte redoutoit la liberté de la presse; tyrannie qu'il a exercée sur la pensée; sa haine invétérée contre la dynastie des Bourbons : ornée du portrait de Louis XVI* (1).

Voilà un titre un peu singulier et un amalgame bizarre. L'auteur accole deux noms peu faits pour se trouver ensemble, des détails sur Louis XVI, et des détails sur le despote qui s'étoit assis à sa place. Il mêle ce qui doit intéresser tout le monde avec ce qui ne peut intéresser que lui. Il dit longuement ce que nous savons tous. Il a trop l'air de n'avoir mis le nom de Louis XVI à la tête de sa brochure qu'afin de la faire vendre, et elle avoit en effet un peu besoin de ce passe-port. On est sûr d'exciter l'intérêt en parlant d'un Prince si vertueux et si indignement traité, et sous ce rapport, M. Prudhomme lui rend justice. J'aime à croire qu'il a toujours pensé ainsi. Sans doute

---

(1) 58 pag. in-8°.; prix, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, rue des Marais, F. S. G., n°. 18; chez Desauges, rue Jacob, au coin de celle de Saint-Benoît.

il n'est pas le même qui a attaché son nom à tant de mauvaises productions, à tant de pamphlets révolutionnaires, qui ont contribué à égarer l'esprit des peuples. Il n'est pas de ceux qui ont retourné leur habit, et qui se trouvent tout à coup royalistes zélés, après avoir été long-temps des plus ardens dans le parti contraire.

Quoi qu'il en soit, je suis obligé de dire que M. Prudhomme n'est pas toujours clair ni même correct dans ses expressions. Je trouve page 6, « que la maison de Louis, lorsque dans l'intérieur il étoit dégagé de l'attirail de la royauté, étoit *celle* de la bonté et de la *philosophie* », et page 8, « que Louis crut, long-temps avant la révolution, que le tiers pourroit le *venger* de la noblesse et du clergé; que l'*esprit philosophique* se glissa insensiblement dans son ame; mais que trop bonne et trop confiante, elle fut dupe de la bonne philosophie, et qu'il devint faux philosophe, de roi bon, bienfaisant et instruit qu'il étoit ». Je ne crois pas qu'avec sa grande et belle ame, Louis, si bon, si généreux, ait jamais désiré qu'on le *vengeât, ni de la noblesse, ni du clergé*, dont la majeure et plus saine partie lui a toujours été fidèlement attachée, et j'avoue que je n'entends pas ce que l'auteur veut dire par cette *philosophie* tantôt *bonne* tantôt *fausse* qu'il attribue à ce Prince. La philosophie de Louis XVI étoit du bon esprit et de l'esprit religieux. C'est ce qui l'a caractérisé pendant son règne, et notamment à la fin de sa vie.

L'auteur prétend que Danton avoit voulu sauver le Roi, et il assure avoir eu personnellement connoissance de ce projet. Il nous conviendroit mal de nier durement un fait allégué si positivement, et duquel on dit être

si bien informé; mais l'auteur attribue à des puis-sances voisines d'avoir refusé de coopérer à une œuvre aussi honorable. L'une de ces puissances qu'il nomme, « vouloit, dit-il, que les François commissent un régicide; l'autre, qu'il ne nomme point, feignoit de trouver dans le Roi un démocrate, et de le croire un révolutionnaire opposé à l'intérêt des couronnes ». Ainsi, continue l'auteur, une politique mal entendue a *voulu* tuer Louis XVI ». Une pareille inculpation, des vues aussi machiavéliques et aussi basses de la part de gouvernemens, qui, pour être divisés d'intérêts, ne sauroient être taxés d'une aussi odieuse immoralité, de telles accusations ne devroient, ce semble, être mises en avant que preuves en main, et appuyées de pièces authentiques et en bonne forme.

Si on nous demandoit notre opinion sur cet ouvrage, nous dirions que l'auteur n'y a pas tenu bien exactement tout ce qu'il avoit promis. Il l'a terminé par cet immortel testament, où l'ame de Louis paroît dans toute sa grandeur. C'est une espèce de dédommagement que M. Prudhomme nous offre de beaucoup d'inutilités semées dans sa brochure. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le Pape, dont la santé résiste à toutes les fatigues, donne ses soins à la réorganisation de tout ce qui avoit été détruit ici. Il sort tous les jours, après avoir travaillé dans son palais, et va visiter quelqu'une des églises de Rome. Il mêle ainsi la prière et les exercices publics de la religion aux soins du gouvernement. Il accueille avec bonté les étrangers qui se trouvent dans cette capitale. Il donne des audiences, écoute les réclamations, et fait tout ce qui est en lui pour guérir les maux

passés et réprimer les abus. Ces jours derniers, il alla à l'église de Saint-Charles, dite *del Corso*, et y assista à un service funèbre pour les prélats, prêtres et autres, qui ont fini leurs jours dans l'exil ou la prison. S. S. fut reçue par les membres du sacré collége. Il y a déjà, à Rome, vingt-huit cardinaux. Le cardinal Maury loge chez son neveu, le prélat Maury. Il a eu quelque peine, dit-on, à ne pas demeurer à Montefiascone; mais l'ordre du saint Père étoit formel, et le cardinal a été obligé de se contenter de traverser sa ville épiscopale. On prétend qu'il avoit eu envie de réclamer la protection d'une cour voisine. Il paroît néanmoins qu'il a abandonné ce projet. Il vit très-retiré, et nul prélat ou même ecclésiastique ne va le voir. On en use ainsi par charité, et pour ne pas troubler ses méditations sur l'instabilité des grandeurs humaines.

Paris. M. l'évêque de Tournay vient d'arriver ici de Rome, où il étoit allé, comme on dit, *ad apostolorum limina*. Il a été reçu du Pape avec une distinction particulière, et retourne dans son diocèse où sa présence achèvera de ramener l'ordre. On sait que ce diocèse avoit été aussi en proie aux troubles, et qu'on y avoit exercé bien des rigueurs. Le chapitre avoit aussi été maté par des ordres violens et arbitraires.

Beauvais. Le dimanche 17 juillet, il a été chanté ici, dans l'ancienne église cathédrale, un *Te Deum* à l'occasion de la paix. MM. les gardes du corps de la compagnie de Noailles y assistoient, ayant à leur tête M. le prince de Poix en personne. Un discours a été prononcé par M. le vicaire-général d'Amiens, à la résidence de Beauvais. L'orateur s'y est livré à des réflexions du plus grand intérêt sur les derniers événemens, sur le retour de la famille royale, et sur les biens que produit la religion. Il a montré combien elle est utile à l'Etat, et combien elle sied aux guerriers même qu'elle anime à mieux servir le Prince. Son discours a été imprimé. M. l'abbé Godart a été nommé aumônier des

gardes du corps, et réside ici avec la compagnie de Noailles.

LISIEUX. Dans un moment où plusieurs villes réclament le rétablissement des siéges épiscopaux qu'elles avoient avant la révolution, nous pouvons bien aussi faire valoir nos titres. Lisieux est une des villes les plus propre à redevenir le siége d'un évêque. Ce diocèse contenoit plus de cinq cents paroisses. Il comptoit cinq villes, non compris la ville épiscopale. Pont-Audemer, Pont-l'Evêque et Bernay, sont des chefs-lieu de sous-préfectures, qui ont une population assez considérable. Les bourgs sont nombreux. Lisieux est au centre. La cathédrale, le palais épiscopal, les deux séminaires subsistent encore. Nous avons un collége, deux communautés pour l'éducation des filles, une maison de frères des Ecoles chrétiennes, deux hôpitaux. La dotation même de l'évêque se retrouveroit aisément. Elle consiste en biens-fonds non aliénés et en rentes constituées pour des fiefs. Le morcelement qu'on a fait de ce diocèse a eu de grands inconvéniens. Les communications avec Séez, Bayeux et Evreux ne sont pas toujours possibles, et les ecclésiastiques plus éloignés de leur chef, moins surveillés, moins liés entr'eux, n'ont plus les mêmes secours que lorsqu'ils travailloient sous les yeux d'un évêque qui les voyoit de plus près. Nous nous flattons que ces considérations seront pesées, et que l'on sentira l'utilité d'un rétablissement qui seroit sagement entendu sous le rapport religieux et politique.

GAND. Plusieurs journaux ont publié la lettre suivante, qui n'est point, comme on l'a dit, une décision du Saint-Siége, mais une simple lettre d'un prélat employé à la daterie. Elle ne paroît avoir été transmise, ni par le canal du cardinal Consalvi, ni par les mains du nonce. C'est sans doute une réponse particulière de Mgr. Sala, à des prêtres qui l'avoient consulté. Nous ne prétendons point blâmer l'esprit de cette lettre, qui porte un caractère de modération, et nous applaudi-

rions plutôt à l'esprit qui l'a dictée; mais nous croyons qu'on a eu tort de la citer comme un rescrit du Saint-Siége, et comme émanée de sont autorité. On sait d'ailleurs que les Flamands, qui ne sont pas aussi souples que bien d'autres, ont exigé de ceux qui avoient reconnu l'évêque nommé à Gand, des rétractations et des réparations publiques. Tous les troubles sont appaisés aujourd'hui. Voici, au surplus, le texte de la lettre:

« J'ai examiné et pesé de nouveau tout ce qui s'est passé dans le diocèse de Gand, par rapport à l'exercice de la juridiction ordinaire; mais puisque l'état actuel des choses est devenu tel, qu'il ne paroît plus exiger une disposition spéciale du Saint-Siége, nous jugeons convenable d'imposer aux deux parties un silence perpétuel sur les contestations qui ont été élevées à ce sujet; et, en mettant fin à toute controverse sur tout ce qui a eu lieu, de nous borner, pour le présent, à recommander aux ecclésiastiques d'observer entr'eux la paix et l'union, afin d'éviter tout scandale à l'égard des fidèles, comme il convient à des ministres de l'Eglise. Plein de confiance dans la pureté de la doctrine et la vertu des respectables chanoines, je ne doute pas qu'ils ne se soumettent avec docilité à cette mesure ».

Rome, le 28 mai 1814. *Signé*, DOMINIQUE SALA.

MADRID. S. M., interprétant son décret du 21 mai dernier, a décidé que les grains provenant des terres des ordres réguliers, et qui se trouvent dans les magasins de l'armée, ne seroient pas rendus. Elle dit, dans son décret, qu'elle espère que les religieux ne se plaindront pas d'une mesure nécessitée par les circonstances, et qu'il seront les premiers à renoncer à une partie de leurs revenus, après avoir craint si long-temps de perdre leurs fonds. Il continue d'arriver des provinces un grand nombre d'adresses des corps ecclésiastiques, qui montrent le plus grand dévouement pour le roi. Mais il est faux que les prédications des prêtres aient occasionné des émeutes à Léon et à Compostelle. L'Espagne

est tranquille. Quelque jugement que l'on puisse porter, sur les mesures que prend le gouvernement, il est vrai de dire qu'elles ont ici l'assentiment général. Il ne faut point juger des faits et de l'esprit public, ni par ce qu'en disent nos journaux, qui sont un peu exaltés dans un sens, ni par ce qu'en racontent les feuilles étrangères, qui ne sont pas toujours exactes dans un autre sens. Après une grande révolution, il est difficile de retrouver tout à coup le calme. Peu à peu les esprits prendront une assiette plus tranquille, et le zèle même se renfermera dans de justes bornes. Le roi, par un décret, du 24 juin, a prononcé que les biens et deniers du clergé seroient exempts des impositions auxquelles les cortès les avoient assujettis il y a quelques années. Mais S. M. dit en même temps qu'elle espère que le clergé s'empressera, comme par le passé, à subvenir aux besoins de l'Etat. Un évêque a sur-le-champ justifié cette confiance du Roi. Il a offert à S. M. soixante mille réaux, qui ont été acceptés. La gazette de la cour publie sa lettre en taisant son nom, comme il l'a demandé. Il se répand que l'évêque de Pampelune a refusé l'archevêché de Valence, auquel il avoit été nommé, comme nous l'avons dit. D. Escoïquiz, que vous avez vu à Paris, et qui a été précepteur de S. M., vient de publier un exposé des motifs qui déterminèrent le Roi au voyage de Bayonne, en 1808. Ce chanoine y justifie S. M. et son conseil des reproches qu'on leur a faits à cet égard. Il entre aussi dans le détail des événemens et des négociations qui ont eu lieu à Valençay, jusqu'au retour de Ferdinand VII. Je crois bien que vous aurez incessamment cet écrit à Paris. Ce sera le complément de l'ouvrage de M. de Cevallos.

Turin. Il vient de paroître ici un ouvrage qui a été publié, dit-on, à Bruxelles, et qui traite du rétablissement des Jésuites. Les amis de cette société célèbre se flattent de la voir renaître de ses cendres. On prétend que notre Roi est décidé à lui confier l'éducation, et on assure même qu'il a fait, à cet égard, des ouvertures au

souverain Pontife. Bien des gens répandent qu'elles seront favorablement accueillies par le saint Père, dont la manière de penser, à l'égard des Jésuites, n'est pas douteuse. Déjà sa Sainteté, par un bref du 7 mars 1801, avoit autorisé l'établissement des Jésuites en Russie. Depuis, par un autre bref, du 31 juillet 1804, elle permit aux sujets napolitains d'entrer dans cet ordre, et de s'y liver, soit à l'enseignement, soit à l'exercice du ministère. On se rappelle avec quelle ardeur il se forma, dans le royaume de Naples, des maisons de Jésuites. La révolution qui y arriva peu après, détruisit sur le continent cette œuvre naissante. Mais la société subsista en Sicile. Elle a aujourd'hui dans cette île quatre collèges, sans compter le noviciat. On dit que ces cinq établissemens comptent environ deux cents profès. Des lettres de Rome nous apprennent que le P. Angelini, procureur-général, et le P. Crassi, y sont arrivés de Palerme. Ils vont probablement solliciter quelques mesures du Saint-Siége en leur faveur. Ceux qui se prétendent bien instruits, disent que le Pape rétablira les Jésuites par une bulle pour les Etats où on voudra les recevoir. Outre les établissemens qu'ils ont déjà en Russie et en Sicile, on sait qu'ils en ont aussi en Angleterre et aux Etats-Unis. M. l'archevêque de Baltimore est Jésuite, ainsi que son coadjuteur, et il protége sa compagnie, qui a dans son diocèse un collége et un noviciat. Nous ne pouvons nous dissimuler que, sous le rapport de l'éducation surtout, la restauration des Jésuites seroit un bienfait dont on a un grand besoin dans l'état actuel de l'enseignement, qui est livré le plus souvent à des hommes avides, et quelquefois à des hommes corrompus (1).

(1) Nous donnons cet article de notre correspondant de Turin, au risque de choquer quelques personnes à qui l'ombre d'un Jésuite fait peur, et qui nous ont adressé des réclamations sur un petit mot que nous avions dit en leur faveur. Mais cette fois ce n'est pas à nous qu'elles s'en prendront. Il est visible que la lettre vient d'un pays ultramontain. *(Note du Rédacteur).*

Nouvelles politiques.

Le Roi a reçu, le 29 juillet, dans la salle du Trône, étant assis et couvert, une députation de la Chambre des Pairs, qui a été conduite à l'audience de S. M. par le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies. S. M. s'est découverte à l'arrivée et à la sortie de la députation.

M. le chancelier de France, président de cette députation, a lu l'adresse de la Chambre des Pairs, conçue en ces termes :

Sire,

« Vos fidèles sujets composant la Chambre des Pairs de France apportent au pied du trône de V. M. leurs respectueux remercîmens pour la communication qu'elle leur a fait donner de l'exposé de la situation actuelle du royaume. Ils reconnoissent, avec les ministres de V. M., que la plus grande partie des maux qui ont pesé sur la France avoient leur source dans le despotisme du dernier gouvernement, dans la passion effrénée de la guerre, dans le mépris de la constitution, des lois, des traités, des droits même de chaque citoyen; enfin dans l'abus désastreux des forces que ce gouvernement n'avoit pas créées, et de ressources qui n'étoient pas son ouvrage.

» C'est aux lumières du siècle, Sire, c'est au patriotisme des meilleurs citoyens, que la nation a dû le premier germe des bienfaits dont on a tant abusé. L'agriculture, soulagée du fardeau de la dîme et de celui des droits féodaux, la législation politique et civile, administrative et financière, ramenée à l'uniformité; les corporations, les villes, les provinces, faisant à la loi commune le sacrifice de leurs priviléges; l'accroissement du nombre des propriétaires, la création de nouveaux produits et de nouvelles richesses, l'accélération du mouvement de capitaux, voilà ce qu'on a vu naître au milieu des orages de la révolution. Les richesses que vingt-cinq années de calamités n'ont pu entièrement épuiser, suffisent encore pour placer la France au rang des États où les finances offrent le plus de ressources.

» Elles n'étoient pas détruites ces richesses au moment où s'éleva ce gouvernement dont le principal talent consistoit à placer toujours la nation dans ces positions critiques où un

effort appeloit un autre effort, où le patriotisme étoit contraint de seconder la tyrannie, où l'honneur national n'avoit à choisir qu'entre l'oppression étrangère et l'oppression domestique.

» Qu'a-t-il fait de l'autorité suprême, celui qui ne s'est pas contenté de la part qu'il avoit à la gloire nationale? De tous côtés, il va conquérir la haine, amasser des vengeances, prodiguer le sang et les trésors, et contraindre les puissances rivales à découvrir dans leur propre sein des forces qu'elles ne se connoissoient pas. Dès-lors le destin des combats est abandonné à la puissance du nombre : on voit des multitudes s'entre-choquer; les peuples tout entiers précipités les uns sur les autres; et lorsqu'enfin l'Europe desespérée conjure contre son oppresseur et le nôtre, ses ennemis l'accablent à son tour sous le poids énorme des masses qu'il leur apprit à soulever.

» A cette époque mémorable, il a été donné au monde un spectacle jusqu'à présent sans exemple dans l'histoire des nations : l'aspect, Sire, de vos longs malheurs, supportés avec tant de courage, l'opinion de vos grandes lumières, qui se sont perfectionnées dans la retraite, le respect qui suit les vertus constamment pratiquées, ont rendu les ennemis d'un gouvernement qui n'est plus, les alliés de V. M. C'est à ce titre, Sire, qu'ils ont traité avec vous; et l'on a vu V. M., encore entourée de leurs nombreuses armées, imprimer aux négociations le double caractère de la modération et de la fermeté.

» Vous êtes rendu à la nation, Sire, et la nation vous est rendue; qui pourroit douter désormais du salut de la patrie? Dès que V. M. a saisi les rênes du gouvernement qui venoit de succomber sous l'excès de son despotisme, elle a sagement organisé les contrepoids des pouvoirs; et lorsque, consultant l'esprit des peuples, l'état actuel des sociétés, le vœu des hommes éclairés, V. M. se lie à ses sujets par une constitution dont les principes étoient déjà dans toutes les bouches et dans tous les cœurs, la nation entière se presse autour de cette chartre sacrée, et vous jure amour et fidélité. C'est dans cette chartre, Sire, qu'est votre force et la nôtre; elle rend à l'esprit public son énergie; elle réalise pour nous cette salutaire division des pouvoirs qui les modère l'un par l'autre, qui prévient les imprudences, qui pèse les mesures, et juge avec maturité les

capitaux. Mais pour que ce beau sol, arrosé de leurs sueurs, puisse mieux se fertiliser et leur suffire, ils espèrent que la bonté de V. M. leur facilitera ces secours que donnent à un grand peuple les manufactures et le commerce. En reportant à nos colonies, replacées sous votre sceptre, la paix et l'abondance, nous en recevrons un accroissement de richesses que le nouveau génie de la France dirigera vers les améliorations de l'intérieur.

» Les puissances voisines s'attendent, Sire, à voir l'esprit de la nation se porter vers ces grands objets; elles seront entièrement rassurées lorsque les bras d'un peuple guerrier s'emploieront aux arts de la paix qui lient les nations entr'elles. Elles savent que V. M. et la France ne veulent, dans ces avantages communs à tous les peuples, que cette part réservée par la Providence à notre position géographique.

» C'est ainsi qu'une nouvelle vie se répandra par le travail dans toutes les branches de l'économie publique, et portera l'aisance et le goût du bien dans toutes les conditions. Ce bonheur, Sire, sera l'effet des méditations de V. M. et du concours de tous les François à seconder ses intentions paternelles. La Chambre des Députés aussi ne manquera ni à l'attente du trône, ni à l'espoir de la nation. Elle unira ses efforts à ceux de son Roi pour faire disparoître, s'il se peut, jusqu'au souvenir de nos infortunes ».

S. M. a répondu :

« Je reçois avec plaisir l'adresse de la Chambre des Députés. Les sentimens qui l'ont dictée sont aussi ceux qui m'animent. J'ai exposé avec franchise la situation du royaume, parce que c'est le seul moyen de communication entre un bon père et ses enfans. Je vois avec une douce satisfaction l'union qui existe entre la Chambre des Députés, la nation et moi. C'est ainsi que nous panserons les plaies de l'Etat, et qu'en faisant fleurir les grandes sources de la prospérité publique, l'agriculture, le commerce et les arts, nous rendrons à la France ce bonheur qui est le plus cher objet de mes vœux ».

— MONSIEUR, dont la santé est bien améliorée, est revenu à Paris, le lundi 1er. août. S. A. R. recevra tous les mardis et samedis, de midi et demi à deux heures.

— M. le duc d'Angoulême a dû arriver, le 24 juillet, à Toulouse, où on faisoit des préparatifs pour le recevoir.

Mémoire sur les administrations capitulaires des évêques nommés, en réponse au Mémoire pour M. le cardinal Maury (1).

Il est prouvé dans ce *Mémoire* que le cardinal Maury ne peut s'excuser, sous aucun rapport, de s'être chargé, malgré l'expresse défense du Pape, de l'administration capitulaire du diocèse de Paris.

L'auteur du *Mémoire* convient qu'il est une différence reconnue par le chef suprême de l'Eglise, entre l'Italie et la France, relativement aux administrations des églises vacantes par les prélats nommés. Mais il ne laisse pas le droit au cardinal Maury de faire valoir en sa faveur cette différence de discipline : « Un cardinal, dit-il, lié au saint Siége par des sermens particuliers, évêque d'un siége d'Italie, situé » dans les Etats du Pape, invoque l'autorité de la » discipline de l'église gallicane, pour se laver du » reproche que lui adresse le chef de l'Eglise, d'avoir violé la discipline reçue dans l'Eglise d'Italie, » à laquelle il appartient par son double titre de cardinal et d'évêque. En vérité, il est impossible de » rien concevoir dans une pareille réponse. Que M. le » cardinal cherche dans les archives de Rome et dans » les lois canoniques de la métropole où est situé son » siége de Montefiascone, des exemples ou des au-

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr., et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

» torités pour excuser sa conduite, et alors sa défense » n'aura rien de choquant, sa marche sera régulière. » Mais qu'étant cardinal et évêque d'un siége situé » dans les Etats romains, il aille fouiller dans les an- » nales ecclésiastiques de la France, qu'il appelle à son » secours la discipline de cette Eglise, quand le chef » de l'Eglise lui reproche d'avoir violé une discipline » en vigueur à Rome et à Montefiascone, voilà une » apologie d'un genre fort nouveau ! etc..... ».

L'auteur du *Mémoire* paroît avoir fait un calcul assez exact des administrations capitulaires des évêques nommés sous Louis XIV. Il en fait monter le nombre jusqu'à quinze ou vingt. Mais il ignore les détails de leur administration, que les archives de plusieurs diocèses auroient pu lui fournir. Il a fait des recherches fort justes sur les mêmes administrations sous Henri IV; et enfin il cite l'usage établi dans tous les chapitres de France d'envoyer des lettres de vicaires-généraux aux évêques nommés. Il en conclu la validité des administrations capitulaires; mais il n'en regarde pas moins leur existence comme un abus, et il voudroit qu'un article d'un nouveau Concordat les abolit sans retour. Il est difficile de n'être pas de son avis, quand il cite en preuve du mauvais effet de ces administrations, celle du cardinal Maury, qui, de l'avis de tout le clergé de Paris, a été un très-mauvais administrateur, et qui a excité d'autant plus de plaintes par ses caprices et ses boutades, qu'il succédoit dans le gouvernement à deux archevêques renommés pour leur esprit de douceur, de modération et de sagesse.

Mais en supposant que les vœux de l'auteur, sur l'article prohibitif des administrations capitulaires, eussent leur effet, nous formerions celui de voir la

ridiction du chapitre, dans la vacance des siéges, ncentrée en la personne d'un seul et unique grand-caire, comme cela se pratique dans l'Eglise d'Italie. ur si la vacance pouvoit se prolonger, il seroit con-e toutes les règles d'une bonne administration d'ad-ettre un ordre de choses en France qui, loin de ncentrer l'autorité dans le gouvernement du dio-se, la diviseroit entre plusieurs. On sait trop com-en cette division de pouvoir affoiblit l'autorité, et traîne avec elle de graves inconvéniens, le pire des aux dans un gouvernement quelconque étant d'en altiplier les chefs. Il n'y a que les hommes qui n'ont nais traité des administrations qu'en théorie qui issent en douter. On souhaiteroit encore que l'uni-e grand-vicaire ne fut pas révocable à la volonté chapitre, et ne fut pas ainsi à la merci d'un corps i pourroit, sur des plaintes légères ou mal fondées, loigner. Pour faire le bien, il faut être long-temps place, et pouvoir compter sur son autorité.

Ce *Mémoire sur les administrations capitulaires* pa-t composé par un homme instruit de la matière. Il écrit d'ailleurs avec vigueur, et l'auteur a même elquefois des mouvemens très-heureux. Je jugerois e s'il n'a pas encore beaucoup écrit, il est du moins t en état d'écrire, et qu'il joint au zèle et aux con-ssances de son état, le talent de la discussion et e logique pressante. Nous n'entrerons pas avec lui s le fond de la question; mais nous croyons que, elque opinion que l'on ait, à cet égard, on lira e intérêt ce *Mémoire*, qui, s'il est prononcé, est moins sage, mesuré et instructif, et qui présente détails peu connus.

H.

Le Tour du Cercle, ou *Tableau de nos malheu*
nos crimes (1).

Une révolution imprévue change tout à
face de l'Europe. Le François étonné rega
frémissant, le profond abîme qui menaçoit l
gloutir, et qu'une main secourable vient de
Le colosse tombé, tout le monde s'abandon
joie, au besoin d'exprimer ses sentimens; et
trois mois, Paris est inondé d'une multitude
qui se succèdent rapidement. Mais, comme i
à des ouvrages de circonstance, tous se ressem
peu, parce que tous ont la même chose à dire
qu'il n'est qu'un vœu, qu'un sentiment dans
cœurs. Parmi cette prodigieuse quantité d'éc
en trouve fort peu cependant qui méritent de
à l'époque qui les a vus naître. L'attrait de la no
disparoît bientôt, et le mérite réel peut seul
distinguer de la foule.

L'ouvrage dont nous allons parler est de
nombre. L'auteur parcourt les divers événem
ont agité la France depuis le règne de Loui
jusqu'au retour des Bourbons. Il parle d'abord
qui, éblouis de l'éclat éphémère d'une fausse
encouragèrent, par des dangereuses louanges,
tion funeste d'un conquérant; puis il entre en m
et présente un tableau fidèle de la France
temps de ses crimes et de ses malheurs; ma

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. A Pari
Le Normant, rue de Seine; et au bureau du Journal

sur les vertus de Louis XVI qu'il s'arrête principalement. Ce sont ses longues souffrances et celles de son auguste famille, qu'il retrace avec ces vifs sentimens qui naissent d'une ame fortement émue et pénétrée de son sujet.

Je suis persuadé que l'auteur est un excellent citoyen, un François digne de ce nom, fermement attaché à la cause de ses Rois, et prêt à les servir autrement que de sa plume. On pourroit en quelques endroits reprendre des inégalités ou des incorrections de style. Mais c'est l'épanchement du cœur, et le cœur ne sauroit juger sévèrement ce qui en part. L'auteur paroît d'ailleurs sincèrement religieux, et fait remarquer l'action de la Providence dans les événemens dont nous avons été témoins. B...s.

Réflexions d'un propriétaire françois sur la liberté de la presse. Brochure.

Nous faisons d'autant plus volontiers mention de cette courte brochure, qu'elle nous a paru rédigée dans un très-bon esprit, et que nous avons quelque regret de n'avoir encore rien dit sur un sujet qui exerce si fort en ce moment tous les esprits, et qui fait naître tant d'écrits contradictoires. Nous aurions dû peut-être aborder aussi cette grande question, et l'envisager sous les rapports sous lesquels on ne paroît pas la considérer assez; savoir, sous les rapports de la religion, de la morale, de l'ordre social et politique. Il nous semble que la plupart de ceux qui ont traité cette matière, se sont mis à côté de la question. On s'est jeté sur les idées libérales, sur les inconvéniens du despotisme, sur les dangers de l'arbitraire. Nous

ne voyons pas trop ce que tout cela prouve en faveur d'une liberté illimitée de la presse. N'y auroit-il donc aucun milieu entre deux excès, et seroit-il vrai, comme l'a dit un partisan de la liberté dans toute son étendue, qu'il fallut *ou permettre ou fusiller!* Nous avouons que nous sommes persuadés qu'un gouvernement sage et ferme sauroit éviter ces deux extrêmes. Il y a, Dieu merci, bien des degrés entre la licence et le despotisme.

L'auteur de cette brochure nous paroît avoir des idées saines sur la question qui nous occupe. C'est non-seulement un bon citoyen, plein de respect et de confiance pour son Roi; c'est encore un politique éclairé par l'expérience, et qui appelle le passé à notre secours pour nous guider. Il gourmande un peu les publicistes modernes. Quand il y auroit un peu de vivacité dans la forme, il nous semble avoir toute raison pour le fond, et nous nous rangeons de son avis à cet égard, dussions-nous passer pour illibéraux. Nous pourrons donner quelque jour des considérations sur cette matière délicate et importante.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Comme il paroît que quelques journaux étrangers ont parlé d'une manière peu exacte de ce qui s'est passé ici, et de l'esprit qui anime le gouvernement pontifical, nous avons cru que vous verriez avec plaisir quelques détails sur les principaux actes de ce gouvernement. Ils respirent la sagesse et la modération, en même temps que l'attachement aux règles et aux principes, et ils peuvent servir à réfuter les détracteurs de la religion et du clergé. S. S., en rétablissant l'ordre, a constam-

ment montré pour les individus les ménagemens d'un père bien plus que la sévérité d'un maître. Elle s'est contentée des rétractations de ceux qui avoient fait quelque acte contraire à son autorité. Dès le 8 avril dernier, se trouvant alors à Immola, où le saint Père a été précédemment évêque, il fit connoître que ceux qui auroient pris part à l'usurpation, devoient souscrire à une déclaration qui leur seroit remise. Le 24 avril, étant à Césène, il annonça qu'il ne recevroit point à son audience les évêques de Citta della Pieve, de Pérouse, de Narni, de Civita Castellana, d'Anagni, ainsi que les ecclésiastiques qui auroient tenu la même conduite que ces prélats. Il leur ordonna de se rendre à Rome et d'y attendre ses ordres. Mgr. Atanasio, pro-vice-régent de Rome, qui avoit prêté le dernier serment, et concouru à beaucoup de mesure en faveur de l'usurpation, a publié, le 16 avril, une déclaration où il manifeste son repentir, et se soumet à ce qu'on ordonnera de lui. L'abbé Casolini, qui avoit aussi accepté des places, et montré même quelque zèle à servir la cause de l'ennemi de l'Eglise, a fait imprimer une rétractation très-précise et très-circonstanciée. M. le duc de Sora ayant fait offrir au Pape de lever 700 hommes pour son service, et de lui ériger une statue, S. S. l'a fait remercier de son zèle; mais elle n'a accepté ni l'une ni l'autre de ses offres. Les constitutions apostoliques et la modestie du saint Père s'opposoient à l'érection d'une statue en son honneur; et quant à la levée proposée, il en abandonnoit le soin au colonel Bracci, qui lui a montré une si constante fidélité, et qui a recouvré sa place auprès de lui. Par une proclamation du 4 mai, il défend aux particuliers de faire aucune recherche sur le passé, et se réserve de statuer sur les coupables. Un rescrit du cardinal-vicaire, della Somaglia, enjoint aux ecclésiastiques qui auroient quitté l'habit de leur état, de le reprendre. En même temps un édit de Mgr. Rivarola, délégué du Pape à Rome, abolit le Code Napoléon, et rétablit tous les anciens tribunaux

dans leurs attributions respectives. Il supprima également les nouveaux impôts, et remit en vigueur ceux qui étoient précédemment en usage. Il créa une commission chargée de rendre aux cardinaux, évêques, chapitres, etc., leurs biens non-aliénés. Cette même commission étoit chargée de faire payer aux religieux des deux sexes, dans le courant de mai, deux mois de la pension qui leur avoit été assignée. On leur défendoit de reprendre leur habit, S. S. se réservant de prendre un si important objet en considération, lorsqu'elle seroit de retour à Rome. Le 23 mai, à l'occasion de l'entrée du souverain Pontife dans sa capitale, il ordonna au Mont-de-Piété de rendre sans frais tous les gages jusqu'à la somme de 5 paoli (3 livres à peu près), et chargea en même temps les curés de distribuer des aumônes aux pauvres de leurs paroisses. On sait combien son entrée dans Rome fut marquée par les éclats de la joie du peuple. L'ivresse des Romains continua après ce premier moment, et n'est pas même encore calmée. Toutes les fois que S. S. sort, elle est l'objet des acclamations les plus vives. Le jour de la Pentecôte, elle assista à la messe solennelle dans la chapelle Sixtine au palais du Vatican, et donna la bénédiction papale au peuple. Elle ordonna qu'en actions de grâces le saint Sacrement fut exposé les 3, 4 et 5 juin dans la Basilique de Saint-Jean de Latran, et les trois jours suivans dans celle de Sainte-Marie Majeure. La Fête-Dieu fut célébrée avec une pompe signalée, et le saint Père donna lui-même dans la Basilique du Vatican la bénédiction du saint Sacrement. Depuis il a été constamment occupé de tous les détails qu'exige la situation des affaires. On a intimé l'ordre aux ecclésiastiques qui avoient prêté le dernier serment de le rétracter, faute de quoi ils seroient suspens *à divinis*, et depuis il a été accordé un sursis pour ceux qui n'auroient pas encore fait cet acte de soumission. L'affluence des demandes ayant empêché d'effectuer le paiement de la pension promise aux religieux

des deux sexes, on leur annonça qu'on les solderoit le 6 juin. Tous les tribunaux ont repris successivement leurs fonctions. Le 21 juin, celui du gouvernement a été réinstallé. Mgr. Orengo, auditeur civil, et le lieutenant civil Pierdonati, y ont repris leur place. L'attention de S. S. s'est principalement portée sur les biens ecclésiastiques, que la cupidité de l'usurpateur avoit envahis. Les débiteurs de rentes et loyers appartenant aux églises ont eu ordre d'acquitter leurs dettes. Les agens et receveurs des couvens et chapitres ont été chargés de présenter l'état des biens aliénés et de ceux qui ne l'étoient pas. Les receveurs de ces biens ont été aussi sommés de rendre leurs comptes. On avertit tous les cardinaux, prélats et autres, qui auroient des biens à réclamer, de le faire, et il a déjà été publié quatre listes de réclamans. S. S. se propose d'accorder des indemnités à ceux de ses sujets qui ont été le plus lésés dans la liquidation des dettes. Elle a nommé une commission chargée de lui présenter un travail sur le rétablissement des ordres religieux. On croit qu'il y aura des réformes à cet égard, et qu'il sera convoqué un chapitre composé des différens chefs d'ordre, et présidé par un membre du sacré collége. Les Juifs ont reçu des ordres très-sévères pour se renfermer, comme autrefois, dans leurs quartiers. Telles sont, en abrégé, les principales mesures qu'a prises le gouvernement. Tel est l'esprit qui l'anime Il n'y a rien là qui ne soit une nouvelle preuve de la sagesse, de la modération et de l'esprit de paix qui a dicté toutes les démarches du souverain Pontife depuis ses malheurs.

— S. S. a éprouvé quelque incommodité, et a gardé ses appartemens pendant quatre ou cinq jours. Elle est mieux en ce moment, et tout fait croire que cet état d'indisposition n'aura point de suites fâcheuses.

FERMO. Le jour de la Pentecôte, S. Em. le cardinal César Brancadoro, archevêque de cette ville, a officié pontificalement dans son église métropolitaine. Il a en

même temps prononcé un discours, où il a retracé les grands bienfaits de la Providence dans les derniers événemens. Il a félicité ses diocésains de la constance et de l'attachement que la plupart ont témoignés, et a parlé avec modération de la foiblesse de ceux qui n'ont pu tenir tête à l'orage. Il a fini son homélie par des exhortations chrétiennes à ses auditeurs. Le retour de S. Em. dans son diocèse a fait un grand plaisir dans ce pays, qui a souffert beaucoup de la dernière persécution, et qui n'est même pas encore totalement affranchi des suites de la guerre.

Paris. Bien des personnes désireroient que, dans un moment de restauration et de restitution générale, on rendit aux églises les monumens qui leur appartiennent, et qu'on en a enlevés, pour les accumuler dans le Musée dit des Petits-Augustins. Ces monumens étoient faits pour la place où on les avoit mis, dans les lieux qui les possédoient originairement. Ils sont déplacés dans le dépôt actuel. C'est à Saint-Sulpice que j'aimerois à voir M. Languet. Sa place est dans l'église qu'il a su terminer. La Sorbonne redemande Richelieu qui l'a bâtie. Les paroissiens de Saint-Eustache se réjouiroient de voir Colbert revenir parmi eux. Ces monumens, et beaucoup d'autres, sont des monumens religieux, et leur place est conséquemment dans nos églises et non dans un lieu profane ou devenu tel. Ils excitent à la prière en même temps qu'ils font naître l'intérêt et la curiosité. Ils inspirent un sentiment de religion. On veut voir autour d'eux le recueillement. Le bruit des voix et la conversation des spectateurs trouble, en quelque sorte, la paix de ces illustres morts. Suivons leurs dernières volontés. Rendons-les à ces églises, où ils ont voulu laisser leurs cendres. Que la piété aille prier à leurs tombeaux. Que leurs familles puissent y porter leur hommage. Cette restitution avoit déjà été demandée sous le dernier gouvernement, et un ami des arts l'avoit réclamée sous le seul rapport des convenances et du goût. Nous y joignons aujourd'hui d'au-

tres motifs non moins puissans, et nous sommes persuadés que le gouvernement accueillera les demandes qui lui seront faites à cet égard. Déjà on dit que plusieurs églises se disposent à porter leurs réclamations au pied du trône.

— Mgr. della Genga, archevêque de Tyr, et nonce extraordinaire en France, a été grièvement malade. S. Exc. a reçu les sacremens de l'Eglise. Depuis, son état s'est amélioré. Non-seulement tout danger est passé, mais on espère une heureuse et prompte convalescence.

— M. l'ancien évêque de Saint-Malo est arrivé, le 23 juillet, à Rome, et a déjà eu plusieurs conférences avec le cardinal secrétaire d'Etat. On s'attendoit qu'il auroit incessamment une audience du saint Père.

— Un ordre du Roi met à la disposition du séminaire métropolitain de Paris, les bâtimens non vendus qui appartenoient au séminaire de Saint-Sulpice, et qui sont déjà occupés par quelques élèves.

TOURS. Par une ordonnance du 1er. juillet, M. l'archevêque a ordonné de rétablir la procession et les prières qui étoient autrefois en usage à la fête de l'Assomption. Il a rétabli également, pour son diocèse, l'usage du Catéchisme publié autrefois par M. de Conzié. Il remarque que, dès le 1er. juin 1807, où il ordonna de se servir du Catéchisme approuvé par le cardinal-légat, il avoit annoncé que, d'après les remarques qui lui seroient transmises par les pasteurs les plus éclairés, il s'occuperoit de la réforme des omissions, longueurs et autres défauts qui se rencontreroient dans cet ouvrage. Ce travail, dit le prélat, étoit très-avancé; mais il devient inutile aujourd'hui. M. l'archevêque exhorte d'ailleurs de nouveau les pasteurs à se conformer aux règles que leur avoit tracées M. le cardinal de Boisgelin, dans son Mandement, du 2 juin 1804, sur l'instruction chrétienne.

BEAUVAIS. Dans le discours prononcé ici devant MM. les gardes du corps, par M. le vicaire-général d'A-

miens, à la cérémonie du *Te Deum* pour la paix, on a remarqué le passage suivant, qui a paru surtout faire plaisir à la jeunesse guerrière à laquelle il s'adressoit :

« Tandis que les descendans de saint Louis, miraculeusement rétablis sur son trône, nous rapportent la foi et la piété de ce saint monarque, et vous aussi, Messieurs, faites revivre les vertus de vos ancêtres. Avec les foibles débris de votre antique patrimoine, vous serez assez riches, si vous recueillez en entier cette portion de leur héritage.

Ce n'est pas que, séduit par le prestige attaché à l'ancienneté des noms ou des temps, je prétende que les vertus de vos aïeux furent exemptes de tout mélange d'erreur et de foiblesse. Nul siècle n'a eu le privilége de ne payer aucun tribut à l'imperfection de notre nature : mais du moins les penchans de cette nature corrompue trouvoient un contre-poids dans les principes profondément gravés d'une éducation chrétienne; mais du moins on ne calomnioit pas la loi qu'on avoit le malheur d'enfreindre; on ne blasphémoit pas le Dieu qu'on négligeoit de servir : mais, au milieu des orages des passions, on ne fermoit pas les yeux à cette lumière céleste qui nous en fait apercevoir les écueils, et qui nous montre la planche salutaire après le naufrage : on n'abandonnoit pas la foi qui nous révèle toute notre destinée; la foi, don ineffable sans lequel la vie n'a plus d'objet, la mort plus de consolation : on étoit pécheur, en un mot, et on n'étoit pas impie. J'en atteste ces fidèles et valeureux chevaliers, tige glorieuse de ces anciennes races dont plus d'un rejeton fait l'ornement de cet auditoire. Que ne puis-je les évoquer de leur tombe! Que ne m'est-il donné de faire apparoître à vos regards l'élite de la noblesse françoise le genou en terre, dans les plaines de Bouvines, invoquant avec ferveur la protection du Dieu des armées, recevant avec une pieuse simplicité la bénédiction de son Roi, et transportée d'une ardeur religieuse et guerrière, signalant par une victoire tellement disputée, tellement mémorable, que seule elle eût suffi pour rendre à jamais célèbre le règne de Philippe-Auguste. Que j'aimerois à vous montrer de règne en règne, depuis le siècle de Charlemagne jusqu'au siècle de Louis-le-Grand, la bravoure et les vertus chrétiennes réunies dans des hommes que l'antiquité païenne se fût honorée de compter parmi ses héros et parmi ses sages. Qu'il me seroit doux de vous peindre la foi vive, la naïve piété d'un Duguesclin, d'un Bayard, d'un Crillon, et de vous retracer les exemples éclatans d'un Condé, d'un Turenne, d'un maréchal de Villars » !

Bourges. Les grands-vicaires de ce diocèse ont publié un Mandement, pour ordonner une messe d'actions de grâces et un *Te Deum* à l'occasion du retour du Pape dans ses Etats. Ce Mandement respire l'attachement au saint Siége et au Pontife vénérable qui l'occupe, et qui, par ses malheurs et ses vertus, a été un spectacle

pour Dieu et pour les hommes. On y célèbre son courage et sa merveilleuse délivrance, où l'on ne sauroit s'empêcher de voir l'empreinse de la puissance divine. En conséquence, un *Te Deum* a été chanté solennellement à la Métropole. Le clergé des paroisses s'y est rendu en procession, et les fidèles se sont joints aux ministres de la religion pour faire monter vers le ciel leurs actions de grâces. Ce diocèse en avoit d'autant plus à rendre qu'il a toujours été tranquille. Ce qu'on a dit de quelques divisions qui avoient eu lieu n'est point exact. Les grands-vicaires seuls ont toujours gouverné le diocèse, et nul n'a prétendu y exercer une autorité.

Nouvelles politiques.

Paris. Monsieur est arrivé, le 1er. août, à quatre heures du soir, de Saint-Cloud, et a repris son logement du pavillon Marsan, qu'il occupoit avant son départ. Ses gardes du corps font déjà leur service auprès de sa personne. S. A. R. continue à prendre les bains de Tivoli.

— S. A. R. le duc de Berry est parti, le même soir à onze heures, pour Douai, d'où il doit se rendre à Lille. Il s'embarquera, le 7, ponr l'Angleterre, d'où l'on croit qu'il sera de retour pour la Saint-Louis, toute la famille royale se proposant d'être réunie à cette époque, et de célébrer ensemble la fête de S. M.

— Mme. la duchesse d'Orléans, à son passage par Valence, le 19 juillet, a été complimentée par les sœurs hospitalières de la congrégation du Saint-Sacrement, qui lui ont offert leurs respects, et lui ont demandé sa protection, non pour devenir plus riches, mais pour leur faciliter les moyens de faire encore plus de bien, suivant l'esprit de leur vocation. S. A. S. leur a répondu avec bonté. Elle arrive ces jours-ci à Paris, où elle occupera l'hôtel Nivernois, rue de Tournon.

— Le Roi vient de nommer une commission chargée de l'examen des demandes en restitution de biens non vendus. Elle est composée de M. Ferrand, ministre d'Etat; de

fensés par des publications indiscrètes ou méchantes. L: perfectibilité de l'esprit humain a fait de si grands progr que nous n'avons rien à craindre des plus mauvais écris. L'éclat de la vérité dissipera toujours le mensonge, et ... lumières triompheront de l'esprit de malice et de ténèbres. Voilà ce que l'on dit. Il y a vingt-cinq ans qu'on nous répète ces beaux adages, et c'est avec cela qu'on a fait la révolution. Il paroît que l'expérience est perdue pour nous. Nous avons déjà oublié ce qui a produit nos maux. Nous nous laissons éblouir par les mêmes illusions et entraîner par les mêmes chimères. Nous nous réfugions dans l'avenir pour nous consoler du passé. Nous invoquons le beau idéal, à défaut du réel. Nous ne voulons tenir compte ni des dispositions des esprits, ni des passions des hommes, ni de la diversité des intérêts, ni de l'extravagance des opinions, ni des égaremens des partis. Des hommes d'ailleurs estimables, et que je crois bien éloignés d'avoir de mauvaises intentions, se sont laissés séduire par la perspective des avantages d'une liberté indéfinie. Ils repoussent comme une tyrannie toute espèce de répression, comme si les lois ne pouvoient pas arrêter les abus. En raisonnant ainsi, on ne feroit point des lois sur aucune matière. Le Roi n'a point promis une liberté illimitée, mais une liberté restreinte suivant des réglemens. Son projet ne blesse donc pas la constitution qu'il nous a donnée, et bien des personnes eussent souhaité que la première loi que le Roi propose, n'eût pas essuyé un refus, et que la Chambre eût pu s'en rapporter aux lumières et à la sagesse d'un monarque qui n'est pas moins éloigné qu'elle des mesures arbitraires, et qui ne veut pas le bien moins ardemment.

AVIS.

Des Abonnés nous ont offert leurs services pour nous adresser les pièces et faits qui pourroient intéresser nos lecteurs. Ne pouvant avoir l'honneur de leur répondre à chacun en particulier, nous leur demandons la permission de le faire ici collectivement. Nous recevrons avec reconnoissance tout ce qu'ils auront à nous faire passer, et nous désirons seulement qu'ils trouvent bon que nous puissions abréger quelquefois leurs relations, pour les faire entrer dans le cadre que nous aurons à leur donner. Le grand nombre de pièces ne nous laisse pas toujours la possibilité de donner à chacun autant de place qu'il le désireroit. Mais du moins nous tâcherons que personne ne soit oublié, et que l'essentiel ne soit pas omis. *Il faut avoir soin d'affranchir.*

PENSÉES de Descartes, sur la Religion et la Morale; par M. Emery, *supérieur-général de la Congrégation de Saint-Sulpice* (1).

SECOND ARTICLE.

Le travail de M. Emery sur Descartes offre trois parties bien distinctes. La première consiste dans un discours préliminaire, où il entreprend de mettre dans tout son jour le mérite de Descartes. Il ne craint pas de dire, et il prouve, qu'il n'est peut-être, depuis l'origine du monde jusqu'au temps de Descartes, aucun homme, quels qu'aient été son mérite et ses progrès dans la géométrie, la physique ou d'autres parties des mathématiques, à qui Descartes ne puisse disputer, avec avantage, la supériorité des talens et des services.

Descartes joignoit à la connoissance des langues anciennes, celle de plusieurs langues vivantes. Il parloit et écrivoit la sienne avec une pureté rare pour le temps où il vivoit. Un mémoire qu'il eut occasion de faire pour sa défense contre les deux Voëtius père et fils, qui lui avoient voué une implacable haine, est écrit avec beaucoup d'éloquence. Baillet assure

(1) Gros vol. in-8°.; prix, 7 fr., et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35. En y ajoutant 1 fr. 50 c., on recevra, franc de port, le portrait de l'auteur, même format, et très-bien gravé en taille-douce.

hension. Une faute pourtant que M. Emery ne di
simule pas, quoique les uns la nient, et que d'autr
l'excusent par un mariage secret, qui n'est point ass
prouvé, la naissance d'une fille naturelle est une t
che à l'innocence des mœurs de Descartes. Mais
fut l'effet d'un moment de foiblesse, lavée par u
prompte résipiscence, et expiée par un long repe
tir. On n'eut depuis rien à reprocher à Descartes,
il termina, par une mort chrétienne, une vie chr
tienne et vertueuse. C'est le témoignage que lui re
Christine elle-même, dans un acte public, daté
1467, où elle assure que Descartes a beaucoup co
tribué à sa conversion.

Le reste du travail de M. Emery consiste dans l
extraits qu'il a faits des ouvrages de Descartes,
dans un choix des morceaux les plus propres à prou
ver l'attachement de ce grand philosophe, non-seu
lement aux principes religieux, mais même à la doc
trine professée par l'Eglise catholique.

Les premiers de ces morceaux sont relatifs à l'exis
tence de Dieu. Sans en infirmer les anciennes preuve
Descartes crut utile, pour confondre les incrédules
d'en chercher de nouvelles. Il les prit dans l'idé
même de Dieu, ou de l'*Être nécessaire*. On oppo
à ces preuves des difficultés qu'il s'empressa de ré
soudre, et qu'il résolut assez bien pour que de trè
bons esprits en fussent satisfaits. Il chercha aussi
prouver, par les meilleurs argumens, la simplicité
l'immatérialité de l'ame, et de ces deux qualités, qu
en font l'essence, il déduisit son immortalité. Il te
noit pour chose certaine, que si la foi chrétienne port
sur des objets qui sont au-dessus de la raison, le
motifs qui induisent à les croire, ont une certitud

qui équivaut, qu'il trouve même préférable à celle que produit la lumière naturelle. Il chercha et trouva des moyens d'expliquer la présence réelle dans l'Eucharistie, d'une manière plus satisfaisante que celle dont on se servoit dans les écoles.

Quoique Descartes n'ait point publié de traité particulier sur la morale, et qu'il ait même évité de le faire, pour ne pas donner plus de prise à la malignité de ses ennemis, on trouve éparses dans ses ouvrages, les maximes les plus propres à régler les passions, et à servir des principes de conduite. M. Emery a eu soin de les extraire et de les mettre dans tout leur jour. On trouvera dans son livre ce que pensoit Descartes sur le souverain bien, sur l'utilité de la philosophie pour régler les mœurs, sur l'obligation d'aimer Dieu, démontrée par la seule lumière de la raison; sur la nature de la sagesse, et la possibilité qu'a tout homme de l'acquérir; sur la charité, qu'il croyoit si nécessaire, que, selon lui, tout talent, tout don de Dieu, quelque distingué qu'il puisse être, s'il n'est pas dans l'homme qui le possède, joint à la charité, doit être compté pour rien; enfin, sur toutes les vertus.

De ces détails et de ces extraits, M. Emery conclut, avec toute raison, que Descartes fut éminemment religieux. Les passages qu'il rapporte de ce philosophe, sont d'ailleurs, et indépendamment de ce résultat, instructifs, intéressans et lumineux par eux-mêmes. Aussi nous regardons le recueil de ces Pensées comme une entreprise honorable à la fois et pour le christianisme, et pour Descartes, et pour l'éditeur. Cet ouvrage doit plaire non-seulement aux personnes zélées pour la religion, et qui ne peuvent manquer d'applaudir au but,

et à l'esprit qui l'a dicté; mais il aura encore l'approbation des littérateurs, qui reconnoîtront aisément le goût, le jugement, la sagacité et les recherches curieuses de l'estimable écrivain, dont ce travail occupa les derniers instans, et dont nous nous proposons de retracer, dans un troisième et dernier article, les vertus et les services. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. vient de nommer une congrégation de huit cardinaux chargés de s'occuper spécialement des affaires de l'Eglise de France. Mgr. de Gregorio y a été adjoint comme consulteur, et le P. Fontana, général des Barnabites, comme secrétaire. L'un et l'autre doivent être incessamment promus au cardinalat, et il est stipulé que cette promotion ne les empêchera pas de siéger dans la congrégation. On ne peut qu'applaudir sans doute au choix que le saint Père a fait d'eux. Les lumières, le zèle et la sagesse du P. Fontana sont connues. Il est regardé comme un des meilleurs théologiens de Rôme, et il avoit été principalement en butte à la haine de l'ennemi du saint Siége. Il a été enfermé long-temps à Vincennes. Mgr. de Gregorio, qui avoit mérité les mêmes disgrâces par son attachement au souverain Pontife, est moins distingué encore par sa naissance que par sa piété. Il a rempli plusieurs places importantes à la cour de Rome. On espère beaucoup des conseils d'hommes si vertueux et si éclairés.

Paris. Dans un moment où l'état futur de l'Eglise de France occupe tous les esprits, quelques personnes ont désiré connoître bien précisément le nombre des évêques non-démissionnaires. Les rapports, à cet égard, ont beaucoup varié, et ne sont pas exacts. Voici ce qu'on peut donner comme authentique. Il y eut, en 1801, trente-six évêques qui ne donnèrent point leur démission,

Plus de la moitié de ces prélats sont morts. Ceux qui ont assez vécu pour avoir le bonheur de voir la restauration du Prince à la cause duquel ils s'étoient particulièrement liés, sont M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims; M. de Bonac, évêque d'Agen; M. de Nicolaï, évêque de Béziers; M. de Flamarens, évêque de Périgueux; M. Amelot, évêque de Vannes; M. de Themines, évêque de Blois; M. de Bethisy, évêque d'Uzès; M. de Caux, évêque d'Aire; M. du Chilleau, évêque de Ch lons-sur-Saône; M. de la Laurencie, évêque de Nantes; M. de Villedieu, évêque de Digne; M. de Vareilles, évêque de Gap; M. de la Fare, évêque de Nancy; M. de Vintimille, évêque de Carcassonne; M. de Bovet, évêque de Sisterou; et M. de Coucy, évêque de la Rochelle. Encore dans ce nombre MM. de Nicolaï et de Bovet sont-ils indiqués comme ayant donné leur démission postérieurement au Concordat. Resteroit alors à quatorze, auxquels quelques-uns joignent M. de la Luzerne, évêque de Langres, qui avoit donné sa démission, en 1801, et qui a néanmoins réclamé contre le Concordat. Tous ces évêques demeuroient en Angleterre, à l'exception de M. de la Luzerne, qui étoit à Venise; de M. du Chilleau et de M. de la Fare, qui résidoient en Allemagne; de M. de Nicolaï, qui s'étoit fixé en Italie, et de M. de Coucy, qui étoit à Cuença, en Espagne. Il n'y a que huit de ces prélats qui soient encore de retour, M. l'archevêque de Reims, et MM. les évêques de Béziers, d'Uzès, d'Aire, de Nantes, de Digne, de Carcassonne et de Sistéron. On dit qu'on attend sous peu M. de la Luzerne et M. de Coucy. Plusieurs des autres ne paroissent pas se disposer à revenir encore. Leur âge et leurs infirmités ne leur permettent peut-être pas d'entreprendre tous un voyage pénible. Parmi les dix-sept évêques que nous venons de nommer, il n'y en a que sept dont les siéges aient été conservés, savoir : Agen, Vannes, Nantes, Digne, Nancy, Carcassonne et la Rochelle. On sait que plusieurs villes ont demandé le rétablissement de leurs évêchés. De ce nombre

sont Belley, Uzès, Saintes, Viviers, le Puy, Rhodez, Beauvais, Lisieux, Blois, etc. On se flatte que les réclamations de ces villes seront écoutées, et qu'on rétablira plusieurs des siéges qui avoient été supprimés. On reconnoît généralement que la circonscription de 1801 avoit trop restreint le nombre des diocèses, et qu'en ne mettant que soixante évêchés à la place des cent cinquante-huit qu'elle supprimoit, elle opéroit une réduction préjudiciable aux intérêts de l'Eglise. Il put y avoir quelque inconvénient à ce que les siéges soient trop multipliés; mais il y en a bien davantage à ce que les diocèses soient trop grands. Alors les évêques ne peuvent exercer la même surveillance et maintenir le même ordre dans leur clergé. Il seroit à désirer qu'il n'y eut pas en France moins de quatre-vingt-dix évêchés. Au surplùs, on peut, à cet égard, s'en rapporter pleinement aux vues sages qui animent les deux puissances, à leur égal désir pour le bien, et à leur religieux concert.

— Parmi les députations des villes qui ont eu récemment l'honneur d'être présentées au Roi, celle de Darney, département des Vosges, mérite d'être remarquée par une circonstance particulière. Cette ville étoit la patrie du savant abbé Bergier, connu par des bons ouvrages en faveur de la religion, et mort au commencement de la révolution. Le petit-neveu de cet écrivain, M. Hamart, présidoit la députation de Darney. S. M., qui ne laisse passer aucune occasion de dire des choses flatteuses, a dit à M. Hamart qu'elle n'oublieroit jamais la mémoire de son respectable oncle. On sait que M. l'abbé Bergier étoit personnellement attaché à la maison de MONSIEUR. Il étoit confesseur de ce Prince, et sa famille conserve religieusement des lettres de Louis XVIII, qui attestent la confiance qu'il avoit en l'abbé Bergier. Il y en a une entr'autres où le Prince, qui ne pouvoit aller dans le moment à Versailles, prie son confesseur, qui y demeuroit, de lui indiquer à Paris un confesseur qui put le suppléer. C'étoit, à ce qu'il paroît, au temps pascal.

— Il a été célébré des services d'expiation pour Louis XVI et son auguste famille, à Brest dans l'église de Recouvrance, à Dole, à Attichy, à l'Argentière, à Marly-le-Roi, à la Ferté-Saint-Aubin, à Lyons-la-Forêt, etc. Dans presque tous ces endroits les curés ont prononcé des discours sur l'objet de la cérémonie, et ont célébré les vertus et les malheurs des victimes illustres. Nous sommes fâchés de ne pouvoir particulariser davantage ces marques d'un zèle et d'une piété qui honorent ces pasteurs.

VERNEUIL (*département de l'Eure*). On vient de célébrer, le 3 août, un service funèbre pour M. le comte de Frotté, l'un des chefs de l'armée royale, et pour six officiers de son état-major. On sait que, victimes de la plus noire et la plus insigne trahison, ces intrépides défenseurs de la cause du Roi furent traduits dans cette ville, condamnés injustement par un conseil de guerre, et mis à mort, le 18 février 1800.

Le clergé, les autorités civiles et militaires, tous les habitans de Verneuil, et les personnes les plus marquantes des environs se sont empressées de rendre à leur mémoire cet hommage religieux, gage de leurs sentimens invariables, et de la douleur profonde que la tyrannie de Bonaparte ne permit pas de faire éclater au temps de leur mort.

Le cortége est parti de la mairie aux accens d'une musique militaire et funèbre, pour se rendre à l'église paroissiale de la Madelaine. A la tête du cortége, près de M. de Saint-Aignan, chevalier de saint Louis, maire de la ville, et de M. le vicomte de Chambray, ancien président du conseil de l'armée royale, on voyoit M. le marquis de Montmorency, que le ministre de la guerre avoit chargé, dans les premiers jours d'avril, d'une mission pour ce pays. Ce seigneur, dont on connoît le zèle pour tout ce qui intéresse la religion et le Roi, avoit fait arborer la cocarde blanche aux dragons cantonnés dans Verneuil, ainsi qu'à tous les habitans, qui se distinguèrent par leur dévouement à la cause du Roi.

Cette circonstance a rendu la cérémonie d'autant plus touchante, que M. de Frotté avoit été le frère d'armes de M. le marquis de Montmorency, ayant servi autrefois sous ses ordres en qualité de lieutenant dans le régiment de Montmorency-Laval. Le recueillement et la tristesse, peints sur tous les visages, retraçoient fidèlement la douleur qu'avoit excitée, dans les habitans de cette ville, la fin tragique de ces illustres victimes.

Aurignac (*diocèse de Toulouse*). Il a été fondé ici, il y a quatre ans, une association précieuse de dames, sous le titre de Dames du Bon Secours. Elle a pour objet le service des pauvres malades, l'instruction chrétienne de la jeunesse, et en général toutes les œuvres de charité et de miséricorde. Elle est composée de neuf membres, cinq dames et quatre sœurs. La première supérieure est Mme. la baronne de Benque, née Bernard de Marigny, et veuve. Le fondateur est M. l'abbé Desentis, qui est en même temps aumônier de l'association. M. l'archevêque, se trouvant à Aurignac en cours de visite, approuva cette société, qui a fait imprimer son réglement, et qui a déjà opéré de grands biens à Aurignac. Elle a choisi saint Vincent-de-Paul pour son patron. Elle n'en pouvoit assurément prendre un qui rappelât mieux l'influence et les effets de la charité. Elle lui a dédié une chapelle, où il a été récemment célébré un service pour Louis XVI et sa famille. Toute la ville s'y est rendue en habits de deuil. Cette association, outre l'esprit de charité qui l'anime, paroît très-zélée pour la cause du Roi, et peut être fort utile dans ce pays pour y propager l'attachement à nos Princes légitimes.

Ernée (*diocèse du Mans*). Notre ville a été une des premières à se réjouir de notre délivrance commune. Elle a fait proclamer avec appareil, dès le 11 avril, le retour des Bourbons. Le 15 juillet dernier, elle a fait célébrer un service pour Louis XVI et sa malheureuse famille. Notre curé, M. Pilier, ecclésiastique très-zélé pour la cause royale, a prononcé un discours sur l'objet

de la cérémonie. Le lendemain il y a eu un autre service pour le repos de l'ame de trente-neuf victimes de la révolution, parmi lesquelles étoit l'abbé de Couasnon, grand-vicaire de Limoges et prévôt de Saint-Jussien. Leurs corps furent jetés dans un lieu profane, d'où on les a retirés pour leur accorder les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Les bons habitans de cette ville ont vu avec intérêt ces réparations éclatantes de la barbarie et de l'impiété révolutionnaires.

Nouvelles politiques.

Paris. Dans la séance du Conseil d'Etat, du 4 août, qui se rassembloit pour la première fois, le Roi étant entré, s'est placé sur son trône, et, assis et couvert, a prononcé le discours qui suit:

« Messieurs, j'ai voulu réunir tous les membres de mon Conseil pour recevoir moi-même leur serment, et donner plus de solennité à la cérémonie religieuse qui vous attache à mon service et à celui de l'Etat.

» Redoublez donc de zèle, Messieurs, joignez vos efforts aux miens; je compte sur vos lumières et sur votre expérience pour m'aider à rendre mes peuples heureux.

» Mon chancelier va vous faire plus particulièrement connoître mes intentions ».

M. le chancelier a pris, un genou en terre, les ordres de S. M., et après s'être relevé, a, au nom du Roi, ordonné de s'asseoir : puis, s'adressant au Conseil, a dit :

« Messieurs, il est digne d'un Monarque qui veut que la justice préside à toutes ses décisions, de s'environner de conseils sages et vertueux. Il a beau réunir aux lumières les plus étendues la science si rare de faire un bon usage des connoissances acquises par le travail et la méditation, si un génie supérieur suffit pour ordonner de grandes choses, il est impossible de suffire aux détails sans conseils.

» Il faut que des hommes éclairés, et surtout des hommes vertueux, discutent et préparent toutes les matières, recueillent toutes les plaintes, examinent toutes les réclamations, soumettent à l'autorité, et lui proposent des avis parmi lesquels elle puisse choisir avec sûreté.

» La fortune des Etats, la gloire des souverains, le bonheur des peuples dépendent souvent de la sagesse des conseils. Vous êtes appelés, Messieurs, à faire aimer et respecter l'autorité du Roi, sans jamais chercher à l'étendre; à conserver sa puissance, sans travailler à l'accroître. Le Roi veut que votre expérience et vos lumières ajoutent à la force comme à la sécurité de ses ministres, en les garantissant des surprises qu'on pourroit faire à leur religion, en les éclairant sur les erreurs involontaires qui pourroient leur échapper, en préparant les lois et les réglemens dont l'exécution leur est confiée. Le but de votre institution n'est pas, et votre nom l'indique assez, de former un conseil qui prononce, mais un conseil qui dirige; vous n'êtes pas appelés à administrer, mais à éclairer l'administration. Les assemblées générales du Conseil seront par-là même assez rares, et c'est dans les comités particuliers qu'on éprouvera surtout votre salutaire influence.

» Celui de législation préparera les diverses lois civiles et criminelles dont S. M. jugera à propos de lui confier la rédaction; il examinera les bulles et les actes du saint Siége, et les actes des autres communions qui doivent être soumis à l'approbation du Roi.

» Le comité contentieux connoîtra des affaires qui étoient portées à la commission qu'il remplace, des conflits entre les autorités administratives et judiciaires, des pourvois contre les décisions des conseils de préfecture et autres administrations, dans les cas déterminés par la loi.

» Les actes interprétatifs et explicatifs des lois et des réglemens seront préparés par le comité que la matière concerne; chaque ministre y renverra les affaires qu'il trouvera utile de lui soumettre.

» Les avis de ces divers comités seront rédigés en forme de lois ou d'arrêts, mais n'en recevront le caractère que de l'approbation que S. M. leur aura donnée sur la proposition des différens ministres, qui, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, pourront seuls les rendre exécutoires par leur signature.

» Telle sera la marche provisoire des différens comités, en attendant que le travail y soit déterminé par un réglement général. C'est à ces comités que les membres du Conseil vont être distribués. Que l'amour du bien y soit leur premier guide; qu'il y marche constamment avant l'amitié,

la haine, l'intérêt personnel. N'y proposez jamais au Roi, Messieurs, que ce qui vous paroîtra juste ; que le désir même de lui plaire fasse place à celui de le servir : ne lui conseillez que ce qui peut le conduire à la seule gloire qu'il ambitionne, à celle de rendre ses peuples heureux. Donnez, enfin, par vos vertus privées, par la sagesse de votre conduite, par la modération de vos principes, une haute opinion de la capacité de vos conseils. Vous offrirez ainsi au meilleur comme au plus juste des Rois la plus forte preuve de votre attachement et de votre fidélité ; et vous verrez se fortifier chaque jour vos droits à l'estime publique, qui se mesure moins sur l'éclat que sur l'utilité des travaux ».

Ce discours terminé, M. le chancelier a repris les ordres du Roi, et a lu la formule du serment dont la teneur suit :

« Vous jurez devant Dieu de bien et fidèlement servir le » Roi en l'état et charge de conseillers d'Etat et maîtres des » requêtes ; garder ses édits et ordonnances et les réglemens » de son Conseil ; tenir secrètes et ne révéler à personne les » délibérations d'icelui et les affaires qui vous seront commu» niquées concernant son service ; avertir S. M. de tout ce » que vous connoîtrez importer son honneur, sa personne » et son service, et faire tout ce qu'un homme de bien aimant » son Roi doit faire pour la décharge de sa conscience et le » bien des affaires de S. M. ».

Tous les membres du Conseil ont répondu : *Je le jure !* S. M. s'est ensuite retirée, et a été reconduite par Mgr. le chancelier, de la même manière qu'elle avoit été reçue en entrant dans la salle du Conseil.

— Mme. la duchesse douarière d'Orléans est arrivée à Paris. S. A. occupe, comme nous l'avons dit, l'hôtel Nivernois, rue de Tournon. Elle n'est point, dit-on, fatiguée d'un si long voyage, et plusieurs personnes ont déjà été admises à lui faire leur cour.

— On écrit d'Orléans, qu'on y attend Mme. la duchesse d'Angoulême. On y a reçu la nouvelle que cette princesse y arrivera le vendredi 12 de ce mois. On fait des préparatifs pour la recevoir. Les habitans de cette ville s'en réjouissent comme d'une fête. Ils rivaliseront de zèle et de dévouement avec les habitans de Clermont, de Riom, et des autres villes de l'Auvergne et du Bourbonnois, que S. A. R. vient de visiter, et où elle a été accueillie avec le plus touchant empressement.

— Mgr. le duc de Berry, dans sa route pour l'Angleterre, a visité les villes et garnisons de la Flandre, et a été reçu par les troupes et les habitans avec de vives démonstrations de joie.

— Vers le milieu du mois d'avril dernier, la princesse Catherine de Wirtemberg, ex-reine de Westphalie, a été arrêtée et volée sur la route de Nemours, près du village de Fossard, par des hommes à cheval partis de Paris, et qui écartoient, sous plusieurs rapports, le soupçon d'un semblable dessein. On lui prit une grande partie de ses diamans : le vol fut accompagné des procédés les plus inconvenans envers une princesse malheureuse. Le gouvernement n'en fut pas plutôt informé, qu'il donna les ordres les plus sévères pour la recherche des coupables et le recouvrement des objets volés.

Après trois mois d'investigations assidues, la police a enfin découvert que les diamans avoient éte cachés dans la Seine, au bas du pont de Louis XVI, et en face du dôme des Invalides. Des plongeurs les en ont retirés le 2 du courant. On évalue à 1,800,000 fr. la valeur de ces objets.

Saint-Martin-de-Seignanx, (*département des Landes*), 25 *juillet*. Au moment où nous nous livrions aux transports de joie que nous avoit causés la présence auguste d'un Prince chéri, un accident funeste a été sur le point de changer notre ivresse en deuil, et de plonger la France dans la consternation. Ce matin, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, après avoir reçu les hommages de nos bons paysans, se rendoit à Pau. L'imprudence des postillons qui, pour éviter quelques ornières, avoient gagné les bords de la route, compromit les jours précieux de S. A R. Le terrain céda sous le poids de la voiture, qui se trouva miraculeusement suspendue sur le bords d'un précipice d'environ trente pieds de profondeur. Une partie des gardes royaux se précipita à l'instant même pour soutenir la voiture sous le penchant de l'abîme, et le reste courut à toute bride prévenir les habitans de l'accident qui venoit d'arriver. Les gardes royaux aidèrent le Prince et les seigneurs de sa suite à sortir de la voiture, qui pouvoit, malgré les moyens que l'on avoit pris, tomber d'un instant à l'autre dans ce précipice. Les habitans conduisirent quelques paires de bœufs avec le plus grand empressement, et la voiture fut remise sur le milieu de la route, sans avoir éprouvé

aucun dégât. S. A. R., sensible au zèle des gardes royaux, et à l'empressement avec lequel ils ont volé à son secours, leur en témoigna toute sa satisfaction, et fit remettre au maire de Saint-Martin-de-Seignanx une ample gratification pour être distribuée aux paysans.

Leipsick, *27 juillet*. Parmi les acclamations qui ont retenti en l'honneur de S. M. l'empereur de Russie, quelques cris de *vive le Roi de Saxe!* se sont aussi fait entendre. Les autorités supérieures n'avoient pas voulu permettre que l'on présentât à l'empereur une pièce de vers qui exprimoit les espérances des Saxons pour le rétablissement de leur ancien souverain; mais Alexandre, ayant été informé de ce fait, a voulu qu'on lui remit les vers. On ne sait encore rien de positif sur notre sort futur.

Voici un des principaux griefs que l'on cite contre le Roi de Saxe :

« Lorsque ce monarque alla en Bohême, il déclara à la cour de Vienne qu'il avoit l'intention de se réunir à elle, et d'accéder à toutes les mesures qu'elle prendroit. Le général Langenau fut envoyé pour entamer des négociations. L'Autriche le reçut avec empressement, et, pleine de confiance en la fidélité d'un prince allemand, elle lui fit connoître sans réserve tout ce que l'on avoit intention de faire : on lui apprit qu'on se préparoit à attaquer Napoléon, dans le cas où il ne se prêteroit point aux conditions qu'on lui proposeroit. Lorsque, sur l'invitation de Napoléon, le roi de Saxe fut rendu de Prague à Dresde, il lui découvrit, de son propre mouvement et sans nécessité, tout le secret de ces négociations, et en récompense de cette confidence, la Marche de Brandebourg et une partie de la Bohême lui furent assurées par un traité ». (*Gazettes allemandes.*)

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Vous avez parlé, dans un de vos numéros, du respectable évêque d'Orense, en Galice. Ce que vous en avez dit, m'a fait un sensible plaisir. J'ai particulièrement connu ce vertueux prélat. J'ai été du nombre des prêtres françois à qui il accorda si généreusement l'hospitalité pendant la révolution. Nous avons été chez lui près de deux cents, et il nous a traités avec la plus grande charité. Il est de notre devoir de publier ce bienfait et de rendre hommage à notre bienfaiteur. J'ai con-

servé une de ses lettres qui est un monument de zèle et de charité. Elle est adressée à M. l'abbé de Villeneuve, vicaire-général et doyen d'Angers. M. de Quevedo y donne de grands éloges à la constance des prêtres françois, qui ont mieux aimé souffrir les privations et l'exil, que de se soumettre à un serment que leur conscience repoussoit. Il annonce à l'abbé de Villeneuve qu'il recevra, non-seulement les douze prêtres que cet abbé lui proposoit de faire partir pour Orense, non-seulement huit autres dont il lui parloit, mais généralement tous ceux qu'il jugeroit à propos de lui envoyer, *quel qu'en fut le nombre. Nous leur rendrons avec zèle*, dit le saint évêque, *tous les devoirs de la charité. Nous regarderons comme un bonheur de pouvoir leur offrir quelques soulagemens, et de participer ainsi au mérite de leurs souffrances, puisque la paix dont nous jouissons sous un Prince pieux ne nous a pas permis de le faire d'une autre manière* Le prélat finissoit par offrir à M. de Villeneuve tous les secours qui dépendoient de lui. Sa lettre est datée du 21 octobre 1792. Ce n'étoit pas chez lui un vain compliment. Le zèle qui l'avoit dictée fut durable et les effets en furent constans. Le généreux évêque ne cessa de se regarder comme le père de tous nos exilés. Il ne prévoyoit pas alors que l'église d'Espagne auroit aussi ses jours de tribulations, et que ses prêtres seroient à leur tour bannis et emprisonnés. Un grand nombre d'entr'eux ont été amenés en France et traités avec indignité. Je souhaite que du moins ils y aient trouvé des évêques d'Orense. J'ai l'honneur d'être,

Nicard, *curé de Saint-Léonard, au diocèse de Limoges.*

Ce 15 juillet 1814.

Livre nouveau.

Encore un mot sur la liberté de la presse, par M. de Bonald; *brochure in-8°.*

En attendant que nous rendions compte de cette brochure, que nous sommes fâchés de n'avoir pas vu paroître plutôt, nous dirons qu'elle nous a paru très-propre à éclairer l'opinion publique sur une question qu'on voudroit obscurcir. Si on ne connoissoit le talent et la pénétration de l'auteur, on seroit étonné du grand nombre d'idées saines, d'aperçus justes, de traits marquans, de raisons concluantes que présente cet écrit. Il est court, mais il va au but. Il appelle à penser, et il seroit à désirer qu'il fut médité par ceux qui sont chargés en ce moment de discuter une grande question. S'il leur faut un publiciste, ils ne récuseront pas l'autorité d'un écrivain qui a fait ses preuves, et qui, généralement, voit de plus haut et plus loin que la plupart de ceux qui se parent de ce nom imposant.

Mission de la Chine.

Parmi les institutions qui font le plus d'honneur au christianisme, et qui ont fait éclater le zèle de ses ministres, celle des missions est une des plus importantes et des plus célèbres. On ne sauroit, en effet, se proposer un objet plus noble et plus utile en soi que celui de propager par tout le monde la vérité de notre doctrine et la pureté de notre morale. On ne sauroit accorder trop d'éloges au zèle apostolique de ces hommes courageux qui, bravant tous les obstacles et les dangers, vont dans les climats les plus éloignés extirper les erreurs de l'idolâtrie, et procurer de nouveaux prosélytes à Jésus-Christ et à son Eglise. Depuis long-temps on ne recevoit plus de nouvelles des missions, et nous n'avions aucune communication avec ces pays lointains On verra donc avec d'autant plus d'intérêt la lettre suivante, qui est de M. Dufresse, évêque de Tabraca et vicaire apostolique du Sut-chuen. Elle est adressée à MM. Alary et Paris, du séminaire des Missions étrangères, et peint l'état des missions dans cette partie de la Chine, et le besoin où elles se trouvent de nouveaux missionnaires pour empêcher leur total dépérissement.

Messieurs et très-chers confrères,

M. Chaumont, de qui seul nous avons reçu une lettre venant d'Europe, nous annonce la mort de M. de Bilhère. C'est une perte irréparable, et pour

nous, et pour notre œuvre. A la douleur que nous cause cette triste nouvelle, se joint une autre encore plus sensible, c'est celle d'apprendre l'état désolant où se trouvent la Religion et l'Eglise dans toute l'Europe, et surtout dans notre misérable patrie. Cela nous fait justement craindre que vous ne puissiez encore nous trouver des sujets à former pour ces missions qui, à ce défaut, tombent insensiblement en décadence. Il nous reste encore, à la vérité, quatre missionnaires européens dans cette Province; mais vieux et infirmes, ils sont presque hors d'état de rendre aucun service. M. Hamel, depuis trente ans à la tête de notre collége, est le plus foible de tous. Nous attendons avec impatience M. Fontana, qui doit arriver de Macao. Nous avions expédié au Tonquin deux courriers pour y attendre et accompagner un missionnaire franciscain, destiné à la province de Xan-xy; mais ils apprirent qu'il avoit regagné la Cochinchine, et n'apportèrent que la nouvelle affligeante de la maladie incurable dont ce missionnaire avoit été attaqué. Ces deux courriers étoient partis du Sut-chuen, le 28 septembre; ils y étoient de retour, le 28 janvier, ce chemin n'offrant ni obstacles ni dangers. De trois élèves que l'établissement avoit envoyés au Tonquin, l'un y est mort, et les autres, effrayés de cet accident, se sont empressés de retourner à leur école. Parmi tous ces malheurs, nous avons à souffrir encore ceux que nous cause le gouverneur de cette province. Il est l'ennemi déclaré de la religion.

Trois chrétiens du district de Kiû-hien ont été condamnés à un exil perpétuel en Tartarie, pour avoir refusé constamment d'abjurer la religion. Plusieurs chrétiens s'étoient adressés aux autorités de la capi-

tale pour se plaindre juridiquement des vexations qu'ils enduroient des mandarins et de leurs satellites. A leur instance, on nomma des juges pour examiner l'affaire; mais ces juges avoient juré la perte des chrétiens. Des supplices attroces les forcèrent à se démentir, et par ce moyen les accusés se trouvant justifiés, six de ces chrétiens furent envoyés en exil à Y-ly, pour y être livrés aux Eleuthes, comme esclaves; et huit autres furent exilés pour trois ans hors de la province. La capitale confirma cette sentence.

Le gouverneur tient toujours la main à l'exécution de son premier édit contre la religion, dont nous avons envoyé une traduction en Europe; mais heureusement le grand nombre des gouverneurs des villes ne s'empressent pas d'y obéir. Cela explique l'existence prolongée de notre religion dans la province; et la persévérance des chrétiens, dont les plus timides devant les tribunaux, continuent cependant à vaquer, en secret, à leurs exercices ordinaires de piété.

Les planches du Catéchisme étant usées, l'imprimeur ordinaire des missions, qui s'occupoit à en graver d'autres, fut trahi par un de ses confrères, païen lui-même. On le traduisit devant le mandarin. Les vingt-sept planches qu'il avoit déjà gravées prouvèrent son crime. Il fut arrêté; mais peu de temps après il fut renvoyé, et l'affaire n'eut pas de suites.

Un prêtre chinois, envoyé par les églises de Pékin dans le Xen-xy, pour y prêcher la foi, y a été arrêté : on ignore son sort. Cet accident, les discussions qui s'étoient malheureusement établies entre les mandarins et les chrétiens du Sut-chuen, ont déterminé l'empereur à sanctionner une loi qui condamne à l'étranglement tout européen qui prêchera et pro-

pagera la religion chrétienne dans l'étendue de l'empire. On renvoie en leur pays tous les Européens qui sont à Pékin, excepté ceux qui sont employés à l'astronomie, et auxquels on permet l'exercice secret de leur religion, sous la surveillance la plus absolue. La même loi ordonne aux Chinois chrétiens d'abjurer : on les condamne à un exil perpétuel; mais il y a lieu d'espérer que cette loi ne s'appliquera qu'aux chrétiens de Pékin. Au reste, si cette persécution nous conduisoit même au martyre, le ciel en soit béni, ce seroit assurément le meilleur sort que nous puissions attendre, et ce seroit pour notre mission le moyen le plus propre à augmenter le nombre et la ferveur des chrétiens.

Deux prêtres sont morts cette année, 1811. C'est une perte pour la mission. Cependant on y a reçu, en septembre, deux sujets envoyés par le P. Hamel, qui avoient terminé leur cours de théologie, et l'on croit pouvoir en ordonner un autre qui a déjà reçu les quatre ordres mineurs; mais quand même nous en pourrions en ordonner vingt, si les religieux européens que nous attendons n'arrivent pas, il est impossible que cette mission se soutienne. Trois confesseurs de la capitale du Yun-nân, après avoir souffert la plus cruelle persécution, ont été envoyés en exil perpétuel à Y-ly, en Tartarie. Ils ont passé par le Sut-chuen. Les ordres qui les accompagnent, et dont on doit justifier à tous les gouverneurs, annoncent qu'ils n'ont rien commis contre les lois de l'Etat; mais qu'ils sont condamnés à l'exil parce qu'ils professent la religion chrétienne, et qu'ils n'ont pas voulu l'abjurer.

Les édits du gouverneur de la province, et les

peines dont il menace, ont aisément répandu la terreur dans l'esprit des païens. Cependant le zèle et la constance de nos prêtres parviennent, de temps en temps, à en arracher quelques-uns à leur infidélité, et l'on remarque que ceux-là sont très-attachés à la religion qu'ils viennent d'embrasser. Malgré cela, le catalogue de cette année, dans tout le vicariat, porte 965 catéchumènes, 1190 adultes baptisés, et 7044 enfans d'infidèles baptisés en danger de mort. Sur ce nombre on a appris le décès de 4636 d'entr'eux.

Tel est l'abrégé des nouvelles qui concernent la religion en ce pays-ci. Je prie Dieu de seconder vos vues remplies de zèle pour le soutien de notre séminaire. Envoyez-nous, s'il est possible, des sujets pour perpétuer une œuvre si sainte et si nécessaire. Empêchons qu'elle ne tombe, et qu'une si riche moisson ne soit abandonnée. C'est le but de toutes nos prières. Ce sera aussi celui de vos soins. Dieu vous conserve long-temps,

Messieurs et très-chers confrères, votre frère,

GAB. TAU, *évêque de Tabraca, vicaire apostolique du Sut-chuen.*

En Chine, province du Sut-chuen, le 8 octobre 1811.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S., à l'occasion de la fête de saint Pierre, a fait distribuer aux cardinaux et aux prélats la médaille qu'il est d'usage de frapper pour cette solennité. On a pris pour sujet de celle de cette année, le retour du Pape. D'un côté est le portrait du saint Père, avec l'inscription : *Pius VII, Pont. Max.* De l'autre côté est

représenté saint Pierre qu'un ange tire de sa prison. Autour est cette inscription : *Renovatum prodigium* ; et au bas cette autre : *Summi Pontificis reditus, religionis triumphus, an. 1814*. Il étoit difficile, sans doute, de trouver des rapprochemens plus justes. Le prodige qui vient de s'opérer à nos yeux, mérite en effet d'être compté à côté de celui qui tira saint Pierre des fers, et l'ange du Seigneur ne se manifeste guère moins dans le dernier cas que dans le premier.

— L'archi-prêtre de Florence, M. Antonin Longo, qui avoit été nommé par Bonaparte à l'évêché de Spolète, et qui s'étoit fait donner des pouvoirs de vicaire capitulaire pour ce dernier diocèse, a publié à Florence, le 4 mai, une rétractation, dans laquelle il demande pardon d'avoir accepté une nomination de la part d'un homme qui n'avoit aucun droit de la faire, et d'avoir contrevenu au bref, du 2 décembre 1810, adressé au chapitre de Florence. Il déclare que sa conduite fut l'effet de la crainte, et témoigne beaucoup de repentir. Il regrette aussi d'avoir souscrit à une certaine adresse dont il condamne les maximes (1).

---

(1) Nous saisissons cette occasion pour réclamer contre un article d'une gazette du 9 août, qui donne, sous la rubrique de Rome, des nouvelles tout-à-fait fausses. Il y est dit, 1°. que sur six mille prêtres de l'Etat romain, huit cents refusèrent le serment ; ce qui fait entendre apparemment que les cinq mille autres l'ont prêté. Alors cette allégation est fausse. On n'avoit demandé le serment qu'aux chanoines et aux curés. Dans le premier moment, il n'y en eut que trois ou quatre qui le prêtèrent. Depuis, la crainte de la déportation et les violences employées par l'usurpateur, engagèrent quelques-uns à souscrire le serment, mais il s'en faut de beaucoup que le nombre en soit grand. 2°. La même gazette dit que le Pape, par un effet de la charité éclairée qui préside à toutes ses actions, a défendu que les prêtres qui avoient adopté d'autres principes fussent aucunement recherchés pour leurs opinions, et qu'il a déclaré ne reconnoître dans tous les membres de son clergé que les enfans d'une même famille. Nous devons dire que la défense et la déclaration ne sont pas plus vraies l'une que l'autre. Cet article de Rome a une couleur un peu parisienne. La charité qui anime le saint Père est éclairée sans doute, mais elle ne l'empêche pas de soutenir les

PARIS. S. M. vient d'adresser à MM. les grands-vicaires de Paris la lettre suivante :

« Nous vous avons mandé, dans deux circonstances mémorables, de faire rendre de solennelles actions de grâces à l'Etre suprême par qui régnent les Rois. Tous les jours les marques signalées de sa protection se manifestent, de plus en plus, en faveur de notre personne et de notre royaume. Nous nous plaisons à en attribuer la cause à la piété qui n'a cessé d'animer les Rois nos ancêtres, et particulièrement nos très-augustes et très-honorés aïeux, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, qui par leurs déclarations et lettres des 10 février 1638, 15 mai 1656, et 21 juillet 1738, ont consacré la France à perpétuité à la Mère de Dieu, comme à sa patronne spéciale. A ces causes, voulant nous conformer à de si grands exemples, et unir notre intention à celle qui leur a dicté cet acte religieux, je vous fais cette lettre pour vous dire que ma volonté est que le matin du jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez faire lecture de la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, dans votre église métropolitaine, et qu'après les

---

droits de son Siége et les règles de l'Eglise, et de maintenir l'ordre et la discipline dans le clergé. Il a ordonné à tous ceux qui avoient pris part à l'administration spirituelle ou temporelle sous le dernier gouvernement, de se rétracter. Il a prescrit à quelques ecclésiastiques dont il avoit à se plaindre, d'aller faire une retraite de plusieurs jours dans une communauté. Il a infligé même des peines un peu plus sévères à quelques autres. Nous ne croyons pas qu'il ait manqué en cela à la charité qui consiste surtout à accueillir le repentir. 3°. Enfin, le même journal dit que les troupes autrichiennes occupent encore le château Saint-Ange; ce qui n'est pas plus exact que le reste. Il n'y a plus à Rome de troupes étrangères. La garde pontificale fait seule le service. Nous sommes autorisés à publier ces détails, et nous engageons le journal, qui, comme on voit, n'a pas été heureux cette fois dans ses informations, à se tenir en garde contre son correspondant de Rome qui les lui a envoyées, ou, si elles ne viennent pas de si loin, comme cela seroit possible, à le prier d'y mettre, non pas une couleur un peu plus ultramontaine, ce qui seroit trop scandaleux, mais du moins plus d'art, de vraisemblance et d'exactitude.

(*Note du Rédacteur.*)

Vêpres du même jour, il soit fait une procession avec toute la splendeur qu'il se pourra, à laquelle assisteront les autorités civiles, judiciaires et militaires, d'après l'invitation que vous leur en ferez dans les formes actuellement en usage; ce que je veux être fait dans toutes les églises paroissiales et autres de mon royaume, ainsi qu'il est plus particulièrement expliqué dans ladite déclaration que je veux être observée exactement. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, MM. les vicaires-généraux, qu'il vous ait en sa sainte garde».

Fait à Paris, en notre château des Tuileries, le 5 août 1814.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, l'abbé DE MONTESQUIOU.

— Les déclarations de nos Rois, que S. M. cite dans cette lettre étant peu connues, et étant des monumens subsistans de leur piété et des pièces importantes pour l'histoire, nous les mettrons ici pour la satisfaction des lecteurs, qui y reconnoîtront avec plaisir le langage religieux des fils de saint Louis :

Déclaration de Louis XIII.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. Dieu, qui élève les Rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les Princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial, et de notre personne, et de notre Etat, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidens qui nous pouvoient perdre. Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la foiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes, et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne, que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal, avec autant de douceur que de justice; la rebellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat, qui n'avoit pour but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons

relevé ses autels, en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avoit ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablit en la possession de leurs Etats, dont ils avoient été dépouillés : si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées, pour en conspirer la ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations, que, comme sa Providence a fondé cet Etat, sa bonté le conserve, et sa toute-puissance le défend. Tant de grâces si évidentes font, que, pour n'en différer pas la reconnoissance, sans attendre la paix, qui nous viendra, sans doute, de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligés, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine, que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption, par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, nous consacrer à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé jusqu'à nous : et à ce Fils par sa mère élevée jusqu'à lui; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir, par ce moyen, celle de la Sainte-Trinité, par son intercession, et de toute la cour céleste, par son autorité et exemple, nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même : nous croyons que celles qui ont été dignes de les porter, les rendront hosties agréables; et c'est chose bien raisonnable, qu'ayant été médiatrices de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une si sainte conduite, et défendre, avec tant de soin, ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce, qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge, qui tiendra, entre ses bras, celle de son précieux Fils descendu de la croix; nous serons représenté aux pieds du Fils et de la mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre : Nous admonestons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que, tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe, qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales plus solennelles. Ce que nous voulons aussi

être fait en toutes les églises tant paroissiales, que celles des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales, et autres églises de leurs diocèses; entendant qu'à ladite cérémonie, les cours du parlement et autres compagnies souveraines, les principaux officiers des villes y soient présens. Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales, qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y faire ladite cérémonie; et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre; et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis; qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés : car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente-huit, et de notre règne le vingt-huit.

Signé, LOUIS.

Déclaration de Louis XIV.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT.

Le défunt Roi, notre très-honoré seigneur et père, a si heureusement éprouvé, comme il est utile à un prince chrétien, pour le gouvernement de ses peuples, de se fortifier de la grâce de Dieu, et d'en demander l'effet par les prières, qu'il n'a cessé, durant sa vie, d'implorer sa miséricorde et son secours en toutes ses entreprises, par l'intercession de sa très-sainte mère la Vierge Marie, qu'il choisit pour protectrice spéciale de son royaume, et voulut, par une déclaration solennelle, du 10 février 1638, lui consacrer sa personne, son Etat et ses sujets, et offrit ensuite, sur l'autel de l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris, sa couronne et son sceptre, ayant ordonné que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il seroit fait une commémoration d'une intention si sainte et si pieuse, en toutes les églises, tant à la grand'messe qu'aux vêpres, par une procession générale, à laquelle sont invités et doivent se trouver et assister les compagnies souveraines et les principaux officiers des villes. Ce qui a été pratiqué avec tant de zèle, et la gloire en est retournée à Dieu, et toutes sortes de prospérités et avantages sur notre royaume, dont l'énumération est réservée à l'histoire, qui sera pleine des prodiges et succès miraculeux qui ont abattu l'orgueil de nos ennemis; et comme la reine régente, notre très-honorée dame et mère, qui a pour patronne sainte Anne, mère de Notre-Dame, a toujours eu pour elle des sentimens très-particuliers de vénération, et qu'elle nous a aussi donné les mêmes impressions de dévotion, qui seront accrues avec notre âge, nous ne pouvons pas davantage différer

de renouveler de semblables vœux à l'honneur de la très-sainte Vierge, à l'intercession de laquelle nous croyons être redevables des faveurs et bénédictions du ciel, lesquelles ont continué en tous les événemens considérables de notre règne, par plusieurs batailles gagnées sur nos ennemis, qui nous ont produit ensuite les conquêtes de plusieurs de leurs villes les plus importantes, tant en Flandre qu'en Allemagne, et Italie; et même nous avons depuis peu remarqué une protection plus spéciale de cette Reine des Anges, en ce que tous les orages qui se sont élevés depuis deux ans au dedans de ce royaume, et qui sembloient le menacer d'une subversion, ont été appaisés et dissipés avec tant de promptitude et de bonheur, qu'aujourd'hui le calme est établi dans toutes nos provinces, et de toutes parts on est venu nous rendre toutes les protestations de respect, d'obéissance et de fidélité, si bien que nous avons lumière des faveurs célestes que nous avons reçues en tant d'occasions. Nous voulons témoigner les mêmes reconnoissances et faire pareilles soumissions de nous et de notre couronne à la sainte Vierge, espérant de jouir long-temps des effets d'une si forte protection, pour laquelle mériter, nous avons, en présence de ladite dame reine et régente, notre très-honorée dame et mère, confirmé et confirmons par ces présentes, signées de notre main, l'observation des mêmes suffrages, processions et solennités ci-devant ordonnés au jour et fête de l'Assomption, par lesdites lettres patentes en forme de déclaration, ledit jour 10 février 1638, ci-attachées sous le contre-scel de notre chancellerie : promettons, de cœur et d'affection, d'y assister annuellement en personne, autant qu'il nous sera possible, pour y rendre nos actions de grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, et afin de faire concourir les prières de nos peuples avec nos bonnes intentions. Nous exhortons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui mandons de continuer à faire la commémoration de la précédente déclaration et de la présente, à la grand'messe, qui se dira en son église métropolitaine; et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait la procession, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville; et que pareilles choses soient faites en toutes les églises paroissiales et en celles des monastères de sa juridiction. Exhortons aussi, et néanmoins enjoignons à tous les archevêques et évêques de notre royaume, de faire célébrer les mêmes solennités en leurs églises épiscopales, et en toutes les autres de leur diocèse. Sont et seront invités les compagnies souveraines et officiers principaux des villes à faire admonéter un chacun d'avoir une dévotion particulière à la Vierge; d'implorer en ce jour sa protection, et redoubler l'ardeur de leurs prières pour implorer par celle de son Fils, notre rédempteur, la paix que nous souhaitons avec passion de procurer à nos peuples, pour lesquels avons tant d'amour, que nous voyons avec sentiment de douleur leurs souffrances, et réclamons en toute humilité la puissance et la bonté de Dieu, qui seul nous peut donner les moyens de les soulager.

Mandons et ordonnons à tous nos autres officiers, justiciers et sujets, ainsi qu'à chacun d'eux il appartiendra, de faire observer le contenu en ces présentes, et y tenir soigneusement la main . car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous y avons fait mettre notre scel;

et voulons qu'aux copies duement collationnées foi soit ajoutée comme à l'original.

Donné à Dijon, le 25 mai 1650.

Signé, LOUIS.

Lettre de Louis XV.

De par le Roi.

Comme le premier et le plus essentiel devoir des souverains est de faire régner, dans leurs Etats, l'Etre suprême, par qui règnent tous les Rois de la terre, ils ne peuvent donner des marques trop publiques et trop éclatantes de leur parfaite soumission à la divine majesté; et comme c'est d'elle seule qu'ils tiennent toute leur autorité, ils ne doivent pas se contenter des hommages qu'ils lui rendent en personne; ils doivent encore encourager leurs sujets à concourir avec eux, pour lui marquer leur reconnoissance des bienfaits continuels qu'ils reçoivent de sa bonté. Pénétré de ces principes, nous n'avons rien eu plus à cœur, depuis notre avénement à la couronne, que de maintenir, dans toute leur étendue, les établissemens formés par la piété de nos ancêtres. Il n'en est guère de plus respectable, que le vœu solennel de Louis XIII, de glorieuse mémoire. Ce Prince, rempli des sentimens de la plus solide dévotion, avoit éprouvé tant de fois les secours visibles du ciel, soit dans le temps que son royaume fut agité par les troubles que l'hérésie entraîne nécessairement avec elle, soit dans les guerres suscitées par la jalousie de ses voisins, qu'il crut ne pouvoir donner un témoignage plus authentique de sa reconnoissance et de sa dévotion pour la très-sainte Vierge, qu'en mettant son royaume sous sa protection. Louis XIV, de glorieuse mémoire, notre très-honoré seigneur et bisaïeul, a suivi les mêmes principes, et a ressenti, pendant tout le cours de son règne, des effets signalés de cette puissante protection; et comme nous ne pouvons suivre de plus grands exemples, que ceux de ces deux augustes prédécesseurs, nous voulons que, cette année, qui est la centenaire depuis que notre royaume reconnoît la mère de Dieu pour sa patronne spéciale, soit en même temps l'époque du renouvellement, que nous faisons, de ce même établissement. C'est pourquoi je vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est que, le matin du dimanche qui précédera le 15 août prochain, jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez faire commémoration de la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, dans votre église métropolitaine et autres de votre diocèse, et qu'après les vêpres du jour de l'Assomption, il soit fait une procession avec toute la splendeur qu'il se pourra, à laquelle assisteront toutes les compagnies supérieures et tous les corps de ville, avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales; ce que je veux être faits en toutes les églises, tant paroissiales que des monastères des villes, bourgs et villages de mon royaume, ainsi qu'il est plus particulièrement expliqué dans ladite déclaration, que je veux être observée exactement.

A Compiègne, le 21 juillet 1738.

Nota. La lettre aux cours souveraines, au corps-de-ville, et au gouverneur de Paris, est absolument la même, excepté depuis les mots : *C'est pourquoi*. Et alors elle poursuit ainsi :

C'est pourquoi nous écrivons aux archevêques et évêques de notre royaume de faire faire la procession accoutumée, avec toute la splendeur qu'il se pourra, dans toutes les églises de leurs diocèses, et vous faisons cette lettre, pour vous mander et ordonner d'assister en corps et en robes de cérémonie, à celle qui sera faite dans l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris, et de tenir la main à ce que notre intention sur cela soit remplie.

A Compiègne, le 1er. août 1738.

— En conséquence de la lettre de S. M. et des ordonnances de nos Rois, MM. les vicaires-généraux du diocèse de Paris ont ordonné ce qui suit, par leur Mandement (1) du 10 août :

1°. Le jour de la fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge, la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, sera lue en chaire dans l'église métropolitaine, immédiatement après la première grand'messe; 2°. la procession de la métropole et celles des paroisses, se feront après Vêpres, hors de l'enceinte des églises, suivant l'ancien usage; 3°. On chantera le répons *Felix es*, les Litanies de la sainte Vierge à la procession, après laquelle on chantera l'antienne *Sub tuum præsidium*, suivie du verset *Ora pro nobis*, et de l'oraison *Protege*; ensuite le Psaume *Exaudiat*, le verset *Deus, judicium*, etc., et l'oraison, *Deus regum*.

— Mercredi dernier, 10 août, M. l'abbé Frayssinous a prononcé un discours dans la chapelle de l'Ecole normale. Son excellence le grand-maître de l'Université étoit présent. Le haut de l'église étoit occupé par le séminaire, et le bas par les élèves de l'Ecole normale. L'orateur a pris pour texte ces paroles de Moïse : *Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est*; paroles qu'il a merveilleusement appliquées aux heureux événemens que la droite du Très-Haut vient d'o-

(1) On le trouve, à Paris, chez Adrien Le Clere, imprimeur de l'Archevêché, quai des Augustins, n°. 35; prix, 50 c.

pérer en faveur de notre France. L'exorde, qui a roulé tout entier sur cette grande pensée, étoit du ton le plus noble, et s'élevoit sans effort à la hauteur du sujet. On l'écoutoit avec une attention profonde, et la joie s'est peinte sur tous les visages, quand M. Frayssinoux a annoncé qu'enfin il reprendroit le cours de ses conférences.

L'orateur s'est attaché à démontrer qu'il falloit chercher l'ordre social dans la morale, et la morale dans les principes religieux. Il a établi avec une grande force de logique, embellie de tous les charmes d'une diction élégante et pure, qu'il ne pouvoit y avoir de mœurs sans religion; que la foi en un Dieu créateur, conservateur, législateur et juge suprême, étoit le seul frein du vice, comme le plus puissant mobile des vertus. L'expérience de notre malheureuse révolution lui a fourni des preuves victorieuses, et des réflexions d'une sagesse profonde. Plusieurs fois il a été interrompu par le murmure des applaudissemens de l'auditoire. M. le grand-maître n'a pu s'empêcher de donner, à divers reprises, des signes de son approbation; et les élèves, attentifs à lire dans ses yeux le jugement qu'ils devoient porter eux-mêmes, ont partagé ces émotions touchantes.

Ensuite l'orateur a passé en revue tous les motifs humains qui pouvoient entretenir l'ordre moral dans une nation, et il en a montré l'insuffisance, sans le secours des motifs religieux, de l'existence d'un Dieu et d'un avenir. Il a fait voir que le frein imposé aux passions devoit être constant et universel; que, par conséquent, l'amour de la gloire étoit une digue impuissante, puisque ce sentiment n'est pas fait pour tous les hommes, ni pour toutes les circonstances; que la probité, l'intérêt, le désir de l'immortalité, n'étoit pas plus efficace, puisqu'il se trouve dans la vie tant de circonstances délicates où l'intérêt ne peut se concilier avec la probité, puisque l'intérêt de l'homme n'est pas toujours l'intérêt de la vertu, puisque le désir de l'immortalité n'est que le désir d'un petit nombre d'hommes, qui, après tout,

ne rougiront pas de commettre le crime, quand ils ne craindront pas de flétrir leur mémoire.

De là il a passé à la nécessité d'une religion, et il a réfuté avec force cette fausse idée si accréditée, que la religion n'est bonne que pour le peuple, 1°. parce que les grands, les magistrats ont autant et plus besoin de la religion que le peuple, puisqu'ils ont plus d'autorité; 2°. parce que le peuple, qui a aussi son orgueil, secouera le joug de la religion, si on la lui renvoie comme une chose vile et méprisable, et que ce joug salutaire une fois brisé, le peuple se révoltera contre ses maîtres, et finira par se déchirer lui-même.

La péroraison a paru belle et touchante. L'orateur a invité les élèves à se presser autour des autels et du trône; il est remonté jusqu'à la tige de l'auguste maison qui nous gouverne; il a fait sentir qu'à la France seule appartenoit cette singularité de gloire, d'avoir eu pour Rois, pendant huit siècles, des Princes d'une même famille, presque tous bons, généreux et vaillans. Il a parlé de François Ier., père des lettres; de Louis XIV, qui a donné son nom à son siècle; de l'illustre élève de Fénélon; enfin il est arrivé à Louis XVI, qu'il n'a pas nommé; mais dont chacun s'est rappelé avec émotion les malheurs et les vertus. Plusieurs n'ont pu même retenir leurs larmes. L'orateur chrétien a parlé ensuite de Louis XVIII, et prenant un ton de dignité qui convenoit à son âge et à son ministère, il a dit à peu près ces paroles : Nous autres vieux François, nous aimons le Roi, non-seulement par devoir, mais encore par sentiment; cet amour nous l'avons sucé avec le lait maternel; il coule dans nos veines avec notre sang. Pour vous, jeunes François, vous ne le connoissez encore que par la voix publique; mais nous vous apprendrons à l'aimer. Il a fini par la paraphrase de ce verset : *Domine, salvum fac regem.*

Après ce discours, on a chanté le *Laudate, Dominum;* puis le *Salvum fac,* avec un vif enthousiasme.

Le tout a été terminé par deux oraisons, l'une pour la propagation de la religion, l'autre pour le Roi.

Nouvelles politiques.

Paris. Mercredi, 10 août, S. M. est allée se promener à Versailles.

— Monsieur doit assister le jour de la fête à la procession de Notre-Dame.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé, le 3 de ce mois, à Limoges, et en est parti, le 5, pour Châteauroux. S. A. R. a été reçue dans cette ville avec les témoignages d'allégresse, d'amour et de respect qui l'accompagnent sur toute sa route.

— Madame la duchesse d'Angoulême est partie de Vichy, le 5, pour Lyon, après avoir laissé dans ce lieu les traces de ses bienfaits, et avoir gravé dans les cœurs de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, l'amour et la vénération pour sa personne et ses vertus.

Le voyage de cette princesse à Orléans avoit été annoncé officiellement dans cette ville. Il paroît avoir été contremandé.

P. S. Le jeudi 11 août, dans la séance de la Chambre des Députés, M. l'abbé de Montesquiou est monté à la tribune, et a répondu aux objections et observations qu'on avoit faites sur le projet de loi. Son discours sage, mesuré, mais surtout précis et solide, a paru faire impression sur la Chambre, et après une discussion assez longue, dans laquelle M. Raynouard, rapporteur de la commission, a encore soutenu son opinion, après une réplique du ministre, on est allé aux voix sur le projet de loi, tel que l'avoit proposé le Roi. La Chambre a adopté ce projet, à la majorité de 137 voix contre 80.

Éloge historique de Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, née à Versailles, le 23 septembre 1759, et morte à Naples, le 7 mars 1802 (1).

Dans quelque rang que nous place la Providence, la vertu est toujours belle et attrayante par elle-même; mais elle acquiert plus de lustre encore, lorsque, surmontant tous les dangers qui la menacent, elle sait résister à la séduction si puissante de la fortune et de la grandeur. Etre humble au milieu du faste des cours et jusque sur le trône; s'interdire les plaisirs même les plus permis quand tout nous y sollicite, et porter toutes les vertus au plus haut degré quand tout autour de nous inspire la mollesse et le relâchement, c'est ce qui ne fut jamais donné qu'à un bien petit nombre d'ames privilégiées, et c'est où parvint Mme. Marie-Clotilde de France, que le ciel se plut à former pour l'édification des chrétiens et pour sa gloire.

Marie-Clotilde étoit fille de ce vertueux Dauphin, dont la mémoire est toujours chère aux amis de la religion, et dont la mort prématurée excita tant de regrets. Elle étoit par conséquent sœur de l'auguste et malheureux Roi dont nous ne nous rappelons le souvenir qu'avec le sentiment le plus douloureux. Elle étoit sœur de cette vertueuse Elisabeth, si intéressante par son dévouement, son courage et son affreuse destinée. Enfin elle étoit sœur des deux princes que le ciel vient de rendre à nos vœux. C'est sans doute

(1) 1 vol. in-12.

un spectacle consolant pour les amis du trône que la réunion de tant de beaux exemples de vertu dans une famille à laquelle ils sont dévoués. Ils ne peuvent qu'être touchés de voir la religion nous proposer des modèles dans la maison de nos rois, et ils accueilleront avec plaisir l'abrégé que nous leur annonçons de la vie d'une princesse, issue d'un sang qui leur est cher.

Mme. Clotilde annonça de bonne heure des dispositions pour la vertu. Dès son enfance, sa soumission, sa douceur, sa piété se firent remarquer, et méritèrent les éloges de sa sage gouvernante, la comtesse de Marsan. La sérénité de ses principes et la pureté de son cœur la portoient au recueillement, et lui faisoient désirer de suivre l'exemple de Mme. Louise, et d'embrasser, comme elle, la vie religieuse; mais des raisons d'Etat en décidèrent autrement. Louis XVI avoit donné sa main au prince du Piémont, fils d'Amédée III : Clotilde obéit, et le mariage fut célébré à Versailles, le 27 août 1775; la princesse approchoit alors de seize ans. En se séparant de ce qu'elle avoit de plus cher sur la terre, Clotilde alla offrir dans une cour des plus brillantes l'image de toutes les vertus. Elles lui gagnèrent bientôt, avec l'admiration de ses peuples, l'estime et l'amour de son époux, et de ses augustes parens. Occupée de ses devoirs d'épouse et de fille, les malheurs de la religion et de sa patrie ne la laissèrent pas long-temps jouir de tant de bonheur. Son cœur étoit réservé à la plus dure épreuve. L'exil de ses frères, la funeste catastrophe du chef de sa maison, et le martyr de la compagne de son enfance, le brisèrent douloureusement.

La mort d'Amédée III la fit monter sur le trône, où ses vertus brillèrent d'un nouvel éclat. Toujours humble, pieuse et modeste, elle garda, autant que ce

rang le lui permit, une extrême simplicité dans ses habillemens, jusqu'à ce que, en 1794, elle obtint de son royal époux la permission de ne porter dans la suite qu'un habit de laine bleue; couleur qui rappeloit sa dévotion pour la sainte Vierge. Elle étoit de toutes les associations pieuses des dames de Turin. Elle protégea particulièrement la confrérie dite de Saint-Louis, et institua celle du Cœur Sacré de Jésus. Clotilde avoit une grande dévotion pour le Saint-Sacrement, et, d'après la permission de son directeur, elle approchoit de la sainte table trois fois, au moins, par semaine. Dans plusieurs occasions ses dames la surprirent dans sa chambre, prosternée sur le sol, les mains en croix, absorbée dans la méditation ou la prière. Certains sentimens involontaires de douleur qu'on remarquoit dans son visage, ne laissoient pas lieu à douter que son corps ne fut entouré de cilices. Cependant sa vertu n'étoit point farouche, ni sa piété purement contemplative. Affable avec tout le monde, elle savoit remplir ces devoirs que lui imposoit sa qualité de reine. Ses bienfaits alloient chercher partout les infortunés, et son principal soin étoit de prévenir par ses dons ces crimes où l'indigence ne conduit que trop souvent. Lorsque les malheurs de ses Etats la forçant à une stricte économie, vinrent mettre une borne à ses largesses, elle soulageoit l'infortune par le produit du travail de ses mains. Mais l'anarchie qui ravageoit toute l'Europe, l'exila d'un pays dont, pendant 25 ans, elle avoit fait le bonheur, et la chassa d'un trône que ses vertus seules lui auroient mérité. Abandonnée de tout le monde, et n'ayant de sa nombreuse suite qu'une seule dame pour compagne, elle donna encore à son époux l'exemple de la résignation et de la patience.

En passant à Livourne pour aller en Sardaigne, elle eut la satisfaction de visiter le vénérable Pontife Pie VI, retiré dans la Chartreuse de Florence; et quelque temps après elle eut plusieurs conférences avec Pie VII, son digne successeur. Retournée de Sardaigne en Italie, elle y mérita la vénération de tous les peuples, particulièrement de ceux de Florence, Rome, Naples, qui purent l'admirer de plus près. En tout temps, en tout lieu sa conduite fut toujours la même; et son amour pour le prochain, sa piété, sa résignation ne se démentirent jamais. Clotilde avoit appris de bonne heure à mépriser le néant des grandeurs humaines : tous ses vœux, tous ses désirs avoient le ciel pour objet; et Dieu daigna y appeler sa fidèle servante. Sa maladie ne fut pas longue, mais douloureuse : au milieu de ses souffrances, elle se rappeloit celles de notre divin Sauveur, et disoit au Père Mariano, son confesseur : « Mon Père! notre Seigneur me fait part de sa couronne d'épines.... Combien est grand mon bonheur!.... ». Elle mourut de la mort des justes, à quatre heures et demie après midi, le 7 mars 1802, à l'âge de quarante-deux ans cinq mois et quinze jours.

A peine sa mort fut connue à Naples, que des personnes de tous les rangs accoururent en foule aux portes du palais du Roi, et demandoient avec instance quelques morceaux des vêtemens de celle qu'ils proclamoient déjà pour sainte. Ils les conservèrent comme de précieuses reliques. Enfin, accédant aux vœux de toute l'Italie, et à sa propre conviction, Pie VII la déclara *vénérable*, par un décret du 10 avril 1808.

Tel est l'abrégé de l'*Eloge historique* de la vertueuse reine. Il est écrit avec simplicité, et par-là

même il semble inspirer plus de confiance. Les amis de la religion, les bons François sauront gré à l'auteur d'avoir fait connoître cette estimable et pieuse princesse, qui but aussi dans la coupe des afflictions de son auguste famille, mais à laquelle on ne ravira plus la couronne qu'elle s'est acquise. La France et nos Rois ont une protectrice de plus, et peut-être que c'est aussi à ses prières qu'il faut attribuer la cessation de nos calamités communes. B.....s.

Tradition de l'Eglise sur l'institution des Evêques; par l'auteur des Réflexions sur l'état de l'Eglise (1).

Nous ne pouvons rendre aujourd'hui qu'un compte succinct de cet ouvrage, qui ne vient que d'être publié. On sentira aisément l'importance du sujet qui y est traité, si l'on veut se rappeler que l'institution des évêques fut un des motifs de la longue persécution exercée par l'ancien gouvernement contre le chef de l'Eglise. Bonaparte, accoutumé à faire tout plier sous ses volontés, prétendit asservir la religion même à ses caprices. Il résolut de changer l'ordre de transmission légitime de la mission spirituelle, et crut s'assurer, par la terreur et la corruption, assez d'influence sur les évêques, pour les déterminer à seconder ses desseins. Le résultat du concile national de 1811, montra qu'il s'étoit trompé. Mais en se déclarant incompétent pour opérer les changemens qu'on demandoit de lui, le concile ne porta aucun jugement sur le fond

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 16 fr. 50 c., et franc de port, 21 fr. A Liége, chez Lemarié et Duvivier, imprimeurs-libraires; et se trouve à Paris, à la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

de la question qu'on lui avoit soumise; et comme l'expérience a prouvé que cette question est de nature à se renouveler plus d'une fois, il étoit éminemment utile qu'elle fût enfin complètement approfondie; c'est ce qu'on a essayé de faire dans l'ouvrage que nous annonçons. Nous laisserons l'auteur en exposer lui-même l'objet et le plan.

« Personne n'ignore qu'une église particulière,
» n'ayant pas le pouvoir de changer la discipline gé-
» nérale, ni de s'y soustraire, elle ne sauroit ôter au
» Pape le droit d'instituer les évêques qu'il possède
» depuis plusieurs siècles. Mais l'Eglise entière le
» pourroit-elle? Voilà ce que nous examinons; et nous
» prouvons, ce nous semble, jusqu'à la démonstra-
» tion, que le droit dont il s'agit appartient essen-
» tiellement aux successeurs de saint Pierre, et qu'il
» faudroit, pour les en dépouiller, détruire leur pri-
» mauté même....

» Quant à la distribution des matières, voici l'ordre
» qu'on a suivi.

» La première partie commence par une histoire
» abrégée de l'établissement des patriarcats. On fait
» voir qu'ils ont été tous institués par l'autorité de
» saint Pierre, et que leurs priviléges, parmi les-
» quels il faut compter le pouvoir de confirmer les
» évêques, n'étoient qu'une émanation de la primauté
» du Siége apostolique. On montre ensuite que les pa-
» triarches eux-mêmes ont toujours été confirmés par
» les Pontifes romains, à qui l'église grecque, de-
» puis son origine jusqu'au schisme qui la sépara de
» l'unité catholique, n'a pas cessé d'attribuer un droit
» suprême et inaliénable sur les ordinations.

» La seconde et la troisième partie sont consacrées
» à prouver, que la doctrine de l'église d'Occident

» n'étoit pas différente sur ce point de celle de l'église » Orientale. On explique en quel sens le Pape peut » être appelé patriarche d'Occident, expression dont » quelques-uns ont abusé pour tâcher d'ébranler les » droits du souverain Pontife sur l'Eglise universelle. » Après avoir répondu aux objections qu'on tire du » sixième canon de Nicée, et fixé le vrai sens de ce » canon, on démontre que les métropolitains n'a- » voient d'autre autorité que celles qu'ils tenoient du » saint Siége, qui les avoit établis, et dont ils étoient, » à proprement parler, les vicaires; d'où il suit que, » plus on relève et plus on étend leurs droits, plus » aussi on étend et on relève ceux de la chaire sur- » éminente qui les leur avoit conférés. Si on nie cette » origine du pouvoir des métropolitains, on est ac- » cablé sous une multitude presqu'infinie de témoi- » gnages qui se succèdent sans interruption de siècle » en siècle : si on l'avoue, il faut, reconnoître que » les Papes possédoient essentiellement les droits » qu'ils communiquoient à d'autres évêques; à moins » qu'affectant de ne voir dans cet acte qu'une pré- » tention abusive, on ne se laisse emporter jusqu'à » cet excès d'en nier la légitimité, ce qui forceroit » de soutenir que l'église d'Occident, depuis le IV[e]. » siècle, n'a eu que de faux pasteurs; proposition si » évidemment impie qu'elle se détruit de soi-même; » l'énoncer, c'est la réfuter.

» L'histoire des conciles de Constance et de Bâle, » de la pragmatique sanction et du concile de Trente, » prouve qu'en France même on n'a jamais mis en » question le droit des Pontifes romains sur la con- » firmation des évêques; droit que l'Eglise gallicane, » fidèle aux principes qu'elle avoit hérités de ses » saints fondateurs, s'est plue à proclamer, jusque

» dans ces derniers temps, avec une fermeté et une » constance aussi honorable pour elle, que désespé- » rante pour les novateurs ».

Nous nous proposons de rendre un compte plus détaillé de cet ouvrage, qui nous semble propre à intéresser tous les amis de la religion, tant par le fond du sujet, que par la manière dont il est traité. L'auteur prouve, dans l'Introduction, que le dogme révolutionnaire de la souveraineté du peuple, dogme funeste qui a fait couler tant de sang, et dont l'unique effet a été de nous conduire par l'anarchie à la tyrannie la plus horrible qui ait jamais pesé sur aucun peuple, a été inventé, au XIVe. siècle, par des docteurs qui s'en servoient pour combattre la monarchie spirituelle du Pape. D'où il résulte, que les Princes ont autant d'intérêt que les Pontifes à proscrire les doctrines schismatiques, qui, en détruisant l'unité, ne tendent pas moins à renverser le gouvernement de l'Etat, que le gouvernement de l'Eglise; avec cette différence, néanmoins, que l'Eglise toujours attaquée est certaine de triompher toujours; tandis que le salut de l'Etat, abandonné au hasard des chances humaines, repose presque uniquement sur la sagesse de ceux qui le régissent. Cette réflexion, qui a pu être quelquefois si effrayante, est aujourd'hui pour nous, grâce au caractère du monarque que la Providence nous a rendu, le motif même de notre confiance, et le gage le plus assuré de notre bonheur dans l'avenir.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. La fête de l'Assomption a été célébrée dans la Métropole avec toute la pompe que méritoit une si grande solennité. Dès midi la place du parvis Notre-Dame et les avenues de la basilique étoient couvertes de troupes.

MM. les gardes du corps du Roi et de Monsieur occupèrent les postes de l'intérieur de l'église. A trois heures, on commença nones. Peu après, arrivèrent LL. AA. RR. Monsieur, M. le duc d'Angoulême et Madame : après avoir fait leur prière à genoux, ils se placèrent sur des stalles à côté du trône, que l'on avoit recouvert de velours cramoisi semé de fleurs de lis. On entonna les vêpres. LL. AA. suivoient avec une religieuse attention, les prières de l'Eglise. M. l'abbé de Latil, aumônier de Monsieur, lui présenta son livre. Un clergé nombreux remplissoit le sanctuaire. On y voyoit dix évêques, l'abbé de la Trappe et beaucoup d'ecclésiastiques en manteau long. Dans les stalles, la Cour de cassation, la Cour royale, la Cour des comptes, l'Université, les maires, etc. Dans le milieu du chœur, des officiers supérieurs et les personnes de la maison des Princes. Après les vêpres, on commença la procession hors de l'église, conformément au vœu de Louis XIII et aux ordonnances de ses successeurs. Les deux Princes et la Princesse l'ont suivie à pied pendant tout le trajet. On remarquoit sur leurs figures l'esprit de piété qui les animoit. Ils donnoient l'exemple du recueillement. Nous devons dire que cet exemple a été imité; que la procession s'est faite avec beaucoup d'ordre, et que chacun s'y tenoit dans la posture la plus convenable. MM. les gardes du corps étoient dans l'attitude la plus respectueuse. Le peuple même sembloit se conformer à l'esprit de ses Princes, et profiter de la grande leçon qu'ils lui donnoient en ce moment. En rentrant, le célébrant a donné la bénédiction du Saint-Sacrement; après quoi les Princes sont retournés aux Tuileries, vers six heures.

— La procession s'est faite également dans les paroisses de Paris, sinon avec la même pompe, au moins avec édification. Beaucoup de fidèles suivoient la procession en récitant des prières, et sembloient se mettre eux et le royaume sous la protection de la reine du ciel.

— A la chapelle du Roi, il y a eu grand office. M. l'évêque de Troyes, d'après le choix de S. M., a

célébré pontificalement, le matin et le soir. Après vêpres, la musique a chanté les litanies de la sainte Vierge, et il y a eu bénédiction du Saint-Sacrement.

— Mme. la duchesse d'Orléans, qui demeure sur la paroisse Saint-Sulpice, a assisté le jour de la fête et le dimanche précédent, à la grand'messe dans cette église. S. A. s'étoit placée dans la chapelle Saint-Denis. Ceux qui ont connu la piété de M. le duc de Penthièvre, aiment à retrouver la même vertu dans son auguste fille, en qui tant de malheurs et de chagrins n'ont point altéré cet air de dignité et de bonté propres aux Bourbons.

— M. l'abbé Carron fut déporté au mois de septembre 1792, et jeté, ainsi que ses compagnons d'infortune, sur les côtes de Jersey. Cette île servoit alors d'asile à une multitude de familles françoises émigrées, presque toutes réduites à l'indigence. M. l'abbé Carron conçut le désir de venir à leur secours, et sans nulle ressource personnelle, mais à l'aide de la confiance qu'il avoit su inspirer, il parvint à offrir, 1°. un oratoire à la piété des fidèles; 2°. une bibliothèque choisie aux ecclésiastique; 3°. des ressources aux malades, qui dans la pharmacie qu'il établit, trouvoient remèdes, linges et bouillons. Deux écoles furent en même temps ouvertes aux jeunes François des deux sexes, auxquels l'honorable pénurie de leurs parens ne permettoit pas de donner une éducation convenable à leur rang et à leur situation actuelle. En 1796, le gouvernement britannique ayant jugé à propos de faire transférer les émigrés de Jersey en Angleterre, l'abbé Carron les y suivit. Là trouvant des ressources plus abondantes, il entretint une chapelle au centre de la Métropole, en construisit une autre à Sommerstown, village voisin de Londres; créa deux nouvelles écoles, dans lesquelles les François et les Anglois de la dernière classe étoient instruits et élevés conformément à leur état. Ces deux écoles, également pour les deux sexes, n'avoient rien de commun avec celles déjà établies pour les enfans nobles. Dans un séminaire, formé par ses soins, vingt jeunes gens continuoient leurs études

ecclésiastiques, et se préparoient à entrer dans le sanctuaire. A peu de distance, quarante prêtres, âgés ou infirmes, vivoient réunis, et vingt femmes malades recevoient tous les secours que leur situation exigeoit. Outre ces deux hospices, établis et dirigés par l'abbé Carron, il avoit encore formé une association de dames pieuses, qui se consacroient au soulagement de ceux de nos compatriotes, qui, par leur non-admission aux secours du gouvernement, n'avoient pas de droits aux hospices, et ne pouvoient obtenir leurs remèdes des pharmacies que le comité anglois avoit établies, et qu'il avoit placées sous la direction de l'abbé Carron. Cette dernière institution, connue sous le nom de la *Providence*, fournissoit remèdes, vin, linge, habits en tout genre à nos infortunés compatriotes, et deux fois par semaine une soupe économique leur étoit distribuée, ainsi que le charbon qu'ils ne pouvoient se procurer en hiver. L'abbé Carron, obligé de détruire des établissemens si précieux, et le cœur plein de la reconnoissance qu'il doit, à tant de titres, aux nobles et généreux habitans de la Grande-Bretagne, leur a adressé des adieux pleins de sensibilité, qui ont été reçus avec une touchante bienveillance.

D. E. L., *témoin de ces divers établissemens.*

VERSAILLES. En parlant de la nomination de M. Grandjean à la cure de Saint-Louis, on n'a dit qu'un mot de son prédécesseur, qui méritoit cependant quelque chose de plus. M. l'abbé Sortais, qui a été enlevé, le 12 juin dernier, n'avoit que 45 ans, et étoit curé de Saint-Louis depuis peu d'années. Mais il s'y étoit concilié l'estime par les vertus de son état. Il avoit une affection particulière pour les pauvres, et consacroit ses revenus à les soulager. Les pauvres honteux surtout étoient l'objet de ses soins. Il ne visitoit les riches que pour leur bien spirituel, ou pour le bien temporel des indigens. On ne doute point que son zèle et ses travaux n'aient abrégé ses jours, malgré les remontrances de ses amis qui l'engageoient à se modérer. M. l'évêque lui a payé un juste

tribut d'éloges dans le discours d'installation de M. Grandjean; et ce dernier, dans sa réponse, s'est proposé de marcher sur les traces de son prédécesseur. Ce que nous savons déjà de ses talens et de son zèle, nous donne, à cet égard, les plus grandes espérances. Les paroissiens de Saint-Louis font élever un tombeau en marbre au lieu où a été déposé le corps de M. Sortais, et un d'eux, M. Ducis, lui a composé une épitaphe honorable. M. Louis-Jean-Simon Sortais étoit né à Nogent-le-Rotrou.

MONTPELLIER. On a répandu ici avec affectation une adresse au Roi par *quelques prêtres unis avec ceux du clergé fidèle de Montpellier.* Tel est le titre assez obscur de cette brochure qui, en général, n'est pas fort claire. L'auteur ou les auteurs de cette pièce se piquent d'être fidèles au ROI, mais ils ne le sont guère à la langue; ce qui est à la vérité moins important. Ils s'appellent eux-mêmes *purs. Oui, nous les sommes*, s'écrient-ils. *Les sommes* est un peu dur à entendre. D'autres expressions tout aussi peu correctes sont semées dans ce singulier écrit, *le béguinisme, les perfides criars de la poule au pot*, etc. Les tournures en sont bizarres, entortillées, quelquefois risibles. Mais ce qui est fort clair, c'est l'esprit qui a dicté cette brochure. Ce n'est pas assurément un esprit de prudence et de concorde. On y déclame contre tous ceux qui ont occupé des places sous le dernier gouvernement. On y désigne d'une manière maligne, on y tourne en ridicule, on y fait regarder comme devant être suspect au Roi, un homme revêtu ici d'une haute dignité, et qui ne devoit pas s'attendre à être dénoncé ainsi par des ecclésiastiques. Il n'est pas à croire que leurs petites intrigues et leur illisible adresse nuisent beaucoup à ceux qu'ils attaquent. Elles se trouvent trop en opposition avec l'esprit et les dispositions que S. M. a manifestées. Comment huit prêtres, car on n'a pu en trouver davantage, peuvent-ils se regarder comme les organes de tout un diocèse? Il y auroit beaucoup d'autres questions à leur faire, et qui pourroient les embarrasser

un peu. Mais il vaut mieux laisser tomber dans l'oubli leur levée de bouclier. Il n'y aura pas beaucoup de mérite à être plus modérés qu'eux. Leur procédé n'est pas *françois*.

TOURNAY. Mgr. notre évêque, pendant son séjour à Rome, a reçu du saint Père un bref très-honorable. Le Pape lui dit avoir appris qu'il avoit été contraint par la violence de souscrire des actes qui énonçoient sa renonciation au siége de Tournay; mais il ajoute que ces actes n'ont pas été approuvés par lui, qu'ils ne lui ont pas même été présentés, et qu'ils sont par conséquent nuls. Il l'engage à retourner au plutôt à Tournay, lorsqu'il aura visité les tombeaux des saints apôtres et satisfait sa piété; et il le félicite de son zèle et de son courage dans des conjonctures difficiles. Ce bref flatteur est du 22 juin dernier. M. l'évêque l'a communiqué à ses diocésains par un Mandement, daté du 23 juin. Il y parle de la formule d'abdication qu'il fut contraint de copier, le 1er. juillet de l'année dernière, et finit, à l'exemple de Fénélon, par ces paroles modestes : *Nous nous consolerons de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit point affoibli, et que nonobstant l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grâces devant Dieu.* On sait que le prélat a été très-favorablement accueilli à Rome, et que le souverain Pontife l'a traité avec une bienveillance particulière. En son absence, ses vicaires-généraux ont repris l'administration du diocèse. La très-grande majorité du clergé est restée constamment attachée à ce prélat, et la persécution n'avoit pas été poussée ici aussi loin que dans un diocèse voisin. Il n'y a point eu d'exil et d'emprisonnement contre les chanoines et autres prêtres, et on s'étoit borné à des menaces qui, heureusement, n'ont pas eu leur effet.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS, *10 août.* LE ROI, après la messe, accompagné de M. le comte de Blacas et de plusieurs personnes de la cour, est sorti

de Paris pour aller à Versailles. S. M. étoit escortée d'un simple piquet de ses gardes.

A Sèvres, sa voiture s'est arrêtée entourée d'une foule innombrable d'habitans de toutes les classes des environs, qui faisoient retentir les airs des cris de l'amour, du respect et de la reconnoissance. Le maire en a été l'heureux interprête.

Depuis Sèvres jusqu'à Versailles la route étoit couverte d'un peuple qui bénissoit le retour d'un père si désiré. Partout des arcs de triomphe avoient été dressés, partout on jetoit des fleurs sur sa voiture, sur ses gardes. Souvent le Roi s'arrêtoit pour recevoir et pour rendre les expressions d'amour.

Descendue au château de Versailles, Sa Majesté a été reçue par l'évêque à la tête de son clergé, par la garde nationale, et complimentée par les autorités. Les élèves de Saint-Cyr lui ont été présentés, et tous ont été accueillis avec cette bonté qui caractérise S. M. C'étoit un véritable père au milieu de ses enfans.

« Je suis trop touché, ajouta S. M., pour bien exprimer ce que je sens : à ces émotions se joignent des souvenirs bien pénibles à mon cœur; c'est la première fois que j'entre dans ce château.....».

Le Roi, en prononçant ces paroles, avoit les yeux remplis de larmes, et tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre étoient profondément émus. Mais le moment le plus touchant a été celui où S. M., étant entrée dans la chapelle, s'est jetée à genoux dans le plus profond recueillement. Ce qui devoit se passer dans l'ame de S. M. dans cet instant, étoit bien ressenti par tous ceux qui l'entouroient.

Le Roi a visité les appartemens, le parc de Versailles et le château de Trianon. En revenant, S. M. a visité la manufacture royale de Sèvres, et, après avoir examiné avec une attention flatteuse pour les artistes de la manufacture, les principales pièces terminées, et plusieurs de celles qui sont en fabrication, elle s'est arrêtée particulièrement sur les objets qui prouvent les progrès constans de cet établissement dans la pureté des formes, dans la beauté des couleurs et dans l'exécution des peintures. Elle a daigné témoigner sa satisfaction par ces expressions affables qui lui sont si naturelles, et par une approbation aussi flatteuse pour les arts

qu'encourageante pour les artistes et pour les ouvriers de sa manufacture.

S. M. étoit de retour à Paris à six heures du soir.

— Le dimanche 14, il y a eu, au Champ-de-Mars, une revue de la garde nationale, par MONSIEUR, frère du ROI. Elle a été nombreuse et brillante. M. le duc d'Angoulême y étoit aussi présent, et MADAME, quoique arrivée de la veille, s'y est rendue en calèche. On a remarqué avec plaisir que sa santé paroissoit meilleure. La foule étoit immense, et a témoigné aux Princes, par de nombreuses acclamations, sa joie de les voir réunis.

— S. M. considérant la nécessité d'affermir la discipline militaire au moment où la nouvelle organisation de l'armée s'achève, et voulant user de clémence, pour cette fois seulement, envers ceux qui ont quitté leurs drapeaux, a ordonné, le 8 août, ce qui suit :

1. Les dispositions de l'ordonnance du 15 mai, sont applicables à tous les militaires qui se trouvent actuellement absens de leurs corps sans permission. Ils sont considérés comme étant en congé limité.

2. Il sera accordé des congés absolus aux sous-officiers et soldats présens aux drapeaux, dans la proportion qui sera fixée d'après le travail des inspecteurs-généraux chargés de l'organisation de l'armée.

3. Il sera également accordé des congés absolus aux militaires compris dans l'article 1er., et qui, dans le délai d'un mois, à dater de la publication de la présente ordonnance, se seront présentés au chef-lieu de l'arrondissement de leur domicile, pour faire leur réclamation, appuyée des titres qu'ils peuvent avoir à l'obtention d'un congé absolu.

4. Tous les sous-officiers et soldats, désignés dans l'article précédent, qui n'auront pas obtenu leur congé absolu, et n'obéiront pas, dans le délai qui sera prescrit, à l'ordre de rejoindre leurs corps, seront déclarés déserteurs, et poursuivis comme tels.

5. A dater de ce jour, tout militaire qui quittera ses drapeaux sans permission, sera arrêté et ramené de suite au corps, pour y être jugé selon la rigueur des lois contre la désertion.

6. La gendarmerie étant spécialement chargée de l'arrestation des déserteurs, il est prescrit aux officiers de cette arme et aux sous-officiers commandant chaque brigade, d'apporter

dans ce service la vigilance et la fermeté qu'il exige plus particulièrement dans les circonstances actuelles. La négligence et la foiblesse, à cet égard, seront punies avec une juste sévérité. Seront également poursuivis selon les lois, tous les individus qui exciteroient à la désertion, et favoriseroient les déserteurs pour les soustraire à la police du royaume.

7. Les autorités civiles, et spécialement les maires et les sous-préfets, sont appelés à concourir à l'arrestation des déserteurs, et ils feront appuyer au besoin la gendarmerie par les gardes nationales.

8. Les conseils de guerre spéciaux, créés pour juger les déserteurs, par la loi du 19 vendémiaire an 12, seront convoqués partout où il sera nécessaire, par les ordres des officiers-généraux commandant les divisions militaires et les départemens, et par les commandans d'armes, et ils procéderont sur-le-champ au jugement des coupables.

Cusset (Allier), 5 *août*. Mme. la duchesse d'Angoulême revenant des eaux de Vichy, a passé, ce matin, dans notre ville. C'est avec un vrai regret que nous avons vu s'éloigner de nous cette auguste princesse, qui, pendant son séjour dans nos environs, a répandu tant de bienfaits sur les infortunés, et dont la bonté angélique laisse tout le monde pénétré des plus grands sentimens d'amour, de respect, de dévouement, et d'admiration pour l'illustre famille des Bourbons. Une foule immense s'étoit portée sur la promenade des Tilleuls, pour recevoir les adieux de la princesse, dont le seul sourire nous combloit de bonheur. La troupe, rangée sur deux haies, formoit un brillant cortége autour de la voiture de Madame, qui a passé encore une fois sous un arc de triomphe; ou plutôt sous une arche de feuillage que nous avions élevée lors de l'arrivée de S. A. R. Nous avons eu tout le loisir de contempler cette illustre orpheline, qui rappelle à tout le monde des souvenirs si chers, et à quelques-uns de coupables erreurs, qu'elle est la première à oublier.

AVIS.

On a annoncé dans notre n°. 30, un ouvrage intitulé : *la Science de la santé*, etc. C'est par erreur qu'on a dit qu'il se vendoit à notre bureau. Nous prévenons que nous n'en avons pas reçu un seul exemplaire; pour les obtenir, il faut s'adresser, à Avignon, chez Aubanel, imprimeur-libraire.

Panégyrique de saint Louis, Roi de France, prononcé devant les deux Académies royales des belles-lettres et des sciences, en 1782; par M. l'abbé de Boulogne, *prédicateur ordinaire du Roi, et aujourd'hui évêque de Troyes* (1).

Eloge de Louis, Dauphin de France, père du Roi; discours qui remporta, en 1779, le prix proposé par une société amie de la religion et des lettres; par le même (2).

Nous joignons ces deux ouvrages, qui sont de la même main, et que les circonstances viennent de faire reparoître. Il étoit bien naturel que dans le moment où Louis XVIII remonte sur le trône, si dignement occupé par saint Louis, et qu'auroit aussi occupé si dignement le Dauphin, père du Roi, si Dieu l'avoit permis; il étoit bien naturel, dis-je, qu'on rappelât au souvenir des François, et surtout à celui des ames religieuses, deux Princes, dont l'un a fait tant de bien à la France, et dont l'autre offroit de si belles espérances, et qui tous deux paroissent avoir été formés pour servir de modèles à ceux à qui Dieu confie le soin des empires.

En rendant compte, il y a quelque temps, d'un choix de Panégyriques de saint Louis, nous regrettions que celui qu'avoit prononcé M. l'évêque de

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. franc de port. Au bureau du Journal.

(2) In-8°.; prix, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. franc de port. Au même bureau.

Troyes n'y eut pas trouvé place; quelques mots feront connoître à nos lecteurs que ce regret étoit juste. Dès le début l'orateur annonce que ce ne sont point des discussions politiques qu'on doit attendre de lui; c'est saint Louis qu'il doit et veut faire connoître. « C'est le cœur du saint Roi, c'est son ame céleste, qu'il s'attachera à peindre». En effet, son discours nous offre un Prince qui sait échapper aux dangers de son rang, et se mettre au-dessus des préjugés de son siècle, de la piété duquel, comme d'une source féconde, découlent toutes les autres vertus, parce que cette piété est vraie et éclairée, un Prince sur qui les passions n'ont aucun pouvoir; qui est ferme quand il le faut, et toujours juste et bon; qui sait faire la guerre quand on l'y force, mais qui préfère la paix à ce qu'on appelle la gloire; qui, devançant par la seule force de son génie des connoissances dont on ne devoit être éclairé que long-temps après, réforme des usages barbares, y substitue de bonnes lois, et donne aux François des mœurs; qui s'arrête où la sagesse le veut, fait tout ce que les circonstances permettent, et ne fait rien au-delà; qui enfin, pour me servir des expressions de l'auteur, « a assez de lumières pour résister à la tentation du mieux».

Ceux qui, ne pouvant s'empêcher de reconnoître les grandes qualités de saint Louis, voudroient rabaisser son mérite, lui font deux reproches; l'un d'avoir persécuté les hérétiques; l'autre de s'être engagé inutilement et imprudemment dans l'entreprise des Croisades. L'auteur ne dissimule ni l'un ni l'autre de ces reproches, et il les repousse victorieusement. Il fait voir, quant au premier, que saint Louis ne persécuta point, mais qu'il réprima des factieux, « des hommes qui étoient autant ennemis de la patrie que

de la vérité » ; qu'il ne chercha qu'à écarter de ses Etats des nouveautés qui en compromettoient le repos, précautions qui s'accordent fort bien avec une tolérance raisonnable, laquelle étoit tellement dans le cœur de saint Louis, qu'il tempéra la rigueur d'édits rendus sous la régente sa mère.

C'étoit l'occasion de parler de déclamations, alors très-multipliées contre l'intolérance et le fanatisme. L'orateur prouve combien elles étoient exagérées, et par un très-beau mouvement oratoire, il se demande « si l'irréligion, si humaine, si tolérante dans ses livres, n'est pas aussi destructive que les deux monstres qu'elle se vante de proscrire. Aveugles, ajoute-t-il, comment ne voyons-nous pas qu'elle va remplacer tous ces déplorables excès, par des malheurs non moins déplorables encore; qu'elle est aussi funeste dans son indifférence que le fanatisme dans son enthousiasme, et que la triste stagnation du scepticisme n'est pas moins alarmante que l'effervescence du zèle; enfin que l'abus de la philosophie doit encore mener plus loin que l'abus de la religion ». L'expérience a montré si ces craintes étoient fondées et si ces idées étoient justes. Quant aux guerres saintes, qui trouvent aujourd'hui tant de détracteurs, et qui pourtant ne manquent pas d'apologistes, même renommés pour leur très-bon esprit, l'orateur n'a-t-il pas raison de dire qu'elles n'ont eu besoin « que d'un chef que l'incrédulité put compter parmi ses héros, que d'un motif tout profane, et où la religion n'eût point de part, et enfin que des succès qui nous eussent éblouis, pour devenir l'objet d'autant de louanges qu'elles le sont de censures ».

L'Eloge du Dauphin avoit précédé de quelques années le Panégyrique de saint Louis; et que de vertus

à célébrer encore, que de regrets à faire revivre ! Ici ce n'est point un Roi à louer pour le bien qu'il a fait à ses peuples, pour sa sage et paternelle administration; mais c'est un Prince que la Providence sembloit avoir destiné à régner, et qui se préparoit pour cette grande vocation, qui étudioit dans le silence et la retraite, avec une admirable application, les devoirs qu'il auroit à remplir, et travailloit assiduement à s'en pénétrer; qui avoit pour cela renoncé aux plaisirs, à la dissipation si naturelle à son âge, et « s'essayoit en secret à porter le fardeau d'une grande couronne ». On sait, on a du moins appris depuis la mort du Dauphin, quels fruits de sagesse avoit produits ces études secrètes, et sur combien d'objets elles s'étoient portées. Rien ne lui étoit étranger, histoire, philosophie, beaux-arts, politique, religion, il avoit tout étudié. Il a laissé des manuscrits précieux; la plupart de ses livres étoient, sur la marge des pages, chargés de ses remarques; et la bibliothèque de la *Chambre des Députés* conserve un Cicéron de l'édition de l'abbé d'Olivet, qui fut à son usage, où ses livres des offices sont enrichis de notes précieuses de la main de cet aimable Prince.

Mais le sentiment qui prédomine dans les écrits qu'il a laissés, c'est son amour pour la religion, et sa profonde persuasion de la nécessité qu'il y a, pour le bien des Etats, pour la sûreté des mœurs, pour le maintien des liens sociaux, de la faire respecter et de la soutenir. « Comme il s'indigne, dit l'orateur, comme il s'indigne contre ces insensés qui s'efforcent de la détruire ! Comme il repousse avec horreur cette morale contagieuse de nos jours, qui prépare insensiblement la décadence de l'Etat, ainsi que celle d'Epicure (ce sont ses expressions) entraîna la ruine de

l'empire romain ». « Il avoit reconnu, continue l'orateur, que si jamais on rend suspecte la religion antique, on ôte aux hommes le seul frein capable de les retenir; qu'on l'anéantit si on la change; qu'elle tombe à jamais si elle cède un instant, et qu'en tout point, elle ne sera plus qu'un vain jeu pour les hommes, si les hommes pensent jamais qu'elle peut devenir leur ouvrage ».

Ce qu'avoit pressenti ce bon Prince, hélas! nous l'avons vu se réaliser, et il est curieux de reconnoître que les suites de ces progrès de l'irréligion, l'orateur les peignoit dès-lors tels que nous les avons aujourd'hui sous les yeux. Le Dauphin, dit-il, « voyoit se préparer *la fatale révolution*, l'invasion des impies, plus redoutable encore que celle des barbares, et à sa suite l'esprit de la nation qui s'altère et qui se baisse; la France languissante dans une consomption interne, dont peut-être elle ne se relevera plus; un assemblage monstrueux de luxe extrême et d'extrême misère; de graves bagatelles et de frivolités profondes; un mélange inoui de toutes les horreurs avec toutes les grâces, de tous les crimes avec tous les agrémens, tous les excès commis au nom de la raison, tous les écarts au nom du génie; la dégradation des ames entraînant celle des esprits; des talens sans élévation, des caractères sans énergie, plus rien de sûr dans les principes, plus rien de grand dans les passions; des systêmes à la place des vertus, des problêmes au lieu de devoirs, de grands mouvemens pour de petits objets, de grandes récompenses pour de petits travaux, de grandes réputations pour de petits succès, et plus que cela encore, l'oubli de toute vérité, mille fois plus funeste que l'irréligion déclarée, et la fatale indifférence qui, mettant fin à toutes

les disputes, mettra bientôt le comble à toutes les erreurs ». Le Dauphin avoit l'intention de prévenir tous ces maux, et de remédier à ceux qui existoient déjà. Il ne lui a pas été donné d'accomplir ce noble et généreux dessein. Ce n'est pas non plus, malgré toutes ces vertus, cet avantage, c'étoit la palme du martyr qui étoit destinée à l'infortuné fils qui monta sur le trône à sa place. Espérons qu'après un premier miracle fait en faveur d'un autre fils, Dieu lui en réserve un autre, et que l'exemple d'un Prince pieux nous ramènera au respect pour les mœurs, et à l'amour pour la religion de nos pères.

Ces deux pièces d'éloquence, composées dans un temps qui déjà est loin de nous, et dignes de la réputation de leur auteur, accrue encore depuis par d'autres chefs-d'œuvre, se relisent aujourd'hui avec autant d'intérêt, et peut-être plus encore, que lorsqu'elles ont paru. On doit savoir gré à l'éditeur de les avoir remises sous les yeux du public.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On a publié ici une instruction, du 5 juillet, émanée de la congrégation particulière nommée à cet effet par S. S. Cette instruction, confirmée par le souverain Pontife, renferme les dispositions suivantes : 1°. Tous les ecclésiastiques qui auroient prêté le serment condamné par le saint Père, et qui ne l'auroient pas encore rétracté, sont prévenus de le faire sans délai. On en imprimera la liste. Ils feront ensuite une retraite, dont la durée sera proportionnée à la gravité de leur faute. On usera particulièrement d'indulgence envers ceux qui s'étoient d'abord refusés au serment, et on aura égard aux circonstances qui ont triomphé de leur fermeté.

2°. Ceux qui avoient des bénéfices à charges d'ames, les confesseurs ou prédicateurs, pourront à raison du scandale ou des circonstances aggravantes, être suspens de leurs fonctions pendant un temps que les évêques détermineront. 3°. On appliquera la même peine à ceux qui ont conseillé le serment, en ayant soin de graduer la punition sur la nature des fautes. Ceux qui auroient donné un plus grand scandale, pourront même être interdits de toute fonction ecclésiastique. 4°. On traitera de même à plus forte raison les supérieurs ecclésiastiques qui auroient donné le mauvais exemple. Ils seront privés de leurs emplois, à moins qu'ils ne réparent leurs torts par leur repentir. Les évêques procéderont contre les chanoines et curés qui se seroient faits les apôtres de l'erreur, et dénonceront leurs écrits au saint Siége. 5°. Quant aux ecclésiastiques qui auroient prononcé des discours dans les fêtes ordonnées par l'ancien gouvernement, et qui auroient flatté l'usurpateur, insulté le saint Siége et scandalisé les fidèles, les évêques les obligeront à réparer ce scandale, et leur interdiront au moins pour un temps la prédication et la direction des consciences. 6°. On tiendra la même conduite envers ceux qui ont accepté du dernier gouvernement des places qui emportoient inspection sur des lieux de piété. 7°. On regardera comme dignes d'une punition plus sévère ceux qui ont pris des emplois défendus par les canons. Ils seront non-seulement suspens, mais on pourra procéder à la privation de leurs bénéfices, et on ne les absoudra qu'après qu'ils auront fait pénitence. 8°. Les ecclésiastiques qui auroient rétracté leur serment avant la chute du gouvernement françois seront exempts de toute peine. 9°. Dans la collation des bénéfices, les évêques auront pour règle fixe de préférer ceux qui ont souffert la déportation ou d'autres peines par leur refus de prêter le serment. Ils mettront au second rang ceux qui, sans avoir souffert, n'ont pas néanmoins prêté le serment, et se sont montrés soumis aux décisions pontificales; et en troisième lieu, les rétractés, eu égard aux circonstances, à leur repentir,

et à leur conduite postérieure. 10°. On consultera le saint Siége sur les cas les plus difficiles. S. S. a approuvé cette décision de la congrégation des cardinaux et archevêques, et l'a transmise aux évêques, en les chargeant de la faire exécuter dans leurs diocèses avec le zèle et la discrétion convenables.

Paris. Il paroît que les réclamations des catholiques de la Grande-Bretagne, au sujet de leurs établissemens en France, vont être écoutées. Ils demandent, comme nous l'avons dit, à rentrer chacun dans la possession de leurs biens. Leur requête est appuyée par les commissaires de leur nation, nommés pour défendre les droits des sujets anglois, et les ministres de S. M. ont annoncé l'intention d'y faire droit. L'établissement formé, il y a quelques années, sous la direction d'un administrateur unique, n'est point reconnu, dit-on, par les évêques catholiques de la Grande-Bretagne. Cet établissement n'est point anglois par le fait. Il ne renferme point d'Anglois, et dernièrement on a refusé d'y recevoir des étudians Irlandois qui s'y sont présentés. Neuf jeunes gens, aspirans à l'état ecclésiastique, sont arrivés successivement d'Irlande, croyant être admis, comme autrefois, dans leur séminaire. Mais ils n'ont plus trouvé de séminaire, et on a fait voir assez, en les refusant, que les intentions des fondateurs n'étoient plus suivies, et que le nouvel établissement avoit un autre but et un autre esprit que les anciens dont il avoit pris la place, et dont il possédoit les biens. Il est temps que ces biens retournent à leur destination primitive. Ils n'ont point été donnés pour former une école des beaux-arts, ils n'ont pas été donnés pour fournir des bourses aux étudians françois. C'est une propriété britannique. Elle doit retourner à ses légitimes propriétaires. Les neuf jeunes gens dont nous parlons ont été fort étonnés de voir qu'ils ne pouvoient plus rentrer chez eux, et que leurs places étoient occupées par des étrangers. Heureusement ces jeunes gens ont trouvé plus de bonne volonté dans d'autres maisons d'éducation. Quatre d'entr'eux ont été re-

çus au séminaire Saint-Sulpice, deux au collége dit des Ecossois, et trois à Picpus, chez le pieux et charitable M. Coudrin, en attendant qu'ils puissent rentrer dans leur propre maison, et y trouver l'esprit et le genre d'instruction qu'ils y viennent chercher.

— Quelques journaux ont annoncé que le Pape avoit conféré à Lucien Bonaparte le titre de prince, et un journal anglois s'est élevé contre cette conduite de la cour de Rome, qu'il regarde comme *une offense au monde entier*, et comme *un outrage fait à la décence publique*. Il est fâcheux qu'avant de crier contre cette mesure, on n'ait pas pris le temps de s'assurer si elle étoit vraie ou fausse. Nous pouvons déclarer que le saint Père n'a point conféré à Lucien Bonaparte le titre en question. Le fait est que depuis plusieurs années celui-ci avoit acheté, dans les Etats romains, des fiefs auxquels sont attachés des titres. Mais on ne doit point prendre ces titres sans le consentement de la cour de Rome. Lucien l'a demandé et ne l'a point obtenu. S'il prend donc le titre de prince, comme on le dit, c'est de son chef, et sans aucune autorisation. Voilà tout ce qui s'est passé à cet égard. Il est à désirer que les journaux qui ont annoncé la nouvelle que nous contredisons, veuillent bien la démentir. Il ne seroit pas juste de laisser subsister un bruit qui tendroit à compromettre la sagesse du souverain Pontife. On connoît sa justice et sa modération, et ce que les journaux anglois on dit à cet égard, non-seulement blesse la vérité, mais manque encore aux convenances. Il faudroit tâcher de perdre l'habitude de parler des souverains comme en parloit celui qui n'étoit pas fait pour l'être, et qui avoit intérêt à les avilir. Il ne faudroit pas accueillir légèrement des bruits qui leur sont injurieux, et qui sont bien souvent destitués de vraisemblance. Nous avons quelque plaisir à annoncer et à certifier que la nouvelle dont il s'agit est fausse, et nous soupçonnons qu'il en est de même de quelques autres qui se répandent tous les jours, et qu'on adopte avec trop de confiance.

— Une députation des administrateurs des paroisses

de Paris a eu l'honneur de présenter à S. M. l'adresse suivante :

« Sire, députés vers V. M. par les conseillers-administrateurs des paroisses de votre bonne ville de Paris, nous venons lui offrir l'humble tribut de notre amour, de notre dévouement et de notre respect.

» Associés à nos vénérables pasteurs dans la gestion des revenus de nos églises; comme eux confidens des vœux des fidèles, qui, chaque jour, demandoient au Dieu de saint Louis et de Louis XVI le retour de notre légitime souverain; comme eux aussi témoins des hymnes d'amour et d'allégresse dont nos temple ont retenti aux jours de la restauration, il nous tardoit, Sire, de venir devant V. M. ajouter à tant d'autres ce nouveau témoignage de fidélité des habitans de cette capitale à l'antique religion de nos pères, à l'antique famille de nos Rois.

» Par votre présence, Sire, est enfin marqué le terme aux maux de la patrie, aux douleurs de l'Église catholique. Vos exemples rappellent chaque jour la nation françoise à ces maximes universelles, bases fondamentales de toute législation : *Point de société sans morale; point de morale sans religion; point de religion sans culte public.*

» Sire, il veille sur vous ce Roi des Rois, dont la main puissante vous a, par le plus manifeste des miracles, replacé sur le trône de vos ancêtres; il veille sur ces Princes augustes, soutien, espérance de ce trône; sur cette princesse adorée, sur cet ange de la France, qui semble appartenir bien moins à la terre qu'elle habite, qu'au ciel qui nous l'a conservée. Lui seul vous arma de toute la force nécessaire pour soutenir le poids de cette couronne dont vous n'avez pas hésité à charger votre front.

» Dans ce retour général à l'ordre que les François appeloient de tous leurs vœux; héritier du sceptre des Rois très-chrétiens, vos regards, auxquels rien ne peut échapper, s'arrêteront sur les besoins de la religion, dont

le sort se lie si étroitement à celui de la monarchie. Tout ce que vos peuples attendent de votre cœur paternel, depuis long-temps V. M. le méditoit en silence. Déjà par sa fermeté courageuse et sa prévoyante activité, chaque jour elle presse, elle hâte les temps où se fermeront toutes les plaies de l'Etat; et bientôt, réparant vingt-cinq années d'erreurs et de calamités, V. M. nous rendra les beaux jours de notre vieille France, où se mêloient et se confondoient dans tous les cœurs ces deux noms sacrés par qui furent enfantés tant de prodiges: DIEU et le ROI ».

Le Roi a répondu :

« Je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez; vous ne pouvez douter de mon attachement à » la religion. Je tâcherai de mériter le titre de Roi très-» chrétien que je porte; je vous exhorte à secourir cha-» cun de vos pasteurs dans leurs pénibles fonctions, et » à ce titre comptez sur ma protection ».

— C'est par erreur qu'il a été dit, dans un journal du 15 août, que M. le cardinal Consalvi alloit repartir pour Rome, et que M. della Genga alloit à Vienne en qualité de nonce extraordinaire. Il n'est point question du départ de M. le nonce, et il paroît certain que S. Em. M. le cardinal Consalvi se mettra en route ces jours-ci pour Vienne, où il doit suivre la mission pour laquelle il est venu en France, et pour laquelle aussi il est allé en Angleterre.

GIVET. Cette ville n'a pas pris moins de part que bien d'autres aux derniers événemens qui ont sauvé la France. C'est sans fondement qu'on nous a attribué des procédés qui ont eu lieu ici, et qui ne doivent être imputés qu'à des étrangers, lesquels se trouvoient dans nos murs au moment de la révolution. Nos concitoyens méritent l'attention du gouvernement par le bon esprit qui les anime. Ils ont fait célébrer un service pour Louis XVI, et les Princes et Princesses victimes de la révolution. M. Ram-

bourg, curé, a prononcé l'oraison funèbre, qui a été fort goûtée. Des militaires qui s'y trouvoient en grand nombre n'en ont pas été moins touchés que les habitans. La cérémonie a été suivie d'une distribution abondante de pains. Une souscription volontaire, qui a été remplie de suite, a couvert les frais du service et de l'aumône. Notre ville espère devenir le chef-lieu d'un arrondissement.

Aix. Notre chapitre délibère, en ce moment, sur une question fort grave. Il s'agit de savoir si les chanoines reprendront la décoration accordée autrefois par Louis XVI au chapitre métropolitain. Les uns sont d'avis de se revêtir sur-le-champ de cette décoration, moins sans doute pour se distinguer par cet ornement que pour montrer leur zèle à revenir aux anciens usages. Les autres disent qu'il conviendroit de ne pas tant se presser; que le chapitre actuel n'est pas le même auquel le Roi avoit accordé la décoration; qu'ils ne sont que sept chanoines; qu'il seroit nécessaire d'attendre les ordres du Roi, ou la présence d'un archevêque; que beaucoup d'anciens chapitres sont dans le même cas. Ils ajoutent que l'inscription *Antiqua sine lege nobilitas* ne convient pas à tous les membres du chapitre, et que peut-être seroit-il à propos de n'en pas faire souvenir. Ces raisons n'arrêteront pas, à ce qu'on croit, la majorité. Quatre sont pressés de se décorer, et on compte les voir au premier jour avec le ruban. Il est remarquable qu'il ne reste de membres de l'ancien chapitre que parmi ceux qui sont d'avis d'attendre.

Saint-Pétersbourg. Il y a eu ici dans la maison de l'Institut des Jésuites, un examen des élèves qui a duré trois jours. Le ministre de l'instruction publique y a assisté. Les jeunes gens, qui appartiennent aux premières familles de Russie, ont répondu sur les objets de leurs études, et le résultat a été aussi satisfaisant pour les parens qu'honorable pour les maîtres. On sait que cette maison a été fondée par Paul Ier. Elle a, dès son

origine, inspiré la confiance, par une suite de la réputation d'habileté qu'avoient les Jésuites pour l'éducation. Elle compte environ quatre-vingt jeunes gens. Les Jésuites sont chargés, en outre, du soin des catholiques qui sont dans cette ville, et dont le nombre n'est pas de moins de vingt-cinq mille. Ils donnent les secours spirituels à ces catholiques qui sont presque tous étrangers, Allemands, François, Italiens, et ils prêchent alternativement dans chacune de ces langues. On estime qu'il y a environ deux cents Jésuites en Russie. Leur principale maison est Polocz, où ils ont un noviciat et un collége très-fréquenté. La Russie a lieu de se féliciter de les avoir accueillis lors de leur malheur, et de leur avoir donné un asile. Ils ont formé dans toutes les classes des sujets distingués, et leur utilité a été d'autant plus grande, qu'ils se trouvoient dans un pays où l'instruction publique étoit plus négligée, et où il y avoit moins de secours. Ils sont très-considérés dans ce pays, où on n'a pas contre eux les mêmes préventions que dans plusieurs autres Etats.

Nouvelles politiques.

Paris. Mardi 15 août, le Roi a reçu, dans son cabinet, M. Crawfort, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, qui a présenté à S. M. ses lettres de créance. M. Crawford a été conduit à cette audience dans les formes ordinaires, et présenté à S. M. par M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs. Après la messe, MM. les ambassadeurs et ministres étrangers ont fait leur cour au Roi et à la famille royale.

— Madame, duchesse d'Angoulême, est partie, le 17, à neuf heures du matin, pour Versailles. S. A. R. a parcouru les appartemens du château, s'est promenée pendant près de deux heures dans le parc et au Petit-Trianon; elle est revenue par Saint-Cloud à Paris, où elle est arrivée à quatre heures.

— MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont chassé, le 17, dans la forêt de Meudon. Ils étoient de retour à Paris à cinq heures.

— Le temps du service de M. le duc de Grammont auprès du Roi, en qualité de capitaine de ses gardes du corps, étant expiré, le 16 août, il a été remplacé par M. le duc de Luxembourg.

— M. le duc de Villequier, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, premier gentilhomme de la chambre de S. M. Louis XVI, père de M. le duc de Pienne, qui lui a succédé en sa qualité de premier gentilhomme, vient de décéder dans sa terre de Villequier; il étoit âgé de 78 ans. M. le duc de Pienne est parti dans la nuit du 16 au 17 pour la terre de Villequier.

— On dit que la reine d'Étrurie, qui avoit épousé l'héritier de Parme, réclame en faveur de ses droits. Le bruit d'une alliance de cette princesse avec un archiduc qui a des Etats en Italie s'est renouvelé. Cet arrangement paroît d'autant plus probable, qu'il s'accorde avec les prétentions de cette princesse. M. Goupy, banquier à Paris, de retour de Londres, où il étoit allé pour faire valoir les droits de S. M. Marie-Louise d'Etrurie, vient de recevoir une nouvelle mission pour se rendre à Vienne.

— S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, colonel-général des gardes nationales du royaume, a chargé le général en chef de consigner dans un ordre du jour les témoignages de satisfaction qu'elle a donnés à MM. les chefs de légion, après la revue du Champ-de-Mars.

S. A. R., qui savoit que la garde nationale s'étoit rassemblée et formée pendant une pluie forte et continuelle, a été plus vivement frappée de la belle tenue que conservoient les douze bataillons, et du bel ordre dans lequel ils occupoient leurs lignes de bataille. Le Prince a vu avec autant de plaisir que de surprise l'ensemble avec lequel la garde nationale a exécuté le maniement des armes et les évolutions de ligne, et la précision avec laquelle toutes les divisions ont défilé.

La satisfaction du Prince colonel-général a été partagée par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qui accompagnoit son auguste père, et par Mme. la duchesse d'Angoulême,

qui, malgré l'incertitude du temps, a voulu assister à la revue, et par sa présence en augmenter l'intérêt.

Les Princes et MADAME ont été vivement émus des témoignages d'attachement que la garde nationale a donnés au Roi et à la famille royale, quand LL. AA. ont passé devant les lignes de bataille, et quand la colonne a défilé.

S. A. R. MONSIEUR, s'est mis à la tête de la colonne, avec le général en chef et MM. les officiers-généraux, et a défilé devant Mme. la duchesse d'Angoulême, à la tête de la garde nationale, doublement honorée de voir le Prince son colonel-général, prendre ce rang, afin de rendre à MADAME un hommage dû à son sexe, à sa naissance et à ses vertus.

Plusieurs chefs de légion ont prévenu le général en chef qu'il s'étoit formé dans leurs légions de seconds bataillons d'instruction; le général en chef a chargé le maréchal-de-camp inspecteur de lui rendre compte de leurs progrès. Lorsqu'ils seront en état de paroître devant le Prince colonel-général, le général en chef prendra les ordres de S. A. R. pour une seconde revue. (*Moniteur*).

ORLÉANS. Cette ville a eu le bonheur de posséder Mme. la duchesse d'Angoulême, qui a bien voulu se détourner de sa route pour nous faire une visite. Elle revenoit de Lyon, et a pris à Fontainebleau la route d'Orléans. M. le préfet est allé la recevoir à Malesherbes, aux limites de notre département. S. A. R. est arrivée ici, le vendredi 12, à cinq heures du soir. Le maire lui a présenté les vins, sucre, confitures, et autres productions de notre sol et de nos manufactures. La Princesse est montée dans une calèche découverte, tirée par les pompiers de la ville en uniforme, et a traversé, au petit pas, le Mail, la rue Bannier, etc., jusqu'à la préfecture. Vingt-cinq jeunes demoiselles, vêtues de blanc et parées de lis, ont reçu la Princesse à la descente de voiture, et les corps l'ont haranguée. Après le dîner, elle a fait une promenade en calèche découverte, et a parcouru les principales rues. Les maisons étoient illuminées et ornées de drapeaux, de devises et d'emblêmes. S. A. R. s'est montrée sensible à l'accueil qu'on lui faisoit partout, et aux acclamations dont elle étoit l'objet. Elle a reconnu entr'autres la maison de M. Hard..... aux inscriptions qui y étoient écrites. Ce fidèle serviteur du Roi, ce compagnon de l'exil de nos Princes, avoit cité les propres paroles de la Princesse, dans deux lettres qu'elle écrivoit à Mittaw. Voici une de ces inscriptions: *Oui, mon oncle, c'est*

celle dont ils ont...... (1), *qui, à genoux, vous demande leur grâce et la paix.* La Princesse a été très-touchée de ce souvenir. *Il n'y a que M. Hard..... qui ait pu écrire cela*, a-t-elle dit tout de suite. Les tours de la cathédrale étoient illuminées. La Princesse, après avoir paru à une fête qu'on lui avoit préparée à l'hôtel-de-ville, s'est retirée à son hôtel. Elle s'est remise en route le samedi matin à six heures. La foule s'est constamment pressée autour de sa voiture. Les habitans et les étrangers, qui étoient venus en grand nombre, lui ont témoigné leur joie et leur dévouement par des cris unanimes et répétés, et la ville d'Orléans n'oubliera point cette journée. La Princesse a encore augmenté notre satisfaction, en nous faisant dire par M. le préfet combien elle étoit contente de notre accueil.

CASTELNAUDARY. Une adresse du conseil municipal de cette ville a été présentée au ROI par M. Galabert, maire. S. M. a daigné faire la réponse suivante : « Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez au nom de la ville de Castelnaudary. Le député Martin d'Auch l'honore à jamais, et elle peut compter sur ma protection ». On voit que ce Prince n'omet aucune occasion où il peut rendre justice à la vertu et au mérite. On ne sauroit en effet accorder trop d'éloges au dévouement qui signala M. Martin d'Auch dans un temps de faction. Peu de jours après que l'assemblée nationale se fut constituée, un hérault d'armes proclama dans la salle que les séances étoient suspendues, et que le ROI tiendroit une séance royale le 22 juin. Aussitôt. *Bailly* rassemble les députés dans le jeu de paume. Une voix s'élève, et demande le serment de ne pas se séparer jusqu'à ce que la *régénération publique* soit établie. Tous les députés donnent leur signature; un seul s'y refusa. C'étoit M. Martin d'Auch. Ce fidèle royaliste, bravant tous les dangers, dit avec une intrépide assurance : « La ville de Castelnaudary ne m'a pas envoyé pour insulter au monarque et déchoir la monarchie; je proteste contre le serment adopté ». Ce trait est consacré dans deux ouvrages, qui ont pour titres : *Précis de l'Histoire de la révolution*, par Rabaud, et *Louis XVI et ses vertus*, par l'abbé Proyard.

(1) On sent assez ce qui manque ici, et ce que M. Hard..... avoit omis à dessein par une attention délicate, et pour ne pas rappeler des idées trop fâcheuses dans un moment de joie.

Sur le nombre précis d'évêques démissionnaires et non-démissionnaires.

On peut se rappeler que dans notre 32e. numéro, nous donnâmes une liste des évêques non-démissionnaires qui existent encore, et nous y joignîmes quelques réflexions sur le rétablissement des siéges épiscopaux, et sur l'organisation future de l'église de France. Cet article étoit fait sur des documens très-exacts, et dès le lendemain, plusieurs journaux nous firent l'honneur de nous copier textuellement. Depuis, un de ces journaux, dans le numéro du 18 août, a donné de nouveaux renseignemens qu'il annonce comme authentiques, sur le nombre précis des évêques démissionnaires et non-démissionnaires. Ces renseignemens toutefois ne sont point parfaitement exacts, et ce journal n'a point à se féliciter de nous avoir prévenus sur une matière sur laquelle nous osons dire que nous sommes plus instruits que lui. Les détails que nous allons présenter sont plus sûrs et plus complets que les siens. Ils sont le résultat de recherches soignées; et nous avons d'autant plus de plaisir à les consigner ici, que ceux qui ont été publiés en différens temps se contredisent sensiblement. M. Barruel, par exemple, dit, dans son ouvrage *du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat*, que *sur 139 évêques des anciens et des nouveaux départemens, 53 étoient morts; que 52 ont donné leur démission, et que 34 l'ont refusée.* Ce calcul n'est point juste. Il y avoit, dans l'ancienne France seulement,

135 siéges épiscopaux. Sur ce nombre, 51 titulaires étoient morts à l'époque du Concordat (1). Il n'y en avoit donc plus que 84 vivans en 1801. *La Quotidienne*, dans l'article cité, ne compte que 47 évêchés vacans par la mort des titulaires. Elle a suivi en cela une liste imprimée à la suite des réclamations des évêques. Mais cette liste doit être portée à 51, en y ajoutant les 4 évêques de Corse, morts avant 1801, et qui faisoient partie des évêques françois. Quant aux 84 prélats vivans en 1801, 3 doivent être mis dans une classe à part. Ce sont les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun, qui avoient renoncé à leurs siéges. Reste donc à 81 évêques. Sur ce nombre,

(1) *Évêques de France morts depuis 1790 jusqu'en 1801.*

Le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen; P. L. de Leyssin, Embrun; R. de Durfort, Besançon; Fr. de Conzié, Tours; J. M. Dulau, Arles; E. C. de Brienne, Sens; Y. A. de Marbœuf, Lyon; G. A. de Plan des Augiers, évêque de Die; P. F. X. de Lambert, Saint-Paul-Trois-Châteaux; J. B. A. de Grégoire, Bazas; G. Cortois de Quincey, Belley; J. F. H. de Furnel, Lodève; F. d'Etienne de Saint-Jean, Grasse; H. Hachette des Portes, Glandeve; C. F. S. de Saint-Simon, Agde; M. L. de Saint-Aulaire, Poitiers; B. A. Doria, Ajaccio; H. L. R. Desnos, Verdun; J. D. de Cheylus, Baïeux; A. F. V. de Breteuil, Montauban; A. C. d'Anteroche, Condom; de la Cropte, Aleth; F. de Narbonne-Lara, Evreux; J. de la Croix de Castries, Vabres; L. J. de Suffren, Nevers; C. J. M. de Rafelis, Tulles; A. F. de Talaru, Coutances; N. B. de Hercé, Dol; J. Arnaud de Castellane, Mende; F. T. de Cambon, Mirepoix; J. de la Ferronnaye, Lisieux; L. H. de Bruyères, Saint-Pons; J. J. M. de Guernes, Alérie; F. J. de la Rochefoucaud, Beauvais; F. M. Guasco, Sagone; L. E. de Cugnac, Lectoure; G. L. du Tillet, Orange; F. J. F. de Couen de Saint-Luc, Quimper; H. F. de Regnaut-Bellesise, Saint-Brieux; F. G. de Gonssans, le Mans; Fr. de Bonal, Clermont; L. M. de Nicolaï, Cahors; J. A. L. d'Albaret, Sarlat; A. J. M. A. de Bruyères, Saint-Omer; D. de Lastic, Conserans; A. R. L. le Mintier, Tréguier; P. L. de la Rochefoucaut, Saintes; J. B. A. de Faye, Oléron; E. A. de Villevielle, Bayonne; A. F. de Leyris, Perpignan; I. F. de Joannis, Mariana.

44 (1) donnèrent leur démission, et même 45, si on veut y joindre M. l'évêque de Fréjus, qui l'avoit donnée avant la demande du Pape. 36 la refusèrent (2).

---

(1) *Évêques démissionnaires en 1801.*

L. R. E. cardinal de Rohan *, évêque de Strasbourg; F. M. M. de Rohan *, archevêque de Cambrai; J. D. D. R. de Boisgelin, Aix; J. M. de Cicé *, Bordeaux; A. C. L. de Juigné *, Paris; L. A. de la Tour-du-Pin *, Ausch; Fr. de Fontanges *, Toulouse; J. A. de Puy-Ségur *, Bourges; Fr. de Bernis, Alby; C. F. Daviau, Vienne; J. B. de Belloy *, évêque de Marseille; J. A. de Roquelaure, Senlis; G. F. Moreau *; Mâcon; H. J. C. de Bourdeilles *, Soissons; M. B. de Noë *, Lescar; M. F. de Lorty *, Angers; E. F. de Beausset *, Fréjus; J. M. de Royère *, Castries; Fr. Bareau de Girac, Rennes; C. G. de la Luzerne, Langres; E. F. X. de Champorcin *, Toul; J. A. de Castellane *, Lavaur; P. J. de Lastic *, Rieux; C. A. de la Neuville *, Acqs; L. C. de Machault, Amiens; J. B. J. de Lubersac, Chartres; M. C. I. de Mercy *, Luçon; D. M. de Santini *, Nebbio; P. M. M. de Cortois *, Nîmes; J. B. M. de Maillé *, Saint-Papoul; L. M. Eon de Cely *, Apt; C. L. A. de Polignac, Meaux; C. M. Ruffo de Laric, Saint-Flour; B. L. M. de Chaumont *, Saint-Diez; A. A. J. de Clermont, Châlons-sur-Marne; F. de Montagnac *, Tarbes; C. F. J. Pisani de la Gaude, Vence; L. F. de Beausset, Alais; A. E. d'Osmond, Comminge; J. B de Chabot, Saint-Claude; G. Cortois de Pressigny, Saint-Malo; R. de Mérinville, Dijon; C. C. C. d'Agoult, Pamiers; L. M. de Barral, Troyes; J. B. M. S. de Bonnel, Senez.

(2) *Évêques qui ont refusé leur démission lors du Concordat.*

Le cardinal de Montmorency *, évêque de Metz; A. R. Dillon *, archevêque de Narbonne; A. A. de Talleyrand, Reims; L. C. d'Argentré *, évêque de Limoges; J. B. M. de Cicé *, Auxerre; L. F. M. B. de Conzié *, Arras; G. F. de Malide *, Montpellier; L. A. de Grimaldi *, Noyon; J. L. d'Usson de Bonnac, Agen; A. C. de Nicolaï, Beziers; F. de Clugny *, Riez; J. F. de la Marche *, Léon; E. L. de Flamarens, Périgueux; J. B. d'Argentré *, Séez; P. A. de Belbeuf *, Avranches; M. J. de Galard *, le Puy; S. M. Amelot, Vannes; A. A. de Thémines, Blois; L. H. H. M. de Sabran *, Laon; H. B. J. de Bethisy, Uzès; S. C. P. de Cabusac, Aire; S. Colbert *, Rhodez; J. B. Duchilleau, Châlons-sur-Saône; C. E. de la Laurencie, Nantes; F. de Villedieu, Digne; P. F. de Castelnau *, Angoulême; F. H. de la Broue, Gap; E. de Castellane *, Toulon; A. L. H. de la Fare, Nanci; A. H. de Chauvigy *, Lombez; G M. de Messey *, Valence; F. M. F. de Vintimille, Carcassonne; Fr. de Bovet, Sistéron; H. C. Dulau d'Allemans *, Grenoble; J. C. de Coucy, La Rochelle; J. R. Asseline *, Boulogne.

Les évêques marqués d'une étoile sont ceux morts depuis l'époque du Concordat.

La Quotidienne dit 37. C'est une erreur. Le même journal suppose que les évêques de Tarbes et de Rieux, qui avoient donné leur démission, et qui signèrent ensuite les réclamations de 1803, firent *par-là une sorte de rétractation*; ce qui ne paroît pas concluant. Ces prélats, en protestant contre le Concordat, ne prétendirent point révoquer leur démission, et la lettre écrite par le premier au Pape, le 28 août 1802, réclame contre la suppression de son siége, mais ne révoque point sa démission. Le même journal dit encore qu'on peut transporter de la classe des démissionnaires dans l'autre, M. l'évêque de Tarbes, qu'il venoit déjà de nommer, et qui est ici par double emploi; M. l'évêque de Langres, qui a réclamé en particulier contre le Concordat; et M. l'évêque de Castries, qui a témoigné, en mourant, les plus vifs regrets de s'être démis. Je ne sais jusqu'à quel point ce dernier fait est fondé. L'abbé Blanchard va plus loin encore, et dit que M. de Castries est mort de chagrin d'avoir donné sa démission. Ce n'est point, ce semble, sur de telles allégations qu'on peut juger des dispositions d'un évêque. M. l'évêque de Castries a donné sa démission, et ne l'a point révoquée. Il ne peut pas être compté au nombre des évêques non-démissionnaires. Un ouï-dire n'efface pas un acte authentique. On sait que ces évêques adressèrent au souverain Pontife, le 6 avril 1803, des *réclamations canoniques et respectueuses*. On y compte 38 signatures; sur quoi il est à propos de remarquer que deux des signataires ne faisoient pas proprement partie du corps épiscopal de France. L'un est M. de Chambre d'Urgons, évêque d'Orope, *in partibus infidelium*, et suffragant de M. le cardinal de Montmorency,

à Metz : l'autre est M. l'abbé de la Tour, nommé à l'évêché de Moulins, évêché non encore érigé. Le premier paroît un peu étranger à cette cause, et le second n'avoit pas encore à la rigueur de droits à faire valoir. Sur les 36 prélats restans, MM. de Rieux et de Tarbes avoient précédemment donné leur démission. Ils remplacèrent dans la liste des réclamans, M. l'évêque de Grenoble, qui étoit mort en 1802, et M. l'évêque d'Auxerre, qui, quoique non-démissionnaire, ne signa pas les réclamations communes. M. l'évêque de Langres ne les signa pas non plus, et fit ses réclamations à part, ainsi que M. l'évêque de Sénez, qui a, dit-on, protesté contre la suppression de son siége. Ainsi, sur les 81 évêques vivans en 1801, 40 son démissionnaires sans restriction; un s'étoit démis avant la demande du Pape; 4 se démirent, mais réclamèrent : 36 ne donnèrent point leur démission. Quelques-uns avoient paru d'abord disposés à le faire, mais seulement d'une manière conditionnelle. Deux, M. l'évêque de Beziers, et M. l'évêque de Sistéron, ont depuis offert leur démission, comme nous l'avons dit dans notre article du numéro 32, où nous avons vu qu'il ne restoit que 14 évêques qui fussent proprement non-démissionnaires. On peut compter sur l'exactitude de nos calculs et de nos données. Nous ne ferons plus qu'une observation. *La Quotidienne* termine son article en disant que *plusieurs d'entre les prélats qui, ayant donné leur démission, n'avoient jusqu'ici fait aucun acte qui lui fut contraire, paroissent vouloir se rapprocher des principes de ceux qui l'ont refusée.* Nous croyons cette assertion hasardée, et nous ne connoissons aucun fait qui la motive. Elle a l'air d'établir un parti, et il n'y a point de parti. Nous ne

voyons pas pourquoi les évêques démissionnaires abandonneroient leurs principes dans un moment où ces principes sont si favorables à une conciliation générale, et où l'on n'a rien à exiger d'eux. Les évêques non-démissionnaires, qui ont constamment professé un respect profond pour le Saint-Siége et un éloignement très-prononcé pour toute espèce de schisme, n'ont aucun intérêt à attirer à eux des évêques qui, en suivant une autre conduite, ont agi aussi d'après leur conscience, et ont cru faire le bien de l'Eglise. La divergence de leurs opinions n'empêche pas que chacun n'ait suivi des motifs fort respectables. Au surplus, cette divergence va cesser. Le souverain Pontife, le corps épiscopal, le Roi n'ont tous qu'un intérêt et qu'un but, celui de la concorde et de l'union. Les prétentions réciproques disparoîtront devant ce but important, et la paix de l'Eglise et des consciences sera assurée.

Nous n'avons point parlé des évêques des pays réunis. Il y avoit 24 siéges en tout. Dix titulaires étoient morts; savoir : le prince Maximilien d'Autriche, archevêque de Cologne; C. F. de Nellis, évêque d'Anvers; F. M. de Lobkowitz, évêque de Gand; Ant. Brenart, évêque de Bruges; A. L. de Lichtervelde, évêque de Namur; J. C. V. Giovio, archevêque d'Avignon; L. J. C. de la Baume, évêque de Cavaillon; N. J. B. de Monfaucon, archevêque de Moustier en Tarentaise; C. J. de Brichanteaux, évêque de Saint-Jean de Marienne, et M. Conseil, évêque de Chambéry. Un, G. F. de Salm, évêque de Tournay, avoit été transféré à Prague, en 1794. Les treize autres titulaires donnèrent tous leur démission. C'étoient le cardinal de Frankemberg, archevêque de Malines;

F. C. J. d'Erthal, archevêque de Mayence, et en même temps évêque de Worms; Clément Winceslas, prince de Saxe, électeur de Trèves; C. A. d'Alberg, évêque d'Ypres; S. B. R. Van Velde de Melroi, évêque de Ruremonde; N. de Walderdoff, évêque de Spire; F. X. de Neveu, évêque de Bâle; J. M. Paget, évêque de Genève; C. E. de Valpergue, évêque de Nice; J. de Béni, évêque de Carpentras; E. A. de Beaumont, évêque de Vaison, et F. A. M. C. de Beaurieux, évêque de Liége. On dit que ce dernier prélat fut le seul qui montra d'abord quelque éloignement pour la démission; mais il est certain qu'il l'a donnée depuis. Ainsi nul évêque étranger ne l'a refusée.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On a publié ici la pièce suivante : « Lorsque sa Sainteté, par une disposition admirable de la Providence divine, rentra dans les domaines pontificaux, deux sentimens opposés agitoient son cœur paternel. Elle éprouvoit le plus vif contentement en se rendant au milieu de ses bons et fidèles sujets, qui avoient pleuré sur son éloignement, et qui, malgré tous les désagrémens et les dangers de la persécution, s'étoient maintenus dans leur fidélité, et faisoient pour cette raison sa joie et sa couronne. Cependant la satisfaction que S. S. en éprouvoit étoit amèrement altérée par la triste idée que plusieurs de ses fils, se ployant les uns par perversité, les autres par foiblesse, au système réprouvé du délire qui vient de cesser, s'étoient rendus désobéissans aux instructions et aux avis du chef visible de l'Eglise, et infidèles à leur devoir envers leur légitime souverain. La justice exigeoit que ces fautes fussent punies; mais la pitié élevant plus haut sa puissante voix, suspendit, pour

les raisons ci-dessus énoncées, la rigueur des peines afflictives qu'elles avoient méritées, même celle de l'arrestation, et décida le saint Père à se contenter de paroître simplement désapprouver la conduite de ceux qui avoient été égarés, bornant les mesures à prendre, et sur lesquelles elle insiste par rapport aux ecclésiastiques coupables de la même désobéissance et de la même infidélité, à l'exercice des salutaires remèdes prescrits par les lois canoniques. Ce tendre père trouve dans son cœur même la défense de ses fils coupables. S. S. considéra, dès le principe, qu'à la réserve de quelques-uns qui le devinrent par une formelle dépravation de sentimens, les autres furent entraînés à l'erreur, ou par des conseils coupables, ou par la menace de malheurs qui les ruineroient, ou par l'horrible perspective de la misère; et ces considérations, qui tempéroient en quelque partie son affliction, le déterminèrent à leur faire éprouver, après une courte, mais nécessaire mortification filiale, les traits plus particuliers et plus manifestes de sa paternelle indulgence.

Sa Sainteté cependant ne pouvant plus résiter aux impulsions de son cœur compatissant, pardonne généreusement par le présent indult, qui aura son effet tant à Rome que dans tous ses Etats, à tous ses sujets, et leur remet toute peine corporelle quelconque qu'ils auroient encourue à titre d'infidélité et de désobéissance, dans le temps du gouvernement usurpateur qui vient de cesser. Le S. P. entend de rendre cette grâce et ce bienfait communs à ceux qui, d'une manière bien plus funeste, se sont, par une conduite répréhensible, distingués et beaucoup plus compromis que les autres, se réservant seulement à leur égard, ces mesures nécessaires dans tout gouvernement bien ordonné, pour assurer la tranquillité publique, et même pour leur propre sûreté personnelle.

Quant ensuite aux charges et aux emplois, S. S. conciliant les devoirs de la justice avec ceux de l'équité, tandis qu'elle veut absolument qu'on ait toujours une préférence spéciale pour ses bons et fidèles sujets, et sur-

tout pour ceux qui ont tout sacrifié à la seule fin de se maintenir fermes dans les vrais principes de la religion, et dans leurs justes devoirs envers le souverain, n'entend pas exclure de sa clémence ceux qui, bien qu'ils aient fait quelque manquement à cet égard, n'ont pas récidivé, parce que les emplois qu'ils remplissoient n'étoient pas de ceux qui étoient expressément défendus, et parce qu'ils les ont exercés honnêtement, le degré de leur faute est moindre. S. S. se réserve de faire passer aux chefs des départemens respectifs les instructions nécessaires à cet égard.

S. S. a la confiance que chacun de ceux dont il s'agit dans la présente notification, voudra, indépendamment de ce qu'il doit faire pour tranquilliser sa conscience, s'il ne l'a pas encore fait, correspondre à cet acte signalé d'une souveraine indulgence, par un repentir sincère et par une conduite exemplaire sous tous les rapports religieux et civils; que si quelqu'un d'eux se laissoit aller à une nouvelle faute du même genre, ou d'une espèce analogue, il doit être convaincu par lui-même que les bienfaisans effets de ce pardon gracieux cesseroient pour lui; que ses égaremens passés viendroient même se réunir à sa charge avec les nouveaux, et qu'il ne pourroit pas échapper à la sévérité du châtiment qu'il mériteroit.

Donné à Rome pour la secrétairerie d'Etat, le 27 juillet 1814.

Signé, *B. cardinal PACCA, camerlingue de la sainte Eglise, et pro-secrétaire d'Etat, en l'absence du cardinal Consalvi.*

— S. S. a ordonné aux acquéreurs d'églises ou de couvens, de restituer ces édifices, qui doivent être rendus à leur destination primitive. On les indemnisera lorsque les finances de l'Etat le permettront.

PARIS. S. E. Mgr. le cardinal Consalvi s'est mis en route pour Vienne le 19 août. S. Em. se rend au congrès, comme nous l'avions annoncé. Mgr. Mazio l'accompagne.

— Le 2 septembre prochain, on célébrera, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, un service pour les évêques, prêtres et autres victimes, massacrées en ce lieu, à pareille époque, il y a 22 ans. On sait que cette église a été achetée et réparée par Mme. de Soyecourt, religieuse carmelite, qui y a réuni plusieurs de ses compagnes, et qui y pratique avec elles les règles de leur respectable institut. Cette vertueuse dame a eu aussi sa part des dernières persécutions. Elle fut exilée à Guise, il y a trois ans, à l'occasion du bref adressé au cardinal Maury. Rendue à son oratoire, elle y a rétabli les offices de l'Église. On ne doute pas que l'époque mémorable qu'elle se propose de célébrer, n'attire beaucoup de personnes pieuses, qui viendront prier sur le lieu même où de généreux confesseurs ont versé leur sang. Un ecclésiastique distingué par ses talens, M. l'abbé Duval, prononcera un discours analogue à l'objet de la cérémonie.

— On dit que M. l'abbé des Gallois de la Tour, qui avoit été désigné, avant la révolution, pour remplir le siége épiscopal qu'on se proposoit d'ériger à Moulins, et qui est récemment arrivé d'Angleterre, est chargé par le Roi d'aller à Trieste, pour y prendre et ramener en France les dépouilles mortelles de MM^{mes}. Adélaïde et Victoire de France, tantes de S. M. On sait que ces Princesses, ayant quitté la France en février 1791, se retirèrent à Rome, d'où elles se rendirent à Naples en 1796. Elles habitèrent le château de Caserte jusqu'au 23 décembre 1798, que les progrès des François dans le midi de l'Italie les forcèrent de quitter ce séjour. Elles errèrent quelques temps, et firent demander à l'amiral russe Outschacoff d'être reçues sur sa flotte. Mais elles ne purent être arrivées à temps. Elles s'embarquèrent, à Bari, sur une misérable tartane, et passèrent, le 5 mars, sur un frégate dépêchée par l'amiral russe pour les recevoir. Elles séjournèrent quelque temps à Corfou, où on leur rendit de grands honneurs. Le 15 mai, elles en partirent pour Trieste, où il leur fallut encore faire qua-

rantaine. Ce fut là que Mme. Victoire, qui étoit malade depuis long-temps, succomba à tant de fatigues, de courses et de chagrins. Cette Princesse mourut le 8 juin 1799. Mme. Adélaïde ne lui survécut que peu de temps. Elle finit ses jours le 18 février de l'année suivante. M. l'évêque de Pergame, leur aumônier, leur rendit les derniers devoirs, et prononça leur oraison fùnèbre. Mme. Adélaïde étoit âgée de 68 ans, et Mme. Victoire de 66. M. de Châteaubriand leur a adressé un hommage dans son *Itinéraire*. M. l'abbé de la Tour va recueillir les cendres de ces illustres exilées, et les rapporter dans leur patrie. On se propose également de faire venir, en France, les restes de la Reine et de MADAME, mortes en pays étrangers.

NÎMES. Nous avons eu ici, le 19 juillet dernier, une cérémonie particulière qui prouve au moins le bon esprit qui règne dans notre ville, et le zèle qu'on y a pour le sang de nos Rois. On dit que quelques mauvais plaisans y ont trouvé sujet de s'égayer. Mais les royalistes fervens, les personnes graves, les amis de la religion ont applaudi aux pieuses intentions qui ont dicté cette démarche, MM. les marguilliers de toutes les paroisses de la ville se sont réunis, et ont arrêté de demander à Dieu, par l'incercession de saint François de Sales, la naissance d'un Prince. Le 19 juillet, ils ont entendu la messe dans l'ancienne église cathédrale de cette ville. Après la communion, M. Ferrand, curé de la paroisse, a prononcé un discours analogue à l'objet de la cérémonie; après quoi, un des marguilliers, qui est conseiller en la Cour royale, a prononcé un vœu pour la perpétuité d'une famille auguste. Ce vœu porte qu'il sera offert un enfant d'argent du poids de celui dont accoucheroit Mme. la duchesse d'Angoulême On a commencé une neuvaine, à cet effet, le 1er. août. Cet acte religieux s'est passé avec beaucoup de gravité et de recueillement. On a chanté le *Veni Creator*. Le clergé de la paroisse y assistoit. Les marguilliers avoient

tous un cierge, et se sont rendus processionnellement de la sacristie au chœur. Plusieurs ont communié. On s'est rendu ensuite à la sacristie, où l'on a dressé un acte de ce qui venoit de se passer : chacun l'a signé. Nous croyons qu'on ne sauroit donner trop de publicité à cette cérémonie, et au motif honorable qui l'a inspirée. Tous les bons François forment sans doute le même vœu que nous. Nous avons seulement le mérite de l'avoir énoncé les premiers de la manière la plus solennelle, et d'avoir invoqué hautement, à cet égard, la protection du ciel par l'intercession d'un saint qui aimoit particulièrement la France, et à qui nous aimons à croire qu'elle est redevable de plusieurs bienfaits.

CAHORS. Au passage de Mgr. le duc d'Angoulême par cette ville, le chapitre de Cahors a eu l'honneur de complimenter S. A. R. Le président du chapitre, M. l'abbé de Saunhac, vicaire-général, a porté la parole. Il a rappelé à S. A. que c'étoit un évêque de Cahors, feu M. de Cheylus, qui l'avoit ondoyé, en 1775, et il l'a assurée du dévouement du clergé et des habitans de cette ville. Le Prince a accordé aux membres du chapitre la permission de porter la décoration du lis. La piété dont il fait profession, a touché sensiblement les bons catholiques de cette ville, et on se flatte de voir renaître l'ordre et toutes les vertus chrétiennes et sociales sous l'empire d'une famille qui donne de si bons et de si religieux exemples.

LUNÉVILLE. Il est étonnant qu'on n'ait pas parlé du service qui a été célébré ici pour les personnes de la famille royale, que la révolution a moissonnées. Il est peut-être peu de villes qui y aient apporté autant de zèle et de splendeur. Le catafalque étoit magnifique, et accompagné d'ornemens, d'emblêmes et de statues, disposés avec beaucoup de goût. La capitale pourroit nous envier l'appareil que nous y avions mis, et l'empressement avec lequel chacun a fourni tout ce qui pouvoit rendre la cérémonie plus imposante. Un grand nombre

d'habitans s'y sont rendus en habit de deuil. La mémoire de nos Princes morts est particulièrement chère aux habitans de Lunéville, qui ont possédé long-temps leur auguste aïeul. Les enfans de Stanislas ne sauroient être étrangers à ceux que ce bon Roi avoit comblés de bienfaits. La Lorraine a joui dernièrement d'un spectacle touchant. Les militaires polonois, réunis à Nanci, ont voulu, avant de quitter la France, rendre un hommage religieux aux cendres d'un Prince de leur nation. Ils ont fait faire un service très-pompeux au vertueux Stanislas, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours qu'il a bâtie, et où est son tombeau. Ils ont donné, à cette occasion, une somme considérable aux pauvres, ce qui étoit sans doute une excellente manière d'honorer la mémoire d'un prince qui fut l'ami des pauvres, et qui avoit fait dans toute la Lorraine tant de fondations de charité. Notre province, ravagée par le fléau de la guerre, a besoin, pour se consoler de ses pertes, de songer qu'elle vient de trouver, dans l'arrière petit-fils de Stanislas, un héritier de sa sagesse, de sa bienfaisance, et des vertus qui ont fait notre bonheur pendant si long-temps.

VALENCE, (*en Espagne*). Je vous avois promis de vous donner des nouvelles de mon voyage, et sans cette promesse, les bontés que vous avez eues pour moi pendant mon séjour en France, méritoient seules que je vous témoignasse ma reconnoissance par cette attention. Nous partîmes, comme vous vous le rappelez, le 2 mai au matin. Pendant toute la route nous fûmes l'objet de la charité la plus attentive. Nous reçûmes entr'autres, à Cahors, les soins les plus généreux de M. l'abbé La Sève, vicaire-général du diocèse. A Carcassonne, Mgr. l'évêque ne nous montra pas moins d'intérêt. Les bons habitans de la France sembloient vouloir nous dédommager de ce que nous avions eu à souffrir de quelques-uns de leurs compatriotes. Nous entrâmes en Espagne le 19. Lorsque nous fûmes sur la ligne qui sépare le territoire des deux nations, nous chantâmes le *Te Deum* avec un vif sentiment

de reconnoissance pour le Dieu qui nous a délivrés. Les habitans des pays que nous traversions, se portoient au-devant de nous pour nous féliciter, et nous ne recevions que des témoignages d'attachement et de respect. Nous ne pûmes passer par Barcelonne, encore occupée par la garnison françoise, qui ne permettoit à personne d'entrer dans cette ville ou d'en sortir. Nous nous embarquâmes, le 25, à Mataro; notre navigation fut des plus heureuses, car nous arrivâmes ici le 27 au matin. Le roi avoit déjà donné des ordres pour qu'on rendît aux ordres religieux leurs couvens et leurs biens; ce qui a été exécuté, et déjà nous sommes plus de trente religieux dans notre couvent de Saint-Dominique. S. M. a résidé pendant 19 jours dans cette ville. Elle y a été fort occupée des affaires les plus importantes. Elle donnoit des audiences, expédioit des dépêches, conféroit avec ses ministres, et se montroit affable envers tout le monde. Aussi ce prince a conquis tous les cœurs par sa douceur et ses manières nobles et engageantes. Il a visité les maisons religieuses et les hôpitaux. Il a écrit une lettre au souverain Pontife pour l'assurer de son dévouement filial, et le féliciter de son retour dans ses Etats. Il lui demande la translation à Valence de Mgr. Veremundo Arias, évêque de Pampelune. Ce seroit un choix auquel tout ce diocèse applaudiroit. Les processions de la Fête-Dieu se sont faites ici avec une pompe extraordinaire. Il semble que chacun ait voulu réparer les outrages faits à la religion dans les temps qui viennent de s'écouler. Que Dieu bénisse quelques-uns de vos compatriotes. Qu'il leur rende autant de bien qu'il nous ont fait de mal. Je vous assure qu'alors ils seront fort riches.

Nouvelles politiques.

Paris. Mgr. le duc de Berry est arrivé, le 18 août, dans cette ville. S. A. R. avoit assisté à l'office le jour de l'Assomption, dans la chapelle catholique où se rendoient ordinairement

nos Princes lorsqu'ils habitoient Londres. M. de Bethisy, évêque d'Uzès, officioit.

— On parle d'un voyage que quelques-uns de nos Princes doivent faire dans l'est et dans le midi de la France, les seules parties qui n'aient pas joui encore du plaisir de voir des Bourbons.

— M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans avec leurs enfans, et Mlle. d'Orléans, sœur du Prince, sont partis de Palerme pour la France.

— M. Putbod de Maison-Rouge, adjudant-général sous Louis XVI, et membre du conseil municipal de Macon, a eu l'honneur d'être présenté au Roi et à la famille royale, qui l'ont accueilli avec bonté, et qui lui ont accordé pour lui et pour ses fils la décoration du lis. Cet officier a donné autrefois à Louis XVI des marques de dévouement et de zèle. Chargé de plusieurs missions par ce Prince, il s'en acquitta avec autant de sagesse que d'intelligence. Il eut entr'autres, avec D. Poirier, la commission de faire transporter à Saint-Denis les restes des Princes de la maison de saint Louis, qui étoient enterrés à l'abbaye de Royaumont. A Saint-Germain-des-Prés, il sauva le tombeau de Childebert des fureurs du vandalisme. C'est à la fois un homme instruit, un militaire plein d'honneur, un ami de la religion, et un sujet dévoué au sang de ses Princes.

— Des journaux anglois ont publié l'article suivant :

« Des lettres reçues d'Espagne annoncent une circonstance qui doit produire quelque surprise. On dit, d'après une autorité respectable, que le roi Charles IV a déclaré que l'acte d'abdication que l'on a publié, et par lequel on a supposé qu'il abandonnoit le trône de ses ancêtres, est faux, et qu'en conséquence les prétentions de son fils Ferdinand sont sans fondement, puisque lui-même conservé tous les droits de roi d'Espagne et des Indes. On dit dans la même communication, que ces prétentions sont soutenues par le roi de Sicile et par le Pape, et l'on remarque que M. Labrador, qui s'est rendu à Paris comme ambassadeur de la cour de Madrid, n'a pas encore pu remettre ses lettres de créance ».

Cet article est au moins imprudent et hasardé. Il pourroit occasionner du trouble dans un pays qui a plus besoin que jamais du repos. On croit, au contraire, que l'âge et les infirmités de Charles IV le décideront à vivre dans la retraite.

Ce qui paroît certain, c'est qu'en Espagne on est fort attaché à Ferdinand, et qu'on y redoute extrêmement l'influence d'un ministre dont on connoît l'ascendant sur l'esprit du vieux roi.

On a ouï dire que dans les troubles de l'anarchie, une pétition fut adressée à la Convention nationale pour réclamer la liberté de MADAME, fille de Louis XVI, détenue alors dans les prisons du Temple. Cette pétition sembloit être faite au nom de divers citoyens d'Orléans. C'est sous ce titre qu'elle fut insérée dans les journaux de ce temps. Dernièrement, on a fait encore mention de cette pétition dans la *Gazette de France* : on y assure qu'elle est l'ouvrage des sections d'Orléans, et on la suppose dirigée par M. de Mersan, le 18 avril 1795. M. Laisné de Villevêque, dans deux lettres qu'il écrit au rédacteur de la *Gazette de France*, et qu'il a fait imprimer depuis, déclare être lui seul l'auteur de cette adresse. Il la rédigea, dit-il, le 1er. juin 1795, et n'en fit part qu'à M. l'abbé de Casabonne. Il la signa Laisné-Miron, et sa signature fut accompagnée de celle de M. de Casabonne, qui se chargea de la faire parvenir à sa destination. Elle fut égarée ou soustraite, car on garda sur cet objet le plus profond silence. M. de Villevêque en envoya copie à deux journalistes, et elle parut enfin le 18 juin dans le *Journal des Nouvelles politiques*, avec le titre qu'il y avoit mis. Cette adresse excitant de la rumeur parmi les autorités d'Orléans, l'auteur crut devoir garder l'anonyme pour éviter des nouvelles persécutions. Peu de jours après, la municipalité la déclara controuvée et apocryphe. Si les sections eussent rédigé cette pétition, comment est-ce que la municipalité ne fit pas des recherches pour en connoître l'auteur et les signatures? Ouvrage des 11 sections, comment pouvoit-elle la déclarer apocryphe? Et si elle avoit été rédigée, le 18 avril, comment demeura-t-elle inconnue jusqu'au 18 juin, sans que, pendant deux mois, les journaux n'en aient fait aucune mention? Louis XVII n'étant mort que vingt-un jours après la prétendue signature du 18 avril, étoit-il possible, lorsqu'on témoignoit une si juste, une si tendre sollicitude pour l'auguste orpheline, qu'on eût oublié de réclamer en faveur du jeune monarque son frère, qui languissoit dans les cachots sous la garde d'un geolier aussi stupide que féroce? Quel bon François se seroit rendu coupable d'une pareille omission?.... Outre cela, les sections n'ont pu, du 15 au 18 avril, rédiger ni présenter cette pétition, puisque depuis les derniers jours de 1794, leurs assemblées avoient cessé d'exister, et ce ne fut qu'à la fin d'août 1795 qu'elles se réunirent de nouveau en assemblées primaires. Les registres des sections d'Orléans, en 1794, existent encore; pourquoi ceux du mois d'avril auroient-ils été anéantis? Indépendamment de ces raisons, M. de Villevêque a trop bonne opinion de M. de Mersan pour le croire capable d'usurper la gloire d'une action, dont il étoit digne sans doute, mais à laquelle il n'a eu aucune part; il ajoute à la fin, « qu'il défie l'auteur de la lettre » de présenter les registres qu'il annonce avoir été compulsés ». Telle est la substance de la réclamation qu'il nous a adressée dans deux lettres, où il revendique l'honneur de l'adresse.

AUX RÉDACTEURS.

Avignon, 28 juillet 1814.

MESSIEURS,

J'AI lu, dans le nº. 17 de votre Journal, les observations sur la diversité des liturgies de France, qui vous ont été adressées par un anonyme. Permettez-moi d'y répondre, et de réfuter plusieurs de ses assertions. Je respecte infiniment le Bréviaire romain. Il est l'ouvrage, non de la primitive Eglise, comme le prétend l'auteur des observations, mais des plus grands Papes; il est adopté par la plus grande partie de la chrétienté; il est celui de mon pays. Voilà sûrement des titres bien respectables. Mais dès longtemps avant d'en connoître un autre, j'avois trouvé qu'il laissoit infiniment à désirer à l'esprit des gens de goût et à la piété des fidèles.

Si ce Bréviaire étoit le même qui fut établi par les Apôtres, on conçoit que ce seroit une espèce de sacrilége d'attaquer, après tant de siècles, un monument ainsi consacré. Mais puisque ce respect pour l'ancienneté n'a pas empêché de toucher à l'ouvrage de ces premiers fondateurs de la liturgie, à qui Jésus-Christ même avoit communiqué ses secrets, pourquoi empêcheroit-il de toucher à l'ouvrage de leurs successeurs, surtout lorsque ces changemens sont opérés par des successeurs eux-mêmes? Un siècle invente, un autre siècle perfectionne; tout ce qui sort de la main des hommes est sujet à des variations. Les ornemens de l'église n'ont pas toujours été les mêmes;

leur genre et leur forme ont varié souvent. On ne connoissoit point autrefois les cloches ni les orgues. Or, puisqu'on a suivi pour des objets qui ne parlent qu'aux sens, les progrès des arts, pourquoi ne suivroit-on pas pour des objets qui parlent à l'esprit et au cœur, les progrès des lumières? Les innovations, même dans l'Eglise, quand elles partent de l'autorité légitime, n'ont rien qui doive alarmer la piété des fidèles, surtout lorsqu'elles sont d'un genre qui n'intéresse point la foi; et pour ne point sortir de mon sujet, si l'on n'avoit jamais rien innové dans l'Eglise, l'office divin se borneroit, comme au temps des Apôtres, aux agapes et au *Pater*.

Voyons cependant si d'autres avantages ne balanceroient pas celui de l'ancienneté.

1°. Le Bréviaire de Paris parcourt tout le Psautier chaque semaine.

Celui de Rome le parcourt à peine une fois dans l'année. Pendant des semaines, des mois entiers, on répète les mêmes psaumes, avec la plus fatigante uniformité; pendant toute la vie, les petites heures et les complies sont les mêmes.

2°. Dans le Bréviaire de Paris, les psaumes sont classés chaque jour de la semaine, suivant leur rapport avec le rang que ce jour tient dans la semaine par excellence, où l'Eternel tira l'univers du néant; dans cette semaine, à-la-fois histoire du présent et figure de l'avenir, où le jour de la création et de la chute de l'homme, est celui de sa rédemption; où le jour du repos mystérieux de l'ouvrier suprême, est celui du repos de son Fils adorable dans la nuit du tombeau; où le jour de la création de la lumière, est celui où le soleil de justice rendit, par sa résurrec-

tion, à l'astre du monde, son éclat et sa pureté. Pensée grande et sublime, qui, en mettant sans cesse sous les yeux des prêtres les grandeurs du Dieu créateur, et les bienfaits du Dieu rédempteur, élève leur esprit et leur cœur jusqu'à cet être immense. Ainsi, le lundi, jour où la création commence à étaler ses merveilles, l'admirable psaume 103 en retrace avec pompe le magnifique tableau. Ainsi, le jeudi, jour de l'institution du Sacrement adorable, les psaumes ne parlent que de repas, de nourriture, des effusions d'un cœur ravi de reconnoissance dans les communications de son Dieu. Ainsi, le vendredi, les psaumes prophétiques annoncent la mort du Sauveur. Ainsi, à none de ce jour, heure à laquelle le Fils de Dieu expira, le psaume 21 met dans la bouche du prêtre les propres paroles que ce Sauveur adorable prononça lui-même sur la croix, rappelle ses ignominies, et prédit les triomphes qui étoient attachés à sa mort.

Dans le romain, au contraire, les psaumes sont rangés par l'ordre de leurs numéros, c'est-à-dire, sans ordre, sans intention, sans intelligence, et n'ont aucun rapport entr'eux, ni à la férie à laquelle ils répondent.

3°. Dans le Bréviaire de Paris, les invitatoires, les psaumes, les antiennes, les versets, les répons, les capitules, tout a un parfait accord; de sorte qu'on peut dire que chaque partie, chaque heure de l'office, est un cours complet sur la fête du jour. L'ancien et le nouveau Testament y sont rapprochés et fondus avec un art si admirable, qu'on ne peut s'apercevoir dans deux lignes, qu'elles sont tirées de deux livres différens.

Dans le romain, les invitatoires, les psaumes, les

antiennes, les versets, les répons, les capitules, n'ont aucun rapport entr'eux, ni à la fête du jour. Ils sont même quelquefois tellement placés, qu'ils présentent un sens contraire à celui qu'ils contiennent. En voici un exemple : Dans un nocturne de je ne sais quel office, le lecteur dit : *Nolite fieri sicut equus et mulus;* le chœur répond : *Quibus non est intellectus.* Le lecteur ajoute : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto;* le chœur répond encore : *Quibus non est intellectus.* Cette répétition en cet endroit est fort déplacée. Veut-on à présent un exemple du même genre dans le Bréviaire de Paris? le voici : Dans l'office de saint Etienne, le lecteur dit : *Non poterat resistere sapientiæ et Spiritui;* le chœur répond : *Qui loquebatur.* Le lecteur ajoute : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto;* le chœur répond encore : *Qui loquebatur.* Voilà des analogies et des rapports satisfaisans pour la piété : c'est peut-être là ce que l'auteur des observations appelle *des prétentions à l'esprit;* on n'accusera pas le romain de prétentions pareilles.

4°. Dans le Bréviaire de Paris, excepté les hymnes et les oraisons, il n'y a pas un seul mot qui ne soit tiré de l'Ecriture. La main des hommes n'a osé y toucher, que pour choisir, dans ce trésor immense, les fleurs dont elle a distillé le miel. Encore, pour mieux consacrer ces compositions humaines, et les rendre dignes de figurer au milieu des inspirations de l'Esprit saint, l'Ecriture sainte est fondue dans quelques hymnes avec un art admirable, sans que la poésie y perde de ses charmes, ni le texte de sa précision. J'en citerai deux exemples, l'hymne de l'Avent et celle de l'Ascension.

Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum; ape-

riatur terra, et germinet salvatorem. Voilà le texte de l'Ecriture ; voici la traduction :

Rorate, cœli, desuper;
Justumque fœcundo sinu
Complexa tellus perdito
Orbi salutem germinet.

Viri Galilæi, quid admiramini aspicientes in cœlum? Hic Jesus qui assumptus est à vobis........., sic veniet. Voilà le texte; voici la traduction :

Quid obstupentes, suspicitis polo,
O vos, eumtem, discipuli, Deum?
Ut nunc redemptor scandit astra,
Sic veniet metuendus ultor.

Dans le romain, au contraire, on rencontre très-fréquemment des versets, des antiennes, des répons qui ne sont point tirés de l'Ecriture; et quand, par hasard, quelques-uns sont pris dans l'Ecriture, il sont si mal adaptés et si souvent répétés dans d'autres offices, qu'ils sont quelquefois un défaut de plus; et on ne peut trop s'étonner que des hommes versés dans l'Ecriture sainte, de savans théologiens, des Papes distingués par leurs lumières, aient trouvé si peu de chose à prendre dans une mine si féconde, qu'ils aient été obligés d'y suppléer de leur propre fond.

5°. Dans les fêtes de l'Annonciation et de la Purification, le Bréviaire de Paris ne voit que l'incarnation du Verbe, et sa présentation au Temple. Pensée grande et conforme à l'intention de l'Eglise dans l'institution de ces augustes fêtes.

Le Bréviaire romain les confond avec les fêtes propres à la sainte Vierge seule, et ne connoît d'autre hymne que l'*Ave Maris stella.*

6°. Parlerai-je maintenant du choix des leçons, du

goût exquis et de la parfaite latinité des légendes? Parlerai-je surtout de ces hymnes admirables qu'on croiroit plutôt l'ouvrage du fameux lyrique du siècle d'Auguste, que d'un poète françois de nos jours; de ces hymnes qui tour à tour tendres et élevés, réunissent à la fois ce que l'esprit a de plus délicat, le sentiment le plus affectueux, le génie de plus grand, la poésie de plus sublime? J'aurois trop d'avantage si j'établissois un parallèle entre le *Stupete gentes*, le *Statuta decreto Dei*, le *Linquunt tecta magi*, le *Promissa tellus*, etc., d'une part; et de l'autre, le *Desideratus gentibus cujus per alvum fusus est*, l'*Egressus honestissimâ virginis matris clausulâ*, le *Lavacra puri gurgitis*, le *Noctium phantasmata*, et le *Ne polluantur corpora*, et tant d'autres pièces où la simplicité paroît poussée jusqu'à l'excès.

C'est pourtant dans ces pièces que l'auteur des Observations trouve plus d'*onction* que dans les chefs-d'œuvre de Santeuil et de Coffin. Pour moi, je ne sais où cette onction se cache.

7°. A tous ces avantages incontestables, il faut en joindre un qui n'est pas à dédaigner, dans ces temps surtout où la rareté des prêtres fait peser sur quelques prêtres le fardeau réparti autrefois sur un bien plus grand nombre; c'est que l'office de Paris est beaucoup plus court que celui de Rome.

8°. *Ces avantages*, dit l'auteur, *peuvent-ils se comparer à ceux qui résultent de cette unanimité de sentimens et d'expressions qui naissent de la seule unité de liturgie?*

Non, puisqu'ils les surpassent. D'ailleurs, que sont les mots auprès de Dieu? *L'unanimité de sentimens* est dans les sentimens, et non dans les paroles. Il est très-désirable, sans doute, qu'il n'y ait qu'une seule

liturgie, comme il n'y a qu'une seule Eglise et une seule foi. Mais ce n'est pas, ce semble, à ceux qui jouissent d'un travail plus parfait à y renoncer pour en adopter un autre dont tout le monde doit reconnoître les imperfections.

9°. Quant aux conseils donnés par l'auteur des Observations, et par M. Choron, de *rétablir le chant de l'Eglise de Rome dans toutes les églises de France*, ils seroient plus plausibles que celui d'y rétablir l'office romain. Ce chant nous a conservé, quoique bien défiguré, les restes de cette musique des Grecs, dont les anciens racontent tant de prodiges, et dont les foibles monumens échappés aux ravages du temps, n'en produisent plus d'autre, que l'étonnement qu'ils en aient tant produit. Mais pour rétablir ce chant dans la liturgie de Paris, il n'est pas besoin d'y rétablir l'office de Rome. Ces sortes de chants non mesurés, et faits sur de la prose, peuvent s'adapter à tout, et les paroles de la liturgie romaine, sur lesquelles ils sont, n'étoient pas plus coupés pour la prosodie des Grecs, que celles de la liturgie parisienne.

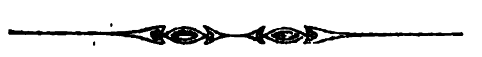
Au surplus, il ne faut pas croire, d'après cet éloge fastueux, que tous les morceaux du chant grégorien soient dignes de leur renommée. Il en est quelques-uns vraiment d'un caractère original, et préférables à la plus belle musique; ce sont : l'introït et le graduel du jeudi-saint, quelques répons de la semaine sainte, le *Domine non secundum*, et l'*Adjuva nos Deus* du carême; la prose, l'offertoire et le *Libera* des morts; le *Sacris solemniis*, la prose du Saint-Sacrement, les quatre grandes antiennes de la sainte Vierge à complies, le *Vexilla regis*, le *Veni creator*, les messes des doubles, de la sainte Vierge, des di-

manches du carême et de Pâque. A part ces morceaux, tout le reste est très-commun, et souvent d'un caractère si vague, qu'on ne sait en quel ton on est, et que, sans le livre, le chantre le plus exercé ne sauroit donner l'intonation convenable. Or, la plupart des morceaux que nous venons de citer sont dans la liturgie de Paris, comme dans celle de Rome; rien n'est si aisé que d'y adapter le reste. D'ailleurs la liturgie de Paris a en tout une richesse qui doit inspirer de l'envie, et n'a rien à envier; car sur les huit tons des psaumes, elle a quatre variétés de plus que le romain, et toutes fort belles; le chant des hymnes du mètre ïambique, inconnu dans le romain, et celui des proses des grandes fêtes, est très-noble et très-majestueux.

D'après tout ce que nous venons de dire, il semble qu'il faut plutôt engager les églises de France qui ont encore le Bréviaire romain, à prendre celui de Paris, que celles qui ont celui de Paris, à le quitter pour l'autre. La religion le permet, le bon goût, la raison et le sentiment l'ordonnent.

Au reste, je tranche la difficulté, fallût-il renoncer pour cela aux beaux morceaux du chant grégorien, et ce chant fût-il encore plus admirable que tout ce que la musique ancienne et moderne a jamais produit de plus beau, il faudroit encore le sacrifier s'il n'y avoit que ce moyen de conserver dans l'Eglise un ouvrage que je regarde comme une des plus belles conceptions qu'ait enfantées l'esprit humain. Quel plaisir pour un prêtre éclairé, en remplissant un devoir que l'habitude rend trop souvent insipide et monotone, de faire, pour ainsi dire, un cours de littérature, et de nourrir son goût en nourrissant sa piété!

J'ai l'honneur d'être.....



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. vient de prendre une grande mesure qui étoit déjà annoncée depuis quelque temps, mais que la sagesse du souverain Pontife avoit voulu peser et mûrir. Elle a rétabli la société des Jésuites dans son ancien état, par une constitution solennelle qui commence par ces mots : *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, et qui est datée du 7 des ides d'août. Le saint Père fait mention des instances qui lui ont été faites, à cet égard, par des personnes de tous les rangs et de tous les pays. Nous donnerons dans le numéro prochain cette pièce intéressante, que nous avons reçue trop tard pour la faire entrer dans celui-ci, et qui doit tenir sa place dans l'histoire de l'Eglise de ces derniers temps.

Paris. La fête de Saint-Louis a été célébrée dans cette ville avec un empressement général. Il semble que nous avons voulu faire amende honorable pour tant de fêtes où la religion n'avoit pas plus de part que l'allégresse publique, et dont la police seule faisoit les frais. Ici il n'y avoit point eu d'ordre de fermer les boutiques, et toutes l'étoient. Les fidèles s'étoient portés en grand nombre dans les églises, où presque partout l'office a été fait avec beaucoup de solennité. Chacun s'est empressé d'aller offrir à Dieu ses prières pour la prospérité du règne du fils de saint Louis, et pour la perpétuité de cette maison, qui est aussi nécessaire à notre bonheur que nous pouvons l'être au sien. Aux sentimens d'une juste reconnoissance pour le passé se mêloient de pieuses demandes pour l'avenir. On a remarqué que beaucoup de personnes ont voulu participer, en ce jour, à ce que la religion a de plus saint, pour solliciter plus puissamment les grâces divines sur ce royaume. Hors des églises, le spectacle, sans être aussi édifiant, n'étoit pas moins curieux. Le mouvement étoit général. On voyoit bien

que cette fête ne réveilloit point de fâcheux souvenirs, et qu'elle ne coûtoit point de larmes. Y a-t-il en effet de plus beau jour pour un peuple que la fête d'un bon Roi?

— M. de Coucy, évêque non-démissionnaire de la Rochelle, arriva dans cette ville, le 21 août. On sait qu'il fut un des derniers évêques nommés par le Roi en 1789. Il fut un des trois choisis sous le court ministère de M. de Pompignan, et il étoit digne de ses vertueux collègues. Ses instructions pastorales sont un monument de son zèle. Il vient d'Espagne, où il se réfugia en 1791. Pendant son long exil, il trouva le moyen d'être utile, et aux prêtres déportés et à beaucoup de familles émigrées. Son zèle et son courage ne se démentirent jamais. Le refus qu'il fit, en 1801, de donner sa démission de son siége, l'exposa à de nouvelles traverses. Le despote qui s'irritoit des moindres contradictions, demanda, dit-on, au gouvernement espagnol, que M. de Coucy lui fut livré. Pour préserver ce prélat de tomber en des mains ennemies, Charles IV se vit dans la nécessité de l'exiler. On l'enferma, en 1803, dans un couvent de Franciscains, à deux lieues de Séville, où il fut pendant plus de deux ans privé de toute communication extérieure. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1806. Pendant la guerre qui vient de déchirer l'Espagne, il a été exposé à mille dangers. Il a passé des mois entiers, errant et fugitif, dans des bois et des rochers. Le roi Ferdinand, auquel il a présenté ses hommages en passant par Madrid, lui a témoigné beaucoup d'intérêt. Ce prélat n'en excitera pas moins dans sa patrie, où il a laissé de précieux souvenirs.

AMIENS. On a vu ici avec beaucoup de peine une calomnie avancée dans un de ses pamphlets qui circulent et qui affligent les honnêtes gens. On y lit cette phrase: *M. l'évêque d'Amiens dit dans son Mandement, que le Tout-Puissant ayant créé Napoléon, se reposa de ses travaux.* Loin d'être coupable d'une adulation aussi indigne de son caractère, notre évêque a toujours parlé du

dernier gouvernement avec une mesure qui n'avoit pas échappé aux yeux les plus attentifs. Il ne laissoit passer aucune occasion de rappeler au despote des vérités utiles, et dans ces temps fâcheux où il étoit si difficile de tenir un juste milieu, il a su concilier ce qu'il devoit à la religion avec ce qu'exigeoit un homme absolu. Il nous est donc pénible de le voir accusé d'une flatterie qui seroit en quelque sorte un blasphême dans la bouche d'un évêque. Cette flatterie n'est pas de lui. Nous savons tous qu'elle est d'un officier civil, encore vivant, et qui n'avoit pas appris dans les camps le langage de l'orthodoxie. Il faut lui en laisser le blâme, en et laver un prélat qui s'est conduit dans les derniers troubles, et notamment au concile, avec cette sage réserve qui n'exclut pas le courage.

SENS. Madame la duchesse d'Angoulême, à son passage par cette ville, a voulu visiter le tombeau du dauphin son grand père, qui avoit été enterré avec la dauphine son épouse, dans notre église métropolitaine. S. A. R. a paru prendre plaisir à voir ce monument érigé à la gloire de son vertueux aïeul. Ce monument est cher à notre ville, et nous n'avions pas attendu le passage de la princesse pour songer à replacer ce mausolée dans un lieu plus convenable. Dès le 14 mai, notre conseil municipal avoit pris une délibération pour le relever et le restaurer. M. Person, architecte, à qui on en doit la conservation, a été chargé de ce travail, et il a été ouvert une souscription pour faire face aux dépenses. On a arrêté aussi de rétablir la pompe funèbre qui se célébroit annuellement dans l'église métropolitaine, le 19 décembre. Le mausolée sera replacé dans le chœur. On espère que tout sera en état pour cet automne. La commission nommée, à cet effet, est composée d'habitans zélés, qui se sont adjoints deux ecclésiastiques recommandables, MM. de Vaudricourt et de Formanoir. A l'espérance de rendre au monument sa première dignité, se joint aussi celle de voir rendre à l'église, où il étoit placé, son titre et ses honneurs. Sens étoit un des plus

anciens siéges de France, et nous nous flattons que ses droits ne seront point oubliés dans les nouveaux arrangemens qui se préparent. Il n'existe point de siége épiscopal dans notre département, et quand il n'y en auroit qu'un, il semble que nous devrions encore avoir la préférence par le rang et l'ancienneté de notre métropole, dont Paris même a dépendu long-temps.

ARRAS. On sait qu'au mois de mars dernier un nombre considérable de personnes pieuses fit des prières pour la délivrance de la France. Dans beaucoup d'endroits, on pratiqua ce qu'on appeloit la sainte quarantaine, pour fléchir le ciel, et c'est peut-être à ce concours de vœux et de supplications que sont dus les prodiges de notre salut. Mais la piété est reconnoissante. En conséquence, les bonnes ames qui s'étoient unies précédemment pour demander à Dieu qu'il regardât la France en pitié, viennent de s'unir encore pour le remercier de ses bienfaits. On fait ici, en ce moment, une neuvaine d'actions de grâces pour le retour du Roi, pour la paix et pour le triomphe de la religion. Les personnes qui font cette neuvaine, dirigent, à cette intention, toutes leurs prières et leurs bonnes œuvres, et s'adressent à la sainte Vierge, à qui elles demandent la continuation de sa protection sur la France, et toutes les grâces dont nous avons besoin. Cet exemple est digne d'être imité, et il l'a été sans doute dans beaucoup de lieux.

FRANCFORT. L'état de la religion catholique en Allemagne est fait pour exciter la plus sérieuse attention, et on se flatte qu'il en sera question au congrès qui va s'ouvrir. Tout est à faire, à cet égard, car on ne voit partout que des ruines. Depuis vingt ans, l'Eglise catholique a essuyé, en Allemagne, les plus rudes atteintes. Les guerres, l'envahissement de la rive gauche du Rhin, et les sécularisations d'évêchés et de couvens, ont mis le désordre dans l'administration ecclésiastique. Les princes se sont emparés de tout ce qui étoit à leur convenance. Les fondations, les chapitres, tous les établissemens religieux ont été envahis. Il reste à peine un très-petit nombre d'é-

vêques, qui sont vieux et infirmes. Les autres siéges sont vacans, et la dispersion des chapitres fait qu'on ne sait à qui recourir pour le gouvernement spirituel. Les séminaires ont été presque tous détruits, et la religion est menacée d'une ruine totale, si on ne s'empresse d'y apporter remède. Il s'agit d'établir de nouveaux évêques, de les doter, et de fixer leurs droits et leur juridiction. Le repos de l'Etat et la tranquillité des familles réclament, à cet égard, de promptes mesures, et il est nécessaire que les souverains prennent en considération et adoptent enfin des mesures efficaces dont ils ne tarderont pas à sentir les heureux effets. Déjà quelques princes ont manifesté des dispositions favorables pour les catholiques. Le ministère de Hanovre vient de restituer au clergé d'Osnabruck et Hildesheim les droits qui leur avoient été garantis par le recès de l'empire, en 1803, et dont les avoit dépouillés le gouvernement Westphalien. L'évêque d'Hildesheim reçoit une pension de 25,000 écus, à compter du 1er. novembre 1813. Les évêques de Bâle et de Liége reçoivent également les rentes qui leur avoient été assignées par le roi de Prusse sur les fonds de l'évêché d'Hildesheim. Les chanoines et religieux recouvrent leurs traitemens, tels qu'ils avoient été fixés en 1803. On rétablit dans cette partie les fondations et tribunaux ecclésiastiques, et on s'occupe à réparer les injustices passées. Les chapitres viennent d'être rétablis à Eimbeck, à Noerten, à Munster, à Osnabruck. Les chanoinesses même sont réintégrées. L'électeur de Hesse vient aussi de rétablir dans ses Etats les pensions ecclésiastiques, et de doter de nouveau les prêtres à Cassel. On espère que son exemple sera imité, et que les princes allemands sentiront la nécessité de fortifier l'influence de la religion, et de faire sortir l'Eglise de l'état de confusion et de pénurie où elle languit.

Pondichéry. M. Claude-François Létondal, missionnaire françois, procureur-général des missions françoises de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de Siam, etc., ayant sa résidence ordinaire à Macao,

est mort, le 17 novembre 1813, dans cette ville, où il étoit resté malade depuis plusieurs mois en revenant d'un voyage de Calcutta. Ce zélé et fervent missionnaire étoit un des principaux soutiens de ces missions, depuis que, par l'effet de la révolution, elles ont été dépouillées des biens qu'elles possédoient en France. Car son zèle lui avoit fait entreprendre et exécuter plusieurs voyages aux îles Philippines, au Mexique et dans l'Inde, pour y chercher des aumônes pour subvenir aux besoins les plus essentiels et les plus urgens de ces missions, qui, sans ces secours, n'auroient pu subsister jusqu'à présent. Ses vertus sociales et religieuses, l'aménité de son caractère, la promptitude avec laquelle il se portoit à rendre service à tout le monde, et son désintéressement, lui avoient concilié l'estime, l'affection et la confiance de toutes les personnes qui le connoissoient particulièrement, de quelque nation et condition qu'elles fussent. Il n'étoit âgé que de cinquante-cinq ans, et il y en avoit vingt-huit qu'il exerçoit les fonctions de procureur des missions. Ses fréquens et pénibles voyages avoient ruiné sa santé, mais non ralenti son zèle, dans l'exercice duquel il a contracté la maladie qui l'a emporté au tombeau. Si les fonctions de son emploi ne l'appliquoient pas immédiatement à la prédication de l'Évangile et à la conversion des ames, ses travaux n'en ont pas moins efficacement contribué à propager la foi, et à gagner des ames à Jésus-Christ en procurant à un grand nombre d'ouvriers apostoliques les secours indispensablement nécessaires pour pouvoir exercer leur ministère au milieu des pays infidèles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. — *Ordonnance du Roi, en date du 21 août.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

En publiant notre chartre constitutionnelle, nous avons dit : « Que le vœu le plus cher à notre cœur est que *tous les*

François vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre un acte aussi solennel ».

Cette déclaration et les dispositions de la chartre constitutionnelle appellent également tous les François à la jouissance des droits civils et militaires. Dès-lors les inscriptions sur les listes d'émigrés ont été effacées, et nulle différence n'a pu être admise aux yeux de la loi, comme aux nôtres, entre les François qui gémissoient de notre absence dans l'intérieur, et ceux qui nous en consoloient au dehors. Cependant, et en attendant la loi que nous nous proposons de présenter aux deux Chambres sur la restitution des biens non vendus, nous avons jugé nécessaire de prononcer positivement cette abolition, afin de ne laisser aux tribunaux et aux corps administratifs aucun doute sur l'état des personnes, et de réserver spécialement les droits des tiers, qui, en aucun cas, ne doivent être compromis.

A ces causes, et ouï le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés, et encore subsistantes à défaut d'élimination, de radiation ou d'exécution des conditions imposées par le sénatus-consulte du 6 floréal an 10, ou à quelqu'autre titre que ce soit, sont et demeurent abolies à compter du jour de la publication de la chartre constitutionnelle.

2. En conséquence, tous les François qui auroient été et seroient encore inscrits sur lesdites listes, à quelque titre que ce soit, exercent les droits politiques que cette chartre leur garantit, et jouissent des droits civils attachés à la qualité de citoyen, sous la réserve expresse des droits acquis à des tiers, et sans y préjudicier.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que les présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 21 août l'an de grâce 1814, et de notre règne le vingtième.

Signé, LOUIS.

Lyon. Les journaux politiques ont donné les détails de la

réception que notre ville a faite à M[me]. la duchesse d'Angoulême; mais je ne sais s'ils ont bien exprimé l'empressement et l'enthousiasme que le peuple a manifestés. Sans les gardes, je crois qu'il se seroit jeté sur la voiture pour témoigner de plus près, à la Princesse, son zèle et son amour. On ne pouvoit se lasser de regarder cet ange de paix, et d'admirer dans sa personne, suivant l'expression d'un grand homme, *ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu*. Le lundi 8 août, MADAME a vu défiler les troupes aux Brotteaux, et s'est fait conduire à l'endroit où reposent les malheureuses victimes mitraillées après le siége. Ellle n'a pu retenir ses larmes dans un lieu plein d'affreux souvenirs, et ses propres douleurs se sont mêlées ici avec le deuil commun. Elle est partie, le 9, au grand regret des Lyonnois, que sa présence avoit électrisés, et qui font des vœux pour voir dans leurs murs d'autres illustres voyageurs. Ils se flattent de n'être pas moins heureux que d'autres cités du royaume qui ont été visitées par nos Princes, et déjà on dit en effet qu'une partie de la famille royale doit venir dans nos provinces. Elle peut être sûre d'avance de l'effet qu'elle produira. Ces courses pacifiques sont autant de conquêtes qui lui gagnent tous les cœurs.

TURIN, *16 août*. Les juifs s'étoient multipliés d'une manière incroyable dans les anciens départemens au-delà des Alpes. La législation françoise avoit, comme l'on sait, appelé les Hébreux au partage des droits politiques, et ils en profitoient pour envahir les charges et les emplois du pays; ils occupoient les premières places de la magistrature; quelques-uns s'étoient glissés dans l'instruction publique : ils auroient fini par tout avoir. S. M. vient de rétablir l'ancien ordre de choses, et les juifs sont redevenus ce qu'ils étoient. S'ils sont tolérés, c'est aux conditions auxquelles ils étoient soumis autrefois; aussi, plusieurs se disposent à quitter le Piémont pour aller dans les duchés de Parme et de Plaisance, ou dans la Toscane, où les réglemens pour les juifs sont plus doux. On sait qu'ils avoient une synagogue à Colorno, et qu'ils jouissoient des droits de cité à Florence et à Livourne.

DANS notre numéro XXVII nous citâmes, contre le systême de la souveraineté du peuple, un écrit du Père Quesnel, où il professe l'ancienne et bonne doctrine. Deux amis de Port-Royal nous ont adressé des lettres à ce sujet. L'un nous remercie d'avoir rendu justice à son patron, tandis que l'autre, qui soupçonne apparemment que nous ne sommes pas de ses admirateurs, nous reproche d'avoir laissé du doute sur le sentiment de l'école de Port-Royal, touchant l'obéissance due aux souverains. L'un et l'autre nous envoient de nouveaux témoignages de la manière de voir de leurs amis à cet égard. Ils paroissent fort zélés sur ce point, et ils s'étonnent que nous ayons tenu quelque compte des accusations d'un homme qui, c'est l'expression d'une des lettres, *qui souille tout ce qu'il touche, et qui est désavoué par toutes les ames honnêtes.* Nous n'aurions pas osé parler sur ce ton d'un tel personnage, mais nous pouvons bien, sans scrupule, lui appliquer les dénominations que lui donnent ceux mêmes au parti desquels il cherche à se rattacher. Le même correspondant, ancien magistrat, qui paroît instruit et zélé, prouve que ce même homme a tronqué un passage de Pascal. Pour faire croire que Pascal pensoit comme lui, M. G. rapporte cette pensée du célèbre écrivain, que c'étoit *un grand mal de contribuer à mettre un Roi dans une république, et d'opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée*, sans ajouter ce qui suit immédiatement, que c'étoit *une espèce de sacrilége de violer le respect que l'on doit à la puissance royale dans les Etats où elle est établie.* Notre

correspondant relève cette petite supercherie de M. G. et nous le dénonce comme un citateur infidèle. Mais il ne faut pas être trop sévère. Auroit-il voulu sérieusement que M. G. avouât que c'étoit *une espèce de sacrilége de violer le respect dû à la majesté royale*; qu'il se fît ainsi son procès à lui-même, et qu'il se reconnût coupable? Peut-on raisonnablement exiger que M. G., qui a si fort coopéré à la révolution, qui a si bien prêché la liberté, qui a dit de si belles choses sur la haine des rois, aille aujourd'hui chanter la palinodie, et confesser publiquement ses torts? Cela ne conviendroit ni à son caractère ni à ses principes. Il a été patriote, il doit l'être toujours; les honnêtes gens ne se rétractent pas; et quand on n'aura à lui reprocher que de tronquer un passage, d'altérer un texte, ce sont là, en révolution, des bagatelles dont il ne faut pas faire tant de bruit, et dont nous ne songeons nullement à faire un crime à M. G. Nous sommes beaucoup plus modérés et plus raissonnables, et nous convenons qu'il est injuste de lui demander de la fidélité dans ses citations, de la bonne foi dans ses raisonnemens, de l'exactitude dans ses reproches, de la mesure dans ses discours, ainsi que le prouvent ceux qu'on trouve de sa façon dans la collection du *Moniteur* ou des procès-verbaux de la Convention.

Après avoir réfuté M. G., notre correspondant vient à nous, qui ne nous attendions pas à être accolés à cet écrivain. Il nous reproche d'avoir jeté des nuages sur les sentimens de l'école de Port-Royal relativement à la fidélité due aux souverains, et là-dessus il nous écrase d'une foule de passages tous plus forts et plus précis les uns que les autres. Il en cite d'Arnauld, de Nicole, de le Tourneux, de Colbert,

de Caylus, de Duguet, de Gourlin, qui reconnoissent tous le principe de l'obéissance aux rois. Nous ne leur avons point contesté ce mérite, et nous serions disposés à convenir qu'ils étoient purs et irréprochables sur ce point, sans qu'on pût en tirer un grand avantage en leur faveur. Il y a plus; l'opposition entre leur enseignement et leur pratique seroit un argument contr'eux. En faisant à l'ancien magistrat qui plaide leur cause la concession qu'il demande, ne pourrions-nous pas lui en demander une à notre tour? Nous lui abandonnerons l'enseignement de ses amis, s'il consent à nous abandonner leur pratique. Ils ont publié hautement le principe de la soumission aux puissances; je le veux. Ils l'ont publié même sur les toits, cela est possible. Pourquoi faut-il que leur école y ait été si peu fidèle dans la pratique? Pourquoi faut-il qu'on voie ce parti toujours aux prises avec l'une et l'autre puissance? Que lui en eût-il coûté d'être un peu moins sévère dans sa théorie, et de l'être un peu plus dans sa conduite? L'histoire du dernier siècle nous le présente dans un état de lutte et d'hostilité contre deux autorités également déclarées contre lui. Pourquoi ce refus persévérant de se soumettre à des décrets authentiques et multipliés, et à des lois rendues en conformité de ces décrets? Pourquoi les mêmes hommes montroient-ils à la fois une opposition si constante aux décisions du saint Siége, dont ils reconnoissoient l'autorité, et à la volonté du souverain, dont ils proclamoient les droits? Ne diroit-on pas qu'ils étoient partisans de l'obéissance à peu près comme du silence respectueux; et que de même qu'ils n'observèrent jamais celui-ci dans le temps qu'ils en faisoient un principe et un appui pour leur cause,

ainsi ils ne se crurent point obligés de déférer aux lois du Prince quand elles contrarioient leurs préjugés? Ce sont des questions que nous nous permettons d'adresser à notre correspondant. Il nous accuse un peu légèrement; il prétend que nous n'avons pas lu les ouvrages que nous citons, ce qui n'est pas poli. Nous avons aussi bien que lui dans notre bibliothèque le livre dont il nous rapporte des passages, et nous y avons trouvé des preuves de l'esprit de cabale et d'intrigue de l'homme qu'il défend. Mais toute l'histoire du dernier siècle nous a montré encore mieux dans les disciples de ce même homme, des gens perpétuellement en opposition avec les deux autorités qui gouvernent le monde. Les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe. siècle*, sont remplis, à cet égard, de faits auxquels on n'a pas répondu et auxquels on ne peut pas répondre, parce que ce sont des faits, et qu'ils sont nombreux, avérés et concluans.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Ce matin, dimanche 7 août, cette ville a été témoin d'un événement qui fait encore le sujet de toutes les conversations, et qui aura sans doute des suites importantes. On savoit que la veille le Pape avoit appelé près de lui les cardinaux et plusieurs prélats, et qu'à la suite d'un consistoire, qui avoit duré six heures, il avoit été expédié des courriers pour plusieurs cours. On s'attendoit donc à quelque mesure d'un intérêt général. L'espérance publique n'a pas été trompée. Le 7, S. S. s'est rendue, en pompe, de son palais du Mont-Quirinal à l'église de Jésus, dans

l'ancien couvent des Jésuites. Les troupes bordoient la haie, et le peuple s'étoit porté en foule sur le passage du saint Père. Arrivé à l'église, le souverain Pontife y célébra la messe à l'autel consacré sous l'invocation de saint Ignace de Loyola. Il entendit ensuite une messe d'actions de grâces, et se rendit à la salle de la congrégation des nobles. Il se plaça sur un trône, et là, entouré du sacré collége, des prélats et des évêques qui avoient été convoqués, il fit lire, par un maître des cérémonies, une bulle solennelle qui commence par ces mots : *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, pour rétablir la Société de Jésus. Plus de cinquante Jésuites étoient présens, et ont été admis au baisement des pieds. A leur tête étoit le P. Pannizoni, qui remplira les fonctions de général jusqu'à l'arrivée du P. Borzozowski, général actuel, qui se trouve en Russie. S. S. portoit sur son visage l'expression de la joie. Il sembloit que ce moment effaçoit à ses yeux le souvenir de ses malheurs. Les cardinaux prenoient part à sa satisfaction. Lorsqu'ils se furent retirés, le cardinal Pacca, qui remplit les fonctions de secrétaire d'Etat en l'absence du cardinal Consalvi, fit lire un édit de S. S., qui ordonne la restitution des capitaux existans des biens des Jésuites, et des dédommagemens pour ceux qui auroient été aliénés. Le marquis Ercolani, trésorier, rendit un décret exécutoire. Les Jésuites ont été en conséquence, dès aujourd'hui, mis en possession de leurs trois belles maisons de Rome. Leur rétablissement a produit une grande sensation dans cette capitale. Le peuple a témoigné sa joie par de nombreuses acclamations. Les Jésuites qui sont ici ont été accueillis avec empressement. On remarque parmi eux des hommes d'un

grand mérite. C'est ainsi que cette Société célèbre va renaître de ses cendres. On s'est porté ce jour-là avec plus d'empressement aux lieux qu'ont habités les Ignace, les Stanislas Kotska, les Louis de Gonzague. Leurs vertus vont revivre dans de dignes successeurs, et l'Eglise, abattue sous le poids de ses douleurs, va être consolée par leur sainteté, et restaurée par leurs travaux.

Voici la traduction de cette bulle. Nous l'avons revue avec soin sur un exemplaire latin que nous avons reçu de Rome. Elle est plus correcte que celle qui a été publiée par quelques journaux, et qui porte des traces de précipitation (1).

PIE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la mémoire perpétuelle.

La sollicitude de toutes les églises confiée par la disposition de Dieu à notre foiblesse, malgré la disproportion de nos mérites, nous impose le devoir de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir, et que la divine Providence, dans sa miséricorde, daigne nous accorder, pour subvenir à temps, et sans aucune acception de peuple, aux besoins spirituels de l'univers chrétien, autant que le permettent les vicissitudes multipliées des temps et des lieux.

Désirant satisfaire à ce que notre charge pastorale demande de nous, il n'est pas plutôt venu à notre connoissance, que François Kareu et d'autres prêtres séculiers établis depuis plusieurs années dans l'immense empire de Russie, et autrefois attachés à la Société de Jésus, supprimée par notre prédécesseur

(1) On trouve cette bulle, en latin et en françois, au bureau du Journal; prix, 75 cent., franc de port.

Clément XIV, d'heureuse mémoire, nous supplioient de leur donner, par notre autorité, le pouvoir de se réunir en corps, afin d'être en état, en vertu des lois particulières à leur institut, d'élever la jeunesse dans les principes de la foi et de la former aux bonnes mœurs; de s'adonner à la prédication, de s'appliquer à entendre les confessions et à l'administration des autres sacremens, que nous avons cru devoir écouter leur prière. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers, que l'empereur Paul Ier., qui régnoit alors, nous avoit instamment recommandé ces mêmes prêtres par des lettres qui étoient l'expression de son estime et de sa bienveillance pour eux, et qu'il nous adressa, le 11 août de l'an du Seigneur 1800, lettres par lesquelles il déclaroit qu'il lui seroit très-agréable que, pour le bien des catholiques de son empire, la Société de Jésus y fût établie par notre autorité.

C'est pourquoi, considérant l'extrême utilité qui en proviendroit dans ces vastes régions, presqu'entièrement destituées d'ouvriers évangéliques, réfléchissant quel avantage inestimable de tels ecclésiastiques, dont les mœurs éprouvées avoient été la matière de tant d'éloges, pouvoient procurer à la religion, par leurs travaux infatigables, par l'ardeur de leur zèle pour le salut des ames, et par leur application continuelle à la prédication de la parole de Dieu; nous avons pensé qu'il étoit raisonnable de seconder les vues d'un prince si puissant et si bienfaisant. En conséquence, par nos lettres données en forme de bref, le 7 mai de l'an du Seigneur 1801, nous accordâmes au susdit François Kareu, à ses compagnons établis dans l'empire russe, et à tous ceux qui pourroient s'y transporter, la faculté de se réunir en corps ou congrégation, sous

le nom de la *Société de Jésus*, en une ou plusieurs maisons, à la volonté du supérieur, et seulement dans les limites de l'empire de Russie; et, de notre bon plaisir et de celui du Siége apostolique, nous députâmes, en qualité de supérieur général de ladite Société, ledit François Kareu, avec le pouvoir et les facultés nécessaires et convenables pour suivre et maintenir la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par notre prédécesseur Paul III, d'heureuse mémoire, en vertu de ses constitutions apostoliques : et afin qu'étant ainsi associés et réunis en une congrégation religieuse, ils pussent donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse dans la religion, les lettres et les sciences, au gouvernement des séminaires et des colléges, et, avec l'approbation et le consentement des ordinaires des lieux, au ministère de la confession de la parole sainte et de l'administration des sacremens, nous reçûmes la congrégation de la Société de Jésus sous notre protection et la soumission immédiate au Siége apostolique; et nous nous réservâmes à nous et à nos successeurs, de régler et d'ordonner ce qui, avec l'assistance du Seigneur, seroit trouvé expédient pour munir et affermir ladite congrégation, et pour en corriger les abus, s'il s'y en introduisoit : et à cet effet, nous dérogeâmes expressément aux constitutions apostoliques, statuts, coutumes, priviléges et indults accordés et confirmés de quelque manière que ce fût, qui se trouveroient contraires aux dispositions précédentes, nommément aux lettres apostoliques de Clément XIV, notre prédécesseur, qui commençoient par les mots *Dominus ac Redemptor noster*, mais seulement en ce qui seroit contraire à nos dites lettres en forme de bref, qui com-



mençoient par le mot *Catholicæ*, et qui étoient données seulement pour l'empire de Russie.

Peu de temps après avoir décrété ces mesures pour l'empire de Russie, nous crûmes devoir les étendre au royaume des Deux-Siciles, à la prière de notre très-cher fils en Jésus-Christ le roi Ferdinand, qui nous demanda que la Société de Jésus fût établie dans ses Etats, comme elle l'avoit été par nous dans le susdit empire; parce que dans des temps si malheureux, il lui paroissoit être de la plus haute importance de se servir des clercs de la Société de Jésus, pour former la jeunesse à la piété chrétienne et à la crainte du Seigneur qui est le commencement de la sagesse, et pour l'instruire de ce qui regarde la doctrine et les sciences, principalement dans les colléges et les écoles publiques. Nous, par le devoir de notre charge, ayant à cœur de répondre aux pieux désirs d'un si illustre prince, qui n'avoit en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des ames, avons étendu nos lettres données pour l'empire de Russie, au royaume des Deux-Siciles, par de nouvelles lettres, sous la même forme de bref, commençant par les mots : *Per alias*, expédiées le 30e. jour de juillet l'an du Seigneur 1804.

Les vœux unanimes de presque tout l'univers chrétien pour le rétablissement de la même Société de Jésus, nous attirent tous les jours des demandes vives et pressantes de la part de nos vénérables frères les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées de tous les ordres; surtout depuis que la Renommée a publié de tous côtés l'abondance des fruits que cette Société produisoit dans les régions qu'elle occupoit, et sa fécondité dans la production

des rejetons qui promettent d'étendre et d'orner des toutes parts le champ du Seigneur.

La dispersion même des pierres du sanctuaire causée par des calamités récentes, et des revers qu'il faut plutôt pleurer que rappeler à la mémoire, l'anéantissement de la discipline des ordres réguliers (de ces ordres, la gloire et l'ornement de la religion et de l'Eglise), dont la réunion et le rétablissement sont l'objet de nos pensées et de nos soins continuels, exigent que nous donnions notre assentiment à des vœux si unanimes et si justes. Nous nous croirions coupables devant Dieu d'une faute très-grave, si, au milieu des besoins si pressans qu'éprouve la chose publique, nous négligions de lui porter ces secours salutaires que Dieu, par une Providence singulière, met entre nos mains, et si, placés dans la nacelle de Pierre, sans cesse agitée par les flots, nous rejetions les rameurs robustes et expérimentés qui s'offrent à nous, pour rompre la force des vagues qui menacent à tout instant de nous engloutir dans un naufrage inévitable.

Entraînés par des raisons si fortes et de si puissans motifs, nous avons résolu d'exécuter ce que nous désirions le plus ardemment dès le commencement de notre pontificat. A ces causes, après avoir imploré le secours divin par de ferventes prières, et recueilli les suffrages et les avis de plusieurs de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre science certaine, et en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique, nous avons résolu d'ordonner et de statuer, comme en effet nous ordonnons et statuons, par cette présente et irrévocable constitution émanée de nous, que toutes les conces-

sions faites et les facultés accordées par nous, uniquement pour l'empire de Russie et le royaume des Deux-Siciles, soient, de ce moment, étendues et regardées commes telles, comme de fait nous les étendons à toutes les parties de notre Etat ecclésiastique, ainsi qu'à tous autres Etats et domaines.

C'est pourquoi, nous concédons et accordons à notre cher fils, Thaddée Borzozowski, supérieur général actuel de la Société de Jésus, et à ceux qui seront légitimement députés par lui, toutes les facultés nécessaires et convenables, selon notre bon plaisir et celui du Siége apostolique, pour pouvoir librement et licitement, dans tous les Etats et domaines ci-dessus mentionnés, admettre et recevoir tous ceux qui demanderont d'être admis et reçus dans l'ordre régulier de la Société de Jésus; lesquels réunis dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs colléges, dans une ou plusieurs provinces, sous l'obéissance du supérieur général en exercice, et distribués selon l'exigeance des cas, conformeront leur manière de vivre aux dispositions de la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions apostoliques de Paul III : nous permettons aussi, et voulons qu'ils aient la faculté de donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse catholique dans les principes de la religion, et l'attachement aux bonnes mœurs, ainsi que de gouverner des séminaires et des colléges, et, avec le consentement et l'approbation des ordinaires des lieux dans lesquels ils pourront demander, d'entendre les confessions, de prêcher la parole de Dieu, et d'administrer les sacremens librement et licitement : nous recevons dès à présent les maisons, les provinces, et les membres de ladite So-

ciété, ainsi que ceux qui pourront à l'avenir s'y associer et s'y aggréger, sous notre garde, sous notre protection et obéissance et celle du Siége apostolique; nous réservant et à nos successeurs les Pontifes romains, de statuer et prescrire ce que nous croirons expédient pour établir et affermir, de plus en plus, ladite Société, et à réprimer les abus, si (ce qu'à Dieu ne plaise), il s'y en introduisoit.

Nous avertissons et exhortons de tout notre pouvoir, tous et chacun des supérieurs, préposés, recteurs, associés et élèves quelconques de cette Société rétablie, à se montrer constamment et en tout lieu les fidèles enfans et imitateurs de leur digne père et d'un si grand instituteur; à observer avec soin la règle qu'il leur a donnée et prescrite, et à s'efforcer de tout leur pouvoir de mettre en pratique les avis utiles et les conseils qu'il a donnés à ses enfans.

Enfin, nous recommandons dans le Seigneur, à nos chers fils, les personnes nobles et illustres, aux princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables frères les archevêques et évêques, et à toute personne constituée en dignité, la Société de Jésus et chacun de ses membres, et nous les exhortons et prions de ne pas permettre, ni de souffrir que personne les inquiète, mais de les recevoir, comme il convient, avec bonté et charité.

Voulons que les présentes lettres et tout leur contenu, demeurent perpétuellement fermes, valides et efficaces; qu'elles aient et sortissent leur plein et entier effet, et soient inviolablement observées en tout temps et par tous qu'il appartiendra, et qu'il soit jugé et statué conformément à icelles, par tout juge revêtu d'un pouvoir quelconque; déclarons nul et de

nul effet tout acte à ce contraire, de quelque autorité qu'il émane sciemment ou par ignorance.

Nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et notamment les lettres susdites en forme de bref de Clément XIV d'heureuse mémoire, commençant par les mots : *Dominus et Redemptor noster*, expédiées sous l'anneau du pêcheur, le 21e. jour de juillet de l'an du Seigneur 1773, auxquelles, comme à toutes autres contraires, nous dérogeons expressément et spécialement à l'effet des présentes.

Voulons toutefois que la même foi soit ajoutée, soit en justice, soit ailleurs, aux copies collationnées ou imprimées, souscrites par un notaire public, et revêtues du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'aux présentes même si elles étoient exhibées ou montrées.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre ou de contredire, par une entreprise téméraire, la teneur de notre ordonnance, statut, extension, concession, indult, déclaration, faculté, réserve, avis, exhortation, décret et dérogation; et si quelqu'un ose le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de N. S. mil huit cent quatorze, le 7 des ides d'août, et de notre pontificat le quinzième.

A card. pro-dataire. R. card. Braschi Honesti.

Visé.

Par la cour. D. Testa.

Lieu ✝ du sceau.

F. Lavizzari.

Enregistré au secrétariat des brefs.

ayons voulu donner à cette fête plus de pompe afin de nous dédommager de tant d'années où nous n'avions pu nous livrer, à cet égard, à notre joie. Déjà, le 25, l'allégresse publique avoit paru dans tout son éclat, et la foule s'étoit portée aux Tuileries, où S. M. se montra plus d'une fois aux fenêtres de son appartement. Elle s'arrêta plus long-temps qu'à son ordinaire sur la terrasse qu'elle parcourt en sortant de la messe, et parut fort sensible à une explosion d'acclamations et d'applaudissemens qui, suivant des témoins dont nous le tenons, passe tout ce que nous avions vu jusque là. S. M. reçut, dans son intérieur, les félicitations de sa famille, des personnes de la cour, et du corps diplomatique. Il y avoit presque autant de foule dans les salles du château que dans les jardins, S. M. ayant eu la bonté d'en permettre l'accès, dans cette circonstance, à un très-grand nombre de militaires et autres de divers états. On remarquoit à l'audience lord duc Wellington, ambassadeur d'Angleterre, récemment arrivé à Paris, et qui a été présenté, pour la première fois, à S. M. en cette qualité.

Cette première fête n'étoit toutefois qu'un prélude. Celle de la ville avoit été remise au lundi 29, et les habitans l'ont célébrée de nouveau avec empressement. La plupart des boutiques étoient fermées. Des jeux et des distributions ont eu lieu aux Champs-Elysées. MONSIEUR et ses deux augustes fils ont traversé cette promenade, et ont été l'objet des plus vives acclamations. Il y a eu des joutes sur l'eau. Une foule immense couvroit les quais, les abords de l'Hôtel-de-Ville, les Tuileries, la place Louis XV et les Champs-Elysées. A cinq heures, le Roi est parti du château, ayant à ses côtés, dans sa voiture, MADAME. MONSIEUR étoit sur le devant. Le cortége étoit nombreux et brillant. Les quais étoient ornés des symboles de la joie; mais elle paroissoit encore mieux à des cris mille fois répétés. On a remarqué que des étrangers, électrisés par l'allégresse et l'enthousiasme qui régnoit autour d'eux, se mêloient à nos applaudissemens. S. M. après avoir été complimentée par le corps municipal, s'est mise à table. D'autres tables avoient été dressées pour un grand nombre de personnes de la cour et même de la ville. S. M. s'est montrée à tous avec cette affabilité qui la caractérise, et ne s'est retirée que sur les neuf heures et demie. Le soir, il y a eu feu d'artifice. Le temps avoit favorisé la fête, où le peuple a fait éclater les sentimens qui l'attachent de plus en plus à des Princes si dignes de son amour par leurs qualités.

Explication des Epîtres de saint Pierre, par M. P. D. C. J. (1).

On sait que parmi les Epîtres des apôtres, admises dans le canon de l'Eglise, il y en a deux de saint Pierre; que la première fut écrite de Romè, que l'apôtre désigne sous le nom de *Babylone*, la première année de son séjour dans cette ville, et probablement vers l'an 45 (2). Quoique dans l'adresse il ne soit fait mention que des fidèles de l'Asie mineure, à qui elle fut portée par Sylvain, que l'on croit être le même que Silas, dont il est fait mention dans les Actes, il est néanmoins assez généralement reconnu qu'elle devoit être commune à tous les fidèles, Juifs ou Gentils nouvellement convertis. Outre que l'apôtre l'indique assez clairement dans sa seconde Epître, les instructions qu'il y donne sont de nature à n'en point laisser douter. C'est d'ailleurs le sentiment de saint Augustin, de saint Thomas et de plusieurs

(1) Trois vol. in-12; prix, 7 fr. 50 c., et 10 fr. 50 c. franc de port. A Paris, à la librairie de la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et au bureau du Journal.

(2) Dom Calmet dit l'an 50. La première aux Thessaloniciens, qui est la plus ancienne de saint Paul, ne date que de l'an 52. Ainsi, soit que l'on admette pour date de la première de saint Pierre, l'an 45 ou l'an 52, il sera toujours vrai de dire, qu'elle a précédé toutes les autres, et que, de même que saint Pierre a parlé le premier dans le concile de Jérusalem, de même aussi il a été le premier qui ait envoyé des instructions par écrit aux églises.

autres Pères. Saint Pierre y parle, non-seulement comme apôtre, mais même comme chef des apôtres; ainsi l'on peut le regarder dans cette lettre comme exerçant, selon le pouvoir qu'il en avoit reçu, les fonctions de l'enseignement sur toute l'Eglise, qui commençoit à s'établir, et comptant déjà des enfans dans de nombreuses provinces. Telle est même l'excellence de la contexture de cet écrit, qu'il s'adapte à tous les temps, et qu'aujourd'hui comme alors, le fidèle y trouve les fondemens de sa foi et une instruction complète sur tous les devoirs, non-seulement de la vie chrétienne, mais encore de la vie civile.

L'apôtre s'attache d'abord à relever les avantages de la vocation au christianisme, et invite, en général, les fidèles à tendre de toutes leurs forces à la sainteté, et à opérer leur salut avec crainte. Il y fait voir que Jésus-Christ est la pierre angulaire de la foi; il exhorte aux vertus chrétiennes, à l'obéissance aux supérieurs; au *Roi*, comme tenant le premier rang, *quasi præcellenti*; aux magistrats préposés par lui, pour punir les malfaiteurs et récompenser les hommes probes, *ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum*. Il recommande dans les souffrances et la persécution la patience dont Jésus-Christ a donné l'exemple. Il règle les rapports de soumission et de condescendance des femmes à l'égard de leurs maris. Il montre combien elles peuvent contribuer au salut de ceux-ci par la douceur, les insinuations et le bon exemple. Il engage les épouses à se distinguer davantage par leurs vertus que par une vaine parure. Il joint à cela des leçons générales sur l'union, la charité, la retenue et la prudence dans les paroles. Il fait entendre qu'on n'est point chrétien, si on n'est irré-

prochable dans sa conduite, si on ne souffre avec Jésus-Christ, et comme Jésus-Christ a souffert; si on n'exerce point une charité mutuelle les uns avec les autres; et c'est un homme du peuple, un homme sans études préliminaires, un simple pêcheur, lequel à peine a quitté ses filets, qui, en quelques mots, donne à l'univers ces leçons nouvelles et inconnues! Est-ce là une œuvre humaine?

Jusque-là le prince des apôtres se borne à instruire les fidèles, *et paît les agneaux*; mais il ne termine point sa lettre, sans exercer sur les pasteurs eux-mêmes le pouvoir d'enseignement, la prérogative de primauté, la juridiction qui lui ont été dévolus. Il leur recommande donc, il leur ordonne d'avoir soin du troupeau, *pascite qui in vobis est gregem Dei*. Il veut qu'ils pourvoient à tous ses besoins spirituels, et qu'ils le fassent d'affection, *non coactè sed spontaneè*. Car ce n'est point un pouvoir de domination qui leur a été donné, mais un pouvoir de charité, de ministère, et pour ainsi dire, de service, parce qu'ils doivent modeler leur gouvernement et leur conduite sur la conduite et le gouvernement de leur divin maître, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir (1).

C'est de la prison de Mamertin, à Rome, que saint Pierre écrit sa seconde Epître. Il savoit que sa mort approchoit (2). Il devoit à l'Eglise ses dernières instructions. C'est aussi à l'Eglise entière qu'il les adresse, c'est à tous ceux qu'a éclairés le flambeau de la foi; *iis qui æqualem nobiscum sortiti sunt fidem*. Il leur rap-

(1) Matth. xx, 23.

(2) *Certus quòd velox est depositio tabernaculi mei*. II. Petr. 1, 14.

pelle les avantages qui ont résulté pour eux de la connoissance du vrai Dieu, et fait l'énumération des vertus dont il faut s'orner pour participer à ces avantages. Il les exhorte à assurer leur vocation par leurs bonnes œuvres, leur promettant ses soins, non-seulement tant qu'il vivra, mais encore après sa mort, *post obitum*; par son intercession sans doute, et parce que l'esprit de Pierre vit, et doit toujours vivre dans ses successeurs.

Il établit ensuite que ce ne sont point de doctes fables, *doctas fabulas*, que les apôtres sont venus enseigner; qu'au contraire, la révélation divine est le fondement de la foi, et qu'elle est contenue dans les Ecritures; mais qu'il n'est pas donné à chacun de les interpréter selon son esprit particulier, *voluntate humanâ* : d'où il suit qu'il est un tribunal qui décide du vrai sens des Ecritures, et que ce tribunal est l'Eglise. Il avertit qu'il se présentera des chefs de secte et des maîtres de mensonges, qui chercheront à corrompre la saine doctrine, et il indique à quelles marques on pourra les reconnoître. Semblables à des animaux sans raison, dit-il, *irrationabilia pecora*, ils se livrent à la débauche et à la bassesse. Ils sont injustes et avares. Ils ressemblent à des fontaines sans eau, à des nuages agités par des tourbillons, images de l'obscurité et de l'instabilité de leur doctrine. Malheur à qui les écoutera et se laissera séduire par eux. Il eût mieux valu pour lui ne point connoître la voie de la vérité, que de s'en détourner, après l'avoir connue.

Le saint apôtre prémunit ensuite les fidèles contre d'autres adversaires de la doctrine évangélique encore plus à craindre, parce qu'ils corrompent les esprits en les amusant. Il dépeint ces ennemis des ames sous

le telles couleurs, qu'on croiroit qu'il avoit en vue
ce qui s'est passé et ce qui se passe encore sous nos
yeux. Ils viendront, dit-il, dans les derniers temps,
novissimis diebus; ils jeteront du doute sur l'accomplissement des promesses, *dicentes ubi est promissio?*
Hommes *moqueurs*, ils abuseront de leurs talens pour
ébranler la foi. Ils l'attaqueront par l'arme du ridicule; *illusores in deceptione*. N'est-ce point la marche
qu'ont suivie de nos jours les apôtres de l'incrédulité?
n'est-ce point par des sophismes trompeurs, par de
misérables plaisanteries, par de prétendus bons mots
qu'ils ont essayé de discréditer les vérités les plus respectables, d'atténuer l'autorité des livres saints, et
qu'ils sont parvenus à affoiblir, à détruire d'une manière si déplorable, dans un grand nombre d'individus
de toutes les classes, l'influence des principes religieux, laissant ainsi ceux qu'ils ont séduits, ou qu'ils
séduisent encore, sans flambeau pour les éclairer,
sans appui pour les soutenir, sans consolation dans
leurs peines, sans espérance ni pour ce monde, ni
pour l'éternité?

Tel est à peu près le précis des deux Epîtres de
saint Pierre. Elles sont courtes, et l'apôtre en prévient
ceux à qui il les adresse, *breviter scripsi*. En effet, de
ces deux Epîtres, la première ne contient que cinq
chapitres, et la seconde que trois, et le plus long de
ces chapitres n'a que vingt-cinq versets; mais dans
ce peu de mots quelle abondance de choses! Jamais
on n'aura pu dire plus justement : *multa paucis*, et
l'on s'étonnera bien plus de ce qu'un si riche trésor
d'instruction soit resserré dans quelques pages, qu'on
n'aura à s'étonner de voir trois volumes entiers employés à leur explication. Il est certain, comme le re-

marque le commentateur, qu'il n'y a point de mystère dans notre religion, dont il ne soit traité dans ces deux Epîtres, ou qu'elles ne rappellent, et qu'il n'y a pas de vertus qu'elles n'encouragent, ou dont elles n'enseignent la pratique. Saint Pierre y parle avec la force, la vigueur et en même temps la charité, qui conviennent au chef de l'Eglise et au prince des apôtres.

Il reste à dire un mot du commentaire. C'est un développement complet du texte. L'auteur y prend chacune des deux Epîtres verset par verset, et il n'y a presque pas un mot qui ne soit pesé, expliqué, ou qui ne donne lieu à des détails nourris de science sacrée ou d'édification. Si l'auteur y discute quelques questions, c'est avec sagesse, prudence, et toujours conformément aux sentimens reçus le plus généralement et dans les plus saines écoles. La grande connoissance qu'il paroît avoir des saintes Ecritures l'a mis à portée d'en faire de fréquens et d'heureux rapprochemens. Non-seulement il a atteint dans son ouvrage le but qu'il dit s'être proposé, celui d'être d'un utile secours aux pasteurs, à qui les soins du ministère ne laissent point assez de temps pour préparer leurs instructions, mais il offre encore une lecture propre à affermir la foi et à nourrir la piété. On voit que c'est un homme pénétré des maximes de la vie spirituelle, et habitué à méditer sur la parole sainte, source de toutes consolations et de toutes vérités. L.



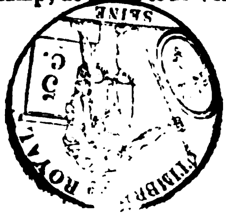
Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Aux détails que nous avons déjà donnés sur la cérémonie du 7 août, il faut joindre les suivans. Dès le

grand matin, le clergé, la noblesse et le peuple s'étoient portés en foule à la maison professe dite de Jésus. Les rues et les palais étoient ornés de tentures et de tapisseries, comme aux plus beaux jours de fêtes. Les troupes de S. S. étoient sous les armes. Le saint Père est descendu du Quirinal à huit heures. Pendant sa messe, deux belles voix accompagnées de l'orgue, ont seules interrompu le silence majestueux qui règne pendant la messe papale, et qui est si imposant, surtout au moment de l'élévation. Dix-huit cardinaux étoient présens. Le cardinal Maury ne s'y trouvoient point, ayant eu défense, comme on sait, de se montrer à aucune cérémonie où assistent le Pape et le sacré collége. La lecture de la Bulle causa dans l'auditoire une émotion sensible. On ne voyoit pas sans étonnement cette résurrection d'un corps éprouvé par tant de traverses. On se rappeloit que ses disgrâces avoient précédé de bien peu celles de l'Eglise et de la religion, et on trouvoit conforme aux vues de la Providence qu'il se relevât avec elles. Sa Majesté la reine d'Etrurie assistoit à cette cérémonie dans une tribune, ainsi que le prince, son fils, et des personnages distingués de tous les pays. La lecture de la Bulle achevée, le Père Pannizoni, provincial d'Italie, s'avança vers le trône de Sa Sainteté, et reçut de ses mains un exemplaire de la Bulle. Il fut ensuite admis au baisement des pieds, ainsi que le provincial de Sicile et les Jésuites qui se trouvoient présens, et qui étoient au nombre de cent quarante. Nous pouvons assurer que leur attitude modeste contrastoit avec la joie qui brilloit dans tous les yeux. Dans le courant du même jour, S. S. a donné ordre aux officiers publics de se rendre chez les Jésuites, d'y dresser le procès-verbal d'usage, et d'y relater la restitution de leurs maisons et de leurs biens encore existans. Le noviciat de Saint-André de Monte Cavallo va s'ouvrir incessamment, et tout annonce qu'il sera nombreux. On espère avoir sous peu deux cents Jésuites à Rome, comme il y en a déjà deux cents en Sicile.

Paris. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de la Charité du refuge, dites à Paris *Dames de Saint-Michel*, sont instituées pour ramener à la religion et aux bonnes mœurs, à l'amour du travail et d'une vie chrétienne, les personnes de leur sexe qui s'en sont écartées, et qui, par leurs écarts, ne seroient pas moins nuisibles à la société qu'un objet de déshonneur pour leurs familles. Les Dames de Saint-Michel ont onze maisons en France (1) : celle de Paris est aujourd'hui la plus importante de toutes; mais c'est dans la maison de Caën qu'elles furent établies par le P. Eudes, en 1624. Elles occupent à Paris le vaste local des Dames de la Visitation, rue Saint-Jacques. Elles l'ont acquis et fait réparer à leur charge lorsqu'il alloit être vendu par les troisièmes acquéreurs nationaux, et changé vraisemblablement en manufacture, sur le refus d'acheter plusieurs fois réitéré, fait par les Dames de la Visitation, auxquelles les Dames de Saint-Michel l'avoient offert au même prix qu'elles achetèrent elles-mêmes. Les Dames de Saint-Michel de la maison de Paris sont au nombre, savoir : trente-six professes, quatorze novices, douze converses, huit agrégées. Elles ont trois classes de pénitentes. Un pensionnat de demoiselles, et plusieurs dames veuves ou demoiselles externes qui trouvent un logement et la table dans l'enceinte de leur local. Le total général des personnes réunies à Saint-Michel, est en ce moment de *trois cents*. Toutes les classes diverses de personnes ou d'élèves sont séparées de la communauté des religieuses, et n'ont aucune communication entr'elles, ayant chacune leur chœur ou tribune, leur salle de travail ou leur appartement, leur dortoir ou leur chambre, leur réfectoire, leur cour ou jardin. La première classe de pénitentes est celle des femmes ou filles qui sont amenées

(1) Ces maisons sont celles de Caën, de Paris, de Nantes, de Rennes, de Lyon, de Saint-Brieux, de la Rochelle, de Vannes, de Guinguamp, de Tours et de Versailles.



par ordre de la police ou des tribunaux, à la réquisition des parens. La seconde classe est celle des jeunes personnes au-dessus de quinze ans, qui se présentent volontairement, soit d'elles-mêmes, soit amenées par leurs parens, leurs protecteurs ou protectrices. La troisième classe est celle des jeunes personnes au-dessous de quinze ans, dont il importe de corriger les mœurs ou les défauts notables de caractère. Les dames de Saint-Michel sont les mères de ces pénitentes. Elles obtiennent bientôt toute leur confiance; leurs soins, à leur égard, sont continus. Elles ne les laissent jamais seules un seul instant du jour ou de la nuit. Leur réglement, pour ces pénitentes, ne laisse rien à désirer. Leur travail est celui de l'aiguille, de la broderie, suivant le talent des personnes et les commandes faites au dehors. Les pénitentes n'ont pas le temps de vaquer à leurs propres réflexions, ou du moins elles sont éloignées de tout vain retour sur elles-mêmes par la suite des exercices de la journée. Le travail dans les classes est tellement assidu, la variété des exercices si sagement ordonné, que les pénitentes sont toujours occupées, toujours distraites de la pensée du mal, toujours rappelées à la pensée du bien. La prière suit le réveil; après vient la méditation du matin, la sainte messe, le commencement du travail, le déjeûner, la reprise du travail, pendant lequel se font de pieuses lectures; et il ne se passe pas d'heure dans le jour que l'uniformité de ce travail ne soit interrompue, tantôt par le chant des hymnes et des cantiques, où toutes les voix se mêlent et se confondent pour louer le Seigneur et les charmes inexprimables de la vertu, pour célébrer la joie du ciel à la conversion des ames pénitentes et les délices d'un saint repentir; tantôt les prières vocales succèdent aux chants, et après ces prières les instructions religieuses et celles du Catéchisme. Tous les secours de la religion sont prodigués à ces pénitentes, et on peut assurer aussi qu'il en est peu qui sortent de chez ces Dames, au bout de deux ans de séjour, sans avoir con-

tracté le goût de la religion et de la vertu, sans avoir pris les habitudes d'une vie occupée, et sans devenir un sujet d'édification pour leur famille et pour le monde; et s'il en est qui tombent dans de nouveaux écarts, un prompt repentir les ramène souvent à la maison de Saint-Michel qui leur rouvre ses portes. Il arrive aussi que plusieurs ayant une fois goûté cette vie religieuse, supplient en grâce qu'on ne les en éloigne plus, et décirent de s'y consacrer sans retour. Le pensionnat des Dames de Saint-Michel est tenu comme celui des autres religieuses. Elles inspirent à leurs élèves un grand amour d'une vie solidement chrétienne, simple, modeste, laborieuse et toujours occupée. Le quartier de leur maison qu'elles consacrent aux dames externes, facilite l'heureux moyen aux dames ou demoiselles qui n'ont pas une grande fortune, et qui veulent vivre dans la retraite sans être toutefois séparées entièrement du monde, d'avoir à peu de frais un logement qui les rapproche de la vie religieuse, sans leur en imposer les devoirs, et qui leur procure tous les avantages de la solitude sans les séparer néanmoins de la société, puisqu'elles sont au dehors du monastère, qui leur fait porter leur nourriture dans leurs appartemens respectifs par le ministère des tourrières. Tels sont les services que les Dames de Saint-Michel rendent en ce moment à la religion et aux mœurs, ainsi qu'à la société.

— Toute la France a voulu prendre part aux expiations pour une famille auguste et malheureuse, et chacun sollicite, avec un empressement honorable, que nous fassions mention de ce qu'il a fait en ce genre. On écrit de Vesoul que le service y a eu lieu, le 10 août, jour néfaste dans nos annales. M. l'abbé Durand a prononcé l'oraison funèbre. On nous a envoyé une relation du service fait à Caraman. Elle est fort circonstanciée, et atteste le zèle et l'intérêt qu'y ont mis les habitans de cette ville. Quatre chevaliers de saint Louis ajoutoient quelque éclat à la cérémonie. A Dole, des ins-

criptions fort heureuses ornoient un tombeau à quatre faces. A Fontenoy-le-Château, dans les Vosges, le curé et les habitans ont célébré le service avec un égal empressement. A Auxy, près Autun, et dans toutes les paroisses de cet arrondissement, la même cérémonie a eu lieu. On y avoit rédigé précédemment une adresse au Roi, dictée par les meilleurs principes, et la bonne volonté des habitans a été encore accrue par le passage de Mme. la duchesse d'Angoulême, et par la bonté avec laquelle elle a reçu les hommages de la ville et des campagnes. Elle a particulièrement accueilli le clergé. A Cadillac, le service funèbre a donné occasion, au curé de ce lieu, de rappeler des vérités utiles, et de retracer un tableau de nos désastres. Son discours, qui nous a été envoyé, mériteroit que nous en citassions quelque chose. Dans le diocèse de Troyes, on a célébré partout le service par ordre de M. l'évêque. La ville d'Auxerre l'a fait avec une pompe remarquable. Le catafalque et les inscriptions, le discours et tous les détails de la cérémonie étoient dignes de son objet. Elle avoit été dirigée, avec beaucoup de zèle et de goût, par M. l'abbé Viart, ancien grand-vicaire de M. de Cicé, investi de toute sa confiance, qui a joui aussi de celle des évêques de Troyes, et qui la mérite par ses connoissances, ses talens, sa charité, et sa conduite soutenue. Dans les temps les plus difficiles, il a montré le même attachement aux principes, et a accueilli d'honorables proscrits.

— La fête de saint Louis a été célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Eustache. Tout s'est passé avec la plus grande pompe. On y a fait usage de riches ornemens donnés par M. le curé, et les habitans de la paroisse ont montré un pieux empressement à célébrer la mémoire d'un saint qui leur est cher à plus d'un titre, comme patron de cette paroisse, du Prince qui nous gouverne, de sa royale maison et de la monarchie.

— M. l'abbé Dastros, vicaire-général du diocèse de Paris, qui depuis sa délivrance de Vincennes avoit pris quelque temps pour se reposer, est entré depuis quelques jours dans l'administration du diocèse, à laquelle il avoit été arraché par la violence. Ses confrères ont vu avec joie ce modeste et pieux ecclésiastique rendu à des fonctions qu'il a remplies autrefois avec zèle, et dont l'exercice honorable ne peut plus lui attirer de dangers.

— Parmi les congrégations qui ont survécu à la tourmente révolutionnaire, la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice tient un des premiers rangs. Cette société modeste et utile, qui n'a jamais ambitionné que le bonheur de faire le bien, se reforma après la terreur sous la conduite d'un chef doué de toutes les qualités propres à diriger, à soutenir et à faire prospérer un corps. Il se voua de nouveau à l'enseignement, et se chargea de quelques séminaires. Le bien qu'il opéroit excita la jalousie, et après la mort de M. Emery, en 1811, les Sulpiciens furent expulsés de toutes leurs maisons par ordre d'une police qui avoit à cœur de vexer les hommes les plus religieux et les plus attachés au saint Siége. Ces ecclésiastiques vénérables ont été réintégrés depuis dans leurs établissemens. Mais ils songent en ce moment à se donner une forme régulière, et à nommer un supérieur-général à la place de celui que la mort leur a ravi. Des députés de leurs différentes maisons sont réunis pour procéder à cette élection, qui ne peut tomber que sur des gens vertueux, dignes du respect de la jeunesse et de la confiance du clergé. Nous en ferons connoître le résultat.

VERNEUIL. M. le ministre de l'intérieur a adressé la lettre suivante à Mme. la supérieure des religieuses bénédictines de Saint-Nicolas de Verneuil : « Madame, le Roi ne doute point de la sincérité des sentimens que vous exprimez dans votre adresse de félicitation. Il est persuadé que c'est à la Providence, fléchie par les prières des ames pieuses, qu'il est redevable de son rétablisse-

ment sur le trône de ses pères. S. M. connoît et apprécie toute l'importance des services que vous rendez, et auxquels vous vous êtes consacrée par des motifs si purs et si puissans, ceux de la religion. Votre congrégation peut compter sur sa protection. Je suis avec respect, Madame, votre très-humble serviteur, le ministre-secrétaire d'Etat de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou ». Cette lettre, si honorable pour celle à qui elle est écrite, n'est pas moins consolante pour les amis de la religion, qui y trouveront le langage du fils aîné de l'Eglise, et le gage de l'intérêt que S. M. prend aux institutions religieuses.

DUBLIN. Les catholiqnes anglois n'ont pas appris sans intérêt que le docteur Milner, évêque de Castabala, et vicaire apostolique du district de l'intérieur, et le docteur Murray, coadjuteur de l'archevêque de Dublin, qui sont à Rome pour les affaires de leur église, y ont déjà eu plusieurs audiences, et ont été très-bien accueillis du saint Père. Leur mission est relative à quelques différends qui ont eu lieu entre les catholiques, et on espère qu'elle aura une heureuse issue pour le rétablissement de la paix. L'autorité du saint Siége réunira tous les esprits. On ne peut se dissimuler que quelques personnes ont été trop loin, et n'ont pas tenu assez de compte des réclamations des catholiques irlandois. Plusieurs millions de catholiques ont manifesté en ce pays une opposition formelle aux arrangemens projetés. Leurs évêques, au nombre de près de 30, se sont montrés aussi contraires au veto. Leur éloignement pour cette mesure méritoit d'être pris en considération, et il n'est pas juste que quelques catholiques anglois négligent les intérêts et les vues d'une portion si considérable. Il seroit digne du gouvernement de ménager même les préventions d'une masse si considérable d'habitans, et de montrer, de plus en plus, ces idées libérales dont on parle beaucoup. Il seroit digne du ministère de manifester une intention franche d'améliorer notre sort, et de renoncer à un systême d'éloignement et de défiance pour les ca-

acclamations. Elle se plaça sur un trône, entourée de sa famill adressa des choses très-flatteuses à plusieurs des personn qui eurent l'honneur de l'approcher, et se montra infinimen sensible au spectacle de la joie publique. On dit qu'elle laissé couler des larmes d'attendrissement, et nous savon que plusieurs spectateurs ont été aussi touchés jusqu'au larmes de l'affabilité, de l'air ouvert, des paroles de bont du Monarque et de son auguste famille. Le spectacle le plu imposant, ce n'étoit point la magnificence de la salle, le lux des toilettes; c'étoit l'épanchement de l'allégresse, c'étoit l'unanimité des sentimens, c'étoit le plaisir qu'on éprouvoit à voir cette fête de famille. Après avoir procuré à chacun le bonheur de jouir de sa présence, S. M. se retira vers les dix heures, en saluant de l'air le plus affable; elle daigna dire encore en sortant: « Nulle part je n'ai vu une fête aussi belle et aussi touchante pour mon cœur. Je compterai cette journée, où j'ai reçu tant de témoignages d'affection, parmi les plus heureuses de ma vie ». Le Roi retourna aux Tuileries en traversant lentement une foule qui le salua encore par de nouvelles acclamations. C'étoit dans les rues, comme dans les salons, le même zèle et le même dévouement. Chacun s'honoroit d'être peuple dans cette circonstance, et de témoigner son allégresse par le cri redevenu national.

— La Chambre des Députés, sur le rapport de M. Sylvestre de Sacy, a pris, le 27 août, en comité secret, à l'unanimité, une résolution qui fixe le montant de la liste civile ainsi qu'il suit : 25,000,000 pour le Roi, outre les domaines de la couronne, dont le revenu est estimé 3,000,000; 8,000,000 pour les Princes de la famille royale. Ce revenu leur sera réparti à la volonté du Roi. Les dépenses de la maison militaire du Roi ne sont point comprises dans la liste civile.

— Il paroît que les différends entre la Suède et la Norwége sont sur le point d'être terminés. Ce dernier pays se soumet au traité de partage. Ainsi l'Europe, qui, il y a six mois, étoit en armes de tous côtés, va jouir pourtant également des douceurs de la paix. Faisons des vœux pour qu'elle ne soit plus troublée, et pour que tous les peuples respirent après tant d'orages.

Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques (1).

Parmi les spectacles grands et consolans à la fois qu'offre à l'attention de l'observateur et à la reconnoissance du chrétien, la religion apportée par Jésus-Christ aux hommes, il n'en est peut-être point de plus auguste et de plus frappant que la perpétuité de ce siége antique et stable qui, depuis dix-huit cents ans, brave, à Rome, tous les orages et survit à toutes les révolutions. Par quel prodige a-t-il résisté à tant d'atteintes, triomphé de tant d'attaques, et loin de céder au temps qui détruit tout, comment a-t-il dompté les obstacles, et s'est-il maintenu au milieu de la chute des Etats et de la vicissitude des choses humaines? Comment se fait-il que ni les persécutions du paganisme qui devoit être encore plus acharné à poursuivre la religion dans une ville où l'idôlatrie sembloit avoir établi le siége de sa puissance, et où elle devoit s'indigner de voir l'Eglise fixer aussi son premier siége, ni les guerres civiles entre les différens princes, ni la décadence de l'empire, ni les inondations successives des barbares, ni les calamités qui en furent la suite, ni ces révolutions multipliées, ces catastrophes sanglantes, ces troubles renaissans qui désolèrent l'Italie pendant le moyen âge, ni tant de guerres et de désordres n'aient pu abattre la chaire apostolique, et que les passions, les erreurs et les scandales soient venus se briser contre cette roche inébranlable?

Ainsi nous parlions, il y a huit ans, sans penser que nous touchions à une nouvelle épreuve qui alloit rendre

(1) Trois vol. in-8°.; prix, 16 fr. 50 cent. A Paris, à la librairie de la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6, et au bureau du Journal.

plus sensible que jamais la protection divine sur l'édifice majestueux élevé par le Fils de Dieu. La tempête est venue, les flots se sont accumulés, les vents se sont déchaînés, et l'esprit de l'homme a pu, à l'aspect de tant de troubles et d'efforts, croire que c'en étoit fait de l'Eglise romaine, et que la barque de Pierre seroit submergée cette fois par la violence de l'orage. Cette vaine conjecture a été trompée comme les autres. Cette barque si frêle est arrivée au port à travers d'innombrables écueils. Elle a encore échappé à un naufrage que toutes les apparences faisoient regarder comme certain, et les vagues courroucées, qui sembloient devoir engloutir sa foiblesse, n'ont fait que rehausser le prodige de sa délivrance et de son triomphe. Ainsi les temps modernes ont aussi leurs miracles, et le bras de Dieu se manifeste avec éclat et se déploie avec force. Ainsi nous n'avons plus à envier aux premiers siècles ces merveilles dont le christianisme fut témoin à son aurore, et les derniers âges de l'Eglise sont dignes de son berceau. Les paroles de Jésus-Christ ont leur effet, et leur force toujours vivante est telle que, malgré la distance des temps, on croit, en les lisant et en les comparant avec l'histoire de l'Eglise, assister au travail de l'architecte éternel, et voir la main puissante qui trace l'ordonnance de l'édifice, et qui en garantit la durée. Le présent sert ici à prouver le passé, et l'un et l'autre se prêtant un mutuel support, ont un éclat qui en impose à tous les regards, et une énergie qui dissipe tous les nuages et tous les doutes.

Cependant cette constitution si admirable et si forte n'est pas assez connue. L'insouciance des uns, les erreurs des autres, leur en cachent les fondemens solides, les ressorts efficaces, l'élévation et la grandeur. Ceux-ci ne voient que l'ouvrage de la politique dans cette œuvre toute divine. Ceux-là, en reconnoissant l'origine céleste de l'Eglise, se forment de son régime une idée petite, fausse et indigne de son auteur. Ils tendent à y opérer une division funeste.

Ils veulent séparer les ruisseaux de la source. Ils rêvent je ne sais quelle constitution mixte et indécise qui, se ployant à tous les systêmes, n'a plus ce caractère de force, de grandeur, d'unité, qui doit marquer l'ouvrage du Très-Haut. Au lieu de proclamer avec toute l'antiquité l'autorité du prince des apôtres, ils introduisent dans l'Eglise une sorte de démocratie. On diroit que la chaire de Pierre les importune, que son éclat les éblouit, que sa durée les fatigue, que ses droits leur sont à charge. A la tradition vénérable des Pères, ils substituent une autre tradition moins imposante et moins pure; c'est celle de Marsile de Padoue, de Richer, d'Antoine de Dominis, de Febronius. L'esprit du protestantisme s'est insinué jusque dans des hommes qui vouloient passer pour catholiques. Ils ont hérité de l'éloignement et des préventions des chefs de la réforme, et ils se sont attachés à dépouiller le saint Siége de tous les titres qui lui concilioient le respect et l'obéissance. Censeurs aveugles, enfans ingrats, ils ont méconnu la voix de leur mère. Ils ont oublié qui les avoit fait chrétiens. C'est par Rome que tout l'Occident a été converti au christianisme. C'est par elle que notre France en particulier a connu la foi. C'est elle dont le zèle et la sollicitude envoyoient de tous côtés des missionnaires pour retirer les peuples des ténèbres de l'idolâtrie. La reconnoissance seule n'auroit-elle pas demandé que nous redoublassions d'attachement pour celle à qui nous devions un si grand bienfait? Et comment se fait-il qu'au contraire, nous ayons paru redoubler d'esprit d'indépendance, d'opposition et de dénigrement.

A ces idées nouvelles opposons la doctrine de l'antiquité, et le tableau raccourci des desseins de Dieu sur son Eglise. Jésus-Christ, en instituant cette société sainte, lui donna le pouvoir dont il est la source. C'est de lui que l'Eglise reçoit sa mission. En quittant la terre, il se substitue quelqu'un pour continuer son ouvrage. Il dit à Pierre de paître ses brebis. Des apôtres sont asso-

ciés à son pouvoir, mais ils ne transmettront point, comme lui, leurs droits à des successeurs. Leur mission finira en leur personne. La chaire de Pierre seule hérite des prérogatives de l'apostolat. Pierre seul établit les trois premières églises, et toutes participent au privilége de leur fondateur. Rome, Alexandrie, Antioche, créées par lui, occupent le premier rang, et lorsque les deux dernières tombent dans la servitude, et sont même livrées à l'esprit d'erreur, il semble que la Providence ait voulu par-là resserrer nos liens envers celle des trois églises qui conservoit intact le dépôt de la foi, et qui, se tenant debout au milieu des ruines, nous étoit signalée ainsi comme une espèce de phare au milieu de la tempête. Les églises d'Orient, illustrées par les plus grands personnages, ont été successivement envahies par le schisme ou l'infidélité. Ces chaires, où tonna Chrysostôme, d'où les Basile, les Athanase, les Cyrille, les Grégoire, firent entendre leurs voix éloquentes; ces chaires aujourd'hui muettes et renversées, languissent dans les ténèbres et dans les fers. Cyprien n'a plus de successeurs à Carthage, ni Augustin à Hippone, et l'Afrique, autrefois si célèbre par le zèle et le nombre de ses pontifes et par le courage de ses martyrs, a perdu à la fois et sa religion et ses lumières. D'autres églises ont altéré la doctrine apostolique, et séparées actuellement du tronc salutaire qui leur prêtoit la force et la vie, elles ne présentent plus que des rameaux desséchés et des branches stériles.

Rome seule a conservé l'ancienneté de la mission, la pureté de la doctrine et la chaîne de la tradition. Seule elle présente une suite de pontifes qui remontent jusqu'à l'apôtre institué par Jésus-Christ même. Leur histoire est celle de la charité, du zèle, d'une sollicitude infatigable. A travers le peu de monumens qui nous sont restés des temps les plus anciens, on voit ces pontifes toujours occupés du soin des églises les plus éloignées comme des plus voisines. On s'adresse à eux de toutes parts; on a recours à leurs

lumières, on invoque leur autorité. Ils répandent des aumônes dans tout l'Orient, ils rachètent les captifs, ils consolent les affligés, et, suivant la belle expression de D. Coustant, ils réchauffent dans leur sein les églises souffrantes, et remplissent à leur égard les fonctions d'une nourrice attentive et d'une tendre mère. Ils protègent les opprimés, et opposent un frein aux passions violentes. C'est dans leur autorité qu'Athanase trouve un appui contre l'erreur qui le condamne, et contre le prince qui le proscrit; et assis sur un des plus grands siéges de l'Orient, illustre par ses travaux et ses écrits, ce savant et courageux évêque a besoin encore, pour rendre sa cause plus sûre, d'être approuvé par le successeur de Pierre.

On est frappé, en parcourant les monumens de l'antiquité, des expressions pompeuses avec lesquelles les plus grands papes parlent des droits de leur siége. Les Jules, les Léon, les Gélase, les Innocent, les Damase, les Célestin, les Grégoire, relèvent avec éclat les prérogatives de la chaire apostolique. Ce n'est pas nous qui les accuserons en cela d'un secret sentiment d'orgueil. Nous ne ferons pas cette injure à des pontifes si vertueux et si éclairés. Nous remarquerons plutôt que leur langage sur ce point est celui de toute la tradition. Ce ne sont pas, en effet, seulement les papes qui ont exalté l'autorité du saint Siége. Les Pères des deux églises tiennent le même langage. Tous les faits de l'histoire ecclésiastique montrent combien cette puissance étoit révérée. Les actes même des conciles généraux sont des témoignages du respect et du dévouement qu'on y professoit pour le successeur de Pierre, et l'on voit le concile de Calcédoine solliciter de lui la sanction des mesures qu'il avoit prises.

Peut-être que quelques personnes s'étonneroient de nous voir professer cette doctrine, et la croiroient en opposition avec celle de l'Eglise gallicane. Ce seroit une grande erreur. Les plus zélés défenseurs de nos libertés ne se sont pas crus obligés pour cela d'atténuer l'autorité de l'Eglise de Rome. Bossuet, dans sa *Défense de la dé-*

claration du clergé, déclare que, *sur ce qui concerne la dignité du saint Siége, il s'en tient à la tradition et à la doctrine des pontifes romains.* Le même évêque enseigne dans le même ouvrage, que *le Pape peut tout dans les cas de nécessité ou d'une utilité évidente.* Le P. Alexandre, qui n'a pas été accusé d'exagérer l'autorité des papes, dit, dans ses *Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique*, que *la puissance suprême dans l'Eglise a été accordée à Pierre pour la transmettre à ses successeurs.* Gerson croyoit aussi que *le Pape, si on le considère par rapport à chaque fidèle ou à chaque église particulière, a une autorité absolue et souveraine.* Le pieux et savant Thomassin louoit Pierre d'Ailly, Almain, Major, d'avoir relevé les droits de la primauté apostolique. Ces savans personnages ne croyoient pas apparemment que nos libertés bien entendues fussent contraires à ces droits. Ils savoient renfermer les uns et les autres dans de justes bornes. L'abbé Fleury, dans ses *Opuscules*, publiées par M. Emery (1), parle sur ce sujet avec une sagesse et une mesure qui devroient servir d'exemple. Assurément on ne le taxera pas de préventions trop favorables au saint Siége. Cependant il professe que *l'autorité du Pape est souveraine et s'élève au-dessus de tout.* Il disoit que *la plupart des auteurs qui ont traité de nos libertés ont outré les choses*; qu'*on prétendoit prouver le droit par des faits qui ne sont pour la plupart que des entreprises*; que *si on vouloit faire un traité des servitudes de l'Eglise gallicane, on ne manqueroit pas de matière*; qu'*on pourroit demander pourquoi nous n'avons pas autant de zèle pour empêcher les entreprises de la puissance laïque sur les ecclésiastiques, que les magistrats en ont d'empêcher les entreprises des ecclésiastiques*; que *ceux qui ont fait sonner le plus haut nos libertés y ont donné*

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. 50 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal. *Cette édition, augmentée des additions, avoit été saisie par la police de Bonaparte.* Il n'en reste que peu d'exemplaires.

de rudes atteintes, etc. C'est ainsi que parle, dans son *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, un homme qui en a été regardé comme un des plus fermes soutiens. N'a-t-on pas lieu d'être surpris que quelques écrivains modernes aient voulu être plus gallicans que Bossuet et que Fleury, et qu'ils aient donné à la doctrine de ces savans hommes une extension à laquelle ils n'avoient jamais songé? Ne seroit-il pas raisonnable de s'en tenir, à cet égard, au langage et au sentiment de ces lumières de notre Eglise, et de rejeter les additions de quelques esprits inquiets qui ont renversé les bornes qu'avoient posées nos pères? N'est-ce pas une chose déplorable que cette affectation de proclamer les libertés de l'Eglise gallicane alors précisément que l'Eglise gallicane étoit sous le joug le plus dur, que cette constance peu généreuse à déprimer les droits du Pape lorsque le Pape étoit dans les fers; que cette imprudence d'exalter les droits de la puissance civile lorsque cette puissance étoit déjà égarée par l'ambition et l'orgueil? N'est-ce pas une extrême injustice de flétrir comme des opinions ultramontaines des principes qui se concilient très-bien avec nos libertés, telles que les concevoient les hommes les plus célèbres de notre école? Cela me rappelle cet écrivain judicieux et zélé qui, au plus fort de la révolution, et lorsque nous étions en proie à un schisme funeste, publia un pamphlet sous ce titre : *La France en danger par l'ultramontanisme*, où il soulevoit les esprits contre la cour de Rome. Son généreux appel ne fut pas écouté pour lors, non plus que les avis charitables d'une espèce d'évêque qui avertissoit les fidèles *de prendre garde qu'on n'abusât de leur sensibilité pour les malheurs du Pape*. Ces mêmes hommes ont une extrême attention à empêcher les progrès du despotisme toujours croissant de la cour de Rome, qui, dans ces jours de puissance et de prospérité, étend sans cesse sa domination d'une manière si prodigieuse et si alarmante. Ils flattent les entreprises des princes ambitieux; mais en revanche, ils répriment avec une mer-

veilleuse attention les plus louables efforts des pontifes captifs. Cette double conduite décèle un noble caractère et un zèle pur qui méritent tous nos éloges. Mais revenons à un ton plus sérieux.

On peut, on doit même distinguer deux manières fort différentes d'entendre nos libertés. Les évêques et la Sorbonne n'en avoient pas tout-à-fait la même idée que les parlemens. Bossuet dit lui-même, dans sa *Défense de la déclaration*, que les *évêques françois n'ont jamais approuvé ce qu'il y a de répréhensible dans Fevret, dans Pierre Dupuy, et ce que leurs prédécesseurs ont tant de fois condamné*. Dans une de ses lettres au cardinal d'Estrées, il dit qu'il s'étoit *proposé, dans son Discours sur l'unité de l'Eglise, d'expliquer nos libertés de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent nos magistrats*. Ceux-ci donnoient, en effet, à nos libertés une extension qu'elles n'avoient pas, à beaucoup près, dans l'origine. Ils ne déterminèrent jamais ce qu'ils entendoient par ce mot, et le laissèrent peut être exprès dans une sorte de vague qui se prêtoit mieux aux conséquences qu'ils en vouloient tirer, et aux empiétemens successifs qu'ils se permirent sur l'autorité ecclésiastique. Les libertés, pour beaucoup d'entr'eux, n'étoient qu'un moyen de tenir le clergé dans la servitude, et elles tendoient à substituer l'autorité séculière à la puissance ecclésiastique dans les objets qui étoient uniquement du ressort et de la compétence de cette dernière. Ce n'étoit pas ainsi que la Sorbonne comprenoit nos libertés, et sans doute, que dans l'explication de ce mot, on doit s'en rapporter aux décisions des évêques et aux jugemens des docteurs, plutôt qu'aux prétentions de jurisconsultes naturellement disposés à exagérer les droits de l'autorité dont ils sont dépositaires. Nous n'ajouterons pas qu'un parti puissant, peu favorable à la cour de Rome, a encore contribué à dénaturer le sens de nos libertés, et à les étendre à des matières auxquelles elles ne s'appliquent pas. L'esprit



d'indépendance germant dans des têtes ardentes y a enfanté des systêmes qui ébranlent toute la constitution de l'Eglise, et lui ôtent cet ensemble et cette unité qui fait sa force. On peut être ami de nos libertés sans adopter ces systêmes, comme on peut être déclaré pour les droits du saint Siége sans souscrire à de vieilles prétentions sur le temporel des rois, et à quelques exagérations de théologiens d'Italie. Avec un peu plus de bonne foi, de modération et de droiture, on parviendroit à s'entendre. On rejeteroit bien loin les fausses idées de certains canonistes, nourris à l'école de Richer, de Dominis et de Febronius. On sentiroit la nécessité, dans ces jours de discorde, de resserrer les liens entre l'Eglise mère et les fidèles qu'elle a enfantés. Nous ne voyons pas trop ce qu'on peut gagner à se séparer de ce tronc antique, et nous voyons très-bien, au contraire, comment on peut abuser du mot de libertés, et où on a voulu nous conduire en les invoquant toujours. L'abus qu'on en a fait si souvent et si récemment, doit nous tenir en garde contre ceux qui pourroient en abuser encore, au lieu que nous ne sommes pas dans un temps où on pousse trop loin les prérogatives de l'autorité ecclésiastique. J'ai toujours été frappé de ce mot du docteur Johnson, qui disoit que ceux qui s'élèvent contre l'autorité ecclésiastique dans un temps où tout tend à la diminuer, et qui écrivent en faveur de l'autorité civile, déjà si portée à s'étendre, sont apparemment des gens qui auroient crié au feu du temps du déluge. Ils combattent avec force un danger dont l'esprit du siècle nous garantit suffisamment, et ils courent au-devant d'un joug que tout conspire à introduire et à accroître. Cela n'est ni adroit, ni courageux, ni judicieux.

Ces réflexions qui se sont étendues sous notre plume, nous ont empêché d'en venir plutôt à l'ouvrage que nous étions chargés d'annoncer, et qui mérite d'ailleurs que nous en parlions avec quelque étendue. Ce sera l'objet d'un second article. M.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La congrégation que nous avions désignée précédemment (*dans notre numéro XXVI*) comme chargée des affaires de l'Eglise, n'est chargée que des affaires des ordres religieux. La congrégation des affaires de l'Eglise est composée des membres suivans : 1°. Leurs éminences les cardinaux Mattei, della Somaglia, di Pietro, Pacca, Litta, Brancadoro, Fabrielli et Oppizzoni; 2°. le secrétaire, avec droit de suffrage, est le P. Fontana, général des Barnabites; 3°. les consulteurs, sans droit de suffrage, sont Mgr. Baldi, les PP. Grandi et Lambruschini, Barnabites, et les abbés Guidi, Bettini et Mastrofino. La congrégation a déjà commencé ses séances, et elle met aux affaires de l'Eglise l'intérêt que commande leur importance. Mais la multiplicité des affaires, et la maturité qu'il faut apporter aux discussions, ne permettent pas d'en donner encore le résultat. Le choix des membres que nous venons de nommer, est un sûr garant du succès. Ce sont des hommes recommandables par leurs qualités, par leurs connoissances et par le zèle qui leur a attiré en dernier lieu tant de traverses. On en a pu juger en France, où la tempête les avoit dispersés. Nous espérons de leur part un prompt remède aux maux de l'Eglise.

— Un édit du cardinal pro-secrétaire d'Etat, du 15 août, défend les réunions maçonniques. Le préambule rappelle les constitutions de Clément XII et de Benoît XIV, et l'édit du cardinal Firrao, en 1759. Les désordres des derniers temps ayant favorisé de nouveau ces réunions clandestines et mystérieuses, S. S. veut bien user d'indulgence envers ceux qui les ont fréquentées, et les conjure de songer au salut de leurs ames, et de renoncer à des assemblées qui ont toujours été suspectes aux

gens de bien par leurs formules, leurs rits, leurs cérémonies, leur serment et leur secret. Mais elle défend sévèrement de les fréquenter à l'avenir, sous quelque dénomination qu'elles se cachent. Elle proscrit aussi les réunions de *charbonniers*, qui s'appuient d'un bref approbatif, lequel est de toute fausseté. Cette défense s'étend à tous les sujets de S. S. demeurant en pays étranger. On ne pourra garder les emblêmes et les statuts relatifs à ces associations. Ceux qui auroient connoissance de quelque transgression à ces ordres, sont tenus d'en donner avis La transgression pourra être punie, suivant les circonstances, de la confiscation des biens ou d'amendes pécuniaires, et l'on confisquera les édifices où seroient tenues les assemblées. S. S. recommande aux tribunaux l'exécution de ces mesures, et veut qu'on avertisse chacun que son devoir naturel, comme chrétien et comme membre de la société, est de prévenir les suites d'une conspiration alarmante contre la religion et contre l'Etat. La révélation, dans ce cas, loin d'être une honte, est un devoir, et le serment inique qu'on pourroit avoir fait, n'est qu'une raison de plus de renoncer à une association dangereuse (1).

PARIS. Le service que nous avions annoncé pour les victimes du 2 septembre, eut lieu vendredi dernier, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard. C'étoit la première fois, depuis vingt-deux ans, qu'on rendoit un hommage public à la mémoire des prêtres vertueux massacrés dans cette horrible journée. Cette pieuse commémoration avoit attiré une foule de personnes empressées d'aller prier sur le lieu même qui rappeloit tant de souvenirs. L'entrée de l'église étoit tendue de

---

(1) Telle est la substance de cet édit, dont nous avons reçu le texte. Quoiqu'il soit particulier aux Etats de l'Eglise, cependant les sages avis qu'il contient peuvent être adressés à tous les fidèles qui apprendront par-là ce qu'ils doivent penser de ces réunions suspectes, et malheureusement trop répandues.

noir. Toute la matinée il y a eu des messes, et plusieurs prêtres ont eu la dévotion de venir de loin offrir le saint sacrifice pour les généreux confesseurs. On a célébré ensuite un service solennel. L'officiant étoit M. l'abbé Keravenant, premier vicaire de Saint-Sulpice, échappé lui-même au désastre des Carmes, et depuis honoré en dernier lieu d'une seconde persécution et exilé par le despote. Le diacre étoit M. l'abbé Deloutte, enfermé aussi avec Mgr. l'archevêque d'Arles, après le 10 août, et sauvé d'une manière singulière. Mgr. l'ancien archevêque d'Alby et MMgrs. les évêques de Trèves, de Metz et de Troyes étoient présens, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, d'hommes de tous les rangs, et des femmes distinguées par leur piété. M. l'abbé le Gris-Duval a prononcé un discours en l'honneur des confesseurs. On connoît les talens de cet estimable orateur, que la capitale a déjà entendu plusieurs fois dans des occasions semblables, et dont nous avons cité quelque chose. Son discours avoit été composé exprès pour la cérémonie. Les deux points de son discours étoient que les martyrs avoient triomphé par la foi, et que la foi avoit triomphé par les martyrs. L'orateur a payé tour à tour un juste tribut d'éloges aux plus célèbres victimes de cette mémorable journée, au vénérable archevêque d'Arles, aux pieux évêques de Beauvais et de Saintes, à ces hommes qui ont honoré l'église de France par leur courage, et dont elle recueillera avec respect les noms et les traits glorieux. Son discours, qui tiroit un si grand intérêt des circonstances du temps et du lieu, n'avoit pas besoin de ce secours pour émouvoir et attendrir. Il étoit plein de cette sensibilité douce et de cette charité attrayante, qui font le caractère de l'éloquence de M. l'abbé Duval. Il ne s'est pas borné aux victimes qui avoient péri dans l'enceinte même où il parloit, et il a embrassé dans son sujet celles qui furent immolées, à la même époque, dans les autres prisons de la capitale.

— Le clergé du 4e. arrondissement du Gard, réuni à Saint-Hypolite, a député au Roi pour lui témoigner son dévouement et sa fidélité. M. l'abbé Liron d'Ayrolles, ancien grand-vicaire de M. de Coucy, à la Rochelle, présidoit la députation, et a prononcé le discours et présenté l'adresse. L'un et l'autre respirent l'attachement et le respect pour S. M., qui a répondu : *J'agrée les sentimens que vous venez de m'exprimer au nom du clergé du Gard. Il sait que je suis attaché à la religion. Je la protégerai toujours ainsi que ses ministres.*

— Nous recevons des provinces plusieurs lettres qui donnent des détails satisfaisans sur la manière dont la fête de saint Louis y a été célébrée. On voit que chacun a voulu, dans cette occasion, manifester son zèle et son attachement au sang de saint Louis. A Bayeux, la fête a été générale. L'office a été fait avec beaucoup de pompe à la cathédrale et dans les autres églises. Au salut, M. l'évêque a prononcé un discours en l'honneur du saint Roi et de son auguste famille. Il avoit ordonné que la fête se fît pareillement dans tout le diocèse, et la joie publique a éclaté en beaucoup d'endroits. Elle ne paroît pas avoir été moindre à Autun. Il y a eu, à la cathédrale, une grand'messe en musique à laquelle les autorités ont assisté; le soir, des jeux et des illuminations. A Compiègne, la fête du 15 août avoit été célébrée avec empressement. Ce séjour de nos Rois a conservé particulièrement le souvenir de leurs bienfaits. On y a fait des vœux sincères et ardens pour leur prospérité. M. l'abbé Tournefort, curé de Saint-Jacques, a officié, et M. l'abbé de la Serre, chapelain du château, a prononcé le discours qui a satisfait tous les auditeurs. A Philippeville, la garnison s'est jointe aux habitans, et a demandé un *Te Deum*. A Vatan, M. le curé a prononcé un discours dont le texte étoit heureusement approprié aux circonstances. C'étoit ce passage du livre de Tobie : *Post tempestatem, tranquillum facis; et post lacrimationem et fletum, exultationem infundis.* Il a cherché à bien pénétrer les fidèles de la

reconnoissance qu'ils doivent à Dieu, pour les bienfaits dont il nous a comblés.

— Le lundi, 5 septembre, il a été célébré dans l'église Saint-Leu un service pour la princesse de Lamballe, qui a péri si malheureusement au 2 septembre. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, belle-sœur de la princesse, y a assisté.

POITIERS. Le clergé de cette ville vient de réclamer contre le réglement de l'Université, qui lui donne une inspection sur les écoles ecclésiastiques, qui force les élèves de ces écoles d'aller aux lycées, et qui les oblige à payer une forte rétribution. On ne peut se dissimuler, que ce réglement avoit été fait dans l'origine en haine de la religion. Il tendoit à dégoûter les jeunes élèves du sanctuaire de leur vocation. C'étoit, sans doute, une extrême injustice de forcer les évêques à payer un droit pour des jeunes gens qu'ils ne font subsister que par les aumônes des fidèles. C'étoit lever un impôt sur la charité même. Aussi nous espérons que cette vexation disparoîtra avec l'esprit qui l'a dictée. Les grands-vicaires du diocèse ont annoncé l'intention formelle de se soustraire à des mesures qui sont un joug pour le clergé, et un sujet de deuil pour la religion. Ils ont ordonné la translation de leur petit séminaire à Montmorillon, d'où on les avoit forcés précédemment de le retirer pour le faire venir ici. Ils espèrent qu'on laissera les chefs des diocèses jouir à cet égard de toute la latitude qu'ils peuvent légitimement réclamer. Ils ont porté leurs vœux au pied du trône. Quelques-uns croient que l'Université devroit, même pour ses intérêts, renoncer à cette partie de son réglement, qui ne peut se concilier avec l'ordre actuel et avec les droits des évêques. Elle s'occupe, dit-on, de proposer un nouveau réglement. Il seroit digne d'elle d'aller au-devant d'une mesure sollicitée par la justice naturelle, et de se concilier l'estime, en provoquant des changemens qui tourneroient au bien

général. Dans plusieurs diocèses on s'est déjà soustrait à l'empire qu'on lui avoit donné sur les petits séminaires, et on a refusé de payer l'impôt exigé si ridiculement de ces établissemens de charité. Cet empire et cet impôt étoient également contre toutes les règles, et on se flatte que S. M. fera cesser l'un et l'autre.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. a rendu, le 18 août, l'ordonnance suivante :

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

Nous étant fait rendre compte de la situation dans laquelle se trouvent les jeunes gens condamnés par notre cour royale du département de la Seine; sachant que, répartis dans plusieurs des prisons de notre bonne ville de Paris, ils sont confondus avec des coupables vieillis dans le crime; que ces prisons n'offrent point encore les distributions nécessaires pour opérer les séparations convenables entre les différens genres de délits, objet important que nous nous proposons d'atteindre, avons ordonné ce qui suit :

Art. 1er. Cent jeunes gens condamnés criminellement ou correctionnellement par sentence des tribunaux, et n'ayant pas atteint leur vingt-cinquième année, seront extraits des prisons de notre ville de Paris, et réunis dans un local désigné par notre ministre de l'intérieur.

2. Il sera établi dans cette maison un ordre, un régime particulier, des moyens d'instruction adaptés aux jeunes condamnés, et des ateliers suivant le genre d'industrie le plus convenable, d'après l'examen fait par le conseil

3. Le directeur de cet établissement sera nommé par nous; il sera chargé de la surveillance, de la direction générale de police, de celle de l'instruction, du travail des condamnés, de l'administration de la prison; il présentera à la nomination de notre ministre de l'intérieur les employés qu'il croira nécessaires pour le seconder, et sera, d'après la faculté que nous lui accordons, responsable de ce choix.

4. Il y aura un conseil gratuit d'inspection et de surveillance, dont les membres, au nombre de six, seront choisis par le préfet de la Seine parmi les propriétaires qui jouissent d'une considération méritée, présentés à notre ministre de l'intérieur, et nommés par lui.

5. Le directeur soumettra à l'approbation de notre ministre un réglement qui sera discuté, et subira, s'il y a lieu, les modifications convenables.

6. Il nous sera rendu, tous les trois mois, un compte de l'état de cet établissement sous tous les rapports. Pour que ce compte soit aussi complet que possible, notre ministre nommera une commission composée d'un conseiller d'Etat, d'un maître de requêtes, de trois membres de notre cour de cassation, qui visiteront au moins une fois par mois la maison de correction des jeunes gens du département de la Seine dans tous ces détails.

7. Le directeur rendra à notre ministre de l'intérieur un compte mensuel, général et détaillé de la maison, un compte des recettes et des dépenses.

8. Il sera nommé un instituteur spécialement chargé de l'instruction des jeunes condamnés, et de leur rappeler les devoirs de la morale et de la religion.

9. Nous nous réservons d'accorder, de l'avis de notre chancelier, des grâces pour abréger la détention de ceux des prisonniers qui, s'étant fait remarquer par leur conduite, seront jugés dignes d'être rendus à la société.

— Le Roi, par ordonnance du 30 août, a nommé M. le duc de La Rochefoucauld, pair de France, directeur de la maison de correction pour les jeunes condamnés qui seront extraits des prisons de la ville de Paris. Il vient aussi d'être nommé, par arrêté du ministre de l'intérieur, président honoraire et perpétuel du comité central de vaccine.

— La Chambre des Députés, dans sa séance du samedi 3, a adopté en entier la loi du budjet, sauf la réduction des centimes additionnels de 60 à 50, et une légère modification dans l'article 14. Sur 208 votans, il y en a eu 140 en faveur de la loi et des amendemens; 68 se sont prononcés pour la négative.

— Par ordonnance du 20 août, tous les biens appartenans à Mme. la duchesse d'Orléans, qui n'ont pas été vendus, lui seront restitués.

— Le 19 août, le Roi a bien voulu admettre à une audience particulière le petit nombre de chevaliers présens de l'ordre religieux et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, qui lui ont été présentés par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et qui ont eu l'honneur d'offrir au Roi leur respectueux hommage, et de réclamer en faveur de l'ordre la protection spéciale de S. M.

Clovis-le-Grand, premier roi chrétien, fondateur de la monarchie françoise; sa vie, précédée de l'histoire des Francs avant sa naissance, avec les vies des principaux personnages qui ont concouru à la gloire de son règne, tels que sainte Geneviève, sainte Clotilde et saint Remi; par M. Viallon, *chanoine régulier, et bibliothécaire de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève* (1).

Ce n'est donc pas seulement la vie de Clovis, c'est de plus l'établissement des Francs dans les Gaules, et par conséquent l'un des points les plus importans et les plus controversés de notre histoire, qui est le sujet de cet ouvrage. L'auteur paroît avoir fait, à cet égard, beaucoup et d'heureuses recherches. Ce n'est guère que de l'an 250 de notre ère que les Romains nous font connoître notre nation, qui étoit déjà établie sur la rive droite du Rhin; elle étoit divisée en diverses tribus, souvent en guerre entr'elles, mais se réunissant contre l'ennemi commun quand elles étoient attaquées. « Simples de mœurs, fidèles à leur parole, naturellement généreux, même envers leurs ennemis vaincus », les Francs étoient toujours en action. Tous guerriers, également intrépides et sur terre et sur mer, malgré le peu de progrès qu'ils avoient faits dans

(1) Vol. in-12 de plus de 500 pages; prix, 2 fr. 50 cent., et franc de port, 4 fr. A Paris, chez Méquignon aîné, père, libraire de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole de Médecine; et au bureau du Journal.

la navigation, ils avoient parmi eux des nobles, des hommes libres, des affranchis et des serfs. Tenus en respect au-delà du Rhin, qui formoit la limite de la domination romaine, ils franchissoient le fleuve dès que l'occasion favorable s'en présentoit, et faisoient des incursions dans les Gaules. En 277, non-seulement ils se répandirent dans la Gaule belgique et la ravagèrent, mais encore ils s'emparèrent de la Batavie.

Tout, au reste, alors n'étoit que trouble dans les Gaules. L'autorité romaine y étoit sur son déclin, et on avoit presque autant à se défendre des ambitieux qui, revêtus du pouvoir des empereurs, aspiroient à la pourpre impériale, que des barbares que l'amour du butin et l'espoir du pillage y attiroient. Des confédérations se formèrent pour se garantir des attaques qui n'étoient pas moins dangereuses d'un côté que de l'autre.

C'est à l'an 418, après que les Francs se furent emparés de Trèves, qu'il faut rapporter la fondation de la monarchie françoise par Pharamond, que l'auteur croit être le même que Théodemer dont parle Grégoire de Tours, et qui périt avec sa femme, Aschilla, par le fer des Romains. Cette opinion néanmoins est contredite par ceux qui mettent seulement à l'an 428 le commencement du règne de Clodion, fils de Pharamond, et par Grégoire de Tours lui-même, qui paroît faire vivre Théodemer en même temps que Clodion; mais ce ne fut véritablement que vers l'an 481, sous Clovis, que la monarchie des Francs prit quelque solidité. Ce prince n'avoit que quinze ans lorsqu'il parvint à la couronne. Childeric, son père, avoit fait de Tournay sa capitale. Clovis,

trop jeune pour entreprendre encore rien d'important, y passa les premières années de son règne. Il paroît, par une lettre de saint Remi à ce nouveau roi, que son avénement au trône avoit été extrêmement agréable aux catholiques, et que les chefs des Francs, tous païens qu'ils fussent, étoient eux-mêmes accoutumés à respecter les évêques (1), puisque le saint prélat ose prendre la liberté de donner des conseils à Clovis, et l'engage à répondre aux vues de la Providence, « qui, dit-il, récompense sa modération en l'élevant à une place aussi éminente ».

La première occasion que Clovis eut de se distinguer, fut contre Syagrius, comte de Soissons, que Grégoire de Tours appelle *roi des Romains*, sans doute parce qu'il exerçoit l'autorité souveraine sur les Romains ou sujets des empereurs qui étoient dans son district. Le jeune roi osa attaquer Syagrius et le défit. La ville de Soissons fut le fruit de cette victoire, et bientôt tout le Soissonnois, l'Artois et une partie de la Champagne, qui formoient les Etats ou le gouvernement de Syagrius, tombèrent entre les mains du vainqueur.

Ces premiers succès ne furent que les avant-coureurs d'autres non moins considérables. Le jeune conquérant réunit à son domaine tout le pays connu aujourd'hui sous le nom d'*Ile de France*, à l'exclusion

---

(1) Après avoir vu de simples magistrats prendre le pas sur les chefs de la religion, même sur ceux qui joignoient à une haute dignité l'autorité d'un âge extrêmement avancé, il paroîtra assez étrange d'entendre saint Remi dire à Clovis, jeune, roi et païen : « Ne disputez point la préséance aux évêques dont les diocèses sont dans votre département, et prenez leurs conseils dans l'occasion ».

de Paris ; encore assiégea-t-il bientôt cette ville. Ce fut pendant ce siège, converti en blocus par Clovis, appelé ailleurs, que les Parisiens, réduits à une famine extrême, furent secourus par sainte Geneviève. Cette sainte fille trouva le moyen de se procurer et de faire entrer dans la ville d'abondantes provisions, qu'elle-même prit soin de distribuer avec sagesse.

Mais si le courage de Clovis et sa politique servirent à l'agrandissement de ses Etats, sa conversion et le zèle des évêques n'y contribuèrent pas moins. Depuis son mariage avec Clotilde, princesse chrétienne et catholique, elle le pressoit d'embrasser sa religion, et on croit même, qu'avant de l'épouser, elle en avoit exigé la promesse. Ce fut, suivant Grégoire de Tours, à la fameuse bataille de Tolbiac, que Clovis, voyant ses troupes plier, promit au Dieu de Clotilde que, s'il lui donnoit la victoire, il l'adoreroit et recevroit le baptême. Ce vœu, dit-on, ne fut pas plutôt prononcé que la déroute des ennemis devint générale. M. Viallon révoque ce fait en doute, et cela, ce me semble, par des motifs bien insuffisans. « Un guerrier, dit-il, n'a guère le temps, au milieu d'une bataille, de faire une prière aussi longue que celle que Grégoire de Tours rapporte, et il eût été bien imprudent à Clovis de promettre de se faire chrétien au milieu de ses Francs, qui étoient païens et superstitieux ». Mais pour que le vœu de Clovis ait eu lieu, il n'est pas nécessaire que la prière rapportée par Grégoire de Tours ait été faite mot à mot ; un historien peut faire parler ses personnages à son gré, sans que cela porte atteinte à la vérité des faits principaux qu'il rapporte. Rien, au contraire, ne paroît si naturel que le recours au ciel dans les dangers pressans, et ce n'est

pas alors qu'on songe aux inconvéniens qui peuvent résulter de l'exécution de son vœu. Clovis se fit chrétien peu de temps après, et cela seul suffiroit pour justifier le récit d'un auteur presque contemporain, s'il avoit besoin de justification.

Le règne de Clovis fut glorieux. Presque toutes ses expéditions ont été heureuses. Il prit Paris, en fit sa capitale, et parvint à se faire des Etats d'une telle étendue qu'aucun prince de son temps ne pouvoit le lui disputer en puissance. Il joignoit à cela l'avantage d'être le seul souverain orthodoxe du monde romain, ce qui lui valut le titre de *fils aîné de l'Eglise*, qu'ont porté jusqu'aujourd'hui tous ses successeurs. Malheureusement, sur la fin de ses jours, il ternit la gloire d'une belle vie par une politique cruelle, qui le porta à faire périr tous les princes de sa famille. Il eut toujours pour les évêques le même respect, et on lui doit d'avoir maintenu en France le catholicisme, et de l'avoir étendu autant qu'il dépendoit de lui, tandis que la plus grande partie des Gaules étoit livrée à l'arianisme. On impute à Clovis, on l'accuse presque, d'avoir enrichi le clergé. Si on vouloit y réfléchir, on s'apercevroit peut-être qu'on auroit plutôt à le remercier d'avoir, par ce moyen, enrichi l'Etat. Il fit, en effet, de grandes concessions à l'Eglise et aux monastères; mais la plus grande partie de ses dons consistoient en terres incultes et en forêts sans valeur. Les bras des laborieux cénobites surent les convertir en fertiles campagnes, en riches vignobles, au moins autant au profit de la société qu'au leur.

Je ne parlerai ni de la reine Clotilde, ni de sainte Geneviève, ni de saint Remi, qui tous trois jouent

un rôle important dans la vie de Clovis. Je dirai seulement que l'auteur y combat la tradition populaire, qui de l'illustre vierge fait une simple bergère; il la croit née de parens qui, à Nanterre, lieu de sa naissance, tenoient le premier rang; c'étoient peut-être les seigneurs du lieu. Cela n'ajoute ni n'ôte rien au mérite de la sainte, qui tout entier consiste dans ses vertus; mais il est certain, d'après l'auteur de sa vie, écrite peu d'années après sa mort, qu'elle possédoit des terres dans les environs de Meaux. Cette vie, écrite en latin, vers l'an 530, et des extraits de Grégoire de Tours, et d'autres anciens auteurs, servent de pièces justificatives à l'ouvrage. Je crois ne pouvoir mieux faire, pour achever de le faire connoître, que de mettre ici le jugement qu'en a porté un judicieux critique. « La *Vie de Clovis-le-Grand*, par M. Viallon, dit-il, est un travail intéressant pour tous ceux qui aiment à remonter à l'origine de la monarchie françoise. De toutes les histoires faites sur ces temps de confusion, c'est une des plus suivies, et où l'on aperçoit le mieux la liaison des événemens. On doit avoir la plus grande obligation à l'auteur, tant des recherches pénibles auxquelles il s'est livré, que des découvertes historiques qu'elles l'ont mis en état de communiquer à ses lecteurs ». Quoiqu'en général le style ne soit pas toujours correct, et que quelques opinions soient hasardées, l'examen que nous avons fait de ce livre nous a convaincus que l'éloge n'avoit rien d'exagéré. M. Viallon, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et l'un des bibliothécaires de cette célèbre abbaye, est mort il y a quelques années.

L.

Les Avocats des Pauvres, ou *Sermons de Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier, la Colombière, la Rue, Neuville, le Chapelain, Elisée et de Beauvais, évêque de Sénez, sur les richesses, sur l'avarice et sur l'aumône* (1).

Il n'est rien qui soit plus recommandé dans les divines Ecritures que l'aumône et le soin des pauvres : il n'est rien non plus dont il soit plus question dans les écrits des Pères, et qui ait plus souvent été le sujet des exhortations de nos plus célèbres orateurs. Le danger des richesses, l'abus qu'on en fait, le bon emploi qu'on doit en faire, l'obligation où sont ceux qui les possèdent de les partager, selon leurs facultés, avec les indigens à qui Dieu les a refusées; la manière dont le pauvre doit être soulagé, toutes ces choses forment une partie considérable de la morale évangélique, et offrent à l'éloquence sacrée une matière digne d'elle. Quelques fréquentes néanmoins que soient les instructions, à cet égard, l'obligation de l'aumône n'est pas généralement assez sentie. On ne sait point assez que l'aumône n'est pas une grâce de la part de celui qui est en état de la faire, mais une dette, et une dette dans toute la force du terme. C'est le sentiment des Pères. Peut-il, en effet, entrer dans l'idée qu'on se forme de Dieu, qu'injuste, capricieux ou imprévoyant, il ait distribué des lots sans discrétion et sans règle, qu'il ait tout donné à l'un pour qu'il en abuse; tout refusé à l'autre pour qu'il souffre

(1) Deux gros vol. in-12 de plus de 600 pages; prix, 5 fr. 50 c., et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal; et chez Françart, libraire, rue Poupée, n°. 6.

ou qu'il périsse? S'il a permis, s'il a voulu qu'il y eût des pauvres, il ne les a pas laissés sans ressources; et où seroient-elles, si elles ne se trouvoient dans les mains des riches. Les riches sont donc les pourvoyeurs des pauvres et comme leurs intendans. S'ils n'en remplissent point les devoirs, soit en donnant du travail à ceux qui en sont susceptibles et qui en manquent, soit en offrant des secours gratuits aux infirmes, à la veuve, à l'orphelin, aux parens d'une nombreuse famille, à l'entretien de laquelle ne suffisent pas leurs bras, ce sont des pourvoyeurs, des intendans infidèles. Les Pères tranchent le mot. Ils mettent ces riches insensibles au nombre des assassins et des voleurs. « En ne nourrissant point l'indigent, dit saint Ambroise, vous le tuez, et celui qui dérobe n'est pas plus criminel que l'homme riche et dur, qui refuse un secours à celui qui en a besoin ».

C'est au développement de cette importante vérité et de toutes celles qui y ont rapport, qu'ont, à différentes époques, été destinés les écrits qui composent ce recueil. De grands noms y sont attachés et le recommandent. Quand on puise dans Bossuet, Bourdalone, Fléchier et Massillon, on est bien sûr de n'extraire que des choses précieuses de mines aussi riches; et quoiqu'ils ne soient pas mis sur le même rang, les noms des Pères de la Rue, de Neuville, Elisée, et de M. l'évêque de Sénez (1), ceux même moins connus des PP. la Colombière et le Chapelain, promettent beaucoup. On trouve donc rassemblé dans

(1) La collection des Sermons de M. l'évêque de Sénez est composée de 4 vol. in-12. Ce sont les plus nouveaux et les derniers qui ont été imprimés; prix, 12 fr. brochés, et 15 fr. port franc. Au bureau du Journal.



ces deux volumes tout ce qu'on a dans les temps modernes écrit de mieux sur l'un des principaux devoirs du christianisme. Il n'est pas douteux qu'on n'eût pu encore prendre dans d'autres sources. Mais au milieu de l'abondance, on est obligé de choisir, et le choix de l'éditeur fait honneur à son goût, comme l'entreprise à ses sentimens charitables et à sa piété. L'ouvrage est précédé des jugemens portés sur les orateurs qui ont fourni les matériaux qu'il a rassemblés.

L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome, *25 août*. Voici le texte entier de l'édit annonçant le rétablissement des ordres réguliers; les autres journaux n'en ont donné qu'une partie, et ont supprimé, on ne sait pourquoi, la fin, qui n'est pas moins intéressante que le reste :

« Entre tous les maux occasionnés par les bouleversemens dont nous avons été les témoins, un des plus graves sans doute est l'oppression et l'anéantissement presque total de ces sociétés religieuses, un des plus fermes appuis de l'Eglise, source féconde d'avantages pour l'éducation et les sciences dans la société chrétienne et civile. Le saint Père n'a pas plutôt été rétabli sur son Siége, qu'il a aperçu les funestes conséquences qui avoient déjà résulté, et qui devoient résulter encore de cette destruction, que Dieu, dans ses impénétrables desseins, a permis à l'impiété de consommer dans la capitale du monde catholique et dans les Etats pontificaux. Sa Sainteté, pénétrée des sentimens qu'elle doit, comme chef de l'Eglise, à tous ces saints instituts; guidée par l'affection particulière qu'elle leur porte comme membre d'un des plus anciens, auquel elle s'est fait toujours gloire d'appartenir, a cru digne de sa sollicitude paternelle de donner tous ses soins à les relever incessamment de leurs ruines. Plu-

sieurs obstacles s'opposent à l'accomplissement des désirs de S. S. : outre qu'il n'est pas facile de réunir les religieux dispersés de toutes parts, leurs maisons et couvens sont dépourvus de tout ce qui est nécessaire pour l'habitation, et la plupart n'ont aucun revenu.

» Le saint Père s'occupe des moyens de vaincre ces difficultés : il porte principalement ses vues sur le grand objet de procurer un nouveau lustre à ces corps, en réparant le désordre passé, et en les rappelant à l'observance des règles convenables à la sainteté et à l'excellence de leur profession. Pour parvenir à ce but, S. S. a ordonné à une commission de réforme de s'occuper sans relâche de tout ce qui a rapport au rétablissement des ordres réguliers. En conséquence, il a été formé et présenté un plan à S. S., tendant à se procurer les moyens économiques, et à établir les réglemens qui devront être observés dans les communautés religieuses ; et comme les circonstances ne permettent pas pour le moment de rétablir ces corps réguliers dans tous les Etats pontificaux, il a été proposé de commencer à les rétablir immédiatement dans Rome, où on leur donnera tous les couvens et les maisons d'institution disponibles, pour y loger les supérieurs-généraux, et y réunir le plus grand nombre de religieux possible. On espère de la religion des gouvernemens et du zèle des évêques du monde catholique, qu'ils favoriseront l'établissement de ces asiles de la piété chrétienne et de la perfection évangélique. S. S. a approuvé le plan de la congrégation, et en a ordonné la publication, afin que les intéressés puissent en avoir connoissance, et s'adresser au secrétaire de la congrégation, qui leur indiquera la maison ou le couvent qu'on doit rétablir de suite, et où devront résider les supérieurs chargés par S. S. de suivre, avec le même secrétaire, le plan de restauration que devront promettre d'observer ceux qui seront successivement admis. Nous ne doutons pas que chaque individu, et particulièrement les supérieurs, ne s'empressent de se conformer exactement aux ordres de S. S., afin que, soit à Rome, soit ail-

leurs, les instituts réguliers, rendus à leur première splendeur, puissent se distinguer plus que jamais en procurant la gloire de Dieu, le salut des ames et les progrès des sciences ».

Donné à la secrétairerie d'Etat, le 15 août 1814.

B., card. PACCA, camerlingue de la sainte Eglise, et pro-secrétaire d'Etat.

ORLÉANS. Ce diocèse, qui n'a point d'évêque depuis plusieurs années, a été heureusement exempt des troubles qui ont éclaté en d'autres pays. Cependant il s'y est élevé dernièrement quelques nuages, qui heureusement ne font rien craindre de fâcheux. Les circonstances avoient fait éclater des dispositions peu favorables aux administrations capitulaires des évêques nommés. Le bref au cardinal Maury, celui au chapitre de Florence, les démissions de quelques évêques nommés, l'expulsion désagréable de quelques autres, avoient éveillé l'attention des esprits sur l'administration de M. Raillon, nommé à ce siége sous Bonaparte, et quoiqu'on n'eut en général qu'à se louer de la conduite modérée de cet ecclésiastique, toutefois il s'élevoit des doutes sur la légitimité de ses pouvoirs. Quelques-uns s'étonnoient qu'il restât seul en place, tandis que tous ses collègues s'étoient éloignés, et qu'il persistât à conserver un titre qui ne sembloit plus compatible avec les circonstances. Il leur sembloit que le respect pour le saint Siége et la déférence pour le Roi, devoient porter également M. Raillon à renoncer à une nomination qu'il ne pouvoit supposer être agréable ni à l'un ni à l'autre. Ce fut alors que les chanoines honoraires de Sainte-Croix, à la résidence de Blois, écrivirent à leurs confrères, à Orléans, une lettre où ils les pressoient vivement de révoquer les pouvoirs accordés précédemment à M. Raillon (1). Le chapitre d'Or-

(1) Cette lettre nous avoit été communiquée, il y a déjà long-temps, par deux voies différentes. Nous espérons qu'on nous saura gré du motif qui nous avoit engagés à n'en pas parler.

(Note du Rédacteur).

léans ne partagea point ce sentiment. Mais plusieurs ecclésiastiques de la même ville, tourmentés de doutes qui ne sont point à dédaigner dans une matière aussi grave, et instruits, par l'exercice habituel du ministère, de l'effet que ces mêmes doutes produisoient dans l'esprit des fidèles, ces ecclésiastiques se réunirent, dis-je, le 25 juillet dernier, au nombre de près de 40, chez un d'eux, et là ils prirent la détermination de prier M. Raillon de s'abstenir de tout acte de juridiction, et de laisser les grands-vicaires du diocèse signer les pouvoirs et autres actes relatifs à l'administration ecclésiastique. Ils communiquèrent ce résultat à M. Raillon même, qui se montra disposé à souscrire à ce que feroit, à cet égard, le chapitre. Mais le chapitre ne crut pas devoir se rendre aux vœux d'une partie si nombreuse du clergé. Ce chapitre, ou les grands-vicaires qui le composent en grande majorité, maintinrent M. Raillon dans l'exercice des pouvoirs qu'ils lui avoient précédemment conférés. De là se sont suivies quelques discussions. D'un côté, les chanoines, résidans à Blois, dont nous avons parlé plus haut, ont publié, sous le titre d'*Opinion*, un écrit contre les pouvoirs de M. Raillon. Cet écrit est un peu vif, et M. Raillon n'y est pas traité avec les égards que sembloient commander la modération et la mesure qu'il a mises dans sa conduite. On y rappelle des choses assez étrangères à la question. Aussi cet écrit n'a pas été généralement approuvé ici. Les ecclésiastiques de notre ville qui s'étoient réunis, le 25 juillet, ont publié un autre écrit beaucoup plus réservé, dans lequel, sans inculper personne, ils s'attachent seulement à justifier leur conduite. Il a paru sucessivement deux écrits de leur part. Ils rendent compte de leurs doutes et de leurs vœux avec une retenue et une discrétion qui font honneur à leur charité. Plus de soixante prêtres de la ville ou du diocèse ont adhéré à leur démarche. Au surplus, on a lieu de croire que ces discussions touchent à leur fin. Aussitôt que les grands-vicaires ont eu connoissance de l'adresse, ils ont arrêté que, pour tranquilliser les con-

sciences, un d'eux joindroit toujours sa signature à celle de M. Raillon, qui ne prend plus que le titre de vicaire-général. Ainsi il ne sort plus de l'évêché aucun acte qui soit au nom de M. Raillon, comme administrateur. Cette concession n'a pas paru suffisante à quelques personnes fort zélées, qui auroient voulu qu'on allât plus loin. Mais le chapitre a cru, par cette conduite, satisfaire toutes les convenances, et concilier à la fois ce qu'il devoit à la tranquillité des consciences, avec la déférence qu'il veut conserver pour un ecclésiastique, dont il aime à reconnoître la conduite sage, pacifique et modérée, le désir pour le bien et l'attachement au diocèse.

Lodève. Cette ville sollicite, en ce moment, le rétablissement de son évêché. Le corps municipal, par une délibération du 8 août, a voté une adresse au Roi pour faire valoir les raisons qui militent en faveur de ce rétablissement. L'ancienneté de ce siége, le zèle des évêques qui l'ont illustré, les services qu'ils ont rendus, ne sont presque que les moindres raisons en notre faveur. L'intérêt actuel des peuples réclame cette érection. La partie montueuse de l'ancien diocèse est éloignée de plus de quinze lieues du chef-lieu du département. La partie de l'ancien diocèse de Vabres devroit être réunie à nous plutôt qu'à Albi ou à Rodez, desquels elle est trop éloignée. Ces motifs, joints à l'avantage particulier de notre ville, et au bien qu'y peut faire un évêque, méritent d'être pesés. Nous ajouterons enfin que le palais épiscopal existe en entier. Il avoit été réparé à neuf par un de nos meilleurs évêques, M. de Fumel. C'est un des plus beaux édifices de la province. Il est attenant à l'église cathédrale, qui est aussi une des plus belles du Languedoc. Le clergé et la fabrique de notre église ont également présenté une adresse pour le même objet. Nous espérons d'autant plus que nous ne sommes plus dans les temps où on craignoit de multiplier les évêques. Nous savons que le gouvernement, loin de redouter leur influence, a intérêt de l'accroître et de la favoriser.

Nouvelles politiques.

Paris. Nous avons été témoins, le mercredi 7 de ce mois, d'une cérémonie fort imposante, sous le rapport religieux, politique et militaire. Ce jour-là, S. M. a distribué les drapeaux à la garde nationale. Elle s'est rendue, vers midi, au Champ-de-Mars, et a parcouru l'enceinte dans une calèche découverte, ayant à ses côtés Madame. Monsieur et ses deux fils accompagnoient le Roi, à cheval. La garde nationale étoit rassemblée, et sous les armes. S. M. se plaça ensuite sur un trône, au péristyle de l'Ecole militaire. M. le grand aumônier se rendit processionnellement à l'autel qui avoit été dressé en avant du bâtiment. Chaque légion alla recevoir ses drapeaux de la main du Roi. A ses côtés, Madame attachoit les cravates, auxquelles elle avoit travaillé elle-même. Chaque drapeau étoit ensuite porté à l'autel, où le prélat les bénissoit avec les cérémonies accoutumées. Il a prononcé un discours, dont nous aurions désiré pouvoir enrichir notre journal. Toute la garde nationale a défilé devant le Roi, qui a daigné adresser, à ceux qui l'entouroient, des mots pleins de bonté. La foule étoit immense, et le spectacle brillant et touchant à la fois. La pompe religieuse, la musique, le canon, les acclamations réitérées, la présence de toute la famille royale, l'affabilité qu'elle montroit, tout contribuoit à embellir cette fête. La garde nationale conservera fidèlement le souvenir de cette journée, et de la bienveillance que lui a témoigné un Monarque qui resserre, de plus en plus, par ses bienfaits et sa bonté paternelle, les liens entre lui et son peuple.

Le Rédacteur à ses Correspondans.

C'est un honneur, sans doute, que de correspondre avec le public, mais cet honneur nous attire quelquefois des avis et des reproches sur lesquels il est bon que nous nous expliquions. Nous ne sommes ni enorgueillis des éloges que nous recevons, ni humiliés des plaintes qu'on nous adresse. Les uns nous louent, sans doute, avec excès; mais les autres, en revanche, nous blâment avec sévérité, de sorte qu'il y a compensation. Des abonnés, trop indulgens, nous écrivent des choses flatteuses que nous ne méritons pas, tandis que d'autres s'armant contre nous d'une rigueur dont nous respectons les motifs, épluchent nos défauts avec un zèle dont nous somme touchés. Telle est même la diversité des opinions, que ce qui plaît à l'un choque l'autre, et que celui-ci vous fait des complimens du même article dont celui-là vous adresse des reproches. C'est ce qui nous est arrivé déjà en plus d'une rencontre.

Dans notre numéro XX, nous insérâmes un article sur le Mémoire du cardinal Maury. Cet article nous attira des éloges et des félicitations,

tant de vive voix que par écrit. Peut-être que la tentation de vanité alloit s'emparer de l'auteur. Il y auroit infailliblement succombé, quand une lettre de la Rochelle est venue lui inspirer une modestie salutaire. Cette lettre un peu vive, pour ne rien dire de plus, nous gourmande très-durement, et nous taxe même de *fureur*. Dieu merci, nous ne sommes point *furieux*, mais nous soupçonnons que ce correspondant avoit quelque intérêt dans l'affaire; et la chaleur de ses expressions, jointe aux éloges un peu excessifs qu'il fait d'un autre personnage, nous autorisent à penser qu'il n'étoit pas de sang-froid sur cet article. L'amour-propre blessé n'entend pas raillerie. Nous nous sommes donc résignés aux duretés de l'anonyme.

Un autre sujet de réclamations, ce sont les Jésuites. On nous écrit de Saint-Cloud et de Villers-Cotterets, qu'ils ont empoisonné Clément XIV, que le fait est sûr. On leur attribue quelques autres gentillesses de ce genre, tout aussi vraisemblables et tout aussi constatées. D'un autre côté, d'autres abonnés nous pressent de montrer combien il seroit utile pour l'éducation de rappeler les Jésuites. Nous aurions beaucoup de peine à contenter des avis si différens. Incessamment, nous ferons notre profession de foi sur cette matière.

Des lettres toutes récentes nous ont jetés dans un grand embarras. Deux entr'autres ont fixé notre attention. La première, datée de Saint-Amour, voudroit que nous donnassions moins de place aux discussions, et que nous multipliassions les faits. Dans la deuxième, qui nous vient de Rennes, c'est tout le contraire. L'auteur de celle-ci, qui aime apparemment les discussions littéraires, voudroit que nous nous y livrassions plus souvent, et que nous fussions plus sobres de nouvelles. Il ne voudroit dans ce genre que des faits qu'il sera utile de retrouver et de relire même dans quelques années, et là-dessus, il nous demande de quel intérêt sont tels et tels articles qu'il prend la peine de noter. M. l'abbé C. est sévère, et aucun journal, en suivant sa règle, n'échapperoit à la censure. C'est être bien difficile que de nous intenter procès pour des articles fort courts, et souvent de quelques lignes seulement. L'auteur ne fait pas attention que la plupart de nos abonnés n'ont pas d'autres journaux Il faut donc que, pour les campagnes surtout, nous donnions quelques articles de politique. C'est le vœu de la majorité de nos lecteurs.

Le même correspondant trouve de la différence entre notre Journal et les *Mélanges* Il ne nous convient pas de faire notre éloge; mais nous ne croyons pas avoir déchu de ce que nous étions autrefois. Nous nous flattons que s'il y a quelque différence dans la rédaction des deux ouvrages, elle est à l'avantage de celui qui nous occupe en ce moment. Il offre plus de variétés; nous n'y sommes plus gênés comme dans l'ancien. Nous ne repoussons point les discussions et les matières de littérature. Déjà nous avons donné, à cet égard, des articles que nous avons cru propres à satisfaire le lecteur. Les articles sur le gouvernement de Bonaparte, sur sa conduite avec le Pape, sur sa guerre d'Espagne, sur le Mémoire du cardinal Maury, sur M. Dubroca, etc., sont absolument dans le genre des *Mélanges*. Dans notre dernier numéro, nous avons présenté des considérations sur le saint Siége, pour lesquelles on nous a félicités. Nous saisissons toutes les occasions de nous livrer à des développemens intéressans, mais la matière ne prête pas toujours.

M. l'abbé C. croit que nous ferions bien de donner plus d'étendue à

nos feuilles, et de ne publier par semaine qu'un cahier de 32 pages d'impression. Mais cet arrangement ne conviendroit pas à la plupart de nos abonnés. Il seroit sans contredit plus commode pour l'auteur, qui avoit été tenté de prendre cette marche dans l'origine; mais on lui représenta que la grande majorité des lecteurs préféroit des publications plus fréquentes, et qui les tiendroient au courant des événemens. Il sacrifia donc son goût particulier au désir supposé des abonnés. Il consentit à un arrangement qui lui présentoit plus de peine et plus d'assujettissement pour lui. S'il s'étoit trompé, s'ils préféroient un seul envoi par semaine, s'ils étoient de l'avis de notre correspondant de Rennes, nous nous ferions un devoir de nous y rendre. Mais nous ne croyons pas que ce soit le sentiment du plus grand nombre. Nous nous sommes aperçus que la plupart approuvoient l'usage que nous avons pris, ainsi que la forme et la distribution de notre ouvrage. La moitié de chaque feuille, à peu près, est consacrée à des articles de critique et de littérature. Les nouvelles ecclésiastiques occupent la plus grande partie de la place restante. Quelques nouvelles politiques terminent chaque cahier. Il y a dans cet arrangement une variété, où chacun peut trouver ce qui lui convient. On remarquera d'ailleurs que nous donnons à nos abonnés, comme dit le proverbe, *de la marchandise pour leur argent*. Nos numéros sont très-fournis, nos pages très-pleines, nos lignes très serrées. Nous avons adopté pour les nouvelles un caractère qui nous donne le moyen d'augmenter la matière. Tout est calculé pour satisfaire le lecteur, et pour lui procurer une pâture abondante. Il y a tel de nos cahiers qui en feroit un et demi d'une impression ordinaire. Nous n'aurions pas songé à nous prévaloir de ces soins légitimes que nous prenons de plaire à nos abonnés, si nous n'avions cru nécessaire de nous justifier dans l'esprit de ceux qui se croient fondés à nous faire quelques reproches. On verra du moins par-là le prix que nous attachons à l'estime et à la confiance de nos correspondans. Nous désirons qu'ils reconnoissent la droiture de nos intentions, et la vivacité de nos efforts dans une entreprise où nous nous sommes proposé de servir la religion, et de répondre aux vues de ceux qui l'aiment. Nous accueillerons toujours avec plaisir les remarques, les conseils et même les reproches que nous adresseront une amitié bienveillante et un zèle respectable. Nous demandons seulement qu'on veuille bien mettre dans la balance les difficultés de notre position. Avec la meilleure volonté possible, nous ne nous flattons pas de contenter tout le monde. La Fontaine nous a appris que c'étoit une folie d'y prétendre. Heureux si nous pouvions satisfaire les hommes sages, équitables, indulgens, éclairés, c'est-à-dire, sans doute l'immense majorité de nos lecteurs!

Entretiens sur le Sacrement de Confirmation, par M. l'évêque de Metz : nouvelle édition, augmentée d'une instruction, par demandes et par réponses, sur le même sacrement, et plusieurs prières, hymnes et cantiques en l'honneur du Saint-Esprit. 1 vol. in-8°. de près de 400 pages, très-bien imprimé, orné d'une belle gravure en taille-douce, représentant la descente du Saint-Esprit. A Paris, au bureau du Journal; prix, 4 fr., et 5 fr. franc de port.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Missions du Tonquin et de la Cochinchine.

Nous avons donné, il y a quelque temps, des nouvelles des missions de la Chine. On nous a communiqué aussi des lettres authentiques de la Cochinchine et du Tonquin. Elles sont d'assez fraîche date, et nous ont paru de nature à intéresser les lecteurs.

Lettre de M. de la Mothe, évêque de Castorie, du 15 janvier 1811.

Par une lettre de M. Tessier, je viens d'apprendre l'heureuse nouvelle des progrès que fait notre sainte religion dans les Etats-Unis. Celles de la Chine ne sont pas moins consolantes, à ce que m'a dit un missionnaire de la Propagande, qui a passé par ici : onze à douze familles se sont converties dans la capitale du Fo-kien. Dans la même province du Fo-kien, l'an dernier, on a administré le baptême à 10,384 enfans de païens, à 1677 adultes, et 2674 catéchumènes se préparent pour le recevoir. Par malheur nous ne faisons pas ici des progrès aussi rapides. Cependant depuis la défaite des Taysôn (rebelles de la Cochinchine), qui s'étoient emparés du gouvernement, nous jouissons d'une très-grande liberté, au point que les Mandarins ne nous gênent en rien, et nous pouvons rendre publiques les augustes cérémonies de notre religion.

Je viens de faire la cérémonie de la semaine sainte et de la pâque; et j'ai donné ce carême une retraite

dont la vue auroit fait couler des larmes. Je ne pouvois la donner que pour quelques paroisses de chrétiens pauvres dans un emplacement très-étroit; mais plusieurs autres paroisses y sont venues. L'église étant trop petite, on avoit pratiqué des abris en laissant un espace vide entre l'église et ces abris. Mais ces espaces, ainsi que toute le reste, furent bientôt remplis, de façon que les chrétiens, en s'asseyant, s'appuyoient les uns sur les autres. Par un surcroît de peine, la pluie survint le septième jour. Malgré toutes nos instances, il ne nous fut pas possible de renvoyer les chrétiens. Ils aimèrent mieux passer la nuit, ainsi assis, recevant la pluie sur le corps, que de se retirer dans les maisons du village, de crainte de perdre leurs places. Et ce n'étoient pas là les seules incommodités qu'ils souffroient; les gens de cet endroit étant si pauvres que plusieurs jeunes gens n'avoient pris de nourriture que deux ou trois fois pendant neuf jours. Près de deux cents d'entr'eux, ayant consommé leurs provisions, et après avoir jeûné le vendredi et le samedi, passèrent le jour de Pâque sans manger, pour assister à la cérémonie. Quand ces faits vinrent à ma connoissance, je leur fis cuire du riz, ce qui leur fit une extrême joie. C'est quelque chose de bien touchant, de voir de nouveaux chrétiens, si foibles d'ailleurs, si peu instruits, si peu secourus, oublier ainsi les besoins les plus nécessaires pour assister aux offices de notre sainte religion. Quel que soit la pénurie des prêtres en Europe, s'ils voyoient ces bons peuples comme nous les voyons, ils ne tarderoient pas à voler à leurs secours.

La même liberté qu'on nous accorde à l'égard du culte public de notre religion, nous l'avons aussi pour

construire et multiplier nos églises. Un missionnaire européen que j'ai placé à la tête d'une paroisse de sept mille chrétiens, me mande qu'en moins d'un an et demi, il a eu la satisfaction de voir bâtir quatre églises; et cela ne doit pas étonner. Dans ces pays-ci, tant à cause des chaleurs que des guerres et de la paresse des habitans, les maisons ne coûtent pas beaucoup. Pour 2000 francs, au plus, on a une belle église. Cependant, malgré ces avantages, malgré que Dieu ait fait connoître sa religion à tout ce royaume, et que le roi lui-même en ait fait des éloges devant ses mandarins, presque tous, ainsi que lui, sont encore plongés dans le paganisme. Les grands par avarice et par l'appât des plaisirs, et les peuples par crainte; de façon que je crois que nos chrétiens ne font pas la vingtième partie du royaume. Avec tout cela, il est constant que, si nous avions beaucoup de missionnaires, ils se convertiroient en plus grand nombre, ces peuples étant bons et très-faciles à toucher; mais après les avoir administrés quinze jours, il faut les abandonner pendant plusieurs années. C'est ce qui nous est encore bien plus pénible à l'égard de ces pauvres enfans, d'autant plus qu'ils sont plus aisés à instruire que ceux d'Europe, et qu'ils ont une excellente mémoire. Un jour un de mes catéchistes apprit à une dizaine d'enfans un chapitre de dix à douze demandes en moins d'une heure. Mais, faute d'ouvriers, il nous faut aussitôt les quitter, et alors les mœurs du pays, l'exemple des païens font qu'ils tombent bien vîte dans leurs premières erreurs. C'est précisément pour éviter les dangers que peut produire le mauvais exemple, que M. l'évêque de Véren sollicite, dans ce moment, de la cour, un édit qui exempte

les chrétiens de toute espèce de coopération aux superstitions païennes. Mais on demande, pour le lui accorder, 300 barres d'argent (4200 piastres d'Espagne, ou environ 22,000 francs), et il paroît même que le roi ne l'ignore pas, et qu'il veut faire acheter ses faveurs. Cependant, malgré tous les efforts de l'ennemi commun, nous avons la satisfaction de voir des conversions. De mon côté, j'ai fait baptiser cette année plus d'adultes qu'aucune des précédentes. Dernièrement on a baptisé un chef de village qui nous a beaucoup édifiés, et maintenant toute sa famille et la plus grande partie du village étudient la religion avec beaucoup d'ardeur.

Lorsque je vous parlois, dans le commencement de ma lettre, du progrès de la foi dans la Chine, j'ignorois la persécution qui a éclaté contre les missionnaires et les prêtres chinois. Ce n'est que dans ce moment que nous venons de l'apprendre, et nous craignons beaucoup pour M. Dumazel, le Père Salvetti et M. Fontana, qui, à quelques mois de distance, se sont dirigés de ces côtés là. Ce dernier, avant d'arriver aux frontières, a été complétement dévalisé par les brigands du Tonquin. A ces nouvelles désolantes s'ajoute celles des pertes continuelles que nous faisons. Quatre prêtres du pays sont morts dernièrement; deux autres ne peuvent échapper au même sort, et trois autres, infirmes et âgés, ne sont plus en état de rendre aucun service. Ainsi, je n'ai pas de prêtres suffisamment pour l'administration, et ceux qui sont encore utiles ont été obligés de courir aux malades, qui sont en grand nombre cette année-ci. Il y en a qui ont dans leur catalogue 109 extrêmes-onctions administrées avec 3000 confessions enten-

dues; et malgré cela, ils n'ont visité que la moitié de leur paroisse, et une fois seulement.

Que de raisons pour demander du secours! Voilà vingt ans que je le réclame, et que je l'attends toujours en vain. Il y a sans doute bien des prêtres en Europe qui seroient ici d'une plus grande utilité..... Au reste, qui de nous oseroit se plaindre de son sort, quand nous voyons le chef de l'Eglise donner un si grand exemple de résignation aux desseins de la Providence? Il y a un an que nous disons, pour la délivrance de sa Sainteté, ainsi que tous nos prêtres annamites, une messe tous les mois; et nos chrétiens font tous les jours des prières particulières pour la même fin. Mais l'heure, la bonne heure viendra peut-être plus promptement, plutôt que nous ne l'espérons; car le bras du Seigneur n'est pas raccourci, ni ses yeux détournés de ses élus ni de son Eglise.

D'après le catalogue des sacremens administrés dans notre mission, depuis l'année 1806 jusqu'en 1810 inclusivement, nous comptons 17,680 baptêmes d'enfans, 1678 baptêmes d'adultes, 19,380 cérémonies suppléées, 661,834 confessions, 381,489 communions, 12,243 confirmations, 2637 mariages bénis, 10,567 extrêmes-onctions.

J'ai l'honneur, etc.

La Mothe, évêque de Castorie, coadjuteur du Tonquin occidental.

Lettre de M. la Bartette, évêque de Véren, du 18 juin 1812.

Messieurs et très-chers confrères, dans les temps malheureux où nous sommes, il est bien cruel pour

nous d'être privés de vos nouvelles. L'an passé je risquai une lettre pour M. Alary; j'ignore si elle a pu lui parvenir. Je risque cette seconde, et je l'adresse, à Londres, à M. Chaumont, qui pourra vous témoigner le tendre souvenir que nous conservons de vous tous, ainsi que la vive reconnoissance que nous devons à tous vos bienfaits. Cet ami zélé ne manque pas, chaque année, de nous informer de l'état de votre santé. Et c'est de lui que nous avons appris tout ce que vous faites pour secourir les missions, et les aumônes que vous leur procurez de la part des personnes charitables que la divine Providence daigne conserver encore. Soyez persuadés que nous faisons mémoire spéciale de ces ames vertueuses, suppliant Dieu qu'il daigne les avoir en sa sainte garde, et les associer à sa gloire pour toute une éternité.

Vous aurez déjà su les grandes pertes que cette mission a faites de tant de dignes missionnaires dont la mort a laissé un vide que peut-être on ne pourra jamais remplir. Et nous ne saurions assez regretter la ferveur et le zèle de MM. Gire, Izoard, Liot, et de Mgr. Doussain, évêque d'Adran, mon coadjuteur, qui n'a survécu à son sacre qu'un peu plus d'un an. De plus, cette année M. Grillet a passé aussi à une meilleure vie. Je recommande toutes ces pauvres ames à vos saints sacrifices et autres bonnes œuvres. Voilà donc notre mission réduite à quatre missionnaires françois seulement, savoir : M. Girard, M. Jarot (tous les deux d'une santé très-foible), M. Audemar, et votre indigne serviteur. Et malgré que nous ayons une vingtaine de prêtres indigènes, ceux-ci sont bien loin de suffire à l'excès du travail. Nous conservons encore deux colléges, l'un pour le

latin, l'autre pour la théologie; mais leur entretien nous coûtant beaucoup plus chaque année, nous craignons de nous voir obligés de les abandonner, faute de moyens pour les faire subsister. De façon que, tant sous un rapport que sous un autre, si les secours d'Europe viennent à nous manquer tout-à-fait, rien ne pourra éviter le total dépérissement des missions; et cela nous est d'autant plus sensible, vu la tranquillité parfaite dont les missionnaires jouissent, soit au Tonquin, soit ici, dans la Cochinchine. Ces deux Etats ne faisant qu'un seul royaume, et le roi se souvenant toujours du bienfait qu'il a reçu de Mgr. l'évêque d'Adran l'ancien, lorsque ce prélat transporta, en 1787, son fils en France, nous laisse une pleine liberté d'exercer partout nos fonctions sans que personne ose y mettre obstacle. Le nombre de chrétiens dans cette mission monte à soixante mille personnes, et nous avons nouvellement établi, en différentes provinces, une quinzaine de maisons de religieuses, sous le nom d'*Amantes de la Croix*. Si nous pouvions avoir un plus grand nombre de missionnaires européens, celui des chrétiens augmenteroit toujours; mais si des secours et des ouvriers ne nous arrivent pas, leur nombre doit diminuer inévitablement, et nous nous verrons dans l'impossibilité d'entretenir nos établissemens.

Il faut néanmoins espérer de la Providence toute-puissante et bienfaisante de Dieu, que nous verrons bientôt paroître des temps plus heureux, afin que tout reprenne son ancienne splendeur, et que le nom du Seigneur soit connu de toute la terre.

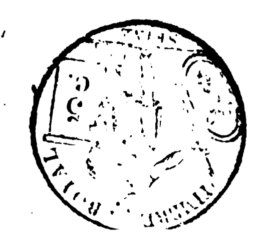
J'ai l'honneur, etc.

La Bartette, évêque de Véren, vicaire apostolique de la Cochinchine.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le 22 août, M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, et ambassadeur de France à Rome, a eu une audience publique de S. S., et lui a remis ses lettres de créance. Après l'audience, S. S. s'est entretenue avec M. l'ambassadeur, et lui a témoigné beaucoup de bienveillance. Au sortir de l'audience, S. Exc. est allée faire visite aux membres du sacré collége et au roi Charles IV.

— Le 25, jour de la saint Louis, le même prélat a donné à Rome une de ces fêtes auxquelles le cardinal de Bernis avoit accoutumé les Romains. Celle-ci avoit peut-être moins de pompe; mais les manières aimables de ce cardinal sembloient encore y présider. L'église de Saint-Louis, qui a été conservée à la France dans toute son ancienne splendeur, étoit décorée fort élégamment dans le goût françois. Les chapelains, qui s'y étoient introduits pendant l'usurpation, avoient été éloignés, et on avoit rappelé les titulaires. M. l'ambassadeur se rendit, le 25, de grand matin, à cette église, avec M. l'évêque d'Orthosie, auditeur de rote pour la France, et avec tous les membres de la légation qui accompagnoient S. Exc. dans quatre voitures de cérémonie. Vers les sept heures et demie, le Pape partit du palais Quirinal avec son cortége ordinaire. Les rues étoient sablées, les fenêtres ornées de tentures, les troupes sous les armes, et les avenues de l'église remplies d'une foule considérable. La faveur insigne que S. S. accordoit en ce moment à l'église nationale des François, excitoit la curiosité et l'intérêt. Le saint Père arriva à huit heures, et fut reçu sous le grand portail par M. l'ambassadeur, qui l'accompagna dans la chapelle de Saint-Louis. Le souverain Pontife y dit une messe basse. Après son action de grâces, il passa dans une salle qui



avoit été préparée pour le recevoir, y déjeùna, et s'entretint avec M. l'évêque de Saint-Malo, qui le reconduisit jusqu'à sa voiture. Les cardinaux arrivèrent à leur tour vers les dix heures en grand costume. Après avoir fait leur prière à l'autel saint Louis, ils furent reçus par M. l'ambassadeur dans la salle dont nous avons parlé. A l'heure de la messe cardinalice, LL. EE. allèrent prendre place dans l'enceinte, sur les siéges qu'on leur avoit préparés. La grand'messe fut célébrée par Mgr. l'évêque d'Orthosie, auditeur de rote, assisté des prélats, maîtres de cérémonies du Pape. La musique de la chapelle papale a exécuté toutes les parties du chant. Le roi Charles IV étoit présent à la cérémonie. Les reines d'Espagne et d'Etrurie n'avoient pu y venir de si bonne heure, ayant été retardées par le soin de recevoir les vœux et les hommages de leurs maisons, à l'occasion de leur fête. Elles vinrent ensuite, accompagnées des princes leurs fils. M. de Pressigny n'ayant pu se procurer encore un palais convenable au ministre de France, avoit fait préparer le palais de l'académie de France, situé dans le beau local de la Villa Médicis, qui domine Rome et offre une vue superbe. Dans l'espace de trois jours, ce palais des arts a été disposé convenablement. Le directeur de l'académie, secondé de ses élèves, l'a orné avec beaucoup de goût. Il y a eu le soir un dîner de 60 couverts, où les cardinaux, les ambassadeurs, les évêques étrangers, les princes et les prélats romains ont été invités. Le concours dans les jardins et dans le palais a été considérable, et les rafraîchissemens ont été distribués avec profusion. Une musique choisie exécutoit les airs chéris des François. Une illumination brillante avoit attiré tout le peuple. Il n'y a eu cependant ni confusion, ni désordre. Les troupes du saint Père ont prévenu ces inconvéniens. Les Romains et les François, unis et confondus, se donnoient mutuellement des témoignages d'estime et de confiance. Ils oublioient tant d'années de malheurs. Les premiers ne paroissoient conserver aucun ressentiment du passé. Ils

sentoient trop bien que la France avoit été la première victime de la dernière persécution. On considéroit avec plaisir la statue antique de Louis XIV et les bustes récens de Henri IV et de Louis XVIII. Les François, par une douce illusion, se croyoient encore en France et au milieu de la capitale. La fête s'est terminée par un très-beau feu d'artifice, et par l'ascension d'un ballon éclairé qui représentoit la barque de Pierre. La joie publique étoit au comble. La fête du roi de France paroissoit vraiment un triomphe pour les Romains, et le peuple sembloit répéter ces paroles du Pape à l'ambassadeur, après l'audience : *Que la France étoit heureuse d'avoir retrouvé un si bon Roi.* Le dimanche dans l'octave de la saint Louis, M. de Pressigny a fait chanter dans l'église Saint-Louis un *Te Deum* pour remercier Dieu de ses bienfaits envers la France, et surtout du retour du Roi. Il y a eu messe solennelle en musique. Les princes et princesses de la maison de Bourbon s'y sont rendus pour joindre leurs vœux et leurs actions de grâces à ceux des François, et leur présence ajoutoit un nouvel intérêt à cette fête dont ils étoient l'objet.

Paris. Madame Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé est arrivée récemment en cette ville. Son retour en France n'a eu aucun éclat, grâces au soin que cette pieuse princesse prend de se cacher à tous les regards. Livrée aux austérités de la vie religieuse, elle est un grand exemple du détachement des grandeurs et des richesses. C'est la seconde fois, depuis cinquante ans, que la famille royale nous offre de ces sacrifices éclatans, et mademoiselle de Condé étoit digne de suivre les traces de madame Louise de France, qui se fit Carmélite, et échangea le palais du Roi son père, pour une cellule de couvent. On sait que madame Louise-Adélaïde est fille de M. le prince de Condé, et sœur cadette de M. le duc de Bourbon. Elle naquit le 5 octobre 1757, et porta long-temps le nom de Mademoiselle. Elle devint abbesse de Remiremont en 1786. Retirée en pays étranger pendant la révolution, elle

se consacra à Dieu dans la congrégation des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; ordre fondé, dans le 17e. siècle, par une sainte femme, et dont le nom annonce le but. Cette consécration ne fut pas une vaine formalité. La princesse renonça entièrement au monde, observant toute l'intégrité de la règle, gardant la clôture, et ne s'occupant que de la prière et du soin d'honorer Dieu dans le sacrement de l'autel. Elle resta long-temps en Allemagne, jusqu'à l'époque où le deuil de sa famille l'engagea à se rapprocher d'un père et d'un frère frappés du coup le plus sensible. Elle passa en Angleterre pour leur offrir quelques consolations; mais elle reprit, sitôt qu'elle le put, ses exercices et l'observance entière de sa règle, ne se distinguant des religieuses que par plus de régularité. Elle vécut dans le couvent des Bénédictines de Mme. de Levis-Mirepoix, la même qui se fit connoître par son courage au commencement de la révolution, et qui passa en Angleterre avec toute sa communauté, et y observa ses voeux. A Paris, la princesse mène encore la même vie. Elle a pris un appartement dans l'hôtel de Mme. la duchesse de Bourbon, sa belle-sœur, rue de Varennes; mais elle n'y reçoit personne, et y suit, avec deux religieuses, les règles de son institut. Un pavillon séparé est pour elle comme une thébaïde, où elle n'est occupée que de la prière. On dit que S. M. se propose de faire revivre en sa faveur une fondation royale, et de l'établir avec ses sœurs dans un magnifique monastère qui seroit rendu à sa destination primitive. Déjà on regrettoit que l'église de cette abbaye eût été convertie en un usage profane, et les amis de la religion et des arts verroient avec joie ce monument réintégré dans ses honneurs. Ce seroit le purifier que d'y établir l'Adoration perpétuelle, et d'y placer un exemple éclatant de piété et de vertu dans la personne d'une princesse vouée à Dieu d'une manière spéciale.

— Le 2 de ce mois, MM. Gable, curé de Romorentin;

Delatour du Breuil, ancien grand-vicaire de Macon : et Desquiroux, curé de la Motte, ont été admis à présenter au Roi l'hommage et l'expression de MM. les ecclésiastiques de l'arrondissement de Romorentin. S. M. après avoir entendu, avec un visible intérêt, le discours que M. Cable, président de la députation, lui a adressé, a daigné faire la réponse suivante : « J'ai entendu avec la plus vive sensibilité l'expression des sentimens du clergé de l'arrondissement de Romorentin. J'ai toujours eu intention de soutenir la religion et de la faire refleurir en France. Vous pouvez assurer le clergé de Romorentin de ma protection particulière ». S. M. a daigné accorder ensuite la décoration du lis à MM. les ecclésiastiques de cet arrondissement.

SAINT-GERVAIS. Un soldat Russe, exténué de fatigue, dénué de tout, les pieds et les jambes ulcérés, étoit prêt à expirer, lorsqu'il fut trouvé, le 24 avril dernier par M. Roman, curé de cette paroisse. Ce pieux ecclésiastique, joignant à un juste sentiment de compassion, le souvenir du bon accueil qu'il avoit jadis reçu, lors de sa déportation dans la Pologne russe, a fait transporter chez lui ce malheureux étranger, lui a prodigué, pendant quatre mois, tous les soins, jusqu'à ce que, le voyant tout-à-fait rétabli, il l'a remis au maire de la commune, afin qu'il lui facilite les moyens de retourner dans sa patrie. Nous avons cru ne devoir point passer sous silence ce trait d'humanité, d'autant plus qu'il peut servir à prouver que les François, tout en suivant leur bienfaisance naturelle, ne négligent aucune occasion pour témoigner leur reconnoissance des services signalés que leur a rendus S. M. l'empereur de Russie, en les affranchissant du plus affreux despotisme, et en leur rendant leur Roi légitime.

AGDE. Notre ville, dont vous avez remarqué déjà le bon esprit, le fait paroître de plus en plus. Elle a célébré les fêtes du 15 et du 25 du mois dernier avec

de vifs mouvemens de piété et de joie. Dans l'église les chants de l'allégresse, dans les rues les décorations, les emblêmes, les illuminations, les cris de *Vive le Roi* ont montré les dispositions générales. La congrégation de saint Augustin, établie ici, vient de présenter au saint Père une supplique pour un renouvellement d'indulgence. Elle y demande en même temps qu'on instruise la cause de la béatification de Louis XVI. Nous croyons que les vertus et les malheurs de ce bon Prince méritent bien cet honneur. On pourroit du moins commencer les procédures. Nous mettons notre vœu, à cet égard, aux pieds de S. S. Notre congrégation, avec l'approbation de M. l'évêque de Montpellier, a déjà obtenu du saint Siége, en 1806, des indulgences spéciales, et la piété qui la distingue nous fait espérer de nouvelles concessions. Elle contribue à propager dans ce pays l'attachement à la religion, et au Prince dont le retour comble les vœux des gens de bien.

Halle (*en Hainaut*). L'humanité et la religion ont fait une perte dans la personne de M. Jean-Joseph-Louis Moinens, décédé le 15 juillet dernier. Trésorier de la chapelle de Notre-Dame de Halle, ce pieux ecclésiastique accueillit avec une charité vraiment chrétienne tous les prêtres malheureux, contraints à s'expatrier lors de la révolution. Malgré la modicité de son revenu, plus de mille prêtres François se ressentirent de ses bienfaits. Contraint, enfin, de partager avec eux l'honneur de l'émigration, il chercha un asile en Westphalie, où il demeura jusqu'au rappel des Belges. De retour à Halle, quoique sans place et sans moyens, il se dévoua de nouveau au soin des pauvres et des malades. Ce furent ces pieux et penibles travaux qui lui causèrent la maladie qui l'a enlevé, en peu de jours, à la 71e. année de son âge. Puissent tous ceux qui ont été témoins de ses vertus, et qui ont eu part à ses bienfaits, ne pas l'oublier dans leurs prières et autres bonnes œuvres.

On confisquera les meubles, et ceux qui auroient fourni un local seront condamnés à une amende. Ainsi le Pape n'est pas le seul qui ait senti les dangers de ces sociétés mystérieuses, qui se sont fort multipliées pendant les vicissitudes et la licence des derniers temps. L'ombre où elles se cachent doit les rendre suspectes à un gouvernement prévoyant, et il est d'une bonne police de dissiper ces rassemblemens.

Un article sur le Bréviaire romain, qui nous avoit été envoyé d'Avignon, et qui a été inséré dans notre numéro XXXVII, a excité quelques réclamations. Un ecclésiastique, fort respectable et constitué en dignité, nous a envoyé, à ce sujet, des observations qui nous ont paru rédigées avec beaucoup de sagacité. Nous ne les insérerons cependant pas, parce qu'elles sont un peu longues, et que nous craindrions de lasser nos lecteurs en leur mettant toujours sous les yeux les mêmes matières. Nous nous contenterons d'en donner ici la substance.

« Il y a long-temps qu'on a senti, à Rome, les défauts du Bréviaire romain. Il a été question plus d'une fois de le corriger, mais on a été arrêté par les considérations les plus graves. Il y a toujours de l'inconvénient à changer. L'auteur de l'article auroit dû parler avec plus de réserve d'un Bréviaire vénérable par son antiquité. Il règne dans sa critique un ton de légèreté méprisante qui fait de la peine. N'est-il pas peu séant de dire que dans le romain les psaumes sont distribués *sans intelligence*, qu'il y règue *la plus fatigante uniformité*, que c'est *par hasard* que les versets et les antiennes sont tirés de l'Ecriture, que *les mots ne sont rien auprès de Dieu*, etc.? Ce ton n'est guère ecclésiastique, et ces allégations ne sont pas justes. Récitons avec simplicité ce qui a été composé de même. Révérons ce qui porte la sanction de l'Eglise et celle du temps. Ne soyons pas trop fiers d'un peu plus de critique. Le Bréviaire de Paris est plus parfait sous quelques rapports, sans doute. Mais n'est-il pas lui-même une preuve du danger des changemens? Un des derniers archevêques n'a-t-il pas trouvé que, dans quelques hymnes, on s'étoit exprimé d'une manière peu exacte, et n'a-t-il pas rectifié quelques expressions? Qu'il ait eu tort ou raison, c'est ce que je n'examine pas. Mais la possibilité seule de l'erreur n'est-elle pas une raison pour être très-réservé dans ces changemens? N'est-ce pas un inconvénient que les fidèles ne puissent passer d'un diocèse à un autre sans changer de liturgie? Le Bréviaire de Paris, qui n'est pas fort ancien, compte déjà trois ou quatre éditions qui toutes offrent des différences. N'a-t-on pas poussé la témérité jusqu'à faire des additions au canon de la messe? Ne pourrois-je pas, si je voulois épiloguer, reprocher au Bréviaire de Paris, de l'affectation, de l'obscurité, un sens pénible? Au surplus, laissons ces récriminations. Mais j'avoue que si j'avois un vœu à émettre, ce seroit que nous n'eussions qu'une liturgie, et qu'elle nous vint de Rome ».

Projet de loi réglementaire sur les cultes, les institutions monastiques et les congrégations, et sur les rapports religieux avec la cour de Rome; par M. de M***, *ancien magistrat* (1).

Il est hors de doute que la révolution a fait parmi nous à la religion et à l'éducation, des plaies que n'ont pas, à beaucoup près, guéries, ni le Concordat et les lois organiques qu'on y a jointes, ni les nouvelles institutions d'instruction publique. Si le culte a été rétabli en partie, si l'Etat s'est chargé d'en payer les ministres, s'il s'est formé des séminaires afin de pourvoir à la succession du ministère ecclésiastique, tout ce qui s'est fait en ce genre a été tellement entravé, contrarié, on a agi en ce qui concerne le culte avec si peu de justice et tant de mesquinerie, on a montré pour tout ce qui tient à la religion si peu de loyauté et de bonne foi, on a paru, au contraire, prendre tant de plaisir à comprimer le zèle, à tourmenter la piété, à étouffer le bien, que si ce régime continuoit, on pourroit désespérer de voir la religion catholique se maintenir en France. La plupart des diocèses manquent d'un nombre de prêtres suffisant pour en desservir les paroisses, et dans ceux où autrefois il y avoit le plus de ressources, la disette d'ouvriers évan-

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr., et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, n°. 3, près le Pont-Neuf; et au bureau du Journal.

géliques commence à se faire sentir. En formant une grande université, on n'a pas été plus heureux pour l'éducation, et si l'enseignement des lettres fleurit dans les maisons d'instruction, on peut dire qu'il reste bien des souhaits à former pour l'avantage de la morale et de la religion. Sous le dernier gouvernement il y avoit peu d'espoir de sortir de cet état de crise; le retour de Princes attachés à la religion, et qui les premiers se plaisent à donner l'exemple du zèle et de la piété, promet des améliorations après lesquelles tous les bons esprits soupirent.

On doit mettre au nombre de ces bons esprits l'auteur de la brochure qui est l'objet de cet article. Occupé dans son cabinet du bien de son pays, dans un moment où tout étoit à recréer, il ose, dit-il, donner ses vues pour un plan de constitution et pour des lois réglementaires. Ce travail ne put être livré à l'impression en temps opportun. Le projet de lois réglementaires qu'il met sous les yeux du public est détaché de ce plan général. Il se propose d'en faire paroître successivement les différentes parties.

L'auteur commence par établir qu'il faut une religion; que sans elle, il n'y a point d'agrégation sociale; qu'elle pourroit remplacer les lois en contenant les hommes dans le devoir; mais que les meilleures lois ne la remplaceroient pas, parce qu'elle atteint où les lois ne peuvent atteindre; parce qu'on peut se flatter de pouvoir se dérober à la justice humaine, et que la moindre idée d'un Dieu vengeur et juste ôte tout espoir d'échapper à la punition qu'on auroit méritée.

La religion, lorsqu'on l'écoute, arrête donc tous les crimes dans leurs germes. Elles fait plus, elle donne naissance à toutes les vertus.

N'est-ce pas à elle que l'on doit tous les établissemens qui soulagent l'humanité souffrante ? C'est elle seule qui accueille et console les malheureux sans intérêt, sans retour sur soi-même. Elle éloigne l'homme de la vengeance, elle le porte au pardon des injures, elle le soutient par l'espérance chrétienne, elle lui apprend à supporter les outrages de la fortune, à ne point abuser, à faire au contraire un saint usage de ses faveurs. Elle seule fait fleurir le bonheur au milieu de l'affliction et de la misère. Qu'on ne compare point à ses œuvres celles des vertus humaines. Rassemblez toutes celles-ci, mettez-les à côté de la charité telle que la décrit saint Paul (1), combien elles demeurent au-dessous !

Que de personnes ont été soutenues dans la voie du devoir et de l'honneur par la religion, lesquelles, sans ce frein salutaire, s'en seroient écartées, et combien plus encore s'en sont écartées, que des sentimens de religion, si elles en avoient été pénétrées, y auroit maintenues ! Combien doivent à la religion, même ceux qui l'oublient ou qui l'accusent, et qui peut-être tiennent d'elle la fidélité de leurs épouses, la conservation des mœurs de leurs enfans, le dévouement de leurs domestiques, leur sûreté personnelle, et l'honnêteté de ceux avec qui ils ont à traiter; c'est-à-dire, leur repos et leur bonheur.

Et sans la religion, quelle garantie y auroit-il dans la société ? Sur quoi s'appuyeroit la fidélité que l'on jure au souverain, l'obéissance que l'on doit aux magistrats, les stipulations entre citoyens, et les devoirs de la famille ? Ainsi les législateurs, les philosophes

(1) Iᵉ. aux Cor., chap. XIII, ℣. 4.

de tous les temps, ont-ils, comme d'un commun accord, enseigné constamment que, sans la religion, il n'y avoit ni repos pour la société, ni sûreté pour les princes, ni solidité pour les gouvernemens. Ce sont, j'en conviens, des idées vulgaires; mais malheur à la génération qui vit dans un temps où l'on est obligé de les rappeler.

Après avoir parlé de la religion en général, l'auteur en vient au culte catholique (1). Il pense qu'envisagé sans passion, même abstraction faite des preuves résultantes de son orthodoxie, il est celui qui convient le mieux aux intérêts des peuples, parce qu'il offre le plus de consolations, parce qu'il s'occupe le plus efficacement du maintien des mœurs, parce qu'il est celui dont l'exercice favorise les plus les beaux-arts, fournit plus d'occasions aux rapprochemens sociaux, aux fêtes publiques, à tout ce qui peut instruire, élever l'ame, soulager le malheureux et resserrer les liens politiques. Il espère que le retour des prêtres à certaines parties des mœurs et des usages anciens, certaines réformes, et l'attention d'assurer leurs moyens d'existence, rendront au clergé catholique toute la considération publique dont il doit jouir, et qu'il est bien instant de lui faire recouvrer, si on veut que ses instructions portent fruit. Car, dit avec trop de raison un critique, en rendant compte de la même

---

(1) Nous nous servons ici du mot de *culte*, pour nous conformer au langage de l'auteur et au style ordinaire. Car d'ailleurs ce n'est pas le mot propre. Le culte n'est que l'écorce de la religion. C'est la croyance qui en fait la base. Le mot de culte tend à nê faire voir dans la religion que la partie extérieure. Ce sont les dehors du temple. Quand on veut bien juger la religion, il faut pénétrer plus avant.

brochure, la pauvreté n'est ni imposante, ni persuasive. On l'écarte avec une indifférence pire que l'insulte. Le seul moyen donc de rendre au clergé cette considération, est de mettre les ministres de la religion en état de remplir leur vocation avec dignité, de sorte que non-seulement ils ne soient pas dans la dépendance d'autrui à l'égard de leurs propres besoins, mais qu'ils puissent encore exercer la charité, qui est un de leurs principaux devoirs, chacun suivant la place qu'ils occupent dans l'ordre hiérarchique. Le projet de lois réglementaires proposé contient trois paragraphes.

Par le premier, la religion catholique est déclarée *religion de l'Etat*. Toute autre religion qui admet l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, et une autre vie avec des punitions et des récompenses, est protégée. Les principaux fonctionnaires publics, les membres des académies et universités, avant d'être admis à exercer leurs charges, sont tenus de déclarer sur leur honneur qu'ils professent ces vérités. Quant aux professeurs, et aux instituteurs et institutrices, hormis les professeurs des écoles spéciales, ils doivent suivre et enseigner la religion de l'Etat.

L'autorité civile et l'autorité religieuse se concertent pour répartir les prêtres suivant le besoin des localités. Ceux-ci sont dotés suffisamment, non-seulement pour qu'il soit pourvu à leurs besoins, mais encore pour qu'ils puissent faire des aumônes. Il y a des chapitres de chanoines, des séminaires et des maisons de retraite pour les prêtres infirmes. Les canonicats sont de préférence dévolus aux anciens curés. La vie commune est établie dans toutes les paroisses entre les curés et les autres prêtres employés

à leur service; elle aura lieu à l'égard de l'évêque et de tous les ecclésiastiques employés aux églises épiscopales, etc.

Pour subvenir aux dépenses du culte, on a recours au rétablissement de la dîme, *désiré*, dit l'auteur, *par toutes les personnes de bien, même dans la classe des cultivateurs*. Où la dîme ne suffit pas, on y supplée par une addition de taxe sur les revenus publics. Des réglemens sont faits pour maintenir parmi les ecclésiastiques la régularité, leur dépendance des supérieurs, et pour les garantir, de la part de ceux-ci, des abus de l'autorité. Une commission est chargée de faire, dans quelques parties des rits, les réformes que les circonstances exigent. Une autre commission s'occupe des moyens de rapprochement qui paroîtroient possibles entre les différens cultes chrétiens. Enfin, l'auteur demande l'établissement d'une fête expiatoire au 21 janvier, avec deuil et jeûne. L'Angleterre l'a depuis long-temps établie; nous n'avons malheureusement pas moins à expier qu'elle.

Dans le second paragraphe, l'auteur propose le rétablissement de quelques ordres religieux, de congrégations et de communautés enseignantes, et des instituts qu'on croiroit les plus utiles. Il regarde les religieux comme *de précieux corps de réserve* pour le clergé séculier, et en effet, sans les restes de cette ancienne richesse de laquelle on vit encore, le dénuement seroit bien plus extrême. Dans un troisième paragraphe, l'auteur règle nos relations avec la cour de Rome, et indique les précautions à prendre pour le maintien de nos libertés.

Cette brochure, bien écrite et sagement pensée, ne peut être que l'ouvrage d'un homme pénétré de

sentimens religieux, convaincu de la nécessité de les faire revivre, et persuadé qu'ils ne peuvent renaître qu'avec nos anciennes institutions. On sait d'ailleurs qu'il appartient à une famille honorable, et lui-même a rempli avec distinction des places importantes. Placé à la tête de l'administration dans quelques départemens, il y a concouru avec zèle, lors du Concordat, à la réorganisation du clergé, et a secondé de tout son pouvoir l'autorité ecclésiastique. Il s'y est montré ami de la religion, et protecteur éclairé de tout ce qui étoit bon et utile. Après une telle conduite, on a dû être étonné de le voir livré au ridicule dans un journal où l'on n'est pas accoutumé à trouver ce ton léger et méprisant. La juste importance que ce digne magistrat met à sa réputation, l'a engagé à réclamer contre l'idée fausse qu'on vouloit donner de lui, et il a produit des pièces qui ont démontré l'injustice et la frivolité de la censure. On lui a fait réparation dans le même journal, et c'est pour la compléter que nous consignons ici des témoignages de notre estime pour un homme plus recommandable encore par le bien qu'il a fait que par celui qu'il propose de faire. Il n'a pu, dans sa brochure, se livrer entièrement à son zèle, et il n'a fait qu'indiquer des améliorations que le temps seul peut amener et préparer. Mais les mesures qu'il propose sont conformes aux bonnes règles, quoique susceptibles de bien des modifications. On ne peut se dissimuler que plusieurs rencontreroient de grandes difficultés dans leur exécution. Mais si le retour au bien en dépend, pourquoi en désespéreroit-on? Des Princes sages, un gouvernement ferme, la constance dans les projets, le bon exemple surmontent tous les obstacles. Quant au rétablissement de la dîme, un journal la regarde comme impossible,

parce qu'elle se paie, dit-il, sous un autre nom, et qu'elle entre aujourd'hui dans la masse des contributions. Il semble, si cela est, qu'on devroit, au contraire, en conclure plus de possibilité de la rétablir. Car d'où viendroit l'opposition, si ce n'est de l'intérêt de ceux qui jouissent de la dîme? Or, cet intérêt ne seroit pas blessé, puisqu'en retirant la dîme, l'Etat les déchargeroit d'autant de ce qu'il faut bien qu'ils paient pour les frais du culte. Cette mesure d'ailleurs n'auroit rien d'injuste, ceux qui devoient la dîme n'ayant jamais, avant la révolution, joui de leurs terres qu'avec cette charge, qui leur a été remise sans qu'ils la rachetassent.

Quoique la même feuille rende hommage à l'utilité des congrégations enseignantes, et même aux laborieux travaux de quelques instituts religieux, elle nous ôte impitoyablement l'espoir de les voir revivre. *Les institutions*, dit-elle, *doivent être en harmonie avec les circonstances..... Les Bénédictins, en France, après vingt-cinq ans de notre révolution, après tout ce que nous avons vu, tout ce que nous avons entendu!.... saint Benoît lui-même n'oseroit l'espérer.* Après vingt-cinq ans de notre révolution, auroit-on pu dire, il y a un an, d'un ton aussi affirmatif, après vingt-cinq ans de notre révolution, après tout ce que nous avons vu, tout ce que nous avons entendu, les Bourbons à Paris!... saint Louis n'oseroit l'espérer. Les Bourbons pourtant sont à Paris; ils y sont chéris, adorés! C'est qu'il est un agent bien au-dessus des pauvres combinaisons de la prévoyance et de la politique des hommes, qui se joue de leurs misérables tentatives et de leurs vains discours, *qui atteint avec force d'une extrémité jusqu'à l'autre, et dispose tout avec douceur.* Attendons et espérons que sa bonté ne s'en tiendra pas à

un seul miracle; que tandis que les hommes s'agitent pour mettre *les institutions en harmonie avec certaines circonstances*, il daignera maîtriser les *circonstances*, et les rendre telles qu'elles puissent s'accorder avec des *institutions* analogues à nos besoins moraux et religieux. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Les missions qu'on a ouvertes ici ont eu le plus heureux succès. Le peuple s'y portoit avec empressement. Le Pape s'y est montré plusieurs fois, et les cardinaux s'y sont aussi rendus. Nous commençons à reprendre nos anciennes habitudes. Depuis la proclamation du cardinal-vicaire, on distingue les dimanches et les fêtes des autres jours. Le bien sortira du mal. La protection éclatante de Dieu sur son Eglise a frappé les plus indifférens. Depuis quelque temps nous avons vu des conversions de Juifs et d'Africains, qui, ayant été employés à la garde des prêtres déportés en Corse, ont été touchés de leur courage et de leur patience. Plusieurs ont demandé le baptême. D'autres se font instruire et se préparent à le recevoir. Ils sont les premiers à dire qu'on ne peut pas méconnoître le doigt de Dieu dans notre délivrance, et la force de la religion dans le courage et la résignation de tant de victimes, que l'impiété n'a pu abattre.

— On a vu ici avec surprise que quelques journaux françois, en nommant l'infant d'Espagne, Dom Francisco, en parlent comme étant cardinal. C'est une erreur. S. A. R. n'a pas été prómue à cette dignité. Le bruit court que le Pape lui donnera le chapeau. Mais S. S. n'a fait encore aucune promotion.

Paris. M. l'abbé Delafage, chanoine de Paris avant la révolution, prédicateur du Roi, vient d'être désigné pour prêcher le carême prochain devant S. M.

— Il nous arrive de plusieurs endroits des récla-

mations de curés qui se plaignent de la détresse où ils se trouvent. L'ancien gouvernement ne souffroit pas que les pasteurs reçussent de forts supplémens. Il ne permettoit pas qu'on rendît exécutoire celui qu'on auroit accordé et qui ne devoit jamais passer 500 francs. Les espérances d'un meilleur ordre de choses ont rendu les peuples moins disposés à donner. On leur a dit que S. M. alloit pourvoir aux intérêts du clergé, en sorte qu'ils ne donnent plus rien. Cette attente leur a servi de prétexte pour fermer tout-à-fait leurs bourses. D'un autre côté, le gouvernement, qui a beaucoup de dépenses à faire, ne peut s'occuper très-efficacement du sort des prêtres. Au lieu de 58 fr. qu'on donnoit tous les trois mois aux desservans des succursales, on ne leur en alloue plus que 29. Ce retranchement sur un traitement déjà si modique laisse les prêtres dans l'embarras. On dit au peuple qu'ils vont être assez riches, et en attendant ils meurent de faim. Des gens, sans doute bien intentionnés, se plaignent déjà de l'influence et de la prospérité du clergé, et le clergé, surtout dans les campagnes, languit dans le besoin. Les curés y sont réduits à la détresse par le retranchement d'une partie si notable de leur foible revenu. Ne seroit-il pas digne, je ne dis pas de la piété d'une Prince ami de la religion, mais de l'équité d'un Roi si sage et si bon, ne seroit-il pas digne de lui, dis-je, de prendre quelques mesures pour indemniser les prêtres des succursales? Si l'état du trésor ne permet pas de les payer, ne pourroit-on pas autoriser les sous-préfets à rendre exécutoires les rôles de supplément? L'existence d'une classe si utile à la société ne mériteroit-elle pas qu'on pourvut à son sort? Les desservans, en faveur de qui nous réclamons, ne demandent pas de quoi exciter la cupidité. Modestes dans leurs désirs, ils n'aspirent qu'à être au-dessus du besoin. L'état de nécessité où plusieurs d'entr'eux sont dans les campagnes, est vraiment digne de pitié. Notre correspondance nous présente, à cet égard, des détails affligeans qui solliciteroient un prompt remède, et qui toucheroient peut-être même les détrac-

teurs du clergé, et ceux qui affectent le plus de craindre son influence, son despotisme et ses richesses; refrain banual avec lequel on en impose aux dupes; mots magiques qui servent comme d'épouvantail et de point de ralliement à quelques coteries, et de texte à quelques écrivains, à qui le règne de l'irréligion n'a pas fait peur, et à qui le mot seul de religion donne des spasmes.

— La meilleure réponse à l'article précédent est l'extrait suivant, que nous lisons à l'instant dans le *Journal officiel*, et qui prouvera aux prêtres la sollicitude du gouvernement en leur faveur :

Le gouvernement a fait successivement les dispositions nécessaires pour acquitter aux divers membres du clergé :

1°. L'arriéré dû sur le trésor royal pour leurs traitemens de l'année 1813;

2°. Le premier trimestre de l'année courante;

3°. La moitié du second trimestre.

Le premier trimestre de 1814 est acquitté maintenant sur tous les points du royaume.

L'arriéré de 1813 le sera du 20 au 30 septembre.

L'à-compte de la moitié du second trimestre de 1814 sera payable dans les premiers jours d'octobre.

Les mesures vont être prises pour que le clergé reçoive, avant la fin d'octobre, le complément du second trimestre.

Ainsi, peu à peu, ces traitemens auront repris leur cours régulier.

MENDE. Le jeudi, 25 d'août, jour de la fête de saint Louis, M. l'évêque a prononcé dans son église cathédrale un petit discours en l'honneur du saint Roi. Il a pris pour texte ces paroles des Proverbes : *C'est par moi que les rois règnent et que les législateurs portent des lois justes.* Il a moins cherché à faire un éloge complet de saint Louis, qu'à édifier son auditoire par de beaux traits de la vie de ce grand Prince. Il l'a considéré tour à tour comme guerrier, comme législateur, comme monarque, comme chrétien. Il a montré sa constance, sa sagesse, sa modération, sa piété, et il a fini par des vœux pour les descendans de ce saint Roi, qui, éprouvés comme lui par de grands revers, les ont soutenus

avec courage et ont triomphé du malheur. Ce discours a été entendu avec un vif intérêt, et fait honneur aux sentimens du prélat. On pourroit seulement s'étonner qu'il ait appelé les croisades *une erreur religieuse*. M. l'évêque sait sans doute qu'il est possible de trouver de très-bonnes raisons pour justifier la conduite de saint Louis en cette occasion, et nous ne sommes plus au temps où les ministres de la religion se croyoient obligés de composer avec la philosophie, et de lui faire des concessions qui ne sont ni justes ni nécessaires. On est revenu des déclamations contre les croisades.

TOURNAY. Cette ville vient enfin de retrouver son légitime pasteur, qui lui avoit été enlevé par la violence, et dont le retour avoit été retardé par le voyage qu'il a fait en Italie. M. Hirn, en arrivant à l'entrée de son diocèse, y a été reçu par MM. les vicaires-généraux qui étoient allés au-devant de lui pour le féliciter. La ville d'Enghien, la première que le prélat traversa, lui donna le premier témoignage d'attachement et de respect. Les autorités ecclésiastiques et civiles s'empressèrent de le complimenter, et le peuple se pressoit autour de sa voiture. Les mêmes démonstrations eurent lieu à Ath et à Leuze. Les villages voisins voulurent aussi avoir part à ces signes de joie. Mais ce fut surtout dans la ville épiscopale que la rentrée de M. l'évêque a été marquée par plus d'empressement et d'enthousiasme. Il descendit de voiture à la porte de la ville, se revêtit des ornemens pontificaux, et reçut les félicitations du clergé de la ville, des élèves du séminaire, et d'un groupe d'enfans qui étoient venus à sa rencontre. Il leur répondit avec cet épanchement qui vient du cœur, et se mit en marche pour se rendre processionnellement à la cathédrale, au son de toutes les cloches de la ville. A la porte de l'église, il trouva le chapitre, et fut harangué par le plus ancien chanoine. Il entra dans l'église sous le dais, et se prosterna au pied de l'autel pour remercier celui qui dispose des événemens à son gré, qui renverse les puissans de leurs siéges usurpés, et relève ceux qui

étoient dans l'abattement. On chanta le *Te Deum* en musique. Le prélat ne pouvoit retenir ses larmes, et ce fut les yeux mouillés de pleurs qu'il donna sa bénédiction à l'immense troupeau accouru pour être témoin de son triomphe. Il alla ensuite à son palais, où il reçut les hommages des corps et des particuliers. M. l'intendant et M. le sous-intendant ont fait paroître entr'autres dans cette circonstance leur zèle pour la religion. M. le général Anglois n'étoit même pas resté étranger à cette fête. Il avoit envoyé à quelque distance de Tournay, un escadron pour escorter le prélat, et avoit placé dans la ville un bataillon d'infanterie sous les armes. Ces honneurs présens et les violences passées formoient un contraste qui n'échappoit à personne, et chacun s'écrioit avec étonnement et action de grâces : *Ce changement vient de la droite du Très-Haut.*

AUGSBOURG. On parle de grands changemens èn Allemagne. Le plus important seroit l'envahissement de la Saxe qui passeroit sous la domination prussienne. On ne dit point ce que deviendroit le prince qui y régnoit. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer cette facilité avec laquelle on dépouille une si ancienne maison. Quels que soient les torts qu'on lui reproche, c'est une mauvaise politique de détrôner un roi. C'est imiter celui dont on déteste la tyrannie. Il dépossédoit les souverains dont les Etats étoient à sa bienséance au moindre mécontentement qu'ils lui donnoient. Quelle différence y a-t-il entre sa conduite et celle qu'on tient aujourd'hui envers la Saxe. La puissance qui s'en empare, s'est plainte avec raison des mêmes procédés auxquels elle a recours aujourd'hui. Je ne sais comment elle pourroit les justifier autrement que par la raison du plus fort. Cette spoliation pourroit encore être considérée sous un autre rapport. Elle donne au parti protestant une prépondérance énorme. Elle ôte le seul prince catholique qu'il y eût dans le nord de l'Allemagne. On se flatte encore, que les maisons d'Autriche et de Bourbon plaideront les droits d'une famille qui leur touche de si près, et qui a contracté avec elles plusieurs

alliances; et les catholiques Allemands ne verroient pas sans douleur la proscription d'un prince de leur communion, qui mérite le respect par ses qualités personnelles, et que ses malheurs rendent encore plus cher à ses sujets. Un tel dépouillement à une époque de redressement et de restitution, seroit en opposition avec l'esprit d'ordre et de modération qui a présidé à la dernière révolution.

Nouvelles politiques.

Paris. Dans la séance de la Chambre des Députés, du 13 septembre, M. Ferrand, ministre d'Etat, a prononcé, sur un sujet important, un discours qui mérite d'être remarqué par la noblesse du style, la sagesse des réflexions et la vérité des principes. En voici les passages les plus intéressans :

« Messieurs, lorsqu'après avoir essuyé les longues tourmentes d'une révolution dont l'histoire n'offre pas d'exemples, une grande nation revient enfin dans le port d'un gouvernement sage et paternel, le bonheur général qu'elle éprouve peut encore être pendant long-temps entremêlé de malheurs individuels; malheurs que des circonstances extraordinaires ont fait naître, dont la justice et l'humanité gémissent, mais auxquels la politique et la loi de la nécessité ne permettent pas de fixer tout à coup le terme réclamé par la justice et l'humanité même. Cependant arrive le terme tant attendu; mais dans ces premiers momens où un jour plus propice apparoît après tant d'orages, où la possibilité de faire le bien se laisse enfin entrevoir, il faut encore s'astreindre à ne le faire qu'avec une extrême prudence. Il faut être réservé même dans une justice bienfaisante, lorsqu'on voudroit s'abandonner à une juste prodigalité.

» C'est un de ces inconvéniens trop souvent attachés aux lois qui remplacent les lois révolutionnaires : elles ne peuvent avoir l'unique et pure empreinte d'une équité rigide et absolue. Méditées d'après les principes, rédigées d'après les circonstances, elles sont quelquefois entraînées par celles-ci, quand elles voudroient ne pas se séparer de ceux-là.

» Le souverain qui se résigne à de si grands sacrifices, peut seul savoir ce qu'ils lui coûtent, et une seule pensée peut les adoucir : c'est que tous ces sacrifices concourent au maintien de la tranquillité publique; c'est qu'en s'identifiant avec tous les sujets qui lui sont rendus, il anéantit toutes les dénominations révolutionnaires qui avoient divisé la grande famille; il la réunit, il la confond toute entière dans sa paternelle adoption, dans sa souveraine justice, et dans sa royale bienfaisance.

» Telles sont, Messieurs, les maximes que le Roi a constamment suivies depuis son entrée en France. Telles sont celles qu'il veut toujours suivre. Déjà, par son ordonnance du 21 août, il a assuré l'état

civil de la portion de ses sujets désignés sous le nom d'émigrés, dénomination aussi fausse dans le sens qu'on avoit voulu lui donner, que désastreuse par les conséquences qu'on a voulu en tirer. Ces conséquences vous sont connues, et c'est à en atténuer les effets que nous travaillons en ce moment. Le sens qu'on avoit voulu lui donner étoit si loin du véritable, que beaucoup de gens avoient même oublié celui-ci, parce qu'il appartient essentiellement aux violentes révolutions de dénaturer les choses les plus simples, et jusqu'à la signification des mots. Le temps et les malheurs les rétablissent, parce qu'il est certaines vérités qui ne peuvent être universellement démontrées que par ces deux grands maîtres de l'homme.

» Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fidèles François n'avoient jamais eu l'intention de s'en séparer que passsagèrement. Jetés sur des rives étrangères, ils pleuroient sur les calamités de la patrie qu'ils se flattoient toujours de revoir. Il est bien reconnu que les régnicoles comme les émigrés appeloient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'osoient pas encore l'espérer. A force de malheurs et d'agitations tous se retrouvoient donc au même point; tous y étoient arrivés, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés. Tous étoient donc déjà réunis d'intention; et la bienfaisante ordonnance du Roi, en n'admettant aucune différence entr'eux, n'a été que la déclaration légale d'un fait déjà existant.

» La loi que nous avons l'honneur de vous apporter aujourd'hui dérive de cette ordonnance; elle reconnoît un droit de propriété qui existoit toujours; elle en légalise la réintégration.

» Mais, dans cette réintégration même, le Roi a dû apporter une grande réserve et quelques exceptions. C'est dans cet esprit que la loi a été rédigée. Elle commence par maintenir tout ce qui a été fait d'après les lois sur l'émigration jusqu'à la chartre constitutionnelle.....

» Vous vous hâterez, Messieurs, de donner à cette loi l'avantage d'une prompte publication : vous reconnoîtrez qu'elle est impatiemment attendue par un grand nombre de sujets dévoués et recommandables; dépossédés pendant plus de vingt ans, qui se sont noblement résignés à cette longue privation, et qui souffriroient doublement s'ils la voyoient encore se prolonger; vous vous empresserez de seconder les vues du Roi. Sans doute il doit jouir du bonheur de ceux à qui il va rendre leurs propriétés : mais croyez aussi qu'il a besoin de cette jouissance pour adoucir les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qu'il a au fond de son cœur »....

Après ce discours où brille la solidité des principes à côté des ménagemens de la prudence, et où l'on voit assez ce qu'il en coûte au Roi de ne pouvoir réparer des maux et des injustices qu'il sent mieux que personne, le ministre a lu le projet de loi suivant, dont la Chambre a ordonné le renvoi dans les bureaux :

Art. 1er. Sont maintenus et sortiront leur plein et entier effet, soit

envers l'Etat, soit envers les tiers, tous jugemens et décisions rendus, tous actes passés, tous droits acquis avant la publication de la chartre constitutionnelle, et qui seroient fondés sur des lois ou des condamnations abolies par l'art. 1er. de notre ordonnance du 21 août 1814.

2. Tous les biens meubles séquestrés ou confisqués pour cause d'émigration, ainsi que ceux advenus à l'Etat par suite de partage de succession ou de pré-succession, qui n'ont pas été vendus, ni cédés à la caisse d'amortissement, et font actuellement partie du domaine de l'Etat, seront rendus en nature à ceux qui en étoient propriétaires, ou à leurs héritiers ou ayant-cause.

3. Il n'y aura lieu à aucune restitution des fruits perçus, ni des sommes provenant des décomptes faits ou à faire avec les acquéreurs. Néanmoins, pour les biens dont la vente auroit été faite par le domaine avec des termes de paiement, ceux des termes qui ne seroient pas encore échus, seront, à leur échéance, remis aux propriétaires desdits biens, leurs héritiers ou ayant-cause.

4. Seront restitués, ainsi qu'il est dit à l'art. 2, les biens qui, ayant été déjà vendus ou cédés, se trouveroient cependant réunis au domaine, soit par l'effet de la déchéance définitivement prononcée contre les acquéreurs, soit par toute autre voie.

5. Dans le cas seulement de l'article précédent, les anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause, seront tenus de rembourser à l'acquéreur déchu, les à-comptes qu'il auroit payés. La liquidation de ces à-comptes sera faite administrativement par le domaine même, suivant les règles accoutumées.

6. Seront exceptés de la restitution les biens affectés à un service public, pendant le temps qu'il sera jugé nécessaire de leur laisser cette destination; mais l'indemnité due par l'Etat, à raison de la jouissance de ces biens, sera réglée dans le prochain budjet.

7. Seront encore exceptés, *quant à présent*, de la restitution, les biens dont, par des lois ou des actes d'administration, il a été disposé en faveur des hospices, maisons de charité et autres établissemens de bienfaisance. Mais, lorsque par l'effet, soit de dons volontaires, soit de mesures législatives ou administratives, ces établissemens auront reçu un accroissement de dotation égal à la valeur desdits biens, il y aura lieu à restitution en faveur des anciens propriétaires, leurs héritiers ou ayant-cause.

8. Seront également exceptés de la restitution les biens affectés à la Légion d'Honneur, mais seulement jusqu'à l'époque où, par les suites des dispositions de notre ordonnance du...., ces biens cesseront d'être employés aux dépenses de la Légion d'Honneur, époque à laquelle ils seront rendus à qui de droit.

9. Seront restituées, aux termes de l'art. 2, les rentes purement foncières dues par des particuliers, et dont la régie seroit actuellement en possession.

10. Les actions représentant la valeur des canaux de navigation, seront également restituées. Celles qui sont actuellement dans les mains du gouvernement, aussitôt que la demande en sera faite par ceux qui y auront droit; celles dont le gouvernement auroit disposé lorsqu'elles rentreront dans ses mains, par suite du droit de retour stipulé dans les actes d'aliénation.

Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII sous le règne de Napoléon, par Alphonse de Beauchamp (1).

Les troubles de l'Eglise et les malheurs du souverain Pontife appellent l'attention et la curiosité, et on est sûr d'exciter un vif intérêt quand on annonce le tableau de la persécution récente et implacable exercée contre le premier des pasteurs. Comment ne pas être ému en effet de cette longue série de violences et d'outrages, de ces perfidies froides et calculées, de cette opiniâtre persévérance à poursuivre, à tourmenter un vieillard sans défense, à le transporter d'exil en exil, à lui ôter ses conseils, ses amis, ses serviteurs? Comment n'être pas frappé de tant d'injustice et de dureté d'un côté, et de tant de douceur et de patience de l'autre? Comment ne pas reconnoître ici l'assistance divine, et là l'opération de l'ange de discorde et de ténèbres? Mais plus cet objet est important, plus il doit être rempli avec soin. L'historien qui se charge d'une si grande tâche, doit se mettre au niveau de son sujet, rassembler les pièces, comparer les rapports, ne rien consigner d'apocryphe ou de douteux, établir de la liaison entre les faits, présenter enfin un ordre et une exactitude qui satisfassent le lecteur, et fassent bien connoître la marche des événemens.

Or nous ne pouvons dissimuler que M. Alphonse de Beauchamp n'a point rempli ces conditions. Il a

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Leprieur, rue des Noyers, n°. 45.

écrit son livre avec quelques gazettes, et surtout avec le volume de la *Correspondance de la cour de Rome*, imprimé récemment. Il n'a cherché à s'assurer ni de la vérité des faits, ni de l'authenticité des pièces. Il ne s'est pas donné le temps de porter dans son travail de l'attention, de l'exactitude et de la critique. Il a laissé dans son récit des lacunes considérables que quelques recherches lui eussent aisément donné les moyens de remplir. Enfin, il a écrit avec une légèreté, une précipitation et une négligence qui n'étoient dignes ni de lui ni de son sujet. Nous pourrions en donner beaucoup d'exemples. Nous nous bornerons à quelques-uns. Comment se fait-il que l'auteur ne donne pas même la date du Concordat de 1801, et que dans une histoire de Pie VII, il n'entre pas dans de plus grands détails sur cette transaction mémorable, sur les négociations qui la précédèrent, sur les contestations qui la suivirent? Comment se fait-il qu'il ne dise rien des réclamations des évêques non-démisionnaires et des écrits qu'ils publièrent pour leur défense? En racontant le commencement des différends entre la cour de Rome et le tyran qui ne connoissoit de droit que la force, et de règle que ses caprices, il s'étaie d'une pièce apocryphe dont la forme et le fond trahissent la fausseté. (*Pie VII aux cardinaux, 5 février 1808*). Le ton de cet écrit ne ressemble en rien à celui de la chancellerie apostolique, et les demandes qu'on y rapporte comme ayant été faites par le gouvernement françois, sont controuvées. Il est faux que Bonaparte ait jamais exigé du Pape l'érection d'un patriarche et l'abolition du célibat ecclésiastique. Il a assez de torts sans lui en prêter de chimériques, et l'honneur de la religion, loin d'exiger de le flétrir par des accusations injustes, veut

qu'on ne lui en intente que de vraies. Ce sont des actes sincères qu'on demande, et non des déclamations sans authenticité. M. de Beauchamp auroit dû se défier de cet écrit, où un peu de critique lui auroit fait trouver des traces d'imposture. A la page 45, il commet une méprise assez ridicule, lorsqu'il dit que le Pape quitta le palais de Monte-Cavallo pour se retirer au palais Quirinal. Il ignore apparemment que c'est le même palais, sous deux dénominations différentes. Il cite comme un monument authentique une lettre de Mgr. Calvalchini au Pape, lettre qui courut dans le temps, mais dont le style, un peu déclamatoire, eût dû lui inspirer de la défiance. Le courageux prélat s'exprime sans doute avec plus de modestie et de simplicité.

M. de Beauchamp a suivi servilement la Correspondance imprimée. Il n'a pris d'autre peine que de mettre quelquefois en récit les faits qui sont rapportés dans les dépêches des ministres de S. S., ou de prendre sur son compte les réflexions qu'ils font sur les injustices et les violences de l'usurpateur.

Quand cette Correspondance finit, M. de Beauchamp se trouve sans guide, et son histoire présente alors des lacunes considérables. Ainsi, il n'a aucun fait pour l'année 1810. Il ne rapporte pour cette année que la lettre écrite au Pape par dix-neuf évêques; mais il est assez malheureux pour y commettre une erreur, en disant que cette démarche *étoit concertée entre les évêques nommés, entre lesquels se faisoit remarquer l'archevêque nommé de Paris*. Il veut désigner sans doute par-là le cardinal Maury. Mais ce cardinal n'avoit point été encore nommé à l'archevêché de Paris. Il ne le fut qu'au mois d'octobre suivant. D'ailleurs il ne signa pas la lettre du 25 mars.

Dans l'historique du concile, M. de Beauchamp ne parle ni du rapport de la commission, ni de l'arrestation des trois évêques, ni des différentes conférences chez les ministres, ni du décret de dissolution du concile. Tout ce récit est tronqué, insuffisant et incomplet. Il ne donne pas la moitié des faits, et omet les plus importans. Il ne donne pas même la date de ce qu'on appela le Concordat de 1813, et qui fut signé à Fontainebleau, le 25 janvier. Il est encore plus inexact sur ce qui se passa dans ce château, aux mois de décembre et de janvier dernier, et a suivi, à cet égard, des mémoires infidèles. Il est même si peu instruit qu'il défigure tous les noms. Il inculpe fort légèrement des prélats fort innocens, et les traduit comme des complices de la tyrannie.

L'ouvrage finit par les détails de l'entrée de Pie VII à Rome. Ce sont les mêmes qui ont été publiés dans les journaux.

Plus de la moitié du volume est rempli par des pièces justificatives, qui ne sont, à peu près, que la Correspondance même, telle qu'elle a été imprimée. Ainsi, cet ouvrage n'a pas donné beaucoup de peine à faire. Cet évidemment une spéculation de libraire, et je soupçonne que M. de Beauchamp n'y a mis que son nom, et en a laissé la rédaction à une plume peu exercée. Il n'est pas accoutumé à travailler avec cette légèreté, et l'auteur de l'*Histoire de la Vendée* nous avoit donné, dans cet intéressant ouvrage, une autre idée de son talent.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur la persécution du souverain Pontife. Nous en avons donné les principales circonstances dans notre Journal, et nous pouvons dire, sans vanité, que nos deux articles sur ce sujet sont plus complets et rédi-

gés avec plus de soin que le volume de M. de Beauchamp. Nous savons de plus, qu'un écrivain se propose de tracer l'historique de cette guerre de l'impiété contre l'Eglise, et nous espérons qu'il y mettra plus d'intérêt, d'exactitude, de critique et de perfection qu'un auteur que l'on voit aisément être étranger à ces sortes de matières.

Sermons de M. l'abbé Gérard, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre, auteur du Comte de Valmont, des Leçons de l'Histoire, *etc.* (1).

Le nom de M. l'abbé Gérard est connu depuis long-temps, et les amis de la religion ont rendu justice à son talent et à son zèle. On sait quel bien a fait son livre du *Comte de Valmont*, dont il a eu la satisfaction de voir la douzième édition publiée de son vivant, et dans lequel il a si bien fait connoître et le vide et les dangers des principes sur lesquels s'appuient les incrédules; erreurs fatales qui, de son aveu, avoient séduit sa première jeunesse, et dont le sauva son bon esprit, ou, pour parler plus juste et plus religieusement, sur lesquelles l'éclaira une Providence qui le destinoit à en garantir autrui. Echappé à ce péril, et entré dans l'état ecclésiastique, M. l'abbé Gérard consacra sa vie toute entière au service de la religion. Catéchismes, prônes, prédications, administration

---

(1) 1 volume in-12 de 400 pages; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 cent. franc de port, A Lyon, chez J.-F. Rolland; à Paris, chez Blaise, quai des Augustins, et au bureau du Journal.

Les Leçons de l'Histoire, ouvrage important, par le même auteur; 11 gros volumes in-12; prix, 44 fr. brochés. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

des sacremens, direction des consciences, il n'est aucune des fonctions du saint ministère à laquelle il ne se soit voué; et quoique tant d'occupations dussent absorber tout son temps, il en trouvoit encore pour composer les utiles ouvrages qu'il a donnés au public. Je dis *utiles*, et parce qu'ils le sont en effet, et parce que c'étoit un principe de M. l'abbé Gérard, que l'utilité est la seule véritable source de l'intérêt, et que ce n'est que par ce mérite dans le sujet qu'on se décide à traiter, qu'on peut espérer d'en donner à ses écrits.

C'est dans cet esprit que l'abbé Gérard travailloit, et on ne l'en trouve pas moins animé dans le volume de *Sermons* qui vient de paroître, que dans ses autres ouvrages. Ce volume, qui doit être suivi de trois autres, contient onze sermons pour l'Avent. Quelques sujets y étant doublés, il ne faut point y chercher de ces grands traits d'éloquence qui distinguent les compositions du premier ordre. Ce sont de touchantes homélies, et l'auteur lui-même nous apprend que tous ses efforts tendoient à s'approcher de ce genre, le plus qu'il pouvoit. Il y cherche à instruire plutôt qu'à plaire. Ne perdant jamais de vue qu'un auditoire est composé de personnes de toutes les classes, il sait se tenir dans un juste milieu qui ne le met ni trop au-dessous des uns, ni trop au-dessus des autres. Il prend dans son sujet ce qui peut frapper davantage; il le déroule, pour ainsi dire, aux yeux de ceux qui l'écoutent. Sans négliger les raisonnemens, il semble donner la préférence aux images qui lui paroissent propres à laisser de profondes impressions. Son discours est la parole de Dieu, exposée dans un style simple, clair, précis, et non altérée par des ornemens étrangers, qui la défigurent quelquefois, et, pour me ser-

vir de ses expressions, de la parole de Dieu qu'elle étoit, en font la parole de l'homme. S'il présente les devoirs du christianisme, c'est de manière à les faire aimer et à en faire goûter la pratique. S'il parle des avantages de la religion, il fait observer, il prouve qu'ils sont tels que non-seulement elle assure le bonheur de l'autre vie, mais encore qu'elle rend ceux qui y sont fidèles aussi heureux dans ce monde qu'il est donné à l'homme de l'être. Si, conformément à la doctrine évangélique, il nous effraie par de terribles vérités, bientôt il ranime notre confiance et relève notre espoir par le tableau de l'immense et ineffable bonté d'un Dieu qui ne demande qu'à pardonner. Ceux qui courent la carrière de la chaire ne liront pas ces discours sans intérêt ni sans utilité, et les fidèles qui voudront en alimenter leur piété, n'en retireront pas de moindres fruits que ceux qu'ils ont produits dans la bouche de l'orateur. Ce ne sont pas de ces compositions qui valent moins quand elles sont dénuées du prestige du débit ou de l'autorité des circonstances. Disposées avec ordre, nourries d'onction, se faisant valoir par la justesse du plan, elles ne perdent rien à la lecture, parce qu'elles offrent une instruction solide, et que les vérités du christianisme y sont présentées sous le jour qui leur convient.

L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. La capitale du monde chrétien redevient ce qu'elle doit être. Les ambassadeurs des souverains se rendent auprès du chef de l'Eglise, et les communications se rétablissent entre le saint Siége et les cours. Au ministre de France, dont nous avons rapporté l'arrivée, a suc-

cédé le ministre d'Autriche. Celui qui a ce titre est le prince d'Esterhasi, qui vient d'arriver avec une mission extraordinaire. Il a été présenté, le 29 août, au cardinal Pacca, pro-secrétaire d'Etat, par le chevalier de Lebzeltern, ambassadeur ordinaire. Le prince a eu, le 2 septembre, son audience du saint Père. On augure un succès favorable de ces communications fréquentes et de ces députations solennelles. Déjà on dit que l'ambassadeur a annoncé l'évacuation prochaine des provinces situées le long de l'Adriatique, et encore occupées par les Napolitains. On sait, d'un autre côté, que le cardinal Consalvi a dû arriver à Vienne, le 2 septembre, et on se flatte que les justes réclamations qu'il est chargé de présenter, seront accueillies par des souverains dont on loue avec raison la magnanimité, et entr'autres par un empereur qui donna, il y a 14 ans, tant de marques d'attachement au saint Siége, qui seconda l'élection du Pape, qui lui rendit ses domaines, et à qui sans doute les événemens passés, l'âge et la réflexion n'ont pas inspiré des sentimens moins favorables pour l'Eglise et pour son digne chef.

PARIS. Nous avons parlé dans un premier article du bien que font les dames de Saint-Michel. Nous dirons quelques mots aujourd'hui de celui qu'elles veulent faire. Le zèle de leur vocation va plus loin que les services que nous les avons vues rendre. Il leur fait désirer depuis long temps de travailler au bonheur spirituel et temporel des pauvres femmes recluses de Paris. Leurs offres à cet égard méritent d'être prises en grande considération.

L'état des femmes recluses à Paris est en général déplorable sous le rapport religieux, moral et social. Elles sont renfermées dans diverses maisons d'arrêts suivant qu'elles sont prévenues de crimes, ou jugées et condamnées, et suivant qu'elles sont jugées par le tribunal de police corectionnelle, ou par le tribunal criminel. Ces dernières recluses flétries par les lois, et recluses, soit à temps, soit à vie, pour subir leur condamnation aux

travaux forcés, sont enfermées au nombre de huit cents dans la maison de Saint-Lazare.

Un aumônier a soin du spirituel de ces femmes. Mais que peut-il pour la réforme de leur vie? Plusieurs obstacles s'opposent à tous les services que son zèle voudroit leur rendre. Son ministère n'est guère utile qu'à la huitième partie des recluses; les autres n'en usent pas. Cet aumônier n'est nullement secondé par le réglement de la maison.

Ce réglement n'a pour fin, que de fixer la somme de travail que chaque recluse doit faire chaque semaine suivant son genre d'industrie : si ce travail n'est pas terminé le samedi, la recluse doit y suppléer le dimanche. Tous les exercices de piété pour ce saint jour se bornent à la messe, laquelle dite, ces huit cens femmes n'ont plus que l'oisiveté pour partage.

Trois abus crians désolent cette maison; le premier, est le mélange de toutes ces femmes sans distinction ni d'âge, ni de crimes. Les plus jeunes, celles qui ne sont condamnées à la reclusion que pour un temps fort court, et dont on pourroit espérer un amendement salutaire, sont confondues dans les salles de travail et les chambrées avec les femmes endurcies dans le mal, avec les recluses à vie dont la dépravation est consommée. Les unes et les autres, dès le jour de leur entrée dans la maison, sont classées dans diverses salles suivant le genre de travail auquel elles sont propres, et tous les jours une jeune personne, renfermée pour le moindre délit, a pour compagnes de travail des femmes perdues de crimes et de débauches, qui deviennent pour elle des suppôts de corruption, et la pervertissent sans retour.

Second abus : l'absence d'instruction et de prières publiques dans le cours des journées; ce qui laisse ces malheureuses femmes à la merci de leur propre dépravation, sans appui divin, sans consolation intérieure, sans moyen régénérateur.

Troisième abus : le terme de la reclusion étant arrivé pour celles des recluses qui ne sont enfermées que pour

un temps, le géolier leur signifie qu'elles sont libres; leur ouvre les portes et les met à la rue. Qu'arrive-t-il de là; qu'une recluse congédiée de la sorte, le plus souvent sans feu, sans lieu, sans argent et sans connoissance, se voit exposée, par la force de ses besoins, à retomber dans les mêmes délits qui l'avoient fait condamner à la reclusion. C'est-là le sort de plusieurs de ces malheureuses femmes.

Nous ne disons rien de l'immoralité profonde qui règne parmi ces huit cents femmes recluses. La peinture que l'on nous en a faite dans le temps est affreuse. La religion réclame la réforme de cette maison. Le gouvernement qui n'est plus en avoit honte lui-même : depuis cinq ans les mesures étoient prises pour confier ces huit cents recluses aux soins maternels des dames de Saint-Michel. Ces mesures, sollicitées mille fois, n'ont jamais eu leur exécution. Nous ignorons la cause de ces éternels délais, que l'autorité seule du Roi peut faire cesser.

Les dames de Saint-Michel offrent leurs services au gouvernement pour faire cesser tous ces abus.

Les avantages qui résulteroient pour les recluses d'avoir les dames Saint-Michel pour maîtresses seroient inappréciables. L'ordre succéderoit au désordre, le recueillement à la dissipation, les saintes conversations aux propos oisifs, et trop souvent affreux. Les recluses trouveroient dans ces dames leurs institutrices, leur conseil, leurs lumières, leurs meilleures confidentes et amies, lorsqu'elles voudroient ouvrir leurs cœurs aux consolations religieuses; leur reclusion leur donneroit le moyen d'un renouvellement moral qu'elles n'auroient pas trouvé dans le monde; leur pénitence involontaire se changeroit en pénitence volontaire. Leurs travaux seroient interrompus dans leur uniformité par les prières, les saints cantiques, les lectures ou les instructions édifiantes, et elles seroient rendues à la société, douées d'un esprit et d'un cœur tout nouveau, si elles se rendoient profitables les leçons et les exemples de leurs maîtresses.

Nous ne faisons qu'indiquer sommairement ces divers

avantages. On peut en conclure combien il est désirable et instant que ces huit cents malheureuses femmes ou filles n'en soient pas privées plus long-temps. Déjà le gouvernement vient de prendre pour les jeunes gens une mesure analogue qui fait assez voir l'esprit qui le dirige. Il a ordonné d'en séparer un certain nombre qui montreroit de plus heureuses dispositions, et il leur a procuré un régime assorti à ses vues paternelles, des instructions et des moyens d'amendement. Les mêmes motifs plaident en faveur des femmes, et on espère que S. M., faisant droit à la demande des dames de Saint-Michel, leur permettra de faire usage, en faveur des recluses, des moyens que la religion et la charité leur fournissent.

— Dans notre numéro XXXVI, où nous donnâmes la liste des évêques démissionnaires, nous nommâmes M. Laurent-Michel Eon de Cély, évêque d'Apt, et l'indiquâmes comme mort. C'étoit une erreur. Ce prélat vit à Marseille, où il est retiré. Plusieurs de ses anciens diocésains nous ont écrit pour nous avertir de notre méprise. Nous nous empressons de la réparer, et de rassurer ceux qui prennent intérêt à un prélat auquel la ville d'Apt a de grandes obligations, et dont on a conservé fidèlement le souvenir dans son diocèse. M. de Cély est né en 1735, et étoit évêque d'Apt depuis 1779. Nous saisissons cette occasion pour demander, comme plusieurs abonnés nous en prient, des renseignemens sur la vie et la mort des évêques françois dans les pays étrangers. Ces renseignemens seroient précieux pour l'Eglise de France. Ils offriroient des exemples de résignation et de piété. C'est à ceux qui ont accompagné ces prélats dans leur exil, qu'il appartiendroit de conserver la mémoire de leurs souffrances et de leur courage, et nous serions flattés de consigner dans notre ouvrage des faits honorables pour la religion et pour le clergé, et qu'il est utile par conséquent de transmettre à la postérité.

— Nous avons reçu deux lettres de M. L. D., abonné, qui demande notre avis sur un arrangement fait dans le diocèse de Limoges. Il croit que cet arrangement passoit les pouvoirs de l'autorité qui l'a établi. Il nous semble qu'il est inutile d'élever en ce moment cette difficulté et d'y chercher des solutions. Un arrrangement général fera disparoître toutes les irrégularités qui auroient pu se glisser dans quelques parties de l'administration. Il rétablira l'ordre et l'uniformité, il calmera toutes les consciences, et il réunira tous les esprits. Notre abonné peut attendre cette époque, qui est sans doute très-prochaine, et il nous dispensera d'entrer dans une discussion sur laquelle il seroit nécessaire, avant de rien décider, que nous cherchassions une plus grande masse de renseignemens.

— Mgr. A. Valla, prélat, canoniste de la Pénitencerie, qui avoit été renvoyé de Rome, il y a quelques années, et retenu à Paris, vient de repartir pour Rome, où il va reprendre ses fonctions.

— On dit que M. l'évêque de Troyes, déjà honoré d'un premier bref de sa Sainteté, vient d'en recevoir un second, daté du 24 août, par lequel le souverain Pontife le loue de son zèle pour le bien de l'Eglise, et l'engage à continuer d'en donner des preuves. Ce bref est, dit-on, conçu dans les termes les plus flatteurs.

— M. l'abbé Rauzan, connu par ses succès dans la prédication, vient d'être désigné pour prêcher l'Avent devant S. M.

FRIBOURG. Le grand conseil de notre canton a permis aux Trapistes de se réunir à la Val-Sainte. On sait qu'ils en avoient été expulsés, il y a trois ans, par suite d'un accès de colère. Tout l'ordre fut proscrit par un despote farouche, parce qu'un Trapiste avoit encouru son indignation. C'est ainsi que, pendant la révolution françoise, on a toujours agi. On rendoit tous les prêtres responsables des torts vrais ou faux d'un seul d'entr'eux. Il faut espérer que cette inconséquence va cesser.

Les bons Trapistes sont fort désirés dans notre canton. M. le nonce du Pape, notre évêque et son clergé n'ont pas mis plus d'intérêt à leur retour que les communes du Val de Charmay, qu'ils ont si long-temps édifiés et secourus.

Nouvelles politiques.

Paris. La distribution des drapeaux à la troupe de ligne a eu lieu, le lundi 19 septembre, comme elle avoit été annoncée. Toutes les troupes, infanterie et cavalerie, s'étoient rendues au Champ-de-Mars. Elles ont été passées en revue par les deux Princes, neveux du Roi. A midi, S. M. est arrivée, et après avoir parcouru l'enceinte avec Mme. la duchesse d'Angoulême, est allée se placer sur le trône qui lui avoit été préparé. M. le grand-aumônier a béni les drapeaux et prononcé un discours. Les drapeaux ont été ensuite portés au Roi, et la Princesse y a attaché les cravates. Cette cérémonie a été absolument semblable à celle qui avoit eu lieu pour la garde nationale parisienne. Les tertres qui environnent le Champ-de-Mars étoient couverts d'une foule de spectateurs, qui se sont unis aux différens corps de l'armée pour faire éclater des transports d'allégresse à la vue du Monarque et de son auguste famille. Les Princes s'étoient montrés la veille à la fête de Saint-Cloud, et y avoient excité les mêmes applaudissemens.

— S. M. la reine des Deux-Siciles est morte subitement à Vienne, le 8 de ce mois. Sa santé ne paroissoit nullement altérée; elle s'étoit retirée dans son appartement, après s'être long-temps occupée d'affaires : dans la nuit, et dans les premières heures de son sommeil, ses femmes ont entendu quelque mouvement dans sa chambre; au moment où elles approchoient de son lit, elle avoit cessé d'exister. Cette princesse venoit d'entrer dans la 63e. année de son âge, étant née le 11 août 1752.

— La Chambre des Pairs a reçu, le 8 de ce mois, la résolution de la Chambre des Députés, en date du 27 août dernier, sur la liste civile et la dotation de la couronne. Après avoir examiné cette résolution dans les bureaux, aux termes du réglement, la Chambre a nommé, le 10, une commission spéciale pour lui faire son rapport. Cette commission étoit

composée de MM. le comte de Sémonville, le duc de Cadore, le duc de Levis, le maréchal duc de Tarente et le comte de Pontecoulant. Dans la séance du 13, la Chambre, après avoir entendu M. le duc de Levis, rapporteur de la commission spéciale, a adopté, sauf quelques amendemens, la résolution de la Chambre des Députés.

DIJON, *14 septembre*. On attendoit ici, le 11, MONSIEUR; mais ce Prince ayant couché à Châtillon, a trompé d'un jour l'impatience des Dijonnois. Il n'est arrivé que le 12, entre cinq et six heures du soir. Une indisposition survenue à S. A. R. près du Val-de-Suzon, ne lui a pas permis de faire son entrée à cheval. S. A. R. est arrivée en voiture, précédée et suivie de toutes les autorités civiles et militaires. Les acclamations de *vive le Roi! vive MONSIEUR!* l'ont accompagnée jusqu'à son palais.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme des habitans en voyant au milieu d'eux un frère de Louis XVI et de Louis XVIII, qui lui-même retrace d'une manière si vive leur bonté, leurs vertus et toutes leurs qualités royales.

Le soir, toute la ville a été magnifiquement illuminée. Un très-beau feu d'artifice a été tiré sur la Place-Royale; le Prince y a mis le feu lui-même. S. A. R. s'est montrée plusieurs fois sur le balcon du palais, à un peuple avide de contempler ses traits augustes et aimables. Elle a été acueillie chaque fois par des cris mille fois répétés de *vive MONSIEUR!*

Hier 13, S. A. R. a reçu toutes les autorités de la ville. Elle est ensuite montée à cheval, et a passé la revue de la garde nationale au milieu des mêmes acclamations de joie et d'amour. A six heures, Mgr. le duc d'Orléans, qui avoit appris à Nuits l'arrivée de MONSIEUR, est venu lui rendre visite, et a dîné avec S. A. R. : Mgr. le duc d'Orléans est ensuite retourné auprès de sa famille, qu'il avoit laissée à Nuits.

Aujourd'hui 14, MONSIEUR est parti de Dijon pour aller à Auxonne inspecter l'artillerie. S. A. R. est revenue coucher à Dijon.

Le même jour, Mgr. le duc d'Orléans, accompagné de Mme. la duchesse son épouse, de Mlle. d'Orléans sa sœur, et de ses enfans, est arrivé à Dijon. LL. AA. SS. logent à l'hôtel de M. Terray, préfet du département.

MONSIEUR se mettra demain en route pour se rendre à Lyon.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai beaucoup entendu parler dans ma jeunesse de la perfectibilité naturelle de l'esprit humain, et vous savez comme tout s'est perfectionné depuis vingt-cinq ans, et comme nous avons marché à grands pas vers une amélioration sensible dans l'ordre religieux, moral et politique. Les progrès que nous y avons faits sont si évidens, les mœurs y ont tellement gagné, les bonnes doctrines ont tellement prévalu et les faux systêmes ont été si rares et si mal accueillis, que les détracteurs de la perfectibilité ont été réduits au silence. Le bien qui se faisoit sous leurs yeux étoit la meilleure preuve de celui qui pouvoit se faire, et le présent étoit un gage et un garant de l'avenir. Aujourd'hui on parle moins, que je sache, de la perfectibilité indéfinie, qui, apparemment, a passé de mode; car tout est mode dans ce pays. Mais depuis quelque temps j'entends beaucoup parler des idées libérales et du progrès des lumières. Je suppose que ceux qui mettent en avant ces expressions pompeuses, savent quelle acception ils y attachent. Quant à moi, qui ne suis pas si éclairé, j'ai cherché à m'en former une idée juste, et j'ai fait, à part moi, quelques réflexions qui ne m'ont pas donné absolument le même résultat que je vois généralement adopté. Je me suis demandé d'abord si les lumières étoient pour toutes les classes, s'il étoit à désirer que les cordonniers fussent éclairés et les tailleurs savans, s'il étoit utile aux maçons et aux vignerons de savoir étudier dans les livres, et si les gens de métier en général devoient être si habiles, et il m'a semblé qu'il étoit contre l'intérêt de la société de donner à tous ces gens-là des goûts et des penchans qui ne peuvent s'accorder avec leur profession, et qui la leur feront regarder comme vile et comme méprisable. Un homme de métier, auquel vous donneriez la passion des livres, perdroit par-là même son état; il y a cent à parier contre un qu'il deviendroit un fort mauvais littérateur. Ainsi le beau profit qu'il feroit. Il se dégoûteroit de son métier et échoueroit dans ses nouveaux penchans Voilà le service que vous lui auriez rendu avec les lumières que vous lui auriez données. Croyez-vous que le peuple qui lit soit plus heureux ou meilleur que celui qui ne lit pas? Pour moi, je ne vois pas sans effroi, en passant devant une boutique, un apprenti occupé à lire. A l'inspection seule du format, je gagerois que c'est quelque mauvais roman, ou quelque pièce de théâtre bien immorale, quelque recueil de chansons licencieuses. Le goût de ces sortes de productions lui fait à la fois deux torts notables. Il le pervertit et il l'empêche de travailler. Vous me direz que cet apprenti peut lire de bons ouvrages, dont, comme on sait, le nombre abonde si fort. Mais je vous demanderai à mon tour quels sont les plus répandus des bons ou des mauvais, quels sont les plus recherchés. Sur cent livres qui voient le jour chaque année, il y en a à peine un d'excellent. La moitié est tout-à-fait mauvaise. Le reste est médiocre. Toutes les chances sont pour que notre apprenti tombe sur les moins bons de tous. Il laissera ce qui est sérieux, instructif et honnête, pour courir après ce qui est gai ou même grossier. Dans la comparaison entre un roman et un chef-d'œuvre, vous pensez aisément qui aura la préférence. Espérez-vous

que ces lectures le rendront plus assidu dans son attelier, plus laborieux, plus docile envers ses parens, plus probe? Hélas! si plus de lumières ne rendent pas meilleurs ceux mêmes qui ont tout le temps de lire et de choisir leurs lectures, si les trois quarts des bibliothèques sont composées de manière à pervertir l'esprit et le goût, si ceux qui ont le plus de livres, loin d'être les plus vertueux, n'en sont que plus habiles à déguiser les vices, quel sera l'effet de la lecture sur des esprits peu exercés, mal dirigés dans leurs choix, plus portés par la corruption de notre nature à saisir le mal que le bien, qui ne sentiront pas le vice d'un mauvais raisonnement, mais qui seront très-accessibles à l'influence d'un sophisme, d'une raillerie, d'un mauvais exemple, qu'ils trouveront mis à leur portée dans des livres comme il y en a tant? Les lumières qu'ils acquerront ne serviront qu'à les égarer. Que chacun reste dans son état. Que ceux-là travaillent, que la nature a faits pour travailler. Que ceux à qui leur situation permet d'acquérir des lumières, nous montrent par leur exemple qu'elles sont bonnes à quelque chose. Qu'elles les rendent plus moraux, plus religieux, plus appliqués à remplir tous les devoirs dans la société, alors nous croirons à l'efficacité de ce mobile. Mais tant que nous verrons des gens qui se croient les plus éclairés se montrer les moins attachés à la religion, aux principes des mœurs, aux règles de la société, alors nous serons fondés à croire que les progrès des lumières n'est rien moins que celui de la raison, et que ces idées libérales qu'on exalte beaucoup, pourroient bien n'être que des idées pauvres en résultat, vides de bons effets. Il y a des charlatans de plus d'une sorte. Les uns débitent leurs recettes dans les rues, les autres les étalent dans les livres. Chacun y met le plus de pompe et de jactance qu'il peut. Les procédés et le but se ressemblent assez. En dernière analyse, examinons les faits. Depuis vingt-cinq ans que les idées libérales sont le plus invoquées, que de bouleversemens, de crimes, de folies? quelle effroyable consommation d'hommes! tous les gouvernemens ébranlés, toutes les institutions chancelantes, tous les principes méconnus, tous les liens brisés, voilà nos progrès. Quels siècles de barbarie offrent plus d'atrocités! quels temps d'ignorance ont vu plus d'excès de tout genre! Nous avons blanchi sous les lumières; elles ont tout inondé comme un torrent; mais la société en est-elle plus stable, la religion plus révérée, les mœurs plus pures, tous les devoirs mieux connus et mieux suivis? Ce sont des questions auxquelles chacun peut répondre. Mais je crains beaucoup que la masse des lumières ne nous ait donné en ce genre rien de mieux que les quinquets, que les idées libérales ne soient des formules convenues qui en imposent dans un livre, mais qui n'obligent à rien dans la pratique; que ce langage fastueux ne soit dans le fond qu'un moyen de dissimuler notre pauvreté; qu'il n'en soit de nous comme du Bas-Empire, où l'on cachoit sous de grands noms la décadence de l'Etat, où on créoit une nouvelle dignité quand on perdoit une province; que de même nous ne cherchions à nous dédommager par la pompe des mots de tout ce qui manque du côté de la réalité, et que nous n'affections d'autant plus les beaux sentimens que nous nous en éloignons davantage, à peu près comme l'égoïste est celui qui parle le plus de sa sensibilité, l'avare de sa dépense, et le fripon de sa probité.

Sur une livraison du Censeur.

Il faut que nous le confessions; nous ne lisons point la plupart des brochures qui pullulent chaque jour, grâce à la manie générale d'écrire, et à la fureur de faire parler de soi. Celles qui nous sont tombées sous la main nous ont dégoûté des autres, et quand de nombreuses occupations ne nous en feroient pas une loi, nous nous abstiendrions par inclination de parcourir cette série de pamphlets de toutes les couleurs, qui divaguent dans tous les sens, qui prêchent tous les systêmes, qui tendent à faire revivre tous les partis, et dont le moindre inconvénient est de fatiguer le lecteur honnête, d'ennuyer l'homme sage, et de choquer les esprits droits. Avec cette résolution que nous avons prise, il est probable que nous aurions ignoré l'existence du *Censeur*, si on n'avoit pris soin de nous en adresser un exemplaire, avec le désir sans doute que nous en fissions mention. Cette espèce de journal, car il paroît par souscription, est destiné, dit le titre, *à l'examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la Constitution de l'Etat*. Les auteurs étendent leur *censure* sur tout, sur les lois présentées par le Prince, sur la conduite des ministres, sur tous les actes du gouvernement. Ils se sont constitués les contrôleurs nés de tout ce qui se dit et ce qui se fait. On ne leur demandera pas de qui ils tiennent leurs pouvoirs et leur mission. Le zèle n'en a pas besoin, et ils nous répondroient sans doute que dans un moment

de danger tout citoyen est soldat, et qu'il doit être permis à tout ami de son pays d'émettre ses idées et ses vœux sur ce qu'il croit bon et utile. Nous ne voulons point attaquer ce principe. Nous ne dirons point que dans un vaisseau il faut laisser la manœuvre à ceux qui en sont chargés, et que ce seroit un désordre étrange, si, tandis que le capitaine ordonne, chacun se mêloit de commander aussi en sens contraire, et vouloit mener aussi le gouvernail à sa guise, et diriger tous les mouvemens. Il est probable que ces nouveaux pilotes ne manqueroient pas aussi de donner des bonnes raisons pour justifier leur zèle. Ils diroient qu'ils sont assez intéressés au sort du vaisseau pour avoir le droit d'énoncer leur avis; que dans le danger chacun a droit de montrer le remède, et si ces passagers ou ces matelots étoient des gens de lettres ou des avocats, habitués à manier la plume ou la parole, il n'y a pas de doute qu'ils prouveroient très-bien leur droit de *censure*; mais il n'y a pas de doute aussi qu'avec ce beau système le vaisseau n'iroit pas le mieux du monde, et qu'un équipage ainsi composé auroit peine à éviter un triste naufrage.

Je ne veux pas appliquer en tout cette comparaison aux écrivains qui dissertent à perte de vue sur les matières de gouvernement, qui contrôlent tout ce qui se fait, qui ont la bonté de crier l'un dans un sens, l'autre dans un autre, et qui accouchent périodiquement de conseils qu'on ne leur demande pas, de plaintes, de projets, de reproches dont on les dispenseroit fort bien. Cependant je cherche quelle différence il y a entre les uns et les autres, et j'avoue que je n'ai encore pu trouver ce que ces derniers pourroient dire de raisonnable en leur faveur, que

les premiers ne pussent aussi alléguer pour motiver leur zèle. Je suis même porté à croire que l'activité inquiète des uns et des autres est presque aussi funeste et aussi dangereuse sur terre que sur mer, et que le vaisseau de l'Etat, qui est bien aussi important qu'une barque, a besoin d'autant de ménagement, d'ordre, de concert et d'obéissance, et que les clameurs de tous les passagers ne peuvent qu'embarrasser la manœuvre, gêner le capitaine, effrayer l'équipage, et exposer le bâtiment à faire une fâcheuse fin.

Quoi qu'il en soit de la justesse de notre comparaison, l'esprit qui préside à la rédaction du *Censeur* n'est pas équivoque. Les auteurs professent un noble amour pour la liberté, et une profonde horreur pour le despotisme. Ils poursuivent ce dernier fléau avec un courage infatigable. Ils arborent les étendards d'une opposition persévérante. Ils dénoncent les ministres comme *suivant un systême de rétrogradation, et cherchant à investir le Roi d'un pouvoir illimité*. Ils les accusent de *conspiration* contre les droits de la nation. Ils nous donnent à craindre de retomber sous le *triple despotisme des Rois, des grands et des prêtres*, et ils proclament comme des hommes probes et courageux, les écrivains qui excitent *la nation à revendiquer les droits qu'on lui raviroit injustement*. On ne sait si on se trompe quand on entend un tel langage. On se croit reporté aux beaux jours de 1792, où on parloit aussi de despotisme, et des droits de la nation, et des attentats des ministres. On se demande si rien n'a donc pu nous corriger, s'il y auroit encore des rêveurs à systêmes, des professeurs de révolutions, pour qui les leçons du passé sont perdues, et qui, s'endurcissant contre l'expérience, emportés par une ef-

frayante étourderie, cherchent encore à nous lancer avec eux sur cette mer féconde en naufrages, veulent encore, dans leur imprévoyante légèreté, essayer l'exécution de leurs chimères, et se bercent encore d'espérances, de promesses et d'illusions dont tout a servi à nous détromper. En vain on leur montre le résultat de tous leurs projets et de toutes leurs clameurs, et l'anarchie et le despotisme succédant tour à tour à leurs provocations indiscrètes et à leurs prédications imprudentes. En vain on leur dit que c'est une folie de parler tant de leurs droits à des hommes qui ne sont déjà que trop portés à les exagérer, et qu'il n'y auroit pas de mal de leur parler aussi de leurs devoirs qu'ils n'ont que trop oubliés. En vain on leur représente qu'on doit bien autant d'égards au corps politique qu'à l'individu; que le malade ne se soucie pas d'ordinaire que son médecin fasse en sa personne l'essai d'un remède, surtout quand ce remède a déjà tué beaucoup de gens, et que la société a de même quelque intérêt à proscrire des essais qui ont été si fâcheux, et à se tenir aux institutions antiques sous lesquelles elle a vécu avec honneur et tranquillité.

Toutes ces raisons blanchissent devant les magnifiques spéculations des politiques et des faiseurs de constitutions modernes. Ils voient les choses trop en grand pour s'effrayer des malheurs particuliers. Ils vous diront que ce n'est pas leur faute si la chose a si mal tourné, mais qu'on ne peut pas composer avec les principes; que la liberté est une chose sacrée; que la résistance à l'oppression est dans les droits de l'homme; que la souveraineté du peuple est inaliénable. Ils voient partout un *système de rétrogradation*, des

conspirations, des fers, des contre-révolutions, les droits du peuple violés. Ils défèrent à la nation *le triple despotisme des rois, des grands et des prêtres*. Et dans quel temps forment-ils cette plainte et élèvent-ils ce cri? quand ils ont un Prince juste, modéré, pacifique, ami de toutes les mesures de douceur, prompt à oublier le passé et à jeter un voile sur nos égaremens. Ont-ils montré leur zèle sous le despotisme dont nous sortons? Ont-ils réclamé alors contre tant d'actes iniques, arbitraires, oppresseurs? Oh! cela eût été trop dangereux. Ils ont attendu pour se plaindre des temps plus doux. Ils ont attendu un Roi honnête homme, une administration équitable; et quand l'intérêt de tous est de se rallier autour d'une autorité nécessaire, d'inspirer de la confiance envers un Prince qui fait tout pour la mériter, de rattacher à des doctrines plus saines les esprits égarés par tant de faux systèmes, de parler de l'obéissance à des hommes qui se sont habitués à ne plus connoître ce frein, de prêcher le respect pour une famille abreuvée de tant d'outrages, ils vont encore remuer imprudemment des cendres mal éteintes, réveiller de tristes souvenirs, réchauffer des théories dont nous sommes las. On diroit qu'ils craignent que nous n'ayons trop d'attachement pour le Roi, trop de respect pour son autorité, trop de confiance en ses vertus. Ils semblent mettre en opposition les lois et le Roi, comme s'il n'étoit pas utile et plus sage de les fortifier l'un par l'autre, de cimenter leur union, de réparer l'honneur des lois flétri par tant de mauvaises législations, et d'en montrer la source dans l'autorité légitime. Ils ont bonne grâce à s'élever contre le *despotisme des grands*, après que ces grands ont été abattus, pendant vingt-

vouloir qu'on soit soumis au Roi, et de ne pas parler des lois, comme s'il étoit nécessaire de les séparer l'un de l'autre, comme si les lois, qui sont muettes, n'avoient pas besoin d'un organe pour les faire respecter, comme si tant de mauvaises lois qui se sont succédées, et pour lesquelles on demandoit toujours également le respect, n'avoient pas dû suffisamment avertir à quel point on peut abuser de leur autorité, comme si ce n'étoit pas l'intérêt de tous, excepté de quelques faiseurs de systêmes, de se réunir franchement à l'autorité tutélaire, qui seule peut opérer le bien et réparer le mal que tant d'autres ont fait. Messieurs du *Censeur*, qui s'échauffoient sous leur harnois, et qui étoient en train de se fâcher, gourmandent le clergé d'un ton fort dur dans une tirade longue et amère. Ils dénoncent les *Sermons scandaleux*, car leur zèle leur fait voir partout des sujets de scandale, *les Sermons scandaleux*, dis-je, *de ces prêtres qui osent déclamer dans leurs chaires contre la disposition de la chartre qui assure une égale protection à tous les cultes*, et *contre celle qui déclare irrévocables les ventes des biens nationaux*. Ces Messieurs ont-ils entendu ces *Sermons scandaleux*? Oh! non. Il y a une excellente raison pour cela. C'est que de si fortes têtes ne vont pas au sermon. Des *censeurs* ont trop à faire pour aller perdre leur temps à l'église. Nous qui y allons un peu davantage, nous pouvons leur certifier qu'on leur a fait un rapport infidèle, que leurs émissaires les ont trompés, et que les prêtres n'ont point prêché contre la chartre nouvelle. Les prêtres ne déclament point dans leurs chaires; ils ne *censurent* point le gouvernement; ils laissent ces hautes fonctions à ceux qui se sont chargés de cette suprême



magistrature; ils ne s'immiscent point dans les objets politiques, et voudroient bien, en revanche, qu'on ne se mêlât pas de leurs affaires, qu'on eût la bonté de ne pas les mettre si souvent en scène, qu'on ne prétendît pas savoir mieux qu'eux ce qu'ils font dans leurs églises, qu'on ne les accusât pas d'abuser de la confession pour tourmenter les consciences. Des gens qui ne vont ni à l'église ni à confesse, qui se croiroient peut-être humiliés si on soupçonnoit qu'ils y allassent, qui ne connoissent les prêtres que par le portrait qu'en font leurs ennemis; des gens qui se sont accoutumés à les juger d'après tant de pamphlets déclamateurs, ou d'après les bulletins de la Convention et les motions des clubs, ne sont pas recevables à être crus sur leur parole. Il est clair que leur zèle les aveugle, et que leur bonne volonté les égare. Nous ne finirions point si nous voulions disséquer toute cette longue tirade dans laquelle les détracteurs des prêtres les présentent comme des complices du despotisme, et comme abusant de leur ministère. Ils reprochent au clergé d'avoir fait de coupables démarches pour obtenir l'ordonnance sur les processions, ordonnance qui les choque beaucoup, et qui est effectivement contraire aux lois révolutionnaires, aux principes de l'égalité et aux décisions philosophiques; mais ordonnance qui a du moins cet avantage qu'elle est conforme à toutes les lois de la monarchie et aux usages de tous les peuples civilisés, ce qui peut réconcilier avec elle les bons esprits.

Les auteurs du *Censeur* interpellent souvent M. Frayssinous dans leur verte mercuriale, et lui reprochent de signaler la philosophie comme dangereuse. Là-

dessus ils lui demandent quelle est la philosophie contre laquelle il s'élève. Ils le savent bien; mais ils font les ignorans pour avoir occasion de débiter leur protocole. Ils font à M. Frayssinous quelques complimens aigres-doux, et finissent par lui dire que son zèle est inutile, attendu *que la nation a devancé ses vœux à l'égard* du philosophisme qu'il combat, et que *ce n'étoit pas la peine d'attaquer si vivement un travers d'esprit dont on est généralement guéri*. Nous souhaiterions beaucoup que ces Messieurs fussent bien informés, mais nous craignons extrêmement qu'ils ne se soient trompés sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Quoiqu'ils dussent connoître un peu mieux l'histoire de la philosophie que celle de la religion, qui est pour eux un pays étranger, on a lieu de croire qu'ils n'ont pas mieux vu l'esprit de l'une que celui de l'autre. C'est par excès d'indulgence que ces Messieurs supposent leur malade rétabli, comme par un autre excès ils croient l'esprit du clergé fort dangereux. Les ménagemens qu'ils ont pour les philosophes, sont en raison de leur sévérité contre les prêtres. Ils ont pour les uns des yeux de frères, et dissimulent leurs défauts avec une charité tout-à-fait édifiante; mais ils reprennent pour les autres l'office de censeur, et les jugent avec une âpreté inexorable. Ces Messieurs ont ainsi deux poids et deux balances; leur exemple seul ne feroit-il pas soupçonner que le travers d'esprit qu'ils prétendent guéri, ne l'est pas pour tout le monde, et qu'il y a encore des malades qui en sont atteints, et dont le danger est d'autant plus grand, qu'ils se ferment les yeux sur la gravité et sur les suites de leur mal?

En dernier résultat, c'est une chose bien affligeante

que l'esprit qui a dicté cette brochure. On est épouvanté de voir que cet esprit est la suite de celui qui a fait la révolution, qui a dicté tant de décrets anti-religieux, qui a provoqué tant de mesures rigoureuses. Toujours des plaintes contre les prêtres, toujours de l'antipathie, de la défiance, des soupçons, des reproches contre une classe entière d'hommes respectables par leur caractère et estimables par leur conduite. On les diroit frappés de l'anathême. Quoi! tant de malheurs et de persécutions n'ont pu désarmer leurs ennemis! Depuis plus de vingt-cinq ans ils sont en butte aux outrages et aux mauvais traitemens. Tour à tour injuriés, flétris, exilés, bannis, jetés dans les cachots, traînés au supplice, mitraillés, noyés, on ne trouve pas encore qu'ils en aient éprouvé assez; voudroit-on encore leur faire recommencer ce cercle de désastres et d'outrages? On semble craindre qu'ils ne jouissent de quelque repos et de quelque considération. On répète contr'eux toutes les formules dont retentissoient les tribunes des sections. On les accuse d'ambition lorsqu'à peine ils sortent d'un état d'humiliation. On les taxe de cupidité quand ils ont à peine du pain. Il n'y a donc plus rien à espérer pour notre guérison, puisque nous héritons de l'esprit qui a perdu nos pères, puisque nous recueillons précieusement les mêmes semences qui ont enfanté tant de désastres. Nous ne voulons pas apparemment être plus sages et plus heureux qu'ils ne l'ont été. Bénissons les ames bien intentionnées qui prennent à tâche de nous lancer de nouveau sur une mer où nous avons failli périr, et qui jettent parmi nous, avec une inconcevable légèreté, les mêmes levains d'opposition, de dénigrement, de manie anti-sacerdotale, de sys-

tême anti-ministériel, de plaintes et de récriminations, dont nous nous sommes si bien trouvés, et dont nous aurions à attendre les mêmes résultats sans la sage fermeté du Monarque, sans la lassitude de la nation, et sans le zèle et les efforts d'une foule de bons esprits pour ramener des idées plus calmes et plus saines, et pour maintenir la concorde et la paix.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. continue à remplir les places vacantes dans les différens colléges et tribunaux. Elle a nommé les prélats Pacca et Sala protonotaires apostoliques. Elle a nommé également plusieurs camériers secrets.

— Le 21 août, M[gr]. Candide-Marie Frattini, élu archevêque de Philippes et vice-gérent de Rome, a pris possession de l'abbaye de Saint-Laurent, qui lui a été conférée en commende par S. S. C'est M[gr]. de Grégori, secrétaire de la congrégation du concile, qui l'a mis en possession.

— C'est le 23 août qu'ont fini les missions faites dans Rome pendant dix jours par ordre du Pape. Elles ont été terminées par le *Te Deum* et la bénédiction du saint Sacrement. S. S. y a assisté quatre fois. C'étoit un grand exemple et un puissant motif d'édification que la présence du chef de l'Eglise, de notre Souverain, de ce Pontife vénérable éprouvé par tant de malheurs. La reine d'Etrurie et le prince son fils, les cardinaux, un grand nombre de prélats et de nobles se sont portés avec empressement à ces pieuses réunions. Le concours du peuple étoit vraiment extraordinaire. Les missionnaires ont fait preuve de zèle pour annoncer la parole divine. On donnoit en même temps les exercices de la retraite pour tous ceux

qui sont employés aux travaux publics. Le P. Cadolini, barnabite, les prêchoit dans l'église de Sainte-Françoise, et les abbés Cappelloni et Anniviti remplissoient la même fonction pour les femmes dans l'église de Sainte-Marie des Miracles. Les processions et les confréries recommencent. Nous avons lieu de croire que quelques beaux esprits auront pitié de notre simplicité. En attendant, le peuple reprend avec joie ces habitudes, et les gens les plus sages trouvent que c'est une fort bonne philosophie de lui redonner ces institutions et ces usages que la piété consacre, et qui rappellent dans le cœur de l'homme et gravent dans sa mémoire des vérités que tout tend à lui faire oublier.

Paris. Au mois de juillet de l'année dernière, lorsque le Pape étoit captif à Fontainebleau, et que rien ne pouvoit encore faire présager sa prochaine délivrance, M. le comte Jules-César Ginnasi lui fit hommage d'une gravure représentant le couronnement de la sainte Vierge, d'après le tableau de Michel-Ange. Cet ami des arts ne craignit point de faire éclater son zèle et son respect par cette dédicace que l'on peut regarder comme unique. Nous ne sommes pas dans un temps où on se presse beaucoup pour honorer le malheur. Il envoya sa gravure à Fontainebleau, et en fit distribuer des exemplaires au Pape et aux cardinaux. Le cardinal Brancadoro fut chargé de l'en remercier au nom de S. S., et le fit par une lettre que M. Ginnasi conserve précieusement, et qui atteste l'estime qu'on faisoit de lui et le prix qu'on attachoit à son présent. M. Ginnasi a plusieurs de ses parens dans la prélature, et leur fidélité ne s'est jamais démentie. Sa gravure, qui est faite avec beaucoup de soin, porte la mention de la dédicace au saint Père avec la date de 1813. Cette époque rehausse le mérite d'un tel hommage. Cette gravure se vend chez Remoissenet, et au bureau du Journal.

Saint-Pol-de-Léon. Puisque les anciennes villes épiscopales font valoir leurs droits, ceux de Saint-Pol-

de-Léon peuvent bien aussi être mis dans la balance. Son siége épiscopal étoit fort ancien. Il remontoit au temps de Childebert, fils de Clovis. Le palais épiscopal a été conservé. Il avoit été désigné pour la résidence de la sénatorerie de Rennes, et il se trouve tout meublé. Il a été distribué de manière à loger l'évêque et à servir en même temps de séminaire. La cathédrale est belle et en bon état. M. de la Marche, notre dernier évêque, avoit fait construire un collége qui est également en état. Ce prélat, qui est mort à Londres, a honoré son siége par ses vertus, et a joui de l'estime des étrangers aussi bien que de ses compatriotes. Il étoit à la tête des secours que le gouvernement anglois donnoit aux prêtres françois. La partie du nord du département du Finistère réclame le rétablissement d'un siége épiscopal. Cette partie est éloignée de Quimper de vingt à vingt-cinq lieues. Les villes de Saint-Pol, de Brest, de Morlaix, les paroisses du Bas-Léon, les îles d'Ouessant, sont toutes intéressées à ce rétablissement. L'ancien évêché de Quimper étoit fort étendu par lui-même, et cette ville, placée à l'extrémité du département, n'est point, dans la saison des pluies, un centre commode pour les ecclésiastiques qui habitent la côte du nord. Les chemins ne sont pas faciles, et le langage, comme on sait, n'est pas tout-à-fait le même.

MADRID. Le tribunal de la nonciature a repris ici ses fonctions. Mgr. Gravina, nonce de S. S., reçoit fréquemment des adresses des corps ecclésiastiques pour protester de leur attachement au saint Siége, et de leur joie du rétablissement de l'ordre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 19, à la distribution des drapeaux, la chaleur étoit excessive. Après la messe, et lorsque les troupes ont commencé à défiler, S. M., voyant tout son entourage découvert, dit avec une extrême bonté aux généraux et aux

officiers : « Messieurs, imitez-moi, couvrez-vous ». Cependant, toutes les fois qu'un chef de corps ou un drapeau passoit, le Monarque rendoit le salut, et tout le monde suivoit ce mouvement.

— Mme. la duchesse d'Orléans a débarqué à Châlons-sur-Saône, et est venue à petites journées à Fontainebleau, où elle est arrivée, samedi dernier, accompagnée du duc son époux. C'est-là qu'elle a appris la mort de la reine sa mère.

— S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, accompagnée de M. le chevalier de Graves, ancien ministre de la guerre, et de Mme. la baronne de Talleyrand, s'est rendue, le 19, dans la matinée, à Fontainebleau au-devant de Mme. la duchesse d'Orléans, sa belle-fille, pour lui offrir des consolations sur la mort de la reine de Sicile.

— LL. AA. M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans sont arrivés, le 22, à Paris, avec leurs enfans et leur suite.

— Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry sont partis, le 20, à huit heures du matin, pour le château de Compiègne ; de là Mgr. le duc de Berry se rendra directement à Strasbourg, où il attendra l'arrivée prochaine de son auguste père. Mgr. le duc d'Angoulême est de retour à Paris.

— Mgr le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon sont partis, le 20, pour Chantilly, où ils se proposent de passer quelque temps. LL. AA. SS. habiteront le petit château, le grand château étant presqu'entièrement démoli. (*Voyez notre numéro XIII, du 4 juin dernier*).

VIENNE (*Autriche*), *11 septembre*. La dépouille mortelle de la feue reine des Deux-Siciles a été transportée, le 9 de ce mois, à sept heures du soir, du château de Zezendorf dans l'église paroissiale du palais ; les fourriers et une partie de la cour ont accompagné le convoi. Le curé de la paroisse a fait ensuite les prières et les cérémonies ordinaires.

Hier, à sept heures du matin, le corps de cette princesse a été exposé dans l'église, sur un lit de parade, et à dix heures on a chanté le *Miserere*.

A trois heures après-midi, le cœur a été porté solennellement dans la chapelle de Lorette de l'église des Augustins, et les entrailles à l'église métropolitaine dans le caveau de la cour.

La cérémonie des funérailles a commencé à cinq heures. On a transporté le corps dans l'église des Capucins, où la

céremonie de la sépulture a été faite en présence de LL. MM. et de toute la cour : on l'a ensuite déposé dans le caveau de la famille impériale, à côté de l'immortelle Marie-Thérèse, mère de la princesse. On sait qu'elle étoit la dernière qui restât encore des filles de cette impératrice, et qu'elle avoit épousé, en 1768, le roi de Naples, Ferdinand. La fin de sa vie a été fort agitée. Cette princesse étoit tante de l'empereur régnant, ainsi que de Mme. la duchesse d'Angoulême.

La personne qui a écrit au rédacteur relativement aux *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du* XVIIIe. *siècle*, qui a daté sa lettre *d'un hameau, près de Nanci, le* 8 *septembre*, et qui l'a signée des lettres initiales *C. D. C.*, est priée de donner son adresse. L'auteur des *Mémoires* la remercie de ses observations et de ses conseils, et c'est pour se mettre en état d'en profiter encore, qu'il voudroit nouer avec elle une correspondance qui tourneroit au profit de l'ouvrage. Déjà il a rempli, sans le savoir, le désir de M. C. D. C. relativement à la peste de Marseille, et cet article est déjà écrit. Quant aux autres points, il désire s'entendre avec un homme estimable qui paroît joindre le zèle à l'instruction. Il lui feroit part de ses doutes, et recevroit avec reconnoissance les autres avis qu'on voudroit bien lui transmettre. Il fait cette demande avec franchise, et il espère que M. C. D. C. voudra bien lever le voile qui le couvre, et achever ce qu'il a si bien commencé. Sa lettre a inspiré le désir de le connoître plus particulièrement.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 octobre, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent, sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France ; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

ERRATA.

Au numéro XXXVI, article *Valence*, M. l'abbé La Sève, *lisez :* M. l'abbé La Devèze.

Dans le numéro précédent, *page* 300, *ligne* 16, *au lieu de* Valla, *lisez :* Valle.

Mandement *de l'archevêque de Baltimore, pour la délivrance du Pape.*

Les cris de joie que nous avons poussés en Europe pour le retour de l'ordre et de la paix ont retenti jusque dans le nouveau monde, et l'église d'Amérique y a répondu par des acclamations. On peut être curieux de savoir comment, à une si grande distance des lieux, et dans un pays où le protestantisme domine, on parle et on juge de ces grands événemens qui nous étonnent encore et qui nous consolent. Le Mandement de M. Carrol est d'ailleurs bien écrit, et nous avons cru faire plaisir au lecteur en lui communiquant une traduction de cette pièce, que nous avons reçue depuis peu, et où nous avons trouvé des réflexions et un langage tout-à-fait dignes d'un évêque sage autant que zélé :

« Jean, par la miséricorde divine et la grâce du saint Siége apostolique, archevêque de Baltimore, à nos chers frères les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en N. S. J. C.

» Nos très-chers frères, pendant de longues années la sainte Eglise catholique a gémi sur les souffrances et la captivité de son chef visible, le successeur de saint Pierre, et le vicaire de N. S. J. C. sur la terre. Chaque jour, dans l'auguste sacrifice de la nouvelle alliance, nous offrions au Tout-Puissant nos humbles prières pour la délivrance de son serviteur Pie VII, et pour qu'il plût à sa divine majesté de rouvrir une libre communication entre le saint Père et le peuple chrétien commis à sa sollicitude paternelle. Réunis les saints jours de

dimanche, nous répétions avec plus de ferveur encore notre humble prière, et avec la ferme confiance que la divine bonté daigneroit enfin mettre le premier pasteur dans une situation qui lui permettroit de nourrir le troupeau du pain de la doctrine, de l'instruire dans la science du salut aussi bien que de l'édifier, en continuant de donner d'éclatans exemples de patience, de résignation, de magnanimité, et d'une confiance sans bornes dans les promesses faites à cette Eglise, qui a été rachetée *par le sang du Fils de Dieu.* Néanmoins la rigueur de la captivité du chef de l'Eglise s'étoit accrue. De nouveaux obstacles ont intercepté toute correspondance entre sa Sainteté et ceux qui ont besoin d'avoir recours à lui, et d'être guidés par la sagesse de ses conseils. Des provinces, des pays entiers sont dénués de pasteurs. L'intégrité de la doctrine catholique, le maintien de la discipline ecclésiastique se voyoient exposées à la violence, aux attaques de leurs ennemis déclarés, et en danger de succomber sous les artifices de vicieux séducteurs. L'incrédulité levoit le front; déjà elle osoit prédire, elle se croyoit prête à effectuer la chute de la chaire apostolique, du siége de Pierre, et l'extinction de ces éclatantes lumières, qui, depuis la naissance du christianisme jusqu'au temps présent, ont éclairé et dirigé les sincères amis des vérités évangéliques, leur ont fait découvrir les sentiers du salut, et s'attache à cette Eglise, de laquelle il a été dit que l'esprit de vérité *seroit toujours avec elle jusqu'à la consommation des siècles* (1).

» Cette assurance et les nombreuses promesses sorties de la bouche de l'infaillibilité même, furent notre soutien et notre consolation au milieu des tempêtes dont étoit assaillie la barque de saint Pierre, c'est-à-dire, la stabilité du premier épiscopat, et cette roche mystique

(1) Matth. XXVIII.

sur laquelle l'Eglise a été bâtie. Combien de fois avons-nous été témoins des orgueilleuses vanteries de l'impiété? combien de fois avons-nous entendu dire aux ennemis de l'Evangile, que le véritable Pontife, assis sur la chaire de Pierre, seroit le dernier successeur du prince des apôtres; que la foi qu'ils avoient prêchée, la foi catholique, objet de tant d'attaques, de tant de calomnies et d'amers sarcasmes, seroit enfin effacée de l'esprit des hommes? Permettez-moi néanmoins, mes très-chers frères, de me réjouir avec vous de votre fermeté et de votre inébranlable confiance dans ses paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *J'ai prié pour vous afin que votre foi ne défaille point. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères* (1). L'éternelle sagesse, pour des raisons impénétrables à l'entendement humain, et peut-être pour faire éclater davantage sa divine bonté, a donné la force aux méchans pour l'accomplissement de leurs sacriléges desseins. Le fanatisme, toujours inconséquent, et l'incrédulité, sous le masque de la raison et de la philosophie, s'étoient vainement vantés que, libres de l'esclavage des lois, et soustraits au joug religieux, ils alloient délivrer le genre humain des terreurs d'une révélation prétendue, dissiper les ténèbres des préjugés et des vieilles erreurs, exposer au mépris des hommes toutes ces folles illusions, et (car c'est ainsi qu'ils osoient s'exprimer) mettre à découvert l'idolâtrie de la doctrine et du culte de l'Eglise romaine. Il étoit naturel qu'ils fussent favorisés dans ces criminelles entreprises par les passions de ceux qui vouloient s'y livrer avec impunité et sans remord. Il faut le dire, l'autorité civile s'étoit liguée avec les incrédules. Celle de l'Eglise, qui n'agit que sur les consciences, n'inspiroit plus de crainte, car la voix de la conscience n'étoit plus écoutée. Toute facilité étoit accordee pour assurer

(1) Luc, XXII.

les succès de l'irréligion, et mettre dans le jour le plus favorable ses prétendus avantages d'une supériorité de sens, de savoir, de talens et de raison. On mutiloit, on altéroit les monumens des siècles passés, on falsifioit l'histoire sacrée et profane pour avilir l'Eglise de Dieu, et dénaturer les vies et le sacré caractère du vicaire de Jésus-Christ. On donnoit la torture au texte des saints livres, pour y trouver des contradictions, des absurdités qui les rendissent l'objet du mépris, et dégradassent cette antique religion, la seule qui, par son témoignage uniforme et non interrompu en faveur de leur divine autorité, s'est établi un droit incontestable à notre plus haute vénération.

» Après tous ces efforts du fanatisme et de l'impiété, l'Eglise catholique attaquée si violemment a-t-elle succombé? s'est-il opéré quelque changement ou quelque variation dans sa croyance? a-t-elle accommodé sa doctrine à la politique humaine, en faisant le moindre sacrifice de l'indépendance qu'elle tient de Jésus-Christ? a-t-elle assujetti ses dogmes, son culte, aucun point essentiel de sa discipline, aux caprices, aux intérêts changeans d'une autorité mondaine? a-t-on à lui reprocher le crime de s'être soustraite à la suprématie de l'évêque de Rome, lorsqu'il a été dépouillé de ses prérogatives temporelles, arraché à son siége, traîné captif dans une contrée étrangère, dans la vaine et coupable espérance que le respect inspiré par son émineut caractère seroit étouffé sous les humiliations dont l'abreuveroient ses oppresseurs? Le contraire n'est-il point arrivé, et la vénération pour sa personne ne s'en est-elle point accrue? Au moyen de la grâce de Dieu et de l'influence du divin Esprit, les fidèles disciples du Sauveur n'ont cessé de reconnoître le saint Père pour le premier et le chef des pasteurs, non à cause de l'éclat qui, autrefois, environnoit ses sublimes fonctions, mais parce que le Fils de Dieu l'a investi comme successeur de saint Pierre d'une suprématie d'honneur et de juridiction sur toute l'Eglise. Non, en

aucun des points doctrinaux il n'a été fait de concession ni au pouvoir humain ni à la terreur dont il s'étoit armé. Ni les insultes, ni l'oppression, l'injustice, la spoliation ou les menaces, ni les rigueurs de la captivité ou les promesses n'ont eu de pouvoir sur le fidèle vicaire de Jésus-Christ, ou sur son vénérable prédécesseur. Peut-être que depuis la première et étonnante propagation du christianisme, et ses rapides progrès dans tous les pays du monde connu, depuis les temps apostoliques aucune époque n'a offert rien de si éclatant, rien de plus propre à ranimer la foi chancelante, à raffermir le chrétien timide, et à confirmer tous les hommes dans une ferme croyance, et dans une confiance sans bornes aux promesses du Sauveur.

» Les souvenirs des temps anciens pouvoient faire prévoir l'heureuse issue de cette lutte entre la foi et l'irréligion, entre la vertu et l'impiété, quoiqu'elle fût enveloppée d'incertitude, et qu'on ne pût deviner la manière dont cette œuvre s'accompliroit. La fureur et la haine aveugle dont étoient enflammés les ennemis de l'Evangile, leur faisoient renouveler les scènes sanglantes des premiers âges chrétiens. De vénérables évêques, les prêtres du sanctuaire, les ministres des autels, des vierges chrétiennes, étoient arrachés à leurs saintes retraites et à la prière; des serviteurs de Dieu de tous les états et de toutes les conditions confessoient la foi au péril de leur vie; et si partout les scènes ne furent pas également sanglantes, et les meurtres aussi nombreux, il n'est guère de contrées catholiques qui n'aient plus ou moins vu bannir ou disperser leurs plus respectables pasteurs, dévaster leurs églises, confisquer les biens qui en faisoient la dotation, en un mot exécuter, sous toutes sortes de formes, ce que peut la scélératesse sur les victimes de la persécution. Néanmoins au milieu de tant de calamités, le fidèle, animé de la foi, fut consolé par l'espérance que le sang de tant de martyrs deviendroit une semence de chrétiens, et qu'en récompense de l'héroïque sacrifice qu'ils ont fait de leur

pays, de leur fortune et de leur vie *« le Seigneur augmenteroit tous les jours le nombre de ceux qui doivent être sauvés »*. En souffrant et en mourant, ces illustres victimes de leur devoir, ces courageux champions de la foi offroient leurs prières ferventes pour la restauration de la *cité de Dieu*, c'est-à-dire, de l'Eglise catholique, par l'immutabilité de la foi, et le maintien du gouvernement de l'Eglise sous la suprématie de l'évêque de Rome.

» Voyant donc dans les événement dont nous avons été témoins, la confirmation manifeste des promesses que Jésus-Christ a faites de protéger éternellement son Eglise, et l'accomplissement de ses prédictions, seroit-ce en nous une présomption téméraire d'entretenir la consolante espérance, que nos frères d'une autre communion, frappés comme nous le sommes de l'éclatante faveur du ciel dans le maintien de la chaire apostolique, seront portés à examiner avec attention les causes, les progrès et les conséquences de leur séparation de cette antique société chrétienne qui, encore aujourd'hui, comme cela vient de se manifester, jouit par droit d'héritage des bénédictions promises par son divin fondateur, c'est-à-dire, de l'unité dans la foi et dans le gouvernement spirituel, de la succession apostolique, d'une visibilité qui n'a jamais été obscurcie; que par conséquent il est clair que cette église est revêtue de tous les caractères qui distinguent l'Eglise véritable, de laquelle on ne peut se séparer sans tomber dans le schisme. Puisse la pacification de l'Europe être aussi dans les desseins de la Providence, l'heureuse période où le pasteur céleste doit ramener au bercail *les brebis qui ne sont point de sa bergerie, afin qu'elles écoutent sa voix, et qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et un pasteur* (1).

» Nos chers frères, nous avons passé des jours et des ans de peine et d'anxiété, car quoique nous n'ayons point perdu de vue la promesse de *celui* qui a dit que son

(1) Jean, III, 16.

Eglise étoit bâtie sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudroient pas contre elle, néanmoins nous ne connoissons pas le terme qu'il avoit marqué pour notre châtiment, ni celui où il daigneroit nous faire miséricorde. Ce terme est arrivé, et nous sommes obligés par devoir et par sentiment à le célébrer par des actions de grâces et les accens de la prière. Je vous ai rassemblés aujourd'hui pour acquitter ce devoir sacré. O nos chers frères! puissent ces témoignages signalés de la bonté du Seigneur faire sur vous une impression durable! puissent les événemens admirables, que la main de Dieu a dirigés, rester profondément gravés dans votre mémoire. Car *ce jour est celui que le Seigneur a fait. Qu'il soit pour nous un jour de joie et de sainte jubilation* ».

A ces causes, nos très-chers frères, en vous engageant à réfléchir profondément sur la sagesse des voies de la Providence, dans les moyens qu'elle a employés pour donner, conserver et assurer la perpétuité à son Eglise, et pour maintenir, malgré toute opposition mondaine, le siége apostolique de saint Pierre, il nous a paru convenable et nécessaire en signe d'union, avec tout le monde chrétien, de manifester par un acte public et solennel, notre intention de célébrer l'heureux rétablissement de sa Sainteté Pie VII dans les prérogatives de sa haute dignité, ainsi que dans le gouvernement de l'administration de l'Eglise catholique. C'est pourquoi, dimanche, 1er. juillet, immédiatement après la célébration des saints mystères, il sera, dans l'église de Saint-Pierre de Baltimore, chanté en actions de grâces un *Te Deum* solennel, suivi de la bénédiction du très-saint Sacrement. Dans les autres églises de cette ville et du diocèse, le présent Mandement sera lu le dimanche qui suivra sa réception, et le *Te Deum* sera pareillement chanté ou psalmodié avec la piété convenable. Nos vénérables frères, les pasteurs des congrégations respectives, sont chargés de l'exécution des présentes dispositions. Que le père Tout-puissant et l'auteur de tout bien multiplie ses grâces

et ses bénédictions sur l'Eglise universelle, et spécialement sur cette petite partie du troupeau de Jésus-Christ, établi dans ces États-Unis. Ainsi soit-il.

Baltimore, 11 juillet 1814.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. a daigné accorder à Mgr. Guerrieri, archevêque d'Athènes, la coadjutorerie, avec la future succession de la charge de secrétaire d'Etat de la sacrée congrégation consistoriale, dont est actuellement pourvu Mgr. Negroni.

— La charge de promoteur de la foi a été donnée à M. l'avocat Cavalli.

— Lundi dernier, 29 août, pour la première fois depuis cinq ans, il a été tenu chapelle papale dans le palais Quirinal, pour l'anniversaire de N. S. P. le Pape Pie VI de sainte et glorieuse mémoire. Le même jour, le service a été célébré dans la Basilique du Vatican.

— Mgr. le cardinal Galeffi, secrétaire des *placets* et *requêtes*, a pris possession, dimanche 28 août, de la protectorerie de la vénérable archi-confrérie de Notre-Dame *del Carmine*.

— Le jour de saint Augustin, vers midi et demi, S. S. s'est rendue au monastère de Sainte-Lucie *in Selci* de l'ordre de Saint-Augustin, où il fut reçu par le marquis del Drago, député du monastère, et par M. Mattia Fortunati, confesseur ordinaire du couvent. S. S. y célébra le saint sacrifice de la messe au grand autel; après avoir entendu celle de Mgr. Gallerati, son chapelain, elle daigna admettre toute la communauté à l'honneur de lui baiser les pieds, et d'après la demande des religieuses, rétablit la clôture. En retournant à son palais, le saint Père visita l'église de Saint-Laurent, *in Paneperna*, et étant entré dans le monastère, il admit également à lui

baiser les pieds, les religieuses, et d'autres personnes distinguées qui s'y trouvoient.

— Le dimanche 28 août, à la demande d'un personnage considérable de la nation françoise, il fut célébré, dans l'église de Saint-Louis, une grand'messe, et chanté un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureuse restauration de S. M. Louis XVIII sur le trône de France. Rien ne fut négligé pour donner à cette auguste cérémonie la solennité et la magnificence convenables. Cette superbe église, élégamment décorée et illuminée richement, offroit aux nombreux spectateurs un coup d'œil délicieux. La musique à grand orchestre, de la composition du célèbre maître Cavi, fut d'une exécution parfaite. Parmi les assistans on distinguoit le roi Charles IV et son épouse, la reine d'Etrurie et son fils; S. Exc. Mgr. Cortois de Pressigny, ambassadeur de France; Mgr. Salamon, évêque d'Ortosia; Mgr. l'évêque de Pergame; M. Lethier, directeur de l'académie de France, et ses élèves.

PARIS. L'ordination dernière a été faite, à Issy, près Paris, dans la chapelle de Lorette, *Maison de la Solitude*, ou du Noviciat de la Congrégation de Saint-Sulpice. Il y a eu quatre prêtres pour le diocèse de Troyes, un pour celui de Bordeaux, et un pour celui d'Orléans. Cette ordination a été faite par Mgr. l'évêque de Troyes, et non par Mgr. l'évêque de Clermont, comme l'a prétendu un journal politique.

— Un des premiers soins de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans et de S. A. R. Mme. la duchesse son épouse, en arrivant dans leur palais, a été d'y faire établir une chapelle, en attendant qu'on pût y en construire une. M. le curé de Saint-Roch a été invité par LL. AA. à venir choisir le local le plus convenable pour cette chapelle provisoire. Elle a été établie dans la salle du ci-devant Tribunat, et de suite bénie par M. le curé avec les cérémonies ordinaires. Il y a célébré la messe, à laquelle

ont assisté S. A. R. Mme. la duchesse, et la princesse, sa belle-sœur.

AMIENS. On a vu ici avec plaisir que Mgr. l'évêque vient d'ouvrir un pensionnat ecclésiastique dans la belle et vaste abbaye de Saint-Acheul, située à un quart de lieue de la ville. Il se propose, dit-on, de confier cet établissement à une réunion d'ecclésiastiques, dont il a déjà éprouvé le zèle et les talens dans la carrière de l'éducation. On s'occupe actuellement de faire au local des dispositions nécessaires. On espère qu'il sera bientôt en état de recevoir les élèves, et que les études pourront y commencer le 17 d'octobre prochain.

VIENNE. Suivant ce qu'on mande de cette ville, le bruit court que le souverain Pontife doit mettre sous les yeux des députés du congrès un plan d'organisation pour l'église d'Allemagne.

MÉMOIRES pour servir à l'Histoire Ecclésiastique pendant le 18e. siècle.

SECONDE ÉDITION.

Il est peu d'époques qui offrent à l'historien, et surtout à l'historien ecclésiastique, une matière plus abondante que le siècle qui vient de finir. Les événemens s'y pressent, les combats s'y succèdent avec rapidité, les orages y sont vifs et fréquens L'Eglise, encore aux prises avec un ennemi ouvert ou caché, en voit s'élever un plus déclaré, plus puissant et plus terrible. Des attaques, inconnues dans les âges précédens, éclatent de toutes parts, et sont suivies avec ardeur et opiniâtreté. Ce n'est plus, comme autrefois, l'un ou l'autre des dogmes religieux qui est contesté ou altéré, c'est toute la doctrine du christianisme qui est méconnue, c'est le corps entier de la révélation qui est ébranlé; et cette nouvelle espèce de guerre, plus dangereuse sans comparaison que toutes celles qui ont précédé, réunit aux artifices et aux moyens des sectaires anciens, des moyens plus puissans encore, l'audace, la force ouverte, la terreur, les prisons, les

échafauds, et tout ce déluge de calamités où nous avons vu la Religion et l'Etat presque engloutis dans un commun naufrage.

Les *Mémoires* que nous annonçons offrent d'autant plus d'intérêt, que les faits qu'ils retracent sont plus récens. On aime à se rappeler des événemens auxquels nous touchons encore, pour ainsi dire. On est bien aise de voir comment ils se lient avec ce qui se passe sous nos yeux. Témoins des effets, nous sommes curieux d'en découvrir les causes, et de suivre la chaîne qui doit nous conduire jusqu'au point où nous nous trouvons. On se plaît à entendre parler de personnages dont les noms sont cités souvent dans les conversations, ou dont les écrits garnissent toutes les bibliothèques. On se retrouve dans un monde avec lequel on est déjà, en quelque sorte, familiarisé, et l'on est avide de connoître à fond des hommes dont la renommée nous a transmis les travaux, d'en apprécier le mérite, et de s'assurer s'ils ont été heureux ou préjudiciables pour la société.

Cependant, par une singularité qui a déjà été remarquée, l'histoire de l'Eglise, dans ces derniers temps, est peu connue, soit que cela tienne à un peu d'insouciance, soit qu'il faille en attribuer la cause à la difficulté de se procurer des notions certaines sur des faits épars dans une foule de livres, sans liaison entr'eux, et présentés le plus souvent d'une manière incomplète et partiale. C'est ce qui est arrivé principalement pour l'Histoire ecclésiastique du XVIIIe. siècle. Les événemens de cette époque n'avoient point été jusqu'ici réunis en corps. Ils étoient dispersés dans des mémoires, des brochures, des journaux, des recueils de toute espèce. Il falloit compulser ces écrits divers, comparer les récits, les éclairer l'un par l'autre, et tirer la vérité du milieu des nuages dont on s'efforçoit fréquemment de la couvrir. Il falloit présenter un ensemble, un ordre, une liaison, qui fissent un tout de ces parties hétérogènes, qui offrissent au lecteur de la suite et de l'intérêt, et qui fixassent ses idées sur les hommes, sur leurs ouvrages et sur les faits.

C'est ce qu'a entrepris l'auteur des *Mémoires* que nous annonçons. Il a rassemblé à grands frais, et avec soin pendant plusieurs années, les matériaux de son travail. Outre les grandes collections qui entroient naturellement dans ses recherches, il a consulté une foule d'écrits de circonstance, de brochures, de pamphlets, qui pouvoient jeter du jour sur l'époque qu'il

avoit à parcourir. La liste seule de ces écrits étonneroit peut-être ceux qui ne voient que le résultat, et qui ne considèrent pas par quels moyens et quels efforts on y est parvenu. L'auteur ne met assurément pas de jactance à proclamer ses recherches, et ne prétend pas exagérer le mérite de son travail. Il veut seulement qu'on soit bien convaincu qu'il n'a point épargné ses peines pour bien démêler la vérité, pour ne rien laisser passer d'important, et pour mettre dans ses récits toute l'exactitude et l'impartialité désirables.

Son ouvrage parut, en 1806, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe. *siècle*. Les journaux du temps en rendirent un compte généralement favorable. Le *Journal des Débats* (alors *de l'Empire*) en fit l'éloge dans sa feuille du 1er. novembre 1806. La *Gazette de France* n'en parla pas moins avantageusement, et il n'y eut pas jusqu'au *Courrier des Spectacles* où l'on daigna faire mention d'une production si grave, et où on en loua l'esprit et les principes. Le *Mercure de France* lui consacra également un article dans son numéro du 24 mai 1806. Il loua les recherches, le style et les connoissances de l'historien. Cet ouvrage fut accueilli avec empressement : il est épuisé depuis long-temps. L'on en demandoit la réimpression, mais la censure impériale s'y opposa.

Cet accueil n'a cependant pas aveuglé l'auteur sur les imperfections de son travail. Il avoit senti le premier qu'un des plus grands défauts de la première édition étoit de se borner presque à la France, et de ne point assez parler des églises étrangères. Il a fait, à cet égard, de nouvelles recherches, il a reçu des communications importantes, il a consulté des hommes instruits, il a revu son ouvrage avec un soin particulier, et il se flatte de l'avoir rendu un peu moins indigne des suffrages du lecteur éclairé. Sans en changer le plan, il y a fait des additions considérables qui méritent d'être détaillées.

D'abord il entre en matière par un tableau de l'état de la Religion et de l'Eglise au commencement du XVIIIe. siècle. Ce tableau ne ressemble plus à l'esquisse courte et rapide qu'offroit la première édition. Il pourroit former à lui seul un ouvrage. Il est divisé en trois parties, dont la première traite de l'état de la Religion en général à la fin du XVIIe. siècle ; la seconde donne la situation de l'Eglise dans les différentes parties de la chrétienté, et la troisième, la seule qui ne soit pas changée,

rappelle des détails sur quelques faits de l'histoire ecclésiastique du XVIIe. siècle, nécessaires pour bien entendre l'histoire du XVIIIe. La deuxième partie est entièrement neuve. Elle fait connoître entr'autres le siècle de Louis XIV sous les rapports religieux. Elle parcourt les différens Etats de l'Europe, et même les missions dans les trois parties du monde. Ce nouveau travail paroît fait pour exciter l'attention et la curiosité, et on espère qu'il sera goûté du public.

Le corps des *Mémoires* a subi aussi des augmentations importantes. La partie qui traite des livres philosophiques a été entr'autres fort étendue. On a cherché à montrer l'esprit qui a dicté ces ouvrages, à suivre ses progrès, à exposer ses résultats. On s'est arrêté sur les principaux écrivains de cette école, et on a remarqué leur caractère particulier, et l'influence qu'ils ont eue sur leur siècle. L'histoire des livres philosophiques se lie avec l'histoire de la religion par des points de contact qu'il étoit nécessaire de faire sentir. Elle forme à elle seule une portion notable de l'histoire de l'Eglise pendant la dernière moitié du XVIIIe. siècle. Elle a préludé à d'épouvantables catastrophes. Ce travail rentroit donc de lui-même dans le plan de ces *Mémoires*, et on a cru que le lecteur verroit avec plaisir de plus grands détails sur une espèce de guerre, plus terrible dans ses procédés et plus dangereuse dans ses résultats que celle que les Ariens ou les réformateurs du XVIe. siècle firent autrefois à l'Eglise.

Une addition non moins digne d'intérêt, est le récit des événemens qui se sont passés dans ces huit dernières années. La première édition des *Mémoires* n'alloit que jusqu'en 1805, encore les cinq premières années du XIXe. siècle n'étoient-elles traitées que d'une manière fort imparfaite. L'état de gêne où l'on étoit alors n'avoit pas permis à l'auteur de tout dire. Il avoit été forcé de supprimer des particularités importantes ou des développemens précieux, et n'avoit pu soulever qu'une très-petite partie du voile qui couvroit les maux de l'Eglise. Rentré aujourd'hui dans tous ses droits comme historien, libre de faire entendre la vérité, il rectifiera les erreurs, et remplira les lacunes qu'il avoit été obligé de laisser. Il jugera mieux des événemens sur lesquels la suite nous a éclairés. Il mettra les hommes et les faits sous leur véritable jour, et il ne sera plus tenu qu'aux égards que prescrit la modération, et à la juste mesure avec laquelle il convient de parler de personnages récens. L'auteur est porté par inclination autant que

par devoir à observer dans ses écrits et dans ses jugemens cette sage réserve qui n'ôte rien des droits de la vérité, et qui captive la confiance du lecteur.

Depuis la première édition, les plus graves événemens ont eu lieu. De nouveaux orages sont venus assaillir l'Eglise, et la barque de Pierre a été battue par les vents et les flots. L'auteur racontera cette dernière persécution, qui se distingue des autres par un caractère particulier. Il suivra, dans ses souffrances et dans ses exils, ce généreux Pontife, à qui il a été donné aussi de vaincre par la patience. Il dira le deuil de l'Eglise, la dispersion de ses membres, l'emprisonnement de ceux-ci, le bannissement de ceux-là, l'artifice et les violences employées pour ébranler et réduire les pasteurs, et toutes les traverses suscitées à la religion par le génie de la violence, de la tyrannie et de l'impiété. L'histoire *du prétendu concile*, tenu à Paris, en 1811, y occupera aussi sa place. L'auteur a rassemblé, à cet égard, le plus de notions qu'il lui a été possible. Outre les pièces et les matériaux qu'il s'est procurés, il a interrogé plusieurs personnes qui avoient été à portée de suivre les événemens, et d'en observer les ressorts secrets. Il espère ne rien mettre que d'exact et d'authentique. Il conduira ses *Mémoires* jusqu'à l'époque même où nous nous trouvons, et les terminera par les deux grands événemens dont l'Eglise et la France se réjouissent également, le retour d'une royale famille dans l'héritage de ses pères, et la rentrée du souverain Pontife dans sa capitale. Ce double spectacle consolera le lecteur accablé du récit de tant de maux; c'est une tâche agréable pour l'historien qui a été obligé d'arrêter ses regards sur tant de scènes déplorables, d'avoir à reposer son esprit sur des images plus riantes, et de clorre son travail par ce nouveau triomphe des principes de la religion et de la société sur les systêmes désorganisateurs qui tendoient à la ruine de l'une et de l'autre. Nous sommes persuadés que cette partie des *Mémoires* excitera vivement la curiosité, à raison de l'importance du sujet, et de l'intérêt général qu'inspirent les victimes de la dernière persécution.

Enfin il est un dernier travail qui complète ces *Mémoires*. C'est une liste chronologique des écrivains du XVIIIe. siècle, considérés principalement sous le rapport religieux, soit qu'ils aient appartenu au catholicisme ou aux autres communions chrétiennes, soit qu'ils aient été favorables ou contraires à la révélation. Cette liste est une espèce de supplément aux

Mémoires. Elle fait connoître les hommes et les faits qui n'auroient pu trouver place dans le corps de l'ouvrage. Elle étoit d'autant plus nécessaire, que dans la plupart des dictionnaires historiques qui ont été publiés jusqu'ici, la partie ecclésiastique est traitée avec beaucoup de négligence et d'inexactitude. Leurs auteurs, étrangers presque tous à la religion, parlent souvent de ce qui la concerne avec légèreté, ignorance, préoccupation, quelquefois même quelque chose de pis. On espère qu'on n'aura point à reprendre ces défauts dans un ouvrage fait dans un autre esprit. L'auteur peindra les personnages les plus célèbres de cette époque, et passera en revue les écrivains de toutes les classes, les controversistes, les moralistes, les orateurs, les historiens, tous ceux enfin, dont les productions se rattachent à la religion par quelque endroit, ceux par conséquent qui l'ont combattue. La liste, malheureusement trop nombreuse de ces derniers, ne sera pas une des parties les moins piquantes de ces *Mémoires*. C'est un travail entièrement neuf, et qui présentera Voltaire, Diderot, Rousseau, et autres écrivains de cette école, sous un jour sous lequel on ne les considère pas assez.

Telle est la distribution de ces nouveaux *Mémoires*. Telles sont les augmentations qu'on y a faites. On voit par-là combien cette deuxième édition l'emportera sur la première. Si celle-ci a été accueillie avec indulgence, on a droit d'espérer pour la seconde une réception plus favorable encore. C'est moins, on peut le dire, c'est moins une deuxième édition qu'un nouvel ouvrage. Les parties anciennes ont été refaites. Les additions sont très-nombreuses. Aussi au lieu de deux volumes qui composoient la première édition, celle-ci en contiendra quatre, de près de 600 pages chacun, et l'on ose croire qu'elle sera plus intéressante, plus exacte, plus complète, plus digne enfin de l'attention du public et de l'approbation des amis de la religion. L'auteur a profité de quelques observations qui lui ont été faites. Il a reçu tous les conseils, il s'est aidé de toutes les lumières, et il n'a rien négligé pour rendre son ouvrage utile à l'Eglise. C'étoit là le but de ses travaux. On jugera s'il a su l'atteindre.

Beaucoup de lecteurs s'étoient plaints que la première édition n'eût pas de table des matières. Ils n'auront pas le même reproche à faire à celle-ci. Une table des matières, ample et soignée, clorra le dernier volume. On a désiré aussi que chaque page portât en titre le nom de l'année, afin qu'à l'ou-

verture du livre on vit tout d'un coup à quelle époque on étoit. Pour répondre à ce désir, chaque page portera en tête le nom de l'année.

Cet ouvrage, maintenant sous presse, chez Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape, quai des Augustins, n°. 35, paroîtra à la fin de février prochain; il formera 4 gros volumes in-8°., en beaux caractères et très-beau papier d'Auvergne. Le prix sera de 25 fr. broché, pris à Paris.

Les personnes qui, en se faisant inscrire, s'engageroient, dès à présent, à prendre un exemplaire de ces *Mémoires*, et à le payer aussitôt qu'il sera mis en vente, obtiendront un rabais de 3 fr.

Celles qui se feroient inscrire pour douze exemplaires à la fois, pour les payer comme ci-dessus, obtiendront également un rabais de 3 fr., et en sus un treizième *gratis*.

Celles qui se feroient inscrire pour vingt-quatre à la fois, en souscrivant aux mêmes conditions, obtiendront un rabais de 4 fr. par exemplaire, et deux en sus.

Celles enfin qui s'obligeront pour quarante-huit à la fois, obtiendront aussi un rabais, mais il sera de 5 fr. par exemplaire, et en sus quatre exemplaires.

Pour jouir de ces avantages, il faut se faire inscrire. Ces conditions n'auront lieu que pendant la durée des mois d'octobre et novembre; ce terme est de rigueur : une fois expiré, il ne sera plus fait aucune déduction, et l'ouvrage sera rigoureusement de 25 fr. On obtiendra 10 pour 100 en sus de tous ces rabais, en payant comptant les demandes qui pourroient nous être faites dans le délai ci-dessus prescrit : pour jouir de ces avantages, il faudra s'adresser directement à nous, et non par aucun intermédiaire.

Il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent.

Les frais d'emballage et le port seront à la charge des demandeurs.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 octobre, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numero.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent; sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

Traité sur l'époque de la fin du monde, et sur les circonstances qui l'accompagneront; par un solitaire.

Appropinquavit finis noster, completi sunt dies nostri, quia venit finis noster.
Thren. iv, 18.

Voici encore un ouvrage sur la fin du monde, dans lequel, comme dans bien d'autres de ce genre, on essaie de pénétrer ce qui est impénétrable, et dont l'auteur pourra bien avoir le sort de ceux qui ont déjà couru la même carrière. Comme eux, il aura fait de vains efforts pour déchirer le voile qui couvre le secret de la Providence; et comme eux, abusé par ses idées particulières, il aura cru voir des preuves solides, là où des lecteurs désintéressés ne verront peut-être que des conjectures peu vraisemblables, pour ne pas dire très-frivoles.

Ce n'est pas que l'auteur de ce *Traité* ait eu la folle pensée de vouloir fixer d'une manière précise l'époque de la fin des temps; mais il a conçu le dessein de la déterminer par approximation, et de nous persuader que le monde devoit durer environ six mille ans : en sorte que, suivant ses calculs, le monde présent, dans deux siècles à peu près, ne seroit plus.

Pour peu qu'on veuille examiner son systême, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il a bâti sur le sable, et non sur la pierre ferme; qu'il ne s'appuie que sur des traditions suspectes, des autorités peu décisives, des interprétations arbitraires ou forcées des livres saints.

C'étoit bien une tradition célèbre chez les Juifs, que le monde devoit durer six mille ans, savoir : deux mille avant la loi, deux mille sous la loi, et deux mille sous le Messie. Quelques-uns faisoient remonter cette tradition au prophète Elie, d'autres l'attribuoient à un rabin qui portoient le nom de co-prophète; mais dans la réalité sur quoi étoit-elle fondée? où sont les monumens qui puissent lui donner du crédit et de l'autorité? Ne faut-il pas y voir une de ces opinions qui, une fois émises d'après quelque conjecture assez légère, ou quelque interprétation toute gratuite des divines Ecritures, se répandent et sont adoptées sans examen : on peut sans scrupule, je crois, la ranger parmi ces fables rabiniques dont le Talmud est rempli.

Il est vrai qu'on la trouve consignée dans un monument respectable de l'antiquité chrétienne, dans l'Epître de saint Barnabé; mais si tous les savans s'accordent à la regarder comme une œuvre précieuse des temps apostoliques, tous ne s'accordent pas à l'attribuer à l'apôtre dont elle porte le nom. Parmi ceux qui en contestent l'authenticité, se trouve Tillemont, et ses raisons valent la peine d'être discutées. Notre auteur s'est donc appuyé sur cette Epître avec trop de confiance : il n'auroit pas dû la citer sans observer en même temps que son authenticité est douteuse; observation qui suffit seule, je ne dirai pas pour en détruire, mais pour en affoiblir beaucoup l'autorité.

On ne doit pas le dissimuler; parmi les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, plusieurs ont pensé que chacun des six jours de la création représentoit une période de mille ans, et que le repos du

septième étoit l'image du repos éternel que Dieu réserve à ses élus à la fin des temps, d'où ils concluoient que la durée du monde étoit borné à six mille ans. Mais il est permis ici de faire usage d'une critique éclairée sans être téméraire, et c'est le cas d'appliquer la sage maxime de l'Apôtre : *Examiner tout pour ne retenir que ce qui est bon*. Sur quoi se fondoient ces anciens écrivains pour voir dans les six jours de la création la figure de six millénaires? Ils se fondoient uniquement sur le passage suivant de la seconde Epître de l'apôtre saint Pierre : *Unum vero hoc non lateat vos carissimi quia unus Dies apud Dominum sicut mille anni et mille anni sicut Dies unus* (1). « Il y a une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés, qui est, qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour ». L'auteur du *Traité* insiste beaucoup sur ces paroles, et semble les croire décisives : cependant si l'on fait attention au but, au raisonnement de l'Apôtre, on verra combien cette explication est chimérique. En effet, des novateurs osoient accuser Jésus-Christ d'infidélité à ses promesses, alléguant que toutes choses arrivoient suivant leur cours ordinaire, et que rien ne faisoit présager ce second et glorieux avénement qu'il avoit annoncé. Que fait l'Apôtre pour rassurer les fidèles contre ces perfides insinuations? Il leur dit que Dieu saura bien accomplir sa promesse au jour marqué; que s'il diffère son avénement, c'est pour donner aux hommes le temps de sortir des voies de l'erreur et du vice : qu'au reste

---

(1) Chap. III, ℣. 8.

il n'en est pas de celui qui vit dans l'éternité comme des hommes; que rien n'est ni long ni court à ses yeux, et que devant lui *un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour.* C'est dans le même sens que le Psalmiste avoit dit avec plus d'énergie encore : *Mille ans sont devant Dieu comme le jour d'hier, qui n'est plus.* Certes, il est bien permis de croire que l'Apôtre ne faisoit pas plus que le Prophète allusion aux six jours de la création.

C'est pourtant sur ce fragile appui que portent les conjectures que l'auteur a tirées du nombre septénaire qui se trouve assez souvent dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Voici comme il a cru pouvoir raisonner, pag. 112 : « Considérons et pesons attentivement ce que nous dit l'Evangile : *Après six jours*, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, et il les mena avec lui à l'écart, sur une montagne élevée, et là il se transfigura devant eux.... Quel peut avoir été le dessein du Saint-Esprit lorsqu'il a inspiré au saint Evangéliste ces paroles : *Après six jours*. Il paroît que par-là il a voulu nous faire connoître que comme ce fut après *six jours* que notre divin Sauveur voulut se transfigurer en présence de ses trois apôtres, de même ce sera *après six mille ans*, qui ne sont devant lui que *comme six jours*, qu'il se transfigurera à la face de l'univers ». Cette explication allégorique appartient à saint Hilaire. Calmet la cite dans sa *Dissertation sur l'Antechrist*; elle ne porte que sur le passage déjà cité de saint Pierre. Or, nous l'avons vu, rien de plus ruineux qu'un tel fondement. L'auteur demande d'où vient que l'Evangéliste marque cette circonstance, *après six jours*; mais on peut en donner une raison assez naturelle,

et qui n'a rien de commun avec celle qu'il a imaginée. On voit par saint Matthieu (1), que Jésus-Christ, après avoir parlé de la gloire future du Fils de l'Homme au jour qu'il apparoîtra aux nations assemblées, environné de toute la milice céleste, annonce à ses disciples que quelques-uns d'entr'eux ne mourront pas qu'ils n'aient vu quelques rayons de cette gloire : or, il ne différa pas long-temps l'exécution de cette promesse, et voilà ce que l'Evangéliste nous apprend, en nous disant que ce fut *six jours après* l'avoit faite, qu'il se transfigura en présence de trois de ses disciples. Pourquoi donc voir quelque chose de mystérieux dans cette circonstance du récit évangélique.

Dans le systême qui borne la durée du monde à six mille ans, et qui par conséquent suppose qu'il doit finir dans deux siècles environ, on adopte la chronologie du texte hébreu. Suivant ce calcul nous sommes à l'an 5814; mais si cette chronologie a pour elle un grand nombre de graves autorités, celle des Septante a aussi ses partisans. Or, suivant cette dernière, le monde seroit plus vieux de quatorze siècles : au lieu de nous trouver seulement à la fin du sixième millénaire, nous serions parvenus au commencement du huitième; et si ce calcul est le véritable, ce qu'on peut très-bien soutenir sans blesser en rien l'autorité de l'Eglise, que devient le systême de l'auteur?

Tout le monde sait qu'à différentes époques, des bruits sinistres sur la fin prochaine du monde se sont répandus parmi les peuples, et y ont porté la conster-

---

(1) Chap. XVII, ℣. 28.

nation : ces craintes populaires ont été partagées, accréditées, par ce que l'Église a eu de plus saints et de plus doctes personnages, qui croyoient voir dans les événemens dont ils étoient les témoins, des signes avant-coureurs du règne de l'antechrist et de la fin des temps. Une chose fort remarquable en cette matière, c'est que déjà, de son temps, l'apôtre saint Paul fut obligé de rassurer les Thessaloniciens contre cette crainte chimérique; on le voit par le second chapitre de sa seconde Epître qu'il leur adressa : il s'y trouve, à ce sujet, un passage qui a fait le tourment des interprètes et des commentateurs. La plupart des Pères ont cru que l'Apôtre avoit enveloppé à dessein sa pensée pour ne pas choquer la délicatesse des Romains; qu'il vouloit donner à entendre que l'avénement de l'antechrist qui devoit précéder la fin du monde, seroit lui-même précédé de la ruine de l'empire romain. Ceux d'entre les modernes qui ont embrassé cette opinion, voyant que l'antechrist n'avoit pas paru, quoique l'empire romain eût, ce semble, été détruit, ont imaginé de dire qu'il subsistoit encore dans celui d'Allemagne. A cette occasion, Melveda, savant Dominicain espagnol de la fin du 16e. siècle, s'exprime dans les termes suivans, dans son *Traité de l'Antechrist* : « La pensée claire et certaine de saint Paul et des Pères, est que, puisqu'il est certain que l'empire romain subsiste encore aujourd'hui dans l'Allemagne, l'antechrist ne viendra point que ce même empire n'ait été détruit entièrement, et qu'ensuite, cet empire étant détruit, alors paroîtra l'antechrist ». Plein de cette même idée, notre auteur, qui écrivoit il y a deux ans, fait la réflexion suivante, page 177 : « Qui ne voit aujourd'hui que

l'empire romain se trouva dans cet état d'anéantissement qui doit précéder de peu de temps la venue de l'antechrist? Le nom romain est effacé de dessous le ciel : *l'empereur d'Autriche a perdu tous ses droits sur Rome et sur l'Italie.* Nous venons d'être témoins de l'événement; souvenons-nous donc des paroles de saint Paul : *Et tous, et alors*. La venue de l'antechrist ne peut donc pas être éloignée ». Notre auteur s'est trop hâté de prononcer d'après les événemens qu'il avoit sous les yeux. S'il vivoit encore, s'il voyoit avec nous comment l'empereur d'Autriche domine plus que jamais en Italie, et comme il est dans le cas de reprendre ses anciens titres et sa prépondérance en Allemagne, il tiendroit, je pense, un autre langage.

Il me semble que jusqu'ici, tout dans les preuves de l'auteur est incertain et peu vraisemblable. Nous verrons dans un prochain numéro, s'il aura été plus heureux dans les conjectures qu'il tire de l'Apocalypse. F.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a ordonné à son vice-auditeur d'expédier des lettres de translation et d'élection pour les évêchés vacans, savoir : de la ville de Castello, à Mgr. Mondelli, maintenant évêque de Terracine, Sezze et Piperno.

De Rieti, à M. Fioraventi, bénéficier de la Basilique de Saint-Pierre.

De Bagnarea, à M. Jean-Baptiste Jacobini, pro-vicaire d'Albano.

De Spolette, à M. l'archidiacre de Perouse Degli Oddi.

De Gubio, à M. Mario Ancajani, chanoine de Saint-Pierre.

De Citta della Pieve, à M. Jean-Baptiste Licca, chanoine et vicaire-général de Montefiascone.

— S. Em. Mgr. le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, pro-dataire du saint Père, et gouverneur perpétuel d'Ostie et Velletri, a rendu, le 29 août dernier, une ordonnance qui rappelle les habitans de ces villes, ainsi que de leurs annexes, à l'observance des lois civiles et religieuses en vigueur avant l'invasion des François, et dans laquelle on trouve les dispositions suivantes: « Nous tirons volontiers un voile sur les désordres passés, auxquels ont principalement donné lieu la séduction, la violence, et plus encore la corruption des mœurs et l'oubli des principes religieux. Mais nous avertissons les coupables, que pour profiter de la présente amnistie et de l'indulgence du saint Père, il est besoin qu'ils changent de conduite, qu'ils renoncent à tout esprit de parti, et qu'ils se montrent obéissans aux lois, afin de ne point se mettre dans le cas d'en éprouver la rigueur.

— Par une lettre apostolique, l'élection de M. Villibrod Van Os, se disant évêque d'Utrecht, en Hollande, est déclarée illégitime, nulle et sacrilége. M. Van Os, et tous ceux qui ont coopéré à ladite élection, ou qui voudroient la soutenir, sont excommuniés.

Paris. On dit que le congrès de Vienne doit s'occuper aussi du sort de l'ordre de Malte. L'ancienneté et les services de cette institution célèbre méritent en effet d'être pris en considération. C'est la religion qui lui donna naissance, et le berceau de l'ordre est le même que celui du christianisme. C'est dans ces contrées riches de tant de souvenirs, et illustrées par tant de prodiges; c'est en Palestine que de généreux chevaliers, tour à tour religieux et soldats, et toujours hospitaliers, se dévouèrent à la fois aux soins des pauvres et à la défense des lieux saints. L'Orient admira plus d'une fois



les efforts de leur courage, et la religion applaudit à leur zèle. Ils soutinrent la gloire du nom latin, et disputèrent pied à pied le terrain qu'ils étoient chargés de défendre. Ils s'emparèrent de l'île de Rhodes, et il fallut toutes les forces de l'empire ottoman pour les en chasser. Charles V leur donna un asile dans Malte. Cette île n'étoit qu'un rocher. Ils la vivifièrent, et en firent le boulevard de la chrétienté. La puissance de Soliman échoua devant cette colonie naissante, et quelques chevaliers eurent la gloire d'arrêter un torrent qui peut-être alloit tout inonder. Ils créèrent une marine, ils protégèrent le commerce du Levant, ils réprimèrent les corsaires d'Afrique. Ils contribuèrent à la défaite des Turcs à Lépante. Enrichis des biens d'autres ordres fameux, ils firent dans leur île de grands établissemens religieux et politiques. Ils y fondèrent entr'autres un lazaret magnifique, où les pélerins de toutes les nations trouvoient un asile. Ils sembloient n'avoir été placés au milieu de la Méditerranée que pour en protéger la navigation. Ils en imposoient aux Barbaresques; ils formoient une école pour la jeune noblesse; ils veilloient, dans leurs caravanes, à la sûreté des côtes et à la tranquillité des mers. Ils étoient le lien entre les différentes nations chrétiennes. Tant de titres devoient les conserver. Ce furent, au contraire, des motifs pour les détruire. On s'empara, en 1792, de leurs biens en France. Ils en avoient fait hommage au Roi. En 1798, une trahison livre l'île à l'aventurier qui essayoit alors à bouleverser et à détruire, et celui qui s'annonçoit comme l'ennemi de la puissance musulmane, commence par renverser la barrière antique qui en avoit arrêté les progrès. Il ne jouit pas long-temps de sa facile conquête. Les Anglois s'en emparèrent après un long siège. Ils devoient la rendre par le traité d'Amiens; mais l'ambition et les progrès de leur ennemi, en Italie, leur parurent un motif suffisant pour retenir ce nouveau Gibraltar, et il ne paroît pas qu'ils soient disposés à s'en

dessaisir. Cependant l'ordre subsiste. Il s'est réfugié d'abord à Trieste, puis en Sicile. Un nouveau grand-maître a fait oublier la déloyauté de l'ancien. Les dignités ont été remplies suivant les formes. L'ordre possède des revenus en Espagne, en Portugal, en Sicile, en Allemagne et en Italie. Il est donc facile de le conserver. Il ne s'agit que de lui donner un asile, un chef-lieu. Si la politique s'oppose à ce qu'on lui rende les remparts qu'il a créés, qui empêcheroit de lui assigner pour résidence l'île de Corfou, qui, par sa position, par ses fortifications, remplaceroit pour les chevaliers ce qu'ils ont perdu. Cette île et ses dépendances n'ont point de maître en ce moment, et peuvent servir d'indemnités à l'ordre Telle est la substance d'un écrit qui vient d'être publié sous le titre de *Considérations sur l'ordre de Malte*, par M. le chevalier Le Groing de Fontnoble. Il rappelle tous les motifs qui doivent porter les puissances à maintenir un ordre ancien, et les avantages qu'on en peut retirer encore.

— Le clergé de cette ville vient de perdre un membre utile dans la personne d'un ancien chartreux, dom Dominique (Martin). Il étoit de la maison de Paris, et s'étoit consacré à l'instruction de la jeunesse dans une maison d'éducation. Il étoit fait pour rendre la vertu aimable par son exemple et par son caractère.

— Mgr. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, et M. de la Richardière, son grand-vicaire, revenant de leur exil, sont à Paris depuis plusieurs semaines.

Poitiers. Mgr. de la Brouë de Vareilles, ancien évêque de Gap, est arrivé à Poitiers, où réside sa famille.

Metz. Mgr. l'évêque est arrivé ici, le mardi 20 septembre, et le samedi suivant, il a conféré les ordres à un grand nombre d'ecclésiastiques.

Moscow. C'est le 16 avril qu'on apprit ici la restauration de Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres. Cette

heureuse nouvelle fut accueillie dans cette capitale avec d'incroyables applaudissemens. Elle mit surtout au comble de la joie les François qui s'y trouvent. Il y a, à Moscow, une paroisse catholique romaine sous l'invocation de Saint-Louis. Elle est desservie par M. de Malherbe, ancien chanoine de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, et vicaire-général du diocèse. Il en prit occasion de faire, à ses paroissiens, une exhortation touchante dont voici quelques traits. C'étoit le troisième dimanche après la Pentecôte, dans l'Evangile duquel on lit ces paroles: *Vous pleurerez et vous gémirez, vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie.* « Le ciel et la terre passeront, dit l'éloquent pasteur; mais la parole de celui qui a dit: Votre tristesse se changera en joie, ne passera point. Elle est immuable comme lui. Nous gémissions, depuis vingt-quatre ans, sous le plus accablant des fléaux; mais ne croyons pas que Dieu nous oubliât. Ne croyons pas que la Providence cessât de veiller sur notre patrie. Il la punissoit de ses égaremens, de l'oubli de son nom, des crimes d'une révolution qui n'en a été que trop féconde. Mais il se réservoit de la consoler dans sa miséricorde, et de changer en joie la tristesse de ses serviteurs ». L'orateur parle ensuite de l'empereur Alexandre, et lui paie le tribut d'hommages qui lui est si justement dû pour avoir coopéré à cette grande œuvre. Il finit par engager son auditoire à se rendre digne de ce bienfait signalé. Cette pieuse homélie a été suivie d'un *Te Deum*, exécuté en musique. On dit que M. de Malherbe se propose de quitter Moscow pour revenir en France, d'où il est sorti il y a vingt-quatre ans, et s'y rendre utile à l'Eglise et à ses compatriotes.

---

*Aux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi.

Je suis effrayé, comme vous, Messieurs, des principes non moins anti-royalistes qu'anti-religieux, que professe *la*

Censeur; mais une chose qui m'effraie bien davantage encore, c'est la certitude que j'ai acquise que, dans une école qu'on appelle *Normale*, et dont les élèves sont destinés à remplir des places de professeurs par tout le royaume, on s'est abonné à ces pernicieuses brochures, et que l'esprit s'en trouve parfaitement conforme à celui qui règne dans cet établissement, si l'on en excepte un très-petit nombre de sujets. Quand on aime sa religion et son Roi, on frémit en pensant que le soin de l'élite de la jeunesse doit tomber en de telles mains. Je sais, Messieurs, qu'il ne dépend pas de vous de l'empêcher; mais ne pourriez-vous pas, par le moyen de votre Journal, instruire le Monarque d'une chose importante, et pour sa cause et pour celle de l'Eglise? Comment des hommes qui se plaisent à voir censurer la Majesté royale, apprendront-ils à la faire respecter; et peut-on inspirer des mœurs et de la religion quand on n'en a pas soi-même, et qu'on fait profession de n'en pas avoir?

J'ai l'honneur de me dire avec la plus parfaite estime, etc.

Un de vos Abonnés, ami de la Religion et du Roi.

Nouvelles politiques.

Paris. On mande de Lyon, que le séjour de Monsieur, comte d'Artois, dans cette ville, a été une fête vraiment triomphale. Rien n'avoit été négligé pour donner à l'auguste frère du Roi des témoignages du fidèle attachement des Lyonnois à la maison des Bourbons. Monsieur fut reçu par M. le maréchal duc de Castiglione, et complimenté par toutes les autorités, et par des députations, soit des communes du voisinage, soit des sociétés savantes. Il eut la complaisance de se rendre, à pied, à l'église primatiale, pour y entendre la messe. Il fut reçu au parvis par le chapitre métropolitain, et harangué par M. Courbon, vicaire-général. La réponse de S. A. R. est remarquable. « Nous devons tout à la Providence, dit le Prince. Notre sainte religion est nécessaire au Roi et au peuple. Le Roi compte sur le zèle des pasteurs pour le bonheur des ouailles qui leur sont confiées. Nous visitons nos provinces pour faire au Roi un rapport de leur état, et surtout pour secourir l'infortune ». S. A R. continue son voyage par Vienne, Valence et Avignon.

— Mme. la Princesse de Chimay, du sang royal des Stuart, née Fitz-James, et fille du dernier maréchal de ce nom, vient de mourir. Elle avoit été dame du palais de la reine Marie Lecksinska, et dame d'honneur de Marie-Antoinette. Elle s'étoit rendue particulièrement recommandable par son fidèle attachement à la maison de Bourbon, et par sa charité envers les pauvres.

— Il paroît certain que la cour ira passer le mois d'octobre à Fontainebleau.

— Il a été, le 24, présenté à la Chambre des Députés, par le ministre des finances et le directeur des contributions indirectes, une loi concernant le tarif des douanes.

Rome. D'après les ordres réitérés du secrétaire d'Etat, le prince de la Paix a quitté cette capitale pour se rendre provisoirement à Pesaro.

— Le général Bertrand est arrivé ici de l'île d'Elbe.

— Le célèbre historien Jean-François Masden, de la compagnie de Jésus, a été grièvement malade à la suite d'une attaque d'apoplexie; mais il est maintenant hors de danger.

Milan. Quelques papiers parlent du mariage projeté de la reine d'Etrurie avec l'archiduc Ferdinand. Moyennant cela, y est-il dit, l'Autriche renonceroit à ses prétentions sur le Milanois, et sur tous les pays à l'ouest du Mincio, en faveur des deux époux, qui prendroient le titre de roi et reine de Lombardie.

Leyde. Les Etats de la province de Hollande ont été installés à La Haye, le 19, par le gouverneur de la Hollande méridionale, autorisé, à cet effet, par le ministre-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

On se rappelle peut-être que dans notre numéro XXX nous insérâmes une lettre de M. Dominique Sala, relative au diocèse de Gand, et aux troubles qui s'y étoient élevés. Nous remarquâmes que cette lettre n'étoit point une décision du saint Siége, mais seulement une réponse particulière. Il paroît néanmoins que cette lettre a fait un grand bruit dans le diocèse de Gand. On est, dans ce pays-là, fort attaché aux principes, et on y révère tout ce qui vient de la cour de Rome. Voilà apparemment ce qui explique pourquoi quelques-uns ont voulu relever l'autorité de la lettre de M. Sala, et lui donner une force qu'elle n'a pas. On s'est imaginé que cette lettre favorisoit un peu ceux qui, dans la dernière persécution, ont montré une condescendance qui pourroit

même être taxée de foiblesse. On a interprété dans ce sens toutes les expressions de la lettre, on les a même altérées pour les faire concourir au but que l'on se proposoit, et on a fait trophée de cette pièce comme d'une décision formelle. Les personnes zélées se sont trop facilement persuadées qu'elle leur étoit contraire, quoique dans le fond elle ne prononce rien. Nous avons vu des lettres et des journaux de Gand où l'écrit de M. Sala étoit assez maltraité. On le supposoit en opposition avec le sentiment du souverain Pontife sur ces matières, et entr'autres avec le bref adressé à M. l'évêque de Tournay. On a même mal compris, dans ce pays-là, ce que nous avions dit de la lettre dans notre numéro XXX, et on a cru que nous approuvions l'interprétation qu'on lui donnoit. Nous avions dit au même endroit que les Flamands *n'étoient pas aussi souples que bien d'autres*, et on a pris pour une critique ce qui étoit un éloge. Nous n'avions d'autre dessein par-là que de louer leur constance, et de la mettre en opposition avec la souplesse et la facilité dont on avoit usé ailleurs pour s'accommoder aux volontés du despote. Quoi qu'il en soit, on nous avertit que la lettre n'étoit point de Mgr. Jean-Antoine Sala, ancien secrétaire de la légation à Paris; ce que nous savions déjà bien. On releva entr'autres une altération notable faite à la lettre, et qui tendoit à faire regarder comme un jugement ce qui n'étoit au fond qu'une opinion. Nous nous disposions à donner, à cet égard, toute satisfaction à notre correspondant, lorsque nous avons reçu une lettre de M. Sala lui-même, datée de Rome, le 1er. septembre. Comme elle nous paroît propre à montrer le véritable sens de l'écrit cité, nous l'insérons ici suivant le désir de son auteur:

« Messieurs, j'ai lu le numéro XXX de votre estimable journal, où je vois avec surprise que vous rapportez, à la page 73, une lettre de moi, qu'on suppose écrite à des prêtres de Gand, au sujet des controverses sur le fait de la juridiction ordinaire, à l'occasion des changemens survenus dans cette église à l'époque de l'emprisonnement et de l'absence de Mgr. de Broglio, évêque de Gand.

» J'admire, Messieurs, l'excellente droiture de votre esprit et la saine critique qui vous distingue.

» D'autres journaux avoient donné à ma lettre une mauvaise interprétation. Ils l'attribuèrent à Mgr. Joseph-Antoine Sala, ancien secrétaire de la légation apostolique à Paris, qui n'y eut aucune part, qui ignoroit absolument cette correspondance, et qui étoit à peine retourné à Rome après une absence de quatre ans. Ils vouloient sans doute par cela justifier, en quelque manière, par ces qualifications étrangères du susdit prélat, l'imposture de faire entendre qu'une telle réponse contenoit une décision du saint Siége, qui, de ma connoissance, n'avoit pas même été consulté sur cette affaire.

» Vous, nonobstant cela, par la simple lecture de ma lettre, bien que la copie qui vous en fut communiquée ne fut pas exacte, vous avez aussitôt reconnu que cette lettre étoit autant dictée par un esprit plein de modération, que convenable au caractère d'une personne sage, laquelle, sans vouloir décider les questions, cherche à rétablir la paix parmi les partis discordans; elle est surtout une lettre d'un simple particulier, et par conséquent de confiance; et il n'étoit permis à personne

de la publier comme décision, encore moins comme une décision émanée d'une autorité suprême.

» Je suis certainement reconnoissant du sage jugement que vous avez porté en faveur de la justice et de la vérité. Mais pour que le vrai sens de ma réponse soit bien senti, et la calomnie de ceux qui l'ont fait passer pour une décision en leur faveur, bien avérée, souffrez, Messieurs, que je vous expose brièvement les faits :

» Monsieur l'abbé Carpentier, doyen de Cartesteinense et conseiller du consistoire archiépiscopal de Prague, qui, en qualité de secrétaire de feu Mgr. le prince de Salm, archevêque de Prague, avoit été autrefois en correspondance avec moi pour les affaires de ce diocèse, m'écrivit une lettre de Praskolessis, en Bohême, datée du 30 avril. Il y parloit de différens objets, et il m'envoyoit des pièces de quelques chanoines de la cathédrale de Gand, sa patrie, qui lui avoient été recommandées, et relatives aux élections des vicaires capitulaires, faites ensuite de la démission nulle de Mgr. de Broglio, détenu à Vincennes, dans lesquelles pièces on demandoit une réponse sur la validité de telles élections.

» Monsieur Carpentier me recommanda chaudement l'affaire, et je vis très-clairement que l'église de Gand se trouvoit dans une espèce de schisme scandaleux, auquel il eût été expédient de pouvoir trouver un prompt remède. Je reçus cette lettre presque en même temps que l'heureux retour de S. S. à Rome.

» Il est bien clair que dans ces premiers momens il ne m'étoit pas permis d'en soumettre la demande au saint Père, parce qu'il convenoit d'attendre que les congrégations ecclésiastiques fussent rétablies, et que les affaires les plus urgentes fussent expédiées, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec le bénéfice du temps.

» Les prodigieux changemens survenus en France étoient déjà connus à Rome, et il n'y avoit pas de doute que Mgr. de Broglio ne se fût déjà rendu à son siége à Gand.

» Le retour du légitime pasteur devoit nécessairement mettre fin à toutes les divisions et inquiétudes sur le fait de la juridiction.

» Mû donc, d'une part, par un vif désir de voir cesser toutes les divisions qui existoient dans le clergé de Gand, et persuadé, d'autre part, que la juridiction de Mgr. de Broglio étoit légitime, et que dans le moment il n'étoit pas besoin d'aucune disposition apostolique, puisqu'il la conserva intacte malgré une démission sans valeur, faite entre les mains de laïque et sans être libre, et manquant de l'acceptation du souverain Pontife, je répondis, suivant mon sentiment particulier, que j'avois considéré tout ce qui, pendant l'absence de l'évêque, s'étoit passé dans le diocèse de Gand relativement à l'exercice de la juridiction ordinaire, sans y ajouter même une syllabe qui indiquât qu'il fut légitime ou non, et encore moins me mêlai-je d'indiquer aucune décision du saint Père. Voilà mes paroles : « *Ad trutinam revocavi totum id* » *quod circa exercitium ordinariæ jurisdictionis in Gandavensi diœcesi contigerat* ».

» J'ajoutai que les choses étant revenues au point qu'il n'y avoit plus besoin de dispositions apostoliques, on estimoit en tout convenable que les esprits du clergé se réunissent, et s'imposant un mutuel silence sur leurs débats, ils tournassent leurs soins uniquement au profit spirituel

des fidèles selon les devoirs des ministres de l'Eglise : *Quoniam vero eò nunc recidit res, ut nulla indigeat peculiari apostolice sedis Providentia, conveniens omnino æstimatur in hujusmodi casu cunctas ex utraque parte obortas quæstiones perpetuo tegere silentio et qualibet circa præteritum tempus amota controversia, nil aliud in præsentiarum curare nisi ut, pacatis, et concordibus animis, meliori consulatur Christi fidelium bono, quod ecclesiæ. Ministros præcipue decet. Ita equidem pro doctrina, et virtute dignissimorum canonicorum absque dubio futurum confido.*

» Il est évident que je n'ai point entendu, ni ne pouvois entendre parler d'autre événement quand je dis : *Quoniam vero eò nunc recidit res :* Que du retour de l'évêque de Gand.

» Donc les paroles suivantes de mon texte, qui excluent le besoin de dispositions apostoliques, se rapportent et peuvent seulement se rapporter à la juridiction de l'évêque, laquelle resta intacte.

» Cette claire explication, qu'une personne de bon sens saisit au premier coup d'œil, indique assez que je n'ai parlé, dans ma lettre, que dans l'hypothèse que le légitime pasteur étoit retourné à Gand, et qu'il étoit bien loin de ma pensée de prévenir le jugement du saint Siége sur les précédentes circonstances où se trouvoit le diocèse; ce n'est qu'à lui qu'il appartient de prononcer sur cette matière.

» Le texte original de ma lettre, qui, à mon insu et contre mon attente, est devenu public, vient à l'appui de mon raisonnement, et sert aussi à corriger quelques inexactitudes qui se sont glissées dans la traduction mise dans votre Journal; l'expression latine : *Æstimatur*, ne veut pas dire, *nous jugeons convenable* ».

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien insérer, dans le plus prochain numéro, cette solennelle et loyale déclaration de ma part, et je vous prie d'agréer l'expression de la sincère estime et reconnoissance avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DOMINIQUE SALA.

Rome, le 1er. septembre 1814.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 octobre, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent; sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

Sermons nouveaux sur les sujets les plus intéressans de la religion, par J. B. Simon, *prêtre, maître-ès-arts de la ci-devant Université de Paris* (1).

Ce n'est pas toujours aux sermons qui brillent le plus par le talent oratoire, que Dieu attache l'insigne mérite de produire des fruits de salut. Souvent le prône du simple pasteur, improvisant sur l'Evangile du jour, ou l'homélie de l'humble et pieux missionnaire, porte dans l'ame de ceux qui les écoutent plus de componction, plus d'amour pour les vertus chrétiennes, plus de zèle pour la croix du Sauveur, que les compositions étudiées des orateurs consommés dans l'art de la parole. L'Evangile est assez beau pour n'avoir pas besoin d'ornemens, assez puissant pour pouvoir se passer d'aide, et je trouve bien plus heureux le prédicateur, lorsque son auditoire se retire profondément touché, que quand il le quitte ravi d'admiration pour son éloquence. A Dieu ne plaise que je déprécie les chefs-d'œuvre de la chaire chrétienne, dont la France est plus riche qu'aucune autre nation. Félicitons-nous, au contraire, d'avoir un cours de doctrine et de morale évangéliques, sorti de mains si habiles, et donnons à ceux qui courent cette carrière, prenons nous-mêmes pour notre instruction, le même conseil que, pour tout autre but, donne

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 8 fr., et 9 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue des Tournelles, n°. 50; et au bureau du Journal.

à ceux qui veulent écrire un auteur profane. Feuilletons nuit et jour les excellens ouvrages qu'ils nous ont laissés (1).

Sans doute les Sermons que nous annonçons sont loin d'avoir cet éminent mérite. Chacun travaille dans le champ du père de famille suivant le don qu'il a reçu et la mesure de ses forces. Celui qui a plus, doit donner davantage. Dieu, qui a égard à la bonne volonté, et qui voit au fond des cœurs, n'apprécie sans doute pas moins les efforts de ceux qui peuvent peu et qui font tout ce qu'ils peuvent, que le Sauveur n'a apprécié l'obole de la veuve, mise au niveau et même au-dessus des plus riches offrandes.

Le motif qui a déterminé l'auteur de ces Sermons à les donner au public est bien louable. « Depuis longtemps, dit-il, et cela n'est que trop vrai, on s'apercevoit de la décadence de la foi et des mœurs. Des écrits licencieux et impies, travaillés avec art, glissoient dans les esprits trop peu en garde contre la séduction, le poison de l'incrédulité, et insinuoient que le flambeau de la raison étoit le seul dont l'homme eût besoin pour se conduire; et cette philosophie mondaine et impie, qui flatte les penchans du cœur sans lui laisser les remords et la honte du crime, se fit beaucoup de prosélytes. Bientôt, soutenue par l'autorité, elle trouva le moyen de propager ses systêmes impies, et d'exercer son despotisme absolu dans tout l'empire françois...... Elle ne réussit que trop à saper jusque dans les fondemens l'édifice de tout culte religieux, et à élever sur ses débris la raison (je crois

---

(1) *Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

qu'il faudroit dire la déraison), après avoir renversé les autels, après avoir proscrit ou interdit les ministres de leur culte ».

Tel est donc le mal auquel l'auteur a cru qu'il étoit instant de remédier, et il a pensé qu'on ne pouvoit le faire que par l'instruction. C'est pour concourir à ce but désirable de ramener les hommes égarés à de meilleurs principes, qu'il a composé et publié ces Sermons, qui sont au nombre de dix. Ils roulent sur les principaux points de la foi, sur ceux qui sont les plus propres à la rappeler dans les cœurs qui l'ont perdue, ou à la fortifier dans ceux où elle s'est affoiblie. Les sujets qu'il a traités sont l'Eglise, son autorité, et les signes auxquels on peut la reconnoître, l'amour de Dieu, la confession, la communion, la mort, l'enfer, le ciel, la passion, la résurrection du Sauveur et la résurrection générale. On ne peut sans doute qu'applaudir au zèle de l'auteur, et recommander une lecture également édifiante et instructive. Les deux volumes ne contiennent guère que 400 pag. Ceux qui font plus d'attention à la grosseur d'un livre qu'au mérite du sujet, les trouveront peut-être un peu chers. Si nous partagions cette opinion, ce ne seroit que par le regret de voir le prix d'un livre utile à la portée de moins de monde, dans un temps où l'on a un si grand besoin d'instructions. Il est un pays où de bonnes ames se réunissent, et emploient leurs moyens à faire imprimer, à mettre à bas prix, et même à distribuer gratuitement, les livres religieux les plus essentiels. Ce pays n'est pas encore le nôtre.

L.

Beautés de l'Histoire de Russie, contenant tout ce qu'il y a de plus curieux et de remarquable dans les annales de cette nation, depuis le 9e. siècle jusqu'au règne de Catherine II inclusivement. Ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, orné de 12 figures en taille-douce, rédigé par P. J. B. Nougaret (1).

Beautés de l'Histoire de Pologne, ou *Précis des événemens les plus remarquables et les plus intéressans, tirés des annales de cette nation, avec des détails curieux sur ses mœurs et ses usages, depuis le 6e. siècle jusques et compris le règne de Stanislas-Auguste. Ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, orné de 8 figures gravées en taille-douce; par* le même.

Rien n'est plus louable, et il n'y a guère de moyens de mieux mériter de la société, que d'écrire pour former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Le célèbre Rollin, à qui l'instruction publique est si redevable, rapporte dans son *Traité des Etudes* (2), qu'ayant souhaité qu'on composât, en latin, de courtes histoires choisies, tirées soit de l'Ecriture sainte, soit de l'histoire profane, propres à familiariser les enfans avec la langue latine, en même temps qu'elles leur mettroient sous les yeux des exemples de vertu et d'une excellente morale, des professeurs de l'Université, à qui il avoit communiqué cette idée, la saisirent,

(1) 1 vol. in-12 de plus de 400 pages; prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Le Prieur, rue des Noyers, n°. 45.
(2) Tome Ier.

et que cela nous valut les ouvrages connus sous le titre de *Selectæ*, encore aujourd'hui en usage dans nos écoles, et auxquels leur mérite valut tant de réimpressions (1).

C'est sans doute à cette imitation que, vers l'an 1798, pour favoriser l'étude de la langue angloise, le libraire Vergani nous donna, en anglois, un choix des morceaux les plus élégans et les plus instructifs d'un ouvrage fameux chez nos voisins, auquel il donna le titre fastueux de *Beautés du Spectateur* (the Beauties of Spectator). Bientôt après ces *Beautés* furent suivies d'autres *Beautés*, de celles *de l'Histoire*, aussi en anglois, et même des *Beautés de la poésie angloise*.

J'ignore si ces titres firent la fortune des ouvrages publiés par Vergani; mais bientôt quelques auteurs françois s'en emparèrent comme d'un effet de bonne prise, et nous n'eûmes plus que des *Beautés* de telle ou telle histoire. *Beautés de l'Histoire de France*, *Beautés de l'Histoire d'Angleterre*, etc. etc.; et aujourd'hui encore, pour ne point en chômer, *Beautés de l'Histoire de Russie*, *Beautés de l'Histoire de Pologne*, toujours pour l'instruction de la jeunesse. Nos *Selectæ* auroient pu s'intituler *Beautés* à plus juste titre; car on n'y trouve que des exemples d'actions louables, qu'un choix de principes excellens de morale, distribués avec méthode. Il n'en est pas ainsi de nos *Beautés de l'Histoire*, et notamment de celles

---

(1) On connoît peu aujourd'hui les auteurs modestes de ces ouvrages utiles. On doit à M. Heuzet, professeur au collége de Beauvais, le *Selectæ è profanis*, et le *Selectæ è veteri Testamento historiæ*. Le *Selectæ è novo Testamento historiæ* est de M. Alletz.

des Histoires de Russie et de Pologne. Les premières commencent par trois ou quatre trahisons bien noires, et quelques actes de cruauté, que l'histoire ne doit point déguiser, mais qui servent peu à l'instruction du jeune âge. D'abord Oleg, administrateur de Russie pour Jgor, enfant de quatre ans, dans l'intention de joindre aux Etats de son pupille la ville de Kiof, attire dans son camp, sous prétexte d'amitié, deux frères qui régnoient paisiblement dans cette ville, et les fait massacrer. Ce même Jgor, devenu grand, convoite l'empire d'Orient, et marche vers Constantinople au moment où il sait que toutes les troupes de l'empire sont éloignées. Il ne rencontre point d'obstacles, et ne s'en livre pas moins aux derniers excès de la fureur. « Les Russes n'épargnent aucun des malheureux qui tombent entre leurs mains. Les uns sont mis en croix, les autres sont empalés, coupés par morceaux, enterrés tout vivans.... Ils cherchent surtout, ils saisissent les prêtres, leur lient les mains derrière le dos, et leur enfoncent, à coups de masse, de longs clous dans la tête ».

Olga, femme d'Jgor, jeune batelière, épousée par ce prince, ne se montre pas moins cruelle. Son mari ayant porté injustement la guerre chez les Dreuliens, est fait prisonnier et a la tête tranchée. Délivrés de leur ennemi, les Dreuliens, pour recouvrer Kiof, font proposer à Olga d'épouser leur prince. Avide de vengeance, elle feint d'y consentir. Elle attire, par une suite de fourberies, les principaux de la nation à un grand festin, et les y fait massacrer. Elle lève ensuite une armée, et va assiéger la capitale des Dreuliens. Ne pouvant la forcer, elle fait faire des propositions de paix aux assiégés, et ne leur impose d'au-

tres conditions que le tribut de trois pigeons et de trois moineaux par ménage. On y consent, et le tribut est livré. La vindicative Olga fait attacher aux pattes de ces oiseaux un fil soufré, auquel on met le feu, en les lâchant à l'entrée de la nuit : ces oiseaux regagnent leurs nids, construits dans les greniers et sous les toits; la ville est incendiée, et tous ceux qui en sortent sont tués ou fait captifs. Je n'ai pas lu vingt pages des *Beautés de l'Histoire de Russie*, et j'ai déjà assisté à toutes ces scènes de barbarie.

Les *Beautés de l'Histoire de Pologne* ne commencent guère mieux. Si Leck entreprend de civiliser les Sarmates, et les rassemble dans une cité; si Cracus, fondateur de Cracovie, établit des tribunaux de justice pour ses peuples, s'il les aime et s'il en est aimé, Leck II s'ouvre le chemin au trône en assassinant son frère. Je le demande, ne sont-ce pas là des *horreurs* qui sont en contre-sens avec le titre de *Beautés de l'Histoire?* Et que peut introduire de bon dans des cœurs neufs le récit de ces perfidies et de ces cruautés? Ce n'est pas que les deux ouvrages qui sont l'objet de cet article ne renferment aussi des traits remarquables de courage, de bienfaisance et des autres vertus; ce n'est pas même qu'ils n'offrent en général une lecture attachante, et quelquefois instructive, quoiqu'il me semble qu'on n'y fasse point assez sentir, pour l'âge auquel le livre est destiné, tout ce qu'ont d'odieux les mauvaises actions; mais j'ai voulu faire voir combien ce titre emphatique de *Beautés de l'Histoire* contraste souvent avec ce qu'il semble annoncer. Nos *Selectæ* valent bien ces ouvrages; leur titre est plus modeste, et notre langue étoit assez riche pour en fournir l'équivalent. L.

Nouvelles ecclésiastiques.

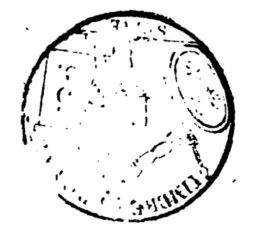
Rome. Rien ne transpire encore des affaires de l'église de France à Rome; mais on s'en occupe beaucoup, et on espère que bientôt on pourra en connoître le résultat. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a une parfaite intelligence et une confiance réciproque entre les deux cours. L'ambassade françoise réunit tous les suffrages, et le saint Père met une grâce particulière à tout. On ne peut se faire une idée de l'affection singulière qu'il porte à S. M. Louis XVIII, et de sa prédilection pour l'église de France. Tout le sacré collége partage les mêmes sentimens : le séjour des cardinaux en France les a mis à même d'apprécier l'excellent esprit et le bon cœur des vrais François; ils en parlent toujours avec attendrissement, et ils s'intéressent vivement au sort d'une église dont ils ont vu les besoins de plus près.

— Mgr. le majordome des palais apostoliques a reçu de S. S. l'ordre de se rendre à Castel-Gandolfe, afin d'y surveiller les préparatifs qui s'y font pour le séjour du saint Père, qui se propose d'y passer les beaux jours de l'automne.

— Le P. Pannisoni, vicaire du R. P. général de la compagnie de Jésus, est allé à Frascati faire sa cour à S. M. Sarde.

— S. S. a nommé une congrégation composée des cardinaux Mattei, della Somaglia et Doria, pour examiner *particulièrement* la conduite de *deux prélats*, qui ont le plus mécontenté le saint Siége, pendant la captivité du saint Père.

— Le roi Ferdinand d'Espagne vient d'écrire à S. S. des lettres pleines de respect et d'un dévouement filial.



Il annonce qu'il a destiné le chevalier don Antônio Varguas y Lagunas, à remplir près d'elle les fonctions de son ministre plénipotentiaire.

— S. E. le cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, a été nommé par S. S. préfet de l'administration du collége romain.

— LL. EE. les cardinaux di Pietro, Litta et Pacca, font partie des membres qui composent la congrégation des évêques et des réguliers.

— Le R. P. Louis Reggi, de la compagnie de Jésus, a été fait consulteur de la congrégation de l'index.

— En récompense de sa conduite probe et intègre dans la place de gouverneur de la douane de Ripa, M. Maggiore Gioacchino Monti a été nommé directeur-général des foires de l'Etat ecclésiastique.

— S. S. a nommé M. Dominique Majaloni écrivain latin surnuméraire de la bibliothèque du Vatican.

— MM. les comtes Alexandre et Vincent Savorelli, les barons *Della Barete*, patrices Romains, sont nommés camériers secrets surnuméraires, *di spada e cappa* du saint Père.

— M. Vincent Maria Rocci, de *Citta della Pieve*, a pris place parmi les chapelains d'honneur, *extrà Urbem* de S. S.

— Le 25 juin dernier, le saint Père a daigné accorder à M. le commandant Carnevali de Ciceri la permission de conserver un bénéfice eccclésiastique qui n'est point de l'ordre de Malte, jusqu'à ce qu'il lui ait été donné une commanderie ou une pension dépendante dudit ordre.

— Le mardi 4 septembre a eu lieu la distribution solennelle des prix fondés dans l'université Grégorienne, par S. E. Mgr. le cardinal Zelada. Elle a été, sous les

auspices du saint Père, présidée par S. E. Mgr. le cardinal Litta, préfet des études.

— Le 7 septembre, S. E. le cardinal Dugnani s'est mis en route pour Albano. Il a emmené avec lui MM. Louis Ponzileoni et Philippe Fortuna, qu'il a choisis pour faire des missions dans son évêché.

— La fête de la Nativité de la sainte Vierge, établie par le Pape saint Serge I, à la fin du septième siècle, en actions de grâces de l'extirpation de l'hérésie de Nestorius, a été célébrée avec la solennité d'usage dans la chapelle Pauline du palais Quirinal. Le saint Père, après avoir pris dans la sacristie les ornemens pontificaux propres à la fête, accompagné des cardinaux et de son cortége de cérémonie, a pris place sur son trône, et a reçu les hommages du sacré collége. C'est, entouré de cette pompe majestueuse, qu'il a assisté au saint sacrifice. Après la messe solennelle, chantée par S. E. Mgr. Galeffi, S. S. a donné la bénédiction papale. Parmi les personnages considérables, de tout rang et de toutes nations, qui assistoient à cette assemblée, l'une des plus augustes de la chrétienté, nous croyons devoir faire une mention partiulière de S. A. le prince d'Esterhasy, chargé par S. M. I. et R. A. d'une mission extraordinaire près du saint Siége.

— La même fête de la Nativité a été célébrée, avec beaucoup de pompe, dans plusieurs autres églises, dans celle de Sainte-Marie *in Valticella*, des PP. de l'Oratoire; de Sainte-Marie *in Cosmedin*, où se trouvoit S. E. le cardinal Ruffo; de Sainte-Marie du Peuple, *d'Aracœli*, etc. Dans ces deux dernières se fit l'offrande du calice et des cierges, qui est d'usage.

— Les prêtres de la congrégation des clercs réguliers Somasques sont rentrés en possession de leur collége de Saint-Nicolas et Saint-Blaise *à Cesarini*. Un des leurs l'avoit acheté à cet effet. Ils ont repris leur habit le jour de la Nativité.

— S. S. a fait les nominations suivantes, en date du 12 septembre :

De l'évêché de Veroli, au P. dom François Cipriani, célestin, et curé de Sainte-Marie *in Posterola*.

Des évêchés de Terracine, Sezze et Piperno unis, à M. Anselme Basilici, archiprêtre de *Nerola*.

De l'évêché de Nazianze *in partibus infidelium*, à M. Michel Belli, chanoine de Saint-Jean de Latran.

De l'évêché de Spolette, à M. François Canali, chanoine de Pérugin, à la place de M. l'archidiacre *Degli Oddi*, qui n'a point accepté sa nomination.

— Parmi les Jésuites qui ont survécu à la destruction de leur ordre, il en est un qui est âgé de 126 ans. C'est le Père Albert de Montanto, né le 18 mai 1689. Il entra dans la société, le 12 septembre 1706, et y fit profession le 2 février 1724. Il remplit pendant trente-cinq ans les fonctions de consulteur et d'admoniteur dans le collége de Pistoie. Il vient d'écrire au R. P. Pannisoni, vicaire du T. R. P. général, pour l'informer de son intention de rentrer dans la compagnie, à laquelle il espère encore, malgré son grand âge, de pouvoir être de quelque utilité, se soumettant, dit-il, à se rendre partout où les supérieurs jugeront à propos de l'employer. On juge bien que le religieux dévouement de ce vénérable centénaire n'a pas manqué d'être accueilli avec les éloges qu'il mérite.

— Un bref de S. S. Pie VII, publié à Gênes à la prière de l'éminentissime archevêque, rétablit les fêtes et vigiles telles qu'elles étoient avant 1806.

TIVOLI. Il est difficile de peindre la joie qu'ont éprouvé les habitans de ce lieu du rétablissement des Jésuites. Elle fut portée au comble dans la journée du 21 août, par les solennelles actions de grâces rendues ici avec la pompe la plus majestueuse, dans l'église du collége qu'y possédoit la compagnie. Tivoli a été le berceau de la société. C'est à Tivoli que saint Ignace reçut du Pape,

Paul III, la confirmation de sa règle. Les Jésuites ont rendu à Tivoli d'immenses services, même depuis leur suppression. C'étoit à cette ville plus qu'à toute autre à célébrer la fête de cette heureuse restauration. Elle fut solennisée avec une magnificence digne de l'événement. Dès le matin chacun des membres de la société célébra la sainte messe. Vers les onze heures, Mgr. notre évêque entonna le *Te Deum*, chanté en musique, au son des instrumens. Cet hymne d'actions de grâces fut suivi de la bénédiction du saint Sacrement. Une foule immense remplissoit non-seulement l'église, mais la place adjacente. Cette troupe de religieux, vénérables par leur âge, ayant chacun un flambeau à la main, une musique mélodieuse, le bruit de l'artillerie, produisoient un effet difficile à rendre. Le portail étoit élégamment décoré. Dans sa partie supérieure se voyoit le nom de Jésus. A droite, la devise de la compagnie : *Ad majorem Dei gloriam*; à gauche, on lisoit : *Societas Jesu rediviva*. Les airs retentissoient d'acclamations. Des larmes d'attendrissement couloient des yeux de ces vieux religieux, rendus, après plus de quarante ans, à leur premier état. Il est difficile d'imaginer une scène plus touchante.

PARIS. Le Roi vient, par une ordonnance, de donner à Mgr. le grand-aumônier de France, les nominations aux places ecclésiastiques, et aux bourses vacantes dans les séminaires du royaume.

— Aux évêques que le retour à un meilleur ordre de choses a déjà ramenés en France, il faut ajouter M. de la Luzerne, évêque duc de Langres, pair de France, connu par son éloquence, et par de savans et pieux ouvrages, fruits de son zèle et de ses veilles pendant son long exil.

— On assure que le superbe édifice du Val-de-Grâce va être rendu à sa destination primitive. Mme. de Bourbon, fille du prince de Condé, religieuse bénédictine

de l'Adoration du Saint-Sacrement, l'ayant obtenue de S. M., va s'y réunir avec les religieuses de son ordre qui se trouvent à Paris. Elles y remplaceront des militaires malades. Qu'un couvent serve d'hôpital, c'est une destination que la religion non-seulement avoue, mais même qu'elle commande, quand cela est nécessaire. C'est le christianisme qui le premier a ouvert des asiles à l'humanité souffrante, et l'on sait qu'elle n'est jamais mieux soulagée que quand c'est la religion qui s'en mêle. Néanmoins une belle église, un dôme superbe, ne sont point utiles à des malades; et quand une reine pieuse avoit consacré ces monumens à la majesté du culte divin, on est, ce me semble, tenté de regretter que ses intentions soient méconnues, et on ne peut s'empêcher, en entrant dans ces lieux. détournés à un autre emploi, de se dire à soi-même : *Non hos datum munus in usus.*

— Un journal, qui apparemment n'aime pas les communautés religieuses, dénonce le rétablissement de quelques-unes, et demande si la loi qui proscrit les vœux est rapportée. Il faut, en vérité, être bien zélé défenseur des lois pour avoir ce scrupule. Le gouvernement même qui vient de finir, et qui ne favorisoit pas la religion outre-mesure, toléroit les couvens de femmes. Il avoit senti la nécessité, soit pour l'éducation, soit pour les hôpitaux, de ces associations unies par un motif que rien d'humain ne peut remplacer. La conduite des religieuses pendant la révolution ne prouve-t-elle pas suffisamment combien elles sont attachées à leur état? Ne les a-t-on pas vues persévérer dans leur clôture en dépit de la loi qui les en affranchissoit, garder leur règle malgré les décrets qui les excitoit à la violer, et confondre ainsi par leur constance les vaines et fausses peintures qu'on faisoit de la contrainte et des gémissemens de ces prétendues victimes? Plusieurs eussent pu vivre à l'aise dans le monde et au sein de leurs familles; mais elles auroient regardé cette conduite comme une pré-

varication. Elles ne se trouvoient heureuses que réunies en communauté et suivant leur vocation. Là, avec une pension modique, et le travail de leurs mains, elles suffisoient à peine aux premiers besoins de la vie; mais elles observoient leur règle, et ce seul plaisir les consoloit des privations qu'elles étoient obligées de s'imposer. Dans ce moment plusieurs sont dans un dénuement extrême. On a présenté pour elles des requêtes au gouvernement. Y en a-t-il une seule qui ait pour but l'affranchissement de leurs maisons? On ne craint pas d'assurer que non. Cette religieuse fidélité ne devroit-elle pas réconcilier avec leur état ceux qui en ont de fausses idées?

BESANÇON. Le dimanche 18 ont été bénis solennellement les drapeaux du 60e. et 77e. régiment de ligne. Le commencement du discours adressé, à ces régimens, par M. le comte de Bourmont, lieutenant-général commandant la 6e. division militaire, est remarquable: « Voilà, leur a-t-il dit, ces nouveaux drapeaux que l'Eglise a sanctifiés par ses prières. Comme il convient à des braves, vous venez de reconnoître l'empire du Dieu des armées ».

VIENNE (*en Autriche.*) Le Pape a invité notre cour à rétablir les Jésuites. On ne sait pas si, du moins sur-le-champ, cette proposition sera favorablement accueillie. Ce n'est pas que la cour n'ait toujours témoigné beaucoup d'attachement pour les établissemens religieux qu'elle a toujours conservés et protégés, malgré l'exemple donné par les autres gouvernemens. Les biens des Jésuites, supprimés depuis si long-temps, n'ont pas même été aliénés en Autriche, et le trésor impérial en perçoit les revenus. Il est possible que l'état actuel des finances retarde, pour quelque temps, un établissement que sollicite la restauration si urgente de l'éducation publique en Europe, et le besoin d'un prompt retour aux principes religieux desquels l'influence est si affoiblie, mais dont on sent plus que jamais qu'il est impossible de se

passer, si l'on veut que les peuples soient heureux et les États tranquilles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une nouvelle ordonnance du Roi, qui sera comblée de bénédictions, porte les dispositions suivantes :

Les établissemens formés à Paris, à Barbeau, et aux Loges, pour l'éducation des orphelines de la légion d'honneur, resteront affectés à cette destination. Le nombre d'élèves, qui existoient dans ces établissemens au 19 juillet, sont maintenues jusqu'à l'âge de vingt-un ans, et seront réparties dans chacun de ces établissemens. Néanmoins les parens qui désireroient faire élever les enfans sous leurs yeux, sont autorisés à les retirer, et il leur est alloué pour cet objet une pension annuelle de 250 francs jusqu'à vingt-un ans révolus, laquelle leur sera payée par sémestre sur les fonds de ces établissemens. Nous nous réservons, s'il y a lieu, de pourvoir au remplacement des élèves, et même d'étendre notre bienfaisance sur les enfans des militaires non légionnaires. Le régime de ces établissemens sont sous la direction de la congrégation de la mère de Dieu, et sous la surveillance spirituelle de notre grand-aumônier ou de son délégué. Les autres dispositions de notre ordonnance, du 19 juillet dernier, continueront d'être exécutées.

---

*Aux Rédacteurs de l'*Ami de la Religion et du Roi.

On se plaint, Monsieur, et avec raison, de la décadence des études ecclésiastiques. On pourroit peut-être en trouver la première cause dans l'indifférence pour la religion, qui avoit commencé à gagner le clergé même, plusieurs années avant la révolution. Ce n'est pas, à beaucoup près, que la foi fut éteinte chez les prêtres françois; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle ne s'étoit que trop affoiblie par la contagion de l'exemple, qui, sans séduire l'esprit et sans corrompre le cœur, énerve néanmoins le zèle, et endort, pour ainsi dire, la conscience. La science théologique étant devenue l'objet du mépris et des sarcasmes des hommes qui avoient alors le plus d'influence sur l'opinion publique, ceux mêmes qui, en d'autres circonstances, s'y seroient livrés avec le plus d'attrait et de succès, découragés par la sorte de discrédit où elle étoit tombée, s'appliquoient à des études différentes, qui leur promettoient plus de célébrité. De là cette foule de prêtres qui étoient tout autre chose que ce qu'ils auroient dû être. Et je ne parle pas ici de ceux qui se faisoient physiciens, chimistes, ma-

thématiciens. Il n'étoit pas rare de rencontrer de ces abbés mondains, qui, tour à tour poëtes et prédicateurs, n'honoroient pas plus la chaire par l'afféterie de leur style et leurs prétentions au bel esprit, qu'ils ne servoient le goût par leurs épîtres badines et leurs vers musqués.

Grâces à Dieu, les temps sont changés : le ridicule même feroit justice aujourd'hui des hommes qui s'estimeroient assez peu pour vouloir jouer de nouveau ce rôle flétrissant. On aperçoit dans le clergé, et particulièrement dans celui qui s'élève, une disposition rassurante à s'occuper des objets qui sont spécialement de son ressort. Pour peu que cet heureux mouvement soit secondé, on doit espérer que la théologie, cette science si vaste et si belle, reprendra son rang naturel à la tête des autres sciences.

Mais on ne sauroit se le dissimuler, il existe un grand obstacle à l'avancement des études ecclésiastiques, et cet obstacle c'est le défaut de livres. Il est inoui combien la révolution en a détruit. Les pères, les conciles, toutes les collections de ce genre sont devenues d'une extrême rareté, et l'on ne peut plus se les procurer qu'à un prix hors de proportion avec la fortune de la plupart de ceux à qui ces ouvrages seroient le plus utiles. Chaque jour encore le nombre en diminue, en France, par les envois qui en sont faits à l'étranger, en Espagne surtout, et en Portugal, et même en Angleterre. Bientôt il ne sera plus possible de se les procurer qu'au poids de l'or, et les mines mêmes de la science disparoîtront parmi nous.

Pour prévenir un mal qui auroit de si fâcheuses suites, il seroit à désirer que les débris des anciennes bibliothèques publiques fussent rendus aux évêques, afin du moins qu'il y eut dans chaque diocèse un dépôt de bons ouvrages que chacun put consulter au besoin.

Déjà plusieurs réclamations de ce genre ont été faites, et on en a senti la justice; mais les ordres donnés en conséquence sont demeurés sans effet, parce que les villes refusant de se dessaisir des ouvrages complets, n'ont mis à la disposition des évêques que les livres dépareillés, et dès-lors dépourvus de toute utilité.

Toutefois la mesure que nous proposons ne seroit encore qu'un remède très-insuffisant. La pénurie sera extrême jusqu'à ce qu'on rétablisse une ou plusieurs congrégations savantes, spécialement destinées, comme autrefois les Bénédictins, à donner de nouvelles éditions de ces livres précieux, que de simples libraires ne réimprimeront jamais. Nous oserons même souhaiter qu'en attendant il se forme une société qui fasse paroître par souscription, ou autrement, plusieurs ouvrages déjà tout préparés, tels par exemple, que le second volume de Saint-Grégoire de Nazianze, et la suite des Conciles des Gaules. Nest-il pas honteux pour la France, que manque de quelques fonds, de pareils monumens restent ensevelis dans des bibliothèques particulières? et n'y aura-t-il que les entreprises littéraires où la religion est intéressée, qui soient arrêtées faute d'encouragement.

C'est à vous, Monsieur, qui consacrez vos talens à la défense de cette religion si abandonnée, à réveiller le zèle des chrétiens sur un objet que vous jugerez sans doute, comme nous, d'une haute importance.

Sur l'état de la religion catholique dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

Ces Etats, dont l'existence politique n'est pas ancienne, et que nous avons vu de nos jours prendre de si rapides accroissemens, ont été formés, comme on sait, des débris de notre Europe, et peuplés par des émigrations successives, dues à nos troubles politiques, à nos commotions renaissantes, à nos guerres interminables, et à l'espérance de trouver l'ordre et la paix sur ces rives lointaines, et de profiter, dans ces climats vierges encore, de l'expérience de nos fautes. Plusieurs de ces nouveaux colons étoient des catholiques allemands, irlandois, françois, italiens, qui portèrent avec eux la foi dans ces contrées. Elle y comptoit déjà quelques partisans en petit nombre. Le Maryland surtout avoit des catholiques, dont les ancêtres y étoient venus avec lord Baltimore, dans le 17e. siècle. Les autres Etats en renfermoient aussi, quoique en moindre quantité. Ces catholiques étoient soignés, au spirituel, par plusieurs missionnaires, entr'autres par des Jésuites anglois. Après la paix de 1783, on sentit la nécessité de donner à ces catholiques, dont le nombre croissoit de jour en jour, une forme de gouvernement stable et permanente. L'éloignement de l'Europe demandoit qu'il y eût dans ces pays une autorité centrale à laquelle chacun fût obligé de se soumettre. On sollicita l'érection d'un siége épiscopal, et Pie VI l'accorda. Par sa bulle du 6 octobre 1789, il créa un évêché à Baltimore, et y nomma

Jean Carrol, ancien Jésuite, né dans ce pays même, qui y exerçoit les fonctions de missionnaire, qui y jouissoit d'une grande réputation de zèle et d'habileté, et qui avoit eu les suffrages de tous ses collègues pour l'épiscopat. Il passa en Angleterre l'année suivante, et fut sacré, le 15 août 1790, par M. Walmesley, évêque de Rama, et vicaire apostolique du district de l'ouest, prélat vertueux, zélé, savant, avec lequel M. Carrol étoit déjà lié.

Alors l'autorité du vicaire apostolique de Londres, qui auparavant gouvernoit toute l'église des Etats-Unis, cessa, et M. Carrol prit l'administration du plus vaste diocèse. La seconde année de son épiscopat, il tint un synode, dont les décrets furent confirmés par la congrégation de la Propagande. Ils rouloient sur la discipline, l'administration des sacremens, le service divin, etc. On y résolut de demander au Pape, ou la division du diocèse, ou un coadjuteur. S. S. préféra alors ce dernier parti. Léonard Neale, ancien Jésuite, homme pieux et zélé, fut fait évêque de Gortyne *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Baltimore. Sous le pontificat actuel, Baltimore a été érigée en métropole, le 8 avril 1808. Ce diocèse est encore assez étendu, puisqu'il comprend tout le Maryland, une partie de la Virginie, la Géorgie et les deux Carolines. Il a plusieurs villes considérables. Baltimore, qui compte environ 44 mille habitans, dont peut-être 12 ou 15 mille catholiques; la ville fédérale, qui commence à se bâtir; Georgestown, Annapolis, Charlestown, etc. Il y a à Baltimore cinq églises, un collége érigé en université, un séminaire, et un petit séminaire placé à une vingtaine de lieues de là. Il y a à Georgestown un grand

collége, dirigé par les Jésuites, qui y ont une maison de noviciat. C'est dans le Maryland que sont situées leurs principales possessions. Il y a dans le même Etat une communauté de Carmélites qui est très-florissante. Pour se faire une idée des progrès de la religion à Baltimore, il suffit de remarquer qu'en 1790, il n'y avoit dans cette ville qu'une petite église; maintenant il y en a quatre autres. L'office divin s'y fait avec beaucoup de pompe. Le séminaire est tenu par MM. de Saint-Sulpice, dont le doyen est M. Nagot, qui y fut envoyé par M. Emery en 1791. C'est un vieillard vénérable, qui trouve encore le moyen d'être utile, et qui est fort considéré de l'archevêque. Ce prélat est lui-même en grande estime auprès des autorités du pays. Sa prudence et son habileté le font respecter des protestans, et il n'a pas peu contribué par son zèle à étendre la foi. Il a bâti une église cathédrale, et ne se sert de sa fortune que pour faire plus de bien. A ses pouvoirs comme métropolitain, le saint Siége en a ajouté de particuliers et de fort étendus; ce qui étoit assez nécessaire vu la distance des lieux, et la difficulté de recourir à Rome dans des cas pressés.

Le même bref apostolique qui érigeoit Baltimore en archevêché, a créé dans les Etats-Unis quatre diocèses, Philadelphie, New-Yorck, Boston et Beardstown. Le Pape a nommé au premier siége Michel Egan, Franciscain, natif d'Irlande, et missionnaire. Il a été sacré à Baltimore, le 28 octobre 1810. Sa ville épiscopale est une des plus considérables des Etats-Unis, dont elle pouvoit passer autrefois pour la capitale. Elle l'est toujours de l'Etat de Pensylvanie. Elle renferme trois grandes églises catholiques,

dédiées l'une à la sainte Trinité, l'autre à la sainte Vierge, et la troisième à saint Augustin : celle-ci appartient aux religieux Augustins établis à Philadelphie. Ce diocèse, nouvellement érigé, n'a pas encore de séminaire, ni d'établissemens ecclésiastiques. Le temps et les soins d'un bon évêque mettront, à cet égard, les choses sur le pied où on doit le désirer.

New-Yorck, le second évêché créé par Pie VII, avoit eu d'abord pour évêque Luc Concanen, Dominicain irlandois, établi depuis long-temps à Rome, et qui s'y trouvoit lors de l'érection. Ayant été sacré évêque de New-Yorck par le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, il se disposa à partir pour son siége. Il portoit avec lui les bulles de ses collègues, et prit congé de S. S. Mais l'invasion de l'Italie vint mettre obstacle à son départ. Etant allé à Naples pour y chercher une occasion favorable, il y mourut sans pouvoir se rendre à son siége, et sans avoir vu son troupeau. Sa perte, dans ces circonstances, a été préjudiciable aux intérêts de la religion. On a nommé administrateur du siége, pendant la vacance, Antoine Kolhman, Jésuite, curé d'une des paroisses de la ville, et que M. Concanen avoit fait son grand-vicaire. Il passe pour être pieux et capable, et il y a toute apparence qu'il sera choisi pour succéder à M. Concanen, à moins que le saint Siége ne crût devoir préférer un Irlandois; car les catholiques de ce diocèse appartiennent presque tous à cette nation. Il y a à New-Yorck deux ou trois églises catholiques. On croit que les Jésuites y ont établi un petit collége, et qu'on y a formé récemment une maison de trappistes. Ce diocèse naissant n'a pas plus de sept à huit prêtres. Les communications rétablies avec le saint

Siége permettront sans doute de donner un successeur à M. Concanen, et de pourvoir aux besoins des fidèles de New-Yorck.

L'évêché de Boston a aussi été érigé en 1808. Cette ville est assez fameuse par son commerce, par ses richesses, et par la part qu'elle a eue dans la révolution d'Amérique. Elle comptoit à peine alors quelques catholiques. Le zèle de M. Thayer, ancien ministre presbytérien converti, puis prêtre, puis missionnaire dans son propre pays, commença à y étendre la foi. Ses prédications et son exemple firent beaucoup d'effet dans le lieu même où il avoit enseigné l'erreur. Il fut admirablement secondé par M. Matignon, docteur de Sorbonne, ecclésiastique plein de talens et de piété. Par leurs soins, et ceux de M. Chevrus, autre prêtre françois, le catholicisme a fait de grandes conquêtes à Boston, malgré les préventions presbytériennes. On y établit une église il y a environ vingt ans, et la religion s'y étendit progressivement d'une manière étonnante. L'érection d'un siége épiscopal ne pourra qu'aider encore à ces progrès. On dit que M. Matignon avoit d'abord été désigné pour évêque. Il faisoit les fonctions de curé; mais ce missionnaire, aussi modeste qu'habile, a refusé une plus haute dignité, et M. Jean Chevrus, François d'origine, dont on loue aussi le zèle et la piété, a été nommé premier évêque de Boston. Son sacre a eu lieu le 30 octobre 1810. Il a fait M. Matignon son grand-vicaire. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq prêtres dans ce diocèse, qui embrasse toute la partie septentrionale des Etats-Unis.

Beardstown n'est qu'un village de Kentuckey, Etat situé dans l'ouest, à deux cents lieues de Baltimore.

Cet État, récemment peuplé, n'étoit habité, il y a quarante ans, que par des tribus d'Indiens. Aujourd'hui il compte plus de deux cent mille ames, et dans ce nombre on estime que les catholiques forment environ mille familles : cette multiplication doit être attribuée et aux émigrations des catholiques d'Europe ou d'autres Etats de l'Union, et au zèle de quelques missionnaires. Le premier qu'on y envoya, ou du moins qui y fit quelque fruit, fut M. Badin, jeune prêtre d'Orléans, qui étoit arrivé aux Etats-Unis avec MM. de Saint-Sulpice. M. l'évêque de Baltimore l'envoya défricher cette terre inculte, dont on peut dire que M. Badin est l'apôtre. Il parcourut tout le pays, et y établit des congrégations. M. Nerinx, ecclésiastique flamand, non moins zélé et non moins pieux, vint le seconder au bout de quelque temps. Ils ont fait de merveilleux fruits par leur union, leurs travaux et leurs courses. Pour consolider leur ouvrage, le saint Pére a établi, dans cet Etat, un évêché à Beardstown; et il a choisi pour remplir ce siége Joseph-Benoît Flaget, prêtre françois, de la congrégation de Saint-Sulpice, qui vint en France, il y a quelques années, et qui a reporté en ce pays les bulles d'érection des évêchés. Il fut sacré, le 4 novembre 1810, et partit pour son diocèse, qui n'avoit jamais vu d'évêque. Il y a visité les catholiques et administré le sacrement de confirmation. Déjà même il a jeté les premiers fondemens d'un séminaire, où il y a sept ou huit élèves. Des Dominicains irlandois ont dans ce diocèse une maison qui a sept ou huit novices. Les trappistes y ont fait aussi un établissement qui paroît se consolider. Ce diocèse est immense, puisqu'il comprend, outre le Kentuckey, le pays des Natchez

et ceux de toutes les peuplades indiennes jusqu'à l'Océan occidental. On compte à peine huit prêtres dans ce diocèse; mais ils sont pleins d'activité et de zèle, et ce qu'ils ont fait donne de grandes espérances pour ce qu'ils peuvent faire encore.

L'évêché de la Nouvelle-Orléans a été érigé par Pie VI, et démembré par celui de la Havane, dans l'île de Cuba. Ce pays appartenoit alors aux Espagnols, et le nouveau siége fut fait suffragant de l'archevêché de Saint-Domingo. Ainsi il ne fait pas partie de la province ecclésiastique des Etats-Unis. Cependant le premier évêque de cette ville, qui étoit un Espagnol, étant mort, M. l'archevêque de Baltimore fut chargé par le saint Siége de l'administration de cette église. La Louisiane ayant été cédée aux Américains, il paroissoit naturel de la réunir sous l'administration spirituelle de M. Carrol. Il nomma d'abord pour gouverner toute cette partie M. Olivier, prêtre françois, qui desservoit une paroisse sur les bords de l'Ohio. Depuis il a délégué Guillaume Dubourg, autre prêtre françois de la congrégation de Saint-Sulpice. C'est un ecclésiastique fort respectable et plein de talens. M. Carrol le propose même au saint Siége pour remplir le siége épiscopal de la Nouvelle-Orléans. Ce diocèse est très-étendu, et demande un évêque zélé. Les changemens fréquens de domination ont introduit bien des abus, et plusieurs ecclésiastiques ont besoin d'être ramenés aux règles de la discipline. M. Dubourg, qui parle et prêche dans les trois langues usitées dans ce pays, en françois, en espagnol et en anglois, est plus en état que personne d'y établir une bonne administration. On ne sait cependant si les nouveaux événemens n'ap-

porteront pas quelque changement aux arrangemens projetés. Il est douteux actuellement si la Louisiane restera aux Etats-Unis. Du moins ce point est, dit-on, encore en litige.

Quoi qu'il en soit, on s'attend que le souverain Pontife prendra des mesures pour l'avantage de la religion dans ces contrées. La liberté des communications lui permet de porter ses regards sur cette portion lointaine de la catholicité. Déjà même, du fond de sa prison, il avoit pourvu aux plus pressans besoins de cette église naissante, et il avoit accordé des pouvoirs extraordinaires à l'archevêque de Baltimore. Malgré la surveillance de ses geoliers, il trouvoit ainsi le moyen d'entretenir quelques correspondances.

Pendant la dernière persécution, quelques prêtres françois se sont retirés aux Etats-Unis, et y ont porté leur zèle pour la foi. Leur arrivée a fait d'autant plus de plaisir que le nombre des prêtres est très-circonscrit. Le séminaire de Baltimore fournit peu de sujets. Beaucoup de congrégations sont sans pasteurs. Les vœux d'une foule de bons catholiques appellent dans ce pays des prêtres pour les instruire, et ceux qui auroient cette vocation y trouveroient une ample et consolante moisson.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. Exc. don Louis da Costa et Sousa et Albuquesque, vicomte de Mesquitella, et grand écuyer de S. A. R. le prince régent de Portugal, est arrivé dans cette résidence, le 9 septembre, venant de Turin. Le même jour il rendit visite à S. Em. le cardinal Paeca, pro-secrétaire d'Etat et camerlingue de la sainte Eglise. Le dimanche suivant il eut audience de S. S., qui le

reçut avec une bonté et une affection particulières. Il dîna chez le cardinal Pacca.

— LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, et leur royal fils l'infant don François de Paule, ont fait, dans les jardins du Quirinal, une visite au saint Père, à qui ils ne manquent aucune occasion de donner des témoignages de leur vénération filiale.

— Un édit émané de l'éminentissime préfet de la congrégation des évêques et réguliers, ordonne la restitution de tous les biens, n'ayant point changé de nature, qui appartenoient à des établissemens ecclésiastiques ou religieux, et notamment des maisons, monastères, couvens, ainsi que des jardins et enclos qui leur étoient contigus.

— Non-seulement on rend leurs biens aux communautés religieuses, mais il se fait encore de nouvelles dotations à leur profit. Une dame pieuse vient de laisser, par son testament, aux Carmes du couvent de Saint-Martin *à Monti*, un domaine situé à la porte Saint-Jean, près le lieu appelé *les trois Madones*. Ces Pères n'étant point encore rentrés dans leur couvent, la commission administrative des biens ecclésiastiques a pris, en leur nom, possession de ce domaine.

— Nous avons dit, dans un des nos numéros précédens, que M. l'ancien évêque de Sénez avoit réclamé contre la suppression de son siége depuis le Concordat; mais nous apprenons de Rome, que M. l'ancien évêque de Sénez, qui fait sa résidence depuis long-temps dans l'Etat ecclésiastique, pénétré du respect et de l'obéissance qu'il doit au vicaire de Jésus-Christ, n'a rien dit ni écrit à ce sujet depuis le Concordat; il s'est contenté de gémir sur les malheurs de sa patrie, et d'appeler par ses vœux un meilleur ordre de choses.

— S. S. vient de nommer S. Em. le cardinal Brancadoro membre de la congrégation du concile.

— Le 11 septembre, le saint Père s'est rendu au monastère de Saint-Sylvestre *in capite*, où il a été reçu par S. Em. le cardinal Pacca, qui en est titulaire. S. S. y a célébré la messe à l'autel du chœur, et a ensuite entendu celle d'actions de grâces, dite par Mgr. Boni. Elle a bien voulu admettre à lui baiser les pieds, les religieux de la communauté, et beaucoup de personnes distinguées qui étoient présentes. Elle a aussi daigné agréer le don d'une petite châsse d'argent élégamment travaillée, et ornée de ses armes, laquelle lui a été offerte, et qui contenoit des reliques de saint Jean et de saint Sylvestre.

— Cinq Jésuites irlandois, après avoir fait leur noviciat dans un de leurs colléges près de Londres, et être venus achever leurs études à Palerme, viennent de partir de Rome pour retourner dans leur patrie, où ils vont porter le tribut de leurs services, et le fruit de leur instruction religieuse, en se dévouant à l'éducation de la jeunesse et à la prédication.

— Les Carmes déchaussés de Sainte-Marie *della Scala*, et les Minimes de Saint-André *delle Fratte*, sont rentrés dans leur couvent et ont repris leur habit.

— Des lettres de Bruxelles annoncent que S. A. R. le prince souverain des Pays-Bas, a rendu au séminaire catholique de La Haye, la chapelle qui avoit été fondée et dotée par l'ex-roi Louis.

Paris. Tôt ou tard justice se fait, et on en revient aux principes d'équité et aux sentimens de reconnoissance que l'effervescence du moment et la contagion des mauvais principes avoient fait oublier. Les maisons religieuses, représentées par quelques sages du temps comme des établissemens parasites, n'étoient pas aussi inutiles à la société qu'ils ont voulu le faire croire. Elles vivifioient les campagnes, et y répandoient non-seulement en travail, mais encore en distributions et en secours gratuits, quand les circonstances l'exigeoient, des

sommes considérables. Notamment dans l'hiver de 1789 à 90, au moment même où on les dépouilloit, il sortit des greniers de ces établissemens d'énormes quantités de blé, partie converti en pain, pour alimenter les pauvres, partie porté sur les marchés, pour y faire diminuer le haut prix où étoit montée cette denrée de première nécessité. On pourroit nommer telle abbaye qui nourrit alors sept ou huit villages voisins pendant tout l'hiver, et il seroit impossible de citer le moindre établissement ecclésiastique ou religieux qui ne se soit pas distingué alors par ces sacrifices. Ce genre d'utilité est aujourd'hui un peu moins méconnu, au moins des hommes sans préjugés, et on ne peut guère douter que les habitans des campagnes ne vissent avec joie reparoître au milieu d'eux quelques-uns de ces anciens pères nourriciers, dont la charité n'a pas, à beaucoup près, été remplacée. Cet esprit vient d'être manifesté par un canton de la France. M. le comte d'Héricy, maire de Soligny, département de l'Orne, dans la commune duquel se trouve située l'ancienne abbaye *de la Trappe*, a eu l'honneur de présenter à S. M. une adresse, signée des personnes les plus qualifiées du pays et des maires des communes, pour exprimer le voeu que font, d'une voix unanime, les habitans de la province du Perche, des villes et villages des environs, pour le rétablissement de la maison *de la Trappe*. M. le comte d'Héricy étoit accompagné de dom Eugène, abbé de la Trappe de Westphalie, et du père cellérier de cette abbaye. On assure que le Roi a accueilli cette demande avec beaucoup de bienveillance. Plusieurs lettres communiquées par le R. P. abbé à des personnes dignes de foi, expriment le même voeu pour le rétablissement de ces retraites consacrées à la religion, à l'austérité et au silence, et annoncent de la part d'un assez grand nombre d'aspirans de toutes les classes, parmi lesquels il y a des personnages distingués, le désir d'aller peupler ces nouvelles Thébaïdes.

— Nous avons parlé de l'ordonnance du Roi qui main-

tient les établissemens de maisons d'orphelines de la légion d'honneur sous la direction de la Congrégation de la Mère de Dieu. Mercredi prochain, 12 du mois, il doit être célébré dans la chapelle de la maison chef-lieu, rue Barbette, une messe en actions de grâces de cet heureux événement. C'est Mgr. l'évêque de Châlons, pair de France, qui officiera, et Mgr. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, sous la surveillance spirituelle duquel S. M. a mis ces maisons, assistera à cette cérémonie. Avec quelle ferveur ces enfans, ces religieuses, qui, pour se modeler, autant qu'il est en elles, sur l'auguste patrone sous la protection de laquelle elles ont mis leur Congrégation, font vœu d'être mères en restant vierges, prieront pour le Roi, qui, par sa sage et bienfaisante ordonnance, assure aux unes l'inestimable bienfait de l'éducation, et maintient les autres dans l'exercice de leur pieux dévouement. Cette Congrégation, qui compte à peine quelques années, avoit déjà cent vingt-six religieuses; sept prêtres sont occupés à la desservir; quatre cents jeunes personnes y étoient élevées, non-seulement dans les principes de la religion, mais encore de manière à pouvoir, à la fin de leur éducation, suppléer, par leurs talens ou leur travail, à leur défaut de fortune. Avec les gens de service, la Congrégation nourrit environ sept cents personnes, auxquelles la bonté du Roi conserve la vie et les moyens de subsistance, sans compter le bien et la satisfaction qui en résultent pour les familles.

Nouvelles politiques.

Paris. Plusieurs libraires, imprimeurs et colporteurs ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir vendu et distribué des libelles contre le Roi, dont il est temps, dit un journaliste, d'arrêter la circulation. Puisqu'il faut l'arrêter, on demande s'il n'auroit pas été aussi bien de laisser au gouvernement les moyens de la prévenir?

— Il s'élève, au port de Calais, un monument qui doit consacrer à la postérité la mémoire de l'heureux retour de S. M. Louis XVIII dans son royaume. La colonne sera en marbre et d'ordre dorique. Elle aura trente pieds de hauteur. Le piédestal présentera, sur une de ses faces, les armes de France, et sur les autres, des inscriptions propres à rappeler les circonstances qui ont donné lieu au monument. La colonne sera surmontée d'un globe portant une fleur de lis. En face de la colonne, et à l'endroit même où S. M. en descendant à terre, a posé le pied sur le sol de la France, depuis si long-temps veuve de son Roi, l'empreinte du pied de S. M. sera conservée et incrustée dans le bronze. Déjà elle est taillée dans la pierre. Aucun étranger, dit-on, n'arrive à Calais qui ne s'arrête devant les apprêts de ce monument avec respect, avec un sentiment d'admiration, en songeant aux événemens mémorables et inattendus qu'il est destiné à rappeler et à transmettre à la postérité. On assure que ce monument sera achevé pour le 1er. novembre prochain.

— Nous sortons des 5 et 6 octobre, d'une célébrité si funeste dans nos annales. Le triste anniversaire en a été célébré, à Versailles, par un service funèbre pour le repos de l'ame des victimes de leur fidélité et de leur généreux dévouement, dans cette journée désastreuse.

Bruxelles. Le prince souverain des Pays-Bas vient de faire un réglement fort sage sur l'imprimerie et la librairie. Il est composé de 14 articles. Par le 1er. sont abrogés les lois et réglemens émanés du gouvernement françois, sur l'imprimerie, la librairie et les journaux. Le 2e. rend chacun responsable de ce qu'il écrit, publie, imprime, distribue. Par le 3e. est considéré comme *libelle* tout ce qui est imprimé sans nom d'auteur ou d'imprimeur. Par le 4e. toute exposition ou distribution d'écrits ou images tendant à avilir la religion ou à corrompre les mœurs, est punie conformément à la loi. Les autres articles, depuis le 5e. jusqu'au 13e. inclusivement, règlent les droits de propriétés des auteurs et de leurs héritiers. Le 14e. a pour objet les journaux, et toutes les feuilles périodiques. Il est remarquable qu'il n'y soit pas dit un mot de la liberté de la presse. N'en seroit-il pas de cette liberté, comme *des droits de l'homme*, qu'on doit supposer mais qu'il a été assez dangereux de proclamer.

NÉCROLOGIE.

Parmi les hommes morts sous le règne de la dernière tyrannie, et auxquels on n'a pu par conséquent payer en entier le tribut d'éloges qui leur étoit dû, un des plus estimables comme des plus savans est M. Larcher, que la religion et les lettres perdirent au mois de décembre 1812. Les langues étoient alors enchaînées par le despotisme, et toute la nation occupée d'une déplorable catastrophe qui mettoit le deuil dans toutes les familles. Il convient d'autant mieux que nous rendions à M. Larcher un hommage tardif, que nous avons à joindre à son éloge des particularités qui ne sont pas sans intérêt. Pierre-Henri Larcher étoit né à Dijon, en 1726, d'une famille qui avoit l'honneur d'être alliée à celle de Bossuet. Il vint de bonne heure à Paris, et se livra à l'étude de l'antiquité. Il y fit des progrès, et se fit connoître, en 1767, par le *Supplément à la Philosophie de l'histoire* de Voltaire. Il y relevoit les erreurs, les méprises et les inexactitudes de l'ennemi du christianisme, qui s'étoit plu, sous le nom de l'abbé Bazin, à tourner en ridicule tout ce qui tient à la religion. Voltaire fut fort courroucé de cette attaque. Il n'étoit pas endurant, et maltraita M. Larcher dans la *Défense de mon oncle ;* écrit d'un ton bien peu délicat, et qui roule sur les détails les plus indécens. Le prétendu neveu de l'abbé Bazin y prodigue à son adversaire les épithètes gracieuses de *bouc, de crasseux, de faussaire, de cuistre, de répétiteur au collége Mazarin.* On l'avertit vainement que M. Larcher n'étoit point répétiteur, ce qui d'ailleurs n'eût rien fait à l'affaire, qu'il ne l'avoit même jamais été, qu'il étoit d'une famille honorable et aisée. Le vieux goguenard s'obstina à répéter partout que son adversaire étoit répétiteur, et M. Larcher fut immolé sous ce nom dans vingt pamphlets. Il paroît que le bruit qu'on fit contre lui abattit un peu son courage. On lui représenta sans doute qu'il avoit eu tort de vouloir redresser un grand homme, et qu'il étoit dangereux d'attaquer ce lion terrible. M. Larcher fut gagné par ce même parti dont il avoit réfuté les écarts. Il se lia avec les philosophes, et servit leurs vues dans les notes de sa savante traduction d'Hérodote, où il y a plusieurs traits dirigés contre la religion chrétienne. Mais l'âge, la réflexion, et peut-être la révolution ramenèrent M. Larcher aux sentimens de religion qu'il avoit oubliés. Témoin des excès de plusieurs des partisans de la philosophie, il en abandonna les drapeaux, et le fit d'une manière éclatante. Afin que son changement ne fût pas équivoque, il donna une nouvelle édition de son Hérodote, dans laquelle il réforma les notes dont s'étoient plaints les amis de la religion. Il en avertit lui-même dans sa préface, et dans des termes qui font honneur à sa bonne foi. *Intimement convaincu*, dit-il, *de toutes les vérités qu'enseigne la religion chrétienne, j'ai retranché ou réformé toutes les notes qui pouvoient la blesser. On avoit tiré des unes des conséquences que j'improuve, et qui sont loin de ma pensée. D'autres renfermoient des choses (je dois l'avouer avec franchise, et pour l'acquit de ma conscience) qu'un plus mûr examen et des recherches plus approfondies m'ont*

démontré reposer sur de trop légers fondemens, ou être absolument fausses. La vérité ne peut que gagner à cet aveu. C'est à elle seule que j'ai consacré toutes mes veilles. Je me suis empressé de revenir à elle dès que j'ai cru l'avoir mieux saisie. Puisse cet hommage que je lui rends dans toute la sincérité de mon cœur, me faire absoudre de toutes les erreurs que je puis avoir hasardées, et que j'ai cherché à propager. Il est difficile sans doute de reconnoître ses torts avec plus de franchise et de candeur, et ces aveux ne prouvent pas moins la modestie que la piété du savant académicien. Toutefois il ne se contenta pas d'une déclaration déjà si formelle, et pour calmer les regrets d'une conscience droite et délicate, il rédigea la pièce suivante qu'il remit à un ecclésiastique investi de toute sa confiance. Cette pièce curieuse, que nous avons en original sous les yeux, est conçue en ces termes : *Je soussigné, Pierre-Henri Larcher, reconnois que m'étant lié avec quelques-uns des prétendus philosophes, je résolus avec quelques-uns d'entr'eux de détruire autant qu'il seroit en moi la religion chrétienne. Dans cette vue j'ai avancé, dans mes notes sur Hérodote, des maximes et des propositions tendantes à la subversion de toute religion. Quoiqu'il soit bien permis dans un essai sur la chronologie d'Hérodote de présenter le système du père de l'histoire, ou plutôt celui des Egyptiens, tel que l'avoit conçu cet historien d'après le récit de leurs prêtres, j'avoue cependant à ma honte que je n'exposai ce système, et que je ne le revêtis de toutes les preuves dont il étoit susceptible, que dans le dessein de décréditer la chronologie des livres saints. Persuadé de toutes les vérités qu'enseigne la religion catholique, apostolique et romaine, je déteste sincèrement et de cœur ces odieuses maximes et ces absurdes opinions. Je voudrois ne les avoir jamais avancées, et j'en demande pardon à Dieu et aux bonnes ames que j'ai scandalisées. Je veux vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois toutes les vérités qu'elle enseigne, et je veux, avec la grâce de Dieu, y conformer toutes mes actions. Fait à Paris, le 5 mai* 1795. Signé, *Larcher.* Tel est le texte exact de cette déclaration précieuse que M. Larcher remit à un prêtre sous une enveloppe cachetée, en recommandant de ne l'ouvrir qu'après sa mort. La déclaration est écrite toute entière de sa main, ainsi que la recommandation placée sur l'enveloppe. Voilà donc un homme revenu à la religion, qui atteste qu'il avoit *résolu avec quelques philosophes de la détruire autant qu'il seroit en lui.* C'est une preuve à joindre à mille autres, de l'existence d'un complot anti-chrétien. On a voulu quelquefois le révoquer en doute, et quelques intéressés ont taxé d'exagération ce qui a été dit à cet égard. Mais quand mille autres faits ne démontreroient pas cette ligue et ces efforts combinés, comment résister au témoignage d'un homme grave, d'un savant, d'un vieillard respectable, qui avoue qu'il s'étoit *lié avec quelques philosophes pour détruire autant qu'il seroit en lui la religion?* Comment ne pas être frappé d'un tel aveu? Comment ne pas voir la liaison de ce fait avec tant d'autres qui attestent la formation d'une ligue contre la religion? Au surplus, M. Larcher persista dans les hono-

rables sentimens qu'il témoigne dans cet écrit. Il a vécu encore 17 ans depuis qu'il avoit dressé sa déclaration, et il a passé ces 17 ans dans la pratique des vertus chrétiennes. Sa déclaration existe en original. Nous l'avons lue avec intérêt, et nous ne doutons pas qu'elle ne fasse le même plaisir à nos lecteurs.

Fragmens d'une traduction de Job.

Ces fragmens nous sont adressés par un abonné qui nous demande notre avis sur leur mérite. Nous lui dirons franchement qu'ils ne sont pas tous de la même force; que plusieurs auroient besoin d'être retouchés; que son style n'est pas assez serré; qu'il y a quelques répétitions. Voici ce que nous avons trouvé de mieux à citer dans son envoi. L'auteur a probablement songé plus d'une fois à la chute de celui sous lequel nous gémissions il y a un an:

Qui peindroit d'un tyran les cruelles alarmes?
En vain s'enivre-t-il du succès de ses armes.
Il tremble au moindre bruit; la nuit lui fait horreur;
Jusqu'au sein de la paix il frémit de terreur,
Ainsi qu'un rocher tremble au fort de la tempête.
Un glaive teint de sang brille et pend sur sa tête....
Jadis, rempli d'audace et d'un front menaçant,
Il opposoit son bras au bras du Tout puissant,
Et s'armant contre lui d'un orgueil indomptable,
Aux traits même du ciel se crut invulnérable....
Il a tombé pourtant. Surpris dans ses filets,
Il voit s'évanouir ses superbes projets.
En vain il s'appuyoit sur quinze ans de victoire,
En vain il étaloit sa puissance et sa gloire.
De son trône hautain soudain précipité,
Loin des bornes du monde il se voit transporté.
Il crut de son éclat environner sa race,
Et déjà de son nom on recherche la trace....
Tel sera le mortel qui, dans son insolence,
D'un Dieu juste et puissant affronte la vengeance.
Trompé dans ses calculs, son vain et fol orgueil
Par ses mains même aura préparé son cercueil.
Il rougit des excès d'une audace insensée,
Il se voit confondu dans sa folle pensée.
Tel d'un insecte vil se rompt le fil léger....

N. B. C'est par erreur que les *Sermons* de M. l'abbé SIMON ont été annoncés, dans notre No. XLVIII, aux prix de 8 fr. et 9 fr. 50 cent. port franc; il n'est que de 5 francs, et 8 fr. port franc.

Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques (1).

SECOND ARTICLE.

Dans l'état actuel de la littérature, l'apparition d'un livre de la nature de celui-ci est presque un phénomène et un prodige. La décadence des études ecclésiastiques ne permettoit guère d'espérer de ces productions vastes et savantes qui demandent du temps, des recherches, et une connoissance approfondie de l'antiquité. Nous n'avons plus de ces corps voués au travail, où se préparoient, dans le silence de la retraite, des entreprises utiles, où le goût de l'érudition et de la critique se perpétuoit comme par tradition, et où toutes les parties de la science ecclésiastique étoient cultivées avec zèle. Nous ne sommes plus au temps des Sirmond, des Petau, des Mabillon, des Sainte-Marthe, et des autres laborieux et infatigables cénobites qui débrouilloient le chaos de l'histoire, interrogeoient les monumens, recueilloient les écrits des Pères, et servoient l'Eglise et la religion par leurs utiles recherches et par des collections précieuses. Les congrégations où se formoient ces hommes rares ont disparu, et avec elles les secours qu'elles offroient, les bibliothèques qu'elles avoient amassées, les entreprises qu'elles avoient commencées. Leurs ouvrages restent interrompus, et nous n'avons plus à espérer de les voir continuer au milieu de la disette où nous sommes de bons livres et de bons travailleurs.

Dans un tel état de choses, ce n'est pas un événement peu surprenant que de voir publier un ouvrage d'érudition ecclésiastique, et où les monumens de l'antiquité soient cités, comparés, discutés; un ouvrage où

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 16 fr. 50 cent., et 21 fr. franc de port.

la théologie et l'histoire se prêtent un mutuel support, et où la critique soit appelée au secours du dogme. Indépendamment de la nature du sujet, il falloit du courage pour se livrer à de telles études, dans des temps de révolution, au milieu du deuil de l'Eglise, des troubles de l'Etat, du feu des guerres et du fracas des commotions politiques. Il falloit avoir la tête forte pour ne pas être absorbé par les images du présent et par la terreur de l'avenir, et pour pouvoir embrasser dans ses recherches un plan aussi vaste, et l'examen de la question la plus importante et la plus étendue. A cette question se rattachoient les monumens de la tradition, l'histoire de l'Eglise, ses droits les plus sacrés, ses intérêts les plus chers. Ces grands objets touchent tous les chrétiens, et nous croyons que les lecteurs nous sauront gré de leur détailler les différentes parties d'un travail dont la religion a tant à se féliciter, et auquel doivent applaudir tous ceux qui prennent part aux biens et aux maux de cette mère commune des fidèles.

L'ouvrage commence par une introduction qui traite de la primauté du saint Siége, et où on montre l'origine, les preuves, l'étendue et les effets de cette prérogative. Cette prérogative est fondée sur les paroles du Fils de Dieu. C'est lui qui a dit à Simon, fils de Jean : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* C'est lui qui a dit au même apôtre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et une fois converti, affermis tes frères.* C'est encore lui qui a dit à Pierre: *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* Toutes ces paroles sont la source et le fondement de l'autorité du saint Siége. Car sans doute les promesses, les prières et les ordres de Jésus-Christ ne doivent pas être comme ceux des hommes, et celui sur lequel *il a bâti son Eglise*, comme sur un fondement solide, celui qu'il a chargé d'*affermir ses frères* et de *paître ses brebis*, doit avoir un pouvoir analogue à cette haute mission. Le Seigneur a

prié pour lui, afin que sa foi ne défaille point. Qui oseroit dire que la prière du Fils de Dieu aura été vaine et stérile? Il faut donc reconnoître dans les successeurs de Pierre une autorité suréminente et centrale qui s'étend sur toute l'Eglise. Ne lui accorderons-nous qu'un privilége d'honneur, qu'une dignité sans pouvoir? Mais un tel titre, qui ne seroit propre qu'à flatter l'orgueil, ne seroit pas dans l'esprit de l'Evangile et de son divin auteur. Cette primauté est aussi de juridiction. Les clefs du royaume des cieux ont été données à Pierre. Il lui a été dit que *tout ce qu'il lieroit sur la terre seroit lié dans le ciel, et que tout ce qu'il délieroit sur la terre seroit délié dans le ciel.*

Quelques-uns, à qui tant d'autorité fait ombrage, ont imaginé, pour l'atténuer, un système de gouvernement un peu différent. Se flattant de s'y entendre mieux que le fondateur même de l'Eglise, ils détournent à un autre sens ses paroles les plus précises et ses promesses les plus magnifiques, et ils transmettent à l'Eglise universelle les pouvoirs accordés à son chef. Ils supposent que c'est à elle que Jésus-Christ donna les clefs quand il les confia à Pierre. Ils séparent, en quelque sorte, le corps des pasteurs de son chef, sans faire attention que l'un ne peut exister sans l'autre. Ils supposent que ce sont les pasteurs qui se donnent les clefs, comme s'ils pouvoient se les donner à eux-mêmes. Ils comparent sérieusement la constitution de l'Eglise à celle de la république de Venise. Ce n'étoit pas ainsi que pensoit l'antiquité. Les premiers Pères ne parlent jamais qu'avec respect du pouvoir de la chaire apostolique et du Pontife qui y est assis. Les docteurs de l'orient, comme ceux de l'occident, proclament les droits de l'Eglise de Rome, recourent à ses décisions, la regardent comme la source, comme le centre, comme le lien de toutes les églises. Les plus grands Papes eux-mêmes relèvent avec magnificence les prérogatives de leur siége. Les plus saints d'entr'eux en ont paru les plus jaloux.

Il faut l'avouer cependant, ce même pouvoir a eu des ennemis nombreux. On a fait grand bruit des déréglemens de quelques mauvais Papes; comme si tant de Pontifes vertueux ne devoient pas couvrir des taches si rares. Avec un peu d'équité, on ne s'étonneroit pas de trouver quelques Pontifes vicieux dans une succession de plus de deux cent cinquante; on seroit, au contraire, surpris qu'il n'y en eût pas davantage. Les disputes sur le temporel des rois ont aussi contribué à susciter aux Papes des détracteurs. On n'a pas voulu voir que leurs erreurs à cet égard étoient celles de leur siècle, que tout le monde pensoit de même alors, que cette opinion contint souvent des principes injustes, qu'elle réprima l'ambition, la tyrannie et les abus de pouvoir. Des écrivains protestans même ont reconnu ce résultat de la grande puissance des Papes dans le moyen âge. Quoi qu'il en soit, si les Papes ont été entraînés trop loin à ces époques reculées, on le leur a bien fait expier depuis. On s'est vengé de leur envahissement sur le temporel par de plus grandes usurpations sur le spirituel. Depuis des siècles le pouvoir des Papes est restreint dans ses bornes naturelles, et on se plaint encore de leur ambition! Ce texte est rebattu dans une foule d'écrits, où l'on a grand soin de nous précautionner contre le despotisme de la cour de Rome. Est-ce que l'on craint véritablement qu'elle ne parvienne à dominer encore? Non, on a lieu d'être tranquille à cet égard. On sait assez que les temps sont changés, que l'esprit et les habitudes ne sont plus les mêmes, et qu'une autre direction, imprimée au monde religieux et au monde politique, repousse un ascendant désormais incompatible avec les idées dominantes. On crie tant contre les droits les plus légitimes du clergé; ce n'est pas pour lui accorder des prérogatives qui ne lui appartiennent pas. Une défaveur générale, des empiétemens successifs, un système croissant d'incrédulité annoncent assez aux prêtres que leur règne est passé, et qu'il ne peut plus re-

venir. On a pris grand soin de le leur prouver dans une foule d'écrits, et on le leur a démontré encore mieux par la conduite douce et équitable qu'on a tenue à leur égard depuis vingt-cinq ans.

Il faut remonter à une époque assez reculée pour trouver l'origine d'un systême d'opposition contre la cour de Rome. Les Grecs donnèrent le signal, et l'ambition jalouse des patriarches de Constantinople fut un des premiers fermens de discorde. Pour s'élever, ils rabaissèrent l'autorité qu'avoient révérée leurs pères. Le grand schisme d'occident fut une plaie plus funeste encore, s'il est possible. Les querelles entre les Pontifes compétiteurs, leurs accusations réciproques, les moyens auxquels ils eurent recours pour se soutenir, tout contribua à énerver leur autorité, et à affoiblir le respect qu'on lui portoit. C'est alors, c'est à cette époque de troubles et de querelles intestines que quelques docteurs, doués de plus d'ardeur que de mesure, imaginèrent un nouveau systême de gouvernement. On supposa que la souveraineté spirituelle résidoit dans tout le corps de l'Eglise, et que les pasteurs n'étoient que ses délégués et ses ministres. On en concluoit que les Pontifes romains, ayant aussi reçu leur pouvoir de la communauté, pouvoient être jugés par elle. Nous ne devons point dissimuler que c'est à des écrivains françois qu'est due la promulgation d'une doctrine si nouvelle. Gerson, Almain, Major ont eu le malheur de jeter ces semences funestes, et les Richer, les Dominis, les Febronius modernes n'ont été que leurs imitateurs. Seulement dans ces derniers temps on a perfectionné leur méthode. Comme on avoit besoin de l'appui des princes, on a flatté leur ambition en les représentant comme les avoués du peuple, et comme chargés en conséquence de ses intérêts : on a excité l'évêque du dehors à entrer au dedans, et le sanctuaire s'est trouvé envahi. C'est ce qui a été si bien mis en pratique par un empereur du dernier siècle, que des sophistes avoient égaré, et qui porta

jusqu'au sein de l'Eglise sa manie réformatrice. On le vit caressé par un parti qui depuis cent ans mettoit une pieuse ardeur à affoiblir l'autorité de la cour de Rome, et brisoit un à un tous les liens entre les fidèles et la chaire d'où ses erreurs avoient été frappées. Ce parti se plaisoit à transporter aux princes tous les droits dont il dépouilloit le chef de l'Eglise; les princes tombèrent dans ce piége, et ne virent pas l'effet de ces doctrines schismatiques. Ils ne s'aperçurent pas que les coups qu'on portoit à la puissance des Papes, retomboient sur la leur propre; que les principes qu'on faisoit valoir contre l'une sapoient également l'autre, et que le dogme de la souveraineté du peuple, base commune de tous ces systêmes, ne gagnoit du terrain que pour ébranler à la fois la société civile et l'autorité ecclésiastique.

« Il nous semble, dit à ce sujet l'auteur de l'ouvrage que nous analysons, il nous semble que tout balancé, les rois montreroient plus de sagesse en respectant l'autorité du Siége apostolique et en la faisant respecter, qu'en souffrant qu'on la combatte avec de tels principes. Que veulent-ils d'ailleurs, qu'espèrent-ils de cette guerre sacrilége ! La chaire du Prince des apôtres, grâce à Dieu, est indestructible. Mais quand ils réussiroient à la renverser, quel seroit pour eux le fruit d'une victoire si déplorable? Que gagneroient-ils à asservir l'Eglise, à séculariser sa discipline et sa foi, à ébranler, par le schisme, la base de son gouvernement? Quand on a une fois appris aux hommes à s'affranchir de l'obéissance, à rompre sans remords des liens sacrés, à discuter tous les devoirs, et à douter de la conscience même; quand à la place du respect et de l'amour on a mis dans leur cœur la haine et le mépris pour l'autorité, qu'une longue habitude leur faisoit regarder comme la plus sainte et la plus vénérable; lorsqu'en un mot on a commencé à les guérir de ce qu'on se plaît aujourd'hui à appeler leurs préjugés, les passions de la mul-

titude, délivrées de tout frein, ne tardent pas à consommer cette guérison terrible. Le goût si naturel et si dangereux de l'indépendance crée partout des abus pour multiplier les destructions. Inutilement voudroit-on imposer des digues au torrent. La réforme, que rien n'arrête, embrasse successivement tous les pouvoirs, toutes les institutions. La société entière chancelle et tombe comme une voûte dont une imprudente main a enlevé la clef. Consultez l'expérience, interrogez les siècles passés. Voit-on qu'en se séparant de Rome et en attaquant ses Pontifes, les monarques anglois aient beaucoup augmenté leur propre puissance? Devenus chefs de l'ordre spirituel, furent-ils plus maîtres dans l'ordre civil? Leur trône en acquit-il une plus imposante dignité, une solidité plus inébranlable? Hélas! l'univers le sait, et le bruit de leurs sanglantes catastrophes remplit encore nos histoires. Mais pourquoi chercher ailleurs des exemples, tandis que nous en avons sous les yeux un si frappant et si lamentable? N'avons-nous pas vu nous-mêmes des hommes enivrés de ces maximes funestes, leur immoler une victime plus innocente encore et non moins illustre»?

Telle est l'analyse rapide de cette introduction, où l'auteur donne une idée du gouvernement de l'Eglise. Il auroit désiré, dit-il, pouvoir montrer l'ensemble de sa constitution, et la force des principes sur lesquels elle repose. Mais contraint de se borner dans un si vaste tableau, il a choisi la question de l'institution des évêques, parce qu'outre qu'elle étoit fort intéressante par elle-même, elle avoit été dans ces dernières années le sujet de débats fort vifs. L'ambition d'un seul homme avoit saisi avidement cette pomme de discorde. La complaisance de quelques écrivains, la souplesse de quelques courtisans avoient nourri ses folles et turbulentes espérances, et l'Eglise parut menacée d'un schisme. On répandoit imprudemment les projets les plus subversifs de sa constitution : on disoit hautement qu'il étoit temps

de briser le joug imposé par la cour de Rome, et de faire rentrer les évêques dans leurs droits; aveugles qui ne voyoient pas qu'on en vouloit autant aux évêques qu'aux Papes, et qu'on cherchoit à se servir des uns pour humilier les autres, bien sûr que ce corps divisé seroit plus aisément abattu; qu'on viendroit bien à bout des évêques après avoir anéanti l'autorité de leur chef, et que les branches embarrasseroient peu quand on auroit coupé le tronc. On mit la main à l'œuvre avec un zèle extrême, et nous avons vu quels en ont été les résultats.

Ce fut au milieu de cette guerre que l'ouvrage que nous examinons fut entrepris. L'auteur pensa qu'il étoit instant d'éclaircir une question que l'on mettoit tant d'intérêt à dénaturer et à obscurcir. Plus le génie du mal s'acharnoit à semer le trouble dans l'Eglise, plus les amis du bien devoient redoubler d'ardeur et opposer des obstacles à ses vues profondes. Il falloit au moins faire entendre une réclamation puissante, et montrer, pour l'honneur du clergé, que le despotisme n'avoit pas abattu toutes les ames et flétri tous les courages, et qu'on osoit encore invoquer les principes et proclamer les droits de la vérité. Cette réclamation étoit d'autant plus nécessaire, que des théologiens, adroits à profiter des circonstances, avoient saisi avec générosité ce moment pour porter un dernier coup à l'autorité des Papes. Aussi pieux que magnanimes, ils s'étoient empressés de seconder les vues assez manifestes d'un despote ennemi de la religion, et qui ne vouloit que briser et détruire, et ils osoient combattre l'influence et les droits d'un Pontife alors dans les fers. Ce noble dévouement méritoit d'être relevé.

Un ecclésiastique, animé d'un autre esprit, ramasse le gant qu'avoit jeté le champion et le flatteur du perturbateur de l'Eglise. Il entre dans la lice, la visière baissée, comme ces preux chevaliers qui jadis, mus par le zèle et l'honneur, demandoient à combattre dans les

tournois. Il se présente avec les couleurs de la vérité, et défend vaillamment cette *illustre délaissée*. Il prouve que l'institution des évêques a toujours été un droit du saint Siége, et qu'on ne pourroit l'en dépouiller sans attaquer sa primauté même. Pour cela il remonte à la plus haute antiquité, et commence par l'histoire abrégée de l'établissement des patriarcats dans l'église d'orient. C'est l'objet de la première section de la première partie, dans laquelle l'auteur montre que les patriarches ont été institués par l'autorité de saint Pierre, et que leurs priviléges n'étoient qu'une émanation de sa primauté. Dans la seconde section, il établit le pouvoir du Pape pour la confirmation des patriarches et des évêques, et fait voir que dans toute l'église d'orient, jusqu'au moment du schisme fatal, le Pape étoit en possession de confirmer les patriarches, et qu'on reconnoissoit en lui un droit suprême sur les ordinations des évêques. C'est à lui qu'on s'adressoit dans les cas douteux, dans les différends, et l'auteur que nous suivons prouve, par une foule de faits, que le saint Siége intervenoit dans ces occasions, et décidoit de la validité des élections, et que les patriarches ne confirmoient les évêques que par son autorité.

Dans la seconde partie l'auteur passe de l'église d'orient à celle d'occident. Il montre dans la première section que les Papes ont toujours exercé une autorité plus immédiate sur l'église d'occident, soit parce qu'ils s'étoient réservé sur elle les droits qu'ils avoient cédés pour l'orient aux grands patriarches, soit parce qu'ayant fondé les églises de ces régions, ils durent les regarder comme faisant plus spécialement partie de leur troupeau. Dans la seconde section, il parcourt les diverses portions de l'occident, et y fait voir partout, dans les dix premiers siècles, le saint Siége confirmant les évêques par l'intermédiaire des métropolitains. Notre France, entr'autres, en offre beaucoup d'exemples, et on retrouve avec plaisir dans les monumens de l'histoire ecclésiastique de ce pays les preuves des liens étroits qui unis-

de S. Exc. le marquis Jean Naro, non moins recommandable par ses rares vertus, que par sa naissance et la conduite louable qu'il a tenue pendant la persécution qu'a éprouvée le saint Siége. Le saint Père, pour augmenter encore le prix de cette grâce, a daigné remettre de sa main cette nomination au prince, en l'accompagnant de marques d'estime et de paroles gracieuses.

PARIS. — *Ordonnance du Roi.* LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant donner à notre cousin, l'archevêque de Reims, un témoignage particulier de confiance et d'estime ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

Notre conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Notre cousin, l'archevêque de Reims, notre grand-aumônier, est chargé de nous présenter dorénavant les sujets qui lui paroîtront les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés et autre titres ecclésiastiques.

Les brevets de nomination seront contre-signés par notre ministre de l'intérieur, et transmis aux titulaires dans la forme usitée jusqu'à ce jour.

II. Il en sera de même pour les nominations aux bourses fondées dans les séminaires sur les demandes qui lui seront adressées par les archevêques et évêques.

III. Notre ordonnance du 13 août dernier, portant nomination d'un administrateur-général pour tous les objets relatifs aux affaires ecclésiastiques, est définitivement maintenue dans toutes les dispositions auxquelles il n'est point dérogé par la présente.

IV. Notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est chargé d'en surveiller l'exécution.

Donné en notre château des Tuileries, le 24 septembre, l'an de grâce 1814. *Signé*, LOUIS.

— Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, du vœu des habitans du Perche, pour le rétablissement de l'abbaye de la Trappe. Un *prospectus*, ou plutôt une humble et suppliante adresse du R. P. abbé aux *ames chrétiennes et charitables*, circule dans le public. Il y expose que les acquéreurs des biens de la Trappe consentent à les rendre, et sont prêts à prendre des arrangemens avec lui; mais que la somme nécessaire pour les dédommager excède les moyens des religieux : qu'en conséquence ils ont ouvert une souscription chez M. Denis, notaire, rue de Grenelle, à Paris, où l'on recevra les dons des personnes charitables qui voudront concourir à cette bonne œuvre.

— Samedi prochain, 15 octobre, il sera célébré, dans la chapelle du château des Tuileries, un service anniversaire pour le repos de l'ame de S. M. Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France. Mgr. de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne, officiera pontificalement. La famille royale et toute la cour y assisteront.

NÉCROLOGIE.

Mme. la princesse de Chimay, née Fitz-James, vient d'être enlevée à sa famille et à ses amis, le 26 septembre, à l'âge de 69 ans.

Cette princesse, encore plus distinguée par sa foi et sa piété que par le sang royal des Stuarts dont elle étoit issue, doit trouver place dans cet ouvrage, particulièrement destiné à consacrer le souvenir des vertus qui honorent la religion, comme à recueillir les événemens qui l'intéressent.

Petite-fille du maréchal de Berwick, de ce héros dont les victoires assurèrent à Philippe V la couronne d'Espagne; fille du dernier maréchal de Fitz-James, elle sembloit avoir reçu, avec le sang de ses ancêtres, l'élévation des sentimens, l'amour de la religion, la fidélité inviolable pour des souverains malheureux. Noble héritage qu'elle a eu la consolation de

voir recueillir avec gloire par ses neveux. Elle puisa, dans les grands exemples de ses vertueux parens, cette piété sincère, aimable, éclairée, qui fut l'ame de sa vie entière. Aussi conserva-t-elle la vénération la plus profonde pour les auteurs de ses jours. Ils étoient sa gloire et ses modèles; et parmi tous les titres qu'ils lui avoient laissée, le seul dont elle parlât avec complaisance étoit celui d'*enfant des saints*, qu'elle s'efforçoit de mériter en les imitant. Elle épousa, en 1763, M. le prince de Chimay, dernier rejeton de son ancienne maison. Placée, fort jeune, près de la reine Marie Leczinska, en qualité de dame du palais, elle fut bientôt nommée dame d'honneur de la Reine, femme de Louis XVI. Pendant trente années qu'elle parut à la cour, elle y fit constamment admirer la réunion de tous les dons de la nature, avec les vertus les plus solides, toutes les qualités propres à plaire, avec une piété qui ne se démentit jamais, et dont la calomnie même n'osa tenter de ternir l'éclat. Son unique ambition fut de remplir ses devoirs; elle s'y livroit avec un dévouement plein de dignité. Elle ne vit dans la première place de la cour qu'une obligation plus rigoureuse de donner de grands exemples, et quelquefois des conseils utiles. Mais en disant la vérité, elle eut l'art si difficile de la faire entendre sans blesser, par ses égards respectueux, par une douceur pleine de charmes, qui en tempéroit l'amertume. Disons à la louange de la Reine, qu'elle apprécia ce mérite si rare dans les cours; elle l'honora d'une confiance plus glorieuse pour la souveraine qui l'accorde, que pour celle qui sait la mériter par de si nobles moyens.

Si sa vertu inspira le respect, elle sut mieux encore se faire aimer, par l'indulgence et la bonté pour ses inférieurs, par une bienveillance attentive et prévenante, qui lui méritèrent l'attachement de tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Au sein des illusions et des plaisirs, le soulagement des malheureux et la douceur de l'amitié furent les seules jouissances qu'elle sembla s'être réservées. Le choix de ses amis honore également son discernement et son cœur. Aussi les amis de sa jeunesse furent-ils ceux de toute sa vie; ils furent, avec sa famille, les objets constans de ses soins les plus assidus, et de ses affections les plus tendres. Les regrets qu'elle leur a laissés ne peuvent s'adoucir que par l'espérance du bonheur que tant de vertus lui ont sans doute mérité..........

Sa charité ne connut d'autres bornes que celles de ses moyens.

L'indigence et le malheur furent toujours auprès d'elle une recommandation toute puissante : nulle bonne œuvre qui n'intéressât son zèle ; et comme elle ne vouloit jamais le bien à demi, elle commençoit par s'imposer à elle-même des privations rigoureuses. Elle ne dédaignoit pas aussi de solliciter des aumônes ; c'étoit pour elle l'emploi le plus doux de l'autorité que son rang et ses vertus lui avoient assurée.

Sa prospérité n'avoit pu la séduire ; le malheur la trouva inébranlable. Peu de François ont plus vivement senti les maux de leur patrie, et surtout ceux de la famille royale. Sa seule consolation fut de prodiguer à sa souveraine malheureuse toutes les marques du plus fidèle attachement. La journée du 10 août vint les séparer pour jamais.

Mme. la princesse de Chimay, forcée de se bannir comme tant d'autres, se fit partout distinguer par son angélique piété, et par sa touchante sollicitude pour tous les malheureux que les événemens avoient forcés de fuir, comme elle, leur patrie.

Après son retour en France, elle sembla se consacrer exclusivement à la pratique des vertus chrétiennes, qui seule pouvoient l'aider à soutenir la douleur des pertes passées, et la vue des maux dont nous eûmes à gémir si long-temps. Il faut pour l'apprécier l'avoir vue dans sa retraite, entourée de ses parens et de ses amis, tous dignes de s'associer à ses sentimens. C'étoit là qu'on retrouvoit les maximes de la religion, de la fidélité, de l'antique honneur dans leur inaltérable pureté. Un attachement inflexible pour tous les principes généreux ; une sorte de passion pour le bien ; une aversion insurmontable pour tout ce qui le combattoit, distinguoient éminemment cette ame pure autant qu'élevée. Les maux de la religion, la captivité du vicaire de Jésus-Christ, la persécution qui s'attacha si long-temps aux membres du sacré collége, défenseurs intrépides de leur chef, furent pendant plusieurs années l'objet de sa sollicitude. Elle ne se contenta pas de gémir ; son temps, ses soins, ses moyens furent prodigués pour une si belle cause ; et elle mérita d'être distinguée dans cette association généreuse qui eut le bonheur de soutenir jusqu'à la fin ces illustres victimes, dans le dénuement honorable où les avoit réduits leur héroïque dévouement. Ces soins religieux, ses douleurs, et les calamités qui se multiplioient chaque jour, la rattachoient encore à ses souverains légitimes. Son amour sembloit croître avec leurs malheurs. Le ciel a voulu sans doute récompenser un attachement

si fidèle, en la laissant vivre assez long-temps pour voir le trône enfin rendu à ces maîtres augustes, dont elle n'avoit jamais cessé de demander et d'espérer le retour. Le bonheur de revoir son Roi étoit le seul dont elle put désormais jouir sur la terre; il sembla la rappeler à la vie. Mais bientôt ses maux reprirent le dessus. Une plus belle récompense l'attendoit. De longues infirmités avoient depuis long-temps épuré ses vertus, et sa patience ne s'étoit jamais démentie... Des soins touchans l'occupoient encore dans ses derniers jours. Elle eût voulu voir enfin rendre à sa souveraine infortunée l'éclatante justice qui lui étoit due. Elle aimoit à s'entretenir de ses grandes qualités, à démentir la calomnie qui l'avoit si indignement outragée. Et quel témoignage plus honorable que celui d'un témoin tel que Mme. la princesse de Chimay, incapable, au jugement de tous ceux qui l'ont connue, de trahir la vérité par quelque motif d'attachement ou de considération que ce puisse être.

Le Roi, qui l'honoroit d'une bonté particulière, envoyá plusieurs fois savoir de ses nouvelles. Le jour même de sa mort, elle s'entretint long-temps de son attachement pour sa personne, et chargea le gentilhomme ordinaire, venu de sa part, des choses les plus touchantes pour sa Majesté.

Sa mort ne fut qu'un dernier exemple de piété, de résignation, et de toutes les vertus chrétiennes, qui ajouta le dernier trait au tableau d'une si belle vie. Elle reçut ses sacremens avec la paix d'une ame prédestinée. Qui ne se seroit attendri en voyant cette vertueuse princesse demander pardon à sa famille, à ses serviteurs, et surtout à la plus fidèle et à la plus inconsolable des amies (1)? Depuis ce moment, quoique privée de connoissance, elle sembla toujours prier. Ainsi devoit finir une vie qui ne fut que l'exercice continuel de la foi, de la prière, et des plus pures vertus.

Elle laisse un grand exemple à l'appui de cette vérité, que la pratique de la piété convient à tous les âges comme à tous les états; qu'elle s'allie aux devoirs qu'impose la vie de la cour et du plus grand monde, comme à ceux des autres conditions de la vie. Puisse cet exemple être suivi, dans un temps surtout où les vertus les plus aimables et les plus augustes ôtent toute excuse à la foiblesse, et condamnent l'incrédulité même au silence.

L. G... D....

---

(1) Mme. la duchesse de Duras, douairière.

Élémens d'Histoire générale, par M. l'abbé Millot. *Deuxième partie; Histoire moderne.* Nouvelle édition.

Si j'avois à écrire l'histoire moderne, voici, ce me semble, le plan que je devrois me proposer. Je raconterois les faits avec exactitude, parce que c'est le devoir d'un historien, et que rien ne peut l'en dispenser. Ainsi, je ne me croirois point obligé de taire les vices des rois, de dissimuler les fautes du clergé, et de passer sous silence les abus, les erreurs, les entreprises coupables faites sous prétexte de la religion. Je présenterois même à ce sujet les réflexions que je croirois convenables; je ferois remarquer comment les passions des hommes se mêlent à ce qu'il y a de plus saint, et souillent ce qu'il y a de plus pur. Mais en même temps j'aurois soin de montrer combien la religion est étrangère à cet alliage indigne d'elle. Je ne me croirois point permis de déclamer contre elle à ce sujet, encore moins de la rendre responsable de maux et de crimes que sa doctrine tendoit au contraire à prévenir. Je ne parlerois pas sans cesse de superstition et de fanatisme, expressions vagues et suspectes depuis qu'une injuste malignité les a appliquées au christianisme. Je ne prendrois pas le ton de la satire et du persifflage pour raconter des excès dont je serois le premier à gémir. Je ne m'appesantirois pas avec complaisance sur les faits les plus propres à rendre les ministres de la religion odieux, et je ne m'étudierois pas à ne dire que le mal et à faire le bien, l'équité m'ordonnant également de rapporter l'un et l'autre.

En indiquant ainsi ce que j'aurois cru devoir faire, j'ai presque dit tout ce que n'a pas fait l'abbé Millot. Entre tous les défauts qu'on pourroit reprocher à ses *Elémens d'Histoire moderne*, il en est un surtout qui nous a extrêmement choqués, parce qu'il se présente à chaque page; c'est une affectation de revenir sans relâche sur le même objet, de répéter toujours les mêmes plaintes, d'exagérer les mêmes torts. Sans doute des membres du clergé commirent de grandes fautes, surtout dans les temps d'ignorance. Dites-les, à la bonne heure, vous le devez; mais ne les aggravez pas, ne mêlez aucune aigreur à vos récits, soyez calme et modéré comme il convient à un historien. Qu'on ne vous voie pas toujours le blâme et le reproche à la bouche. Montrez votre impartialité en louant les vertus de ceux mêmes dont vous vous croyez obligé de relever les torts. Ne faites point les hommes plus méchans qu'ils ne sont, et consolez vos lecteurs en leur citant des traits honorables avec le même soin que vous leur retracez des erreurs ou des crimes.

Mais pour tenir une conduite si sage, Millot avoit trop, ou, si on l'aime mieux, pas assez de philosophie. Les faits prennent une autre teinte sous sa plume. On voit qu'il a lu l'*Essai sur l'histoire et les mœurs des nations*, de Voltaire, et qu'il a suivi, en plus d'une rencontre, un guide si suspect. Comme lui, il paroît avoir pris à tâche de rendre le clergé odieux, et de lui imputer tous les malheurs du monde. Pas un de ses chapitres où il ne répète, à cet égard, quelque doléance bien amère. A l'entendre, on croiroit que le monde étoit constamment heureux sous le paganisme, et que les malheurs de l'univers n'ont commencé qu'avec la religion chrétienne. Avant elle,

il n'y avoit peut-être pas de guerres, de divisions, de forfaits. C'est dans son sein que l'équitable auteur va chercher la source de tous les désordres. Il appelle des libelles séditieux les écrits de ces personnages illustres que l'Église nomme ses Pères. Il crie à tout moment contre le pouvoir du clergé, pouvoir qui fut quelquefois excessif, mais qui, dans des temps d'ignorance, étoit peut-être le seul frein contre les vices. Il prétend que le clergé étoit ennemi des lumières, tandis qu'il étoit le seul qui en conservât quelque ombre. Il renouvelle la calomnie qui prête à saint Grégoire-le-Grand le dessein d'étouffer toute littérature. Il ne parle que deux ou trois fois de ce Pape, et toujours pour le blâmer. Il ne découvre en lui rien qui soit digne d'éloges. S'il est question de l'hérésie des iconoclastes, il trouve que ces novateurs, fameux par leurs violences, étoient presque moins coupables que les catholiques. Ceux-ci ne défendoient les images que par foiblesse, par superstition, et même par cupidité. Le sacre des princes est une invention des prêtres et un moyen d'ambition. L'état monastique fut presque un nouveau fléau. On n'en citera que les abus, et on taira les hautes vertus des fondateurs et de leurs premiers disciples, les services qu'ils rendirent à la société, leurs travaux, soit pour la culture des terres, soit pour la conservation des anciens livres. On leur reprochera, au contraire, d'avoir forgé aux hommes de nouvelles chaînes.

Millot ne veut rien voir de louable dans le clergé, et se plaît à tout interpréter d'une manière sinistre. Les évêques ordonnent la paix ou la trève de Dieu, pour apporter quelque relâche aux guerres intestines; Millot, loin de leur savoir gré de cette mesure favo-

rable pour l'humanité, a l'air de l'improuver. C'est-là ce qu'on appeloit de son temps de l'impartialité philosophique. Il rend les prêtres responsables de l'abrutissement du peuple et des discordes des grands; et quand ils font quelques efforts pour ramener la paix, il se moque également et de leur zèle et des moyens qu'ils emploient. Je ne crois pas qu'il y ait dans tout le cours de cette histoire un seul évêque qui obtienne des éloges sans restriction. On étoit décidé d'avance à les peindre du mauvais côté. On ne rapporte d'eux que ce qui peut être à leur désavantage. Saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, n'est nommé que le *fameux* Boniface. On tourne en ridicule le moine Augustin qui convertit l'Angleterre à la foi. Un autre archevêque anglois n'étoit qu'*un ambitieux avec sa réputation de saint*. Il est inutile de dire que saint Thomas de Cantorbéry a tout le tort dans sa dispute avec Henri II. Le *fameux* Bernard, abbé de Clairvaux, car c'est ainsi qu'on l'appelle, étoit aussi un homme remuant et ambitieux. Millot supprime tout ce qui pouvoit honorer ces grands personnages. Il ne nomme même pas les autres prélats qui se distinguèrent par leur mérite dans ces temps de ténèbres. Enfin, il ne rappelle aucun des bienfaits du clergé. Mais si un prêtre, un moine, un évêque donnent prise sur eux, alors il est là pour les tancer et les flétrir. Alors la dissimulation seroit un crime. L'amour de la vérité fait taire ses scrupules. *Il voudroit bien*, dit-il quelquefois, *ne pas entrer dans ces pénibles détails; il en est affligé pour la religion. Mais son devoir est de dire les faits, afin que les malheurs passés servent à rendre les hommes plus sages à l'avenir. Il est bon de leur montrer les tristes suites de*

la superstition, de la crédulité et du fanatisme. Soit; mais le même amour pour la vérité, le même désir d'être utile à ses semblables ne lui feroit-il pas un devoir de dire le bien, et de rapporter les bienfaits de la religion et de ses ministres? Ne doit-il être fidèle qu'en ce qui peut les noircir, et n'a-t-il de voix que pour se plaindre et pour déclamer? C'est une réflexion qui s'est présentée plus d'une fois à nous en parcourant son *Histoire moderne*, et nous sommes assurés que tous les lecteurs judicieux penseront, à cet égard, comme nous.

Il fait revenir la religion à tout propos, et la mêle à ce qui lui est le plus étranger. Le docteur Jean Petit fait l'apologie de la doctrine du tyrannicide: Millot dit à ce sujet, avec sa candeur ordinaire, que les *fanatiques ont presque toujours consacré le meurtre par des exemples de la Bible*. Réflexion qui seroit déplacée, quand même elle ne seroit pas une calomnie, et qui porte un caractère de passion et de malignité révoltant dans un historien, et encore plus dans un prêtre. En racontant l'origine du luthéranisme, notre historien montre la même équité. Ce n'est pas Luther qui a eu le plus de torts dans cette occasion; ce sont ses ennemis. Ils l'ont aigri par leurs imprudences et par leur inflexibilité. Ils auroient dû lui céder quelque chose, afin de le ramener; comme si on avoit pu espérer de calmer cet esprit inquiet et ardent. De même lors du divorce de Henri VIII, on nous dit froidement que ce fut Clément VII qui fut cause de tout le mal. Peu s'en faut qu'on n'excuse l'emporté et voluptueux monarque. Pas la moindre marque d'improbation pour les princes qui abandonnèrent la religion de leurs pères. On fait, au con-

traire, admirer leur politique et leur sagesse. On nous dit d'Elisabeth, qu'elle changea la religion avec prudence. Si cette princesse persécuta les catholiques, c'est que ceux-ci l'avoit aigrie. Ainsi, soit qu'ils persécutent ou qu'ils soient persécutés, ce sont toujours eux qui méritent le blâme. Remarquons aussi avec Millot combien l'Angleterre s'est trouvée heureuse d'avoir adopté la réforme. Ce changement *y a établi une paix solide.....*, témoins les troubles du puritanisme et du presbytéranisme, et les sanglantes querelles qui aboutirent au supplice de Charles Ier.

On se doute bien qu'avec de telles idées, Millot parle de raison, de philosophie et de perfectibilité. Il se flatte que *les principes de raison et de morale détruiront à la fin la rage des sectes, au grand avantage de l'humanité*. Il vante les efforts de la raison, qui d'elle-même est *circonspecte et ennemie des excès*, comme on l'a vu dans ces derniers temps où on l'invoquoit, et où l'on a fait tant de sottises en son nom. Cependant il n'est pas très-sûr de son fait. Après avoir remarqué qu'au commencement du 15e. siècle, les hommes *sortoient de leur léthargie, et exerçoient les facultés de leur ame*, il offre le tableau le plus déplorable des mœurs de ce siècle. Dans un résumé, à la fin de son ouvrage, il compare le dernier siècle à ceux qui l'avoient précédé, et quoiqu'il lui donne la palme, comme de raison, cependant il ne paroîtroit pas, d'après lui-même, que nous eussions gagné beaucoup au change.

Pour nous résumer nous-mêmes, nous dirons que ces *Elémens d'Histoire moderne* ne sont guère moins dangereux par leur partialité, que l'*Essai sur l'histoire et les mœurs*. Le même esprit a inspiré ces deux

ouvrages. On y trouve à peu près la même malignité, le même esprit de satire, la même affectation à rebattre les mêmes plaintes. Seulement Millot met de temps en temps quelques légers correctifs, qui n'empêchent pas que son ouvrage ne soit un ouvrage de parti. Sa qualité d'abbé y est en contradiction continuelle avec son langage et son ton, qui sont ceux d'un ennemi de l'Eglise et du clergé, et même d'un homme indifférent sur la religion, qu'il ne regarde jamais que sous le rapport politique. Il importoit d'autant plus de relever ces défauts, que les ouvrages de Millot ont acquis, je ne dis pas une vogue qu'ils ne méritent guère d'ailleurs par leur sécheresse, du moins une sorte de réputation. On les met entre les mains de la jeunesse. On s'en sert dans les maisons d'éducation. Un format commode, une petite quantité de volumes, une précision qui convient au peu de temps qu'on a à donner à l'étude de l'histoire, voilà ce qui a apparemment fait adopter ces *Elémens*. Mais l'esprit dans lequel ils sont rédigés, les rend dangereux pour les jeunes gens, auxquels ils inspirent des préventions qui ne s'effacent point. Plus des libraires avides et des gens bien intentionnés prennent soin de faire réimprimer, *pour l'usage de la jeunesse*, ces productions partiales, plus les parens religieux et les maîtres sages doivent éviter de laisser leurs enfans et leurs élèves puiser dans ces *Elémens* des principes et des préjugés qui leur seroient funestes. Si l'on veut ramener la génération qui s'élève à des idées plus saines et plus justes, il faut s'abstenir de lui mettre sous les yeux ces livres qui ne tendent qu'à l'égarer, et qui ont contribué à donner à la jeunesse de l'éloignement pour la religion et du mépris pour les prêtres. Nous

recommandons ce soin aux pères de famille sages, aux instituteurs vertueux. Nous n'avons d'autre but, en leur donnant cet avis, que de les mettre en garde contre le piége qu'on leur tend, et de préserver au moins une portion de la jeunesse de la contagion des déclamations philosophiques et anti-sacerdotales.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome, *17 septembre*. Le prince de la Paix est parti pour Pezzaro.

— Son Exc. don Antonio de Vargas, ministre plénipotentiaire de S. M. C. le roi Ferdinand, près du saint Siége, est arrivé ici depuis huit jours, où il a de fréquentes entrevues avec LL. M. le roi Charles IV et les reines d'Espagne et d'Etrurie. Après s'être présenté chez S. E. le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'État, il a été admis à l'audience du saint Père, dont il a reçu l'accueil le plus affectueux. On jouit en Espagne d'une tranquillité parfaite, quoique les journaux se plaisent à répandre des nouvelles contraires.

— Le prince d'Esterhazy, dont nous avons annoncé l'arrivée dans cette ville pour une mission particulière près du Pape, de la part de S. M. l'empereur d'Autriche, après avoir eu son audience, est parti pour Naples, d'où il compte revenir dans cette capitale pour y visiter les beaux monumens d'antiquités qu'elle offre à l'admiration des étrangers.

— Le comte Paul Forni, chambellan de S. A. R. François IV, archiduc d'Autriche, duc de Modène, et son envoyé près du saint Siége, chargé de présenter au saint Père, de la part de son souverain, l'hommage de sa vénération filiale, a eu son audience le 13 septembre.

— Le 20, il y a eu chapelle cardinalice dans la Ba-

silique des saints Apôtres, pour les obsèques anniversaires de Clément XIV de sainte et gloriuse mémoire. Tous les cardinaux y ont assisté.

— M. Quarantotti, prélat qui s'étoit laissé entraîner à abjurer son légitime souverain, et à se faire l'instrument de l'usurpation, a été admis à demander le pardon au saint Père.

— On a célébré à Rome, comme à Paris, une messe solennelle pour les prêtres massacrés les 2 et 3 septembre. Cette cérémonie funèbre avoit attiré un grand concours de peuple dans l'église de Saint-Louis de France.

Paris. Si l'Eglise a eu à pleurer plus d'une fois sur l'opiniâtre persévérance de quelques fauteurs du schisme dans ces derniers temps, et sur le refus qu'ils ont fait de se soumettre à ses décrets, elle a été aussi de temps en temps consolée par le repentir et l'obéissance de quelques-uns de ceux qui, à une époque de troubles, s'étoient malheureusement liés à un parti proscrit. A différentes époques on a vu des évêques usurpateurs revenir à l'unité et reconnoître leurs torts. Sous le dernier gouvernement, qui comprimoit tous les efforts du zèle, et à qui tout hommage et toute satisfaction au saint Siége déplaisoient, plusieurs constitutionnels ont successivement abandonné des drapeaux flétris par les armes spirituelles et par les excès mêmes de leurs partisans. On sait que des évêques, aujourd'hui en place, se sont réconciliés avec le chef de l'Eglise, et lui ont envoyé leur acte de soumission. Outre les faits de ce genre, qui sont assez notoires, il en est un qui est peu connu, parce qu'il s'est passé loin de la capitale, et à une époque où on ne pouvoit lui donner de publicité. M. André Champsaud, ancien curé de Digne, et depuis vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel des Basses-Alpes, avoit été élu pour ce siége, par je ne sais qui, en 1799. Il fut sacré à Aix en cette qualité. Il n'avoit pas, à ce qu'il paroît, beaucoup de zèle pour ce parti.

Car on ne voit point qu'il ait ni assisté ni député au concile prétendu national de 1801, et il donna sa démission la même année. Plus récemment, averti par l'âge et par sa conscience, il a voulu donner toute satisfaction au saint Siége. Il s'est adressé à M. l'évêque de Metz, qui se trouvoit alors en Provence, et qui lui a fait signer une renonciation à son schisme et à ses erreurs. Dans cet acte, qui est très-détaillé, M. Champsaud promet de recourir au saint Siége sitôt qu'il le pourra. Il se soumet franchement et entièrement aux décrets de l'Eglise. On ne doute pas qu'il ne ratifie aujourd'hui une démarche qu'il a eu le mérite de faire dans un temps où le Pape étoit en prison, et qu'il ne s'adresse immédiatement au saint Siége pour en obtenir la confirmation de l'absolution qu'il a reçue. Nous avons du plaisir à faire connoître cet acte de M. Champsaud, qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il a eu lieu à une époque où aucun motif humain n'a pu le dicter, et où il n'a été inspiré que par l'attachement à l'Eglise et le désir de revenir à l'unité.

— Mercredi dernier, comme nous l'avions annoncé, a été célébré, dans la maison chef-d'ordre des Orphelines de la Congrégation de *la Mère de Dieu*, rue Barbette, la messe d'actions de grâces en reconnoissance du maintien de cet utile et charitable établissement, auquel le Roi a daigné accorder une protection spéciale et digne de sa bienfaisance paternelle. Mgr. l'archevêque-duc de Reims, pair de France, des personnes distinguées de la cour et de la ville, parmi lesquelles on distinguoit M. de Blacas, ministre de la maison du Roi, et M. le maréchal duc de Tarente, y ont assisté. Mgr. l'évêque-comte de Châlons, aussi pair de France, a officié pontificalement. Mgr. l'évêque de Troyes, un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques étoient venus joindre leurs prières et leurs actions de grâces à celles de ces intéressantes orphelines, et partager leur joie. Après l'offertoire, M. Levi, curé de Saint-Germain-des-Prés,

est monté en chaire, et a prononcé un discours analogue à la circonstance. Il avoit pris pour texte ces paroles du IIIe. livre des Rois, *Et dixit omnis populus : Vivat Rex.* Il a célébré les bienfaits de la Providence qui a rendu à la France son Roi légitime, et dans ce bon Roi un père aux orphelines. Le Psaume *Exaudiat*, et le *Domine, salvum fac Regem* ont été chantés par ces enfans et leurs institutrices avec l'accent du cœur et les élans de la reconnoissance. La messe a été suivie du *Te Deum*, entonné par Mgr. l'archevêque-duc de Reims, après lequel ce prélat a donné la bénédiction. Il seroit difficile de se former l'idée d'un spectacle plus touchant que celui qu'ont offert, dans cette fête religieuse, ces enfans aimables toutes privées de leurs parens les plus proches, retrouvant dans les soins charitables de Mme. la supérieure-générale et de ses pieuses compagnes, autant d'affection qu'elles auroient pu en espérer des mères les plus tendres.

— *Ordonnance du Roi.* Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Ayant égard à la nécessité où sont les archevêques et évêques de notre royaume, dans les circonstances difficiles où se trouvent l'église de France, de faire instruire, dès l'enfance, des jeunes gens qui puissent ensuite entrer avec fruit dans les grands séminaires, et désirant de leur procurer les moyens de remplir avec facilité cette pieuse intention ;

Ne voulant pas toutefois que les écoles de ce genre se multiplient sans raison légitime,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les archevêques et évêques de notre royaume pourront avoir, dans chaque département, une école ecclésiastique, dont ils nommeront les chefs et les instituteurs, et où ils feront élever et instruire dans les lettres, des jeunes gens destinés à entrer dans les grands séminaires.

2. Ces écoles pourront être placées à la campagne, et dans les lieux où il n'y aura ni lycées ni collége communal.

3. Lorsqu'elles seront placées dans les villes où il y aura un lycée ou un collége communal, les élèves, après deux ans d'études, seront tenus de prendre l'habit ecclésiastique.

Ils seront dispensés de fréquenter les leçons desdits lycées et colléges.

4. Pour diminuer, autant qu'il sera possible, les dépenses de ces établissemens, les élèves seront exempts de la rétribution due à l'Université par les élèves des lycées, colléges, institutions et pensionnats.

5. Les élèves qui auront terminé leurs cours d'études pourront se présenter à l'examen de l'Université pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres. Ce grade leur sera conféré gratuitement.

6. Il ne pourra être érigé dans un département une seconde école ecclésiastique qu'en vertu de notre autorisation donnée sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, après qu'il aura entendu l'évêque et le grand-maître de l'Université.

7. Les écoles ecclésiastiques sont susceptibles de recevoir des legs et des donations, en se conformant aux lois existantes sur cette matière.

8. Il n'est au surplus en rien dérogé à notre ordonnance du 22 juin dernier, qui maintient provisoirement les décrets et réglémens relatifs à l'Université.

Sont seulement rapportés tous les articles desdits décrets et réglemens contraires à la présente.

9. Notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 5 octobre de l'an de grâce 1814.

Signé, LOUIS.

Par le Roi : signé, l'abbé de Montesquiou.

Orléans. Lors du Concordat, on chercha inutilement à rentrer en possession du grand séminaire, bâtiment vaste et commode, qui n'avoit pas été aliéné. On ne put l'obtenir alors, et le séminaire fut obligé de se contenter d'une maison étroite, basse, malsaine, sans cour ni jardin, où les élèves sont entassés, et où ils ne peuvent faire un exercice convenable à leur âge et à leur santé. Cette maison a été un peu agrandie par

les libéralités d'un ecclésiastique respectable qui affectionne cet établissement, et qui y a consacré une partie de sa fortune. Mais quoi qu'il ait pu faire, le local ne convient point à un séminaire. La surveillance y est impossible. Point d'air, point de salles commodes, point de chambres pour les théologiens âgés qui voudroient travailler à part. Tout y est petit et resserré. Dans cet état de choses, tout le clergé désiroit la restitution de l'ancien grand séminaire qui a été bâti pour cette destination, et qui doit y revenir naturellement. MM. les grands-vicaires l'ont sollicitée, et en cela ils ont été les interprêtes des vœux du diocèse. Il n'y a pas de doute qu'avec un peu de persévérance ils ne l'eussent obtenue sous un Prince qui protège la religion, et qui veut les moyens de la faire prospérer. Leur demande, mise sous les yeux du Roi, eût été accueillie tôt ou tard, et nous fussions rentrés dans un bien que nous regardons comme le patrimoine du clergé. Aujourd'hui il se répand que les grands-vicaires ont transigé. Ils renoncent, dit-on, au grand séminaire, et on leur donne en échange une maison contiguë au local occupé aujourd'hui par le séminaire. Cet arrangement n'est nullement probable. Il blesseroit les droits et les intérêts du diocèse. Il seroit blâmé de tout le clergé. On se demanderoit si les grands-vicaires ont reçu de leurs cliens le pouvoir de transiger. Leur autorité précaire et momentanée leur donne-t-elle un titre suffisant pour une cession de cette nature? Celui surtout qui dirige toute cette affaire, a-t-il mission pour la conclure ainsi? Cela n'annonceroit-il pas de plus en plus un homme qui n'est que passager, qui sent son instabilité, qui ne prend pas un intérêt très-vif au bien d'un diocèse prêt à lui échapper? Quelques-uns ont remarqué que s'il comptoit véritablement être ce qu'il paroît souhaiter avec tant d'ardeur, il défendroit nos droits avec plus de fermeté. C'est une nouvelle raison pour nous de désirer d'avoir enfin un évêque qui soutienne nos intérêts avec zèle. Sans doute il ne se

croira point obligé par une transaction faite un peu légèrement et par une autorité incompétente, et il reviendra contre une cession qui ne seroit fondée que sur des motifs petits et frivoles.

« Le mariage, dit Denisart, est indissoluble quand, après avoir été contracté, et sanctifié par la bénédiction du curé, il a été consommé ». Telle a été la loi de l'Etat jusqu'au moment où l'oubli des principes religieux a introduit le divorce en France, et telle est encore la loi de l'Eglise qui ne change point comme les volontés des hommes, et qui, fidèle à ce qu'a prescrit son divin fondateur, ne permet pas qu'on *désunisse ce que Dieu a uni.* Un jugement du tribunal civil de l'arrondissement de Nancy, rendu dans sa séance du 22 juin, vient de rendre hommage à cette législation religieuse, et de reconnoître que la faculté du divorce entre catholiques a été abrogée par l'article 6 de la chartre constitutionnelle.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le texte de ce jugement remarquable, que le tribunal a envoyé au gouvernement,

Entre Nicolas Labarre, vigneron à Frouard, demandeur en divorce, par Me Petitjean, son avoué; contre Elisabeth Mathieu, défenderesse, par Me. Mengin l'aîné, son avoué.

Motifs. — La question à examiner, est celle de savoir si Nicolas Labarre, séparé de corps d'Elisabeth Mathieu, par un jugement du 8 mai 1811, rendu sur la demande de cette dernière, peut aujourd'hui obtenir le divorce contre elle, en exécution de l'article 310 du Code civil.

Elisabeth Mathieu, affligée de la conduite de son mari, qui ne demande le divorce que pour contracter une nouvelle union, refuse néanmoins de se réunir à lui, et déclare qu'elle ne peut que s'en rapporter, sur sa demande, à la prudence du tribunal. Mais comme il s'agit d'une question qui tient essentielle-

ment à la religion et aux mœurs, et quoique le ministère public ait conclu à l'admission du divorce, le tribunal ne se croit pas moins en droit d'examiner si cette demande peut être accueillie dans l'état actuel de notre législation.

On ne rappellera point ici que le divorce est formellement défendu par les canons de l'Eglise catholique. Tout le monde sait que l'indissolubilité du mariage est un des points fondamentaux de sa doctrine et de ses dogmes; que l'Assemblée constituante, quoiqu'elle ait refusé, dans une discussion trop célèbre, de déclarer la religion catholique la religion de l'Etat, n'en vint cependant jusqu'à permettre la dissolution légale du mariage entre catholiques; et que ce fut l'Assemblée législative qui décréta la loi du divorce, à la fin de sa session, et lorsque les principes révolutionnaires eurent détruit toute espèce de frein politique et religieux.

Lors de la discussion du Code civil, on parut sentir tout ce que cette loi avoit d'immoral et de scandaleux : celle du 30 ventose an 11 en restreignoit les causes, et en modifia l'exercice; elle accorda même aux époux la faculté de se pourvoir par la voie de la séparation de corps, que la loi de 1792 avoit entièrement retranchée de notre législation, et ce retour à l'ancien usage parut avoir lieu en faveur des catholiques, qui regardoient ce divorce comme contraire à leurs principes religieux.

Mais à cette époque, les préjugés qui avoient empêché l'Assemblée constituante de déclarer que la religion catholique étoit la religion de l'Etat, subsistoient encore dans toute leur force; et en rétablissant l'usage de la séparation de corps, on donna à l'époux, contre lequel elle avoit été obtenue, la faculté de faire prononcer l'entière dissolution de son mariage, après trois années. C'étoit une suite du principe constamment adopté par le gouvernement, de ne connoître aucun culte religieux comme celui de l'Etat; principe d'après lequel il croyoit devoir montrer la plus entière indifférence pour tous, et conséquemment pour la doctrine de l'Eglise catholique, relativement à l'indissolubilité du mariage.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, et la chartre constitutionnelle, en accordant protection à toutes les religions, a déclaré que la religion catholique est la religion de l'Etat. Il s'agit maintenant d'examiner quelles sont les conséquences de cette déclaration solennelle, qui a rendu au culte de la presque totalité des François le rang et l'importance qu'il doit avoir.

Si la religion catholique est celle de l'Etat, il s'ensuit que les lois qui autorisent des infractions publiques et légales aux dogmes de cette religion de la part de ceux qui la professent, ont cessé d'exister, parce que l'Etat, reconnoissant une religion comme sienne, ne peut consacrer par ses actes, et revêtir du sceau de l'autorité publique ce qu'elle défend comme illicite. Il s'ensuit que les tribunaux de l'Etat ne peuvent déclarer dissous un mariage que la religion de l'Etat regarde comme subsistant, ni autoriser une union que cette religion regarderoit comme nulle et défendue; qu'ils ne peuvent, en un mot, sanctionner la révolte de ceux qui professent la religion de l'Etat, contre les lois fondamentales de la religion.

Vainement objecteroit-on que la chartre constitutionnelle a maintenu le Code civil et les lois existantes; elle ne les a maintenues qu'autant qu'elles ne lui sont point contraires. Or, est-il rien de plus contraire à la chartre, qui adopte le culte catholique, qu'une loi qui permettroit, entre ceux qui le suivent, la dissolution du lien conjugal, lorsque cette religion décide formellement qu'il est indissoluble! et ne doit-on pas rigoureusement conclure d'une opposition aussi manifeste, que cette loi ne peut plus exister pour tous ceux qui professent cette religion?

Le tribunal, en faisant l'application de ces principes à Nicolas Labarre et Elisabeth Mathieu, qui sont tous deux catholiques, n'hésite point à rejeter la demande en divorce dudit Labarre. Il pense que la faculté du divorce entre catholiques, a été implicitement abrogée par la chartre constitutionnelle, et que la séparation de corps est désormais le seul moyen légal entr'eux, de prévenir ou de faire cesser les dangers ou le malheur d'une union mal assortie.

Par ces motifs, le tribunal, après avoir entendu le premier substitut du procureur du Roi, en ses réquisitions, et sans s'y arrêter, déclare la partie de Petitjean non-recevable en sa demande, et la condamne aux dépens.

Histoire de Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, Reine de France, par M. Montjoye, avec fig. 2 vol. in-8°. brochés; prix, 10 fr. et 12 fr. franc de port par la poste. A Paris, chez Mme. veuve Le Petit, libraire, rue Pavée, n°. 2; et au bureau du Journal. Nous reviendrons sur cet ouvrage intéressant.

Dénonciation au Roi des actes et procédés par lesquels les ministres de S. M. ont violé la constitution, dénaturé l'esprit et la lettre des nouvelles ordonnances, et détruit l'excellent esprit public qui avoit accueilli le retour des Bourbons; par M. Méhée de la Touche.

Il faut remercier M. Méhée d'avoir mis son nom à la tête de cet écrit. C'est une attention qui épargnera de la peine à ceux qui voudront lui répondre. Ils sauront au moins à qui ils ont affaire. Il y a long-temps que M. Hippolyte Méhée est connu. Son nom est inscrit avec honneur dans les fastes de la révolution. Il a figuré dans la liste de ces patriotes très-prononcés auxquels on ne peut reprocher que d'avoir trop aimé les *formes acerbes*. C'étoit, il faut le dire, et nous ne l'apprendrons sans doute à personne; c'étoit, pour nous servir de l'expression technique, un *franc jacobin*, qui a donné plus d'un gage de son attachement aux principes de ses confrères. Il paroît même qu'il ne s'en est pas tenu à la théorie, et qu'en plusieurs rencontres il s'est montré citoyen très-actif. On assure que, dans un certain mois de septembre, il déploya beaucoup d'énergie contre ces *aristocrates* qu'on imagina de massacrer en masse pour le bon exemple. Il contribua pour sa part aux grandes mesures prises contre ces prisonniers, qu'on ne se donna même pas la peine d'accuser, et que l'on trouva plus court d'*expédier*, attendu, suivant le mot heureux d'un homme du métier, qu'*il n'y a que les morts qui ne reviennent point*. On cite une lettre de ce bon M. Méhée, lettre signée de lui, en qualité de *secrétaire-greffier*, et par laquelle il *ordonne*, *au nom du peuple*, *à ses camarades*, *de juger tous les prisonniers de l'Abbaye*,

sans dictinction. Les *camarades* de M. Méhée ne se le firent pas dire deux fois. Ils le comprirent parfaitement, et exécutèrent *son ordre, sans distinction*. Dieu nous garde de rencontrer jamais les *camarades* de M. Méhée et d'être *jugés* par son *ordre*.

Ce n'étoit point assez pour M. Méhée d'avoir *été* cru digne d'être secrétaire de la commune de Paris, après le 10 août, et d'avoir été le confrère des Péthion, des Panis et des Sergent, et le *camarade* des *septembriseurs*. Son excellent esprit ne se démentit pas. On le vit toujours à la hauteur des circonstances, toujours *au pas*, pour parler ici son langage familier. Il servit la cause de la révolution par des pamphlets dignes de l'époque où ils parurent. *Montagnard* dans le bon temps, il avoit pris, sous le dernier gouvernement, une autre couleur, et avoit cru faire sa cour en déclarant la guerre aux Anglois. Cette guerre de plume ne fut pas plus heureuse que celle que nous leur faisions sur mer. M. Méhée voulut prouver, dans un ouvrage exprès, que les jacobins n'avoient été que les émissaires des Anglois. Il devoit s'y connoître. Jacobin lui-même, il devoit savoir ce qu'étoient ses pareils. Néanmoins il n'eut pas le don de persuader, et ses invectives contre le gouvernement britannique n'eurent pas plus de succès qu'une certaine mission dont il fut, dit-on, chargé pour Londres. Il y remplit le noble emploi d'agent et d'espion du grand Consul. Le *camarade* des *septembriseurs* n'avoit pas à rougir d'un pareil titre.

Tel est l'homme à qui nous avons affaire. Tel est l'auteur du pamplet qui nous occupe. M. Méhée, à qui il est arrivé de *dénoncer* en sa vie, n'en peut pas perdre la bonne habitude. Autrefois il *dénonçoit* aux clubs; aujourd'hui il *dénonce au Roi*. Il n'y a que le titre de changé. L'intention est la même. C'est pour M. Méhée un besoin que d'accuser, de blâmer, de juger. Formé dans les comités et dans les sections, nourri de tout le pathos qui s'y débitoit, il ne peut se défaire d'un lan-

gage qui lui rappelle de précieux souvenirs. Il a encore à la bouche les mots de *constitution*, *de despotisme et de tyrannie*, sorte de protocole avec lequel on se faisoit applaudir autrefois, et qui sera peut-être moins admiré aujourd'hui. Car les temps sont bien changés. L'esprit public est bien dénaturé, et malgré les soins des *camarades* de M. Méhée, nous avons furieusement rétrogradé. Les royalistes ont prévalu, les jacobins sont conspués. Cela va mal.

Le premier reproche que M. Méhée fait au Roi dans sa *dénonciation*, c'est de s'intituler *Roi par la grâce de Dieu*. Je conçois en effet que c'est-là un crime de lèse-nation. C'est la volonté du peuple qui a donné au Roi la puissance. Dieu n'y est pour rien. M. Méhée ne veut pas que *Dieu se soit plus occupé de notre Roi que de tout autre, et que le ciel ait décidé que ce seroit Louis plutôt que Pierre ou Philippe qui feroit exécuter les lois en France*. Je reconnois là le style révolutionnaire et le jargon de 1792. En vain Dieu a dit : *C'est par moi que les Rois règnent*. Les jacobins veulent que ce soit par eux. Ils mettent la nation à la place de la divinité, afin d'arriver à se mettre eux à la place de la nation. M. Méhée se moque agréablement de *la vieille et triviale formule : Par la grâce de Dieu*. Mais il est bon qu'il sache que nous aimons mieux ce vieux protocole que le nouveau. Qu'il regrette celui-ci, cela me paroît tout simple de la part d'un jacobin. Mais, nous autres, nous en sommes un peu dégoûtés. On a fait tant de belles choses au nom du peuple, que ce souverain a un peu perdu de son crédit. On lui a fait vouloir tant de folies et de crimes, que nous ne sommes pas très-curieux de le voir recommencer. Nous trouvons même que jamais la formule *par la grâce de Dieu*, cette formule que M. Méhée trouve *bannale*, ne fut mieux appliquée. C'est bien en effet *par la grâce de Dieu* que le Roi nous a été rendu; c'est par une *grâce* éclatante, et à laquelle nous sommes très-sensibles. C'est cette *grâce* qui a produit une

révolution si inattendue, qui nous a sauvés d'un naufrage que nous pouvions regarder comme inévitable, et qui a mis fin aux fureurs d'un fou, et plus anciennement aux fureurs d'une horde farouche. M. Méhée, qui a eu successivement quelques rapports avec l'une et l'autre, a ses raisons pour les regretter. Nous avons les nôtres pour nous réjouir de leur chute.

M. Méhée est fort scandalisé que S. M. date ses actes de *l'an dix-neuvième de son règne*. Il croit sans doute que S. M. n'a acquis des droits au trône que depuis le sénatus-consulte du mois d'avril dernier, et il faut convenir que le Roi, en s'exprimant comme il fait, a violé la constitution de l'an II, et celle de l'an III, et même celle de l'an VIII, et qu'il n'a eu égard ni aux décrets de la convention, ni aux arrêts du directoire. Toutes ces autorités sont formelles à cet égard, et attestent que Louis XVIII ne régnoit pas en France pendant ces dix-huit années qui viennent de s'écouler. Nous ne l'avons d'ailleurs que trop appris à nos dépens. Tant de malheurs et de crimes ne nous ont que trop prouvé que nous ne vivions pas sous son gouvernement paternel. On n'auroit pas vu sous lui les massacres de septembre et les horreurs du jacobinisme, et toutes ces scènes de deuil dont nous avons gémi. Mais s'il ne régnoit pas de fait, n'étoit-il pas Roi de droit? N'étoit-il pas légitime successeur de son malheureux frère et de son infortuné neveu? Croit-on de bonne foi que le décret du 21 septembre 1792, qui abolit la royauté, ôta aux Bourbons tous leurs droits au trône? Croit-on de bonne foi que cette échauffourée politique, provoquée par l'histrion Collot-d'Herbois et par une autre espèce de comédien, ait eu la force de renverser l'antique édifice de la monarchie? Croit-on que trois cents députés, car ils n'étoient guère plus à cette première séance de la fameuse convention, que trois cents députés aient suffi pour déposséder, par leur volonté suprême, une famille auguste, pour rompre le pacte que nous avions fait avec

elle, et pour briser les liens qui nous unissoient depuis tant de siècles? Croit-on de bonne foi que les partis qui nous ont successivement gouvernés; que ces assemblées où on délibéroit de tout, excepté de la raison et de la justice; que ces directeurs qui se culbutoient les uns les autres; que ces consuls nommés à coups de baïonnettes; que celui à qui il plut un beau matin de se nommer empereur; que ces dominateurs éphémères aient eu une mission légitime pour nous régir d'une manière si douce? Et si tous, tant qu'ils étoient, n'étoient que des usurpateurs, comme ils le prouvoient assez par l'équité de leur administration, et par l'empressement qu'ils mettoient à nous piller, s'ils n'étoient, dis-je, que des usurpateurs qui s'arrogeoient un pouvoir injuste, ne faut-il pas convenir que le droit résidoit toujours dans les mêmes mains, et que l'héritier naturel du trône étoit notre seul maître véritable? Il étoit exilé. Mais depuis quand une grande injustice dépouille-t-elle de ses droits celui qu'elle atteint? Henri IV n'étoit-il pas Roi légitime malgré les égaremens de la ligue, et en dépit des arrêts des factieux? En Angleterre, Charles II n'étoit-il plus roi d'Angleterre parce que les assassins de son père l'avoient forcé de fuir sur le continent? En dernier lieu, Ferdinand VII, captif à Valencey, n'étoit-il plus roi d'Espagne, et appellerons-nous aussi des révoltés les Espagnols courageux qui ont servi sa cause avec un si noble dévouement? Le bannissement de Louis XVIII l'avoit-il donc privé de ses droits? Ce pouvoit être la doctrine des clubs. Mais ce n'étoit point celle de ces preux chevaliers qui suivirent la famille royale dans son exil, et qui s'attachèrent à sa cause. Ce n'étoit point celle de ces sujets fidèles, qui, restés dans l'intérieur, accompagnoient de leurs vœux leurs Princes proscrits, les servoient en secret de tous leurs moyens, et redoubloient d'autant plus d'affection et de zèle pour eux, qu'ils détestoient davantage les jougs différens sous lesquels nous passions, et qu'ils gé-

missoient plus des excès qui avoient remplacé un gouvernement paternel. Nous étions comme des enfans à qui on a enlevé leur père. La présence des brigands qui s'étoient emparés de sa maison, ne nous rendoit que plus sensible la perte que nous avions faite.

M. Méhée est fâché de voir les services qu'on a célébrés par toute la France pour les victimes de la révolution. Ces commémorations funéraires lui causent un dépit, qu'il a la maladresse de ne pas déguiser. Il trouve mauvais que nous donnions encore des larmes au sort de tant de personnes immolées injustement. Lui qui ne pleure pas aisément, ne veut pas que les autres pleurent. Cette ame sensible ne peut pas concevoir que la douleur se prolonge si long-temps. Nous ne pouvons en conscience exiger de lui qu'il prenne part à nos regrets, mais qu'il nous laisse la liberté de nous y livrer. On ne lui a pas envoyé de billet d'invitation pour le service célébré dernièrement en l'honneur des victimes du 2 septembre. Il n'auroit pu y paroître décemment; mais qu'il nous permette d'aller verser quelques larmes sur la tombe de ceux qui ont péri dans ces désastreuses journées. Qu'il soit tranquille; nous n'allons point y former de vœux contre leurs assassins. Nous ne mêlons point de cris de vengeance à nos hommages funéraires. Nous ne demandons pas mieux que d'y oublier M. Méhée, s'il ne nous forçoit à nous souvenir de lui.

Que diroit-on, ajoute-t-il, *si nous rendions des hommages funèbres aux patriotes qui ont péri au 10 août?* Nous dirions que ces patriotes ont péri par leurs propres fureurs, que nous n'avons pas beaucoup de larmes à donner à leur sort, que nous avons assez à pleurer sur le sort des victimes, et que nous nous croyons dispensés de pleurer aussi les bourreaux qui sont devenus victimes à leur tour. Nous dirions qu'il faut avoir une dose particulière de sensibilité pour s'apitoyer sur la fin funeste de quelques jacobins à la suite de leurs excès mêmes, et pour ne pas vouloir qu'on soit touché de la

fin déplorable de tant d'innocens, du supplice de nos parens, de nos amis, de nos maîtres, de tant de malheurs et de crimes qui ont fait couler le plus pur sang de la France.

Notre humain patriote trouve surtout mauvais qu'on parle de la mort de Louis XVI. Rappeler le jugement de ce Prince, c'est le mettre, lui et et ses confrères, sur les charbons ardens. *Depuis quand*, dit-il, *des hommes établis juges par une grande nation sont-ils responsables de l'arret que leur conscience bien ou mal éclairée leur a dicté.* Il n'y a que deux petites faussetés dans cette phrase. Elle insinue que les membres de la Convention avoient été *établis par la nation* pour juger Louis XVI ; ce qui est faux. Ce n'étoit point là leur mission, et leurs pouvoirs ne portoient pas là-dessus. C'est une chose notoire. En second lieu, la phrase de M. Méhée suppose que les conventionnels ne peuvent être *responsables de l'arrêt qu'ils ont porté.* Mais quand ils auroient eu le droit de juger Louis XVI, il ne s'ensuit pas qu'ils eussent eu le droit de le mal juger. Depuis quand les juges prévaricateurs sont-ils absous par cela seul qu'ils sont juges? Ce seroit une doctrine fort commode pour eux; mais elle n'a pas encore été admise en morale, et l'autorité de M. Méhée et de ses *camarades* ne lui donnera pas apparemment force de loi. Il veut bien convenir dans sa brochure que la mort de Louis *étoit injuste et impolitique;* mais il se hâte d'ajouter que ce *n'est là qu'une opinion*, et que *l'autorité nationale a décidé autrement.* Ces zélés jacobins voudroient bien rendre la nation complice de leurs arrêts. Ils cherchent à impliquer toute la France dans un crime dont ils rougissent. Non, la France n'approuva pas la mort de Louis XVI. La France ne résidoit pas toute entière dans les clubs, dans les comités, et dans les autres tripots, où on applaudit à l'arrêt fatal. Ces tavernes peuplées de l'écume de la société ne nous représentoient pas tous, Dieu merci, et la masse de la nation n'étoit pas renfermée dans quelques milliers d'in-

dividus égarés et furieux, ou lâches et vendus. M. Méhée prétend que *deux millions d'hommes ont approuvé le jugement de Louis*. L'hyperbole est aussi trop forte, et le calcul trop exagéré. Ceux qui jugèrent Louis savoient si bien que la nation ne partageoit pas leurs fureurs, qu'ils refusèrent l'appel au peuple, quoique, dans leurs principes, ils dussent soumettre cette grande question à son tribunal. Aussi ils ont beau faire, la honte de ce crime restera à ceux qui ont voulu s'en couvrir. La honte en restera à ceux qui, après plus de vingt ans, s'en font encore les apologistes, et qui, n'ayant pu se souiller immédiatement du sang innocent, veulent, en quelque sorte, participer à cette tache en l'excusant.

M. Méhée n'a même, sous acucun rapport, dégénéré de ses illustres devanciers. Comme eux, il enveloppe les rois et les prêtres dans une haine commune. On se rappelle que dans le bon temps on crioit également contre les uns et les autres. Les faiseurs de pamphlets de cette époque dénonçoient à la fois la superstition et le royalisme, et on ne manquoit guère d'accoler les fanatiques aux aristocrates dans les déclamations violentes et boursoufflées dont retentissoient les tribunes. Il ne tiendra pas à M. Méhée que cette mode ne continue. Ce digne héritier de l'esprit révolutionnaire voit les prêtres partout. Il est effrayé de leur nombre. *En six mois*, dit-il, *on a trouvé moyen d'en fournir, non-seulement les églises, mais encore les ministères, les administrations, les bureaux, les agences, et tous les postes où il y a de l'argent à gagner et des chefs de famille à remplacer*. Ce pauvre M. Méhée a un microscope qui lui grossit terriblement les objets. S'il hantoit les églises, il verroit qu'elles ne sont pas aussi *fournies* qu'il le pense. Quant aux *administrations*, aux *bureaux*, aux *agences*, c'est une imposture de prétendre qu'on a renvoyé des pères de famille pour les remplir de prêtres. Il est clair qu'on a voulu par-là rendre les prêtres odieux. Ne pouvant plus les *juger sans distinc-*

tion, le *camarade* Méhée cherche à les flétrir. Sa calomnie ne déshonorera que lui. Il se peut qu'on ait fait, dans quelques administrations, des suppressions que nécessitoit l'état des finances; mais ce n'a pas été pour enrichir des prêtres. On peut même prévoir qu'il y en aura moins que jamais dans les emplois civils. L'exercice de leur ministère n'étant plus sujet aux mêmes entraves, ils n'auront plus les mêmes raisons pour se tenir éloignés des fonctions propres de leur état.

Au reste, la source de ces fausses doléances n'est que trop visible. Des habitués de la révolution ne peuvent se consoler de voir dominer un autre esprit que celui dans lequel ils ont été si long-temps nourris. Ils sont piqués d'entendre parler de Dieu et de la religion. *Tous les actes de l'autorité*, dit Méhée, *semblent émaner d'un concile ou d'un conclave. On ne nous parle plus que de solennités religieuses, de processions.* Oh! cela est en vérité trop noir. M. Méhée aimeroit mieux, sans doute, entendre parler de l'apothéose de Marat et de ces fêtes si belles et si touchantes dont on souilloit alors nos églises. Il aimeroit mieux que *les actes de l'autorité* fussent *émanés* de quelque convention ou de quelque club, surtout s'il en étoit *secrétaire-greffier*. Oh! le bon temps où les yeux des patriotes n'étoient pas offusqués par des processions, où on ne parloit des prêtres que pour les envoyer à la mort, et de la religion que pour la blasphémer. Aujourd'hui, (quelle humiliation!) ceux qui croient en Dieu peuvent prier en paix pour leurs persécuteurs, les églises sont rouvertes à la piété, nos Princes s'honorent d'être chrétiens, et les prêtres ne sont plus obligés de se cacher. N'y a-t-il pas là de quoi rougir pour notre siècle, ou au moins de quoi gémir pour ceux qui se flattoient de nous avoir guéris de nos préjugés?

Un autre objet indigne encore M. Méhée; c'est que le Roi ait choisi des Suisses pour sa garde, et je n'en suis pas surpris. Le nom seul de cette nation brave et loyale

doit donner mal au cœur à un des héros du 10 août. Et ici notre jacobin se déploie tout entier. Il nous apprend que ce furent les Suisses qui furent cause des désastres de cette journée. On avoit cru jusqu'ici qu'elle avoit été préparée par les ennemis du trône. Ce n'étoient sûrement pas les Suisses qui avoient fait marcher des troupes contre le château, et qui avoient braqué le canon sur le palais du Roi. Ce n'étoient point eux qui avoient insulté ce Prince, et commencé les massacres sur ses sujets les plus fidèles. C'est un mensonge bien absurde que d'accuser des désastres de cette journée ceux qui en furent si cruellement victimes. C'est donner un démenti à l'histoire, qui a raconté la patience autant que la fidélité de ces braves étrangers. Cette fidélité n'a pas le don de plaire à M. Méhée, qui s'efforce de la tourner en ridicule. Ce qui est un peu plus ridicule, c'est la prétention de M. Méhée, qui dit sérieusement qu'au 10 août, on l'accusa lui d'*être aristocrate*. Oh! le trait est noir. M. Méhée *aristocrate*. C'est une insigne calomnie, dont il s'est trop bien purgé par toute sa conduite postérieure. Il a pu s'abstenir prudemment d'aller à l'attaque du château où il y avoit encore quelque chose à craindre. Mais aussi avec quel courage il a dirigé l'attaque des prisons où il n'y avoit qu'à frapper? On pouvoit là verser le sang des autres sans compromettre le sien. M. Méhée s'y est bien lavé de sa foiblesse, s'il en a eue.

En vérité c'est faire trop d'honneur à une pareille brochure que d'y répondre. Le jacobinisme y est empreint avec ses formes hideuses. Ces gens-là ont beau retourner leur habit; on aperçoit encore, sous les couleurs du royalisme, les haillons sanglans du *sans culotte* et du *septembriseur*. Ce sont toujours des diatribes contre les ministres, des clameurs contre le despotisme, des accusations, des dénonciations. Il n'y a pas autre chose dans cette misérable brochure. Le fond en est dégoûtant et la forme en est plate. Chacun y reconnoîtra

un clubiste qui ne peut perdre l'habitude de crier, d'invectiver, de calomnier. Nous, nous ne pouvons perdre celle de mépriser des hommes flétris. Ils sont incorrigibles dans leur manie révolutionnaire. Il est à croire que nous le serons aussi dans notre dégoût pour eux. S'ils se fussent tenus tranquilles, nous n'aurions pas cherché à les tirer de l'oubli. Mais puisqu'ils ont l'imprudence de se montrer au grand jour, il faut marquer leurs fronts du signe de l'infamie. Il faut leur inspirer une honte salutaire. Il est bon qu'ils sachent que les gens de leur espèce n'ont plus qu'à se cacher et à se taire. Les hiboux n'osent plus voler quand le soleil brille.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le mardi 27 septembre s'est tenu le premier consistoire, où S. S. a prononcé un discours fort intéressant sur les derniers événemens. Nous en donnerons le texte dans le numéro suivant.

— Mgr. Carenzi a été transféré à l'évêché de Cita della Pieve, à la place de M. Licca, qui a renoncé à ce siége. M. Basilici, archiprêtre de Nerola, qui a refusé l'évêché de Terracine, sera fait suffragant du cardinal évêque de Sabine.

— M. Maggioli, évêque de Savone, qui avoit donné des preuves de son attachement au souverain Pontife, dans la dernière persécution, vient de repartir pour son diocèse, comblé des bontés de S. S. Elle lui a fait présent d'un anneau précieux, et l'a chargé en outre d'un beau calice que le saint Père donne à l'église de Notre-Dame de la Miséricorde de Savone.

— On croit que S. S. partira le 4 ou le 5 octobre pour Castelgandolfe, où l'on fait des préparatifs pour sa réception.

Paris. Le 15 octobre, il a été célébré, dans la chapelle du château des Tuileries, un service pour la reine Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI. Il y a vingt-un ans que cette princesse suivit le Roi son époux sur l'échafaud. Ce

fut le 16 octobre qu'elle fut condamnée et exécutée. L'anniversaire de ce jour méritoit bien un deuil particulier. Le Roi et toute la cour ont assisté à cette triste cérémonie. S. M. avoit un crêpe au bras. Les deux Princes ses neveux étoient à ses côtés. MADAME étoit celle qui devoit prendre le plus de part aux souvenirs douloureux de cette journée. Elle étoit en grand deuil. Elle est descendue dans le bas de la chapelle, et s'est placée dans le chœur. Elle y attiroit les regards par le pieux recueillement dont elle paroissoit pénétrée. On remarquoit parmi les assistans plusieurs évêques, et un grand nombre de personnes de la cour, toutes en deuil. M. de Vintimille officioit, comme nous l'avons annoncé.

— Mme. la duchesse d'Orléans a fait célébrer également un service dans sa chapelle, pour le repos de l'ame de la Reine.

— M. de la Fare, évêque non-démissionnaire de Nanci, est arrivé, depuis quelques jours, à Paris. Ce prélat résidoit, depuis vingt ans, à Vienne, en qualité d'agent du Roi.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 14 octobre, M. Sartelon a dit :

« Personne n'ayant demandé la parole sur le projet de loi relatif aux fêtes et dimanches, j'ai cru, comme ancien rapporteur de la commission centrale, devoir vous présenter quelques observations. La Chambre ne peut voir qu'avec une vive satisfaction que S. M. ait adopté, sans aucun changement, la première résolution qu'elle lui a présentée. Cette unanimité de sentimens et de vues, si désirable dans tous les temps, si heureusement établie aujourd'hui, existera toujours entre le chef suprême de l'Etat et les représentans de la nation : elle sera la source la plus pure du bonheur public et de la prospérité nationale.

» Les dispositions de la chartre (articles 5, 6 et 7), nouvelles en France, ne permettoient point de conserver l'ancienne législation relative à la police des cultes. Les anciens réglemens étant abrogés, il falloit une loi pour fixer les prérogatives de la *religion de l'Etat*, pour prescrire les marques extérieures de respect que tous les citoyens lui doivent, et arrêter les prétentions exagérées qui pourroient s'élever à cet égard.

» Le projet de loi ne vous propose pas de renouveler les dispositions rigoureuses que la loi du 7 thermidor an 7 avoit

prescrites pour l'observation de la *décade* et des fêtes civiques les plus bizarres. Une amende de 300 fr., et un emprisonnement de *dix jours*, vous auroient paru une peine excessive; le projet n'inflige, pour la première fois, qu'une amende de 5 fr.

» Ses dispositions ne défendent rien de nécessaire, rien d'utile; elles éloignent avec soin ce qui pourroit même présenter l'apparence d'un acte arbitraire.

» La religion catholique est celle de la grande majorité des François; le repos prescrit par elle, les dimanches et jours de fêtes, est aussi un précepte des autres religions chrétiennes.

» Il n'y avoit donc aucun inconvénient à adopter par une loi l'interruption des travaux ordinaires, les dimanches et jours de fêtes.

» Tels sont les principes qui servent de base au projet de loi. Je vote pour son adoption ».

La Chambre procède à l'appel nominal et au scrutin, dont le dépouillement donne, sur 144 votans, 139 boules blanches, et seulement cinq boules noires. Le projet est adopté.

— Une ordonnance du Roi, du 1er. octobre, porte ce qui suit :

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Considérant que les ordonnances de nos prédécesseurs attachoient aux hôpitaux militaires des aumôniers, dont les fonctions avoient pour objet d'entretenir les malades dans les sentimens de la religion, de leur en faire pratiquer les devoirs, et de leur en administrer les secours et les consolations;

Que les principes d'une saine morale réclament le rétablissement de cette sage et salutaire institution;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera attaché un aumônier à chacun des hôpitaux militaires existans ou à créer.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur désignera à notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre les ecclésiastiques qui auront été choisis par leurs évêques pour remplir ces fonctions.

3. Le traitement de chaque aumônier sera déterminé par

notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, suivant la force de chaque hôpital; mais, dans aucun cas, il ne pourra excéder 1500 fr. par an, ni être moindre de 400 fr.

4. Les aumôniers seront payés de ce traitement sur les fonds du ministère de la guerre, chapitre des hôpitaux.

5. Nos ministres secrétaires d'Etats aux départemens de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Metz. S. A. R. Mgr. le duc de Berry vient de passer trois jours dans notre ville. L'enthousiasme de ses habitans ne sauroit se rendre. C'est au moment de l'arrivée du prince, le 27 septembre, à trois heures après midi, que M. l'évêque de Metz, à la tête de son clergé, a été admis à son audience, et lui a adressé un discours où il lui a peint les sentimens du clergé. Le lendemain, 28 septembre, S. A. R. daigna recevoir les vœux et les hommages des sœurs hospitalières. Le même jour, à une heure après midi, le prince se rendit dans la plaine de Frescati, où devoit se faire la bénédiction des drapeaux. Un autel étoit dressé au milieu de la plaine; deux tentes étoient disposées à quelque distance de cet autel, l'une pour S. A. R. et son état-major, l'autre pour M. l'évêque et les ecclésiastiques de sa chapelle. M. l'évêque s'étoit rendu dans sa tante quelques instans avant le prince. Plusieurs régimens de cavalerie et d'infanterie, composant une armée de douze à quinze mille hommes, étoient rangés en bataille à quelque distance. Le prince étant arrivé devant sa tente, M. l'évêque, suivi de deux archidiacres et des ecclésiastiques de sa chapelle, alla saluer S. A. R. et prendre ses ordres. Le prince ne tarda pas à suivre le prélat à l'autel. Il étoit environné de son état-major. Les drapeaux furent bénis solennellement d'après les rits usités dans le Pontifical romain. M. l'évêque prononça un discours. Le 29, S. A. R. a visité la cathédrale, et y a été reçue par M. l'évêque. Quatre chanoines ont porté le dais. Tout le clergé de la ville s'étoit joint au chapitre. Le prince n'a pu considérer ce temple sans en admirer l'architecture. Ce temple, l'un des plus beaux du royaume, fut commencé dans le dixième siècle et achevé dans le douzième. Nous avons beau nous enorgueillir des progrès de nos arts; le génie qui a donné le dessin de cette cathédrale ne se retrouveroit peut-être plus dans notre siècle. Il n'en est que plus désirable que de pareils monumens soient conservés avec soin. Celui-ci

nécessite de grandes dépenses pour être réparé dans toutes ses parties. Le même jour que Mgr. le duc de Berry l'a visité, il a honoré les divers hôpitaux civils et militaires de sa présence. S. A. s'est montrée parfaitement satisfaite du bon esprit qui règne dans la ville de Metz. Les premières autorités de cette ville ont partagé le banquet de S. A. R. pendant son séjour. Elle y laisse les plus délicieux souvenirs. Elle en est partie pour se rendre à Nancy, le 30 septembre, à huit heures du matin.

Versailles. On a expié ici, par une réparation solennelle, le 6 octobre, l'attentat commis en ce jour contre la Majesté royale. MM. les gardes du corps, réunis ici, ont fait célébrer dans l'église Saint-Louis un service pour leurs frères d'armes qui périrent, il y a vingt-cinq ans, victimes de leur dévouement à leur Prince. Un catafalque, disposé avec beaucoup de goût, portoit des inscriptions tirées de l'Ecriture, et analogues à l'objet de la cérémonie. M. l'évêque de Versailles officioit, et a prononcé un discours en l'honneur de ces généreux guerriers dont il a retracé l'éroïque dévouement. Il a exalté les fonctions de cette élite des chevaliers qui, en veillant à la sûreté du Prince, veillent aussi à celle de l'Etat, et il a paru être entendu avec intérêt par les héritiers de l'esprit qui anime un corps toujours fertile en beaux exemples. Toutes les autorités de la ville, les militaires de la maison du Roi et un grand nombre de dames assistoient à cette religieuse et touchante cérémonie.

Madrid, *4 octobre*. Une circulaire du ministre des grâces et de justice, du 26 septembre, adressée à tous les archevêques, évêques et chapitres, contient les dispositions suivantes:

« Tous les ecclésiastiques, quel que soit leur rang ou dignité, qui sont actuellement auprès de la cour, et qui doivent, à raison de leurs bénéfices, résider dans les lieux où ces bénéfices existent, s'y rendront dans le plus court délai possible. Ceux qui auroient des motifs légitimes pour rester dans la capitale, s'adresseront au président du conseil royal, qui leur délivrera l'autorisation nécessaire pour un temps limité. Il ne sera donné suite à aucune demande, de quelque espèce qu'elle soit, faite par un ecclésiastique, qu'il ne justifie auparavant de sa résidence; et si, par erreur, on accordoit une grâce ou un bénéfice à un ecclésiastique qui ne seroit point dans le lieu de sa résidence, la grâce sera révoquée, et la nomination sera regardée comme nulle, etc. ».

La loi sur la liberté de la presse, avec les amendemens de la Chambre des Pairs, a été adoptée par la Chambre des Députés, dans sa séance du 8 octobre. Le résultat du scrutin a présenté, sur 186 suffrages, 172 boules blanches et 14 boules noires. Dans cette séance, des Députés ont encore parlé sur cette loi, qui n'est que temporaire, et ne doit avoir force que jusqu'en 1816, année qu'un des membres distingués de la Chambre a appelé *heureuse*; dans l'espoir, sans doute, puisqu'il étoit contre la loi, qu'alors le public et le gouvernement seroient plus éclairés sur les inconvéniens de la censure. Mais pourquoi n'espéreroit-on pas que lui, et les partisans de la liberté indéfinie, seront peut-être eux-mêmes plus instruits par l'expérience sur les dangers de cette liberté illimitée? Sans doute ils ne veulent pas la licence; sans doute aussi ils ne répugneroient point à une censure libérale et raisonnable, s'ils croyoient qu'il n'y en aura point d'autre, puisqu'elle préviendroit le mal et seroit sans danger. Il est probable qu'ils penseroient alors comme ceux qui veulent la censure. N'est-ce pas une mesure sage que celle qui ordonne qu'aucun specifique au remède ne pourra être distribué, que préalablement d'habiles chimistes et la Faculté de médecine n'en aient vérifié la salubrité? La presse distribue des remèdes et des poisons. En laissant circuler les premiers, n'est-il pas infiniment important de préserver des autres, et ne vaut-il pas mieux empêcher les empoisonnemens que d'avoir à punir les empoisonneurs? Déjà, et pendant les débats, il a fallu sévir contre les distributeurs de pamphlets incendiaires, tendant à ravaler l'autorité royale, et à décréditer ses actes. Si cela continuoit jusqu'à l'année *heureuse*, heureuse elle seroit, sans doute, parce que la loi deviendroit meilleure, et qu'elle admettroit les précautions. Le temps et l'expérience font justice des opinions. N'a-t-on pas voulu aussi la liberté *indéfinie* du commerce? Elle étoit défendue par de brillans esprits. *Laissez faire*, disoient-ils, *et laissez passer. Fiez-vous en à l'intérêt personnel et à la concurrence.* Toute belle qu'étoit cette théorie, on est revenu de l'illusion, et la liberté *indéfinie* a été modifiée. Il n'est pas tout-à-fait hors de vraisemblance, qu'il n'y a rien de bien et de sage que ce qui l'est avec mesure. Nous sommes bien d'avis qu'il ne faut pas enchaîner la pensée; mais nous ne sommes pas également persuadés qu'elle n'ait pas besoin de lisières.

FIN DU SECOND VOLUME.



